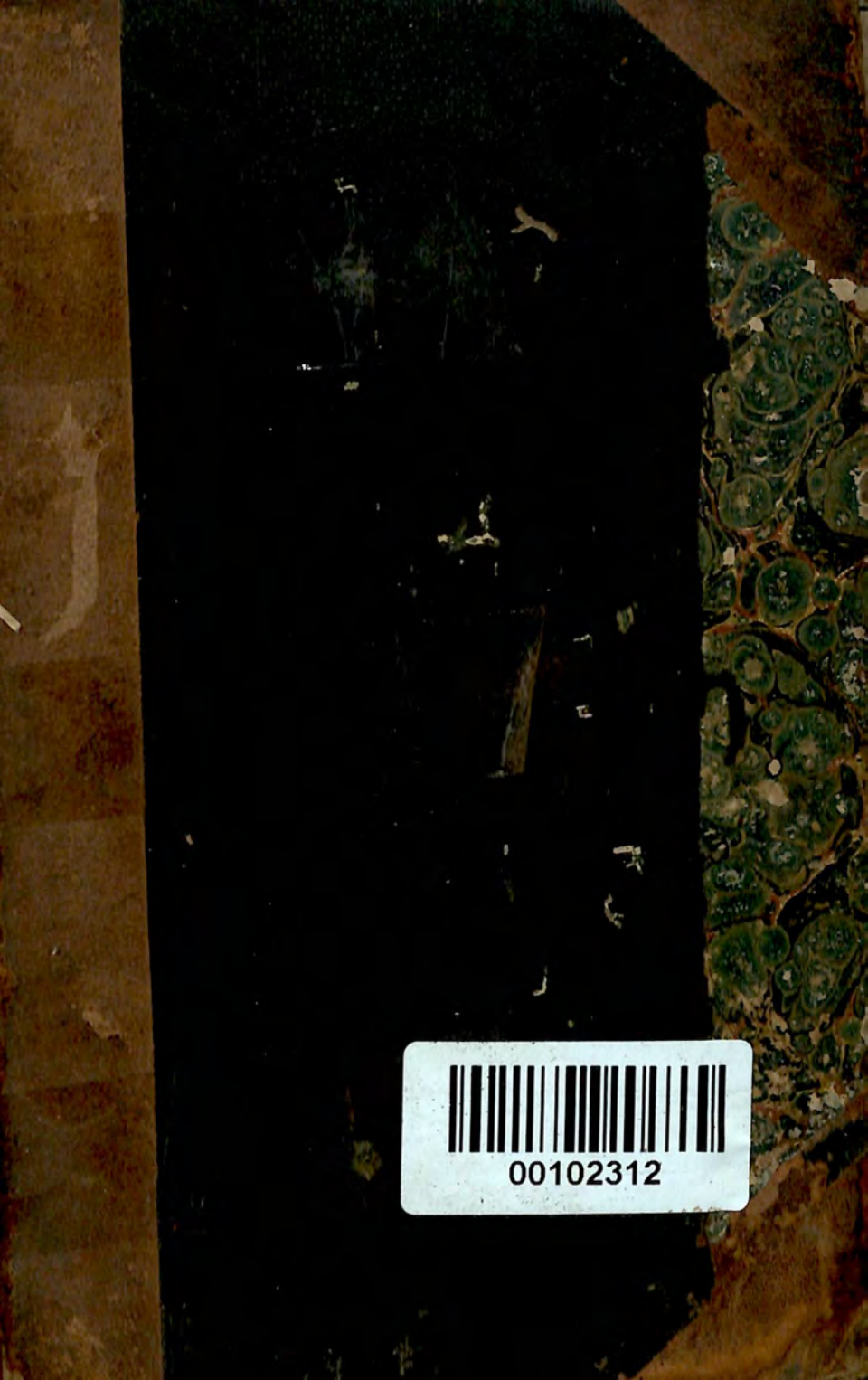
00102312

BOMBAY BRANCH

OF THE

Royal Asiatic Society.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

OEUVRES

DE FÉNELON.

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Fb 204
Fén/Oeuv
10232

IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ.

CORRESPONDANCE

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX

ET LA PLUPART INÉDITS.

102312
ae
Vol VIII

TOME HUITIÈME.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE ASIATIQUE

PARIS.

FERRA JEUNE, LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 23.

A. LE CLERE ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1828.

102312

00102312

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

EXPLICATION DES SIGNES

employés dans les titres des Lettres.

\+ désigne les Lettres déjà publiées. On indique en note l'ouvrage où elles ont paru pour la première fois.

R. joint au signe précédent, marque que la Lettre a été revue sur l'autographe ou sur une copie authentique.

A. indique celles où l'on a fait des additions d'après les manuscrits.

Les Lettres qui n'ont aucun signe sont inédites.

Aux Lettres qui ne portoient point le nom de la personne à qui elles étoient adressées, on a mis entre parenthèses, quand on a pu le connoître, celui que l'on a cru le plus vraisemblable. On en a agi de même pour les dates, à celles où elle étoit omise.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

244.

DE FÉNELON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Il lui exprime sa douleur de toutes les peines qu'il lui a causées involontairement, et se plaint de la rigueur de ses adversaires.

A Cambrai, 12 août (1697.)

On ne peut être plus sensible que je le suis, monsieur, à la peine que je vous cause. Le seul désir de vous en soulager suffiroit pour me faire faire toutes les choses les plus amères et les plus humiliantes : mais j'ai montré avec évidence combien les objections qu'on m'a faites contre mon livre sont mal fondées. Je n'ai trouvé à Paris aucun théologien, qui, après avoir discuté la matière tranquillement avec moi, n'ait approuvé tous mes sentimens. Les autres crient, me déchirent, et abusent de l'autorité qu'ils ont. J'ai affaire à des gens passionnés, et à quelques personnes de bonne intention qui se sont livrées à ceux qui agissent par passion. On a refusé de me laisser expliquer, et on veut absolument m'imputer des erreurs que je déteste autant que ceux qui me les imputent. Cette

conduite est inouie, et avec un peu de temps, elle ouvrira les yeux à toutes les personnes équitables.

Pour moi, je ne songe qu'à porter ma croix en paix, et qu'à prier pour ceux qui me la font porter. Après avoir dit mes raisons à Rome, je subirai toutes les condamnations que le Pape voudra faire. On ne verra, s'il plaît à Dieu, en moi que docilité sincère, soumission sans réserve, et amour de la paix. En attendant, je tâcherai de faire ici mon devoir, quoique les opprobres dont on m'a couvert troublent tous les biens que je pourrois faire dans un pays où les besoins sont infinis. Je prie Dieu qu'il pardonne à ceux qui me mettent si fort hors de portée de remplir utilement mes devoirs.

Les théologiens de ce pays sont surpris de la critique injuste qu'on a faite à Paris de mon livre. Ce qui m'afflige le plus, monsieur, est de déplaire au Roi, et de vous exposer à ne lui être plus si agréable. Sacrifiez-moi, et soyez persuadé que mes intérêts ne me sont rien en comparaison des vôtres. Si mes prières étoient bonnes, vous sentiriez bientôt la paix, la confiance et la consolation dont vous avez besoin dans votre place. Dieu sait avec quelle tendresse, quelle reconnoissance et quel respect je suis tout ce que je dois être pour vous.

Faites-moi mander comment notre bonne duchesse se porte aux eaux.

245.

DU MÊME A Mme DE GAMACHES (1).

Ses regrets de n'avoir pu la voir avant son départ pour Cambrai.

(Vers le 12 août 1697.)

J'AI été très-fâché, madame, de partir de Paris sans avoir eu l'honneur de prendre congé de vous, et sans savoir que vous avez eu la bonté de me chercher. Je ne fis presque que passer à Paris, et avec beaucoup d'embarras. Si j'avois été libre de voir quelqu'un, j'aurois été ravi de vous rendre mes devoirs. J'espère que vous ne m'oublierez pas devant Dieu. Pour moi, je ne cesserai aucun jour de lui demander qu'il vous comble de ses grâces. Encore un peu, et le songe trompeur de cette vie va se dissiper, et nous serons tous réunis à jamais dans le royaume de la vérité, où il n'y aura plus ni erreur, ni division, ni scandale. Tous seront un, et consommés en unité, dans le sein de celui qui sera toutes choses en tous. Nous n'y serons nourris que de sa vérité, nous n'y respirerons que son amour; sa paix éternelle sera la nôtre. En attendant, souffrons, taisons-nous, laissons-nous fouler aux pieds, portant l'opprobre de Jésus-Christ : trop heureux si notre ignominie sert à sa gloire. Quand vous verrez Mlle D..... je vous supplie, madame, de lui dire que je l'honore de plus en plus, et que je ressens autant que je le dois son

(1) Marie-Françoise de Montmorin, mariée en 1666 à Frédéric de Gamaches, comte de Châteaumélian. Cette dame étoit sœur d'Armand de Montmorin, archevêque de Vienne, mort en 1713.

zèle, et que je la conjure de ne pas ressentir trop vivement mes peines. Pourquoi s'affliger de voir nos amis attachés à la croix avec le Sauveur? Nous devrions nous affliger pour eux, s'ils étoient égarés de la bonne voie, rebelles à l'Église, et obstinés dans l'erreur : mais pour les voir humiliés, crucifiés, il ne faut point se troubler. C'est la main de Dieu même qui nous frappe; il la faut adorer, sans regarder celle des hommes. Pardonnez, madame, une si longue lettre : la cordialité de la vôtre m'a tellement touché, que je n'ai pu me retenir.

246.

DE L'ABBÉ QUINOT A FÉNELON.

Sur les dispositions de l'évêque de Chartres (1).

(Vers le 12 août 1697.)

J'EUS l'honneur de voir hier au soir M. l'évêque de Chartres. Toute la conversation ne roula presque que sur vous et sur votre livre. Je ne puis, après les instances réitérées que m'en fit ce prélat, manquer à vous assurer, 1° qu'il est très-persuadé de vos bonnes intentions, de la pureté de votre foi, de celle de vos mœurs, des rares qualités que le ciel vous a données, de l'importance qu'il y auroit de vous conserver une réputation saine et entière, une autorité parfaite dans votre diocèse, et le même accès que vous aviez à la cour. 2° Il croit qu'en insinuant dans quelque Instruction courte, où vous condamneriez les extra-

(1) Fénelon parle de cette lettre dans celle du 27 novembre suivant, à l'abbé de Chanterac.

vagances des Quiétistes et Demi-Quiétistes, que vous avez toujours eu horreur de ces abominations; que vous les avez censurées dans votre livre; que le mauvais usage qu'en peuvent faire ceux qui sont dans l'erreur est contraire à votre intention; que, pour l'empêcher entièrement, vous promettez une seconde édition, dans laquelle vous expliquerez tout ce qui a fait de la peine aux personnes éclairées qui ont lu votre livre, cela feroit revenir tout le monde; qu'en son particulier il seroit très-satisfait. 3° Qu'il craint que Rome ne vous contente pas autant que vous le souhaitez; qu'il sera obligé d'agir contre votre livre; qu'une condamnation de ce côté-là vous flétriroit sans ressource; et que, tel succès que vous y eussiez, vous seriez toujours obligé en conscience de réparer le mal qu'a causé votre ouvrage contre votre intention. Voilà, monseigneur, le résultat de la conférence. Votre Grandeur me fera un très-sensible plaisir de me marquer ce que je dois répondre. Je prie notre Seigneur qu'il soit votre partage. Je suis avec un très-profond respect, etc.

247.

DE FÉNELON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Il le remercie de ses soins pour renouer une négociation avec l'évêque de Chartres; il redoute les variations de ce prélat, et se montre disposé à faire tout ce qu'il peut raisonnablement exiger.

A Cambrai, 14 août (1697.)

Je vous remercie de tout mon cœur, monsieur, du soin que vous avez pris de me mander votre conver-

sation avec M. l'évêque de Chartres, et je vous supplie de lui répondre pour moi les choses suivantes :

1° S'il croit que mes mœurs sont pures et ma doctrine saine, j'ose dire que, par la grâce de Dieu, il ne me fait que justice. Mais s'il me fait cette justice, pourquoi demeure-t-il uni avec M. de Meaux, et pourquoi autorise-t-il, par cette union, les discours de ce prélat, qui dit hautement partout que je suis hérétique, que mon livre est pire que mes éclaircissemens, et que mes sentimens cachés sont pires que mon livre [1] ? Peut-on parler ainsi de son confrère sans preuves? peut-on le diffamer de la sorte, malgré toutes les preuves les plus convaincantes de la pureté de sa doctrine et de sa sincérité? Est-il permis de lui imputer des erreurs qu'il n'a jamais cessé de détester, et qu'il n'excuse ni ne tolère en aucune occasion? Je prie Dieu qu'il pardonne à M. de Meaux une telle injustice. Il me reste assez d'amitié pour lui, pour être plus touché du tort qu'il fait à sa conscience, que de celui qu'il fait à ma réputation. Mais si M. l'évêque de Chartres me croit tel que je suis, j'avoue que je ne sais comment le justifier, ni devant Dieu ni devant les hommes. Il s'unit contre moi, qui suis son meilleur et son plus ancien ami, avec M. de Meaux qui me traite d'hypocrite, et d'hérétique dissimulé qui cache son venin. Il s'entend avec M. de Meaux pour m'empêcher d'expliquer les endroits de mon livre qu'on veut interpréter en un mauvais sens, et pour me réduire, contre la vérité et contre ma

(1) Fénelon étoit bien instruit : voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 6 mai, 17 juin, 22 juillet, 12 et 18 août 1697, etc. tom. XL, pag. 309 et suiv.

conscience, à une rétractation. Enfin, c'est mon meilleur ami qui me fait plus de mal que toute la cabale envenimée de ceux qui veulent me perdre. Il ne tient qu'à lui de mettre la vérité à couvert, de faire voir que personne n'est plus opposé que moi à l'illusion, et de finir un si grand scandale. Il ne tient qu'à lui, et c'est lui seul qui l'empêche; car M. de Meaux, sans lui, ne pourroit soutenir une affaire si injuste et si odieuse. J'ai offert, dès le commencement, des additions pour expliquer tout ce qui alarme M. de Chartres. Quand même on ne me demanderoit pas ces explications, je les donnerois au public pour éclaircir et pour édifier les fidèles. Mais je demeure ferme dans ce que j'ai offert dès le commencement : il n'y a ni lassitude, ni crainte, ni espérance qui puisse jamais me faire dire un seul mot qui sente la rétractation indirecte. J'aime cent fois mieux souscrire avec une soumission sans réserve à la condamnation la plus rigoureuse de Rome, que de dire un mot équivoque, et qui donne une idée de rétractation, parce que je ne puis trouver dans mon livre aucune proposition qui ne soit déterminée à un sens très-édifiant par trente autres endroits du même ouvrage. Ainsi toute négociation est inutile à cet égard-là. Il faut ou me laisser expliquer, ou attendre le jugement du Pape, auquel je suis soumis comme un petit enfant à son père. Je ne sais si on sera bien édifié à Rome que mes confrères n'aient jamais voulu me laisser expliquer, et qu'on ait usé d'une autorité si irrégulière pour me réduire à une rétractation.

2° J'avoue que je ne sais à quoi m'en tenir avec M. l'évêque de Chartres. Dans les commencemens, il

témoignoit ne désirer de moi qu'une explication; puis il a voulu que j'abandonnasse mon livre. Il est revenu plusieurs fois à la simple explication, et ne s'est jamais fixé à rien. M. de Meaux le rentraîne toujours; et, après tant de variations, je ne puis plus faire un fonds assuré sur ses propositions. J'ai vu même, par expérience, que de telles propositions m'ont fait perdre un temps précieux, et n'ont servi qu'à lasser le Roi, comme si je devois répondre des lenteurs et des irrésolutions des autres. On a renversé quatre ou cinq fois, malgré M. l'archevêque de Paris, les projets que nous avions faits ensemble, pour expliquer mon livre par des additions. De nouvelles propositions n'aboutiroient à aucune exécution tranquille, et pendant que je quitterois le chemin de Rome pour des choses très-incertaines, on acheveroit de remuer à Rome de puissans ressorts pour m'y opprimer.

3° Je penserai sérieusement à ce que M. de Chartres propose d'une Instruction courte : mais je n'ai eu jusqu'ici la liberté de rien faire imprimer. Je n'aurai jamais aucune répugnance à expliquer ce que certains lecteurs n'entendent pas : il ne me coûte rien de dire ce que je pense, et par conséquent, je serai ravi de continuer à condamner des erreurs dont j'ai toujours eu une horreur très-sincère. Mais il faut, quand il s'agit de l'impression, mesurer bien ce que j'ai à dire; car, nonobstant tout ce que peut dire M. de Meaux, je veux mourir comme je tâche de vivre, simple, ingénu, et ferme jusqu'à sacrifier toutes choses pour la sincérité.

4° Après toutes les difficultés et toutes les varia-

tions que j'ai essuyées, je ne puis plus me résoudre à compter avec tant de gens ombrageux et irrésolus, quand il sera question de régler des additions pour une édition nouvelle de mon livre. Je veux bien faire ici une courte Instruction, où je promettrai une édition nouvelle : mais, pour régler cette édition, je ne veux compter ni avec M. de Meaux, dont les principes ne peuvent jamais s'accorder avec les miens, ni avec ceux qui ont juré une alliance éternelle avec lui, et par lesquels il seroit toujours en secret, malgré moi, le correcteur de mon ouvrage. Si M. l'évêque de Chartres cherche sincèrement, comme je le crois de son bon cœur, la paix entre nous et l'édification publique, il conclura avec moi toutes choses suivant ce que je vais vous proposer.

Je ferai au plus tôt la courte Instruction qu'il me conseille, et je promettrai une nouvelle édition : mais pour cette édition nouvelle avec des additions, je l'enverrai à Rome, et je supplierai le Pape de la faire régler par les consulteurs les plus précautionnés. M. de Chartres ne doit pas être plus zélé ni plus rigoureux contre le quiétisme, que le Pape et toute l'Église Romaine, où ces erreurs ont été foudroyées dès leur naissance. Quand j'offre de passer par toute la sévérité de l'inquisition qui a jugé Molinos, les gens les plus difficiles doivent être bien contens. Si M. de Chartres s'accommode de ce projet, nous serons en paix profonde, et nous édifierons l'Église par notre union sans aucun retardement. Dès ce moment, je ne suis qu'un cœur et une ame avec lui. Il n'aura plus besoin de demeurer ligué contre moi avec M. de Meaux, qui veut, malgré moi, me faire hérétique.

Il n'aura qu'à déclarer qu'il est content, que ma doctrine est saine, et qu'il ne lui reste plus rien à désirer, puisque le Pape règlera par son autorité les additions de mon édition nouvelle. De mon côté, je montrerai en tant de manières, de vive voix et par écrit, combien j'ai horreur de ce qu'on m'a imputé, que le public verra sans peine le fond de mon cœur. Mais si M. l'évêque de Chartres n'entre pas de plein cœur dans ce projet, et si M. de Meaux l'empêche de prendre une ferme résolution, la mienne est prise. Je n'ai qu'à porter ma croix, qu'à prier Dieu pour ceux qui m'oppriment, et qu'à tâcher de réparer le scandale à force de patience. Je suis tout à vous, monsieur, avec toute l'estime possible, et une sincère reconnoissance pour tous vos soins.

248 +.

DE M. DE BERTIER, ÉVÊQUE DE BLOIS, A FÉNELON.

Il lui exprime la peine que lui ont causées quelques expressions de sa lettre du 3 août *à un ami*.

A Paris, le 15 août 1697.

Vous jugez bien, monseigneur, combien je suis affligé sur votre sujet. Vous savez ce que je pense de votre livre; je n'ai pu vous le dissimuler, et vous n'ignorez pas la part que je prends dans ce qui vous regarde personnellement. J'ai été bien fâché de ne pouvoir avoir l'honneur et la consolation de vous

+ Cette lettre avec la réponse de Fénelon, du 21 du même mois, ont été publiées à Paris en 1813, d'après les originaux déposés à la bibliothèque de Grenoble. Voyez le *Magasin encyclopédique*, année 1813, tom. V.

voir, lorsque vous êtes passé ici en vous en allant à Cambraï. On ne parle que de votre lettre du 5 août, que vous avez laissée en partant, dont on distribue des copies avec beaucoup de soin et d'empressement à toutes les portes. Tout le monde remarque que ceux que vous exhortez si fort par cette lettre à demeurer en paix, et à s'abstenir de toute industrie humaine, suivent peu vos conseils, et que, pendant que vous recommandez si expressément le silence, ils multiplient prodigieusement vos paroles par la multiplication de ce dernier écrit, duquel d'ailleurs on n'est point content. Je ne sais ce que M^grs^ de Paris, de Meaux et de Chartres en disent ou en pensent; je ne les ai point vus du tout depuis que la lettre court : mais je sais bien que le bruit le plus commun sur cela, est que, sous une apparence de soumission au Pape, vous vous réservez tous les faux-fuyans nécessaires pour ne vous y soumettre jamais, en déclarant, comme vous le faites, qu'au cas que l'on condamne votre livre, vous demanderez sur quelles propositions précises, et encore sur quel sens de ces propositions tombera la condamnation, qui est un moyen sûr de l'éluder. Tout cela fait, monseigneur, un très-mauvais effet pour vous dans le monde, et me jette dans la dernière tristesse : mais ma peine seroit encore plus grande, si je ne vous le découvrois avec la même tendresse avec laquelle je vous ai parlé sur cette même matière dès le commencement. Pardonnez, monseigneur, cette décharge de cœur à mon attachement tendre et sincère. Je vous ai toujours présent dans mes prières, et surtout à l'autel. Je vous demande la même part dans les vôtres, et la justice de croire

que homme au monde ne s'intéresse plus vivement que moi, et n'est plus cordialement et plus respectueusement, etc.

249.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Détails sur son voyage. Il le prie de lui donner tous les avis qu'il croira lui être utiles.

Lyon, 15 août (1697.)

Je n'étois point content, monsieur, d'un adieu aussi précipité que le nôtre, et dans lequel un profond silence devoit toujours régner. Vous m'avez fait grand plaisir de vous en plaindre aussi bien que moi. Pour m'en consoler un peu, j'allai le soir chez M^me^ de Murie, mais je ne la trouvai pas. Je vous prie qu'elle sache combien j'avois dessein de prendre congé d'elle; car je l'honore sincèrement. Son zèle pour M. de Cambrai et son affection pour mes neveux me donnent une grande idée de son bon cœur. Notre route a été heureuse jusqu'ici, et nous nous reposons un peu trop long-temps à Lyon, parce qu'on mit nos hardes au coche, au lieu de les mettre à la diligence. Nous ne pouvons les avoir que samedi, et nous partirons dimanche pour Marseille, où nous espérons trouver la galère du cardinal de Janson, que les vents contraires ont retenue jusqu'à présent dans le port. M. de Lyon [1] témoigne une très-grande estime et une considération toute particulière pour M. de Cam-

(1) Claude de Saint-Georges, sacré en 1693, mort en 1714.

rai. Il m'a fait toutes les honnêtetés possibles. Il m'est venu voir à mon logis; il m'a prié à dîner, et chez lui il m'a comblé d'honneurs. J'ai déjà donné, monsieur, la station de saint Ceré à un Récollet, en faveur duquel tous les messieurs de la ville m'écrivirent une grande lettre avec tant de cérémonie, que je ne crus pas leur pouvoir refuser cette grâce, et présentement il ne dépend plus de moi de la rétracter. J'aurois eu grand plaisir de pouvoir faire ce que M. de Lamarvaillière vous avoit prié, sachant combien il mérite la considération particulière de M. de Cambrai et la vôtre.

Votre raisonnement sur l'objection qu'on fait contre le principe de M. de Cambrai pour le désintéressement, prise de l'exhortation de l'Écriture sainte, me paroît très-solide, et je ne l'oublierai pas assurément. Ayez la bonté de me donner tous les avis que vous croirez utiles; car, d'un côté, j'ai besoin de tout, et de l'autre, il vaut mieux redire une chose inutile, que de s'exposer à n'en pas dire une qui seroit nécessaire. Outre cela, vous parlez à une personne qui a droit de vous demander toutes les marques d'une amitié sincère et intime et sans ménagement. Soyez persuadé, monsieur, que je suis à vous du fond du cœur, et que je vous honore plus que vous ne voulez l'être, parce que vous ne voyez pas tout le bien que vos amis aiment et estiment en vous.

M. de la Templerie [2] vous assure bien de ses respects et de sa reconnoissance des marques de votre souvenir.

(2) Ecclésiastique qui accompagnoit à Rome l'abbé de Chanterac.

250.

DE FÉNELON AU NONCE DU PAPE (1).

Il lui expose sa croyance et ses intentions.

A Cambrai, 16 août 1697.

Je déclare à Mgr le nonce de notre très-saint père le Pape les choses suivantes :

1° J'ai appris qu'un évêque de France veut m'accuser à Rome d'avoir expliqué dans mon livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, les XXXIV Articles arrêtés autrefois à Issy par Mgrs l'archevêque de Paris, l'évêque de Meaux, M. Tronson et moi, d'une manière contraire auxdits Articles, et favorable à l'illusion. Je proteste que je n'ai jamais eu d'autre intention que celle de suivre ces Articles; j'ai toujours été pleinement persuadé de la doctrine qu'ils contiennent, et j'offre de vérifier devant Sa Sainteté que je n'y ai contrevenu en rien.

2° Je prends Dieu à témoin que je n'ai jamais songé à favoriser ni défendre, ni à excuser même indirectement aucune personne ni aucun livre suspect dans l'Église.

3° Si j'ai demeuré six mois sans envoyer à Sa Sainteté mon livre traduit en latin, avec les éclaircissemens que je lui avois promis, c'est que le Roi m'a toujours engagé à différer, dans l'espérance que quelques-uns de mes confrères pourroient terminer cette

(1) En remettant au nonce cette *Déclaration*, Fénelon retira celle qu'on a vue ci-dessus, tom. VII, pag. 520. C'est ce que Bossuet mande à son neveu, dans sa lettre du 2 septembre; tom. XL, pag. 383.

affaire

affaire d'une manière douce et édifiante. Mais enfin on ne me laisse point la liberté de justifier mon livre en l'expliquant, et on veut me réduire à le rétracter, quoiqu'on soit dans l'impuissance de me montrer des propositions extraites du livre, et sans correctif dans le livre même, qui soient hérétiques ou erronées. Je ne voulois, par cette explication, que lever les équivoques des lecteurs les plus prévenus, pour les apaiser.

4° J'ai demandé au Roi avec les plus fortes et les plus respectueuses instances de me permettre d'aller à Rome pour m'y jeter aux pieds de Sa Sainteté, pour lui ouvrir mon cœur sans réserve, pour lui rendre compte très-ingénument de ma foi, pour lui soumettre ma personne aussi bien que mon livre, et pour être détrompé par une si grande autorité, si je me trompe. Mais le Roi n'a pas jugé à propos que je fisse ce voyage, et a cru qu'il suffisoit que j'envoyasse mes éclaircissemens par un théologien de confiance. Dieu, qui sonde les cœurs, sait que je n'ai jamais rien cru touchant les voies intérieures au-delà de ce qui est dans mon livre, et que je n'ai jamais voulu donner à mon livre aucun des sens impies ou favorables à l'illusion qu'on veut m'imputer. Je suis prêt à condamner toute doctrine et tout écrit que le saint Père condamnera. S'il condamnoit mon propre livre, je serois le premier évêque à souscrire sans réserve ni équivoque à sa condamnation, à en défendre la lecture dans le diocèse de Cambrai, et à y publier par un Mandement la censure du très-saint Père. C'est dans ces sentimens que je veux vivre et mourir.

Je supplie très-humblement Mgr le nonce d'avoir la bonté de conserver l'original du présent acte écrit

de ma main, et d'en envoyer une copie à Sa Sainteté, afin qu'elle puisse voir ma docilité et ma soumission. Plût à Dieu que je pusse baiser ses pieds, recevoir sa bénédiction apostolique, et lui expliquer mes sentimens comme un enfant soumis à son père!

251.

DU MÊME A L'ABBÉ QUINOT.

Il se montre disposé à faire tout ce que désire l'évêque de Chartres.

A Cambrai, 16 août 1697.

Je vous remercie de tout mon cœur, monsieur, du soin que vous avez bien voulu prendre de me mander votre conversation avec M. l'évêque de Chartres. Voici la réponse que je vous supplie de lui faire :

1° Je n'aurai jamais de peine à dire la vérité que je crois, ni à condamner l'erreur que je déteste. Il y a six mois que je presse afin qu'on me laisse faire ce que M. de Chartres demande présentement. S'il avoit bien voulu s'y fixer, et dire à M. de Meaux qu'il ne pouvoit se joindre à lui contre moi, pourvu que je fisse des explications bien précises, il m'auroit épargné six mois d'amertume et d'oppression; il auroit étouffé un scandale dès sa naissance; nous ne serions, lui et moi, qu'un cœur et qu'une ame : car j'ai toujours un fonds de tendresse et de vénération pour lui.

2° Je suis prêt à faire une Lettre pastorale où je promette une édition nouvelle de mon livre, avec des additions qui lèvent toutes les difficultés qu'on fait sur certains endroits; et en attendant j'expliquerai

sommairement, dans cette Lettre pastorale, les principales choses sur lesquelles on m'impute des sentimens contraires aux miens; mais jusqu'ici je n'ai pu faire ni cette Lettre ni aucune autre chose semblable, car je n'avois la liberté de rien faire imprimer. M. l'archevêque de Paris me recommandoit toujours d'attendre; M. l'évêque de Chartres me le recommandoit aussi.

3° Je suis prêt à faire une édition nouvelle avec des additions qui ne laisseront aucun prétexte d'ombrage aux lecteurs même les plus prévenus. Ces additions feront pour la vérité contre l'erreur un effet aussi grand que la rétractation la plus ouverte. Toute la différence ne consistera qu'en ce que je n'abandonnerai point un livre que je ne crois point, en ma conscience, susceptible, dans toute la suite de son texte, des mauvais sens qu'on veut lui donner, et que les additions me justifieront en condamnant l'erreur; au lieu que je ne pourrois abandonner mon livre sans reconnoître tout au moins que j'ai favorisé le quiétisme, et sans laisser soupçonner au lecteur que je ne l'abandonne peut-être que par politique, à l'extrémité. Ce seroit une démarche contre ma conscience, et en même temps contre l'honneur de mon ministère. Je ferai donc sans peine des additions très-fortes; mais il n'y a ni espérance ni crainte, qui puisse jamais m'arracher un mot équivoque pour l'abandon de mon livre. J'aime cent fois mieux me soumettre de bonne foi et sans réserve à une condamnation rigoureuse du Pape, mon supérieur, que de faire un accommodement équivoque avec M. de Meaux, où je mette en doute le sens de mon livre.

4° Pour la Lettre pastorale, je puis la faire tout au plus tôt; mais pour les additions de l'édition nouvelle, il faut un peu plus de temps. La chose pressera moins après que la Lettre pastorale aura paru, parce qu'elle montrera mes intentions, et contentera par provision les esprits modérés. Les additions seroient bientôt prêtes; mais voici la difficulté. Je veux les faire revoir et retoucher par un certain nombre de théologiens exacts, qui ne sauroient aller vite. De plus, je ne parviendrois jamais à faire cette édition nouvelle à Paris: M. de Meaux la traverseroit toujours. J'ai une trop forte expérience de son pouvoir excessif, pour me devoir rembarquer. Il voudroit toujours me réduire à son point, et faire des changemens qui détruiroient la première édition. Il se rendroit toujours, d'une manière secrète et indirecte, le vrai correcteur de mon ouvrage. Ni M. l'archevêque de Paris, ni M. de Chartres ne pourroient s'assurer d'être libres de suivre constamment un projet modéré qu'ils auroient formé avec moi dans la meilleure intention du monde. Encore une fois, l'expérience décide là-dessus. Ma pensée seroit d'envoyer mes additions à Rome, et de supplier le Pape d'avoir la bonté de les y faire examiner et arrêter par ses plus habiles théologiens. Puis-je offrir rien de plus raisonnable, que de vouloir passer par toute la sévérité de l'Inquisition, et de me laisser corriger en mon absence? M. de Chartres ne doit être ni plus zélé ni plus rigoureux contre le quiétisme, que le Pape et toute l'Église Romaine, où cette erreur a été foudroyée dès sa naissance. Si ce projet convient à ce prélat, nous voilà d'accord dès aujourd'hui. Je donnerai promp-

tement au public une Lettre pastorale, qui montrera en gros mes intentions, et ma doctrine toute opposée au quiétisme, et qui promettra une explication plus exacte de mon livre, par les additions d'une édition nouvelle. En même temps j'enverrai à Rome mes additions avec l'ancien texte. Je ne chicanerai point à Rome, et je laisserai de bonne foi régler et arrêter toutes mes additions, comme le Pape le jugera nécessaire. Quand mes additions auront été arrêtées à Rome, je ferai ma nouvelle édition. En attendant, nous serons en paix; et si M. de Chartres demeure fixe dans ce projet, nous serons plus unis que nous ne l'avons jamais été. Mon cœur ne sauroit se fermer pour lui.

5° Si ce projet lui paroît bon, il faut que rien ne l'ébranle. Je n'ai jamais songé à le désunir de M. de Meaux pour leurs censures contre M^me^ Guyon; mais il ne doit pas être uni avec M. de Meaux contre moi, lorsque je lui offre tout ce qu'il peut attendre d'un confrère, et que M. de Meaux veut l'entraîner dans des extrémités contre moi. Lorsque j'offre ce qui peut mettre la vérité pleinement à couvert, et édifier toute l'Église, M. de Chartres doit en conscience être pour moi contre M. de Meaux, si M. de Meaux le rejette. M. de Meaux dit partout que mon livre est bien plus mauvais que ce que je dis; et que ce que je pense est encore bien plus mauvais que mon livre. Il dit que je suis hérétique, mais hérétique caché, qui dissimule pour couvrir son venin. Voilà les discours d'un prélat fort accrédité, qui fait le tendre et le compatissant pour moi; et on se plaint de ce que je ne veux pas me fier à lui comme au meilleur de mes amis!

M. l'évêque de Chartres assure qu'il est persuadé de la pureté de mes mœurs et de ma doctrine, et il s'unit publiquement contre moi avec notre confrère qui me traite partout d'hérétique hypocrite! En vérité, je ne sais comment faire pour excuser M. de Chartres devant Dieu et devant les hommes. Si je refuse ce qui est raisonnable, et si M. de Meaux s'y borne; que M. de Chartres soit pour M. de Meaux contre moi, cette conduite est selon Dieu : mais que j'offre tout ce qu'on peut désirer raisonnablement, et que M. de Meaux le refuse, et que M. de Chartres demeure encore uni contre moi avec notre confrère qui me déchire et qui m'opprime; c'est ce que la conscience ne peut souffrir, et que Dieu ne peut approuver. M. de Meaux, avec toute sa hauteur, n'oseroit soutenir une rigueur si odieuse, sur laquelle le public commence à ouvrir les yeux, s'il ne se sentoit appuyé de M. de Chartres, qui est mon ancien ami, qui a la confiance de M^me^ de Maintenon, et qui est reconnu pour un évêque très-pieux. C'est donc M. de Chartres qui soutient tout en cette affaire, et qui répondra de mon oppression et du scandale devant Dieu et devant les hommes. Que si M. de Chartres ne veut point prendre une résolution inébranlable pour le projet que je viens de proposer, la mienne est prise de porter ma croix, et de prier sans cesse d'un cœur tendre pour mon plus cher et plus ancien ami qui me la fait porter. Je ne puis en conscience rétracter ni directement ni indirectement un livre où l'on ne peut me montrer aucune proposition qui ne soit manifestement déterminée à un sens très-pur et très-catholique, par trente endroits for-

mels du livre même, et par tout le système. Je ne puis donc qu'expliquer ce livre par des additions, ou attendre le jugement de Rome. Je ne sais si on sera bien édifié à Rome que mes confrères n'aient jamais voulu me laisser expliquer, et que M. de Meaux ait employé une autorité si irrégulière pour me réduire sans preuve à une rétractation.

Je demande une réponse prompte et précise de M. l'évêque de Chartres, et de sa propre main, afin que je puisse marcher sur un fondement assuré. S'il entre de plein cœur dans mon projet, je publierai une courte Instruction, en attendant une édition nouvelle avec des additions, et j'enverrai les additions à Rome, afin qu'on les y mette dans un état qui ne laisse plus à désirer aucune précaution. Dès ce moment, ce ne sera plus mon affaire; je laisserai tout régler à Rome. M. de Chartres verra avec quelle candeur je montrerai en toute occasion combien je déteste les erreurs qu'on m'a imputées. Si, au contraire, il n'accepte pas ce projet, qui est le plus simple, le plus naturel, après les pas que j'ai faits vers Rome par l'ordre du Roi, enfin le seul propre à décider et à nous mettre en paix; je prierai Dieu qu'il fasse autant de bien à mon ami que mon ami me fera de mal. Il verra, mais peut-être trop tard, que son zèle se tourne contre le côté qui n'est pas à craindre, et qu'il place mal sa confiance. Pour moi, je ne cesserai jamais d'aimer et de respecter sa vertu et son bon cœur. Vous savez, monsieur, avec quelle estime je suis cordialement tout à vous.

Quand même mon livre seroit insoutenable, (ce qui

n'est pas) on seroit inexcusable de faire ce qu'on fait contre moi. Dieu m'est témoin que je n'ai aucun ressentiment contre M. de Meaux; mais après les discours qu'il a tenus publiquement contre moi, et l'abus qu'il a fait de ma confiance, il n'y a plus ni sûreté ni bienséance pour moi à me rembarquer avec lui. On croiroit que c'est parce que je me sens coupable, que je ménagerois un homme qui ne m'a ménagé en rien; il feroit toujours entendre qu'il me ramèneroit de mes erreurs : et je ne peux lui donner cet avantage au préjudice de ma foi, qui a toujours été pure. Il croit ne pouvoir plus se justifier d'un si étrange éclat, qu'à mes dépens. Il faut que j'aie été un visionnaire et un fanatique; de peur que M. de Meaux ne paroisse avoir eu trop de vivacité et de précipitation. Mais il ne réalisera jamais ce qui n'est rien; il ne parviendra point à me faire hérétique malgré moi. Tôt ou tard on verra que je ne crois, ni n'ai jamais cru que ce qu'il n'oseroit condamner. Pour moi, je suis très-assuré qu'il ne montrera aucun principe de vérité en cette matière que je n'aie admis, ni aucune erreur que je n'aie condamnée. Toutes ses remarques ne sont que contre des erreurs que je déteste autant que lui, et que j'offre de montrer clairement que j'ai condamnées dans mon livre. Si mon affaire étoit finie demain, de quelque manière qu'elle le fût, je ferois toutes sortes d'avances pour bien vivre avec M. de Meaux; mais, quoi qu'il arrive, je finirai bien ou mal sans lui mon affaire. M. de Chartres doit désirer qu'elle finisse doucement, selon le projet que je viens d'expliquer, et il ne doit pas écouter ceux qui en retardent la fin.

Je voudrois bien, monsieur, que vous prissiez la peine de faire voir cette lettre à M. le duc de Beauvilliers et à M. Tronson.

252.

DU MÊME A Mme DE GAMACHES.

Sur ses dispositions par rapport à l'affaire de son livre.

A Cambrai, 20 août (1697.)

On ne peut être plus sensible que je le suis, madame, à toutes les marques de votre bonté; et je prie Dieu, du fond de mon cœur, de vous rendre au centuple la consolation que vous me donnez en prenant si cordialement part à mes peines. Quand nous disons que les croix sont bonnes, ce n'est point un discours de cérémonie; c'est une vérité de l'Évangile qui se tourne en condamnation contre ceux qui la prêchent, s'ils ne tâchent pas de la suivre quand les occasions s'en présentent. L'occasion en est venue pour moi : je dois aimer ma croix, j'en dois voir le prix, je dois craindre d'en perdre le fruit, je dois la porter humblement et sans aucun courage humain; je ne dois trouver de force ni de ressource qu'en Dieu; je dois aimer ceux qui me noircissent; je dois prier pour eux, et être toujours tout prêt à leur céder, pour finir la division, dès que ma conscience me le permettra.

Pour mon livre, je ne dois point le regarder comme mien. Si le Pape ne le condamne pas, je ne dois pas le condamner; s'il le condamne, aucun évêque ne

suivra sa condamnation avec plus de docilité que moi. J'ai fait ce livre avec une intention droite; je n'ai voulu y contredire personne, ni je n'y ai voulu défendre personne. Je n'y ai songé qu'à dire la vérité telle que je l'ai trouvée dans les ouvrages des saints, et à y condamner toutes les erreurs que le saint siège avoit déjà condamnées dans les soixante-huit propositions de Molinos. Avec cette bonne intention, je suis en paix. Si je me trompe, on me détrompera; et c'est un grand avantage : si, pensant bien, je me suis mal expliqué, on me corrigera; et c'est ce que je dois désirer : et malheur à moi, si je craignois la correction par une mauvaise honte! Je dois plus qu'un autre à la vérité, étant dans la place où je me trouve. Je ne suis fâché que du scandale que cette affaire cause, et il me semble qu'il n'a pas tenu à moi qu'elle ne fût finie dès sa naissance. Pour mon humiliation, elle porte sa consolation avec elle; car je sais qu'il est bon d'être humilié, et j'en ai plus besoin qu'un autre. Je serai trop heureux, si la situation où je suis sert à me faire pratiquer une partie du détachement et de l'abandon dépeint dans mon livre.

Priez Dieu pour moi, madame, vous qui êtes touchée de ma peine, et qui avez le zèle de prier. Procurez-moi aussi, s'il vous plaît, les prières de M^gr^ l'évêque de Coutances. Je le révère singulièrement pour sa doctrine et pour sa piété; je lui rendrai toujours avec joie un compte exact de mes sentimens et de ma conduite. Souffrez, madame, que je demande aussi les prières de M. de S. V. auxquelles j'ai foi. Je suis avec une reconnoissance très-vive, et un respect qui durera toute ma vie, etc.

253 +.

DU MÊME A M. DE BERTIER, ÉVÊQUE DE BLOIS.

Il explique les expressions de sa *Lettre à un ami*, qui avoient fait peine à ce prélat.

A Cambrai, 21 août (1697.)

Je ne suis pas surpris, mon cher prélat, du tour qu'on donne à ma Lettre, car je suis accoutumé à l'injustice. Celle-là paroîtroit étrange, si on vouloit ouvrir les yeux. Je dis absolument d'un côté que je condamnerai mon livre, dès que le Pape le condamnera; de l'autre, je dis que je ne me contente pas de la condamnation de mon livre, s'il mérite d'être condamné, mais que je le supplierai encore de faire des décisions précises sur cette matière. Je crains de me tromper; je veux savoir précisément ce qu'il faut croire et ce qu'il faut rejeter. Plus on est de bonne foi dans l'obéissance, plus on veut savoir précisément en quoi il faut obéir. Je ne demande point des raisons sur lesquelles je puisse chicaner; je ne demande que des décisions précises et absolues. Est-ce éluder l'obéissance, que de craindre de n'y être pas assez assujéti? Est-ce être de mauvaise foi, que de demander une règle qui ne laisse rien ni à la subtilité ni à la prévention? N'est-il plus permis de vouloir savoir jusqu'où on doit obéir, pour obéir aveuglément dans toute l'étendue de l'obéissance? On veut empoisonner toutes mes paroles; quoi que je dise et quoi que je fasse, il faut que j'aie tort. Ce qui m'en console, est que Dieu le permet, et qu'il faut adorer tout ce

qu'il fait pour nous humilier. J'avoue que je ne m'embarrasse guère de tous ces discours. J'attends en paix la décision du Pape. S'il condamne mon livre, je le condamnerai très-simplement, et il n'en sera plus question. Je ne lui demanderai jamais des décisions pour relever indirectement mon livre. Ce que je lui demanderai toujours de bonne foi, c'est de m'apprendre ce que je dois penser et enseigner. Les critiques envenimés ne m'empêcheront pas de lui faire cette demande pour mon besoin, avec docilité et soumission. Pardon, mon cher prélat, d'une si longue lettre. Je vous remercie de vos prières, dont j'ai grand besoin; et je puis vous assurer que je ne cesserai jamais de vous être dévoué avec respect et attachement.

254.

DU MÊME AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Sur les dispositions de ses diocésains; approbation que son livre a eue dans les Pays-Bas. Il explique quelques expressions de sa lettre du 3 août.

1er septembre 1697.

Nous venons, mon bon duc, de chanter le *Te Deum* pour Barcelone [1], et j'apprends, par des nouvelles de l'armée, que nous chanterons bientôt un autre *Te Deum* encore plus agréable [2]. Je prie le Dieu de paix de régner dans le cœur du Roi, et de répandre

(1) Cette ville s'étoit rendue au duc de Vendôme, le 10 août, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

(2) Les négociations pour la paix touchoient à leur terme : le traité de Ryswick fut signé le 20 septembre avec la Hollande et l'Espagne, le 21 avec l'Angleterre, et le 30 octobre avec l'Empereur.

ses bénédictions sur lui, pour sa sanctification, et pour le bien de l'Église [3].

Je travaille ici doucement, et je ménage les esprits, pour me mettre à portée de leur être utile. Ils m'aiment assez, parce qu'ils me trouvent sans hauteur, tranquille, et d'une conduite uniforme. Ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux. Ils se fient assez à moi; et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils paroissent, sont plus fins que je ne veux l'être.

Pour mon livre, tous nos théologiens, tant séculiers que réguliers, l'ont d'abord trouvé d'une doctrine très-saine et très-pure. Les plus exacts docteurs des Universités des Pays-Bas en ont été fort contens. C'est sans complaisance et sans m'avoir vu, qu'ils ont parlé en ce sens aux personnes qui n'ont aucun attachement pour moi. Ils ne peuvent comprendre sur quoi on attaque à Paris une doctrine si conforme à ce qui est dans tant d'auteurs approuvés : mais ils ont appris que le Roi a été prévenu contre mon livre par des évêques qui ont sa confiance, et ils sont persuadés que je suis mal à la cour. Ils n'en croient pas, pour tout cela, mon livre plus mauvais; mais ils me résisteroient bien plus hardiment, si je voulois entreprendre la moindre affaire qui les blessât. Dans la situation où les hommes m'ont mis, et où Dieu permet que je sois, je dois me ménager beaucoup, et suspendre beaucoup de bonnes œuvres qui étoient fort pressées : aucune ne réussiroit maintenant. Si Dieu veut se servir de moi pour les exécuter, il dissipera l'orage que les hommes ont formé. Ils répon-

(3) Voyez une autre lettre au même seigneur, du 26 août précédent; tom. I, pag. 61.

dront devant lui de tout le bien qu'ils m'empêchent de faire, et du scandale de toute l'Église. Pour moi, je prie de tout mon cœur qu'il leur pardonne. Mais quand même mon livre seroit aussi hérétique qu'il est éloigné de l'être, ils seroient inexcusables devant Dieu et devant les hommes, de n'avoir jamais voulu souffrir que je l'expliquasse. Pour la décision de Rome, je l'attends avec une soumission sans réserve. Je sais que les gens que je ne veux pas nommer mes ennemis, quoiqu'ils en aient toute l'animosité, ont voulu empoisonner une lettre que j'écrivis en partant de Paris (4), et que quelque ami aura répandue à bonne intention. Ils disent que je ne veux pas me soumettre au Pape, parce que je dis que je veux lui demander les endroits de mon livre qui sont mauvais, et le sens qui les rend mauvais, supposé qu'il le condamne. Ai-je tort de vouloir savoir précisément en quoi je me trompe, pour ne me plus tromper? Ai-je tort, en voulant obéir et me corriger, de demander tout ce qu'il faut penser et dire pour l'obéissance et pour la correction? Ai-je tort de souhaiter que, si le Pape trouve dans mon livre quelque proposition qui ne soit pas assez correcte, il ait la bonté de la marquer en la condamnant, afin qu'on ne puisse pas faire tomber malignement la condamnation sur tout le reste de mon livre, et me faire passer pour un homme qui a enseigné les impiétés horribles du quiétisme? Ne dois-je pas à mon caractère cette précaution? Si je ne la prenois pas, mes confrères ne devroient-ils pas me l'inspirer, au lieu de la trouver mauvaise? D'ailleurs

(4) La lettre du 3 août déjà citée. On peut voir ce qu'en dit Bossuet à son neveu, dans sa lettre du 12 août, tom. XL, pag. 360.

je n'ai jamais dit que je ne me soumettrois point à une censure du Pape, s'il ne me marquoit mes erreurs en détail. De quelque façon que mon supérieur parle, il est mon supérieur, et je dois lui obéir. S'il ne juge pas à propos de m'instruire en me condamnant, je me soumettrai de cœur autant que de bouche. Je regarderai Dieu en lui, et je me compterai pour rien. On ne me verra jamais faire du bruit et des divisions pour mon livre, ni même pour mon honneur personnel. Que mon livre demeure flétri, et moi profondément humilié; c'est ce qui causera du scandale, et m'empêchera de faire tous les biens que je souhaiterois : pour moi, j'en serai déchargé devant Dieu. Je souffrirai, je me tairai, je tâcherai de profiter de l'humiliation. Ceux qui, par hauteur et par passion, sous prétexte de zèle, ont employé l'autorité des puissances (5), et ont rejeté tout ce qui eût évité le scandale, auront à en répondre au jugement de Dieu. Les gens sages et sans prévention commencent même à voir combien leur conduite est dure et odieuse. Vous me connoissez assez, mon bon duc, pour savoir que je les aime, et que, loin d'être irrité de leur tort, je serois en danger de me fier encore trop à eux; si je me trouvois à portée de négocier.

Je souhaite de tout mon cœur que notre bonne duchesse revienne des eaux en bonne santé. Pour M. le Duc de Bourgogne, je prie Dieu tous les jours

(5) Mme de Maintenon, dans une lettre du 29 août à M. de Noailles, (tom. III, pag. 95) lui indique un livre, publié en 1688 par le fameux Burnet, évêque de Salisbury, dans lequel il accuse Fénelon de quiétisme. On peut voir dans l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 49, ce qu'il faut penser de cette ridicule accusation.

pour lui, et c'est le seul service que je puis lui rendre de loin. On raisonne en ce pays pour savoir si je suis exilé; on le demande à mes gens, et heureusement on ne me fait point de questions précises. S'il faut n'en faire point un mystère, je suis tout prêt, et je dirai l'ordre que j'aurai reçu. Il ne faut point chicaner avec Dieu, lorsqu'il veut nous remplir d'amertume et de confusion. S'il veut achever de me confondre, jusqu'à me mettre hors d'état de faire aucun bien, je demeurerai dans sa maison un serviteur inutile, quoique plein de bonne volonté. Je le prie, mon bon duc, de vous conserver, et de vous combler de ses grâces. Je suis, etc.

255.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce sa seconde *Lettre à un ami*, et deux Instructions pastorales qu'il vient de composer; et lui donne quelques instructions.

A Cambrai, 3 septembre (1697.)

Je me sers, mon cher abbé, du canal de M. le prévôt de Saint-Géry, qui a demeuré à Rome, et qui y a un correspondant, pour vous écrire sûrement par la poste de Bruxelles. Je prie Dieu que vous soyez arrivé en bonne santé, et que M. de La Templerie vous ait gouverné à merveille par les chemins.

Vous pouvez vous souvenir d'une lettre que j'écrivis à Asnières sur mon livre, et qu'un de nos amis a répandue dans Paris [1]; on m'en a fait un crime. On dit que je m'y prépare des faux-fuyans pour ne

(1) C'est la première *Lettre à un de ses amis*, déjà citée plusieurs fois. Voyez tom. IV des *Œuvres*, pag. 165 et suiv.

me

me soumettre pas au Pape, quand il condamnera mon livre, puisque je veux lui demander les propositions qu'il condamne, et le sens dans lequel elles seront condamnées. Je ne doute pas qu'on n'ait écrit à Rome pour y donner ces impressions malignes; c'est pourquoi je vous envoie une autre lettre [2], qu'on va répandre partout, où vous verrez et pourrez faire voir mes véritables sentimens de soumission sans réserve. On y verra aussi les raisons capitales que j'ai pour demander une instruction précise si je me trompe, et pour souhaiter qu'on ne fasse point une condamnation respective qui me couvriroit de toute l'infamie du quiétisme. C'est ce qu'il est capital de bien appuyer. Je vous conjure de me mander au plus tôt les noms de tous les cardinaux, prélats et consulteurs auxquels il est bon que j'écrive. Donnez-moi de vos nouvelles par Bruxelles : c'est le plus assuré. Donnez-m'en aussi quelquefois par Lyon et Paris : autrement ceux qui regardent à la poste soupçonneroient que nous aurions un autre canal, et se mettroient en tête de le découvrir.

Faites, s'il vous plaît, régler par M. le cardinal de Bouillon votre commerce avec lui. Profitez de ses avis secrets; mais ne comptez pour rien ceux qu'il vous donnera d'une manière qui sera sue, car il voudra se faire un mérite à la cour de France, de nous intimider, et de nous réduire au point de M. de Meaux. Formez, tant que vous pourrez, des liaisons immédiates avec les cardinaux gens de bien, et avec les consulteurs opposés au jansénisme. Je vous enverrai dans

(2) La seconde *Lettre à un ami*; ibid. pag. 169 et suiv.

peu de jours deux Lettres pastorales (3); l'une déjà imprimée, mais non publiée, dont vous connoissez une bonne partie; l'autre manuscrite, et que je ferai peut-être imprimer au plus tôt. Tâchez de faire agréer à Rome ces sortes d'Instructions pour lever le scandale, en attendant la décision du Pape. Ces justifications de mon livre ne sont pas destinées à le défendre, si le Pape le veut censurer, car j'y déclare que je le condamnerai aussi en ce cas; mais elles peuvent servir à empêcher que tout le monde ne m'impute toutes les horreurs du quiétisme, que mes confrères laissent entendre que je veux établir, quoique dans la vérité personne ne les ait condamnées plus rigoureusement que moi, et n'en ait plus d'horreur.

Il est capital de faire entendre aux meilleures têtes combien cette affaire est importante à l'autorité du saint siège, auquel j'ai eu recours avec une soumission si absolue, et dont j'ai voulu aller en personne subir le jugement. Ce recours au saint siège a fait assez de peine à nos frondeurs. J'ai même déclaré une chose qui leur a beaucoup déplu, qui est que je me crois obligé d'être soumis pour le fait comme pour le droit. Vous savez là-dessus mes principes. L'Église doit être assistée du Saint-Esprit pour admettre et pour rejeter les expressions propres ou nuisibles à la conservation du dépôt; faute de quoi elle n'auroit plus de vrai jugement doctrinal : car le sens ne peut se conserver que par les expressions, et ce n'est que par les expressions que la tradition du sens se conserve. Un

(3) On verra, par les lettres suivantes, que ces deux *Lettres pastorales* furent depuis réunies en une seule, datée du 15 septembre 1697. Elle est imprimée tom. IV des *Œuvres*, pag. 179 et suiv.

homme qui pense ainsi, et qui le déclare hautement contre toutes les maximes de ceux qui veulent faire condamner son livre, est bien éloigné de vouloir faire du bruit dans l'Église, et de vouloir éluder les censures du saint siége. Mais quand même mon livre seroit défectueux et insoutenable, que devroit-on vouloir? Me flétrir, me déshonorer, me rendre inutile et scandaleux à un si grand troupeau? La passion de quelques confrères pleins de leurs intérêts en France, peut leur donner ce dessein; mais à Rome on doit se montrer juste, ferme et incorruptible. C'est l'Église mère qui a été dans tous les siècles l'asile de l'innocence opprimée. J'ai recours à elle dans une oppression manifeste : elle se doit à elle-même de me recevoir avec bonté, et de me justifier, pourvu que je sois docile. Si elle se laissoit aller aux impressions secrètes de la cour de France, et aux calomnies dont on s'efforcera de me noircir, elle se dégraderoit, elle perdroit son autorité et sa gloire; personne ne pourroit plus la regarder comme un refuge assuré. Encore une fois; si elle trouve que mon livre ne soit pas correct ou assez précautionné, que peut-elle faire de plus rigoureux? C'est de le noter, *donec corrigatur* : mais dès que j'offre d'accepter toutes les corrections que le Pape voudra bien avoir la bonté de me faire, et que je les demande avec de si grandes avances pour me soumettre, il importe au saint siége de montrer sa douceur et sa charité pour ses enfans qui recourent à lui avec une docilité sans réserve. Il lui importe même de donner un exemple si éclatant à toute l'Église de France, en la personne d'un archevêque, précepteur des princes, pour montrer à

ce clergé si jaloux, et si prévenu contre la puissance romaine, qu'on sait à Rome peser toutes choses, ne regarder que la vérité, et traiter bénignement les prélats de France, quand ils se soumettent. Jamais ils ne trouveront une occasion qui puisse leur faire plus d'honneur que celle-là. Après tout, est-il juste d'entrer dans la passion de ceux qui veulent me flétrir, et me rendre scandaleux dans toute l'Église? Qu'on pense à mes places, et surtout à celle de Cambrai, exposée à la vue de tous nos Pays-Bas, pleins de Protestans cachés, dans le voisinage de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne; toute l'Europe est attentive à cette affaire. Si le Pape vouloit, pour finir plus sûrement cette affaire, demander au Roi qu'il m'envoyât à Rome, je partirois dès que j'en aurois la permission, et je ne sortirois de Rome qu'après avoir donné au Pape toutes les preuves de la soumission et de la docilité d'un petit enfant. Tâchez de lui dire tout ceci, ou de le faire passer jusqu'à lui par quelque canal bien secret.

Je vous enverrai dans cinq ou six jours, par Paris et par Lyon, la version latine de mon livre, avec des additions courtes pour un projet d'édition nouvelle. Vous aurez aussi les deux Lettres pastorales, l'une imprimée et l'autre manuscrite.

Liez-vous avec les Jésuites, mais en secret, et avec tous les bons Réguliers. Faites entendre le dessein de ceux qui veulent changer les idées de toutes les écoles sur la charité. Si le P. Dez est encore à Rome, mille amitiés pour lui. Expliquez-lui l'état présent des choses en France sur les affaires de religion. Voyez le général, et parlez-lui du P. d'Aymé-

rique. Tâchez de vous introduire chez le général des Carmes déchaussés. Engagez, si vous le pouvez, l'examen du livre de M. de Meaux; que quelqu'un en donne des propositions extraites, sans que vous y paroissiez.

Profitez, mon cher abbé, de l'occasion de votre voyage, pour avoir à Rome un correspondant de confiance, qui nous ménage une nomination favorable aux canonicats qui vaqueront ici dans les mois du Pape. Je donnerai quelque présent à l'homme qui prendra soin de cette sollicitation : il faut un homme sage, discret et assuré.

Pour notre grande affaire, il faudra la mener suivant la disposition des esprits. Il faut qu'ils aient le temps de peser chaque expression, d'en voir tous les correctifs, de lire les passages plus forts des Pères et des saints canonisés. Si on ne veut à Rome qu'accommoder l'affaire par des additions qui ne laissent rien à désirer aux esprits les plus ombrageux, ils peuvent s'assurer de moi, et finir promptement cette affaire d'une manière qui leur fera honneur, et dont personne ne pourra se plaindre. C'est évidemment le bien de l'Église. Ils y auront d'autant moins de peine, que mes Lettres pastorales auront déjà tout dit. Un livre déjà expliqué est bien plus favorable que celui qui est à expliquer. Je ferai une nouvelle édition du livre à Rome, s'ils le permettent, ou ici, s'ils ne la permettent pas à Rome, avec toutes les additions, etc. qu'ils me règleront. Mais plus je m'abandonne au Père commun, plus j'ai sujet d'espérer qu'il ménagera ma réputation pour le bien de mon ministère, puisque d'ailleurs la vérité ne peut souffrir

ni dommage ni péril de ce ménagement, après des explications si solennelles et si décisives.

Ménagez votre santé, mon très-cher abbé; défendez l'oraison en esprit d'oraison, et le pur amour avec un cœur désintéressé. Ne regardez que Dieu dans sa cause. *Levavi oculos meos in montes; unde veniet auxilium mihi? Auxilium meum a Domino* (a). Je dis à Dieu comme Mardochée : *Cuncta nosti, et scis quia non pro superbia, et contumelia, et aliqua gloriæ cupiditate fecerim hoc*, etc. (c). Quand Dieu sera content, nous devrons l'être, quelque humiliation qui nous vienne de lui. J'embrasse M. de La Templerie. Mille fois tendrement tout à vous.

J'ai reçu une lettre de mesdames vos sœurs, qui est pleine de courage, de bonté, et de tous les sentimens les plus estimables. Je leur avois écrit sur votre départ.

(a) *Ps.* CXX. 1. 2. — (c) *Esth.* XIII. 12.

256.

DU P. SERRY, DOMINICAIN, A M. DE VINTIMILLE, ÉVÊQUE DE MARSEILLE.

Nouvelles de Rome, spécialement de l'affaire du livre des *Maximes*.

A Rome, ce 3 septembre (1697.)

L'AFFAIRE de M. de Cambrai, dont votre Grandeur souhaite particulièrement être informée, est à présent sur le bureau du tribunal de l'Inquisition. Sur le premier bruit que le livre fit dans cette cour dès le mois de mars, M^gr^ de Janson crut rendre un grand

service à ce prélat, que d'empêcher qu'on en prît ici connoissance. Il lui fit savoir qu'il lui étoit plus avantageux de s'accommoder à Paris à l'amiable, avec les autres prélats qui ne goûtoient pas ses sentimens ou ses expressions, que d'être jugé dans cette cour. Mgr de Bouillon, étant alors à Paris, agit dans le même esprit, et écrivit diverses lettres aux cardinaux de l'Inquisition pour les détourner de prendre connoissance de cette affaire, leur faisant espérer que ces prélats étoient en voie d'accommodement. Les soins de ces deux cardinaux ne furent pas sans fruit. On ne pensoit plus ici à ce livre, jusqu'à ce que M. de Cambrai lui-même réveilla ceux qui sembloient dormir, en écrivant une longue lettre au Pape, dans laquelle il se soumettoit à son jugement, le priant seulement de ne point donner son livre à examiner, jusqu'à ce qu'il en eût envoyé une traduction latine avec quelques explications des endroits qui avoient fait de la peine à ses confrères. Cette lettre est devenue publique, et je l'enverrois à votre Grandeur, si je croyois qu'elle souhaitât de la voir. On ne se pressoit pas néanmoins de prendre connoissance de ce livre, dans la crainte que le jugement qu'on en feroit ne fût pas tout-à-fait agréable au Roi : mais Sa Majesté vient d'ôter cette crainte par une longue lettre de quatre pages qu'elle a écrite à Sa Sainteté, en date du 5 du mois passé, par laquelle elle lui témoigne que ce livre fait beaucoup de bruit dans la cour et dans le royaume ; qu'elle l'a fait examiner par divers prélats et par divers docteurs de Sorbonne, qui n'ont pas même approuvé les interprétations que M. de Cambrai donnoit à divers endroits de son livre, et la prie enfin de

juger cette affaire au plus tôt, l'assurant qu'elle recevra et fera recevoir son jugement avec toute sorte de soumission. Le Pape s'est senti si honoré de cette lettre, que je ne saurois vous exprimer de quelle manière il en a parlé pendant huit jours. Il la communiqua deux jours après aux cardinaux de l'Inquisition, qui ont député, conjointement avec Sa Sainteté, sept censeurs pour examiner le livre, et en faire le rapport à la congrégation : savoir, le Maître du sacré Palais, Jacobin; le P. Massoulié, Jacobin; le P. Gabrieli, Feuillant; le P. del Miro, Bénédictin; le P. Granelli, Observantin; le procureur-général des Augustins, et le P. Alfaro, Jésuite. Le Pape les a appelés l'un après l'autre pour les exhorter à apporter à l'examen de ce livre toute la diligence et toute l'application possible. On n'a pourtant pas encore reçu les explications de ce prélat, et les écrits de ses parties. On a seulement appris qu'il envoie de Paris un homme pour soutenir sa cause, n'ayant pu obtenir lui-même la permission d'y venir, et qu'il s'est retiré dans son diocèse; ce qui fait douter si sa retraite est volontaire ou forcée. On publie un seconde lettre de ce prélat à un de ses amis, dans laquelle il témoigne la satisfaction qu'il a de voir son affaire évoquée à Rome, et la résignation avec laquelle il se soumet par avance un jugement de Sa Sainteté.

M. le cardinal de Bouillon est incommodé depuis quinze jours. Cela l'a empêché d'assister aux fonctions publiques. Il est néanmoins rétabli, grâce à Dieu. Je suis, etc.

257.

DU MÊME AU MÊME.

Nouveaux détails sur la même affaire et sur quelques autres.

A Rome, ce 17 septembre (1697.)

Depuis celle que j'eus l'honneur d'écrire à votre Grandeur, il y a quinze jours, le Pape a ajouté un huitième examinateur pour le livre de M. de Cambrai; c'est le P. Damascène, Cordelier à la grande manche. Comme ce père, aussi bien que le P. Gabrieli, autre examinateur de ce livre, ont été les approbateurs du livre du cardinal Sfondrate [1], contre lequel les mêmes évêques, qui poussent l'affaire de M. de Cambrai, se sont déclarés parties, bien des gens ont trouvé mauvais qu'ils eussent été choisis pour cet examen, et on a pris des mesures pour les faire ôter de ce rang. Le grand-vicaire de cet archevêque est arrivé depuis quatre jours. Les trois évêques, MM. de Paris, de Meaux et de Chartres, ont envoyé leurs pièces. Ainsi il sera tantôt temps de traiter en forme cette affaire.

M. le cardinal de Bouillon a obtenu l'agrément et les provisions du Pape, pour la coadjutorerie de Cluni en faveur de son neveu. Ce n'est pas là une petite affaire. Son Éminence s'est retirée pour jusqu'à la Toussaint à Frescati, à cause de quelques incommo-

(1) Ce livre, intitulé *Nodus prædestinationis dissolutus*, fut dénoncé au Pape par les archevêques de Reims et de Paris, et par les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens. Ils écrivirent à cet effet, le 23 février 1697, une lettre commune, que Bossuet avoit rédigée. On peut la voir dans ses *OEuvres*, tom. XXXVIII, pag. 30 et suiv. Voyez aussi, dans le tom. XL, les lettres XCIV, XCVI et CXI, pag. 264, 269 et 301.

dités dont elle se trouve depuis assez soulagée. Le cardinal Albano, secrétaire des brefs, étoit dans le dessein d'y aller aussi pour quelques incommodités, et avoit pour ce sujet demandé à Sa Sainteté son agrément; mais comme elle lui fit entendre qu'elle donneroit son emploi à un autre, au cas qu'il voulût s'absenter pour tant de temps, ce cardinal crut faire mieux de n'y point aller.

L'on doit tenir demain la première congrégation pour la grande affaire des missionnaires de la Chine. Les points principaux dont il s'agit, sont, 1° si l'on doit permettre dans nos églises l'usage de certains tableaux dont l'Empereur a fait présent, avec cette inscription, *Cœlum colito*, à cause que l'Empereur est lui-même chef de la secte des athées, qui reconnoît le ciel matériel et visible pour le premier principe de toutes choses; 2° si l'on doit permettre aux chrétiens d'assister aux sacrifices et aux oblations solennelles qui se font une ou deux fois l'an à Confucius et aux ancêtres; 3° si l'on doit permettre l'usage de certains tableaux qu'on garde dans les maisons privées, dans lesquels il y a en termes chinois cette inscription : *Hæc est animæ sedes*, ou quelque autre semblable, à cause que les Chinois ne gardent pas seulement les tableaux pour conserver la mémoire de leurs ancêtres; mais ils se persuadent faussement que les esprits des défunts y résident d'une manière toute particulière. Les autres points sont de très-peu de conséquence, et les parties en conviennent presque. Il n'y a pas d'apparence qu'une seule congrégation, ni même deux ou trois, terminent cette affaire, où l'on a besoin de grandes instructions pour se bien

assurer du fait : car sans bien savoir ce qui se pratique dans ces cérémonies, on ne peut juger avec sûreté s'il faut les permettre ou les abolir. Je suis, etc.

258.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui représente l'inconvenance de la *Déclaration* des trois prélats, et proteste qu'il n'a jamais eu, sur les voies intérieures, d'autre doctrine que celle de son livre, au sens où il l'explique depuis six mois.

A Cambrai, 18 septembre (1697.)

J'ATTENDS, mon cher abbé, des nouvelles de votre arrivée à Rome, après en avoir eu de bonnes de votre départ de Toulon. Écrivez-moi par la poste de France, afin qu'on ne soupçonne pas que vous m'écriviez par ailleurs; mais ne me mandez jamais, par cette voie, que des choses qui puissent être vues [1], à moins que vous n'ayez quelque correspondance sûre et secrète avec M. l'abbé de Maulevrier. Du reste, vous pouvez m'écrire par la voie de Bruxelles, en adressant vos lettres à M. Amas, prévôt de Saint-Géry, que vous connoissez. Servez-vous de son ami.

La vivacité de nos adversaires ne fait qu'augmenter. MM. de Paris, de Meaux et de Chartres vont publier un écrit déjà imprimé, et que j'ai actuellement, où ils font une espèce de censure sanglante de mon livre. Voilà ce que M. de Chartres a fait,

(1) Fénelon craignoit sans doute que sa correspondance ne fût interceptée par le crédit et les menées de ses adversaires. On verra, dans la suite, que ses craintes n'étoient que trop fondées, et à combien de précautions il étoit obligé pour imprimer et publier ses défenses, même avant le jugement du saint siége sur son livre.

pendant qu'il me faisoit protester depuis un mois, qu'il seroit content, pourvu que je fisse une Instruction pastorale qui expliquât en gros mes sentimens, et qui promît une nouvelle édition augmentée pour lever les difficultés du livre. Je vous enverrai par le prochain courrier la lettre qu'on m'a écrite de sa part, et ma réponse [2] qui l'engageoit à m'en faire une. Au lieu de la faire, il publie son imprimé atroce. Il sera important qu'on voie à Rome la preuve littérale d'un si indigne procédé. Il faut même y faire sentir que ces trois évêques, s'ils avoient la charité de confrère pour moi, et le respect dû au saint siège, ne publieroient pas un imprimé contre mon livre, lorsque le Pape l'examine actuellement, et est prêt à en juger. Enfin il est capital de faire entendre qu'ils m'ont tellement couvert d'opprobre, que je ne puis plus faire mes fonctions avec décence et fruit dans ce diocèse, si le Pape n'a la bonté de montrer mon innocence. La condamnation de mon livre acheveroit de me noircir à jamais et sans ressource. Si ces évêques ne cherchoient que la conservation de la saine doctrine, et la pleine réfutation de l'erreur, ils laisseroient décider le Pape, qui a plus de zèle et d'autorité qu'eux contre les nouveautés : mais ils veulent le prévenir, et tâcher d'animer tous les évêques de France, afin que le Pape n'ose rien faire pour un homme attaqué par tant de gens. C'est ainsi qu'ils s'expliquent avec hauteur en France, pendant qu'ils écrivent à Rome dans les termes les plus soumis. Leur imprimé est plein de tours captieux et d'impu-

(2) Voyez les lettres 246 et 251, ci-dessus, pag. 6 et 18.

tations très-injustes. On peut voir par leurs imputations présentes combien celles du passé doivent être fausses.

M. de Meaux dit partout qu'il m'attaque moins sur mon livre, que sur mes conversations avec lui. Vous remarquerez (et vous pouvez le protester de ma part) que nous n'avons jamais eu que deux conversations sur cette matière, où nous ne parlâmes que d'une manière très-vague, sans discuter aucune question. Alors tout le scandalisoit; il n'avoit lu aucun des auteurs spirituels. C'est avec M. de Paris que j'ai traité plusieurs fois la matière. Celui-ci ne vouloit pas m'aboucher avec M. de Meaux, à cause de sa vivacité et de sa hauteur excessive. Encore même n'ai-je jamais eu d'entretien approfondi avec M. de Paris sur aucune matière de suite; car vous savez qu'il ne peut ni creuser, ni suivre, ni embrasser une difficulté. Ainsi, à proprement parler, ils ne peuvent m'imputer que mes Mémoires par écrit. Je les ai; j'en ai donné les principaux à M. Tronson, qui les garde en dépôt pour la justification des faits : ils sont conformes à mon livre. Il est vrai seulement (et voici une chose très-importante à bien expliquer à Rome) que M. de Paris m'ayant dit que M. de Meaux prenoit les choses trop rigoureusement, et qu'il me croyoit dans des erreurs que je ne croyois point, j'écrivis à M. de Meaux plusieurs lettres avec mon ancienne confiance en lui, le priant de me dire si ma doctrine étoit contraire à la foi. J'ajoutois tous les termes de docilité et de déférence d'un simple prêtre, qui se défie de lui-même, qui craint d'errer, et qui est ravi de recevoir l'instruction d'un ancien et savant prélat.

Mais Dieu m'est témoin que je n'ai jamais cru que ce que je crois, et que ce que je crois n'est que la doctrine de mon livre dans le sens où je la soutiens depuis six mois. Si le Pape veut avoir la bonté de me faire communiquer les faits et les preuves de M. de Meaux là-dessus, je ferai deux choses; je prouverai le contraire par mes écrits du temps, et de plus je me purgerai par serment à la face de toute l'Église. C'est principalement ce qui m'a tant fait souhaiter d'aller à Rome; on y auroit examiné encore plus ma personne que mon livre; on auroit vu à fond ce que je pense et ce que j'ai toujours pensé. Plût à Dieu qu'il fût encore temps de m'y faire aller, et que le Pape le pût obtenir du Roi! Je m'y en irois plutôt à pied. Rien ne peut me justifier à fond que ce voyage, où le Pape verroit par lui-même ma candeur et ma docilité sans réserve. Quoi qu'il arrive, on ne me verra jamais distinguer le fait et le droit sur mon livre, ni faire des dissentions scandaleuses dans l'Église, pour mon intérêt personnel. Mais on n'a qu'à examiner la conduite et les sentimens des gens qui me poussent: il n'y a qu'artifice, hauteur, et abus de leur crédit. Ne manquez pas, je vous conjure, de dire que M. de Meaux, après avoir promis par écrit de répondre à mes questions, n'a pas voulu tenir parole, craignant, disoit-il, que je ne lui fisse des affaires à Rome [1].

(1) On a vu ailleurs (*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres de Fénelon*, pag. xx) qu'avant les discussions publiques dont le livre des *Maximes* devint l'occasion, Bossuet et Fénelon étoient convenus, au mois de mai 1697, de s'adresser mutuellement de courtes questions et de courtes réponses par écrit, pour éclaircir les principales difficultés qui faisoient l'objet de leur controverse. On a vu aussi que Bossuet, après avoir reçu les questions et les réponses de Fénelon, n'avoit pas jugé à propos de répondre lui-même aux questions de

Dites ou faites dire à M. le cardinal de Bouillon, que je continue à le ménager en m'abstenant de l'honneur de lui écrire. L'auteur de l'écrit qu'il m'a envoyé n'est en rien au fait sur la doctrine de mon livre. Il prend le salut pour l'intérêt propre : jugez s'il n'est pas en tout hors de la question, et même hors du langage des saints. Je voudrois bien savoir quel théologien de confiance ce cardinal a chez lui, ou au dehors.

Mandez-moi promptement les noms des consulteurs qui examinent le livre, et ceux des cardinaux qui y auront quelque part, afin que je leur écrive au plus tôt. Tâchez de pénétrer les cardinaux Noris, Casanata et d'Aguirre. Ne donnez par écrit, tant que vous le pourrez, que des passages de Pères ou de saints canonisés, ou de cardinaux en bonne odeur, comme Bellarmin, Tolet, Bona, etc. ; des passages des saints conformes aux miens sont les meilleures réponses aux objections.

Je vous enverrai incessamment ma Lettre pastorale imprimée. Ce qui me retarde, c'est que des deux j'en fais une seule; toute la doctrine y sera comprise,

l'archevêque de Cambrai, alléguant qu'il faudroit s'engager dans des écrits sans fin, pour démêler toutes les équivoques. La lettre qu'on voit ici ajoute que Bossuet, en répondant aux questions de Fénelon, *eût craint que ce prélat ne lui fît des affaires à Rome*. Plusieurs autres pièces de la *Correspondance de Fénelon* nous portent à croire que les *affaires* dont il s'agit ici étoient relatives aux erreurs de Baïus et de Jansénius, que la doctrine de l'évêque de Meaux sembloit favoriser. Sans doute Bossuet étoit bien éloigné de vouloir soutenir ou même favoriser des erreurs formellement condamnées par le saint siége; mais il pouvoit être dès-lors embarrassé, comme il a toujours paru l'être depuis, sur les moyens de concilier ses principes de spiritualité avec la véritable doctrine sur les matières de la grâce. (Voyez, pour de plus amples développemens, la *Note* placée à la fin de ce volume.)

avec les principales autorités. Il faut tâcher de faire entendre que l'imprimé atroce des trois évêques me contraint de publier le mien, parce que mon silence de sept mois fait croire que je me sens coupable, et que tout le monde croit, sur la parole de M. de Meaux, que je veux un sacrifice absolu du salut et une vraie damnation, sous le nom de sacrifice de l'intérêt propre. Tout ce diocèse me presse de lever ce scandale, et un grand nombre de bonnes ames, et même de théologiens de France, me pressent de lever une équivoque si grossière, dont on se sert pour me noircir. Ma Lettre pastorale marquera expressément que je ne la fais point pour justifier mon livre, que je laisse en suspens, et avec une soumission sans réserve, jusqu'à ce que le Pape en ait jugé; mais seulement pour expliquer ma doctrine personnelle, telle que j'ai eu intention de la renfermer dans mon livre, afin d'empêcher que mon troupeau ne soit scandalisé contre moi, ou ne s'égare en prenant pour une saine doctrine, des erreurs que je n'ai jamais voulu enseigner.

Je vous ai déjà envoyé, par Paris et par Lyon, la version latine de mon livre, avec des notes marginales faites avec beaucoup de précipitation.

Je prie Dieu, mon cher abbé, qu'il soit toutes choses en vous. Faisons ce qui dépend de nous, et n'attendons rien que de Dieu seul.

Mille amitiés cordiales à M. de La Templerie. Mille respects et reconnoissances à M. le cardinal de Bouillon. Mandez-moi des nouvelles du P. Dez; s'il est encore à Rome, ayez recours à lui pour les consultations de doctrine et pour la négociation. Sa compa-

gnie

gnie ne cesse de me servir en France, et de soutenir le pur amour, qui, sans eux, seroit opprimé par ceux qui leur reprochent d'anéantir l'amour de Dieu. Connoissez-vous M. Hennebel? quel personnage fait-il dans notre affaire? Mille fois tendrement tout à vous, mon très-cher abbé.

259.

DE M. PAUL MASSON A M. (AMAS, PRÉVÔT DE SAINT-GÉRY A CAMBRAI.)

Il lui promet ses services pour l'abbé de Chanterac.

A Rome, ce 21 septembre 1697.

J'AI rendu moi-même le paquet que vous m'avez adressé pour M. l'abbé de Chanterac. Il est arrivé à Rome tout comme vous me l'aviez marqué dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je le trouvai dans sa chambre, un peu indisposé d'une chute de calèche; mais la contusion qu'il s'étoit faite à la tête n'a pas eu de suite, grâce à Dieu. Il me rendit hier sa visite. Vous me l'avez dépeint, monsieur, avec toutes les belles qualités qu'il possède. Quelque grande que soit l'envie que j'ai de lui rendre tous les services que vous m'ordonnez, monsieur, je serai obligé de garder des mesures, ce qui me fâche extrêmement. Je ne fus pas plus tôt sorti de chez lui, que je fus observé [1]. Je ne vous dis pas, monsieur,

(1) L'abbé Bossuet écrivoit à son oncle, le 3 septembre : « Aussitôt que » le grand-vicaire (*de Cambrai*) sera arrivé, il aura un espion, et nous » serons instruits. » *Œuvres de Bossuet*, tom. XL, pag. 391.

par quel ordre; vous le savez assez. La partie de M. de Cambrai est forte, et a pris les devants en cette cour. Je crains fort que votre recommandé ne succombe, nonobstant son habileté. Cependant il n'y a encore rien de commencé entre les contendans, qui auroient mieux fait de s'accommoder en France, que de venir chercher des juges dans ce pays, où ce qu'il y aura de plus doux, ce seront des longueurs à l'infini. J'en ai parlé sur ce ton-là à M. l'abbé de Chanterac. Je suis sans réserve, et avec tout le respect possible, etc.

260.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur les procédés des trois prélats envers l'archevêque de Cambrai, et sur les dispositions de ce dernier. Instructions diverses pour cet abbé.

A Cambrai, 25 septembre (1697.)

Je commence, mon cher abbé, à être en peine de vous, n'en recevant aucune nouvelle. Il me semble qu'il seroit temps que nous apprissions votre arrivée à Rome. Pardonnez cette impatience à mon amitié tendre. Écrivez-moi par Bruxelles pour les choses secrètes, et par la France pour la forme, afin qu'on ne soupçonne pas que nous ayons un autre canal. On dit qu'on répand dans le monde une lettre que vous avez écrite à une Mme de Pontac, qui aigrit fort les esprits (1). Je ne puis croire que vous ayez écrit des choses qui pussent tirer à conséquence. Mon

(1) C'est la lettre 174, à Mme de Pontchat. Voyez la note qui y est jointe, ci-dessus tom. VII, pag. 383.

Instruction pastorale n'est pas encore achevée d'imprimer : elle sera un éclaircissement de toute la matière de mon livre. Je ne puis me dispenser de la donner au public, après la *Déclaration* imprimée de mes confrères, que vous trouverez atroce et injuste. Je vous envoie leur *Déclaration*, et je vous enverrai, par le courrier prochain, mon Instruction pastorale. Après cela, je ferai encore, en manuscrit, une réponse précise à tous les articles de leur *Déclaration* : mais je ne la ferai point imprimer, pour ne faire point ici un procès par écrit, pendant que le saint siège, au tribunal duquel je suis pleinement soumis, examine l'affaire. Je marque dans mon Instruction, que je ne la fais que pour lever le scandale de mon troupeau, et sans défendre mon livre, que je soumets sans restriction. C'est ce qu'il faut tâcher d'inculquer. En même temps, on peut voir que mes confrères ne respectent Rome qu'en paroles, puisqu'ils n'attendent pas son jugement, et qu'ils censurent indirectement le livre de leur confrère, sans savoir ce que le Pape en jugera. Il y a bien plus : c'est que M. l'évêque de Chartres m'avoit fait écrire, par un docteur de mérite, qu'il ne doutoit point de ma foi, etc. et qu'il seroit content, pourvu que je fisse une explication de mes sentimens dans une Lettre pastorale, où je promettrois une nouvelle édition de mon livre qui leveroit les difficultés. Je répondis que j'allois faire l'Instruction pastorale, mais que, pour la nouvelle édition, je ne pouvois la soumettre à la décision de M. de Meaux, ni de ceux qui n'avoient aucune autorité pour le modérer, et que, si M. de Chartres vouloit agir sans passion, il n'avoit qu'à me

la laisser faire à Rome avec l'examen des théologiens du Pape. Dès que je lui ai fait cette réponse, ils ont pris le parti, sans me rien dire, de publier leur *Déclaration* contre moi. Vous voyez qu'ils ne peuvent souffrir une nouvelle édition qu'on feroit à Rome sans eux, et qu'ils veulent être les maîtres. Je vous envoie la lettre du docteur qui m'écrivit de la part de M. de Chartres, avec ma réponse [2]. Je vous supplie de montrer l'une et l'autre au Pape, et à toutes les principales personnes. Je ne crois pas que M. de Chartres osât désavouer ce qu'il m'a fait mander.

Le grand argument de M. de Meaux est de rendre mon livre (supposé qu'il ne paroisse pas censurable par lui-même) odieux par ma personne, que l'entêtement de M^me^ Guyon doit rendre suspecte et très-dangereuse dans l'Église. Il ajoute des lettres qu'on dit qu'il a envoyées à Rome, où je lui marquois reconnoître que j'avois des sentimens extraordinaires, et me soumettre à lui pour ma conduite. Voici ce qu'il y a de vrai. M. de Meaux se mit dans la tête les préventions marquées dans mon grand Mémoire que je vous ai envoyé. Nous ne nous parlions point là-dessus : il étoit entièrement réservé à mon égard. Ce fut M. de Châlons, qui est M. de Paris aujourd'hui, qui m'en avertit, en blâmant l'excès et la chaleur de M. de Meaux sur des choses mal entendues. Je n'étois qu'un jeune prêtre : je crus devoir déférer beaucoup à un vieux prélat savant, dont j'étois ami depuis longtemps, et duquel j'avois beaucoup appris. Je lui demandai, dans des lettres, s'il croyoit mes sentimens

(2) Ce sont les lettres 246 et 251, ci-dessus pag. 6 et 18.

mauvais, et je lui offris même de refuser Cambrai, s'il croyoit que je dusse le faire. En cela, j'agis avec lui comme un enfant avec son père, avec une confiance qui étoit excessive, comme il paroît par l'usage qu'il en a fait. Du reste, je prends Dieu à témoin que, ni alors, ni auparavant, ni depuis, je n'ai jamais cru que ce qui est dans mon livre, et dans les éclaircissemens que j'ai donnés. M. de Chartres n'a jamais rien vu de tout cela, et n'en peut rendre témoignage. M. de Paris, qui l'a vu seul, est si foible, et si livré à M. de Meaux par les prétendus Augustiniens qui l'obsèdent, qu'il dira contre moi tout ce qu'ils voudront. Il le fera avec d'autant moins de répugnance, qu'il n'a jamais compris nettement, et encore moins retenu de quoi il étoit question entre nous sur ces matières.

Pour mon livre, ma Lettre pastorale lève jusqu'aux moindres difficultés des critiques. Si le Pape veut des additions, des corrections, etc. c'est à lui, comme à un bon père, à ménager l'honneur d'un enfant soumis et docile sans mesure. Pour ma personne, s'il doute de la sincérité de mes sentimens, je lui en donnerai toutes les marques qu'il lui plaira, et il n'a qu'à me mettre à toutes les épreuves les plus rigoureuses. Que s'il doute encore de ma droiture et de mon horreur pour la nouveauté, sur les faits allégués par M. de Meaux, qu'il ait la bonté de demander au Roi qu'il nous envoie tous deux à Rome. J'y éclaircirai, par un confrontement rigoureux, tous les faits; et si M. de Meaux prouve que j'aie erré dans la foi, ou favorisé l'erreur, j'en ferai une réparation publique au milieu de Rome. Je me mettrai moi-même en péni-

tence; et si le Pape le veut, je me démettrai de l'archevêché de Cambrai. Mais si on ne peut rien prouver contre moi, j'implore la protection du saint siège, refuge assuré de l'innocence depuis tant de siècles, afin que des gens passionnés, et trop accrédités en France pour le bien de l'Église, ne me rendent point inutile et scandaleux dans mon troupeau.

Une des plus importantes choses dont vous ayez besoin, c'est d'avoir des gens éclairés et honnêtes gens, qui vous avertissent de la situation des esprits, des moyens de les persuader, des machines souterraines des adversaires; de ne vous fier point à de belles apparences de gens artificieux, et de tâcher d'établir l'opinion de ma bonne foi.

Il est capital aussi de rendre M. de Meaux suspect par son propre livre, et par le refus qu'il m'a fait, contre sa promesse, de répondre par écrit à mes questions sur l'amour de charité indépendant du motif de la récompense, et sur l'amour naturel de soi, qui n'est ni charité ni cupidité vicieuse : mais il ne faut ni montrer, ni avoir au cœur aucune passion contre lui[3].

Je vous enverrai des lettres pour les cardinaux et pour les consulteurs. J'attends toujours de savoir par vous auxquels il est à propos d'écrire. M. de la Verdure et les autres de Douai paroissent surpris des chicanes qu'on me fait. J'ai vu des lettres de Louvain qui témoignent de l'étonnement de voir qu'on m'accuse d'être Quiétiste, pendant que mon livre renverse tous les principes du quiétisme. Je reviens aux doutes

(3) On peut voir dans la lettre de Bossuet à son neveu, du 24 mars 1697, les motifs qui le faisoient agir si vivement contre le livre; tom. XL, pag. 276 et suiv.

que le Pape pourroit avoir sur ma personne par rapport à Mme Guyon. Quand il le jugera à propos, je lui rendrai compte de toute ma vie comme dans une confession générale. Je l'ai fait autrefois à M. de Meaux (4) avec une confiance très-mal placée. Dieu sait avec quelle consolation je la ferois à mon supérieur et à mon père en Jésus-Christ. Tâchez de trouver un quelqu'un bien assuré et accrédité auprès de lui, qui puisse lui dire et lui insinuer les choses que vous ne pourrez lui dire vous-même. J'embrasse M. de La Tempferie. Tout à mon très-cher abbé avec tendresse.

On dit en ce pays que le général des Carmes est un théologien distingué et écouté à Rome. Il faudroit tâcher de le voir, et de l'éclaircir sur les difficultés dont on l'aura peut-être prévenu. Il y a un P. Le Drou, Augustin flamand, qui est Lovaniste, et qui est domestique du Pape. Cet homme-là doit avoir quelque crédit en matière théologique. Vous pourriez vous servir, pour entrer en matière avec lui, du P. Colombet, assistant du général des Augustins, qui est frère du principal du collège de Bourgogne, fort affectionné pour mes intérêts.

Si vous pouvez faire entendre raison aux cardinaux Noris, d'Aguirre, Colloredo et Ferrari, vous avancerez, dit-on, beaucoup. Ceux qui n'entendent pas exactement le fond des questions, et qui ont quelque piété, seront plus sensibles aux raisons qui montrent ma bonne foi, ma docilité, et la nécessité

(4) Voyez la lettre 62, ci-dessus tom. VII, pag. 134; et dans les *Œuvres*, la *Réponse à la Relation sur le Quiétisme*, chap. II, n. 30; tom. VI, pag. 410 et suiv. et la *Réponse aux Remarques* de Bossuet, art. VII, tom. VII, pag. 43 et suiv.

de finir le scandale, qu'aux raisons théologiques. Pour les consulteurs, il faut leur démêler bien le système, et les gagner par insinuation par rapport à leurs ordres.

Souvenez-vous bien, mon cher abbé, de faire remarquer une étrange circonstance, qui est que, pendant que M. de Chartres me faisoit de si belles propositions, moyennant lesquelles il seroit content, pour prévenir *une condamnation de Rome qui me flétriroit*, dit-il, *sans ressource*, il faisoit, de concert avec les deux autres prélats, imprimer actuellement leur *Déclaration*. Elle a été publiée tout à coup, sans que M. de Chartres m'ait rendu aucune réponse, quoique j'eusse accepté ces propositions. Il n'a pu rompre que sur ce que je ne veux soumettre les additions d'une édition nouvelle de mon livre qu'au saint siège, et point à eux. Ils veulent tout décider. Ils élèvent M. de Meaux jusqu'au ciel; et comme ils ont maintenant la vogue, ils entraînent le gros du monde pour lui. D'un autre côté, ils tiennent M. de Paris en tutèle; et nonobstant son aigreur secrète contre M. de Meaux, ils l'assujétissent à demeurer uni à lui, parce qu'ils ont besoin de cette union. M. de Paris ne voit que par leurs yeux, et finit toujours par faire tout ce qu'ils veulent. Ils le tiennent aussi fort lié avec M. l'archevêque de Reims, pour être, par ces trois hommes, maîtres de la Sorbonne, pour prévaloir en Sorbonne, et pour être secrètement appuyés à la cour, où le P. de La Chaise ni sa compagnie n'ont plus de crédit. Pour M. de Chartres, vous le dépeindrez mieux que personne : il n'a aucune règle d'esprit; il va comme on le pousse, avec véhémence,

hauteur, et indiscrétion qu'il croit un grand zèle. Dans le fond, il est pieux, et opposé à la doctrine de cette cabale; mais il en est la dupe, et son effarouchement sur mon livre, qu'on a soin d'entretenir, l'empêche de voir ce qui se passe sur tout le reste.

261.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il lui rend compte d'une audience qu'il a eue du saint Père.

A Rome, 1er octobre (1697.)

Ne vous l'avois-je pas bien dit, monsieur, avant que de partir pour ce pays, que j'étois un fort méchant harangueur? Je ne suis point homme à ces passages choisis de saint Cyprien; je n'avois point préparé de *quamquam*. J'avois seulement deux ou trois histoires dans la tête, que je racontai ingenument, et avec une liberté dont je suis moi-même surpris. On m'écouta avec beaucoup d'attention; on parut persuadé et touché de ce que je disois; on m'interrompit une ou deux fois, pour me demander de quelle autorité les personnes dont je parlois entreprenoient de traiter ainsi M. de Cambrai; on m'assura qu'on étoit très-édifié de sa déférence au saint siège, et l'on m'ordonna de lui mander qu'on examineroit son livre avec beaucoup d'application et beaucoup de *grazio-sità*. Après cela, qu'avez-vous à dire contre ma harangue? Je ne parle pas bien latin à la vérité, et j'aurois eu plus de peur de vous, si vous m'aviez écouté; que je n'en avois du saint Père. On lui avoit dit que j'étois incommodé : il me fit lever avec empresse-

ment; il demanda si je pourrois me tenir debout; et lorsque j'eus répondu que je le pourrois sans incommodité, il me faisoit pourtant signe de me bien appuyer sur sa table. C'est cette bonté qui me rendoit si hardi. Je vous dirai, dans une autre occasion, deux ou trois petits mots italiens qui vous feront rire assurément, surtout si je pouvois vous bien exprimer le son de la voix, le geste de la main, et tout l'air avec lequel ils furent prononcés. Mais c'est assez pour ce soir. Il faut vous assurer d'un ton sérieux, que je vous honore très-sincèrement, et qu'on ne peut rien ajouter ni à ma confiance en l'honneur de votre amitié, ni au sincère respect que j'ai pour vous.

262.

DU MÊME A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Impression qu'ont produite à Rome les deux *Lettres* de Fénelon *à un ami*, et la *Réponse* de Bossuet.

A Rome, 2 octobre 1697.

J'ai reçu, monsieur, les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous ai fait réponse par la même voie. Le dernier paquet des papiers m'a été rendu fidèlement.

La *Lettre* de M. de Cambrai *à un de ses amis* a été louée et admirée ici de tout le monde, et lui attire les vœux et la compassion de ceux mêmes qui ne le connoissent que par là. Mais vous ne me dites rien, monsieur, d'une *Réponse* [1] à cette lettre qui a couru

(1) Voyez cette *Réponse*, dans le tom. XXVIII des *Œuvres de Bossuet*, pag. 231 et suiv.

ici, et qui n'a pas eu la même approbation. M. le comte d'Aspremont, qui est, me dit-on, un prince d'Allemagne, qu'on traite ici d'Excellence, en parloit, il y a quelques jours, avec indignation, et disoit qu'il n'avoit jamais été mieux persuadé du mérite singulier et de la grande piété de M. de Cambrai, que depuis qu'il avoit vu cette *Réponse*, parce qu'on y remarquoit clairement le caractère d'esprit de ceux qui le persécutoient. Je crois que je dois vous en envoyer une copie, quoique j'aie reçu depuis peu une *seconde Lettre* de M. de Cambrai à ce même ami à qui il écrivoit la première, qui semble répondre bien précisément à cette *Réponse* dont je vous parle. Elle commence à se répandre ici, et tous ceux qui l'ont vue l'admirent, et sont ravis qu'elle confonde les malignes interprétations qu'on avoit voulu donner, dans cette *Réponse*, à quelques endroits de la première *Lettre*. Sans doute elle sera déjà venue jusqu'à vous par une voie plus courte.

Je vous envoie aussi une copie de la lettre du Roi au Pape, que M. l'abbé Bossuet a pris grand soin de rendre fort publique ici. D'abord il se contentoit d'en dire la teneur de vive voix; mais ensuite il en a donné tant de copies, qu'une est venue jusqu'à moi; et l'on ne parle que de cette grande faveur de M. de Meaux à la cour de France, comme si cette faveur devoit emporter les suffrages de tous les examinateurs du livre de M. de Cambrai. La religion nous donne, ce me semble, une autre idée des décisions de l'Église. Il est pourtant vrai que cette lettre a été envoyée au Saint-Office de la part du Pape, pour presser davantage cet examen, ou pour le rendre plus

exact. Mais voici un mois de vacance, où l'on m'assure que presque tout le monde va à la campagne, et que presque toutes les affaires sont suspendues. Je n'ai rien de particulier sur les nôtres à vous dire cette semaine; mais je dois un de ces jours aller rendre une petite visite à la campagne, dont je pourrai vous rendre compte bientôt. J'ai reçu des nouvelles de M. de Cambrai, qui me promet de m'envoyer le livre que je vous avois demandé avec empressement, et d'autres choses qui me seront très-utiles. Écrivez encore, je vous prie, monsieur, pour la *tradition* latine. La lettre du petit cousin, pour la harangue au Pape, est venue après coup. Je lui ai fait toutes mes histoires, il les a écoutées; il en paru touché; il m'a répondu obligeamment. Je ne songeai point à bien parler. Si Dieu ne le donne pas dans ces temps-là, je ne vaux rien pour un discours préparé [2]. Vous connoissez, monsieur, mon profond et sincère respect pour vous.

(2) L'abbé de Chanterac envoya vers cette époque la liste des examinateurs. On l'a vue dans les deux lettres du P. Serry, ci-dessus pag. 40 et 41.

Voici la liste des cardinaux du Saint-Office, que cet abbé envoyoit sans doute en même temps. C'étoient les cardinaux Cibo, Altiéri, de Bouillon, Portocarrero, Carpegna, d'Estrées, des Ursins, Nerli, Casanate, Marescotti, Spada, d'Aguirre, Panciatici, Ferrari, Noris, de Médicis, Ottoboni et Albani.

Les consulteurs de cette congrégation étoient Prosper Bottini, archevêque de Myre; Marcel de Aste, archevêque d'Athènes, secrétaire de la congrégation des Evêques et des Réguliers; Sperello Sperelli, évêque de Terni, vice-gérent; le P. Antonin Cloche, général des Dominicains; Joseph Molines, auditeur de Rote; le P. Bernardini, Dominicain, maître du sacré Palais; P. Philippe Bernini, assesseur; Ferd. Nuzzi, secrétaire de la congrégation du Concile; le P. Bosio, Dominicain, commissaire; le P. Damascène Bragaldi, Mineur Conventuel, adjoint au commissaire; Hyacinthe de Archangelis, avocat des accusés; Simon Latini, consulteur; Jean Pasqualoni, fiscal; Joseph Bartoli, notaire.

263.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON) [1].

Il désire qu'on lui envoie de courtes dissertations en réponse à la *Déclaration*, et à d'autres écrits. Difficultés contre l'explication donnée par Fénelon dans ses *Éclaircissemens*.

A Rome, 8 octobre 1697.

J'ai reçu, monsieur, le livre latin que je vous demandois avec empressement, et les autres choses dont vous me parlez dans votre lettre. Je tâche de me bien remplir l'esprit de toutes les réflexions que vous me faites faire, afin de m'en servir dans les conversations particulières que j'ai avec diverses personnes : mais j'ai besoin encore d'un plus grand secours. Il faut que vous fassiez vous-même ce que vous me conseillez de faire, et qui est en effet le seul moyen de soutenir notre affaire en ce pays, et de bien défendre la vérité : c'est de prendre en particulier chacune des objections que l'on fait contre le livre; faire voir, par d'autres endroits du même livre, qu'on n'en prend pas le véritable sens; rapporter tout au long les propres paroles de l'auteur, qui font voir combien sa doctrine est contraire à celle qu'on lui attribue, et avec combien d'horreur il condamne en termes formels les mauvaises conséquences qu'on veut tirer de ses principes. Ce n'est point assez de citer la page;

(1) Nous n'avons pu découvrir précisément si c'est à l'abbé de Langeron ou à l'abbé de Beaumont que cette lettre et plusieurs des suivantes sont adressées. Mais c'est bien certainement à l'un ou à l'autre. Nous avons mis, pour cette raison, le nom entre parenthèses. Il suffit de le remarquer une fois pour toutes.

peu de gens ont le livre, et ceux mêmes qui l'ont ne peuvent pas ou ne veulent pas se donner la peine d'aller chercher l'endroit. Il faut mettre les mêmes expressions du livre, et en citer la page; soutenir ces expressions par celles qu'on trouve semblables dans le livre de M. de Meaux, et ensuite dans les saints Pères ou les mystiques approuvés. Et cela, monsieur, il seroit nécessaire de le réduire par écrit, et en peu de mots. Il faudroit une dissertation courte et précise, que je pusse répandre chez les examinateurs, ou même produire au Saint-Office pour réponse à chacun des articles de la *Déclaration* de MM. les évêques dont j'envoie une copie, avec celle d'un second écrit qu'ils intitulent *Summa doctrinæ*, etc. Je ne suis pas capable de tout cela par moi-même; je ne voudrois pas aussi m'en fier à moi seul, et de plus les visites et les conversations prennent indispensablement toute ma journée. Outre ces petites dissertations séparées, dont chacune, étant courte et vive, se fait lire avec curiosité et avec attention, il faut une réponse en forme à ces deux écrits que je vous envoie, et qui sont produits au Saint-Office; et cette réponse doit être exacte, article par article : 1° marquer les endroits du livre où les mauvaises doctrines qu'on lui impute sont condamnées en termes précis; 2° les propositions prises dans un sens contraire au sien; 3° les propositions dont les correctifs, les antécédens et les conséquens font voir que les termes de ces propositions ne doivent être entendus que dans le vrai sens de l'auteur; 4° les expressions que l'on accuse d'être singulières et trop dures, les rapporter prises des saints, et cela bien au long, et de plusieurs au-

teurs. On m'assure que notre affaire s'instruira comme un procès ordinaire en justice réglée : chacune des parties dira et contredira comme elle jugera à propos. On m'a même promis aujourd'hui que les examinateurs auroient la liberté de me faire les difficultés qu'ils trouvent dans le livre, soit pour les expressions françaises qu'ils entendent peu, soit pour la doctrine. Si l'on est exact à cette promesse, comme j'ai droit de l'espérer du ton que l'on me l'a faite, nous aurons le temps d'examiner et d'éclaircir chaque proposition en particulier, et d'attendre même votre réponse.

Là-dessus il faut vous dire une chose : nos théologiens ne peuvent comprendre pourquoi M. de Cambrai s'éloigne, dans ses *Éclaircissemens*, de la manière commune de parler de l'École, qu'il avoit suivie dans son livre en parlant du motif intéressé de l'amour d'espérance, qui peut aussi se trouver dans toutes les autres vertus que la pure charité ne commande pas. Ce motif, quoique intéressé, est pourtant surnaturel, et un mouvement du Saint-Esprit dans le pécheur même en qui il n'habite pas encore par la grâce justifiante. Sur ce principe d'intérêt surnaturel, ils prétendent que le troisième amour du livre est proposé dans toute la précision théologique, et qu'en effet le motif dominant de cet amour est le propre intérêt; mais c'est l'intérêt surnaturel de la béatitude qui est l'objet formel, le motif spécifique et la fin intrinsèque de la vertu théologale d'espérance. Et quand la charité commande cet acte d'espérance ainsi distingué et spécifié par son objet formel, ou motif de propre intérêt surnaturel, alors cet acte devient parfaitement désintéressé par la fin extrinsèque que la charité lui

donne, qui est la volonté ou le bon plaisir de Dieu, auquel la charité nous rapporte toujours comme à la dernière fin. Ainsi l'espérance ne perd point son motif spécifique ou sa fin intrinsèque, que nous appelons *finis cui*, parce que nous sommes le sujet qui reçoit cette béatitude que nous nous désirons; quoique la charité élève, dirige et conduise ce même acte d'espérance à une fin ultérieure et dernière, qui est Dieu en lui-même, et que nous appelons *cujus gratiâ*. Ils assurent que par là ils expliquent parfaitement tout le livre; au lieu que cet amour naturel, que nous appelons propre intérêt, fait des embarras infinis, et a besoin d'explications forcées, contre les propres expressions du livre en bien des endroits, et qu'il sera impossible de mettre dans la tête des gens de ce pays, peu accoutumés à la métaphysique; et tous ceux qui entendent le français sont si accoutumés à joindre l'idée d'un propre intérêt à celle de l'espérance, qu'ils seront les plus opposés et les plus opiniâtres là-dessus. Ils n'ont pas de peine aussi à expliquer comme la pure charité dégage peu à peu de ce propre intérêt les ames qu'elle perfectionne. Il ne faut pour cela que les accoutumer à élever leur espérance et les autres vertus jusqu'à la dernière fin de la charité même, c'est-à-dire que la charité commandera ordinairement ces actes des vertus en eux : par là le juste mercenaire devient enfant. Nous examinerons une autre fois l'article des épreuves. On craint que les explications marginales du livre latin ne soient contraires à cela, et qu'elles ne fassent tort au livre, dont la défense leur paroît aisée dans ce système. Mandez-moi promptement ce que je dois

faire

faire là-dessus. Je vois bien que, dans notre manière de raisonner et de concevoir, nous allons plus loin qu'eux, et qu'ils ne vont pas en effet jusqu'au bout. Mais notre grande affaire n'est pas qu'ils entendent bien nettement ce qu'ils disent : peut-être vaudroit-il mieux, pour nous tirer d'embarras, de ne proposer la vérité que sous des termes les plus propres à lui attirer un grand nombre de défenseurs; et tout ce que nous disons au-delà n'est point essentiel à la religion, ni même absolument nécessaire pour l'expliquer, puisque les saints Pères ne se sont pas servis de ces grandes précisions. Je vous dirai une autre fois plus de nos nouvelles. Je vis hier un cardinal, et aujourd'hui un autre, et demain je me propose de faire bien de la besogne. Je dis mal; car je vois en vérité que je n'ai point de part, ni toute la prudence humaine, à ce qu'il peut y avoir de bon et de consolant. Vous savez combien je vous honore sincèrement. La première *Lettre* de M. de Cambrai *à un de ses amis* est admirée ici, et gagne tout le monde. La *Réponse* qu'on y a faite scandalise bien des gens. Il s'en répand une autre, seconde de M. de Cambrai, qui a achevé de le faire connoître. M. l'abbé Bossuet et moi nous fîmes beaucoup d'honnêtetés hier au cortège de M. le cardinal [2].

(2) On voit par la lettre 265, (ci-après pag. 76) que le cardinal de Bouillon avoit été, en grand cortège, porter au Pape la nouvelle de la paix qui venoit d'être conclue à Ryswick.

264.

DE FÉNELON AU PAPE INNOCENT XII.

Il envoie à Sa Sainteté son *Instruction pastorale*, et lui expose les raisons qui l'ont déterminé à la publier.

Cameraci, 12 octobris 1697.

QUAM pastoralem ad clerum Cameracensem Epistolam scripsi, ad Beatitudinis Vestræ pedes quamprimum sisto. O utinam tres antistites hanc in lucem edere me non coegissent! Ante mensem proximè elapsum, imminenti scandalo occurrens, opusculum meditabar : namque de acerbissima in libellum *Declaratione* mox evulganda, minas jampridem mihi intentaverant. Verùm, Sanctissime Pater, sperabam eos, si fraternitati minimè parcerent, saltem reverentiâ sedis apostolicæ deterrendos ab illa censura indirecta et ambitiosa, quæ judicium apostolicum antevertit. Gaudebam equidem, ut voti compos, quod tandem aliquando hæc mea sors esset, nempe silere, ac doceri voce paternâ. Certum erat, Sanctissime Pater, Epistolam typis non mandare. In spe et silentio, inquiebam, erit fortitudo mea. Verebar ne, si frater in fratrem intra domum Dei invehi videretur, nomen Dei blasphemaretur inter gentes. At certè trium antistitum *Declarationis* rumor per totum Belgium luctuosissimè increbuit. Nec in posterum pastoris vocem oves audire vellent, quem veluti lupum ovinâ pelle indutum episcopi indigitarunt, nisi quid sentiam Epistola, Patrum et sanctorum testimoniis consona, palàm faceret. De fide mea gregi mihi credito rationem

reddens, ab omni verbo quod contentionem tantillùm sapiat, temperare studui. Absit verò, Sanctissime Pater, absit ut Epistolam excudi voluerim animo libellum argutiis tutandi, aut prævertendi supremum Petri in successore locuturi judicium. Interpretationem ipsam, perinde ac libellum, absque ulla restrictione, emendandam vel damnandam libentissime trado ac permitto. Silere autem pro votis per confratres non licuit, ne silentium in materia fidei crimini verteretur, neve pastor gregi scandalo esset. De cætero, Sanctissime Pater, quidquid carpant vel obstrepant ii apud quos immeritus malè audio, nihil reponam. Ero sicut mutus non aperiens os suum, sicut homo non audiens, et non habens in ore suo redargutiones. Hos et improperantes revereri, quæ arguunt ab ipso libelli contextu alienissima tolerare, expectare denique vera et simplici cum animi demissione et docilitate, quid Pater communis, quid Ecclesia cæterarum magistra edicat, Deo adjuvante infirmitatem, ad extremum usque spiritum, meæ partes erunt. Æternùm ero, summâ quâ par est observantiâ; etc.

265.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Impression qu'ont produite à Rome les deux *Lettres* du prélat *à un de ses amis*. Marche qu'on doit suivre dans l'examen de son livre; difficultés qu'on propose contre son système.

Rome, 12 octobre 1697.

J'ai reçu, monseigneur, par le dernier courrier, la *Déclaration* des trois évêques, imprimée. Elle étoit

déjà si répandue ici en manuscrit, que j'en avois fait faire des copies, et je vous en envoyai une mardi, avec celle que vous recevrez aujourd'hui d'un autre écrit de M. de Meaux, intitulé *Summa doctrinæ*, etc. J'ai reçu aussi la version latine du livre, et j'ai eu une seconde audience du cardinal Spada, pour l'avertir que je l'avois reçue, et que je la faisois copier en diligence pour la lui présenter. Il me dit qu'il étoit à propos que j'en donnasse moi-même un exemplaire au Pape, et que cependant il avertiroit Sa Sainteté que le livre étoit arrivé. Comme je voulus le prévenir sur la longueur des copistes, qui demandoient bien du temps pour transcrire tout le livre, il me répondit d'un air obligeant qu'il n'y avoit rien de si pressé, et que je pouvois prendre toute ma commodité en cela, parce que l'on me donneroit toujours dans cette affaire le temps que je voudrois. Je pourrois vous rendre compte de deux ou trois faits importans de cette seconde conversation, dans laquelle je fis faire les réflexions que vous me marquiez dans votre lettre : mais je veux plutôt être bien certain que cette voie est sûre, et je me tiens dans cette même réserve pour toutes les autres choses que les personnes à qui j'ai rendu visite m'ont dites là-dessus. En général, je puis assurer, seulement pour vous informer de la vérité, comme si vous n'y aviez aucune part, que la Providence vous rend bien au centuple en ce pays la réputation et la gloire que ces messieurs veulent vous ôter en France. Votre *Lettre à un de vos amis* a été admirée ici pour l'esprit et pour le style; mais elle a fait de grandes impressions sur les personnes mêmes qu'on avoit prévenues contre

vous. La piété sincère qu'on y voit répandue, votre soumission parfaite au saint siège, votre humilité dans les souffrances, et la modération avec laquelle vous parlez de la conduite et de la personne de vos persécuteurs, persuadent si bien de vos bonnes intentions et de votre droiture, qu'on ne peut pas s'empêcher d'être touché pour un grand archevêque qui pratique si fidèlement les plus hautes vertus de la religion, et l'on ne craint plus de paroître indigné contre ceux qui cherchent à vous fatiguer. La *Réponse* à votre lettre, qu'on a répandue ici, a été méprisée, comme très-mal écrite; mais outre cela elle a beaucoup scandalisé par les emportemens et les malignités dont elle est remplie; et si tout ce qu'ils écriront contre vous n'a pas un meilleur effet, laissons-les imprimer tout ce qu'ils voudront: ce sera votre justification et votre gloire dans le monde, s'ils ne changent pas de manière, pourvu que toutes vos réponses se soutiennent dans ce même esprit de douceur et de charité. Je suis assuré, monseigneur, que la seule religion vous inspirera toujours ces sentimens et cette conduite; mais je prends encore la liberté de vous dire que la prudence ne le demande pas moins. Votre seconde *Lettre*, qui se répand ici, achève de vous gagner bien des gens, parce qu'elle vous fait connoître plus à fond, et qu'elle se contente de faire seulement entrevoir, en quelques endroits, le faux zèle de ceux qui vous tourmentent.

L'état présent de nos affaires vous rendra mieux compte de toutes nos visites et de nos négociations, que ne feroit un plus long détail. 1° Dans le procès de votre livre, on gardera les formes ordinaires d'une

justice réglée, comme s'il s'agissoit, m'a-t-on dit, de la mort d'un homme, quoique le style du Saint-Office soit contraire. Mais puisque les trois évêques se sont rendus juridiquement et par écrit vos accusateurs, ou dénonciateurs de votre livre, on a jugé que vous deviez être ouï comme défenseur. En conséquence, l'on me donnera communication de tout ce que vos parties ont produit et produiront dans la suite. 2° On dispensera les examinateurs, députés pour la révision de votre livre, du secret du Saint-Office à mon égard, afin qu'ils aient la liberté de me proposer leurs difficultés, soit pour l'intelligence du texte, en langue française, du livre, soit pour la doctrine qu'il contient, soit pour les objections qu'on fera contre, soit enfin pour leurs propres difficultés. 3° On m'a promis que si, faute de savoir le style, *aut practicam hujus fori*, je manquois à quelque formalité, ou si j'oubliois d'en employer quelque autre qui pût être utile à défendre mon bon droit, on m'en avertiroit dans cet esprit *charitatis et lenitatis*, dont le tribunal du Saint-Office doit être animé. *He, bone Deus, si nos, ut judices, debeamus favere latroni deprehenso in flagranti delicto, quanto magis tam illustri et tam pio archiepiscopo, qui se totum et libellum suum sponte submittit judicio sedis apostolicæ!* 4° Mercredi prochain, l'assesseur du Saint-Office donnera les ordres, de la part de Sa Sainteté, à la congrégation qui se tient à la Minerve. 5° On proposera en particulier chacune des propositions qu'on voudra soumettre à l'examen et à la censure, avec les raisons par lesquelles on l'impugne : je pourrai y répondre par écrit, ou même vous l'envoyer à Cambrai, afin que vous y

répondiez vous-même tout à loisir; et bien loin de me refuser ce délai, on veut au contraire que cet examen se fasse avec beaucoup de tranquillité. On n'aime pas l'empressement en ce pays, et à moi-même, avec mon air pesant, on a grand soin de me dire en bon latin : *Dominus abbas sumat, sumat suam commoditatem.* Sur ce plan-là, monseigneur, je crois qu'il seroit nécessaire de répondre d'abord à chacun des articles en particulier de la *Déclaration* des trois évêques, et de l'écrit de M. de Meaux, intitulé *Summa doctrinæ;* et sans vous fatiguer à répondre tout à la fois à tous ces articles, il suffiroit de m'envoyer la réponse à un, ou deux, ou trois de ces articles, selon votre commodité. Vos parties voudront aussi répondre à leur tour, et le procès s'instruira dans les formes. Jusqu'ici les examinateurs n'avoient point assez d'exemplaires de votre livre français; il falloit qu'ils se le prêtassent l'un à l'autre. M. le nonce en a envoyé cinq de Paris, et j'en ai prêté à quelques-uns. On prétend que la lettre du Roi déterminera le Pape, et le Saint-Office où Sa Sainteté l'a envoyée, à faire une diligence fort extraordinaire pour cet examen; mais on m'assure que cela n'empêchera pas qu'on ne garde les formes ordinaires ci-dessus pour ce jugement. Je pourrois encore vous dire un mot italien qu'une personne à qui vous avez écrit me répondit, pour me rassurer sur la crainte que quelques discours qu'on répandoit ici m'avoient donnée. N'appréhendez pas, me dit-il; *averete satisfazione.* Mais ces manières obligeantes dans le commencement des affaires n'empêchent pas toujours, en ce pays, que la fin n'en soit désagréable. Les personnes mêmes de la

plus haute qualité les oublient, dit-on, très-facilement. Je fais bien plus de fonds sur ce que me dit très-sérieusement un de nos examinateurs : Il y a deux choses pour lesquelles je donnerois jusques à la dernière goutte de mon sang, la vérité et la charité. Je dois défendre la première contre le livre de M. de Cambrai, s'il lui est contraire; mais si cette vérité se trouve dans le sens de l'auteur, et que ses expressions puissent être expliquées bénignement, soyez assuré que la charité me commande de donner mon sang pour défendre la réputation d'un si grand archevêque. Et continuant à parler comme s'il avoit été seul, Non, disoit-il, il n'est pas possible que Dieu laisse l'innocence et la vertu d'un si grand homme dans l'oppression. Tout ceci se tournera à sa gloire. Du moins il aura celle d'avoir édifié toute l'Église par sa soumission.

Le P. D. (*Dez*) sera encore ici du moins jusqu'à Pâque. Nous avons eu deux ou trois conversations sur votre système, qui m'ont fatigué. On ne peut pas avoir plus d'affection pour vous, ni plus de zèle que lui et tous ses amis en témoignent pour la défense de votre livre; mais ils voudroient le défendre sur leurs principes, et ne peuvent s'accommoder aux vôtres. Ils soutiennent qu'il y a un propre intérêt dans l'espérance, vertu théologale, qu'ils appellent intérêt surnaturel, parce que c'est notre propre béatitude et la possession de Dieu. Et nous pouvons être la fin de cette espérance, que les théologiens appellent *finis cui*, en tant que nous sommes le sujet qui reçoit cette béatitude créée, et auquel nous la désirons. Nous ne nous faisons pas pourtant nous-mêmes notre dernière

fin dans cet acte d'espérance, parce que *finis cui distinguitur, et abstrahit a fine cujus gratiâ, qui est finis ultimus*, à laquelle tout est rapporté par la charité, et nous-mêmes et notre béatitude. Or cette fin dernière, ou *cujus gratiâ*, qui est le motif spécifique de la charité, doit être regardée comme extrinsèque à l'espérance, parce que ce n'est point son objet formel; et par conséquent lorsque votre livre dit que nous voulons notre bonheur, mais que nous ne le voulons pas par le motif de notre bonheur, vous parlez théologiquement, parce que notre bonheur n'exprime que *finis cui*, et le motif de notre bonheur doit nécessairement exprimer *finis cujus gratiâ* ou dernière fin; et cette dernière fin ne peut pas être le *bonum mihi* qui est l'objet formel ou le motif spécifique de l'espérance, parce qu'alors nous nous établirions nous-mêmes notre dernière fin, au lieu de nous rapporter à Dieu; et ce seroit retomber dans l'impiété de votre second amour, qui est de pure concupiscence, où Dieu n'est que le moyen et l'instrument de notre béatitude.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner avec lui comment ce système conviendroit avec le sacrifice des dernières épreuves. Il parloit avec feu, et ne pouvoit se résoudre à m'écouter un seul moment, afin que je lui expliquasse cet amour naturel qui n'est point la charité, et qui peut accompagner dans notre cœur l'espérance et les autres vertus, et qui fait l'intérêt, le mercenaire, la propriété et l'imperfection de notre volonté, lorsqu'elle l'empêche de se laisser toute occuper de l'amour de charité; que c'est cet amour naturel qui cause l'empressement du mercenaire pour la récompense, et cette inquiétude, dont le pur amour et la

parfaite charité dégagent toujours davantage les enfans, pour ne les occuper que du désir de la gloire du père et de son bon plaisir. Dès le premier mot, il m'interrompit pour me dire qu'on ne m'écouteroit point sur ces subtilités, et que je ne les ferois jamais entrer dans la tête des théologiens de ces pays; qu'il s'engageoit et ses amis à défendre le livre par leur système, et que la prudence vouloit que nous ne nous fissions point de nouvelles difficultés par nos explications, puisque le texte du livre convenoit parfaitement avec la manière de parler de tous les scolastiques dont vous aviez suivi les expressions; au lieu qu'en introduisant votre amour naturel, on croiroit que vous les abandonniez absolument. Il me disoit ces choses d'un ton si ferme et si assuré, que je crus être obligé d'en avertir le petit cousin (*l'abbé de Langeron*), et de lui demander ce que je devois faire là-dessus, d'autant mieux que j'avois vu une semblable peine dans l'esprit de M. Le M. (*Le Merre*) à Paris, et que toutes les dernières plaintes de M. de Chartres rouloient là-dessus. Mais depuis ce temps-là j'ai eu une longue conversation avec un grand Thomiste, et un de nos examinateurs, celui qu'on m'assuroit être le plus prévenu contre le livre, et en qui j'avois vu beaucoup de penchant à expliquer favorablement l'opinion de M. de Meaux, quoiqu'il veuille avec nous que l'on aime premièrement Dieu à cause de sa bonté, en sorte que si, par impossible, il n'avoit point promis de récompense, il seroit toujours aimable, et devroit toujours être aimé. Ce Thomiste, dis-je, me parlant du livre, me dit d'un air qui paroissoit fort sincère, qu'il voyoit bien que tout ce que vous aviez dit se pouvoit dire, mais qu'il auroit fallu

Je dire d'une autre manière, et qu'il y avoit certaines expressions qui paroissoient insoutenables. De cette sorte, mon révérend père, lui répondis-je, puisque le fond de la doctrine de M. de Cambrai est bon, il auroit donc fallu que les évêques qui attaquent son livre lui eussent permis de l'expliquer, sans faire tant de bruit sur des questions de mots. Cela est vrai; mais il seroit fâcheux qu'on condamnât le livre sur ces expressions peu exactes, par exemple, son indifférence. Dès le premier mot que je lui dis pour lui expliquer ce que vous appellicz intérêt, et désintéressement ou indifférence, il m'interrompit pour me dire avec précipitation : Je connois fort bien votre système, et de moi-même j'avois bien compris qu'il falloit nécessairement que vous le prissiez de cette sorte, parce que cela me paroît conforme à saint Thomas, surtout sur le Maître des Sentences. Nous raisonnâmes là-dessus; il me fit ses objections. Sur la première, je lui fis remarquer que l'indifférence ne tomboit jamais sur l'objet de la béatitude, qui est Dieu, auquel la plus parfaite charité nous unissoit plus étroitement, et nous faisoit *inhærere* plus intimement. A la seconde, qui sembloit détruire ma distinction, et qui soutenoit que nous ne pouvions pas même être indifférens pour cette béatitude créée, puisque c'étoit la vraie possession de Dieu; je lui fis remarquer que la béatitude, en ce second cas, étoit encore regardée comme l'objet de nos désirs ou de notre indifférence, et que jamais ni l'intérêt ni l'indifférence ne devoient être pris de la part de l'objet, mais plutôt et uniquement de la part du désir qui nous portoit à cet objet, et que, pour connoître si ce désir étoit ou intéressé ou désintéressé,

il falloit observer quel amour causoit en nous ce désir, ou l'amour de la charité, ou l'amour naturel; que tous les désirs que la charité causoit en nous, soit que ces désirs eussent un objet surnaturel, comme les grâces, les vertus, la béatitude; soit qu'ils eussent un objet naturel, comme la vie, la santé, les biens, etc. tous les désirs, dis-je, causés par la charité étoient aussi désintéressés que la charité même, qui l'étoit toujours de sa nature; mais qu'au contraire les désirs de ces mêmes objets, causés par cet amour naturel qui nous porte à tout ce que l'esprit lui présente comme notre bien, étoient appelés intéressés, et que c'étoient ceux-là seuls que la sainte indifférence bannissoit des parfaits. Il parut pleinement satisfait. Je lui ferai voir vos réponses aux secondes difficultés de M. de Chartres, qui me paroissent justes, précises, théologiques, et qui ne disent que le nécessaire. Cette manière d'écrire a une force admirable, et persuade entièrement.

J'ai été à Frescati rendre mes devoirs à M. le cardinal de Bouillon, et depuis je me suis trouvé à son dernier et grand cortège pour porter au Pape la nouvelle de la paix. Quand il sera de retour à Rome, après la *rinfrescata*, je lui ferai ma cour, comme tous les Français le doivent. Je dînerai quelquefois avec lui comme les autres, sans empressement. Il n'en aura pas, je crois, beaucoup pour moi; mais aussi il n'aura rien de dur ni d'incivil pour moi. J'ai vu M. l'abbé de la Tremoille, qui m'a fait aussi l'honneur de me voir. M^me^ la princesse des Ursins me reçut avec beaucoup de ces honneurs italiens, par le nombre des gentilshommes et des aumôniers qui me prirent au haut du degré pour me conduire à son appartement. Elle vint

au-devant de moi à l'italienne, et me donna le fauteuil semblable au sien; et quand nous fûmes seuls, elle me parla avec beaucoup d'honnêteté, et même beaucoup de considération pour vous, et me nomma trois ou quatre personnes qui lui témoignoient toujours prendre beaucoup d'intérêt à tout ce qui vous touche. Je vous les nommerai une autre fois. Il faut finir, sans vous pouvoir dire un petit mot du zèle que le Seigneur me donne pour la vérité et pour votre consolation. M. de La Templerie est touché, comme il doit, de vos bontés pour lui, et vos réponses à M. de Chartres l'ont si bien persuadé de votre système, qu'il ne peut plus souffrir tout ce qui parle autrement. Si j'oublie quelque article, je le reprendrai une autre fois.

L'on m'a beaucoup parlé d'une lettre que M. de Meaux vous a écrite, en date du 15 juillet, que je n'ai point vue, et à laquelle on me demande fort si vous avez fait réponse. Vous avez ici un bon ami, et qui a donné une grande idée de vous : je crois qu'il vous servira utilement.

266.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Accueil favorable que lui ont fait plusieurs prélats distingués; aventure plaisante qui lui est arrivée.

Rome, 15 octobre 1697.

Je ne puis vous rien dire aujourd'hui de particulier, monsieur, sur l'état présent de nos affaires, parce que la congrégation du Saint-Office ne se tient que demain mercredi à la Minerve, et c'est là qu'on doit,

ordonner tout ce que je vous ai mandé qu'on m'avoit promis. Cependant je continue de faire des visites, et je commence à m'accoutumer à la pourpre, et à faire valoir mon vieux latin d'école tout rouillé. Le compliment m'a toujours fort embarrassé en toute sorte de langues. Plusieurs entendent le français, quoiqu'ils ne le parlent pas, et lorsqu'ils me répondent en italien, je l'entends aussi, parce qu'ils prononcent assez lentement. M. le cardinal Nerli me reçut avec beaucoup d'honnêteté, ou plutôt me fit de grands honneurs. On m'avoit fait asseoir un moment dans sa troisième antichambre. Il vint jusque-là au-devant de moi; il m'assura obligeamment que je lui ferois plaisir de l'aller voir souvent; et quand je pris congé, il traversa les cinq pièces de plain pied, et sortit même jusque dans le courroir du degré. Ils n'en font pas tant pour les évêques, et vous voyez bien que cet extraordinaire n'est que pour marquer l'estime et la singulière considération qu'ils ont pour notre illustre archevêque. Un prélat dont on m'avoit fait grand peur, et qui peut beaucoup nuire ou servir, dans une seconde visite que je lui ai rendue, me reçut dans sa chambre où il couche, et me parla de nos examinateurs. Un d'eux se trouva dans l'antichambre quand je sortis; il affecta en sa présence de me parler obligeamment, et m'embrassa à la manière de France deux ou trois fois, et dit tout haut: *Inter nos nolumus nec cæremonias nec quærimonias.* Il semble qu'il y avoit là de quoi se rassurer un peu; mais en ce pays tous les commencemens sont beaux. Je ne sais si je vous dois dire une petite aventure qui arriva l'autre jour, et que je traitai avec tout le mé-

pris possible. Un homme nous vint demander avec assez d'empressement, pour nous avertir, de la part d'un de ses amis, qu'on nous faisoit observer par des espions [1] avec beaucoup de soin; que ces espions nous suivoient partout où nous allions, afin de savoir exactement les personnes que nous visitions, et avec qui nous avions quelque habitude; que cet ami qui l'avoit envoyé pour nous avertir avoit été un de ces espions, et que son confesseur lui avoit ordonné de quitter cet emploi, et de nous dire qu'on nous observoit; que ne l'ayant pas pu faire à la Minerve, où il nous avoit vus l'autre jour, et n'osant pas venir lui-même, de peur que les autres espions ne vissent qu'il nous parloit, il l'avoit prié de venir de sa part, parce qu'il ne savoit pas si c'étoit pour meurtre ou pour quelque autre affaire qu'on nous recherchoit; qu'il avoit seulement entendu parler en général de quelque livre, et que c'étoit un *signor abate* qui envoyoit ces espions. Je m'imagine que c'étoit quelque bon drôle qui vouloit engager à lui donner de l'argent. M. de La Templerie répondit plaisamment, avec son air badin, que ces espions devoient être bien contens de nous, et que nous avions grand soin de nous retirer de fort bonne heure, et qu'avec d'autres gens ils n'en seroient pas quittes à si bon marché; qu'il faudroit qu'ils fissent le pied de grue toute la nuit à une porte; que pour nous, nous ne faisions de visites que le jour, et jamais *incognito* et avec la petite lanterne sourde.

Je suis bien plus occupé d'un avis qu'une personne

(1) Voyez la note de la lettre 259, ci-dessus pag. 49.

qui a beaucoup de liaison avec nos parties, m'a donné en grande confidence. Il m'a assuré, foi de religieux, qu'on lui avoit dit à lui-même, comme une chose certaine, que j'avois répandu dans le monde une chose qui seroit très-mal à propos, très-imprudente et très-fausse, et à laquelle une dame de la première considération auroit un grand intérêt. Il me demanda si en effet je l'avois dit, et je l'assurai, avec beaucoup de sincérité, que, bien loin de l'avoir dit, je ne pouvois pas même l'avoir jamais pensé ni même imaginé, parce que je n'avois jamais rien su qui eût le moindre rapport avec le fait dont il étoit question. Il ajouta qu'il craignoit même qu'on ne l'eût écrit en France. Je ne sais s'il est possible que des gens aient cette noire malignité, de vouloir nuire par des voies si injustes. Il faudroit qu'ils eussent une opinion bien contraire à la nôtre sur la parfaite charité. Comme la faute seroit à moi seul, d'avoir parlé si mal à propos, peut-être ne dois-je pas faire plus de cas de cet avis que de celui de l'espion. Je n'ose pas confier à une lettre une semblable imprudence, et c'est assez que vous soyez prévenu en général qu'on cherche à nous nuire ou à nous inquiéter par ces voies peu sincères. Nous avons reçu vos derniers paquets.

267.

DU MÊME A FÉNELON.

Marche qu'on doit suivre dans l'examen du livre; dispositions favorables des examinateurs. Conversation qu'il a eue avec le cardinal Noris; difficultés contre le livre.

A Rome, 18 octobre 1697.

J'AI reçu, monseigneur, trois de vos lettres en droiture par la voie de M. le prévôt de Saint-Géry, et j'ai donné, le courrier suivant, mes réponses à son ami, qui me paroît homme d'esprit et plein de zèle à vous rendre service. Je réponds aujourd'hui à la troisième, du 25 septembre. Nous ne sommes arrivés ici que le 11; et comme le courrier ne partoit que le mardi suivant pour Lyon, je vois bien que le 25 vous ne pouviez pas encore avoir reçu des nouvelles de notre arrivée : mais vous ne devez pas douter que je ne sois présentement exact à vous en donner tous les ordinaires. Je ne puis pas que je ne sois très-sensible aux bontés que vous me faites l'honneur de me témoigner, et j'ai plaisir aussi à vous rendre compte de ce qui se passe ici pour nos affaires. Ma dernière lettre vous informera d'un assez grand détail. Ce qui me paroît le plus essentiel est que l'on me donnera des copies de tout ce qui sera produit au Saint-Office contre votre livre, et que vous aurez tout le temps d'y répondre aussi par écrit. Secondement, le Pape dispense les examinateurs de votre livre du serment du secret du Saint-Office à mon égard et au vôtre, afin qu'ils puissent me proposer, et qu'ils me

proposent en effet toutes les difficultés qu'ils auront sur votre livre et sur votre doctrine, soit que vos parties les leur fassent naître par leurs écrits ou par leurs paroles de vive voix, ou qu'eux-mêmes se les forment par leurs propres réflexions, ou par celles de leurs collègues examinateurs. En conséquence de cet ordre du Pape, j'envoyai hier matin trois copistes au Saint-Office. On leur fit prêter serment sur les Évangiles, qu'ils ne communiqueroient qu'à moi les écrits qu'on leur donnoit à transcrire, et ils m'ont rapporté aujourd'hui, 1° la *Déclaration* des trois évêques, qui est la même que vous aurez reçue en manuscrit, et que vous m'avez envoyée imprimée; 2° les *Remarques* sur les passages de saint François de Sales [1] cités par, etc. que je vous ai déjà envoyées; 3° *Summa doctrinæ*, qui étoit aussi dans mon dernier paquet; 4° *Réponse à la lettre* de Mgr l'archevêque de Cambrai du 3 août; vous la devez aussi avoir reçue par Paris : je vous l'envoie néanmoins encore aujourd'hui. Il faut donc à présent que vous répondiez à loisir et bien exactement à ces quatre écrits, afin que je puisse mettre au greffe du Saint-Office vos réponses par écrit, comme les pièces sur lesquelles le procès doit être jugé. Je pense aussi qu'il sera nécessaire d'y mettre vos deux *Lettres*, la première à votre ami, à laquelle ils ont voulu répondre; et la seconde où vous justifiez votre ami, et qui semble une réplique à cette *Réponse*. Je ne vous dis point l'impression que ces *Lettres* ont faite sur tous les esprits, ni l'idée qu'elles donnent de votre

(1) Bossuet fit imprimer ces *Remarques* sous le titre de *IIIe Ecrit*, etc. Voyez ses *Œuvres*, tom. XXVIII, pag. 433 et suiv.

mérite et de votre piété. On y voit partout un caractère de modération, de sagesse, de droiture, de religion sincère. Tout le monde en est touché, et ne peut comprendre que des évêques veuillent persécuter un prélat si digne de vénération. Je n'aimerois point à me flatter dans les affaires, et je sais même tout ce qu'il faut craindre en ce pays; mais l'uniformité de sentimens et d'expressions que je vois dans toutes les personnes à qui je rends visite, ne me permet pas de douter qu'on n'ait ici une estime très-singulière pour vous, et qu'on ne soit même disposé à traiter l'affaire de votre livre avec toute l'attention possible, et même avec tous les ménagemens que la charité demande pour la réputation d'un archevêque dans le rang où vous êtes. Tout le monde parle dans cet esprit, et en paroît véritablement animé. Lorsque j'arrivai ici, nos meilleurs amis, et ceux qui connoissent mieux cette cour, m'assuroient très-positivement qu'on ne vous feroit rien voir de ce qu'on opposoit contre vous, et que les examinateurs garderoient un secret inviolable à notre égard. Cependant le saint Père me parla avec une bonté infinie, dans des sentimens et des maximes bien contraires; et je vois qu'on exécute tout ce qu'il avoit bien voulu me promettre. On me donne communication de tout, et l'on dispense les examinateurs du secret. Cette conduite si ouverte et si publique peut-elle changer par de petites intrigues? Rome pénètre assez ses véritables intérêts, et ne manque pas d'attention sur tout ce qui fait sa gloire. Je vous dis simplement ma pensée, afin que vous ayez la bonté de me faire remarquer les endroits où je manque de pénétration et de discernement.

J'ai vu M. le cardinal Noris, dont toutes les manières sont honnêtes, et quoique avec un certain air de gravité que je n'avois pas tant remarqué dans les autres cardinaux. Je crois que cet air lui est naturel; il convient à sa physionomie et à ses occupations toujours sérieuses. Il me laissa beaucoup parler. Je lui dis, 1° que vous aviez travaillé avec M. de Meaux et M. de Paris aux XXXIV Propositions qu'ils avoient publiées dans leurs Mandemens, et que vous les aviez signées de votre propre main comme eux, et qu'ainsi ce témoignage public que vous aviez donné, avec ces évêques, de votre foi contre les erreurs des Quiétistes, leur ôtoit tout fondement et même tout prétexte, selon les règles de la charité et de la justice chrétienne, de vous accuser, ou même de vous soupçonner de vouloir favoriser ces erreurs; 2° que vous aviez connu M^me^ Guyon dans un temps où M^me^ de Maintenon vous appeloit à Saint-Cyr pour prêcher et pour faire des conférences spirituelles, et où elle recevoit aussi cette dame avec beaucoup de marques d'estime; que cette connoissance avoit été long-temps avant les XXXIV Articles; que depuis que vous aviez remarqué que la doctrine et les livres de cette dame devenoient suspects à M. de Meaux, vous aviez rompu toute société avec elle, et que vous n'aviez plus eu aucun commerce ni directement ni indirectement avec elle; que M. de Meaux, au contraire, l'avoit gardée long-temps à Meaux, où il l'avoit dirigée, confessée, communiée; et quand elle lui avoit demandé permission d'aller aux eaux de Bourbon, il lui avoit donné une attestation magnifique, où il rend témoignage de sa solide piété, et qu'il la juge

digne d'approcher souvent de la sainte communion; que, par cet endroit encore, vous aviez donné une preuve certaine de votre éloignement pour toutes ces erreurs, et qu'il étoit injuste de répandre dans le monde que votre attachement pour cette dame vous avoit engagé à faire son apologie dans votre livre; qu'en faisant imprimer votre livre, vous aviez gardé toutes les règles de la plus grande prudence et de la plus sincère piété, pour vous assurer qu'il seroit utile à la religion; que dans cet esprit vous l'aviez fait voir à M. l'archevêque de Paris, qui l'avoit lu, et fait les notes et les remarques qu'il avoit jugées à propos; et que lorsqu'il vous les avoit fait voir, et qu'il vous avoit dit ses sentimens, vous aviez sans balancer, et avec une docilité d'enfant, effacé, changé, ajouté tout ce qu'il avoit voulu; que votre confiance en ce prélat devoit être entière, non-seulement par votre ancienne amitié, mais encore parce qu'il étoit prêt sur ces matières, et qu'il savoit mieux que nul autre la vraie doctrine des XXXIV Articles, et ce qui pouvoit leur être contraire; que vous l'aviez fait voir ensuite au docteur Pirot, censeur de tous les livres à Paris, qui l'avoit loué, jusques à dire qu'il dévoit être imprimé en caractères d'or; que cette précaution marquoit assez votre zèle pour la pureté de la foi, et ôtoit sans doute tout prétexte de dire, comme vos parties le répandent, que vous avez voulu enseigner, sous des expressions un peu radoucies, les mêmes erreurs des livres de M^me^ Guyon. J'ajoutai à cela les promesses que M. de Meaux avoit faites de donner ses difficultés par écrit, et le refus qu'il en a toujours fait; vos offres de dire anathème à votre livre,

et de le défendre dans votre diocèse, d'abord qu'on vous feroit voir quelque proposition hérétique, erronée, etc.; le refus de M. de Meaux de faire des conférences par écrit, dans le temps qu'il en demandoit de vive voix, comme il en avoit eu autrefois avec de fameux ministres de Calvin, et même de répondre à vos questions, quoiqu'il l'eût promis par écrit; le projet d'une nouvelle édition avec un avertissement, et les additions dans le texte; enfin de laisser M. l'archevêque le maître, pourvu que vous ne dussiez plus compter avec M. de Meaux, et la réponse que le Roi même ne le feroit pas taire. Lorsque je lui racontois le séjour de M^me^ Guyon à Meaux, et ses confessions et communions, il en rit un peu. Lorsque je lui racontois comment M. de Meaux s'étoit élevé contre votre livre, il me dit : Comment cela, puisque M. de Meaux est seulement évêque, et que M. de Cambrai est archevêque? J'ajoutai que même vous n'étiez point de l'Église de France, et que vous n'entriez point aux assemblées du clergé. Dans un autre endroit, il parla d'une manière qui fait bien voir qu'il connoît parfaitement le caractère de ces trois messieurs. Un mot seulement à l'un, *præ timiditate, ex nimia timiditate;* à l'autre, *acer, vehemens, confidit sibi ipsi;* à l'autre, *favor, gratiæ.* La fin de notre conversation fut qu'il m'assura qu'on examineroit cette affaire avec une attention très-particulière, et avec tous les égards possibles pour un archevêque de votre piété et de votre doctrine, dont la réputation étoit si utile à l'Église. J'oubliai de vous dire que, dans la conversation, il avança, comme une maxime constante, que l'on ne devoit

jamais condamner un livre sur les conséquences que les adversaires en prétendent tirer, quelque mauvaises qu'elles puissent être en elles-mêmes, lorsque l'auteur nie les conséquences; et nous nous servîmes de l'exemple des Thomistes et des Molinistes, qui s'imputent les uns aux autres des conséquences sémipélagiennes ou calvinistes. En me conduisant, il me dit qu'on avoit vu autrefois saint Jérôme et Rufin dans de grandes querelles, après avoir été si bons amis, et qu'il faudroit accorder toutes ces contestations : *oporteret componere has omnes controversias.* Je lui répondis à ce dernier article que vous l'aviez toujours demandé *instanter, imò submissè et humiliter;* et au premier je lui demandai si la véhémence de saint Jérôme faisoit grand honneur à la religion. Je vous raconte cette conversation, afin que vous ayez la bonté de me dire ce qu'il y a de bon ou de mauvais de ma part, et que vous pénétriez davantage la disposition des esprits.

Ma lettre à M^me^ de Pontchat, sœur de M. l'abbé de Barrière, qu'ils répandent sous le nom de M^me^ de Pontac, fut écrite à Cambrai quelque temps après l'incendie du palais. Je lui raconte votre tranquillité sur cet accident. En lui parlant de votre livre, je lui dis que le plus grand nombre de ceux qui le condamnent ne l'ont jamais vu; que les Jésuites et M. Tronson sont dans un sentiment bien opposé; que c'est le sort de tous ceux qui ont écrit de ces matières, de soulever contre eux ces docteurs scolastiques dont parle sainte Thérèse, dont le cœur est trop desséché par de vaines études. Mais ce qui les irrite, c'est qu'à la fin, parlant de vous et de votre piété, je fais un peu

allusion à une expression de saint Jean parlant de notre Seigneur, et je dis que je rends témoignage de ce que j'ai vu, et que l'expérience journalière m'a fait toucher au doigt. Là-dessus ils font un assez plaisant commentaire; que vous voulez vous proposer au monde comme un nouveau Messie, et que moi, comme ayant l'honneur de vous appartenir, je veux me donner les airs d'un nouveau précurseur. Je sais cette circonstance de Messie et de précurseur par une personne très-digne de créance. Cette lettre court ici, envoyée de France; car pour moi je l'écrivis à la hâte, et sans dessein assurément d'en garder copie : il me sera facile d'en avoir une, si vous le voulez.

Je voudrois achever de vous dire le système des théologiens dont je vous parlai dans ma dernière lettre. Ils prétendent que l'objet formel de l'espérance, ou du moins le principal, n'est point le *bonum mihi*, mais plutôt les promesses, et *auxilium Dei cui innititur*. Divers endroits de saint Thomas parlent ainsi, et plusieurs Thomistes entrent dans ce sentiment, lorsqu'ils expliquent le texte de saint Thomas, qui distingue l'espérance de l'amour, de la joie, du désir, etc. et veulent que le *bonum mihi* soit bien l'objet de l'amour qui est présupposé à l'acte d'espérance; mais que l'espérance précisément, sous son idée propre d'attente d'un bien absent et difficile à acquérir, et néanmoins de confiance, soit fondée sur la promesse ou plutôt sur le secours de Dieu, comme la foi est fondée sur sa véracité. Marratius, Jésuite, qui a été imprimé à Paris, défend cette opinion avec force, et dit que si l'on demandoit à quelqu'un pourquoi il espère un bien qu'il désire, s'il

répondoit que c'est parce que c'est son propre bien, *ineptè responderet.* Il l'aime, parce que c'est son bien, cela est vrai; mais il l'espère, parce qu'il voit des moyens de se l'acquérir. Dans l'espérance humaine, sont des moyens humains; dans l'espérance surnaturelle, sont des moyens surnaturels, *nempe auxilium Dei.* Par là le motif du *bonum mihi* de M. de Chartres ne les embarrasse plus, et même ils auroient plaisir de lui mettre ainsi le jeu un peu de loin. Le P. Vincent Contenson a imprimé une Théologie à Lyon en 1681, où il dit, tom. IV, lib. VII, dissert. III, cap. 1, après une longue dissertation : *Unde præcisè bonum nostrum non est objectum specificativum spei, sed ad illud præsupponitur.* Deux lignes après, il ajoute ces paroles qui m'ont édifié : *His documentis eruditus* (lector) *poterit etiam ad illam puram charitatem aspirare, quæ, ut ait D. Thomas,* (q. 17. a. 5. ad 3.) *facit propriè tendere in Deum, uniendo affectum hominis Deo, ut scilicet homo non sibi vivat, sed Deo. Quem amorem unicè sponsa quærit; hoc sponsus contentus est. Purus amor,* ait Bernardus (Serm. 83 in Cant.) *mercenarius non est. Purus amor de spe vires non sumit, nec tamen diffidentiæ damna sentit.*

Il pourroit être que quelques-uns de nos examinateurs, plus accoutumés à ces manières de raisonner, se serviroient mieux de ces réponses pour défendre le livre. Ils n'ont pas l'usage de votre système, et votre amour naturel seroit pour eux des armes embarrassantes. Je verrai le sentiment particulier de chacun d'eux, et les principes sur lesquels ils croient que le livre peut être attaqué ou défendu. Ce n'est

point aller, ce me semble, jusqu'au bout de la difficulté, ni la concevoir nettement, que de ne recourir pas à cet amour naturel, principe de nos propres désirs, et qui est présupposé dans le pécheur, pour le moins, à tous les mouvemens et les secours de la grâce qui excitent nos désirs, et qui font notre confiance pour ces biens que la foi nous propose au-dessus de nous. Mais je ne sais si je puis les laisser chacun dans son opinion, quand je les verrai peu capables d'entrer dans la vôtre, et qu'ils expliqueront par leurs principes les endroits de votre livre qu'on veut combattre.

Lorsque vous m'enverrez quelque écrit, ajoutez toujours, je vous prie, l'usage que j'en dois faire; car je vous avoue que j'ai été si touché de vos dernières lettres à ce docteur de M. de Chartres, que je les aurois répandues sans mesure, si vous ne m'aviez pas averti qu'il falloit quelque ménagement. Marquez-moi aussi, je vous supplie, les écrits que je dois mettre au Saint-Office, et ceux que je puis répandre parmi nos amis, ou ceux dont je dois simplement faire usage pour ma propre instruction; car il me semble que si nous nous ménageons bien dans cette procédure, et que nous ne fassions point changer la disposition des esprits, ils n'ont point trop de penchant à juger mal de nos intentions, et qu'ils ne nous croient point hérétiques. Ils nous regardent plutôt comme des gens persécutés. Ménagez un peu votre santé, monseigneur; rien ne vous presse. *Sume commoditatem tuam.* Puisque vous commencez à travailler aux réponses, elles seront faites, examinées et corrigées assez à temps.

M. de La Templerie n'est pas encore dans sa première santé. La mienne ne m'a jamais paru si bonne. On m'assure qu'avant Pâque nous ne verrons point la fin de cet examen. Je suis également à vous pour tous les temps.

268.

DE FÉNELON AU P. DE LA CHAISE.

Il lui envoie son *Instruction pastorale*. Raisons qui l'ont porté à la publier.

18 octobre (1697.)

Je vous envoie, mon révérend père, la Lettre pastorale que j'ai cru devoir faire sur mon livre. J'aurois bien souhaité que mes confrères m'eussent permis de persévérer dans le silence jusqu'au bout, et de ne chercher ma justification que dans une humble et sincère soumission à la décision du Pape. Ces prélats auroient évité un grand scandale, s'ils n'avoient pas refusé de se contenter des explications que j'offrois de régler avec M. l'archevêque de Paris, et s'ils n'avoient pas voulu m'arracher, contre ma conscience, une rétractation, non pour l'intérêt de la vérité, que l'explication auroit mise pleinement à couvert, mais pour leur honneur personnel. De plus, supposé que mes explications n'eussent pu contenter M. l'archevêque de Paris, ces prélats devoient se contenter d'écrire à Rome toutes leurs difficultés contre mon livre. J'aurois écrit mes réponses; nous aurions consulté le Pape de concert; j'aurois suivi sa décision avec une soumission sans réserve. Loin de faire un

éclat scandaleux, nous aurions édifié l'Église par notre union fraternelle dans des opinions différentes. Quand même mon livre auroit été si hérétique que M. de Meaux le prétend, voilà ce qu'ils devoient à leur confrère, et à l'Église qu'il falloit édifier. L'Église n'étoit en aucun péril, puisque je ne respirois qu'obéissance pour le saint siège. Si j'eusse refusé de lui obéir, il eût été temps alors d'agir contre moi. On l'auroit fait avec d'autant plus de force et de poids, que j'aurois été manifestement inexcusable. Mais diffamer un confrère comme un Quiétiste, parce qu'il ne veut pas se soumettre à leur décision, et vouloir le réduire à une rétractation pour des erreurs qu'il n'a jamais ni crues ni enseignées, et qu'il a condamnées autant qu'eux; enfin prévenir le jugement du Pape, comme si l'Eglise Romaine, qui a foudroyé le quiétisme dès sa naissance, manquoit ou de lumière ou de zèle pour me redresser, si je me trompe; c'est une conduite passionnée, dans laquelle je ne puis voir qu'avec douleur MM. de Paris et de Chartres enveloppés par M. de Meaux. Le troupeau qui m'a été confié me regarderoit désormais, non comme un pasteur, mais comme un loup dévorant, si je ne le détrompois sur les accusations atroces de la *Déclaration* de ces prélats. Voilà, mon révérend père, ce qui m'a réduit à publier ma Lettre pastorale. Je dois à l'Église de rendre témoignage sur ma foi attaquée par mes confrères. Je tâche de le faire avec autant de ménagement pour eux, qu'ils ont affecté de n'en avoir aucun pour moi. Je ne leur réponds point, de peur de mal édifier le public par un style de réfutation et de dispute. Je ne dis rien de leur *Déclaration*; je

ne les nomme que pour les louer. Je ne fais qu'expliquer ma doctrine, et marquer les sources où j'ai cru la puiser. Le moins qu'on puisse accorder à un évêque, c'est de lui laisser expliquer ses vrais sentimens avec une soumission sans réserve pour son supérieur, pour empêcher le scandale de son troupeau. Je ne puis m'empêcher d'envoyer à Rome une exacte réponse aux imputations de ces prélats; et j'ose dire qu'ils m'ont donné, par leurs excessives imputations, des avantages si manifestes, qu'un autre seroit tenté d'en profiter vers le public. Pour moi, je me borne à chercher ma justification toute simple auprès de mon juge, sans vouloir faire retomber le scandale sur mes confrères qui l'ont causé. Je serai ravi qu'ils me laissent rentrer dans le silence qu'ils m'ont fait rompre malgré moi.

J'espère, mon révérend père, que les gens sages et modérés contribueront à faire finir une scène si odieuse dont les libertins et les hérétiques triomphent, et qui n'auroit jamais commencé, si on avoit pris quelqu'un des partis que j'ai proposés. Mais avec le beau prétexte de la foi en péril, on a autorisé les duretés les plus irrégulières, et on m'a encore imputé toutes les extrémités dans lesquelles on me jetoit malgré moi. J'espère que Dieu, qui voit mon innocence, en prendra soin, et qu'il me donnera la patience nécessaire pour porter humblement ma croix pendant qu'on m'accuse d'avoir l'orgueil de Lucifer.

Je vous serai sensiblement obligé, mon révérend père, si vous avez la bonté de représenter au Roi les raisons pressantes qui m'ont contraint de publier ma Lettre pastorale. Sa Majesté aura bien la bonté

de se souvenir de deux choses : la première est que je n'écris pour justifier ma foi, qu'après que mes confrères ont écrit pour l'attaquer dans les matières les plus affreuses; la seconde est que je ne leur réponds pas, pour éviter toute apparence de dispute. Je me borne à expliquer ma foi. Je voudrois pouvoir mieux faire pour finir le scandale de toute l'Église, et le déplaisir de Sa Majesté sur cette affaire. J'apprends qu'il n'y a aucun ressort qu'on ne remue à Rome pour m'y faire passer pour un hérésiarque abominable, qui cache son venin, et qui manque autant de probité que de doctrine saine. On y fait encore plus valoir la haute faveur de mes parties, et l'indignation du Roi contre moi, que les raisons de théologie. Puisque Dieu permet des choses qui devoient être si éloignées d'arriver jamais, c'est à moi à souffrir avec une patience qui montre la sincérité de mes intentions, et la pureté de mes sentimens. Pardon, mon révérend père, d'une si longue lettre. Je suis avec une très-sincère vénération, etc.

269 †.

DU MÊME A M. DE RANCÉ,

ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il lui envoie son *Instruction pastorale*, et l'assure qu'il recevra avec reconnoissance ses observations.

(Octobre 1697.)

Je prends la liberté, monsieur, de vous envoyer une *Instruction pastorale* que j'ai faite sur mon livre.

† *Vie de Fénelon*, par le P. Querbeuf; 1787, in-4°, pag. 223.

Cette explication me parut nécessaire dès que je vis, par vos lettres répandues dans le monde, qu'un homme aussi éclairé, et aussi expérimenté que vous, m'avoit entendu dans un sens très-contraire au mien. Je n'ai point été surpris, monsieur, que vous ayez cru ce qu'on vous a dit contre moi et sur le passé et sur le présent. Je ne suis point connu de vous, et je n'ai rien en moi qui rende difficile à croire le mal qu'on en peut dire : vous avez déféré aux sentimens d'un prélat dont les lumières sont très-grandes. Il est vrai, monsieur, que, si vous m'eussiez fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avoit scandalisé dans mon livre, j'aurois tâché ou de lever votre scandale, ou de me corriger. En cas que vous ayez cette bonté, après que vous aurez lu l'*Instruction pastorale* ci-jointe, je serai encore tout prêt, monsieur, à profiter de vos lumières avec déférence. Rien n'a altéré en moi les sentimens qui sont dus à votre personne, et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. D'ailleurs je suis persuadé que vous ne serez point contraire à la doctrine de l'amour désintéressé, quand les équivoques dont on l'obscurcit seront bien levées, et que vous aurez vu combien j'aurois horreur d'affoiblir la nécessité de l'espérance et du désir de notre béatitude en Dieu. Je ne veux là-dessus, monsieur, que ce que vous savez mieux que moi que saint Bernard enseigne avec tant de sublimité; il a laissé cette doctrine à ses enfans comme son plus précieux héritage. Si elle étoit perdue et oubliée sur tout le reste de la terre, c'est à la Trappe que nous devrions la retrouver dans le cœur de vos solitaires : c'est cet amour qui donne le véritable prix aux saintes austérités qu'ils pra-

quent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illusion, qui vient toujours de l'amour naturel et excessif de nous-mêmes; ce n'est pas en se livrant à ce pur amour, mais en ne le suivant pas assez, qu'on s'égare. Je ne puis finir cette lettre, monsieur, sans vous demander le secours de vos prières et de celles de votre communauté; j'en ai besoin. Vous aimez l'Église : Dieu m'est témoin que je ne veux avoir de vie que pour elle, et que j'aurois horreur de moi, si je croyois me compter pour quelque chose en cette occasion. Je serai toute ma vie avec une vénération sincère, etc.

270.

DE M. DE LA VERDURE, DOCTEUR DE DOUAI, A FÉNELON.

Il lui annonce un ouvrage qu'il va composer contre la *Déclaration* des trois prélats.

A Douai, ce 21 octobre 1697.

Il y a deux jours que M. Saint-Luc est retourné de Paris. Je suis aussitôt allé le voir, et lui ai proposé, de la part de votre Grandeur, et l'ai prié de lire votre livre, m'ayant déclaré qu'il ne l'avoit point encore lu. Il m'a répondu qu'il le feroit volontiers, mais qu'il étoit obligé de composer ses écrits de théologie, et qu'il auroit beaucoup de difficultés pour trouver le temps de le lire.

J'ai fait écrire, monseigneur, à M. Hennebel, docteur de Louvain, que la meilleure partie des docteurs de cette Université, et les plus considérables profes-

seurs,

seurs croient que votre livre ne contient qu'une doctrine fort saine et orthodoxe. Je l'ai dit à tous ceux qui, du temps du synode d'Arras, m'en ont parlé, et leur ai assuré qu'ayant lu plusieurs fois le livre de votre Grandeur, je l'ai trouvé très-catholique. Je travaille avec toute la diligence possible à faire une réponse à la *Déclaration*. Je suis marri d'avoir si peu de lumière, et de n'en pouvoir donner une meilleure que celle que je donnerai. Aussitôt qu'elle sera faite, je prendrai la liberté, monseigneur, de l'envoyer à votre illustrissime personne. Je ne sais si j'ai bien compris votre troisième amour, qui est d'espérance. Je suppose qu'il est bon, et qu'il est un acte de la vertu d'espérance théologique, quoiqu'il suppose un amour de soi-même, qui prévaut encore à la gloire de Dieu en tant qu'elle est jointe à l'amour de Dieu sur toutes choses. Je prie le bon Dieu de conserver longues années votre Grandeur, pour l'honneur de Dieu, et le bien du diocèse et de toute la province de Cambrai, et que l'on déclare à Rome votre livre très-catholique. Je ne manquerai de le recommander à Dieu au saint sacrifice de la messe, et resterai toute ma vie, avec une très-respectueuse et profonde soumission, etc.

N. T. DE LA VERDURE.

274.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur la marche que l'on suit dans l'examen du livre des *Maximes*. Il désire voir des réponses aux écrits de Bossuet.

A Rome, 22 octobre (1697.)

J'AI reçu, monsieur, fort exactement une fois la semaine de vos nouvelles depuis que je suis ici, et je n'ai point aussi manqué de vous faire réponse tous les courriers. Vous ne voulez pas que je vous témoigne ma reconnoissance sur tous les soins obligeans que vous prenez à mon égard. Je crois que vous serez encore plus content de moi, si vous voyez que je m'applique tout entier à imiter votre zèle pour vos amis. Vos deux gros paquets me furent rendus par le même ordinaire, et j'en accusai d'abord la réception. Depuis j'en ai reçu un autre, dont je vous ai aussi parlé dans ma première réponse; il me paroît par vos lettres qu'il n'y a rien d'égaré de tout ce que vous m'avez voulu envoyer. La dernière est du 5 octobre, et c'est à celle-là et aux Mémoires de Paris, qui étoient dans le même paquet, à laquelle je dois répondre aujourd'hui.

Je vous ai déjà mandé l'ordre qu'on veut tenir dans notre affaire au Saint-Office. Mais pour vous achever l'état de nos affaires, l'on a jugé aussi qu'il étoit nécessaire pour bien connoître le fond de la doctrine, et faire un examen équitable du livre, que MM. les

examinateurs eussent la liberté de conférer avec moi sur toutes les difficultés qu'on leur feroit naître, ou qu'ils se formeroient eux-mêmes contre le livre; et M. l'assesseur a envoyé, par ordre de la congrégation, à chacun d'eux par écrit, cette espèce de dispense du secret du Saint-Office, ou cette permission de me parler avec une entière liberté. Il faut encore ajouter qu'après que nous aurons eu de cette sorte une pleine connoissance de tout ce qu'on opposera contre notre doctrine, on nous donnera aussi tout le temps nécessaire pour y répondre par écrit, et même celui d'envoyer ces difficultés ou objections à M. de Cambrai, et d'en attendre les réponses. En conséquence de ce règlement, les examinateurs se sont assemblés diverses fois, et leur dernière résolution a été que chaque examinateur observeroit les propositions du livre qui lui paroîtroient davantage mériter d'être exposées à l'examen, ou à quelque censure; ils se communiqueront les uns aux autres les propositions que chacun d'eux aura remarquées, et après les avoir bien examinées dans une ou plusieurs congrégations, ils choisiront celles qui leur paroîtront les plus importantes, et qui renferment toute la doctrine du livre. Ensuite ils feront l'examen particulier de chacune de ces propositions l'une après l'autre; ils en confèreront ensemble; ils s'en éclairciront avec nous; ils verront les écrits et les réponses de part et d'autre; enfin chacun d'eux forme son sentiment qu'ils appellent leur *votum*, et le donne par écrit et bien raisonné à la congrégation. Tous ces vœux seront portés devant les cardinaux du Saint-Office. Ils gardent à peu près les mêmes formes. Le Pape est informé chaque jour, par

M. l'assesseur, de ce qui s'est proposé ou résolu dans chacune de ces congrégations. Elles s'assemblent encore pour donner leur dernier décret. Il arrive même assez souvent qu'on nomme des réviseurs. Enfin le Pape prononce. Vous voyez par là, monsieur, combien la lenteur de Rome est sage et prudente. Ils ont une diligence et une application assidue pour les affaires, qu'on ne sauroit assez admirer : mais ils ne veulent rien de trop précipité; et la maxime, *sat citò, si sat bene*, est fort en usage.

Sur ce plan, c'est à nous présentement à donner nos réponses par écrit aux quatre pièces produites par nos parties, et dont on nous a donné communication. Vous pouvez bien, monsieur, ne compter que sur trois; car il s'est déjà répandu ici une seconde lettre de M. de Cambrai, qui a été encore plus admirée, s'il se peut, que la première, et qui répond si excellemment à cette pauvre et maligne *Réponse* que M. de Meaux a produite contre la première, qu'on ne sauroit, ce me semble, y rien ajouter pour faire bien connoître la doctrine et la piété de M. de Cambrai, et sa parfaite et sincère soumission au saint siège. Pour la *Déclaration*, la *Somme de la doctrine*, et les passages de saint François de Sales, il faut à chacune une réponse exacte et précise, que je puisse produire au Saint-Office pour défenses. Il faut pour le moins que les réponses aux deux actes latins *Declaratio*, etc. *Summa*, etc. soient aussi latins; car tous nos examinateurs sont Italiens ou Espagnols, à la réserve du révérend P. Massoulié, Jacobin, inquisiteur de Toulouse, et assistant du général à la Minerve, et n'entendent point le français. Il y en a

quelqu'un qui le lit, et qui le devine à demi; mais ils ne comprennent rien à toutes les expressions figurées, ni à celles dont le vrai sens ne dépend pas entièrement de la simple intelligence des paroles rendues mot pour mot. J'en trouvai un, l'autre jour, qui s'est donné la peine de traduire tout notre livre en italien, et qui me consulta sur cet endroit où il est dit que saint François de Sales a marché sur les traces de saint Thomas et de saint Augustin. Je compris par ses questions qu'il avoit pris ce mot *marché* bien bizarrement, ou pour *macellum* ou pour *pactio*; je ne sais pas lequel : car je vis seulement qu'il en fut tout honteux, et qu'il effaça ce mot, pour mettre celui que je lui disois, et que j'eus bien de la peine à lui faire entendre. Gardez-vous bien, monsieur, de trop raisonner en grammairien sur cette historiette : le Saint-Esprit supplée à tout, et nous empêche de faire de fausses démarches. C'est assez pour ceux qui aiment la droiture, et qui ne cherchent que la vérité. Je fais copier notre livre latin, et j'ai suivi à l'égard des notes marginales les remarques de votre petit Mémoire qui m'a paru bon. Il me faut dix-huit ou vingt copies latines. J'aurai l'honneur d'en présenter une moi-même au saint Père : il en faudra donner ensuite aux cardinaux et aux examinateurs. Je vois que nos parties ont beaucoup répandu que ce n'est point sur le livre latin que l'on doit décider, que c'est le français qu'ils ont accusé; et cela convient assez à ce qui me revient par mille endroits, que ceux mêmes qui ont paru très-prévenus contre le livre de M. de Cambrai ne peuvent pas s'empêcher de dire que les accusations de la *Déclaration* sont ou-

102312

trées. Ils ne veulent pas que le latin, bien entendu de tout le monde, puisse décider.

Il me semble que, dans la réflexion sur l'extrait de M. de Meaux, que j'ai reçu, et qui me paroît assurément très-convaincante, on auroit pu faire davantage remarquer que M. de Meaux approuve cette *terrible* résolution qu'il fait prendre à saint François de Sales, *de ne voir et de ne point aimer Dieu* durant toute l'éternité [1]. M. de Cambrai, au contraire, a grand soin de dire que le directeur ne doit jamais souffrir que l'ame, dans ses dernières épreuves, consente à ne plus aimer Dieu, ni même à mettre jamais des bornes à cet amour. En effet, ne plus aimer Dieu est une vraie impiété qu'on doit rejeter comme le blasphème : la charité la plus désintéressée ne peut jamais inspirer que des sentimens tout contraires. Il n'y a que l'infidélité et le désespoir qui puissent déterminer une ame à ne plus aimer Dieu : que peut faire de pis le démon? Je ne vous dis rien sur les remarques des endroits de la *Déclaration* qui paroissent si peu sincères à tous ceux qui les lisent. Je m'en servirai dans les occasions; mais là-dessus j'espère que vous m'enverrez une réponse bien exacte en latin, que je pourrai remettre au Saint-Office pour nous défendre des injustes accusations qu'on fait contre nous. Vous savez mon respect et mon attachement pour vous. Rien ne me persuade mieux que je vous honore sincèrement, que de voir combien je suis touché des bontés que vous me témoignez dans toutes vos lettres.

(1) Voyez l'*Instr. sur les États d'oraison*, liv. IX, n. 3; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVII, pag. 353, et la IV^e *Lettre* de Fénelon à Bossuet, XX^e *object.* tom. VI des *Œuvres*, pag. 163.

272.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie son *Instruction pastorale*, et lui annonce la *Réponse à la Déclaration*. Il désire qu'on engage le Pape à le faire venir à Rome, et lui donne d'autres instructions.

A Cambrai, 23 octobre (1697.)

Les nouvelles que j'ai reçues de vous, mon cher abbé, m'ont fait un sensible plaisir. Votre bonne santé, votre courage, vos soins pour l'affaire dont il est question, la facilité que Dieu vous a donnée pour parler fortement; enfin toutes les circonstances m'ont rempli de joie dans votre lettre du 18 septembre.

Vous me donnez quelque inquiétude sur la correspondance de l'ami de M. Amas; mais vous ne m'en proposez aucune autre, et vous ne me marquez pas même où est votre logis à Rome. Il faut bien, par nécessité, que je me serve de cette voie, en attendant une meilleure. Ce que M. Amas me dit de son ami me persuade même que c'est un vrai honnête homme. J'aimerois pourtant mieux un commerce immédiat avec vous; mais vous ne me donnez point votre adresse.

Je vous envoie un exemplaire de ma Lettre pastorale; elle ne paroît point encore, parce que mes amis m'ont retardé par des difficultés infinies, et je vous prie même de ne la montrer à personne, jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles. Elle ne répond pas précisément à la *Déclaration* des trois prélats, 1° parce qu'elle a été faite avant que j'eusse vu la *Déclara-*

tion; 2° parce que je veux tâcher de ne donner point au public une réponse en forme contre mes confrères, et qu'il me suffit de montrer, sans donner cette scène ouverte, que je n'ai point enseigné ce qu'ils m'imputent. J'y ai joint beaucoup de passages pour justifier mon système. Divers théologiens, zélés pour ma cause, sont fâchés de ce que je mets l'intérêt propre, la propriété et la mercenarité, dans un amour naturel de nous-mêmes. Ils voudroient que tout cela fût dans l'espérance surnaturelle, quand les actes n'en sont pas commandés par la charité. Vous savez combien cette question a été agitée, et c'est encore actuellement ce qui retarde la publication de ma Lettre [1]. Pour moi, je ne veux dire que ce que je crois, et que ce que j'ai pensé dès le commencement. Je veux bien que les parfaits réunissent toutes leurs vertus dans la charité qui les commande et qui les perfectionne; mais je ne puis mettre l'intérêt propre que dans un attachement naturel à nous-mêmes.

Je travaille pour une version latine de ma Lettre pastorale. Si, de votre côté, vous pouviez en faire faire une à Rome, par quelque religieux ou autre; quoiqu'elle fût de méchant latin, n'importe : elle seroit toute portée sur les lieux, et pourroit faire un prompt effet. Il faudroit seulement prendre garde qu'elle rendît bien le sens par rapport à tous les points contestés.

(1) Nous avons du P. Lami, Bénédictin, avec qui Fénelon étoit en correspondance habituelle, un court Mémoire qui peut donner une idée des difficultés que l'on proposoit au prélat sur la manière dont il expliquoit le *désintéressement des parfaits*. Nous l'insérons à la suite de cette lettre. Voyez aussi, sur ce sujet, l'*Analyse de la controverse du Quiétisme*, IIe part. § II, et IIIe part. § III; tom. IV des *Œuvres*, pag. CXXVII et CXCIX et suiv.

N'épargnez point l'argent, ni pour faire traduire ce qui le méritera, ni pour faire copier. Comme on écrit à Rome d'un caractère assez différent de celui de France, il vaut mieux faire copier sur les lieux par des copistes du pays. Les choses n'auront point besoin d'être transportées, et elles seront plus lisibles pour les gens du pays.

Je vous enverrai au plus tôt ma *Réponse à la Déclaration*, que je ne veux point faire imprimer. La *Déclaration* est si outrée et si insoutenable, que je pourrois couvrir de honte mes confrères; mais je veux les épargner autant qu'ils ont affecté de me traiter d'une manière atroce. Je veux montrer en secret au Pape combien ils ont tort, et puis supprimer ma réponse. Je vous prie, mon cher abbé, de parler sur ce ton-là. Tâchez d'avoir un quelqu'un par qui vous puissiez faire passer secrètement au Pape ce qu'il faudra qu'il sache, et que vous ne pourrez lui dire.

Je ne puis demander aucune lettre de recommandation aux cardinaux d'Estrées et de Janson. Ils sont trop courtisans pour vouloir hasarder cette démarche. *Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini.*

Tâchez de voir les cardinaux Noris et Casanata, et de les entretenir. Raisonnez avec le théologien de M. le cardinal de Bouillon [2]. J'ai sujet de croire qu'il est fort prévenu contre mon livre. Le P. Massoulié, Dominicain français, est un homme qu'il faut tâcher de persuader. Il me semble que M. de La Tuilière étoit autrefois de ses amis.

(2) Ce théologien étoit le P. Serry, Dominicain, qui quitta Rome bientôt après, pour aller professer la théologie à Padoue.

Ne craignez point de presser encore le Pape pour mon voyage à Rome. S'il le demandoit au Roi, on ne pourroit le lui refuser. Je lui ouvrirois mon cœur sans réserve, et je ferois comme un enfant tout ce qu'il voudroit. C'est sur quoi il faut insister, surtout si vous voyez qu'on donne des ombrages contre ma personne pour rendre mon livre plus odieux.

La grande affaire est de persuader ma bonne foi, et mon horreur pour le quiétisme. Cela posé, veut-on me déshonorer à pure perte dans toute l'Église? Veut-on contenter trois évêques qui ont voulu, avec passion, me faire la loi, et abuser de leur crédit à la cour, pour m'opprimer dès que je n'ai pas voulu les croire, et que j'ai demandé d'aller à Rome? Il faut tâcher de faire conserver le texte entier de mon livre, et si on veut des explications, qu'elles ne soient mises que par addition à la fin. Ma Lettre pastorale, mise à la fin du livre avec ma lettre au Pape, pourroit servir d'explication et de preuve. Au pis-aller, si on vouloit absolument des explications en chaque endroit, on pourroit les mettre en notes à la marge du texte.

Il faudra voir M. Hennebel, et voir ce qu'on en peut faire sans s'y fier. Il a mandé en ce pays qu'il voudroit fort me servir. Le P. d'Aymerique n'a-t-il point écrit à son général? Écrivez-lui à Toulouse par la voie de ses pères : cela est plus sûr que par les voies par où je pourrois lui écrire d'ici; mais n'en parlez point au P. Dez. Mes complimens à M. le cardinal de Bouillon. Je ne l'importune point, pour ménager sa santé qui m'est fort précieuse, et dont je suis en peine. De plus, je veux qu'il puisse assurer à la cour qu'il

n'est en aucun commerce avec moi. Ce que vous me mandez du cardinal Noris, s'il est véritable, est excellent [3]. Il faut lui parler d'une manière où vous profitiez de son principe. Peut-on condamner un auteur sur des conséquences qu'il a condamnées plus que personne? Puis il faut lui montrer qu'elles ne peuvent jamais être tirées de mes principes. Montrez une soumission sincère et sans bornes au saint siège; mais ne faites pas bon marché sur les changemens du texte. Après la *Déclaration* des évêques, je dois être bien plus ferme qu'auparavant, pour ne me laisser point entamer là-dessus; le moindre changement du texte me flétriroit sans ressource.

Si vous pouvez trouver à Rome quelque traducteur latin qui soit diligent, et des copistes, vous pourriez faire mettre au plus tôt ma Lettre pastorale en latin, et la publier lorsque je vous manderois qu'elle auroit été publiée en France. Si on pouvoit avoir la permission de la faire imprimer à Rome en latin, ce seroit un coup merveilleux; ensuite elle pourroit aussi faire passer le livre. Il faut essuyer patiemment les longueurs du pays où vous êtes, les accoutumer à vous, et leur inspirer la confiance : alors vous ferez plus en un jour, qu'autrement en mille. Faites entendre que la cour n'est contre moi que par la prévention que les trois évêques lui ont donnée; que la *Déclaration* a été désapprouvée universellement; que la cour respectera aveuglément ce qui viendra de Rome, et que, si le Pape veut bien me justifier, le lendemain la cour me recherchera. Faites entendre com-

(3) Voyez la lettre 267, ci-dessus pag. 86, 87.

bien la triple alliance est hardie et entreprenante. Faites voir M. de Reims qui se cache derrière les autres [4]. Il faudroit que vous montrassiez la lettre de M. de Reims sur les Lovanistes et sur le Mandement de M. de Paris; d'un autre côté, la lettre de M. Duguet sur ce Mandement [5]. L'affaire du cardinal Sfondrate [6] montre combien ces esprits sont inquiets et entreprenans. Si vous pouvez m'envoyer par Bruxelles le livre de ce cardinal, vous me ferez grand plaisir. Mandez-moi les noms de tous les cardinaux et de tous les consulteurs et autres à qui il sera utile que j'écrive. Si vous pouvez revoir le Pape, ne cessez de lui parler de ma passion d'aller à Rome me jeter à ses pieds.

Ménagez votre santé; respirez; priez : Dieu aura soin de tout. N'ayez point trop de zèle pour moi; c'est l'oraison qui défendra l'oraison. Ayez soin de M. de La Templerie : je crains pour sa poitrine; sa santé m'est chère; vous savez combien j'ai pour lui d'estime et d'amitié. Tout à mon cher abbé, avec une tendresse et une vénération singulière.

(4) Bossuet écrivoit à son neveu, le 10 juin précédent : « On a de bonnes » raisons de ne pas mêler M. de Reims dans cette affaire qu'indirectement. » Et le 26 août : « Dans la place où se trouve M. l'archevêque de Reims, » vous voyez qu'on est obligé de le mettre dans notre concert. » Tom. XI, pag. 321, 379.

(5) Fénelon a ici en vue l'Ordonnance de M. de Noailles sur la grâce, publiée en 1696. Il parle des explications de Duguet et des autres du même parti, dans deux lettres, du 27 juin et du 15 juillet 1712, qu'on a vues parmi les *Lettres diverses*, ci-dessus tom. IV, pag. 14 et 136.

(6) Voyez la note de la lettre 257, ci-dessus pag. 41.

DIFFICULTÉS sur l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai, du 15 septembre 1697.

M. de Cambrai dit plusieurs fois, dans son *Instruction pastorale*, que la pureté de l'amour ne consiste qu'à n'aimer plus rien que par le mouvement surnaturel de la grâce, et que l'intérêt propre, la propriété, la mercenarité, en un mot, toute l'imperfection qu'on doit retrancher, pour passer de l'état imparfait au parfait, n'est qu'un amour naturel de soi-même, de la béatitude, des vertus, etc.; que les parfaits se désirent toutes les mêmes choses que les imparfaits, avec cette seule différence, que les parfaits se les désirent par un amour surnaturel, au lieu que les imparfaits se les désirent par un amour purement naturel.

I. — Ma première difficulté sur cela, est qu'il me paroît que réduire ainsi à l'amour naturel toute l'imperfection à retrancher, c'est rendre la voie de la perfection fort équivoque, fort incertaine, fort sujette à illusion.

La raison de cela, est que, comme rien ne nous est plus inconnu que le principe de nos actions, qu'il est impossible de s'assurer si elles sont surnaturelles, et que d'ailleurs cet amour naturel à retrancher n'est ni péché, ni rien de vicieux; rien ne sera plus équivoque, plus embarrassant, plus incertain que le discernement de cette imperfection à retrancher.

En effet, une action n'est surnaturelle, selon même M. de Cambrai, que parce qu'elle est produite par un mouvement de la grâce : or rien n'est plus difficile à discerner que ce mouvement de la grâce; on ne peut jamais s'assurer d'avoir fait par la grâce aucune action.

Par là donc cette voie de perfection, si on ne la marque et si on ne la caractérise un peu davantage, devient non-

seulement équivoque et incertaine, mais même très-sujette à illusion; car il sera très-ordinaire qu'on se flatte d'agir purement pour Dieu, pendant qu'on n'agit que par intérêt et par amour-propre. Un homme plein de vues intéressées pour le bonheur, pour le mérite, pour la perfection, pour la récompense; en un mot, plein d'amour de soi-même, inquiet et incertain si tout cela est bien pur, pourra aisément se calmer en cette manière : Il est vrai que je cherche le mérite, la perfection, le bonheur, la récompense, comme récompense; il est vrai que je m'aime moi-même : mais rien de tout cela ne peut m'empêcher de devenir parfait. Les parfaits se désirent toutes les mêmes choses que les imparfaits. Tout dépend du principe de cet amour; tout dépend de rendre surnaturel l'amour de ces choses. C'est la grâce qui le rend surnaturel, et j'ai sujet de croire que la grâce, toujours présente aux justes dans les occasions d'agir, m'excite à l'amour de ces choses. En tout cas, quand je n'aurois pas la grâce, comme je ne puis pas me la donner, je ne puis mieux faire que de continuer à désirer et aimer toutes ces choses : il vaut mieux ne les désirer que par un amour naturel, que de ne les point désirer du tout. En un mot, dira cet homme, comme je ne puis me donner la grâce, je ne puis rendre ces désirs surnaturels, et je ne dois pas même retrancher les naturels, parce qu'ils valent encore mieux que rien.

Insensiblement, en poussant ainsi le raisonnement de cet homme, je trouve qu'il va beaucoup plus loin que je ne le prétendois d'abord : car il fait voir qu'il est même dangereux de travailler à retrancher cet amour naturel de la béatitude, de la perfection, etc.

Dangereux, parce que l'on s'expose à retrancher l'amour surnaturel, au lieu du naturel, n'ayant point de marques infaillibles pour les discerner.

Dangereux encore, parce que n'ayant pas le pouvoir

de rendre surnaturel notre amour, ni de nous donner un amour surnaturel, lorsque nous ne l'avons pas; venant encore par-dessus cela à retrancher l'amour naturel de la béatitude, etc. qui est bon en lui-même et conforme à l'ordre, nous nous dépouillons de tout mouvement pour un objet infiniment désirable.

II. — La propriété, la mercenarité est, selon les Pères, l'imperfection à retrancher pour devenir parfait; mais, suivant M. de Cambrai, la pratique de ce retranchement est impossible, parce qu'il est impossible de reconnoître cette propriété. Elle ne consiste, selon lui, que dans des *désirs naturels et sans grâce:* or il est impossible de s'assurer si nos désirs sont naturels ou surnaturels, sans grâce ou avec grâce.

III. — Comme dans le sacrifice absolu on ne sacrifie que l'intérêt propre pour l'éternité, si cet intérêt n'est qu'un amour naturel de soi-même ou de la béatitude, on ne voit pas que ce sacrifice doive être fort considérable, ou qu'il doive beaucoup coûter. Il n'y a personne qui ne consente volontiers à n'aimer point la béatitude *naturellement*, pourvu qu'il lui soit permis de l'aimer *surnaturellement*. Il ne paroît pas que son amour-propre en doive être blessé, ni qu'il devienne par là moins mercenaire.

IV. — En effet, l'affection pour la béatitude formelle, pour devenir surnaturelle, de naturelle qu'elle étoit, change-t-elle d'objet? Non, sans doute. Ce sont toujours les joies, le repos, les plaisirs que l'on cherche. Si donc les désirer par un amour naturel est mercenaire, pourquoi les désirer surnaturellement ne le sera-t-il pas? L'amour-propre ne trouve-t-il pas aussi bien son compte dans l'un que dans l'autre?

V. — Enfin, selon ce principe, il semble que tout ce qu'il y a à faire pour devenir parfait n'est pas de se haïr soi-même, de se renoncer soi-même, de se dépouiller de

tout, mais seulement de s'aimer d'un amour surnaturel, de surnaturaliser l'amour de soi-même, la recherche de soi-même; les retours sur soi-même, les désirs de la béatitude; et comme il n'y a que la grâce qui puisse surnaturaliser tout cela, tout ce qu'il y a à faire est de demander la grâce, et du reste agir rondement, sans tant de raffinemens, ni sans se faire violence pour rien sacrifier.

Un homme ne seroit-il pas étrangement chagrin, qui, voulant absolument s'aimer soi-même et chercher sa béatitude, trouveroit mauvais qu'on lui dît : Hé bien! on vous permet de vous aimer vous-même, et de chercher votre béatitude tant qu'il vous plaira? Tout ce qu'on vous demande, est que vous ne fassiez l'un et l'autre que par le secours de la grâce. C'est à peu près comme si un homme, voulant aller à Rome, se choquoit de ce qu'on lui défendroit d'y aller à pied, et de ce qu'on lui ordonneroit de n'y aller qu'en carrosse.

Au lieu donc de renvoyer les ames à examiner si elles agissent par un amour naturel ou par un amour surnaturel, ne seroit-il point mieux de leur dire : On ne vous défend pas de vous aimer, ni de chercher votre béatitude, mais on désire que vous ne vous aimiez que pour Dieu et en Dieu, et que vous ne cherchiez votre béatitude que pour lui plaire et pour lui appartenir plus parfaitement? Tout ce que vous avez donc à faire, pour devenir parfaites, est d'examiner si vous ne vous aimez, et si vous ne vous désirez rien que pour Dieu, et si votre amour et vos recherches se terminent à vous-mêmes, sans aucun rapport explicite à Dieu. De cette manière, l'imperfection à retrancher et la perfection à substituer seroient quelque chose de bien plus aisé à reconnoître et à discerner, que la naturalité ou la surnaturalité de notre amour.

273.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur la marche que l'on suit dans l'examen du livre. Il demande des réponses aux écrits de Bossuet, et des avis sur la conduite qu'il doit tenir.

A Rome, 26 octobre 1697.

Je n'ai point reçu de vos lettres par ce courrier, monseigneur, et je vous le fais remarquer, afin que vous connoissiez s'il y a quelque paquet négligé ou perdu, parce que vous m'assuriez, dans le dernier, que vous m'enverriez par cet ordinaire une copie de votre Mandement imprimé. Je vous ai déjà parlé de Mgr Bernini, assesseur du Saint-Office. Il me paroît important que vous vous donniez la peine de lui écrire au plus tôt. C'est lui qui peut le plus dans tout ce qui regarde l'ordre et les procédures de la congrégation, et lui seul décide de certaines grâces qu'on peut accorder. Je sais qu'il a écrit à tous les huit examinateurs, pour leur donner la permission de me proposer toutes les difficultés, et de conférer avec moi sur les objections que vos parties ont faites par écrit ou de vive voix contre votre livre; et c'est par là, me dit-il, que je puis savoir les propositions particulières que l'on jugera mériter ou l'examen ou la censure de la congrégation, et qui seront portées devant les consulteurs et devant les cardinaux, après que les examinateurs les auront extraites tous ensemble, et auront donné leur *votum* particulier sur chacune de ces propositions. Je voulois qu'il me les communiquât par écrit, lorsque les examinateurs les auroient extraites pour les examiner chacun en par-

ticulier; mais il m'assura que c'étoit contre le style, et qu'on me communiqueroit bien tout ce que nos parties diroient ou répondroient contre nous, mais qu'on ne pouvoit pas me communiquer les résolutions de la congrégation, où nos parties n'avoient aucune part. Comme j'insistois beaucoup, et que je lui faisois remarquer combien cela abrègeroit vos réponses et l'embarras des examinateurs et des juges, si, au lieu de répondre aux articles particuliers de la *Déclaration* des trois évêques et du *Summa doctrinæ* produits contre vous, dont quelques-uns paroîtront inutiles, vous vous borniez à ne répondre qu'à ceux que les examinateurs auroient choisis, et qu'ils auroient réduits en propositions qu'ils jugeoient dignes de leur examen : il me répondit que je pourrois, si je le voulois, donner un *Memoriale* pour demander cette grâce à la congrégation, mais qu'elle lui paroissoit fort extraordinaire; que je pourrois suffisamment remarquer ces propositions par les difficultés que les examinateurs me pourroient faire, et qu'enfin il me conseilloit pour le moins d'attendre que ces propositions fussent devant les cardinaux, parce qu'il arrivoit souvent qu'on réformoit là ce que les examinateurs avoient fait, en retranchant ou augmentant à ces mêmes propositions; qu'on les revoyoit une seconde fois devant leurs Éminences, et qu'on examinoit si elles avoient été bien extraites du livre. Néanmoins il faut vous dire qu'un examinateur avoit assuré qu'il avoit été résolu, dans la dernière congrégation, que ces propositions me seroient montrées, quoique ce sentiment eût été fort combattu par quelques-uns des examinateurs. Et en effet, il me

semble que M. l'assesseur me l'avoit ainsi fait entendre dans nos premières conversations; néanmoins il m'assura fort du contraire, et qu'il s'étoit toujours borné à me dire que je saurois tout, parce qu'il me donneroit communication de ce que nos parties produiroient contre nous, et que je saurois tout le reste dans les conversations particulières qu'on permettoit aux examinateurs d'avoir avec moi. On est contraint de l'en croire, quand on ne peut pas faire mieux : mais je ne désespère pas néanmoins d'avoir ces propositions, et l'on m'assure que les examinateurs travaillent assidument à les extraire. Et là-dessus on m'a donné un conseil auquel il me semble que je dois déférer. Je me propose néanmoins de l'examiner encore demain avec nos amis. Un examinateur qui a voulu s'instruire, durant quatre heures ce matin, de ce que vous entendez par intérêt et par propre bonheur, et si votre pur amour excluoit Dieu comme notre dernière fin, etc. celui-là, dis-je, qui m'a dit cinq ou six fois : *Plenè satisfactus; sana doctrina, bona sententia; nulla remanet difficultas*, a ajouté qu'il me conseilloit de produire au plus tôt devant M. l'assesseur, afin que les examinateurs le vissent, et votre livre latin qui avoit vos notes à la marge, et la *tradition* qui donneroit beaucoup d'autorité à votre livre, et qui accoutumeroit les examinateurs aux manières de parler des Pères et aux vôtres, sur l'amour désintéressé qui ne regarde point la récompense. Je lui ai répondu que j'attendois vos réponses à la *Déclaration* des trois évêques, et que je donnerois tout ensemble. Il m'a fait remarquer qu'il étoit mieux de donner cette *tradition*, parce que les examinateurs

travailloient à extraire les propositions, et que, s'ils avoient une fois fait leur *votum*, ils auroient peine à changer de sentiment, quoique vos réponses leur fissent peut-être voir qu'ils s'étoient trompés, et qu'ils n'avoient pas bien pris votre sens. J'ai opposé que l'amour de la vérité devoit toujours l'emporter sur toute autre considération; mais il m'a répondu qu'il y avoit si peu d'hommes qui ne fussent trop attachés à leurs premiers sentimens, ou qui fussent capables d'avouer de bonne foi qu'ils s'étoient trompés, qu'il croyoit que la prudence ne permettoit pas qu'on s'exposât à cet inconvénient. Ce conseil me paroît sage, et si l'on ne voit point demain quelque inconvénient à le suivre, je remettrai en effet au Saint-Office votre livre latin, votre *tradition*, vos deux *Lettres*, et la *réponse* à l'article du cas impossible. Les examinateurs seront occupés à lire tout cela avant que de faire l'extrait des propositions : cela leur éclaircira bien des difficultés; et cependant je recevrai sans doute votre réponse à la *Déclaration*, qui achevera d'éclaircir votre livre. Sans cela, il faudroit que je présentasse un mémorial, pour demander que l'on fît surseoir l'examen jusques à ce que j'eusse reçu vos réponses. Il me semble que ce retardement auroit un mauvais air pour nous, et même un mauvais effet dans les esprits. Cet examinateur m'a bien dit qu'on me donneroit tout le temps que je demanderois, quand les propositions seroient devant les cardinaux; mais il est important de prévenir les examinateurs qui les doivent extraire, afin qu'ils ne prennent pas le livre dans un mauvais sens, dont il seroit trop difficile ensuite de les détromper.

Je dois vous informer encore d'une chose qui me paroît importante, et que je crains de ne pouvoir pas assez pénétrer tout seul. M. l'assesseur me dit que j'avois un besoin indispensable d'une personne qui sût bien le style du Saint-Office, pour me dresser les mémoriaux que je serois obligé de présenter à la congrégation. Je lui dis en riant, qu'il m'avoit promis d'être mon directeur dans cette affaire, etc. Il me répondit qu'il le vouloit bien, mais qu'il ne pouvoit pas exécuter les choses par lui-même; que sa charge ne le lui permettoit pas. Je le priai donc de m'indiquer quelque personne dont il connût la capacité et la probité; il s'en excusa encore par la même raison. Je le pressai encore de m'en proposer plusieurs, et que j'en choisirois un, sans qu'on pût dire que c'étoit lui qui me l'eût donné. Il ne voulut pas; mais dans la suite de notre conversation, il me parla de M. Hennebel, docteur de Louvain, homme très-docte et très-habile, qui étoit ici depuis sept ans, et qui étoit bien formé au style du Saint-Office. Je m'en défendis simplement, parce que je ne le connoissois pas. Il me proposa un monsieur qui a été long-temps ici, et qui étoit vicaire-général de M. de Saint-Pons, ou peut-être de M. Pamiers ou de M. d'Alet; car il ne put jamais me dire le nom de l'évêque ni de la ville. Je pensai en moi-même s'il ne me proposoit point ces personnes pour savoir quelles étoient nos habitudes ou votre esprit. D'autres personnes m'avoient, je crois, parlé de ce même monsieur, qui s'est trouvé mêlé dans les affaires de la Régale [1], et

(1) Ceci désigne Antoine Charlas, grand-vicaire de Pamiers, qui s'étoit retiré à Rome à cause des affaires de la Régale. Il y mourut en 1698.

par là j'avois déjà refusé de recevoir une visite de lui. Vous verrez plus clair que je ne le fais, monseigneur, dans toutes ces propositions, et vous me donnerez, s'il vous plaît, vos lumières là-dessus.

M. le cardinal de Bouillon est toujours à Frescati, et l'on doute s'il reviendra après la Toussaint, parce que cet air est très-bon pour lui. Il a su ce que vous disiez dans votre dernière lettre. Vous connoissez M. Certes, son maître de chambre : ses manières obligeantes mériteroient, ce me semble, un petit mot pour lui dans une de vos lettres. J'apprends que vous êtes à Vaucelles, et que votre santé est bonne. Ménagez-la, mais autant qu'elle vous permettra de m'envoyer toutes vos réponses à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, etc. Il sera utile à notre affaire que je les produise bientôt. Je demande toujours à notre Seigneur qu'il me conduise dans toutes mes démarches. S'il permet que je fasse des fautes, qu'elles ne nuisent pas à la vérité. Vous connoissez toujours ma bonne volonté.

274.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie des exemplaires de son *Instruction pastorale* avec une lettre au Pape, et lui annonce la *Réponse à la Déclaration*.

A Vaucelles, près de Cambrai, 29 octobre (1697.)

Enfin, mon cher abbé, mon Instruction est publiée, et comme j'en avois envoyé dix-huit exemplaires à Bruxelles pour les mettre en chemin de Rome, je vais mander qu'on en fasse partir six par le courrier

de cette semaine; vous en aurez ainsi environ six par chaque courrier. N'épargnez pas mon argent pour le port. On traduit cet ouvrage en latin, pour vous l'envoyer au plus tôt, et vous y trouverez un recueil assez court des principaux passages de la *tradition*. De mon côté, j'achève une réponse exacte et précise à tous les chefs de la *Déclaration* des trois prélats contre moi. Je suis étonné de voir, en l'examinant de près, combien elle est outrée, et combien elle rapporte mal ma doctrine. Le public de Paris la désapprouve ouvertement. Faites en sorte, mon cher abbé, qu'on attende ma réponse. Je ne veux point la faire imprimer. Il me suffit que le Pape voie mon innocence, sans montrer au public l'injustice criante de mes confrères. Je vous envoie une lettre pour le Pape [1] sur mon Instruction pastorale. Il faut principalement faire sentir trois choses : l'une, que je n'ai pu, après la *Déclaration* des trois prélats, éviter de rendre compte au public de mes vrais sentimens; la seconde, que je soumets mon Instruction pastorale, autant que mon livre, au saint siège; la troisième, que je n'ai pas voulu faire une réponse directe à tous les chefs d'accusation des prélats, pour ne donner pas une scène, le scandale n'étant déjà que trop grand; mais qu'on verra sans peine que j'ai répondu suffisamment à tout ce qui est de quelque importance. Pour ma réponse en forme, je n'y laisserai aucun mot sans réponse précise; mais je ne veux que l'envoyer en secret au Pape, et je désire autant épargner mes confrères, qu'ils ont affecté de me traiter indignement. Cette

(1) Celle du 12 octobre, ci-dessus, pag. 71.

Déclaration des trois prélats réveille toute ma passion d'aller à Rome, et je vous conjure de faire de nouveaux efforts afin que le Pape prie le Roi d'avoir la bonté de m'y laisser aller. Ce n'est qu'à ce tribunal que je puis me justifier à fond, et me mettre en état de servir utilement l'Église dans ma place. N'oubliez rien aux pieds du Pape pour obtenir qu'il ait la bonté de demander cette grâce pour moi à Sa Majesté : c'est le vrai moyen de finir tout. Dès qu'on prendra ce chemin, tout s'aplanira. Pour ma *Réponse à la Déclaration*, je compte de vous l'envoyer dès qu'elle sera mise au net, et revue par quelques amis; mais vous pouvez dire qu'elle est toute faite, car elle l'est. Quand on l'aura vue, je ne demanderai aucun retardement; au contraire, je presserai pour une décision. Je me soumets sans réserve au Pape; mais je le supplie d'avoir la bonté de considérer ma situation, et combien je serois flétri sans ressource, si ma doctrine n'étoit pas justifiée après des accusations si atroces. J'ai souffert six mois tout ce que vous avez vu, parce qu'on vouloit, tantôt par pure autorité, tantôt par artifice, m'engager à me soumettre aux corrections de M. de Meaux. Il m'a fallu ces six mois d'humiliation et de souffrance pour obtenir la permission de me pourvoir à Rome. Il n'y a rien qu'on n'ait fait pour m'en empêcher, et quand à l'extrémité on n'a osé me le refuser, on m'a du moins refusé la liberté d'y aller moi-même expliquer ma foi, ce qui est bien rigoureux pour un évêque sans reproche; et on a voulu prévenir avec éclat le jugement du Pape, pour tâcher de me flétrir, quoi qu'il pût arriver. Quand j'ai proposé l'expédient le plus naturel,

qui étoit que je fisse une Lettre pastorale telle que je l'ai faite; et que nous laissassions aux théologiens du Pape le soin de régler une nouvelle édition de mon livre; qu'ils ne seroient point suspects de favoriser le quiétisme, et qu'ainsi l'intérêt de la religion seroit pleinement en sûreté; mes confrères, s'ils eussent été sans passion, auroient dû être ravis de notre réunion sur ce pied-là. Tout au contraire, cette proposition est ce qui a achevé de les irriter, et de m'attirer leur *Déclaration*.

Tâchez de trouver à Rome quelque religieux ou autre qui écrive facilement en latin ou en italien, et qui puisse traduire promptement les choses que vous voudrez faire entendre avec plus d'exactitude. Vous avez le P. Colombet, Augustin, frère de notre ami le principal du collège de Bourgogne, que je vous prie de voir, et qui pourra vous aider, soit vers le consulteur de son ordre, ou auprès du cardinal Noris. Il y a aussi le frère du P. La Pierre, provincial des Augustins à Lille, qui est auprès de leur général. Celui de Lille m'a offert les services de son frère. Le P. provincial des Carmes déchaussés, et le P. Albert, qui demeure à Cambrai, s'en vont bientôt à Rome, et vous aideront en ce qu'ils pourront auprès de leur général. Il y a un Augustin liégeois qui est docteur de Louvain, nommé le P. Le Drou, qui est maintenant évêque *in partibus*, et sacriste du Pape. M. le doyen et tous nos autres Lovanistes me conseillent fort de vous engager à le voir. Je crois qu'il est à propos de le faire, et de garder des mesures avec lui et avec M. Hennebel; mais il ne faut ni confiance effective, ni trop fréquent commerce, de peur de vous

rendre suspect aux autres. Il faut tâcher de les mettre à portée de me servir, sans se livrer, ni paroître avoir des liaisons particulières avec eux. Je n'ai point reçu de vos nouvelles cette semaine, et j'en suis en peine.

Je vous envoie un écrit fait par un théologien qui a de la réputation en France, et qui répond à la *Déclaration* des évêques. Il sait plus de théologie, qu'il n'a d'expérience sur les matières de spiritualité. D'ailleurs il a voulu ménager les trois prélats. Enfin vous remarquerez qu'il veut que l'intérêt soit le motif propre de l'espérance, et qu'elle soit intéressée quand les actes n'en sont pas commandés. Mais vous savez que cette doctrine, dont mon système n'a pas besoin, va plus loin que la mienne. Pour la mienne, je la crois plus simple, plus vraie, plus conforme aux Pères, et plus propre à expliquer toutes les épreuves. Elles peuvent même s'accorder. Vous pourriez faire voir peu à peu en secret cet ouvrage à quelques théologiens de Rome, et sonder le gué. Cet ouvrage, fait par un homme étranger à l'affaire, peut vous aider à découvrir la situation des esprits.

On m'a dit que vous devez recevoir un autre écrit plus vif contre M. de Meaux. J'en ignore l'auteur, qui paroît hardi et vigoureux. Quoiqu'il témoigne du zèle pour moi, je sais que je ne le connois point, qu'il ne m'a jamais vu, qu'il ne songe point à me voir, et qu'il n'a aucune liaison même indirecte avec moi. Cet ouvrage peut faire des impressions utiles; mais je ne voudrois pas qu'on crût que nous eussions aucune part ni à sa composition, ni à sa publication [2].

(2) Bossuet écrivoit à son neveu, le 21 octobre : « M. de Cambrai a cent

N'épargnez point l'argent pour faire transcrire, traduire, ports de lettres, etc.

Je salue du fond de mon cœur M. de La Templerie, dont je sens bien l'absence. Je vous recommande sa santé, puisque vous êtes le plus vigoureux de la troupe; mais à condition que vous vous ménagerez avec précaution.

N'oubliez pas le théologien de M. le cardinal de Bouillon. Dites à M. le cardinal que je m'abstiens de lui écrire, afin qu'il puisse dire jusqu'au bout qu'il n'a point eu de commerce avec moi.

» bouches pour débiter ses faux avantages..... Il se fait applaudir dans tous » les lardons et les journaux de Hollande. Je vous en envoie l'extrait. C'est » constamment M. de Harlai qui a fait dresser l'article. » (Tom. XL, pag. 451, 452.) M. de Harlai étoit un des plénipotentiaires de France au congrès de Ryswick. L'espèce d'indifférence avec laquelle Fénelon parle ici des ouvrages que d'autres composoient pour sa défense, peut bien faire croire qu'il n'avoit aucune part à ce qu'on lui impute; et d'ailleurs la suite de cette correspondance montrera de plus en plus combien il étoit éloigné des vues que lui prêtent ses adversaires. On nous a conservé un extrait du *Mercure historique et politique* de Hollande, du mois d'octobre 1697, qui est vraisemblablement celui que Bossuet envoyoit à son neveu. Le lecteur jugera facilement qu'il ne devoit pas plaire à ceux qui s'étoient déclarés contre Fénelon.

« Le livre de M. de Cambrai ne fait pas moins de bruit à Rome qu'il en a fait en France, à cause des sentimens des Quiétistes, qu'on prétend qui y sont répandus : c'est de quoi pourtant M. l'archevêque de Cambrai ne convient pas; il s'en défend même d'une manière qui fait croire à toutes les personnes équitables, que, s'il a avancé quelque chose qui approche du quiétisme, il n'a eu toutefois rien moins en vue que d'enseigner une doctrine qu'il ne fait point de difficulté de traiter *d'abominable*, et *d'hérésie pleine d'impudence*, dans la lettre qu'il a écrite au Pape. (*Voyez tom. VII, pag.* 409, 412.)

» Les raisons qui ont engagé ce prélat à écrire sur cette matière, où il y a tant d'écueils à rencontrer, est qu'il s'étoit aperçu depuis long-temps que « les uns, abusant des maximes des saints si souvent approuvées par » le saint siège, vouloient peu à peu insinuer des erreurs pernicieuses, et

N'avez-vous point vu le cardinal Colloredo? Il faut voir le cardinal Delfin, oncle de notre nonce, et lui témoigner combien j'ai sujet de me louer de son neveu. Il faut des civilités à M^me^ de Bracciano, qu'on nomme, ce me semble, à Rome, la princesse des Ursins; autant à M. l'abbé de La Tremoille; des amitiés à M. de La Tuilière. Il est capital que vous ayez un canal secret et assuré pour faire passer au Pape, et aux gens qui ont sa confiance, les choses que vous aurez besoin de leur persuader. Ne vous rebutez point sur les expédiens pour me faire aller à Rome; mon-

» que les autres, ignorant les choses spirituelles, les tournoient en déri-» sion. » (*Ibid.*) Il entend par les premiers les Quiétistes, et par les autres ceux qui se moquent de la théologie mystique, qui sont en grand nombre partout, et à qui il donne le nom de profanes. Il a cru donc qu'il falloit chercher là-dessus un milieu; mais il n'a pu si bien le prendre, qu'il n'ait donné prise à bien des gens, qui prétendent voir dans son livre les sentimens de Molinos : c'est ce qu'il laisse au jugement du saint Père.

» Chacun parle diversement de cette affaire. Le sentiment le plus général néanmoins est que l'archevêque de Cambrai sera déclaré non Quiétiste; mais cette décision de Rome n'empêchera pas que bien des gens ne le croient dans les erreurs de Molinos; c'est de quoi, dans le fond, ce prélat se montre peu en peine. « L'affaire de mon livre va à Rome, dit-il dans la lettre » qu'il a écrite à un de ses amis; si je me suis trompé, l'autorité du saint » siège me détrompera, et c'est ce que je cherche avec un cœur docile et » soumis, etc. etc. »

» Il paroît, par la lettre de l'archevêque de Cambrai au Pape, dont nous avons donné l'extrait, qu'il n'y a rien que ce prélat ait eu moins en vue dans son livre que d'enseigner le quiétisme; on prétend néanmoins qu'il l'enseigne tout pur. Cela est assez particulier; mais cela n'est nullement étrange. On voit de pareils exemples tous les jours. Il y a de certaines gens dans le monde à qui tout paroît des géants, comme à don Quichotte de la Manche; et c'est pour parer à leurs coups, quoique portés contre des chimères, qu'un honnête homme se voit obligé de se justifier dans le public.

» M. de Cambrai a pourtant beau faire; il s'en trouvera toujours de mal-intentionnés qui le croiront Quiétiste dans l'ame, et que le Pape et tous les conciles ne sauroient même désabuser. Il doit s'attendre au moins à

trez au plus tôt ma Lettre pastorale à tous ceux qui peuvent entendre un peu le français.

Je vous envoie des lettres pour une partie des cardinaux. Je vous en envoie aussi pour les consulteurs, avec les noms en blanc, parce ce que je ne les sais pas.

Dieu sait avec quelle tendresse, mon cher abbé, je suis tout à vous en lui sans réserve à jamais.

Tâchez de faire entendre à ceux qui craignent la cour de France, 1° que le saint siège se feroit un tort irréparable de se déterminer par de telles raisons en

coup sûr, qu'il sera regardé toute sa vie comme tel, dans l'esprit de ceux qui l'ont dénoncé et de leurs fauteurs. Comme la plupart de ces sortes de gens ont aussi peu d'équité que de lumières, on est dans l'erreur à leur égard dès le moment qu'on est accusé; toutes les apologies sont inutiles. Quelques protestations qu'on fasse devant Dieu et devant les hommes, ce n'est que grimace et hypocrisie : c'est là leur langage ordinaire. C'est-à-dire que, comme ils seroient capables de trahir leur conscience dans une pareille occasion, ils en croient aussi les autres capables. Je suis convaincu que M. l'archevêque de Cambrai est persuadé de ce que je viens de dire. Cela ne l'a pas empêché pourtant de se justifier devant le Pape et auprès de ses amis, et c'est le parti qu'un honnête homme doit toujours prendre. Si on ne désabuse pas les méchans et les visionnaires, on désabuse les personnes équitables et les gens de bon sens.

» Il y a peu de théologiens, au reste, du caractère de M. l'archevêque de Cambrai. Combien en voit-on tous les jours, qui, loin de se soumettre aux décisions, au jugement de leurs supérieurs, lorsqu'il leur est arrivé d'avoir mis en avant quelques sentimens nouveaux, déclarent hautement qu'ils ne changeront pas néanmoins d'opinion! Mais laissons ces sortes de théologiens en repos, il est trop dangereux de leur déplaire.

« Qu'ils sont à redouter! Sur une bagatelle
Leur donne-t-on le moindre ennui?
Leur vengeance est toujours cruelle:
On n'a point avec eux de légère querelle.
En fâche-t-on quelqu'un? c'est Dieu qu'on fâche en lui
Ces apôtres du temps, qui des premiers apôtres
Ne nous font point ressouvenir,
Pardonnent bien moins que nous autres. »

matière de doctrine, contre un évêque qui a recours à lui avec une si grande et si sincère soumission; 2° que la cour sera satisfaite, dès le moment que Rome trouvera mon livre, joint à mon explication, hors d'atteinte.

275.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur la prudence des consulteurs dans l'examen du livre, et la nécessité de publier les défenses.

A Rome, 29 octobre 1697.

Vous voyez bien, monsieur, que je reçois exactement toutes les semaines de vos nouvelles, puisque j'ai l'honneur de vous faire réponse tous les ordinaires. J'écrivis par le dernier à M. l'archevêque de Cambrai, et à M. l'abbé de Maulevrier de la manière que vous m'avez témoigné le désirer.

On m'avoit donné avis que nos examinateurs étoient occupés à faire l'extrait des propositions de notre livre, qui leur paroîtroient les plus dignes d'être exposées à l'examen de la congrégation, et sur lesquelles chacun d'eux devroit donner son sentiment par écrit. Je craignois que, s'ils faisoient cet extrait avant que d'avoir lu le livre latin, et même les réponses que j'attends de M. de Cambrai aux articles de la *Déclaration* des trois évêques, ils ne fussent trop occupés des objections de ces prélats, et qu'ils ne pussent pas assez démêler par eux-mêmes le vrai sens du livre, et les divers endroits du texte qui en fait la véritable doctrine. Quelquefois les simples paroles

de quelque endroit particulier d'un livre ne peuvent pas être regardées comme une proposition de ce livre, si on ne les compare à ce qui les précède ou à ce qui les suit, et aux autres endroits qui en peuvent déterminer plus précisément le sens. Là-dessus, je vis hier M. l'assesseur du Saint-Office, qui entra aisément dans cette réflexion, et me promit, non point comme une grâce, me dit-il, mais comme une justice de droit rigoureux, que nos examinateurs suspendroient le choix ou l'extrait de ces propositions jusqu'à ce que je leur aurois donné des copies du livre latin, et que j'aurois reçu et remis au Saint-Office les réponses de M. de Cambrai. Il est difficile, monsieur, lorsque des personnes ont déjà formé leur jugement sur une affaire, de les faire changer de pensée, et surtout des docteurs accoutumés à regarder leurs propres lumières comme les règles certaines de la vérité. Le maître du sacré Palais, que j'ai vu cette après-dînée, a beaucoup approuvé cette précaution, et m'a fort assuré qu'on prendroit tout le soin possible, et qu'on se donneroit tout le loisir pour examiner si ces propositions seroient fidèlement extraites, et si elles convenoient au vrai sens de l'auteur, avant que d'en former aucun jugement, et qu'on n'auroit point d'égard à la *Déclaration*, qu'autant qu'elle citeroit fidèlement les endroits du livre, et indépendamment des conséquences que cette *Déclaration* en veut tirer.

276.

DU P. CAMPIONI A FÉNELON.

Il fait l'éloge du livre des *Maximes*, et désapprouve la *Déclaration* des trois prélats.

Romæ, hâc die 29 octobris 1697.

Sistitur vobis, illustrissime Domine, novus Balaam vocatus ad maledicendum, et veritate coactus benedicere; nec enim loqui possum, nisi quod veritas ponit in ore meo. Equidem non vocabat me Balac, quia non vocabar, ut præcisè maledicerem, sed ut mea sensa proponerem quæ credebantur futura contraria vestro libello, Præsul amplissime; et hoc erat maledicere, qui erat benedicendus, non ex animo quidem vocantium, sed ex ipsa operis præstatione.

Quo primùm tempore cœpit in Urbe agitari controversia super libello, complures expetiere meum judicium, a quo tamen proferendo sanctè semper abstinui, fixus nihil judicare, nisi legerem; experientiâ edoctus, multa dispergi in vulgus ad invidiam conciliandam auctoribus librorum, quæ nec ipsi somniassent. Idem mihi nunc contigisset, si lectâ solâ præsulum *Declaratione*, voluissem judicare; multa enim, quod fatendum est, ab illis proponuntur, ut a vobis dicta, quæ, meo quidem judicio, mererentur notari, si talia reperirentur in vestro libro, qualia dicuntur reperiri. Propterea quærebantur mei amici, ad quorum preces inducerer legere librum, et reverà legi, factâ priùs protestatione quòd unà vellem stare pro veritate, et insuper, quòd nulli me obnoxium reddererem

rem parti. Nam quia a multo tempore inservio congregationi Sancti-Officii, contingere poterat, quod aliquando vocarer revisor libri; unde qui poterani cum tempore fieri judex, non deberem antè tempus esse pars. His a me positis conditionibus, altera fuit apposita ex parte amicorum, ut non semel tantùm, sed ter, quater, imò pluries legerem librum, cujus sensa non nisi multùm ponderata percipi possent. Legi autem librum, diebus paucis, ad feriandum extra Urbem mihi destinatis, quò liberiùs illius lectioni incumberem, omni aliâ occupatione semotâ; et quia legi sine ullo offendiculo, volui conferre cum *Declaratione* contra illum exhibita; collatisque hinc inde textibus, cognovi, quod vel non lecto, vel perfunctoriè tantùm lecto libro, grande periculum poterat subire integerrima illustrissimæ vestræ Dominationis existimatio, si attendatur *Declaratio*. Inter alia, dicit liber non oportere ut nos desideremus nisi Deum; *Declaratio* reddit non esse a nobis desiderandum nisi Deum. Mutatio non facilè perceptibilis, nisi attento, intentoque revisori, et tamen fecunda pessimarum illationum. Credidi propterea e re fore, ut datâ responsione *Declarationi*, aperirentur oculi legentium, ne timerent ubi non est timor, et insuper promissâ a vobis per sæculum omne Patrum copiâ, qui eadem sentirent, consulturus ego brevitati, sed et stylo Romanæ Curiæ, quæ integram labisque puram tenet doctrinam omnem haustam ab Angelico Doctore, collegi sancti Thomæ auctoritates responsivas ferè omnibus objectionibus, quæ fiunt contra doctrinam libri. Vos qui de thesauro vestræ sapientiæ habetis profundere aurum et lapides pretiosos, non spernetis, reor, minu-

tum æris, quòd egò viduâ illâ pauperior offero. Hoc unum instantissimè rogo illustrissimam vestram Amplitudinem; ut hoc non talentum, sed minutum abscondatis, ne ego saltem prodar ut auctor. Verè enim ministri sanctæ Inquisitionis cogitant me proponere Suæ Sanctitati, ut me deputet etiam in revisorem. Quod si contingat, multùm potero prodesse; nec tamen unquàm contingere poterit, si agnoscar auctor prædictæ responsionis, quæ currenti calamo concepta, a die 25 octobris, quando in Urbem redii, jussu eminentissimi cardinalis Nigroni mei pœnitentis, est jam in manibus amanuensis citissimè transcribenda, statimque consignanda reverendissimo vicario generali vestræ illustrissimæ Dominationis, ut si eam cognoverit talem, quod causæ favere possit, utatur pro libito, tacito nomine auctoris.

Gratulor interim vestræ illustrissimæ Dominationi, tum pro doctrina, quam meo judicio purissimam traditis in libro super materia difficillima; tum pro zelo, quo purum Dei amorem quæritis excitare in animabus justis; eumdem mihi vestris precibus a Deo impetrare dignemini, cujus unicè donum est.

Reverendissimo vestro vicario generali consigno annexam epistolæ huic, meæ juventutis compositionem quamdam, in natalitio serenissimi Walliæ Principis, cujus et regiæ majestatis patèrnæ vaticinia, inibi facta totus orbis catholicus impleri desiderat. Genesis illa dicta fuit, et typis evulgata, dum adhuc pacatæ currerent res Angliæ. Brevi tamen suborta revolutio impedivit eminentissimum cardinalem de Norfolck, quominus ultra Montes eam transmitteret.

Utinam ad pedes vestros, Præsul amplissime, se-

derem, de fonte illo sapientiæ rigandus, qui ab ore vestro procedit; vel saltem non ita disjungerer! Habeo enim nonnullas dissertationes, quæ a vobis emendatæ prodirent cum aliquo Dei servitio. Tradidi jam duas ex illis, in manus reverendissimi patris Magistri sacri Palatii apostolici examinandas, an possint typis vulgari; alteram de illicito usu æquivocationum, detecto fonte malitiæ illarum; alteram de amore Dei in sacramentis mortuorum, scholasticè agitatâ quæstione, per methodum scilicet nondum ab ullo quem sciam usurpatum, adductisque testimoniis irrefragabilibus scholasticæ principum Alberti Magni, Alexandri de Alès, Thomæ Angelici, et Bonaventuræ Seraphici, quo modernæ scholæ dictæ in decreto Alexandri septimi communiùs tenere contrarium, convincantur recessisse a suis magistris.

Alia habentur, sed huc usque impolita, plurimis occupationibus in servitium sanctæ sedis; mihique charissimum fuerit etiam a vobis occupari. Interim excusate facinus. In vestro libro reperta veritas fecit audacem. Illa suasit vel ignotum vestris obtutibus præsentari; notior tamen ero in posterum, si me in corde teneatis. Cognatæ sunt veritas et benignitas: illa in libro mihi ostensa, significat et istam mihi in corde expandendam, ut recipiatis, illustrissime Præsul, innatâ vestrâ animi magnitudine, qui totus est, etc.

FRANCISCUS-MARIA GAMPIONUS,
Congreg. Matris Dei theologus, Sanct^mi D. N.
in Urbe examinator synodalis.

277.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Raisons qui l'empêchent d'entrer en accommodement avec les trois prélats; hardiesse de leurs opinions.

30 octobre (1697.)

J'AI fait partir, mon cher abbé, quelques exemplaires de ma Lettre pastorale. Je crois qu'il faut se hâter de la présenter au Pape, et de le prévenir sur les raisons qui m'ont obligé malgré moi à la publier, en attendant la décision de Sa Sainteté. Si cette Lettre pastorale, présentée avec ma lettre au Pape [1], pouvoit m'attirer un Bref en réponse, qui fût honnête, ce seroit un merveilleux avantage pour la cause.

Si on vouloit m'accommoder avec les trois prélats, il faudroit répondre les choses suivantes :

1° Je ne puis jamais approuver le livre de M. de Meaux pour plusieurs points de doctrine très-mauvais, et entre autres à cause que ma passiveté et la sienne sont incompatibles. La sienne me paroît contraire à la vraie expérience des saints, et même à la liberté que les hommes inspirés ont eue dans l'actuelle inspiration, selon l'Écriture. Enfin elle est très-dangereuse, et favorable au quiétisme. Sa doctrine sur la charité, qui est fondée sur le motif de la béatitude, ne peut être approuvée.

2° M. de Meaux ne peut jamais approuver mon livre, à moins qu'il ne le corrigeât tout entier à sa mode. S'il l'approuvoit en y corrigeant seulement une

(1) Celle du 12 octobre, ci-dessus pag. 66.

ligne, tout le parti crieroit qu'il m'a ramené de mes erreurs, et on le persuaderoit au Roi, qui croiroit alors que j'ai été effectivement Quiétiste, et qui ne sauroit point si je ne le serois pas encore dans mon cœur.

3° Tout acte dans lequel je me réunirois aux trois prélats, après leur *Déclaration*, seroit regardé de tout le public comme une lâcheté d'un homme qui veut rentrer en faveur en sacrifiant sa doctrine, ou comme la foiblesse d'un homme qui sent qu'il s'est égaré, et qui veut revenir. L'un et l'autre me flétriroient à jamais.

Il n'a pas tenu à moi, pendant six mois, comme vous le savez, que je ne donnasse, dans une nouvelle édition, les explications que je viens de donner dans ma Lettre pastorale. Ils auroient pu témoigner qu'ils étoient contens de ces explications, et alors nous aurions paru réunis : maintenant je ne puis plus rien faire avec eux. Le mieux que je puisse faire, pour l'édification publique, c'est de ne répondre point à leur *Déclaration*, et d'attendre ma justification du saint siège.

Je sais qu'on a mandé à Rome que les explications que j'avois offertes aux trois prélats étoient d'une doctrine plus dangereuse que mon livre. Il faudra offrir de produire mon *Éclaircissement*, pour montrer combien il est conforme à ma Lettre pastorale ; mais pour cela il faut attendre comment la Lettre pastorale sera reçue.

Il y a aussi une chose qu'il faudra faire remarquer, c'est que la lettre écrite contre la mienne du commencement du mois d'août, en partant de Paris, assure que la doctrine de ma lettre au Pape est un galimatias ou une hérésie. Le galimatias est de dire que les actes

des vertus formellement et explicitement commandés par la charité sont plus parfaits que les actes non commandés, et qui n'ont qu'un rapport habituel et implicite à la fin de la charité. Cela est conforme au XIII^e^ Article d'Issy, qui *unit dans la seule charité les actes*, etc. Le Pape, par son Bref en réponse à cette lettre, a loué ma doctrine, et ces messieurs prennent la liberté de dire que c'est un galimatias ou une hérésie. Tâchez de faire valoir une remarque si propre à intéresser Rome, et à montrer la hardiesse excessive de mes adversaires.

Je prie Dieu, mon cher abbé, qu'il soit avec vous, qu'il vous conserve, qu'il vous anime, qu'il vous donne la patience de porter ma croix avec moi. Je suis en lui autant à vous, que je ne veux point être à moi-même, mais à lui seul.

278.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Dispositions du cardinal Casanate et de quelques autres cardinaux; nécessité d'avoir des *Réponses* en latin.

A Rome, 2 novembre 1697.

Voici, monseigneur, le second ordinaire que je n'ai point reçu de vos lettres, quoique la dernière m'assurât que vous deviez m'envoyer votre Lettre pastorale imprimée. Il est nécessaire de vous informer de ce retardement, afin que vous jugiez par là si vos paquets se perdent. Je vis, il y a quelques jours, M. le cardinal Casanate, qui m'écouta avec beaucoup de douceur et d'honnêteté. Il me dit qu'il entendoit fort

bien le français, quoiqu'il ne le parlât point du tout, qu'il n'avoit lu que quelques endroits de votre livre en courant, et qu'il auroit grand plaisir à le lire plus à loisir, et toutes les autres choses qui viendroient de vous. Je lui donnai un livre sur-le-champ, et je lui prêterai une copie de la *tradition*. Tout l'air de son visage marquoit que la différence que vous mettez entre la charité et l'espérance lui plaisoit beaucoup; et au contraire, cet amour de Dieu comme notre béatitude, lui fit faire une petite grimace. Je ne sais si c'étoit pour me faire entendre que M. de Meaux ne l'expliquoit pas ainsi; car bien des gens, en ce pays, s'empressent à lui donner un sens fort opposé à celui de son dixième livre, et ne mettent l'amour de notre béatitude que dans l'acte secondaire de la charité. Lorsque j'exposai à cette Éminence qu'il paroissoit bien peu conforme aux règles de la charité, et même de la justice la plus rigoureuse, qu'après votre lettre au Pape, et les diverses protestations que vous avez faites de vous soumettre à son jugement sur la doctrine et sur les expressions de votre livre, M. de Meaux et les prélats eussent fait imprimer et afficher dans Paris leur *Déclaration* envoyée à Sa Sainteté; et que cette conduite ne pouvant pas être un effet de leur zèle pour la religion, puisque c'étoit assez pour en défendre la vérité que de la confier à l'examen et au jugement du saint Père, il n'étoit guère moins injurieux pour lui que pour vous, que ces évêques eussent osé rendre publique une chose qu'ils lui avoient envoyée en secret, et sur laquelle la seule bienséance demandoit pour le moins qu'ils attendissent sa décision: il m'interrompit pour me dire avec assez de feu,

que, puisqu'ils avoient écrit publiquement et imprimé contre vous, il falloit aussi que vous répondissiez publiquement, et que vous fissiez imprimer contre eux et *à Rome et à Paris*. Je lui représentai que vous aviez eu de grands égards là-dessus; et quoiqu'il pénétrât tout d'un coup pour qui vous aviez eu ces égards, il ne laissa pas de me répéter jusqu'à trois fois d'un ton encore plus ferme, que, puisqu'ils avoient écrit contre vous publiquement, il falloit leur répondre publiquement. Après une heure toute pleine de conversation, il m'assura que je devois être certain qu'on examineroit cette affaire avec toute l'attention qui étoit due au mérite et à la dignité d'un grand archevêque; il ajouta d'un ton sérieux et très-honnête, que je ne craignisse pas surtout qu'on agît dans cette affaire par un esprit de partialité, *cum aliqua partialitate*, de faveur ou de recommandation. J'ai vu aussi le cardinal Marescotti, et aujourd'hui le cardinal Carpegna. Ils me font tous plus de ces honneurs extérieurs, qu'ils n'en font aux évêques, à cause de la qualité de votre vicaire-général; et leurs manières ne témoignent aucune prévention contre vous. M. Carpegna alloit sortir; il y avoit trente personnes qui demandoient audience; il n'a vu que moi seul, et m'a dit fort naturellement qu'il ne savoit rien du tout ni de votre livre ni de celui de M. de Meaux, parce qu'il n'entend point le français. Son maître de chambre est venu l'avertir. J'ai pris congé, et je dois y retourner. Je dois aussi aller voir demain matin Mgr Cenci, maître de chambre du Pape. Il veut que, le livre à la main, je lui explique votre système, et que je lui marque, dans celui de M. de Meaux, ce qu'il dit de l'a-

mour pur selon la doctrine de saint Clément, de saint Chrysostôme, etc. et ensuite ce qu'il dit dans son dixième livre. Ce prélat est aimable en tout, bien fait de sa personne, de l'esprit, de la vivacité, une vertu estimée de tout le monde. Je le vois qui dit la messe tous les jours.

J'avois reçu un avis qui me faisoit craindre qu'on ne voulût presser nos examinateurs de faire l'extrait des propositions de votre livre qu'ils doivent présenter à la congrégation, et cela m'obligea d'en parler à M. l'assesseur du Saint-Office, à qui il appartient de régler ces choses. Il me promit que les examinateurs suspendroient absolument ce choix ou cet extrait, jusqu'à ce qu'ils eussent vu le livre latin, et vos réponses à la *Déclaration* des trois évêques. Je me le fis redire plus de trois fois bien précisément; et lorsque je lui donnai deux exemplaires du livre latin, il me dit encore devant M. de La Templerie, en m'embrassant : *Non confidit promissionibus meis? Vult Dominatio sua, ut agamus instrumentum publicum?* Je suppose, monseigneur, que toutes les réponses seront en latin, comme la *Déclaration* et le *Summa doctrinæ*, etc. Ils n'entendent point le français, et ceux mêmes qui le lisent n'en pénètrent ni la force ni les beautés. Cela me feroit souhaiter que toute la *tradition* fût traduite en latin, et je vois clairement que cela seroit absolument nécessaire pour les instruire à fond de ces maximes des saints, que les meilleurs religieux parmi nos examinateurs m'avouent ingénument qu'ils n'entendent point, lors même qu'ils goûtent ce que vous en dites, et qu'ils comprennent bien que vous dites la vérité.

Je fais copier un écrit en français, où M. de Meaux parle au nom des trois évêques, que je n'ai pas encore lu, et que l'on m'a dit être encore beaucoup moins modéré que la *Réponse* à votre première lettre, dont bien des gens ont été scandalisés. Je vous l'enverrai par le premier ordinaire. Comme je dois le rendre, parce que M. l'abbé Bossuet l'a renvoyé demander, je n'ai pas voulu perdre un moment.

Un ami fidèle, qui a beaucoup d'entrée chez M. l'abbé de La Trémoille, m'a dit aujourd'hui que ses dernières lettres de Paris portoient qu'il n'y avoit qu'un avis sur votre livre, et que tout étoit du sentiment de M. de Meaux. Je vois pourtant le contraire par une réponse d'un docteur de Sorbonne qui n'est point connu de vous, et qui ne le sera jamais, dit-il, quoiqu'il prenne votre défense, en faisant voir que tous les articles de la *Déclaration* sont faux et pleins de calomnies. Il marque même que tous les gens de bien sont scandalisés de l'impression et de la publication que les prélats en ont faite à Paris. Cet écrit a été envoyé en droiture à un bon religieux, qui a commencé déjà à le répandre ici, par un pur zèle de la vérité, sans rapport à vous.

M. l'abbé de La Trémoille, que j'ai vu trois ou quatre fois, et qui m'a aussi rendu visite, m'a toujours assuré qu'il étoit fort votre serviteur; mais on ne peut pas être plus réservé qu'il l'est sur tout ce qui regarde l'affaire de votre livre. Madame sa sœur [1], que j'ai vue, a d'autres manières, et je dois beaucoup me louer de ses honnêtetés.

(1) La princesse des Ursins.

Nous sommes tous en bonne santé à présent. M. de La Templerie voudroit fort votre Lettre pastorale en en latin aussi bien qu'en français. J'ai proposé à nos meilleurs amis de traduire la *tradition*; mais ils craignent de l'entreprendre, soit par la longueur du travail, soit qu'ils ne veuillent pas se commettre. Je vois bien que vous ne sauriez fournir à tout, et même il est important, ou plutôt absolument nécessaire, que je reçoive bientôt vos réponses à la *Déclaration*, afin que les examinateurs, bien remplis de votre système et de votre véritable sens, ne se laissent point surprendre par les injustes applications qu'on fait de vos paroles; et je vous supplie, monseigneur, de donner tout votre temps à cela. J'ai lu aujourd'hui dans le huitième livre de M. de Meaux, et dans les endroits qu'il cite en ces endroits-là, *de l'amour de Dieu* de saint François de Sales, que c'est cet amour naturel de nous-mêmes qui nous fait désirer les vertus, parce qu'elles nous sont utiles, honorables, etc. et que c'est lui qui empêche la perfection de la charité. Notre Seigneur peut éclairer les esprits quand il lui plaira, et leur faire aimer la vérité. Il paroît que la passion a beaucoup de part dans cette affaire. Si ces messieurs la connoissoient dans leur cœur telle qu'elle paroît dans leurs paroles, je crois qu'ils en auroient de l'horreur. Il me semble que c'est cette vérité, monseigneur, qui m'unit toujours davantage à vous avec un respect et très-profond et très-sincère.

Je crois qu'en écrivant à M^gr^ Bernini, il seroit bon que vous lui marquassiez les demandes que vous faites dans vos lettres, que le Pape marque les propositions de votre livre dans le même sens et dans le même es-

prit qui paroît dans la dernière; afin que cette demande paroisse par là plus de vous, et plus juridique, quoique je doive produire au Saint-Office vos deux lettres comme étant de vous; et même dans les lettres que vous écrirez aux cardinaux, car tout le monde a été touché de vos expressions.

280 †.

DE FÉNELON A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Dispositions présentes du prélat par rapport à son affaire.

5 novembre 1697.

Vous me croyez bien méchant, madame, et d'une malignité bien raffinée dans mes joies. Non, je ne vous ressemble plus, tant le malheur m'a corrigé. J'ai joint l'indolence des Flamands avec celle qu'on me reproche, et j'entends de loin le bruit de tout ce qu'on fait, avec une soumission paisible aux ordres de Dieu. Je n'ai qu'à me taire et à souffrir, en attendant que le Pape justifie ma doctrine ou me corrige. Je suis, Dieu merci, soumis comme un enfant à mon supérieur. J'avois besoin d'humiliation : Dieu m'en a envoyé, et je l'en remercie. Je songe au bien qu'ils me font, et non au mal qu'ils me veulent faire. Je m'en vais tâcher de mettre à profit le temps que j'ai, pour remplir mes fonctions. J'aurois eu de la peine à me tourner à bien, sans les coups d'étrivière dont on m'a honoré. Pourvu que j'en fasse un bon usage, ils me vaudront mieux que la plus éclatante prospérité.

† Cette lettre a été publiée par l'abbé Millot, *Mém. politiques*, etc. tom. I^er^, pag. 387, sous la date de 1698; elle est de 1697.

Je vous en souhaite autant, madame, dans votre famille que vous en pouvez porter, sans oublier Dieu. La carrière où vous êtes a bien des épines avec des fleurs. Parmi tant d'affaires, souvenez-vous qu'il y en a une qui terminera toutes les autres, et qui en fera sentir l'illusion. Mais ce n'est pas à moi à prêcher, et je renfonce ma morale. J'honore toujours parfaitement M. le maréchal de Noailles, etc.

281.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur l'effet qu'a produit à Rome la *seconde Lettre* de Fénelon *à un ami*, et sur les dispositions favorables des examinateurs.

A Rome, 5 novembre 1697.

VOTRE dernière lettre, monsieur, étoit du 19 octobre. Je réponds exactement toutes les semaines; mais je confonds bien souvent dans une même réponse ce qui est pour vous ou ce qui regarde M. votre cousin, parce qu'il me semble que vous l'approuvez ainsi. Je vous envoie une copie de la seconde lettre de M. de Cambrai, qui fait encore plus de bruit ici pour sa défense que la première. Un monseigneur de cette cour, camérier secret du Pape, a voulu la traduire en italien, afin que Sa Sainteté la pût entendre lire plus facilement; et il en est si touché, qu'il ne peut plus s'empêcher de dire assez hautement qu'on voit bien qu'il y a d'autres intérêts que ceux de la vérité qui font agir M. de Meaux. Je n'entre jamais dans ces railleries; mais elles deviennent si publiques ici, qu'il faut bien les écouter quelquefois malgré

moi. Je vous envoie aussi une copie de la réponse du Pape à la lettre du Roi [1]. C'est un bon Espagnol qui me l'a donnée, qui n'entend pas un mot de français, mais qui connoît beaucoup mieux que moi et Versailles et Paris, et M. l'archevêque et tous ses suffragans, et même les principaux de l'assemblée de 1682. C'est un religieux de grande réputation pour sa piété et pour sa science, fort opposé aux erreurs des Quiétistes, et même qui a eu beaucoup de part à la censure de leur mauvaise doctrine.

Dans la dernière visite que je rendis à M. l'assesseur du Saint-Office, il m'assura que, conformément à ce qu'il m'avoit promis quelques jours auparavant, il avoit été résolu, dans la congrégation, que nos examinateurs suspendroient leurs assemblées jusques à ce qu'ils auroient vu le livre latin, et les réponses de M. de Cambrai à la *Déclaration* des trois évêques. Ma dernière lettre vous aura déjà informé des raisons que j'avois eues de demander ce retardement. Il me donne le loisir de faire copier le livre latin, dont les notes marginales expliquent parfaitement le vrai sens. Je vois aussi tous nos cardinaux. Chacun d'eux veut le lire attentivement. Ils me demandent des copies de tout ce qui porte le nom de M. de Cambrai. Cela me donne lieu de leur parler plus souvent. D'autres prélats désirent même que je leur explique le système de M. de Cambrai. Nos examinateurs aussi, qui ont liberté de me parler, me proposent leurs difficultés : je leur ferai voir et la *tradition* et toutes les réponses; ils connoîtront exactement et la vérité

(1) Ce Bref est du 10 septembre. Il est imprimé dans les *Œuvres de Bossuet*, tom. XI, pag. 348.

et le fond de la doctrine. Plusieurs s'aperçoivent déjà que les mauvaises conséquences qu'on veut tirer des paroles du livre sont fort contraires à son vrai sens.

Une personne des plus considérables dans cette affaire, et que je ne veux pas vous nommer, parce qu'elle me fit promettre le secret, me disoit un de ces jours : *In isto negotio, magnum negotium non est doctrina; videmus satis quid adversarii vestri intendant quid aliud : sed maximum negotium est fama et existimatio tam illustris archiepiscopi.* Ne vous moquez point, je vous prie, monsieur, de notre latin; car vous ne pourriez rien dire de mieux en bon français. Je vous avoue que, quand cette personne parloit ainsi, elle étoit un peu irritée de ce qu'on a fait imprimer et afficher à Paris si publiquement la *Déclaration* des trois prélats. Cela lui paroît un vrai attentat contre l'autorité du saint siège, dont ils devoient attendre le jugement, puisqu'il étoit saisi de la cause, et que M. de Cambrai, qu'ils accusent, proteste qu'il se soumettra à sa décision, sans faire la différence du fait et du droit. Quelques-uns de nos cardinaux aussi m'ont paru en être très-mal édifiés. Vous ai-je dit que j'avois vu M. Cavallerini? Il me fit beaucoup d'honnêtetés, et me parla de M. de Cambrai avec des marques d'une estime et d'une considération toute particulière. Comme il n'est pas de nos juges, je veux dire de la congrégation du Saint-Office, il avoit plus de liberté de s'ouvrir à moi, et il m'assura, en propres termes, qu'il auroit grand plaisir à rendre tous les services qui dépendroient de lui à M. de Cambrai. Il me pria même de lui prêter son livre français, et de lui faire voir toutes ses lettres et toutes ses ré-

ponses. Je ne saurois vous dire tout le détail de nos visites. J'en ai rendu ce matin une au sacristain du Pape, qui est un évêque de beaucoup de mérite : je dois y retourner pour lui prêter un livre, et lui faire voir l'original d'une lettre de M. de Chartres à M. de Cambrai, que vous connoissez. Il en a été surpris, et je crois qu'il la fera voir au Pape, afin qu'il sache bien précisément pourquoi on n'a pas voulu que M. de Cambrai expliquât son livre dans une seconde édition. Toutes ces sortes de connoissances de personnes qui nous étoient si étrangères, me viennent par des endroits que la Providence dispose, sans qu'il y ait rien d'humain ; et c'est ce qui fait que j'en espère davantage. Il faut finir, et vous assurer de mon respect bien sincère.

282.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Explications sur le désintéressement des parfaits.

A Cambrai, 6 novembre (1697.)

J'AI reçu, mon cher abbé, avec une sensible joie de vos nouvelles, datées du ... octobre, et j'aurois bien souhaité que vous eussiez pu me développer plus clairement certains endroits que vous n'avez pas cru devoir éclaircir entièrement, n'étant pas assez assuré de la voie.

Je vous prie de dire à M. le cardinal de Bouillon que je suis si touché de ses bontés, que je ne veux, de peur de le compromettre, ni lui écrire ni recevoir

voir de ses lettres. Il n'ignore pas tout ce que M. de Meaux a fait pour rejeter sur lui tous les mauvais succès qu'ils pourroient avoir à Rome. Je lui dois de ne lui donner aucun signe de vie, et de n'en vouloir recevoir aucun de lui, afin que ce que nous dirons de part et d'autre à sa décharge soit vrai.

Est-il vrai, comme il en court un bruit confus (1), que nos prélats ont voulu faire changer deux de nos examinateurs, et le Jésuite Alfaro entre autres?

Ne vous rebutez point pour le P. Dez sur l'amour naturel. Dites-lui que je n'ai pu, dans ma Lettre pastorale, dire autre chose que ce que j'ai pensé en faisant mon livre, et que j'avois déjà dit dans mes explications manuscrites à mes parties. Ajoutez, s'il vous plaît, que mon système comprend deux exclusions pour l'ordinaire : l'une, des actes d'amour naturel et délibéré; l'autre, des actes d'espérance non commandés par la charité, et non perfectionnés par son motif supérieur. Tous les théologiens Jésuites connoissent cet amour naturel, et il n'y a que les Baïistes qui le nient. La seconde exclusion nous est commune aux Jésuites et à moi. D'ailleurs nous convenons de la définition de la charité, qui est un amour de Dieu en tant que bon en lui-même, et de la perfection de cet amour au-dessus de celui d'espérance, qui est pour Dieu en tant que bon à nous. Nous convenons enfin que l'ame parfaite n'espère d'ordinaire que par des actes commandés, perfectionnés, élevés, etc. Voilà tout l'effectif sur quoi nous sommes intimement unis

(1) Voyez la lettre 284, ci-après pag. 160; une de Bossuet à son neveu du 7 octobre 1697, et celles de l'abbé Bossuet du 29 du même mois et du 5 novembre; tom. XL, pag. 414, 463, 471.

et à toute épreuve. Pour moi, je ne prétends rien relâcher sur ces actes commandés qui font la perfection de la vie intérieure, et je le déclarerai hautement dans ma *Réponse* article par article à la *Déclaration*. Il n'y a qu'une question de nom entre les pères Jésuites et moi : c'est sur le terme d'intérêt. Je conviens qu'on peut très-bien le donner à ce qui est notre bien, et je l'ai pris deux ou trois fois en ce sens dans mon livre; mais je dois dire ingénument que d'ordinaire je l'ai pris dans un autre sens, qui est celui de la mercenarité ou propriété, qui est un amour naturel de nous-mêmes. Il me paroît que cette explication est plus conforme aux Pères et aux saints contemplatifs. D'ailleurs c'est celle que j'ai eue en vue en parlant des épreuves et du sacrifice de l'intérêt propre comme d'une imperfection que j'oppose au salut. Je dis donc que les Pères ont mis la mercenarité dans cet amour naturel; mais je ne laisse pas de prétendre qu'ils ont voulu aussi que les justes qui ne sont plus mercenaires, ne font d'ordinaire que des actes d'espérance commandés par la charité avec un rapport explicite à sa fin, au lieu que les justes imparfaits font d'ordinaire des actes d'espérance simple, sans motif supérieur qui soit explicite. J'admets donc tout ce que les Jésuites admettent, et ils admettent tout ce que j'admets, excepté la question de nom sur l'intérêt; encore même est-elle levée en ce que j'y ajoute, *intérêt en tant que propre*. Vous savez que M. de Meaux a rompu, plutôt que de vouloir s'expliquer par oui ou par non sur cet amour naturel. S'il l'eût fait, il se fût décrédité dans le parti qui crie si haut pour lui contre moi. S'il l'eût fait, il ad-

mettoit tout ce qu'il me faut pour le plus clair dénouement de tout mon système. M. de Paris n'avoit garde de m'aider en cette occasion, car il étoit obsédé par ses domestiques, ardens Augustiniens prétendus, qui rejettent comme une hérésie tout milieu entre une imperfection et un péché, et entre la charité et la cupidité vicieuse. On n'a pas osé rejeter mon amour naturel; et on n'avoit garde de l'approuver, parce qu'il me donnoit tout ce que je demande, et qu'il est en horreur dans tout le parti. On m'a même reproché cent fois amèrement, que, pour soutenir les visions des mystiques, je renonçois à saint Augustin, et je me livrois au plus crasseux molinisme, qui n'a de fondement que dans quelques passages des Pères grecs, dont les expressions ne sont pas correctes. Vous verrez, dans ma *Réponse à la Déclaration*, qu'en expliquant toujours l'intérêt en tant que propre, et la mercenarité, par cet amour naturel qui est marqué dans les saints contemplatifs, je ne laisse pas d'insister toujours aussi pour exclure de l'état des parfaits les actes simples d'espérance non commandés, et non élevés par le motif supérieur de la charité. La raison est que l'amour d'espérance, quoique surnaturel, est imparfait selon saint Thomas, et que la charité, qui est le parfait amour, quand elle le commande formellement pour le rapporter explicitement à sa fin, lui ôte cette imperfection. C'est ce que M. de Meaux traite de galimatias et d'erreur, dans sa *Réponse* à ma lettre du 5e d'août [2]. En cela, il prend la liberté de condamner la doc-

(2) Voyez cette *Réponse*, *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, pag. 239.

trine de ma lettre, quoiqu'il eût déjà vu que le Pape l'avoit approuvée par sa réponse : c'est ce qu'il importe de bien relever. Sa raison n'est rien : il veut que la fin de la charité soit toujours la première chose dans l'intention du juste. *Quod primum est in intentione, ultimum est in executione.* Il est vrai que tous les actes des vertus ont pour fin dernière la fin de la charité, parce qu'il n'y a qu'elle, comme dit saint Thomas, qui atteigne la dernière fin; mais il y a une extrême différence entre les actes rapportés expressément, formellement et explicitement à la fin dernière, et ceux qui ne sont rapportés qu'habituellement et d'une manière implicite : en cela, M. de Meaux contredit notre XIII^e^ Article d'Issy, qui réserve à la vie la plus parfaite cette union des vertus commandées dans la charité commandante.

Mille amitiés tendres et pleines d'une vive reconnoissance pour le P. Dez. Je ne veux ni lui écrire ni recevoir de ses lettres, pour ne le compromettre en rien, et pour le réserver aux grands biens auxquels Dieu pourroit le faire servir dans la suite à la cour.

Si ma Lettre pastorale commence à être approuvée à Rome, faites-la traduire en italien; je vous l'enverrai bientôt en latin.

Ne vous laissez entamer pour aucun accommodement avec M. de Meaux. Je serois éternellement flétri sans ressource, après les accusations atroces dont il m'a couvert sur une matière affreuse, si je prenois un parti de composition. Une condamnation rigoureuse, à laquelle je me soumettrai avec une docilité et une ingénuité sans réserve, m'est cent fois moins mauvaise que le meilleur accommodement. Voilà mes

dispositions : vous ne sauriez trop les déclarer. Mais ne faites pas bon marché de mon livre pour les corrections; je ne puis, sans me flétrir, faire aux dépens du texte ce que j'aurois peut-être fait avec trop de facilité avant la *Déclaration* de mes parties. Le capital est de laisser le texte entier. On peut imprimer ma Lettre pastorale au bout du livre, ou, à toute extrémité, ajouter des notes à la marge ou à la fin. Pour la cour, elle fera d'abord des difficultés, et cherchera des expédiens pour contenter M. de Meaux et les deux autres prélats; mais si Rome tient ferme, le Roi recevra tout avec un respect infini pour le saint siége. Rome n'a donc rien à craindre ni à ménager de ce côté-là. Il est essentiel à ce tribunal de se conserver en cette occasion une réputation d'intégrité à toute épreuve, en faveur d'un évêque innocent qui a recours à lui.

Je vous envoie une table des XXXIV Articles, avec les citations de mon livre, pour montrer la conformité en un coup-d'œil. Vous verrez d'abord les endroits du texte qui servent à me défendre sur chaque objection.

Conservez votre santé; donnez-moi de vos nouvelles. Je vous enverrai au plus tôt ma *Réponse à la Déclaration*, et la Lettre pastorale en latin.

Je n'ai reçu aucune lettre de M. de Meaux, que les objections que vous avez emportées en partant.

Dieu soit en vous toutes choses. Je suis en lui, mon cher abbé, tendrement à vous sans réserve. Mille amitiés à M. de La Templerie.

282.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il le prie de faire imprimer ses défenses. Dispositions favorables du cardinal Casanate. Difficulté contre le livre, qui fait impression à plusieurs théologiens.

A Rome, 9 novembre 1697.

C'est aujourd'hui, monseigneur, le quatrième ordinaire que je n'ai pas reçu de vos nouvelles; et si vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par la même voie dont vous vous êtes servi trois ou quatre fois, il est nécessaire de s'éclaircir comment vos lettres se sont perdues. Peut-être avez-vous cru qu'il suffisoit de m'envoyer la Lettre pastorale que vous m'aviez promise. En effet, j'en ai reçu deux exemplaires par Lyon, et je voudrois qu'on m'en pût envoyer encore trente ou quarante exemplaires; car il est nécessaire de la faire voir à une infinité de personnes, et les copies que j'en ferois faire ici seront toujours plus difficiles à lire, pleines de mille fautes de copistes, et coûteront même beaucoup davantage que le port ne sauroit coûter à la poste. Je vois que vos parties en usent ainsi. Ils avoient bien envoyé leur *Déclaration* en manuscrit, et en ont même répandu quelques copies; mais enfin ils ont pris le parti de la faire imprimer à Paris, et en ont envoyé un grand nombre par la poste, afin que non-seulement les examinateurs, mais encore toutes les personnes de lettres la pussent lire plus commodément. Suivons cette méthode, je vous supplie, monseigneur, pour rendre la lecture de vos réponses bien aisée. Je vois que les

fautes des copistes défigurent tout un ouvrage : il faut donner plus de la moitié de son attention pour en deviner les mots et la suite. Les plus grandes vérités et les mieux exprimées ne font pas la moitié d'impression sur l'esprit, que lorsqu'on peut lire couramment un ouvrage. Quelque soin que nous ayons pris de choisir les meilleurs copistes pour votre livre latin, il y a toujours mille endroits à corriger. C'est encore pis quand ils écrivent le français, qu'ils n'entendent qu'à demi. Puisque M. de Meaux a fait imprimer le *Summa doctrinæ* (comme l'on me mande), et même d'autres pièces, n'aurez-vous pas la même liberté? En ce cas, l'impression de Paris vaudroit mieux que celle de Cambrai. Je vous ai déjà mandé que c'étoit le sentiment de M. le cardinal Casanate; car il me répéta jusqu'à trois fois que, puisque ces messieurs écrivoient publiquement et imprimoient contre vous, il falloit aussi que vous écrivissiez et que vous fissiez imprimer : il ajouta même, et à Rome et à Paris. Je l'ai vu ce matin, et je lui ai donné une copie du livre latin et un exemplaire de la Lettre pastorale. Il m'a promis qu'il la liroit diligemment, et même avec curiosité pour tout ce qui venoit de vous. Sa manière pour moi est ouverte, et même caressante. Le seul endroit de notre conversation qu'il me paroît à propos de vous mander, est celui où il m'a assuré qu'ils vouloient voir exactement tout ce qu'on vous opposoit, et tout ce que vous répondiez; *et his omnibus bene consideratis, videbimus modum conficiendi istud negotium.* La manière dont il me disoit ce *modum conficiendi* sembloit me faire entendre naturellement, qu'étant persuadés de votre

bonne doctrine et de votre piété, aussi bien que du mérite de M. de Meaux, on voudroit chercher les moyens de finir ces disputes entre vous. Je n'ai point voulu trop pénétrer le sens de ses paroles, parce que, devant le revoir après qu'il aura lu le livre et la lettre, j'ai cru qu'alors il s'ouvriroit peut-être davantage à moi, ou même que je saurois sa pensée par une personne qui a beaucoup de liaison avec lui, et qui me disoit un de ces jours : *In isto negotio magnum negotium non est doctrina. Videmus satis quid intendant adversarii vestri. Maximum negotium est fama et existimatio tam illustris archiepiscopi.* Je redis ses propres termes, afin que vous puissiez mieux juger de la disposition des esprits, ou de la confiance qu'on peut prendre en leurs paroles. J'ai trouvé ce matin le P. Estiennot chez M. le cardinal Casanate, auquel il avoit porté quelque livre qu'il avoit reçu de France; et je ne doute point, suivant les derniers avis que j'ai reçus de vos amis, qu'il ne lui portât aussi quelque exemplaire des dernières pièces que M. de Meaux a fait imprimer contre vous. Vous savez que ce P. Estiennot est procureur-général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, mais le vrai agent de M. de Reims, et plus encore de M. de Meaux. Ses intrigues sont plus à craindre, de la manière que j'en entends parler, que celles de M. Phelippeaux, et même de M. l'abbé Bossuet. En sortant de chez M. le cardinal, où je devois entrer, il m'a paru tout déconcerté, quelque effort qu'il fît pour se rassurer, en me disant qu'il étoit venu hier chez moi pour avoir l'honneur de me voir. Je l'ai vu diverses fois chez lui, et il m'a rendu visite; et de-

puis notre connoissance, il affecte beaucoup de me louer, et de dire à bien des gens qui peuvent m'en informer, qu'il honore parfaitement tous ces grands prélats; qu'il voudroit pouvoir les servir tous; que vous êtes d'une piété et d'un mérite si distingué, que rien ne vous égale en France. Toutes les fois qu'il me parle, il m'insinue qu'il seroit bon de terminer cette affaire en France, et je sais que, s'expliquant mieux selon son cœur à d'autres personnes, il leur fait entendre que ce sera beaucoup, si l'on n'ordonne seulement qu'un *donec corrigatur*. Ses meilleurs amis m'ont averti que c'étoit une personne à qui personne ne pouvoit se fier sans imprudence; mais qu'il étoit bon néanmoins de le voir et de le cultiver, parce que l'empressement qu'il a pour se ménager avec tout le monde l'obligeroit peut-être à garder quelque mesure pour nous persuader de la considération qu'il a pour nous.

Quelques-uns de nos cardinaux sont encore à la campagne. Je vois nos examinateurs, et je leur explique ce motif mercenaire que vous voulez bannir de l'espérance, et qui n'en peut jamais être ni l'objet formel ni le motif spécifique. Ils conviennent de nos principes. Saint Thomas dit ce que vous dites, que l'imperfection des vertus et de la charité vient toujours *ex parte amantis*, et non pas *ex parte amoris*; mais ils voudroient que, dans le texte du livre, vous eussiez mis plus souvent, ou du moins quelquefois le motif mercenaire, au lieu de celui de motif de mon intérêt : car ils n'ont point d'autre idée de l'intérêt que celle de *commodum* en latin, et sont accoutumés à convenir que l'espérance, vertu théolo-

gale, a pour objet ce *proprium commodum*. Ce n'est pas qu'ils ne voient bien que votre doctrine est catholique, et qu'ils n'avouent même que c'est le vrai sens de tout votre système; mais certaines expressions embarrassent nos meilleurs amis. Je tiens ferme sur ces mots du livre, vers la fin du IV^e^ article : *En tant qu'il est mon bien; sous cette précision.* La ligne suivante les démonte; mais la fin de l'article raccommode tout, et je les prie de mettre seulement : *Mais je ne le veux pas par le motif* MERCENAIRE *qu'il est mon bien*, afin qu'ils prennent bien toute votre pensée. Je ne crois pas qu'ils puissent résister à votre Lettre pastorale. Si je pouvois obtenir permission de la faire imprimer, je la ferois traduire en italien, et la mettrois en deux colonnes, l'une française et l'autre italienne.

Il court ici deux réponses latines à la *Déclaration* des trois prélats. L'auteur de la première se dit docteur de Sorbonne, et proteste que vous ne le connoissez point, et que vous ne saurez peut-être jamais qui il est. La seconde est d'un très-bon scolastique, et dont le zèle pour la vérité paroîtra peut-être trop ardent aux amis de M. de Meaux. Cela m'oblige à garder beaucoup de mesure sur ces écrits, qui se répandent sans que j'aie voulu y prendre part. Puis un lieu rempli de gens de toutes sortes de nations, et accoutumés à parler avec liberté, ne souffre pas de si grands ménagemens pour les personnes qui méritent le plus de respect. On m'assure, monseigneur, que votre santé est toujours bonne. Je souhaite que notre Seigneur la conserve, et que vous la puissiez toujours employer à défendre sa vérité et son amour.

C'est le lien de la perfection qui nous fait tous un en lui. Mon respect pour vous est assurément bien sincère et du fond du cœur.

Je vous envoie une lettre de Mgr le sacriste, qu'il vous prie instamment de tenir fort secrète. Vous verrez bien, dit-il, de quelle conséquence il est que l'on ne le regarde pas en ce pays comme une personne suspecte, ou trop prévenue en votre faveur. Je crois même qu'il n'en faut rien dire à ses bons amis de Cambrai; car tout se sait en ce pays.

283.

DE FÉNELON A M. (DE HARLAI.)

Il lui envoie sa Lettre pastorale, et le félicite sur l'heureuse issue de sa négociation pour la paix (1).

A Cambrai, 10 novembre (1697.)

Je n'ai point voulu jusqu'à présent, monsieur, interrompre vos grandes occupations, auxquelles nous sommes tous si intéressés, et je ne vous ai rien dit de mes peines, parce que je savois que vous n'y preniez que trop de part. Je ne puis m'empêcher de vous envoyer ma Lettre pastorale, quoique je croie que vous n'aurez pas le temps de la lire. Elle ne renferme qu'une simple explication de mes vrais sentimens, sans réfuter les imputations de la *Déclaration* des trois prélats. J'éviterai, autant qu'il me sera possible, d'augmenter une scène qui n'est pas déjà trop édifiante entre des évêques. Je voudrois bien envoyer

(1) Voyez la note de la 199e des *Lettres spirituelles*, ci-dessus tom. VI, pag. 202.

ma réponse précise à tous les articles de leur *Déclaration* à Rome, sans la rendre publique, pour dérober aux yeux du public une controverse où j'ai de grandes plaintes à faire sur le peu d'exactitude qu'on a eu à rapporter ma doctrine. En vérité, monsieur, il vous a été plus facile de faire la paix de l'Europe, qu'il ne vous le seroit de faire celle de deux auteurs. Nous aurions besoin d'un tel médiateur. J'espère, monsieur, qu'après une négociation si grande et si utile, vous irez recevoir les marques de l'estime et de la satisfaction du Roi, et que Cambrai se trouvera sur votre passage. Si vous n'y passiez pas, je ferois, au premier signal, bien des pas pour vous trouver sur votre route. Personne ne sera jamais avec plus de zèle et d'attachement que moi pour toute la vie, monsieur, votre, etc.

284.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Nécessité de faire imprimer les défenses. Dispositions favorables des examinateurs. Nouvelles diverses.

A Rome, 12 novembre (1697.)

Les deux exemplaires de la Lettre pastorale ne nous suffisent pas sans doute; il nous en faudroit pour le moins cinquante, pour en pouvoir donner aux personnes qu'il est absolument nécessaire d'en instruire. Comment faire copier tout cela? Il faudroit des mois entiers; c'est une dépense infinie; et quelque vigilance qu'on ait sur les copistes, leur ca-

ractère est peu lisible, et après tout ils font tant de fautes, qu'ils défigurent absolument les plus beaux ouvrages, et ôtent toute l'attention et tout le goût qu'on pourroit avoir à les lire. Je le vois par le livre latin, qui est encore plus aisé que le français; ils changent les mots les plus essentiels, ils en oublient: moi, qui le sais par cœur, je me casse la tête pour y trouver quelque sens, et les autres n'y peuvent rien comprendre. Ce matin, j'ai demeuré trois heures avec le copiste qui écrivoit celui que je destinois pour le Pape, et nous y avons trouvé tant de fautes, que je n'ai pu corriger que le premier cahier. Voyez donc, monsieur, quel peut être mon embarras là-dessus, si cette difficulté de lire les ouvrages qu'on m'envoie diminue beaucoup de l'impression qu'ils feroient sur l'esprit des lecteurs, le temps perdu à un travail inutile, que je donnerois à d'autres choses très-importantes pour notre affaire, et la dépense qui est sans doute beaucoup plus grande que celle de l'impression et du port même joints ensemble : elle touchera bientôt à cent pistoles. Je vous ai déjà mandé que les cardinaux mêmes m'ont insinué de prendre cette voie de faire tout imprimer, et vous voyez que nos parties l'ont aussi prise, eux qui sont si appliqués à tout ce qui peut favoriser leur dessein. On m'avoit proposé de demander permission de faire imprimer ici les choses que je dois produire au Saint-Office pour ma défense, et quelques-uns de ces messieurs paroissoient être persuadés qu'on devoit me l'accorder; mais d'autres m'ont fait remarquer que, comme il s'agit de doctrine, et de la défense d'un livre qu'on accuse et qu'on veut rendre suspect de mauvaises maximes, il est de la

prudence de la congrégation de n'avoir pas trop d'indulgence pour permettre une impression qui aideroit à répandre plus aisément des principes qu'elle n'a pas encore assez examinés, et dans lesquels elle n'est pas encore assurée par elle-même qu'il n'y a pas d'erreurs. Je ne veux pas m'exposer à demander une grâce, que je ne sois plutôt bien assuré qu'on me l'accordera; et quand j'aurois de la faveur à espérer là-dessus, j'aimerois mieux la réserver pour la fin de l'affaire. Ainsi, monsieur, pour à présent, songez, je vous prie, tous ensemble à trouver les moyens de m'envoyer toutes les pièces imprimées. Puisque M. de Meaux imprime à Paris, M. de Cambrai n'a-t-il pas le même droit d'y imprimer aussi ses défenses? Il peut du moins imprimer à Cambrai, et je pense même que, comme on a déjà contrefait son livre à Lyon, malgré les défenses et les amendes portées par son privilège, on pourroit bien encore plus aisément et plus hardiment y contrefaire sa Lettre pastorale, et toutes les autres pièces qu'il auroit fait imprimer à Cambrai, ou même qu'il voudroit faire imprimer. Je cherche partout des moyens et des expédiens pour nous retirer de l'accablement où nous nous trouvons, et je vous laisse à choisir ceux que vous jugerez praticables.

Sur l'article de Paris, où l'on nous conseille de faire un extrait des passages latins de la *tradition*, et de les mettre par ordre en les séparant de tous les raisonnemens français, je le crois très à propos et très-utile; mais nous ne sommes pas ici en état de faire ce choix et cet extrait, et je ne saurois trouver ici ni les livres ni les personnes capables de s'appli-

quer à cet ouvrage. Quand je le pourrois par moi-même, je n'en aurois pas le temps; je dois tout le mien à des visites et à des conversations sur des articles du livre qu'on veut rendre odieux. Il ne m'en reste pas même assez pour dire la messe aussi souvent que je le voudrois. Outre que cet ouvrage n'étant pas plus correct que je le puis espérer de nos copistes, il seroit presque inutile, parce que peu de gens pourroient le déchiffrer. Je réduirois tout à l'impression, à la réserve de certains ouvrages qui ne sont pas de M. de Cambrai, et que je ne dois pas même répandre, comme certains cahiers qui courent ici, qui parlent, à ce qu'on m'a dit, assez librement de M. de Meaux. On m'en a promis une copie; s'ils méritent votre curiosité, j'aurai soin de vous les envoyer. On m'assure encore qu'il y a un bon théologien de Rome qui s'est déjà engagé à deux cardinaux de leur faire voir que les articles de la *Déclaration* des trois prélats, à les examiner l'un après l'autre, sont tous faussement attribués au livre de M. de Cambrai, et entièrement contraires à son vrai sens, et qu'au contraire les endroits du livre qu'ils attaquent sont parfaitement conformes à la doctrine de saint Thomas, et pour cela il en cite de longs passages où il les fait voir mot pour mot [1].

Par là vous voyez, monsieur, qu'on ne nous croit point tout-à-fait hérétiques en ce pays. Mais si la vérité semble prendre notre défense, il faut avouer que nous avons une terrible faveur contre nous; et là-dessus l'on m'a donné deux avis sur lesquels je ne

(1) Voyez la lettre suivante.

me suis ouvert à personne du monde qu'à vous. Le premier est que M. le nonce écrit ici d'une manière peu favorable à l'affaire de M. de Cambrai, et qu'il témoigne au contraire entrer beaucoup dans les intérêts des trois prélats, qu'il confond toujours avec ceux de la cour. Ce n'est point un Français qui m'a découvert ce secret; c'est un étranger, mais qui a beaucoup d'intrigues dans la plus haute cour. La seconde chose dont je veux vous confier le secret, est que le P. Damascène *di santi Apostoli*, qui avoit été nommé le huitième de nos examinateurs, a été révoqué (2). Il avoit demeuré jusques à présent à la campagne, et je n'avois jamais pu le voir. A son retour, je me suis beaucoup empressé pour le trouver chez lui, et toujours inutilement. Enfin j'ai su qu'il étoit devenu suspect à nos parties, et qu'elles avoient demandé avec d'extrêmes instances qu'il fût révoqué. On m'a même fait deviner qu'elles avoient employé, pour obtenir cette exclusion, la faveur de Versailles. La raison qui le leur a rendu suspect, est, selon les apparences, que ce bon père avoit approuvé le livre du cardinal Sfondrate, et qu'ils ont eu peur qu'il n'eût le cœur un peu serré pour ses accusateurs. Je ne vois pas qu'ils puissent avoir eu d'autre vue; car du reste ils pouvoient se le rendre favorable par les recommandations d'un prince d'Italie auquel il est fort attaché, et auquel je sais que M. de Meaux a envoyé son livre.

Depuis quatre ordinaires, c'est-à-dire, un mois en-

(2) Voyez la lettre du 20 novembre, ci-après; les lettres de l'abbé Bossuet du 12 novembre et du 3 décembre, et celle de Bossuet du 25 novembre; tom. XL, pag. 479, 494, 518.

tier,

tier, je n'ai point reçu de nouvelles de M. de Cambrai, quoique je lui écrive toutes les semaines. Je lui avois marqué qu'il me paroissoit nécessaire qu'il écrivît à tous les cardinaux du Saint-Office, et à Mgr Bernini, qui en est l'assesseur, et je lui en ai envoyé deux fois la liste. Il ne me dit mot là-dessus. Cependant un ami secret m'a fait encore donner cet avis depuis peu, comme très-important, et même il croit qu'il seroit à propos qu'outre ces lettres particulières, il en écrivît une à la congrégation en général. Cet ami secret, monsieur, est le même dont je vous parlois dans ma dernière lettre, qui ne parle ni n'entend le français, et dont je vous mandois quelques mots latins qu'il m'avoit dits : vous voyez par là combien la chose est importante. Tout cela devroit être fait avant que j'eusse reçu la *Réponse* de M. de Cambrai *à la Déclaration* des trois prélats; car dès-lors que je l'aurai remise au Saint-Office, les examinateurs travailleront avec toute la diligence possible, et donneront incessamment leur *votum* sur les propositions qu'ils auront extraites du livre. Nos parties se plaignent hautement qu'on nous ait donné cette surséance, et publient que toute notre politique ne va qu'à retarder le jugement de cette affaire, afin que le public juge par là que le livre n'est pas si mauvais, comme les prélats l'ont publié, puisque le saint Père est si long-temps à le condamner. Ils sont incessamment à demander de nouvelles congrégations même extraordinaires là-dessus, et emploient, pour les obtenir, l'autorité de la lettre du Roi, qui demande une prompte décision de cette affaire. Selon les apparences mêmes, on presse M. le nonce à Ver-

sailles là-dessus. Je vous informe de toutes ces choses, monsieur, afin que vous agissiez en conformité, selon tout votre zèle et toute votre prudence ordinaire. Nos parties ne manquent à rien, et reçoivent à foison une centaine d'exemplaires bien imprimés de toutes les pièces qu'ils veulent répandre contre M. de Cambrai. Il est pourtant certain qu'ils ne diminuent point par là l'idée avantageuse qu'on a de lui, et je vois naître tous les jours des personnes qui s'animent de zèle pour sa défense, quoiqu'elles sachent bien les dangers où elles s'exposent, si l'on vient à découvrir qu'elles le favorisent. On veut encore de bien des endroits me donner de bonnes espérances sur notre affaire; mais pour moi, je me réponds toujours : *Maledictus qui confidit in homine.* Si Dieu même ne défend pas la vérité, je ne doute point qu'elle ne fût opprimée par les passions des hommes. Cette grande lettre servira pour tout; mais je veux que vous y voyiez en particulier que je vous honore de tout mon cœur.

285.

DU P. CAMPIONI A FÉNELON.

Il loue le livre des *Maximes*, et lui annonce une réponse qu'il a faite à la *Déclaration* des trois prélats.

Romæ, ex ædibus S. Mariæ in Campitello, hac die 12 novembris 1697.

In manibus est reverendissimi vestri generalis vicarii responsio per me adornata *Declarationi* præsulum illustrium contra vestrum librum de vita interiori. Tardiùs illam consignavi, quàm optassem, non valente

scilicet amanuense sollicitare exemplar, ob longas citationes Patrum, præsertim Angelici Doctoris, quorum verbis inserendis opus erat ut ego adessem, signaremque semper in particulari quid et quantum esset transcribendum [1]. Fuit meus hic labor sacrificium veritati; nec enim ego notus eram vestræ Dominationi illustrissimæ; imò ex mea antecedenti epistola cognovistis, illustrissime Archipræsul, me imò sollicitatum contra vos [2]. Quare gaudendum vobis est, in eo quod veritatem adeo amastis in vestro libro, ut etiam eam viderint sollicitati contra vos. Propterea mihi nihil debetis, sed unicè vobis, si pro vobis ego scripsi. Fatendum tamen est, quòd excellentia vestræ lucis non omnium oculos illuminat; sed non est defectus solis, quòd in eum non possint intendere noctuæ. Conclamant adhuc contra vos permulti, et eorum clamores audio, nec possum reprimere, quia quando ex octo deputatis a Sanctissimo Domino ad revisionem libri, duo, ut fama est, rejiciuntur tanquam suspecti per Regem Christianissimum, facilè potero ego substitui; nec debeo me declarare, ut non præjudicem vobis, et mihi. Cæterùm responsio per me tradita, si sine nomine evulgatur, multùm meo videri conferet ad veritatem dilucidandam. Etenim in eo sum præcipuè, ut ostendam scholasticè, actus omnium virtutum respicere finem proximum, quem scholæ dicunt *finem operis*, et posse nos per extrin-

(1) Le P. Campioni mandoit à peu près les mêmes choses à l'abbé de Chanterac, en lui envoyant son écrit contre la *Déclaration*; mais il y ajoutoit cette particularité, qu'il l'avoit composé sur l'invitation du cardinal Petrucci, qui s'étoit chargé de le communiquer aux examinateurs du livre.

(2) Voyez la lettre 276, ci-dessus pag. 128.

secam actualem relationem dirigere in alium finem, qui dicitur *finis operantis;* et vos, in vestro libro, velle quòd iste finis operantis unicè sit Dei gloria. Ad oculum demonstro, fuisse peccatum in *Declaratione,* cùm amorem mixtum a vobis agnitum ut justificativum, sparserunt a vobis vocitari amorem mercenarium; et cùm vestra verba, quibus dicitis non esse opus quidquam desiderare præter Dei voluntatem, transtulerunt ac si dixissetis, non debere nos desiderare præter Dei voluntatem; quæ duo profectò sunt maximè consideranda. Crediderim quod reverendissimus vester vicarius quantocius mittet ad vos exemplar meæ responsionis; et fortè non displicebit. In eo etenim totus fui, ut directè responderem ad puncta difficultatis objectæ, ad quod sanè non omnes respiciunt; sed id semper est cum detrimento causæ susceptæ. Studui etiam agere mitissimis verbis. Ita enim convenit, dum ovis alloquitur pastores a Deo constitutos ut doctrinæ custodes; quod volui aperire, ne fortè querantur aliqui verbis expressioribus non fuisse conclamatum super falsatione vestrorum textuum. Amoris illius, quem toto libro et totâ vestrâ vitâ spiratis, illustrissime Domine, particulam in me dirigite; et si quid ulteriùs valeam, vestrum est jubere : pro veritate enim impendar et superimpendar, utpote, etc.

286.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Règles sur les écrits à montrer ou à supprimer; autres instructions.

A Cambrai, 12 novembre (1697.)

J'AI reçu, mon cher abbé, votre lettre où vous me demandez quelle règle vous pouvez suivre pour les écrits à montrer ou à supprimer. Voici ma pensée.

1° Pour le Saint-Office, ne produisez que ce que vous aurez déjà fait voir et approuver par des théologiens estimés à ce tribunal. Vous ne pouvez vous dispenser d'y produire la version latine, ma Lettre pastorale, ma lettre au Pape [1], dont la doctrine est louée par son Bref, ma *Réponse à la Déclaration*, que je fais mettre au net pour vous l'envoyer au plus tôt. Il faut multiplier les écrits tout le moins qu'on peut. Vous examinerez s'il faut produire mes réponses à M. de Chartres.

2° Il y a certains écrits que vous pouvez juger qu'on peut répandre chez les cardinaux, mais toujours très-sobrement; car il ne faut ni faire de l'éclat, ni agir d'une manière qui puisse ou mal édifier, ou aigrir la cour. Je veux sans politique, par pure religion, respecter jusqu'au bout mes confrères, et à cause de leur ministère, et à cause de la confiance du Roi pour eux : je la veux respecter dans leurs personnes.

3° Pour les choses à rendre entièrement publiques,

(1) Elle du 27 avril, ci-dessus tom. VII, pag. 407.

on ne sauroit être trop retenu. La Lettre pastorale doit l'être, si elle est bien reçue. La petite table sur la conformité de mon livre et des XXXIV Articles est bonne à montrer à toutes les personnes capables de discussion. S'il se présente des cas imprévus où vous doutiez, Dieu vous aidera pour décider, et tout ce que vous ferez sera très-bien fait.

Plus on travaille à un ouvrage, plus on y trouve de choses à faire. Voilà où j'en suis pour ma *Réponse à la Déclaration*. Elle est bien plus longue que je n'avois cru; mais, si je ne me trompe, elle renfermera une pleine évidence, et on sera surpris de voir combien ma doctrine est changée dans la *Déclaration*.

Le principal est de conserver notre caractère de patience, de simplicité et de candeur, pour nous expliquer précisément et sans réserve sur chaque article. C'est votre pensée, et la mienne aussi.

Tâchez de faire sentir de quel opprobre on me couvriroit par une condamnation *in globo*, qui feroit croire que l'on a reconnu en moi toutes les abominations du quiétisme. Ensuite tâchez de faire bien sentir à quel point des explications, qui paroîtroient un aveu de m'être mal expliqué, retomberoient dans le même inconvénient. Tâchez aussi de faire sentir qu'après la *Déclaration*, tout changement dans le texte de mon livre me flétriroit à jamais sans ressource.

Si on veut insinuer un accommodement, faites-en sentir les difficultés, en les représentant de votre chef seulement, et insistez toujours afin qu'on m'obtienne la permission d'aller à Rome, parce que c'est le seul

moyen de vaincre les difficultés de l'accommodement. Après avoir représenté toutes choses moi-même au Pape, je ferai aveuglément tout ce qu'il voudra. Vous ne pouvez, si je ne me trompe, trop insister sur ce voyage. Vous pouvez dire le prétexte dont nos prélats se sont servis pour l'empêcher, qui est que ce seroit avilir l'Église de France, que de voir là un archevêque accusé, et soumis à des juges; comme si je n'avois pas été plus avili par la censure indirecte de mes confrères, que je ne le serois par l'autorité naturelle du Pape, notre vrai supérieur.

Montrez au P. Dez et aux Jésuites toute la confiance imaginable, sans les commettre et sans vous livrer en tout.

Faites de même pour M. le cardinal de Bouillon, et profitez de ce que vous pourrez découvrir par lui. A l'égard des expédiens de paix par lesquels il voudroit peut-être contenter la cour, renvoyez-moi là-dessus la décision, et informez-vous secrètement d'ailleurs.

Une des principales choses est de savoir comment ma Lettre pastorale aura été reçue. Si on passe notre amour naturel, tout est aplani. Les épreuves ne s'expliquent jamais bien autrement. Pour nier cet amour naturel, il faudroit se déclarer pour Baïus.

Ménagez tous les Réguliers. D'un autre côté, n'oubliez rien pour pénétrer la cabale des rigoristes de Louvain, et du sieur Hennebel, lié avec le P. Le Drou, sacriste du Pape. Je crois que MM. de Reims et de Meaux ont beaucoup de liaison avec les cardinaux Casanata, d'Aguirre et Noris.

Que pense-t-on à Rome de la *Déclaration* des trois

prélats? M. de Meaux fait imprimer d'autres choses contre moi.

Le principal est de prier Dieu, de ne se confier qu'à Dieu, et de ne vouloir que sa volonté. Tendrement tout à vous. J'embrasse de bon cœur M. de La Templerie.

287.

DE M. GODET-DESMARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A M. TRONSON.

Il trouve l'*Instruction pastorale* de Fénelon en contradiction avec le livre des *Maximes*.

A Pongoin, 18 novembre (1697.)

Je vous remercie très-humblement, monsieur, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer le livre du P. général des Chartreux. J'ai lu l'endroit qui regarde Mme Guyon, que j'ai trouvé très-fort. Je voudrois, pour le bien de l'Église, que l'on informât sur la conduite de cet auteur de tant d'illusions. J'ai lu l'Instruction de M. de Cambrai. Elle me paroît très-contraire au livre; mais elle ne peut l'excuser par le sens qu'elle donne à l'*intérêt propre*. L'*Article* Ier *vrai*, qui emploie le concile de Trente pour prouver que le second motif, qui est sous-ordonné à la gloire de Dieu, dont les saints se sont servis pour s'exciter, prouve clairement que le livre des *Maximes* a entendu par *intérêt propre*, l'intérêt surnaturel de la récompense, qui a excité les saints à marcher plus vite dans la voie de Dieu : et l'*Article* III *vrai* prouve encore clairement que les motifs d'*intérêt propre* sont

surnaturels, et ne sont pas cette affection naturelle de la dernière explication, puisqu'ils sont recommandés par l'Écriture, toute la tradition, et les prières de l'Église, et qu'ils ont fait les saints de ces derniers temps.

La seconde chose que je remarque, c'est que cette explication ne s'accorde pas avec la première qu'il nous a donnée.

Et la troisième chose que j'observe, c'est qu'elle ne s'accorde pas même avec la doctrine de l'Église sur la perfection des justes; car, par son livre, cet *intérêt propre* est rapporté et sous-ordonné à la gloire de Dieu. Or tout ce qui est rapporté et sous-ordonné à la gloire de Dieu, étant commandé par la charité, *transit in speciem charitatis*, n'est plus une imperfection appartenant à l'état de mercenaire. Ainsi l'affection naturelle des justes de la quatrième définition de M. de Cambrai appartient aux plus parfaits. Je ne sais, monsieur, si vous penserez comme moi; mais voilà ce qui me paroît jusqu'ici. Je suis avec une confiance, un attachement et une vénération parfaite, monsieur, absolument à vous.

288.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce le *Summa doctrinæ* et sa *Réponse à la Déclaration*. Sur une lettre de M. de Beaufort qui vient à l'appui de son système.

A Cambrai, 19 novembre (1697.)

Je commence, mon cher abbé, par vous dire que je suis en peine de la santé de M. de La Templerie,

et que je crains pour lui l'air de Rome. S'il ne peut s'y remettre, il vaut mieux vous en priver, et nous le renvoyer ici, où je le gouvernerai si bien, qu'il se portera mieux. Qu'il ne s'opiniâtre point à demeurer à Rome toujours languissant. Je bénis Dieu de la santé qu'il vous donne.

Vous me faites plaisir de me parler de M. de Certes [1]. C'est un homme plein de mérite, d'un esprit sage et solide. Je l'ai toujours aimé et estimé. Je suis ravi de lui avoir obligation, et je n'oublierai jamais ses soins; embrassez-le pour moi. Il faut qu'il soit le canal pour les choses sur lesquelles il ne sera pas à propos d'aller immédiatement à M. le cardinal de Bouillon.

Apparemment Mgr Bernini a de l'inclination pour MM. les Augustiniens. Le sieur Hennebel a beaucoup d'intrigues à Rome; l'embarras qu'il donne aux Jésuites et aux évêques de Flandres en est une preuve. Il ne faut pas paroître opposé au sieur Hennebel; au contraire, il faut garder des mesures avec lui, sans donner du soupçon aux Jésuites : mais point de vraie confiance. Pour l'agent de M. de Saint-Pons, il faut lui témoigner beaucoup de zèle pour les intérêts de son prélat; mais il ne faut pas s'y fier.

Les Lovanistes, dans les commencemens, étoient étonnés qu'on soupçonnât mon livre de quiétisme. Depuis que leurs confrères de Paris leur ont écrit, ils sont bien plus réservés à mon égard, et je vois qu'ils regardent M. de Meaux comme leur chef.

Pour Douai, M. de La Verdure s'est déclaré en

(1) Gentilhomme attaché à la personne du cardinal de Bouillon.

faveur de mon livre (2). Il l'a mandé au P. Le Drou, sacriste du Pape, et il a fait une réponse à la *Déclaration* des évêques, qu'il veut envoyer à Rome.

Je vous envoie une lettre pour Mgr Bernini. Abandonnez-vous à Dieu, et faites simplement sans scrupule, dans les occasions pressantes, ce que vous croyez le meilleur. Tâchez d'avoir des amis des consulteurs, ou des consulteurs mêmes, qui vous découvrent leurs principales difficultés.

Pour la *tradition*, je suppose que vous n'aurez donné que les passages, ou que, si vous avez donné aussi mes raisonnemens, vous aurez bien pris garde à les rendre corrects.

Vous aurez reçu ma Lettre pastorale, et j'espère que vous l'aurez présentée au Pape avec ma lettre. J'attends de vos nouvelles là-dessus.

M. de Meaux a fait imprimer *Summa doctrinæ*. Cet ouvrage ne contient, pour la doctrine, que ce qui étoit déjà dans la *Déclaration*; mais il y montre encore plus de ressentiment et de venin.

Ma *Réponse à la Déclaration* est enfin partie ce matin pour Paris, d'où elle ira par Lyon à Rome, après avoir été examinée par nos amis. J'aurois bien voulu faire plus de diligence; mais il a fallu répondre exactement à tout, vérifier des citations, retoucher, éclaircir, etc. Vous savez quelles longueurs demande un tel travail. Il paroît démonstratif sur tous les articles aux théologiens de ce pays qui l'ont vu.

Dès que vous l'aurez, il faudra le présenter au Pape, et lui demander ce qu'il veut que je fasse. Les

(2) On a vu sa lettre, ci-dessus pag. 96.

imprimés de mes parties me rendroient à jamais non-seulement inutile à l'Église, mais odieux, et l'objet de l'horreur publique, si je n'étois enfin justifié. Ma *Réponse* démontre la fausseté criante de leurs imputations. Par là le déshonneur et le scandale retombent sur eux, et c'est de quoi je m'afflige; je voudrois les épargner. Je n'ai point voulu imprimer cet ouvrage : ce n'est point par ménagement politique pour la cour; car j'aimerois mieux cent fois achever de déplaire à la cour, que de demeurer sans justification. De plus, la cour se rapprochera de moi dès que tout le public sera bien persuadé de mes raisons. Ce qui me retient donc est la réputation de l'Église, et le désir de ménager mes confrères, quoiqu'ils aient affecté de me couvrir d'opprobre. C'est au Pape, mon supérieur, à me décider là-dessus. Je dois ma réputation à l'Eglise : je ne puis mieux faire que de la mettre entre les mains du Père commun. S'il veut bien se charger, par une bonté paternelle, de ma justification, je n'en serai plus en peine; je garderai le silence à l'égard du public; je lui épargnerai un scandale qu'il faudroit ajouter à tant d'autres; je souffrirai, et je me bornerai au manuscrit que vous produirez au Saint-Office. Mais si le Pape juge que ma réponse doive paroître après qu'elle aura été examinée par les théologiens, je ne le ferai qu'en esprit d'obéissance.

Pour l'écrit intitulé *Summa doctrinæ*, etc. je me contenterai d'y faire à la marge de courtes notes, et de renvoyer, sur presque tous les articles, à ma *Réponse à la Déclaration*, parce qu'il est inutile de répéter sans cesse les mêmes choses.

Vous aurez vu une lettre de M. de Beaufort, que M. de Meaux lui a fait écrire, et qu'ils ont envoyée à Rome, pour justifier le frère Laurent [3], et montrer qu'il n'est pas conforme à mon livre. Le même M. de Beaufort m'a écrit, sur cette impression, une lettre d'excuse que je vous envoie. Vous verrez, 1° que, dans sa lettre imprimée, il ne dit rien de précis ni de concluant pour montrer aucune différence entre son livre et le mien sur le terme d'*intérêt propre* pour l'éternité, et par conséquent que mon argument subsiste tout entier; 2° que la lettre qu'il m'a écrite marque un homme honteux et embarrassé, qui sent sa faute.

Il seroit de la gravité de l'Église Romaine, seul juge de cette affaire, d'imposer silence aux parties à la veille d'un jugement. Qu'on se mette en ma place; je souffre; je me laisse écraser, ayant dans les mains de quoi confondre des accusations évidemment calomnieuses.

Prions Dieu, mon cher abbé; soutenons la vérité dans l'esprit de patience, de douceur et d'humilité qu'elle inspire. Portez-vous bien, et faites, sans vous inquiéter, le mieux que vous pourrez. Je serai toujours content, s'il plaît à Dieu, de tout ce que sa providence m'enverra.

Je n'ai point mis le dessus à la lettre pour Mgr Bernini; vous aurez la bonté de le mettre avec ses qualités, que j'ignore.

Y a-t-il d'autres lettres à vous envoyer?

(3) Cet écrit étoit intitulé : *Lettre à Mgr le M. de **** (Noailles), *pour servir à la justification du livre des* Mœurs et entretiens du frère Laurent de la Résurrection; *par l'auteur du livre, prêtre du diocèse de Paris*; 1697, 24 pag. in-12.

289.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Effet que produisent les ouvrages des deux parties. Dispositions favorables qu'il trouve pour Fénelon.

A Rome, 20 novembre 1697.

Vous voyez, monsieur, que je réponds à votre dernière lettre, du 1er de ce mois, avec laquelle il y en avoit une de M. votre cousin, du 26 octobre, et un exemplaire de la Lettre pastorale de M. de Cambrai. Je l'ai déjà fait voir à quelques personnes choisies, et j'apprends de tous côtés qu'elle fait beaucoup de bruit dans la ville. On est ravi de connoître toujours davantage M. de Cambrai par lui-même; et ses véritables sentimens paroissent si contraires à ceux qu'on lui a voulu attribuer, qu'on ne peut plus s'empêcher de croire qu'il faut nécessairement qu'il y ait de la préoccupation dans ceux qui accusent son livre. La *Réponse* de M. de Cambrai *à la Déclaration* des trois prélats achevera de faire voir si en effet elle a un fondement solide. Bien des gens se donnent déjà la liberté de dire assez hautement qu'elle n'est point sincère dans les mauvais sens qu'elle veut donner aux endroits du livre qu'elle cite, puisque ces mauvais sens y sont condamnés en termes formels, et même sans aucune équivoque, et sans ces contradictions continuelles dont elle se plaint si souvent. Les notes marginales du livre latin expliquent si nettement le système, et font si bien voir la liaison de tous les principes du pur amour, qu'il est aisé de débrouiller

ce que la *Déclaration* fait semblant de ne comprendre pas, ou qu'elle veut confondre. Je ne vois qu'un certain air de nouveauté, dans les expressions dont M. de Cambrai se sert pour expliquer sa doctrine, qui puisse nous faire de la peine. Comme elles ne sont pas usitées dans l'École, nos vieux théologiens en paroissent d'abord un peu surpris; mais elles sont néanmoins toutes de saint Thomas, et lorsqu'on les leur fait voir dans le texte de ce grand docteur, ils ne peuvent plus s'empêcher de les recevoir et de les approuver. Voilà la disposition présente des esprits; mais qui peut s'assurer qu'elle ne changera pas?

Je vous mandois, dans ma dernière lettre, que le P. Damascène *di santi Apostoli*, un de nos examinateurs, avoit été révoqué, parce qu'il étoit devenu suspect à nos parties, sur ce qu'il avoit approuvé le livre du cardinal Sfondrate. On m'a dit depuis, comme une chose bien certaine, que les lettres de M. le nonce portoient que le Roi lui avoit parlé lui-même de cette raison qui rendoit le P. Damascène suspect, et qu'il l'avoit chargé d'écrire ici, afin qu'il ne fût pas de nos examinateurs. Le nonce mandoit en même temps que tout fût suspendu au Saint-Office jusqu'à ses premières lettres, et que, s'il n'écrivoit rien de particulier sur cette affaire, on pourroit continuer d'agir. Il n'a rien mandé, et cela fait croire que la cour n'a demandé que l'exclusion de cet examinateur suspect.

Une personne même très-sûre m'a fait savoir aujourd'hui, que les plus secrètes et les meilleures nouvelles de Versailles marquoient que tout y changeoit en faveur de M. de Cambrai, et que l'on commençoit à comprendre que l'affaire de son livre n'étoit

qu'une cabale. Comme c'est un Italien, je ne réponds pas de ses expressions. Je sais seulement qu'il a des liaisons particulières avec deux ou trois cardinaux, par l'ordre desquels il a fait une réponse latine à la *Déclaration* [1], dans laquelle il cite les textes de saint Thomas qui disent précisément ce que M. de Cambrai a dit, et ce que la *Déclaration* condamne : et ce qui me donneroit lieu de croire que cet avis est bon, c'est que je vois ici des personnes qui jusques ici avoient un air fort réservé pour moi, et qui en prennent à présent un fort ouvert. Outre cela, un prélat de cette cour, que l'on traite ici de monseigneur, et qui ne le seroit pas en France, me dit hier que l'affaire du livre de M. Cambrai *s'expliquoit ici tous les jours en sa faveur, et qu'on en avoit une idée bien différente de celle qu'on en avoit eue au commencement;* et là-dessus il m'offrit ses services en tout ce qui dépendroit de lui. De tous côtés, les mêmes choses me reviennent; mais je n'en dis mot qu'à vous seul, et ne veux même compter pour rien toutes ces espérances. Je vais mon chemin : chaque jour, je vois quelqu'un de nos cardinaux; ils me reçoivent tous avec beaucoup d'honnêteté, ou plutôt beaucoup d'honneur, et me témoignent une si grande estime du mérite et de la singulière piété de M. de Cambrai, qu'il n'est pas possible qu'ils le regardent comme un homme suspect dans la foi. Un d'eux, à qui je faisois remarquer de quelle conséquence il étoit, dans l'affaire du livre de M. de Cambrai, de ménager avec grand soin la réputation de cet illustre archevêque, etc. me répondit

(1) Voyez la lettre 285, ci-dessus pag. 162.

pondit en souriant : Que craignez-vous? Soyez assuré qu'en ce pays nous n'allons pas trop vite. J'ai vu ce matin le vieux Altieri, et je l'ai fait rire deux ou trois fois, en lui faisant mes historiettes. J'ai vu aussi le cardinal Ferrari, et le cardinal Colloredo, qui n'est pas du Saint-Office, et qui témoigne beaucoup de considération pour M. le comte de Fénelon, frère aîné de M. l'archevêque de Cambrai.

Un cardinal, un évêque, le maître du sacré Palais, confesseur du Pape, eurent une assez longue conversation l'autre jour sur l'affaire du livre. Le cardinal avoit lu le livre, et le trouvoit si beau et si saint, qu'il vouloit l'acheter pour sa propre direction, disoit-il; l'évêque, en qui il a une confiance particulière, et qu'il regarde comme son directeur, l'approuvoit beaucoup dans ce dessein. Le maître du sacré Palais, qui est un des examinateurs, ne vouloit pas se déclarer si clairement. Ils lui disoient qu'il falloit traiter l'examen de ce livre avec toute l'attention possible pour la réputation d'un si grand et si saint archevêque; si soumis au saint siège, etc. et qu'il seroit bon de prendre un *mezzo termine*, c'est-à-dire quelque milieu d'accommodement, quand même il y auroit quelque endroit dans le livre qu'on auroit peine à bien expliquer. Le maître du sacré Palais leur répondit que ce n'étoit point aux examinateurs à prendre ce *mezzo termine*, et que c'étoit à la congrégation des cardinaux. Cela est vrai, lui dirent-ils; mais nous vous proposons cela, afin que vous en parliez en particulier au Pape, quand vous serez seul auprès de lui. C'est l'évêque qui m'a raconté lui-même cette histoire; et le cardinal, qui m'avoit déjà

donné deux rendez-vous pour me parler à fond de la doctrine du livre, en ayant été empêché par des affaires inévitables, me pria de l'aller revoir au plus tôt, lorsqu'il seroit libre, et qu'il vouloit que, le livre à la main, je lui expliquasse bien la doctrine de M. de Cambrai, et en quoi M. de Meaux lui étoit contraire. Je dis à l'évêque qu'après qu'il auroit lu les notes du livre latin, et la Lettre pastorale, il verroit bien que l'explication seroit si évidente, qu'on n'auroit plus besoin de *mezzo termine*. Je le crois, me dit-il; mais je m'attache à l'essentiel : que le livre ne soit point flétri, parce qu'il ne sauroit l'être sans que la personne de M. l'archevêque ne le fût aussi. Du reste, puisqu'il a offert de s'expliquer, on pourroit donner cette petite consolation aux trois prélats, pour leur sauver aussi l'honneur. J'aurois encore d'autres choses à vous raconter en détail; mais vous verrez assez, par tout ceci, la situation présente des esprits, et l'état présent de notre affaire. Pour la soutenir, il faut, s'il vous plaît, que vous nous envoyiez, avec toute la diligence possible, pour le moins une cinquantaine ou plutôt une centaine d'exemplaires de la Lettre pastorale. Et comptez, je vous supplie, monsieur, qu'il faut que tout ce que vous nous enverrez soit imprimé. Les copistes nous ruinent : voilà déjà cent pistoles employées, sans compter l'embarras et la perte du temps à collationner; après quoi on a le déplaisir que personne ne peut se donner la fatigue de lire ces copies. L'article de Paris me fait grand plaisir; je ne sais si la lettre qu'on a voulu attendre de Cambrai, jointe à la Lettre pastorale, n'auroit point causé ce changement dont on me donne avis,

et qui paroît, ce semble, sur le visage et dans les manières de quelques personnes à mon égard.

Vous avez bien deviné la dame dont je vous parlois; je n'ai plus entendu dire mot là-dessus, et je crois bien que ce donneur d'avis l'avoit lui-même imaginé, et que l'assurance avec laquelle je lui répondis le désabusa là-dessus.

Je sais bien qu'il est arrivé ici plusieurs imprimés de M. de Meaux, mais je n'en ai vu aucun; et plus il en paroîtra du style de la *Déclaration* et du *Summa doctrinæ*, plus nous aurons de preuves littérales de la préoccupation ou de l'emportement de M. de Meaux. Il ne mettra pas dans le livre ce qui n'y est pas; et s'il ajoute quelque chose au texte, comme à celui du livre du cardinal Sfondrate, on lui répondra tout de même, qu'il se fait des monstres pour les combattre, et que la religion n'a pas besoin de ces inquiétudes de son esprit.

Je suppose que je recevrai bientôt les réponses de M. de Cambrai. Dès-lors que je les aurai remises au Saint-Office avec le livre latin, il n'y aura plus rien qui arrête les examinateurs, et je ne sais si M. de Cambrai voudra encore ajouter quelque chose; car ses deux *Lettres à un de ses amis*, le livre latin, la Lettre pastorale, les *Réponses à la Déclaration* des trois prélats renferment tout, ce me semble, pour l'instruction des examinateurs. Si j'avois après cela une copie du livre qu'il avoit préparée pour une seconde édition, je pourrois la faire voir à des personnes choisies; et comme je ne doute pas qu'elle ne fût beaucoup approuvée, peut-être serviroit-elle de dénouement à toute cette affaire, et si elle étoit ju-

gée ici digne d'être imprimée, une lettre dédicatoire au Pape acheveroit tout. Je vous propose ma vue, et même par là nous éviterions le *corrigatur* dont nos parties se sont tant vantés : car le livre, ainsi expliqué par avance, porteroit avec soi toute la correction qu'on pourroit désirer, et n'en auroit pas la note. Ce *mezzo termine*, qu'on veut toujours trouver ici dans les affaires embarrassantes, plairoit peut-être à cette cour, et leur jugement prudential seroit content de cela. Voyez, monsieur, ce qui vous paroîtra à propos là-dessus. Si j'oublie quelque chose, pardonnez-moi, je vous prie. Vous connoissez mon respect pour vous; il est assurément très-sincère.

290.

DU MÊME A FÉNELON.

Disposition des esprits, et effet que produit l'*Instruction pastorale*. Il le presse de faire imprimer ses défenses, et le détourne de venir à Rome.

A Rome, 23 novembre 1697.

J'ai reçu, monseigneur, deux de vos lettres cet ordinaire, l'une du 23 octobre, et l'autre du 30. Il est vrai que l'ami qui me les porta me dit qu'il avoit retenu la première pour me porter tout ensemble. Je m'en vas répondre tout de suite à chaque article.

J'ai reçu la Lettre pastorale dans le premier paquet, et quatre autres exemplaires dans le second, avec l'avis particulier qu'elle étoit publique à Paris le 26 d'octobre, et là-dessus je l'avois déjà fait voir à plusieurs personnes. J'ai commencé par nos amis, qui en sont charmés; ensuite je la portai au cardinal

Casanate, etc. Le plus important à vous dire sur cet article, est que je la donnai comme en secret au maître du sacré Palais, et le priai de la lire avec attention, comme si j'avois eu dessein de la faire imprimer. Je le vis hier là-dessus, et il m'en parut extrêmement touché. Sans balancer, il m'assura que la doctrine en étoit très-bonne et très-sainte, et ne me disoit qu'avec peine qu'il n'oseroit me donner la permission de la faire imprimer, sans l'avoir proposé à la congrégation, parce que ce seroit décider en quelque manière sans elle. *Esset ferre judicium ante sententiam.* Ce n'est pas qu'il ne paroisse encore un peu occupé de cette première impression qu'on leur a donnée, qu'il falloit regarder le livre en lui-même; et ils ajoutent des souhaits que vous vous fussiez expliqué aussi clairement dans le français que dans le latin, ou dans la Lettre pastorale. Je les rappelle toujours à ce principe, qu'il faut juger du sens d'un livre par tout le système qu'il veut établir, et n'en prendre pas une proposition particulière, sans la comparer à celles qui la précèdent et qui la suivent, et qui peuvent ou la corriger ou l'expliquer. Ils en conviennent tous : mais la qualité d'examinateurs les oblige, disent-ils, à une exactitude qui leur paroît quelquefois trop scrupuleuse à eux-mêmes, et dont ils laissent pourtant à MM. les consulteurs ou aux cardinaux à modérer la rigueur par un jugement d'équité ou de prudence. J'entre dans le détail du livre, et en leur faisant ajouter un mot aux endroits qui leur paroissent durs ou équivoques, je leur fais remarquer quel est votre sens naturel. Ce bon maître du sacré Palais me disoit hier, touché de la Lettre

pastorale : *Oportet ut illustrissimus iste archiepiscopus sit sanctissimus.* Voilà sa disposition à l'égard de votre livre et à l'égard de votre personne.

Le sentiment de nos théologiens de ce pays étoit le même que celui des docteurs zélés pour votre cause, et je vous ai déjà mandé la manière dont ils auroient voulu défendre et expliquer votre livre; mais les notes du livre latin les rassurent beaucoup, et la Lettre pastorale achève pleinement de les persuader, et tous ceux à qui j'ai eu le temps de l'expliquer le goûtent à présent.

L'on me mande qu'on vous a déjà envoyé la version de la moitié de la Lettre pastorale, et que le reste sera bientôt achevé. Il faudroit, monseigneur, la faire imprimer ou à Cambrai ou à Lyon, où je sais qu'on a déjà imprimé la française : car les copies ici sont d'une dépense et d'une fatigue infinie. Tous nos cardinaux me le proposent ainsi; encore ce matin, M. le cardinal Albano, qui m'a promis de soutenir ce sentiment à la congrégation.

J'attends votre *Réponse à la Déclaration.* Tout est sursis au Saint-Office pour votre livre, jusqu'à ce que je l'aurai reçue. On m'a déjà demandé si elle arriveroit bientôt. Je réponds que le courrier est un mois à aller et un mois à revenir, et que vous avez besoin de quelque temps aussi pour répondre à ce grand nombre d'articles. Cela les satisfait pleinement, et leur ôte toute impatience. Je vis encore hier l'assesseur du Saint-Office, sur ce qu'on m'avoit donné avis qu'on avoit envoyé ici de gros ballots d'écrits ou d'imprimés contre nous. Je le lui demandai, afin qu'il m'en fît donner communication, et que je pusse vous

les envoyer promptement et avoir votre réponse. Il m'assura plusieurs fois fort sérieusement, et d'un air très-sincère, qu'on ne lui avoit rien porté, et ajouta même qu'il y avoit plus de deux mois que personne du monde ne lui avoit parlé de cette affaire; que l'abbé Bossuet étoit celui qui lui avoit porté au commencement la *Déclaration*, etc.; que depuis il étoit revenu une seconde fois, mais que, s'étant trouvé occupé avec un cardinal, il n'avoit pu lui donner une audience, et que depuis ce temps-là il n'avoit pas ouï parler de lui; que, s'il venoit le voir sur cette affaire, il lui répondroit qu'on attendoit vos réponses; et que, si personne ne lui en disoit mot, il la laisseroit dormir, *à moins qu'il ne vînt des lettres de M. le nonce pour en presser le jugement.* Ce fut un grand secret qu'il me confia, et que nous devons lui garder. J'en ajoute un autre qui n'est pas de cet article, mais j'ai peur de l'oublier. Il me dit qu'il avoit vu les lettres des MM. de Louvain, dont M. Hennebel est député, qui lui marquoient de favoriser votre affaire en tout ce qu'il pourroit, et de plus que vous leur aviez écrit ou fait écrire pour les remercier de leurs bons offices, ou de l'intérêt qu'ils prenoient en vous. Cela lui faisoit plaisir, et il m'assura encore que M. Hennebel me serviroit en tout ce qu'il pourroit, et ajouta toujours : *Vir doctissimus, vir sanctissimus*; et cela d'un ton de zèle et de confiance. Cela me donneroit envie de le voir; mais si les Jésuites le découvrent, je crains qu'ils n'en soient mortifiés, ou plutôt affligés jusques au fond du cœur. Je les vois tous si affectionnés, que je ne voudrois pas leur faire peine.

Vous ne voudriez pas, monseigneur, faire imprimer votre *Réponse à la Déclaration*, de peur, me dites-vous, de couvrir de honte vos confrères; mais je ne crois pas qu'il soit possible de nous en dispenser. Tous les cardinaux me le proposent ainsi, surtout depuis qu'ils ont su qu'ils avoient imprimé et affiché leur *Déclaration*; et même c'est l'usage de toutes les procédures dans les divers tribunaux de cette cour, pour faciliter la lecture des actes. Ce n'est pas que je n'honore vos sentimens là-dessus, et que je n'admire votre charité et votre douceur pour le prochain. Je sais même que cette grande modération qui paroît dans vos deux *Lettres à un ami*, et que tout le monde voit ici, a donné une si grande idée de votre piété et de votre mérite, qu'une infinité de personnes, qui ne vous connoissent que par là, s'intéressent fort sérieusement pour vous. Je parlerai donc, et j'agirai dans cet esprit; mais il ne faut pas aussi que, sous ce prétexte, nous abandonnions la défense de la vérité, ou que nous la retenions en quelque sorte dans l'injustice. Dire vos raisons avec beaucoup de douceur et de modestie, la charité qui n'est point feinte le demande; mais dites-les aussi avec toute cette force et ce front d'airain que l'esprit de Dieu donne à ceux qui annoncent ses vérités. Outre cela, quand saint Pierre est répréhensible, et qu'il ne marche pas dans la vérité évangélique, saint Paul ne craint point de le reprendre à la face de toute l'Église. Lorsque j'aurai reçu votre *Réponse*, je proposerai au Pape et aux cardinaux le désir que vous auriez de la tenir secrète par ce motif de charité pour vos confrères, et je ferai ensuite ce qu'ils

jugeront plus à propos, et je dirai au saint Père que vous voulez lui être soumis en tout.

Je vous ai mandé ou directement, ou par la voie de nos amis, toutes mes conversations avec le cardinal Casanate et le cardinal Noris. Le dernier m'a dit à moi-même, qu'on ne pouvoit jamais condamner un livre par les conséquences qu'on en tiroit, quand l'auteur les rejetoit; et une personne fidèle m'assura, il n'y a que trois jours, que votre livre étoit bien différent de ce qu'on en avoit d'abord publié. Je crois même que c'étoit depuis avoir vu la Lettre pastorale.

Le théologien qui étoit auprès de M. le cardinal de Bouillon [1] l'a quitté pour aller à Padoue remplir la chaire de la république de Venise dans cette Université. J'en connois un autre qui lui a parlé de votre livre, et même qui a écrit contre, et qui à présent travaille à le défendre depuis que je lui ai expliqué votre système. Tous ces docteurs ne le pénétroient point, parce qu'ils ne donnoient point d'autre sens à ces mots de *motif* et d'*intérêt*, que celui qu'on a coutume de leur donner dans les écoles, et ne pouvoient s'accoutumer à ne l'entendre que comme vous l'expliquez.

Je vous ai déjà mandé plus d'une fois le sentiment de quelques cardinaux sur votre voyage de Rome. Ils croient que votre absence favorise en un sens votre affaire, puisque l'on vous donne le temps de répondre vous-même à ce que vos adversaires vous opposent, et votre présence y paroîtroit au public un commencement de *censure* : ce sont leurs termes; et ceux

(1) Le P. Serry, Dominicain.

qui me paroissent s'intéresser le plus pour vous, sont ceux qui s'y opposent davantage. Je leur dis à tous combien vous avez désiré de venir.

Le P. Massoulié et moi avons eu de grandes conférences sur votre livre et sur votre système. Je vous ai déjà dit qu'il convenoit que vous auriez pu dire tout ce que vous avez dit, mais que vous le deviez dire d'une autre manière et sous d'autres expressions. Je lui ai fait voir en secret la Lettre pastorale. Tout y est bien expliqué. Il croit même que vous vous bornez trop dans les épreuves, et que le sacrifice doit tomber en effet sur l'objet de la béatitude : mais je n'en convins pas; et pour expliquer votre système, je lui fis remarquer dans la doctrine de saint Thomas, 1° l'objet de la béatitude; 2° la possession de cet objet, ou la fruition par l'union ou adhérence de l'amour; 3° le *gaudium quod subsequitur talem unionem amoris*. Si la charité nous propose ce *gaudium*, et en excite ou commande en nous le désir et l'espérance, c'est un sentiment d'enfant à qui l'hérédité est promise. Si l'amour naturel de nous-mêmes excite ce désir, c'est l'espérance mercenaire que la jalousie de Dieu veut nous ôter, et dont le pur amour fait le sacrifice. Il aime que je lui parle selon saint Thomas, et c'est celui qui semble entrer davantage dans nos principes. 1° Il croit que cet amour naturel est la doctrine de saint Thomas; 2° que l'imperfection ne sauroit venir de la grâce ni d'aucune vertu, encore moins de l'espérance vertu théologale : *non ex parte amoris, sed ex parte amantis*, de même que la servilité dans la crainte. Les enfans ont la crainte, et n'ont point la servilité. 3° La charité en elle-même est

toujours pure, et ses actes surnaturels n'ont point d'imperfection. 4° *Intuitus mercedis, et intuitus hæreditatis* sont deux choses différentes, quoique ces deux vues n'aient que le même objet. Il sembleroit que tout est fait quand on le voit bien affermi sur ces quatre principes; néanmoins, après tout cela, il reste un certain fond qui me déplaît, et l'opposition des Dominicains pour les Jésuites en cette cour, où ils dominent par leurs charges au Saint-Office, me paroît ce que nous avons le plus à craindre. Ce P. Massoulié est en réputation de beaucoup de piété; il a même fait des livres sur l'oraison, qu'on imprime (2); mais il voudroit qu'on parlât toujours d'une manière différente des Quiétistes, et qu'on commençât toujours par établir un principe contraire au leur. Il avoue, un moment après, qu'ils en ont quelques-uns de bons, mais qu'ils en tirent de mauvaises conséquences. La vérité de la doctrine ne souffre donc pas qu'on abandonne ces bons principes, ni qu'on les combatte; il faut, au contraire, en convenir avec les hérétiques, et leur faire voir ensuite, par ces mêmes principes, combien les conséquences qu'ils en tirent sont fausses, et contraires à ces mêmes principes. Ce détail vous fera voir un petit échantillon de nos embarras.

Ce n'est pas que nous n'ayons aussi des sujets de consolation. 1° Bien des gens travaillent en secret pour défendre votre livre, et écrivent contre la *Déclaration*. 2° Il se répand partout un grand bruit que notre affaire va bien, et ce bruit même revient de Paris ici. 3° Tous ces cardinaux me reçoivent si obligeamment,

(2) Ce livre du P. Massoulié, intitulé : *Traité de la véritable Oraison*, parut en 1699.

que chacun est persuadé qu'ils ont dessein de vous honorer. 4° Chacun à sa façon me dit des choses pour me rassurer : par exemple, Ne craignez pas; soyez assuré qu'en ce pays nous n'allons pas trop vite. 5° Ils parlent toujours de vous comme d'une personne de si grande piété et d'un mérite si distingué, qu'on ne peut pas craindre qu'ils vous soupçonnent sur la religion. 6° Ils sont touchés de votre soumission au saint siège, et du grand exemple que vous en donnez à toute l'Église; et cette soumission doit être encore plus observée dans un évêque de France. 7° Ils paroissent remplis de cette maxime, que la réputation d'un archevêque voisin de la Hollande, etc. doit être conservée avec religion. 8° La conduite que l'on a tenue à l'égard de M. l'archevêque de Malines paroît si dure à quelques-uns, que l'on leur fait craindre que, s'ils en avoient une semblable envers d'autres prélats, le saint siège ne perdît quelque chose de la confiance et du respect qu'on doit avoir pour tout ce qui vient de lui. Vous jugez bien que ce dernier article ne vient pas de moi. C'est un Espagnol qui l'a dit au Pape.

Je suppose que vous avez reçu la liste des cardinaux et des officiers du Saint-Office.

Il y a d'autres choses à vous mander; mais l'heure presse. Je ne vous écrivis pas samedi dernier, parce que j'avois été cinq semaines sans avoir aucun avis que vous eussiez reçu ma première lettre. Vous savez mon respect profond et mon sincère attachement. M. de La Templerie est touché de vos bontés pour lui.

291.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur une ancienne lettre de l'abbé de Chanterac à Mme de Pontchat; sur la nouvelle dignité que Bossuet venoit d'obtenir, et sur l'impression produite par l'*Instruction pastorale* de Fénelon.

A Rome, 26 novembre 1697.

Votre lettre du 8 de ce mois, monsieur, celle de M. votre cousin, et trois paquets de trois Lettres pastorales, chacun m'ont été rendus par cet ordinaire. Je ne dois plus oublier de vous dire que, depuis les trois derniers courriers, on me délivre au bureau tout ce qui me vient de votre part, sans vouloir que je paie aucun port; et je juge par là que vous avez donné des ordres particuliers là-dessus. Le bruit des changemens des esprits à Paris sur l'affaire de M. de Cambrai se répand beaucoup ici, et ma dernière lettre vous apprenoit qu'on m'en avoit déjà donné avis en secret. Cette conformité de vos nouvelles avec les miennes me fait voir que cette correspondance est bonne, et que je puis m'y fier.

Ma lettre qui court sous le nom de M^me^ *de Pontac* est à M^me^ *de Pontchat* (1), sœur de M. l'abbé de Barrière, ma parente et très-ancienne amie. Je l'écrivis à Cambrai, peu de jours après l'incendie du palais. Elle court ici depuis long-temps, et tout le monde m'assure que je ne dois point la désavouer. Sur le livre de M. de Cambrai, je ne fais que rapporter un endroit de sainte Thérèse où elle parle de ces docteurs

(1) C'est la lettre 174, qu'on a vue ci-dessus, tom. VII, pag. 383.

dont le cœur est trop desséché par de vaines études, qui ne s'ouvre point à la rosée du ciel dans l'oraison, et qui ne se laisse pas assez pénétrer à l'onction de Jésus-Christ. Cet endroit, qui peut-être les irrite davantage, parce qu'il n'est pas de moi, n'est pas celui qu'ils condamnent : c'est celui où, parlant de la piété et de la sainte conduite de M. de Cambrai, je fais allusion à ces paroles de saint Jean, qui rend témoignage de ce qu'il a vu et touché au doigt dans la vie de notre Seigneur. Leur commentaire là-dessus est que M. de Cambrai se présente au monde comme un nouveau Messie, et je fais l'office de son précurseur en l'annonçant au public. Les paroles dont je me suis servi devroient plutôt m'établir son apôtre; mais ils me font l'honneur de me donner le premier emploi de ce nouvel Évangile. Voilà tout mon crime, et toute la condamnation de ma lettre, qui ne laisse pas d'être plus approuvée qu'elle ne vaut.

Je laisse tranquillement goûter à M. de Meaux les douceurs de son nouvel emploi[2]. On pense là-dessus en ce pays ce qu'on vous mande qu'on en pense dans le reste du monde; et l'on dit que, puisqu'il désiroit si ardemment cette charge, il étoit tout naturel qu'il cherchât les moyens d'éloigner tout ce qui pouvoit lui être un empêchement à l'acquérir.

La lettre de M. de Reims[3] fait ici beaucoup de bruit, et n'est pas généralement approuvée. Personne

(2) Bossuet venoit d'être nommé premier aumônier de la duchesse de Bourgogne. Voyez sa lettre à son neveu du 4 novembre, tom. XI, pag. 467.

(3) Ce prélat avoit publié, le 15 juillet de cette année, une *Ordonnance* contre deux thèses de théologie soutenues l'année précédente au collège des Jésuites de Reims. Voyez les *Mém. sur l'Hist. eccles.* par le P. d'Avrigny, 15 juillet 1697.

ne doute que ce ne soit un effet du chagrin que ces messieurs ont de voir que le livre du cardinal Sfondrate ne soit pas condamné, après ce qu'ils en avoient écrit au Pape avec tant de zèle et d'érudition. Mais pour le fond de la doctrine et les manières de traiter les questions théologiques qu'il décide, j'ai vu encore ce matin un homme de grande réputation parmi les savans de ce pays, et qui entend le français, quoiqu'il ne le parle pas, qui me dit en latin : *Non theologicè loquitur iste archiepiscopus, imò miserè ratiocinatur.* Je n'ai pas encore eu le temps de lire cette lettre, et je ne saurois vous en rien dire par moi-même, quand je serois capable d'en juger. Cette même personne, qui n'est point Français, comme je vous ai déjà fait remarquer, m'a dit qu'on l'avoit assuré que M. le cardinal d'Estrées étant allé voir M. l'archevêque de Reims en cérémonie, et vêtu de son habit rouge de cardinal, M. de Reims l'avoit reçu en robe de chambre, *in contemptum dignitatis cardinalis.* On n'est point accoutumé en ce pays à ces airs de familiarité avec leurs Éminences, et on les regarde comme une marque de mépris à laquelle on croit devoir être très-sensible, et s'en souvenir à propos; car on a une mémoire admirable sur ces sortes de faits.

Le P. Estiennot, procureur des Bénédictins, et que tout le monde regarde ici comme le premier agent de M. de Meaux, a déjà reçu des exemplaires imprimés de *Summa doctrinæ*, etc. et d'autres pièces. Il en répand, mais en secret, afin que je ne les voie pas; et ce matin il m'a fait entendre que la Lettre pastorale attireroit bientôt de nouveaux ouvrages de M. de

Meaux. Il m'a pourtant paru que le grand bruit de cette Lettre pastorale l'étourdissoit un peu, et je l'ai trouvé tout déconcerté aujourd'hui. Je le vois toujours empressé à me dire qu'il est serviteur des uns et des autres, et qu'il a écrit une infinité de lettres à M. le cardinal celui-ci, et M. etc. pour les engager à travailler à cet accommodement; mais en même temps je le vois tout occupé des raisons de ces messieurs, et les plus méchantes lui paroissent très-bonnes. Je lui demandois ce matin, devant un religieux de saint Bernard qui a du mérite, les raisons qui avoient obligé ces messieurs à faire imprimer et afficher à Paris leur *Déclaration* contre le livre de M. de Cambrai. Il semble qu'ils avoient mis la religion et la bonne doctrine suffisamment en sûreté en déférant au saint Père un livre qu'ils croient l'attaquer. Puisque M. de Cambrai se soumet à son jugement, ils pouvoient attendre, sans s'inquiéter, qu'il eût prononcé. Cela l'embarrasse, car il n'ignore pas combien cette conduite a paru choquante en ce pays. Mais M. de Cambrai a bien fait imprimer sa Lettre pastorale, me disoit-il. Oui, mais c'est bien long-temps après la *Déclaration* imprimée, et cette lettre n'offense personne, et édifie tout le monde. On y voit éclater partout l'humilité, la douceur, la charité; elle ne diffame point ses confrères, etc.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que le P. Serry étoit à Padoue professeur de théologie pour la république de Venise.

L'écrit français de M. de Meaux est sans doute ce que dit M. votre cousin, du moins j'en ai vu ici une copie; mais ceux à qui on l'a voulu donner le mépris,

prisent, et c'est tout-à-fait le même que nous avions vu à Paris.

Il faut lui dire aussi (je parle de M. votre cousin) que j'ai revu depuis peu nos examinateurs, et qu'ils paroissent tous, du moins en me parlant, approuver nôtre système de l'amour naturel qui est la source de l'imperfection du serviteur et du mercénaire. Ces deux amours leur expliquent fort bien ce nous appelons en français *motif de charité* et *motif d'affection* ou *d'inclination naturelle* que nous pouvons avoir ou pour la même personne ou pour deux personnes différentes. Alors le motif ne se prend pas de la part de l'objet extérieur vers lequel nous nous portons, mais plutôt de la part de l'amour ou de l'affection qui meut notre volonté, et qui nous porte à désirer cet objet. Ce n'est pas que cet objet n'ait quelque raison particulière que nous regardons, et qui nous le rend désirable; mais le terme de *motif*, en français, dit quelque chose de plus, et marque, outre cela, ou la dernière fin à laquelle nous rapportons notre désir, ou l'affection qui est en nous la cause et le principe de ce désir. Un d'eux me disoit l'autre jour : Voilà qui va expliquer bien des choses qui jusqu'ici étoient demeurées très-confuses dans la théologie. Il est pourtant vrai que c'est la vraie doctrine de saint Thomas, et qu'il n'explique que par là la différence de la crainte servile et de la crainte filiale, comme aussi ce qu'il y peut avoir d'imparfait dans celui qui aime Dieu d'un amour de préférence ou de charité. Il réduit toutes ces réponses à dire que ces défauts viennent *non ex parte amoris, sed ex parte amantis;* de même que la servilité *non est de*

naturâ timoris, et ne se trouve point dans *la crainte filiale*.

Mes grandes lettres vous fatigueront enfin, monsieur; mais comment modérer son zèle pour la vérité? C'est d'un cœur bien sincère que je suis très-respectueusement tout à vous.

Je vous envoie deux lettres qui vous feront voir la disposition de celui qui les écrit (4) pour les intérêts de M. de Cambrai. Son écrit latin est très-bon, et toutes ses réponses aux articles de la *Déclaration* sont prises du texte même de saint Thomas, dont il met les paroles tout au long. Il y avoit quelque endroit où j'ai été bien aise qu'il ajoutât quelque chose. Après quoi j'en ferai faire des copies, et il le répandra sans que je paroisse, afin de me réserver pour la seule doctrine de M. de Cambrai, et que ces choses, venant d'ailleurs, paroissent de gens moins prévenus pour lui : mais il demande un secret inviolable. Son écrit vaut infiniment mieux que ses lettres.

(4) Le P. Campioni. Voyez ses lettres, ci-dessus pag. 128 et 162.

292.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce des écrits en réponse à ses adversaires. Il balance à faire imprimer ses réponses, et propose une nouvelle édition de son livre avec des notes explicatives.

A Cambrai, 27 novembre (1697.)

J'AI envoyé par Paris, mon cher abbé, ma *Réponse à la Déclaration* des trois prélats; on doit l'y traduire en toute diligence, pour vous l'envoyer par

Lyon. Je n'ai pu faire moi-même la traduction, parce que j'avois à travailler à autre chose qui vient de finir. Je ferai partir après-demain par la même route ma réponse au *Summa doctrinæ* qui est beaucoup plus court; après quoi je laisserai M. de Meaux inonder le monde d'écrits contre moi. Il vaut mieux souffrir, et travailler dans le diocèse, que passer sa vie en écriture et en contention. Il va encore donner au public un livre contre moi. Pour ma *Réponse à la Déclaration*, il faudra supplier le Pape d'avoir la bonté de me décider comme un petit enfant. Ma réputation n'est pas à moi, mais à l'Église, à cause de mon ministère. On verra dans ma *Réponse* combien les trois prélats m'ont donné de prise. Je puis montrer au public leur injustice; ferai-je ce scandale? ou bien me laisserai-je noircir, et rendre inutile pour toujours à mon troupeau? Je ne puis que mettre mon apologie aux pieds de mon juge et de mon père. Je suis également prêt à répondre et à me taire. Si le Pape veut bien me justifier, sa justification me vaudra bien mieux que la mienne. En ce cas, j'aime mieux me taire et souffrir, pour tâcher d'édifier. Si le Pape veut que je me défende, il faudroit que ce fût à Rome, et avec l'examen des principaux théologiens, que ma défense fût imprimée.

Pour mon livre, si on vouloit le laisser réimprimer avec des notes courtes et précises que les théologiens du Pape règleroient eux-mêmes, et qu'on mettroit à la marge dans cette édition, et que j'insérerois dans le texte même, en d'autres éditions suivantes, après la fin de notre guerre, toutes choses finiroient bien vite par là. Dès que cette édition seroit faite, la

critique du livre tomberoit peu à peu en langueur ; la cour croiroit avoir assez fait, et seroit arrêtée par l'autorité du Pape, qui est dans l'esprit du Roi plus puissante qu'on ne sauroit se l'imaginer à Rome. Cet expédient contenteroit le Roi, et débarrasseroit Rome. M. de Meaux gronderoit un peu ici ; mais il ne gronderoit pas plus qu'il l'a fait sur le livre du cardinal Sfondrato. Mais il ne faut proposer cet expédient qu'au besoin et à propos. On pourroit même le faire jeter au hasard par quelque auteur sans aveu. Ce qui me conviendroit plus que toute autre chose, seroit de faire réimprimer le livre à Rome, avec mes *Réponses à la Déclaration* des prélats, qu'on mettroit à la fin, en forme de simples explications ; et sans nommer les évêques qui ont fait la critique, on pourroit y joindre ma Lettre pastorale et ma lettre au Pape. Raisonnez un peu, mais en grand secret avec les bonnes têtes.

Il faut commencer par produire mes réponses, et voir comment elles seront reçues. Je ne doute point qu'on ne veuille, autant qu'on le pourra, intimider Rome, et vous intimider aussi : mais tenez ferme ; répandez en italien mes raisons ; ne craignez point la dépense ; et avant que de donner mes réponses, rendez le Pape responsable de l'évènement, en lui demandant la décision pour le secret ou pour la publication de mes écrits. On verra aisément, par leur clarté, que je n'ai rien à craindre en les publiant. Mais je prévois des longueurs et des animosités scandaleuses. Pour moi, je ne recule point : c'est à mon supérieur à me décider. Comme le Pape n'est point de manière à peser les choses lui-même, il faut les faire peser par les principales têtes qui ont sa con-

fiance. Encore une fois, on ne songe qu'à nous lasser et à nous intimider. Pendant qu'on répand à Rome que tout Paris est contre moi, presque tout Paris est contre la *Déclaration*, et croit que mon livre passera à Rome. On veut faire craindre à Rome le clergé de France, la Sorbonne, et surtout la cour. Le clergé ne dira rien; la Sorbonne, si elle étoit sans crainte, à la pluralité des voix, seroit pour moi. La cour, quoique prévenue, croira aveuglément Rome, et Rome n'a aucune difficulté à craindre de ce côté-là. Vous voyez même que M. de Chartres, qui a tout pouvoir auprès de M^me^ de Maintenon, étoit d'avis d'une nouvelle édition de mon livre. Vous l'avez pu voir dans la lettre de M. Quinot [1], écrite de sa part, que je vous ai envoyée. Tenez ferme, et faites valoir mes raisons avec une confiance modeste que rien n'ébranle. Si on condamne mon livre, j'espère que Dieu me fera la grâce de porter en paix cette croix, de me soumettre d'une manière simple et édifiante, et de vous revoir avec autant de joie que si vous reveniez avec une approbation du Pape. Dieu sera avec nous, et s'il est pour nous, qui est-ce qui sera contre? Pour les lettres, je ne vois pas de sujet d'être en peine; car j'ai laissé passer, ce me semble, quelque semaine sans vous écrire, pendant que j'étois à Vaucelles. Si vous avez quelque chose de bien secret à me mander, adressez-le à M. de Rons, chanoine de Cambrai, à Bruxelles, ou au P. recteur des Jésuites de Bruxelles. Priez celui des deux à qui vous adresserez le paquet de l'envoyer par un exprès à Mons au sieur Le Rond,

(1) C'est la lettre 246, ci-dessus pag. 6.

mon receveur, qui me l'enverra ici très-sûrement. Moyennant cette précaution, ne craignez pas de me mander tout ce que vous croirez utile. Mais ne me mandez rien pour la pure curiosité; car je veux bien demeurer dans la plus longue et la plus grande incertitude autant qu'il plaira à Dieu. Ne me mandez donc que les choses que vous croyez utiles que je sache, pour pouvoir vous donner des avis convenables, ou prendre des partis selon les conjonctures. Ma santé va assez bien, Dieu merci. J'ai achevé tout ce que j'avois à écrire pour l'éclaircissement de la vérité; maintenant je vais travailler pour les affaires du diocèse, qui ont souffert de votre absence et de mes embarras.

M. de La Verdure, dont la théologie est bien plus grande que je ne croyois, et qui est consulté dans tous les Pays-Bas, est entré parfaitement dans tout le système de mon livre. Il en a fait une apologie contre la *Déclaration*, et doit l'envoyer ces jours-ci à Rome au P. Massoulié, par un des bons amis de ce père. Il sera bon que vous voyiez ce père, et que vous tâchiez de savoir comment cet ouvrage sera reçu.

Dites tout ce qu'il faudra pour moi à M. le cardinal de Bouillon, au P. Dez, à M^me^ la princesse des Ursins, à M. l'abbé de La Trémoille, à M. de Certes, à M. de la Tuillière [2], etc.

J'embrasse de bon cœur M. de La Templerie, de la santé duquel je suis en peine. Conservez la vôtre qui m'est précieuse, et aimez toujours, mon cher abbé, celui qui est tout à vous sans fin et sans réserve *in Christo Jesu Domino nostro*.

(2) Il étoit directeur de l'Académie de France à Rome.

293.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'effet de son *Instruction pastorale*, et sur quelques difficultés contre son livre. Il le prie de répondre au *Summa doctrinæ*, et lui annonce divers écrits contre la *Déclaration*, qui circulent à Rome.

A Rome, 30 novembre 1697.

Je réponds, monseigneur, à votre lettre du 6 de ce mois. Elle m'a été rendue par l'ami de M. le prévôt de Saint-Géry, avec la petite feuille des citations sur les articles, et six exemplaires de la Lettre pastorale.

J'ai vu les deux personnes à qui vous ne voulez pas écrire, ni recevoir de leurs lettres [1] : l'une fut très-sensible aux désirs que vous me témoignez de le voir dans des emplois plus importans, et dans lesquels il pourroit vous rendre des services plus considérables, et l'autre me paroît dans des sentimens d'une amitié sincère pour vous, et voit bien qu'il importe de ne sortir point des règles de prudence que vous me marquez dans votre lettre. Il y a une troisième personne que vous m'aviez recommandé de voir, sur mon agenda, qui en use avec cette même précaution, et qui me paroît s'intéresser tout de bon pour nous [2]. Si je ne me fais pas assez deviner, mandez-le-moi, et je m'expliquerai. J'avois déjà mandé à nos amis ce qui s'est passé sur nos examinateurs, et je croyois qu'ils étoient exacts à vous faire

(1) Le cardinal de Bouillon, et le P. Dez, Jésuite.

(2) La princesse des Ursins. Voyez la lettre du 14 décembre, ci-après.

part de tout ce que je leur écrivois. Je me dispensois même, dans cette vue, de vous rendre compte de beaucoup de détails dont je les avois informés dès le mardi, au lieu que je ne vous écris que le samedi. Il est vrai que la cour a fait agir M. le nonce, afin de faire exclure le P. Damascène. La raison, c'est qu'il avoit approuvé le livre du cardinal Sfondrate, et, comme ces messieurs l'ont déféré, il semble que cet approbateur se trouve offensé par là, et qu'il devient leur partie. Voilà les avis qu'on m'a donnés là-dessus; mais je n'ai encore rien ouï dire du P. Alfaro, quoique je m'en sois informé en particulier à des personnes qui n'auroient pas dû m'en faire un secret.

Le P. Dez et tous nos théologiens goûtent à présent beaucoup votre système, et cet amour naturel qu'ils n'avoient jamais bien démêlé dans leur amour de concupiscence, éclaircit une infinité de choses dont ils ne parloient qu'avec confusion. Votre Lettre pastorale achève de persuader; et tous ceux qui l'ont vue en paroissent infiniment touchés. Je vous ai déjà dit que le maître du sacré Palais m'avoit assuré que la doctrine en étoit très-bonne, et qu'il en étoit encore si pénétré, qu'en me reconduisant il m'arrêta pour me dire ces propres paroles : *Oportet ut illustrissimus iste archiepiscopus sit sanctissimus.* Il me paroît que votre doctrine et votre personne sont par là dans une parfaite sûreté; mais l'opiniâtreté de nos parties est terrible contre les expressions du livre. J'en examinai l'article IV, il y a peu de jours, avec un prélat qui a beaucoup d'accès auprès du Pape; et je lui faisois remarquer, le livre à la main, ce que vous dites de l'espérance : l'habitude, l'exercice, les

actes, l'objet formel différent de celui de la charité, etc. *en tant qu'il est mon bonheur, sous cette précision.* Après cela, j'en vins à la différence que vous mettez entre l'*objet formel* et le *motif*. *L'objet et le motif sont différens.* Motif, en français, se prend pour la dernière fin qui nous fait agir, plus ordinairement que cette fin prochaine prise de la bonté de l'objet que nous appelons *objet formel* dans l'École, ou bien *finis operis* et *finis operantis.* Mais le mot de *motif*, en français, se prend encore très-souvent pour l'affection qui nous fait agir. C'est par un pur motif de charité, disons-nous, que je sers cette personne-là contre une autre, et non point par inclination pour elle. Et c'est dans ce sens que vous dites : *L'objet formel est celui de l'espérance de tous les justes... La fin est la même que celle de la charité.* Là-dessus je lui fis faire attention aux actes des vertus commandés par la charité, auxquels elle donnoit sa forme et son espèce. *Forma virtutum; transit in speciem; assumit speciem*, etc. Je leur cite toujours saint Thomas. Il me fit une objection, me disant que nos parties répondoient que, dans cet endroit, votre livre parloit de l'espérance du juste quoique mercenaire, et qu'ainsi, puisqu'il étoit juste, il falloit bien qu'il se rapportât lui-même et toutes ses vertus à sa dernière fin, qui étoit Dieu; qu'alors cette dernière fin ne pouvoit plus être la différence de l'espérance de ces deux sortes de justes que vous appeliez mercenaires et enfans. Je lui fis remarquer ce que saint Thomas dit, que *sola charitas attingit per se ultimum finem;* et qu'ainsi l'espérance par elle-même ne touchoit pas cette dernière fin, puisque dans le pé-

cheur elle peut être sans cet amour de préférence et de charité, et dans le juste mercenaire ces actes n'étoient rapportés qu'habituellement, au lieu que, dans l'enfant et dans votre parfait, ils sont rapportés actuellement par la charité qui les commande, et qui a toujours pour sa dernière fin la volonté ou le bon plaisir de Dieu : *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus*, etc. Cela le mit parfaitement dans votre système; il parut en être si pleinement persuadé, que lui-même ensuite prit le livre, et en expliquoit tous les termes selon votre sens, et répondoit aux objections en donnant du nez, et les appelant des chicanes. Je lui donnai une Lettre pastorale pour l'affermir.

Il est nécessaire, ce me semble, monseigneur, d'être un peu sobre en parlant de l'imperfection de l'amour d'espérance. Il est vrai que saint Thomas dit qu'il est *amor imperfectus*; mais c'est seulement parce qu'il a dit que *sola charitas attingit finem ultimum*, et qu'ailleurs il enseigne que *tota ratio virtutis* consiste dans ce rapport à la fin. Mais le mot d'imperfection, en français, se prend sous une autre idée, et nous avons besoin d'établir ce grand principe, que toute l'imperfection du juste ne peut point être attribuée à la grâce ni aux vertus surnaturelles, et je crois qu'il importe de ne donner que des idées bien distinctes là-dessus. Il est vrai que la seule charité est parfaitement vertu dans le sens de saint Thomas, parce qu'elle seule regarde la bonté de Dieu en elle-même. C'est dans cette vue qu'il l'appelle un amour d'amitié; et la vraie amitié ne regarde que le bien honnête dans l'ami. Il rapporte les philosophes

qui mettoient ces trois sortes de biens, l'utile, le délectable et l'honnête. Or la vertu est l'amour du seul bien honnête, et celui qui cherche l'utile ou le délectable dans son ami, dégénère de la vraie amitié, dit-il. Je me souviens de l'avoir lu; mais je n'ai pas ses paroles présentes. Votre Lettre pastorale explique parfaitement, et ne vous engage point en de nouvelles disputes.

Je n'ai pas encore présenté votre Lettre pastorale au Pape, parce qu'on m'en fait espérer de meilleure impression que celle de Cambrai; et de plus, je savois que toute cette cour étoit fort occupée aux choix de certains officiers ou nonces pour diverses provinces. Le nouveau cardinal Cenci étoit maître de chambre du Pape : c'est lui qui me reçut si bien. Je n'ai guère vu d'homme plus aimable; il m'a fait plus d'amitié que jamais depuis qu'il est cardinal, et je le dois voir bientôt.

On ne parlera sans doute d'accommodement que quand les examinateurs auront donné leur *votum*, et que l'affaire sera devant les cardinaux. C'est alors qu'on cherche le *mezzo termine* dans les affaires embarrassantes. Je ne parlerai que dans l'esprit que vous me dites.

Je viens de recevoir, monseigneur, dans le moment que je voulois finir ma lettre, un gros paquet de votre part. Dans ce paquet, je vois plusieurs lettres pour les cardinaux, et la *Réponse d'un Docteur à la Déclaration* des trois prélats. Je crois, monseigneur, qu'il seroit nécessaire de faire aussi une réponse au *Summa doctrinæ*, etc. Il paroît ici imprimé avec une lettre de la part de l'auteur

au cardinal Spada. Nos amis, qui me l'ont envoyé, vous l'auront aussi sans doute fait voir; et comme il se donne un grand air de zèle et de décision, je craindrois que cela imposeroit trop à quelques esprits, si vous ne répondiez à cette seconde pièce qu'il avoit déjà produite contre vous, et dont on m'avoit donné copie pour vous la communiquer. Ce retardement ne peut pas nuire à notre affaire. On attend avec tranquillité que vous envoyiez vos réponses, et de la manière que je compte le temps nécessaire pour les avoir reçues, un mois ne surprendra pas, ni même six semaines. En tout cas, si l'on me presse, je produirai la *Réponse à la Déclaration*.

Je croyois d'abord que la réponse étoit la vôtre; mais c'est d'un docteur. Il court ici quatre ou cinq réponses à cette *Déclaration*, qui se répandent sans que je paroisse, entre autres, cet écrit plus vif dont vous me parlez. Je répondrai plus à loisir à toute votre lettre; il est temps d'envoyer la mienne à la poste. J'ai déjà eu trois conférences avec le sacriste du Pape dont vous me parlez : il est ami de M. Baurieu; ils se sont vus à Louvain. Le P. Colombet fait bien son devoir. Vous verrez la réponse de M. Phelippeaux à ce petit écrit séparé, sur l'article du cas impossible, qui a été fort approuvé ici.

J'ai laissé passer un ordinaire sans vous écrire, après vous avoir marqué quatre ou cinq fois que je ne recevois point de vos lettres. Je ne voudrois rien négliger assurément de tout ce qui peut être utile à notre affaire, et vous marquer mon profond respect et mon entier dévoûment.

294.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur le sens du terme d'*intérêt propre* dans le livre des *Maximes*, et sur divers écrits, soit de lui, soit de ses adversaires.

A Cambrai, 3 décembre (1697.)

Il me semble, mon cher abbé, que la principale difficulté qu'on vous fait craindre maintenant sur mon livre est par rapport au terme d'*intérêt propre*. Je vois bien qu'on est accoutumé à prendre l'intérêt pour *commodum*, et *commodum* pour l'objet formel de l'espérance. Mais je fais une grande différence entre mon bien ou avantage, et mon *intérêt*. *Intérêt*, surtout quand il est joint avec le terme de *propre*, exprime l'objet en tant qu'il excite l'amour naturel et imparfait de moi-même. De là vient que, dans la langue française, un homme d'honneur tient à injure d'être appelé intéressé, ou attaché à son intérêt. J'y ai toujours joint le terme de *propre*, par rapport à la propriété dont j'ai fait un article exprès. C'est une avarice, une ambition spirituelle, une chose qu'on soumet à la grâce, et qui n'en vient pas : ce n'est qu'une affection naturelle et imparfaite. On trouve, dites-vous, qu'il auroit fallu se servir quelquefois du terme de *mercenaire*, qui signifie plus clairement une imperfection naturelle, que celui d'intéressé. A cela je réponds que je m'en suis servi une fois dans l'article 11, (page 23, ligne 13.) On voit évidemment que ceux que j'appelle partout ailleurs *intéressés* sont les *mercenaires* des Pères et des autres saint

de la *tradition*. Voyez ma Lettre pastorale. Voilà donc le sens du terme d'*intéressé* qui est fixé à être synonyme avec celui de mercenaire, dans mon livre, par mon livre même.

Les prélats n'ont pu s'empêcher de le reconnoître dans leur *Déclaration*. Partout où mon livre emploie le terme d'intéressé, ils traduisent par celui de *mercenaire*. Donc, selon eux-mêmes, l'*intérêt propre* n'est que la *mercenarité*; donc, en sacrifiant l'intérêt propre, on sacrifie non l'objet formel de l'espérance surnaturelle, mais une affection naturelle et imparfaite qui est un reste de mercenarité. C'est pourquoi, dans la traduction de mon livre, je n'ai jamais mis *commodum*, sans ajouter *mercenariè quæsitum*. *Commodum* seul est mon bien en tant que mon bien, que j'ai assuré qu'il falloit toujours désirer pleinement. Pour juger de la valeur précise du terme d'intérêt dans notre langue, il faut consulter non quelques théologiens scolastiques, mais tous les principaux auteurs spirituels qui ont écrit en notre langue. On n'a qu'à lire la traduction de sainte Thérèse, d'Avila, de Grenade, de Rodriguez, de l'Imitation, etc. par Port-Royal, le livre de M. Nicole contre le quiétisme, et celui même de M. de Meaux, où il dit que la béatitude ne doit point être nommée un intérêt, qu'on ne peut sans erreur mettre le désir de la vie éternelle au rang des actes intéressés, et que le Saint-Esprit a révélé à saint Paul que de tels actes sont désintéressés [a]. On peut encore voir la *Déclaration* des trois prélats [c], où ils disent que le désir de la vie éter-

(a) *Instr. sur les Etats d'orais.* liv. III, n. 8; liv. X, n. 29; *Œuvr. de Boss.* tom. XXVII, p. 123, 504 et suiv. — (c) Ibid. tom. XXVIII, p. 281, 282.

nelle, en tant que récompense, ne rend point *mercenaires*, c'est-à-dire, selon leur règle de traduire mes paroles, ne rend point *intéressés* ceux qui espèrent, *sperantibus*, mais enfans affectionnés par la charité même pour l'héritage céleste; *ex ipsa charitate studiosi*, etc. Voilà donc, selon eux, une véritable espérance qui n'est point *mercenaire*, (ou ce qui, selon eux, est synonyme) qui n'est point *intéressée*. C'est l'*intérêt propre* ou *mercenarité* qu'ils excluent autant que moi de l'espérance des parfaits. S'ils disent que ces actes sont des actes de charité, et non pas d'espérance, ils se contredisent; car l'endroit même dit *sperantibus*. D'ailleurs de quel droit veulent-ils donner pour objet formel aux actes propres de la charité *la vie éternelle en tant que récompense?* N'est-ce pas vouloir combattre la doctrine que M. de Meaux a avoué qui est *enseignée par presque toute l'École* [a]? Que si ces désirs de *la vie éternelle en tant que récompense* sont des actes d'espérance commandés par la charité, comme *presque toute l'École l'enseigne*, il est donc vrai que l'espérance la plus réelle, sans perdre sa spécification, n'a rien de mercenaire ou d'intéressé, de l'aveu même des trois prélats. Je m'aperçois que tout ceci, mis en latin, peut servir à éclaircir la difficulté.

Même jour.

Vous verrez, mon cher abbé, l'usage qu'on peut faire de ce que je viens de vous écrire à la hâte sur l'intérêt propre.

Je suppose qu'on vous aura envoyé ou qu'on vous

(a) *Summa doctr.* tom. XXVIII, pag. 306.

enverra incessamment de Paris ma Lettre pastorale traduite en latin. Vous pouvez la faire imprimer à Rome en latin ou en italien, si on l'approuve, et tout au plus tôt.

Pour ma *Réponse à la Déclaration*, il y a plus de quinze jours que je l'ai envoyée par Paris; ils doivent la traduire en latin pour vous l'envoyer, et vous en envoyer en attendant une copie en français. Si on n'avoit pas le loisir de faire mieux, M. de La Templerie, sur le français, en pourroit traduire tous les jours quelque feuille, et la fournir aux examinateurs à mesure qu'elle seroit faite, en cas qu'on ne pût pas attendre la version entière.

J'ai achevé aussi une réponse exacte à tous les principaux points de *Summa doctrinæ*. J'espère que mes réponses paroîtront démonstratives, comme elles l'ont déjà paru à tous les théologiens de ce pays qui les ont examinées.

M. de Paris a fait une Lettre pastorale contre moi, qui a quelque modération apparente, mais dans le fond plus d'aigreur et de venin que les écrits de M. de Meaux. D'ailleurs M. de Meaux va publier un livre contre moi. Je m'imagine que M. de Chartres voudra aussi tirer son coup. Ils veulent m'accabler indépendamment de Rome. Pour moi, sans multiplier les réponses, je tiendrai ferme jusqu'au bout, s'il plaît à Dieu. Après le scandale qu'ils ont fait, je ne puis plus relâcher en rien. Si le Pape me condamne, je ne sais que me soumettre et porter ma croix. Mais c'est au saint siège à peser devant Dieu s'il doit me flétrir avec mon livre, étant assuré de la pureté de ma foi, de la sincérité de ma soumission, et de mon zèle et de

mon

mon détachement de toute cabale suspecte. C'est me rendre inutile, suspect, odieux à toute l'Église, et me montrer comme un homme convaincu, par M. de Meaux, d'avoir voulu déguiser le quiétisme pour échapper aux censures.

Je vous conjure de faire entendre au Pape, que je mets mon innocence entre ses mains paternelles; que je voudrois bien ne faire point la guerre à mes confrères qui me la font avec tant de dureté; que je ne voudrois ni montrer leur mauvaise foi en exposant ma doctrine, ni leurs autres torts; que je mets mes réponses à ses pieds, et que je les sacrifie à la paix, s'il a la bonté de me justifier lui-même; que je lui demande là-dessus une décision paternelle.

Je vais traduire moi-même en latin ma *Réponse* au *Summa doctrinæ*, après quoi je vous l'enverrai promptement.

Pour tous les accommodemens plâtrés qu'on feroit après m'avoir montré à toute l'Eglise comme un Quiétiste, je ne puis en accepter aucun, et il n'en faut point donner l'espérance. J'aime mieux souscrire de bonne foi à une condamnation de mon supérieur, s'il croit devant Dieu être dans la nécessité de la faire, que d'entrer dans le moindre tempérament. Faites, mon cher abbé, tout ce que Dieu par sa lumière vous mettra au cœur, après l'avoir bien invoqué, et marchez avec simplicité sans regarder ni derrière vous, ni à droite ni à gauche. Portez-vous bien; ne hasardez pas la santé de M. de La Templerie; renvoyez-le-nous, s'il languit à Rome. Pour moi, je m'en vais laisser pleuvoir les écrits de mes parties, et travailler à visiter ce diocèse. *Esto vir fortis, et præliare bella Domini.*

295.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Effet que produisent les écrits de Bossuet et ceux de Fénelon. Nécessité d'avoir imprimées les réponses de celui-ci.

A Rome, 3 décembre (1697.)

Je suppose, monsieur, que vous êtes de retour de votre petit voyage, et que vous recevrez encore cette lettre avant que de partir pour un plus long. J'appréhende que votre absence troublera un peu notre commerce, ou du moins vous ôtera les moyens de faire des choses qui me paroissent utiles à notre affaire. Tout ce qui me revient d'ici sur la Lettre pastorale me confirme qu'elle fait une très-grande impression sur l'esprit de tous ceux qui la lisent, et même plusieurs de nos amis m'assurent que leurs lettres de Paris disent qu'elle n'y fait pas moins de bruit qu'ici. J'attendois, monsieur, que vous m'enverriez une certaine quantité d'exemplaires de la bonne impression, que je supposois devoir être meilleure que la première, et je comptois donner de celle-là à nos cardinaux. J'en aurois besoin en diligence, parce que j'ai reçu des lettres de M. de Cambrai pour plusieurs de ses examinateurs, que je dois leur rendre en leur présentant de sa part sa Lettre pastorale; et je voudrois rendre ces lettres sans retardement, et celle qu'il écrit au Pape sur le même sujet. J'ai reçu le *Summa doctrinæ*, etc. avec votre lettre du 15^me^ de novembre. Il y a déjà plus de quinze jours que cet

écrit est ici, et je l'avois vu dans les mains d'un prélat qui vouloit le lire, le livre de M. de Cambrai à la main, pour en vérifier tous les endroits cités. Nous examinâmes durant plus d'une heure l'article quatrième, qui parle de l'espérance. Il me proposa toutes les difficultés de nos parties avec plus de subtilité de scolastique qu'aucun autre n'avoit fait jusques ici; et après avoir tout lu, il demeura si pleinement persuadé qu'on ne pouvoit point attribuer aux expressions du livre les erreurs qu'on en veut tirer, que, répondant lui-même aux objections, il leur donnoit du nez et les siffloit avec un mépris extrême. Ce monseigneur parle tous les jours en particulier (au Pape.) C'est lui que le monde accuse de lui donner les conseils secrets de la plus grande piété ou les plus exacts pour la religion, et je vous assure qu'il me parut tout pénétré de celle de M. de Cambrai. Je sais par ailleurs qu'il a dessein de le servir de tout son pouvoir [1].

Le dépit de M. de Meaux sur la Lettre pastorale éclate ici. Son correspondant, le P. Estiennot, me disoit l'autre jour, d'un ton menaçant, qu'il y avoit une infinité d'écrits qui venoient contre nous; et vous verrez, par les fragmens qu'un de leurs copistes a donnés, qu'il a raison de parler ainsi. Ce copiste est tout effrayé des choses terribles qu'ils disent contre M. de Cambrai. C'est sans doute cet écrit historique dont on nous avoit déjà donné avis, et qu'ils com-

(1) Nous conjecturons qu'il s'agit ici du prélat Fabroni, secrétaire de la Propagande, qui devint cardinal en 1706. C'est à lui, en effet, que l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux attribuent les impressions qu'on donnoit au Pape en faveur de Fénelon.

mencent à répandre ici en secret (2). Je ne sais si je pourrai en avoir une copie entière; mais du moins ce fragment fait voir le tour qu'ils veulent donner aux faits qu'ils rapportent pour rendre M. de Cambrai odieux. Mais rien ne le justifiera davantage, que de les voir réduits à condamner son intention, lorsque sa conduite extérieure rend témoignage qu'il s'éloigne de toutes les erreurs dont on le veut rendre suspect. Je crois qu'ils feront imprimer tout cela.

Faites, je vous supplie, monsieur, que la Lettre pastorale latine soit imprimée. Sans cela, je vous assure qu'elle est presque inutile, outre que c'est une dépense infinie. Six Lettres pastorales, de Cambrai ici, nous coûtent deux écus, et à les faire copier elles nous coûteroient plus de six pistoles d'or, et seroient encore si pleines de fautes, que personne n'y pourroit rien comprendre, et il faudroit donner un mois de temps, à ne faire que cela, pour les collationner. Vous voyez que cela n'est pas praticable, et que l'impression est d'une nécessité absolue.

M. de Cambrai me témoigne toujours être dans sa première pensée de ne point faire imprimer ses réponses à la *Déclaration* des trois prélats, pour ne les couvrir pas trop de confusion. J'ai de la vénération pour un sentiment si modéré et si charitable; mais il y a deux choses à opposer, 1° que cela est nécessaire pour sa justification, puisque ses juges le

(2) Cet écrit, intitulé *De Quietismo in Gallia refutato*, est à la tête du tom. XI des *Œuvres de Bossuet*. L'abbé Bossuet en faisoit lecture aux cardinaux, etc. Voyez ses lettres du 3 et du 10 décembre, tom. XI, pag. 519, 526. Ceci dément l'assertion de l'abbé Phelippeaux, qui avance, dans sa *Relation*, (II^e^ part.) qu'on avoit tenu cet écrit secret jusqu'au 15 mars 1698, jour où l'abbé Bossuet le présenta au Pape.

demandent, et qu'ils ne sauroient les lire en manuscrit; 2° c'est qu'il ne suffit pas que le Pape connoisse l'innocence et la bonne doctrine de M. de Cambrai: il faut que le public, qui la voit accusée, voie aussi que l'accusation est fausse; et le jugement que le Pape rendroit pour le justifier ne paroîtroit pas équitable, s'il n'avoit pas pour fondement une réponse aussi publique que l'accusation, et qui en fît voir la nullité ou l'injustice. Je ne m'en suis pas expliqué si nettement à M. de Cambrai; mais je vous dis toutes mes vues, afin que vous fassiez le discernement de ce qu'il peut y avoir de bon et de ce qu'on doit rejeter.

Je vous envoie une assez méchante réponse que M. Phelippeaux, dit-on, a faite à cet écrit français sur l'article de la *Déclaration*, du cas impossible, etc. Elle ne mérite pas de vous en faire payer le port; mais il est bon néanmoins que vous voyiez avec quelle fierté et quel air d'assurance ils disent les choses les plus contraires au bon sens et à la vérité.

Avez-vous vu un écrit français qui répond à tous les articles de la *Déclaration?* Il me paroît très-bon. Il en court aussi trois ou quatre en latin, qui répondent de même. On en a donné à tous nos examinateurs, et je ne sais pas qui c'est; mais c'est assez qu'il veuille aider à notre affaire. Mandez-moi, avant de partir, s'il est à propos que je vous envoie toutes ces pièces.

Soyez toujours bien persuadé de mon respect pour vous, je vous en supplie, monsieur; et lorsque vous parlerez aux personnes qui ont de la bonté pour moi et que vous savez bien que j'honore parfaitement, dites-leur, je vous prie, tout ce que je devrois leur dire ici.

296.

D'UN DOCTEUR DE SORBONNE A M. DE LA MARVAILLÈRE.

Sur l'effet que produit l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai.

En Sorbonne, ce 4 décembre 1697.

LA nomination des officiers de la chapelle de Mme la duchesse de Bourgogne doit être faite présentement, monsieur; je vous serai bien obligé de m'en vouloir donner des nouvelles.

L'affaire de Mgr de Cambrai ne fait plus tant de bruit dans le monde. Sa Lettre pastorale a bien calmé les esprits; et après une explication si nette qu'il a donnée de ses sentimens, il n'est pas possible de lui imputer une doctrine qui ne soit pas orthodoxe. Je ne sais pas pourquoi il empêche qu'on en envoie ici plusieurs exemplaires, pour contenter une infinité de gens qui ne la peuvent voir, tant elle est rare; et je suis encore plus étonné d'apprendre qu'il retire de tous les curés de son diocèse tous les exemplaires qu'il leur avoit donnés : mais j'aime mieux croire que c'est un faux bruit qu'on fait courir, pour diminuer l'autorité de son livre, qui a eu tout le succès qu'il en pouvoit attendre, et auquel il ne reste rien à désirer que de le rendre plus commun. L'Instruction pastorale qu'a donnée Mgr l'archevêque lui fait honneur, parce qu'il y fait paroître beaucoup plus de modération qu'il n'en paroît dans les derniers ouvrages qu'on a faits sur cette matière. On dit ici que

le Roi presse Sa Sainteté de prononcer sur l'affaire de Mgr de Cambrai, sans quoi l'affaire ne seroit pas si tôt décidée; car, en matière d'un examen de doctrine, ils n'ont pas coutume de se presser si fort à Rome. On ne croit pas que le Pape puisse ni veuille le condamner, ayant expliqué si nettement ses sentimens d'une manière très-orthodoxe : mais on sait que les sollicitations sont très-fortes contre lui. Il ne seroit plus besoin de jugement sur cette affaire, puisque le public l'a déjà jugée en sa faveur. On est toujours fort mécontent de la *Déclaration* des trois évêques, qui est outrée, et donnée sans aucune autorité légitime. Si l'examen du livre avoit été renvoyé à la Faculté, il auroit eu lieu sans doute de s'en louer, étant disposée à lui rendre justice. C'est une affaire qui tombe d'elle-même présentement, et qui n'a plus besoin de contredit. Je suis plus que personne du monde, etc.

297.

DE FÉNELON A M. ***.

Sur la nécessité d'être ferme dans les circonstances présentes, et sur un écrit que l'évêque de Chartres prépare contre lui.

A Cambrai, 6 décembre (1697.)

On ne peut être plus touché que je le suis, monsieur, de la lettre cordiale et chrétienne que vous avez pris la peine de m'écrire de Paris. La date de ce lieu me fait voir que votre santé vous a permis de faire voyage dans une si fâcheuse saison : mais je ne me rassure point sur le danger où vous la mettez

par de telles entreprises. Je veux de tout mon cœur être doux et patient, comme vous m'y exhortez; mais la patience et la douceur ne sont point incompatibles avec la fermeté. Quand Dieu permettra que mes supérieurs me flétrissent, je tâcherai d'adorer ses conseils, et de porter la croix humblement le reste de ma vie : mais pour moi je ne pourrois, sans trahir ma conscience et sans déshonorer mon ministère, me flétrir moi-même par des relâchemens politiques sur des expédiens ambigus, quand il s'agit de ma réputation en matière de foi. J'ai sujet de croire que M. l'évêque de Chartres travaille actuellement à me répondre. Apparemment il y est poussé par des esprits échauffés, qui veulent se servir de lui pour parer les coups, et pour pousser les choses; mais je puis vous assurer qu'indépendamment de tout ce qui peut être décidé à Rome sur mon livre, M. de Chartres verra, peut-être trop tard, que plus il me pressera, et plus je serai contraint de mettre les choses dans une pleine évidence. Mes accusateurs veulent avoir le dernier mot; mais il n'y a rien de permis à un chrétien et à un évêque que je ne tente pour les en empêcher. J'ai ménagé M. de Chartres le plus que j'ai pu. Je serois très-affligé de pousser plus loin la guerre d'écrits, quoique je n'aie, Dieu merci, rien à y craindre : mais s'il me pousse, je rendrai les choses si claires, qu'il aura peut-être sujet d'être peu content des conseils qu'on lui donne. Pour la paix, je la désire toujours pleinement, surtout avec lui; car mon cœur n'a rien d'altéré à son égard. Mais jugez vous-même de ce que doit faire un évêque innocent, et si outrageusement attaqué sur des impiétés horribles. Je

recevrai toujours avec estime et confiance vos bons conseils, mon cher monsieur, et je serai toute ma vie très-cordialement tout à vous.

298.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les dispositions de plusieurs cardinaux; sur l'effet de son *Instruction pastorale*, et des écrits de Bossuet. Nécessité de faire imprimer ses défenses. Difficultés que l'on fait contre son livre.

A Rome, 7 décembre 1697.

Je ne reçus, monseigneur, votre lettre du 29 octobre que dans le moment que j'allois fermer mon paquet de l'ordinaire passé. Les lettres pour le saint Père, pour les cardinaux, et pour les examinateurs, étoient dans ce paquet avec l'écrit du docteur, que je crus d'abord être votre *Réponse à la Déclaration* des trois prélats. J'aurois souhaité, monseigneur, qu'il y eût eu une lettre pour le cardinal Noris, qui est un des plus savans de la congrégation, et une autre pour le cardinal Ottoboni. Vous avez la liste de tous les cardinaux de la congrégation. Il seroit nécessaire, autant que votre temps et votre santé vous le permettront, que vous écrivissiez à chacun d'eux, et je leur rendrois votre lettre en leur donnant la Lettre pastorale ou en français ou en latin. Ils me reçoivent tous avec beaucoup d'honnêteté, et l'on m'assure qu'ils auront grand plaisir que vous leur donniez cette marque de votre respect pour eux. Je sais avec certitude qu'ils témoignent une grande estime et une grande vénération pour vous. Votre dou-

cœur et votre piété les charment. Ils disent que vous avez pris l'esprit de saint François de Sales aussi bien que sa doctrine, et que vous pratiquez fort bien cette pure charité que vous enseignez dans votre livre.

Je vous ai déjà mandé, et à nos amis aussi, que votre Lettre pastorale est approuvée, louée, admirée de tout le monde; qu'elle éclaircit facilement le système de votre livre, et en justifie tous les endroits particuliers que la *Déclaration* a voulu rendre obscurs ou suspects. Le maître du sacré Palais me dit encore, hier matin, que la doctrine en étoit bonne et sainte; et ajouta, tout pénétré de votre état, que l'on voyoit bien que la Providence vous avoit voulu sanctifier en vous livrant à ces dernières épreuves du pur amour dont vous parliez dans votre livre. On travaille en deux endroits à la traduire en italien; mais on a grand plaisir quand je leur promets que je la recevrai en latin. Je vous conjure, monseigneur, qu'elle soit imprimée; car je ne saurois assez vous exprimer la dépense infinie, les embarras insurmontables des fautes des copistes, et si je l'osé dire, l'inutilité des manuscrits. On a tant de peine à les lire, que personne ne les lit.

Pour votre *Réponse à la Déclaration*, permettez-moi, monseigneur, de vous redire encore que je ne pense pas qu'on se puisse dispenser de la faire imprimer. Je veux bien répandre au saint Père et aux cardinaux la raison qui vous fait souhaiter qu'elle ne le soit pas, parce qu'elle fait connoître votre piété sincère et le fond de votre religion : mais après cela je ne laisse pas de vous avouer qu'il me paroît nécessaire, pour le saint siége, qu'elle le soit. Il doit donner un juge-

ment public et juridique sur un livre qui est accusé par des actes publics. Si vous ne détruisez pas les raisons de vos accusateurs par des réponses aussi publiques que leurs accusations, la sentence du Pape ne sauroit être favorable pour vous, sans paroître injuste aux yeux du public. Elle n'auroit aucun fondement légitime et de droit. Un acte qui n'est point contredit dans un procès, fait une preuve, et il faut même que les raisons par lesquelles on le rejette soient communiquées aux parties, et plus encore aux juges. Outre cela, le Pape ne jugera de la doctrine de votre livre, qu'après que les examinateurs, les qualificateurs, les consulteurs, les cardinaux, lui en auront dit leur sentiment, et en particulier, et assemblés en congrégation. Il faut donc que toutes ces personnes voient les actes pour et contre, ce qui accuse et ce qui justifie. Il ne peut pas leur en faire un secret, ni se réserver à lui seul la lecture de votre réponse. Dès-lors que tant de personnes la doivent voir, ils demandent qu'on la leur donne aisée à lire et correcte. C'est pour cela qu'on fait imprimer ici presque toutes les pièces des procès. Je n'ai point vu de cardinaux qui ne m'aient proposé l'impression, et je me souviens même que le cardinal Albano, qui se fit lui-même l'objection du secret du Saint-Office, se répondit, ou qu'il faudroit faire imprimer en France, ou chercher ici quelque expédient, et proposoit un décret de la congrégation portant que, sans approuver ces écrits, et sans tirer à conséquence, on permettoit un certain nombre d'exemplaires dont la congrégation demeureroit saisie, etc. Voyez quel embarras.

On attend tranquillement que j'aie reçu votre *Ré-*

ponse à la Déclaration, et hier encore je dis au maître du sacré Palais, qui m'en demandoit des nouvelles, que je ne pouvois la recevoir plus tôt que de trois semaines ou un mois : il en parut content. J'allai aussi chez M. l'assesseur; mais je ne le trouvai pas. Je vous mandai la semaine passée qu'il m'avoit assuré que, depuis deux mois, personne ne disoit mot sur cette affaire, et que, si M. le nonce n'écrit point pour la presser, de lui il n'en parleroit pas. Je crois que, s'il y avoit quelque chose de nouveau, on m'en donneroit avis, et le maître du sacré Palais me dit encore que jusqu'ici on n'avoit parlé que de la manière de procéder dans cette affaire, et qu'on n'étoit entré en aucune sorte dans le fond de la doctrine. Votre Lettre pastorale donne un air tout nouveau à cette affaire.

Je vous fais encore ressouvenir que je vous ai parlé deux ou trois fois d'écrire à M^gr^ Berniui, assesseur du Saint-Office. Il est bon que vous ne l'oubliiez pas. Il m'embrasse si tendrement toutes les fois que je le vais voir, qu'il mérite bien une honnêteté particulière.

Un religieux Augustin, que le cardinal Noris estime beaucoup à cause de son érudition singulière, et auquel il s'ouvre avec confiance sur les choses qui regardent la doctrine, me donna hier cet avis, mais d'un ton fort assuré et fort décisif, que votre livre ne pouvoit point être condamné à Rome, mais qu'il ne croyoit pas aussi qu'il y fût canonisé; (je crois qu'il entendoit approuvé) qu'on feroit durer long-temps cet examen, afin de donner le loisir aux esprits trop émus de s'apaiser; et qu'enfin, pour ne blesser personne, il n'y auroit point de décision ni pour ni contre. Je vous ai déjà mandé que ce cardinal m'avoit dit à moi même

qu'on ne pouvoit pas condamner un livre sur des conséquences, surtout lorsque l'auteur les condamnoit, ou qu'il ne convenoit pas qu'elles fussent bien tirées; que l'Écriture même ne seroit pas en sûreté. Ce religieux ajoutoit que le cardinal Noris étoit extrêmement revenu pour les Jésuites, et qu'il ne perdroit point d'occasions de leur donner des marques de son estime et de sa considération.

M. le cardinal Cenci, que j'ai vu maître de chambre du Pape, me reçoit toujours avec la même bonté. Je n'ai guère vu un homme plus aimable dans toutes ses manières. Il veut voir tout ce qui se fait pour vous, et je sais, par une voie secrète, qu'il aime votre livre de tout son cœur. C'est un homme d'une piété sincère. La dernière fois que j'eus l'honneur de le voir, il me demanda s'il étoit vrai ce qu'il avoit ouï dire, que votre Lettre pastorale étoit admirée à Paris; que tout le monde revenoit à vous; que le Roi l'avoit vue, et qu'il témoignoit vous estimer beaucoup. Il me demanda tout cela de suite, avec un certain empressement de joie fort obligeant, et sans me donner le temps de répondre. Je lui dis que j'avois bien vu des lettres ici à quelques-uns de mes amis, qui assuroient que votre Lettre étoit fort estimée à Paris, et que l'on trouvoit qu'elle expliquoit parfaitement votre livre; mais que je ne savois pas si le Roi l'avoit vue, ni l'impression qu'elle auroit faite sur son esprit. Je lui donnai une Lettre pastorale; car il entend fort bien le français, et le parle un peu avec moi. Il me demanda ensuite des copies de trois ou quatre écrits latins et un français qui courent ici, qui répondent exactement à la *Déclaration* des trois prélats, cha-

cun dans son opinion de théologie; et quoiqu'ils ne suivent pas en tout votre système, ils font tous voir néanmoins que votre doctrine est très-catholique, et que les mauvais sens qu'on veut donner à votre livre sont très-contraires à votre système, et même à vos expressions, qu'ils défendent par l'autorité de saint Thomas ou des plus célèbres théologiens. Tout cela prépare les esprits à bien entendre vos réponses. Je voudrois pourtant qu'elles fussent précédées de la Pastorale latine, où les autorités des Pères en donnent une grande à votre système, et vos réponses acheveront d'éclaircir tout ce que la *Déclaration* veut rendre obscur. Il est utile à notre affaire de la conduire un peu lentement. La vérité se manifeste tous les jours davantage, et je crois que le nombre de ses partisans augmente beaucoup : bien des gens commencent à se faire honneur d'entreprendre de la défendre; elle seule me fait des entrées partout. Je ne manquerai point de personnes fidèles qui diront au saint Père tout ce qui fait à votre défense ou à votre réputation.

L'impression et la publication de la *Déclaration* des trois prélats a paru ici un emportement inoui, et une vraie injure non-seulement pour vous, mais plus encore pour le saint siège. Les cardinaux mêmes s'en sont ouverts à moi, lorsque je leur ai fait remarquer que le zèle de la religion et l'amour de la vérité ne pouvoient point inspirer cette conduite contre un archevêque qui protestoit si hautement de sa pleine et parfaite soumission au saint Père, et pour le droit et pour le fait.

La lettre de M. de Meaux au cardinal Spada, qui

est imprimée avec le *Summa doctrinæ*, etc. paroît encore plus choquante, lorsqu'à la fin il exhorte cette Eminence d'inspirer au Pape d'achever la victoire que ses prédécesseurs ont commencé de remporter sur le quiétisme, en lui ôtant le fard ou lui arrachant le masque dont il se veut couvrir. Cela ne peut être appliqué qu'à votre livre dont il combat la doctrine, et nécessairement cela rejaillit sur votre personne et sur vos plus secrètes intentions. Soyez assuré que cela ne nuit point à votre gloire, et que cela sert à votre affaire. On remarque une si grande différence entre les vertus de M. de Meaux et les vôtres, ou plutôt dans la manière dont vous les pratiquez l'un et l'autre, que l'on ne doute point que votre foi, qui opère par la charité, et qui vous fait apprendre de Jésus-Christ à être doux et humble de cœur, ne soit très-pure et très-sincère, et l'on se persuade tous les jours davantage que votre cœur est aussi pénétré que votre esprit des plus saintes vérités de la religion.

Après la *Réponse à la Déclaration*, je vous demanderai une réponse aussi bien précise, article par article, au *Summa doctrinæ*, etc. Ces actes publics, produits au Saint-Office devant le Pape, ne peuvent point demeurer sans réponse produite de même dans le tribunal où nous sommes. Elle vous coûtera peu, parce que ce n'est qu'une redite des mêmes endroits du livre qu'on attaque dans la *Déclaration*; mais je vous supplie, monseigneur, n'oubliez rien de tout ce qui dépend de vous pour bien défendre la vérité. Croyez-m'en; ce n'est plus votre personne que vous défendez, et l'humilité chrétienne ne vous permet point d'abandonner la cause de la religion et

du pur amour de Dieu que l'on attaque : car je vois que tous ceux qui ont le cœur rétréci contre votre doctrine l'ont extrêmement préoccupé du principe de M. de Meaux, que le désir de notre béatitude est la première cause de tous nos mouvemens vers Dieu, et de tout notre amour. Les uns l'expliquent par des expressions plus radoucies que les autres : mais quand on les oblige d'en expliquer le vrai sens, ils ne disent autre chose; et j'ai été surpris de trouver des personnes qui font profession de piété, en qui cette vraie idée de la créature, dont la première destination est la gloire de Dieu, et dont le premier mouvement imprimé par son Créateur doit être nécessairement de tendre à ce souverain bien comme à sa dernière fin, se trouvoit presque aussi effacée que celle de Dieu même n'agissant que pour lui, lorsqu'il nous tire du néant. Il est aisé de voir la liaison de ce principe avec celui qu'on a voulu établir depuis quelques années, en soutenant que l'état de pure nature n'étoit pas possible. On les embarrasse trop lorsqu'on leur demande si la béatitude, qui nous est promise pour récompense des vertus chrétiennes, n'est qu'une grâce de la miséricorde de Dieu qu'il lui étoit libre de nous donner, et s'il ne pouvoit pas nous obliger à le servir, sans nous promettre cette gloire ou cette béatitude éternelle. Ils ne peuvent pas le désavouer. Donc ce désir ou cet amour naturel de notre béatitude, qu'on ne sauroit arracher de notre cœur dans tous les actes libres de sa raison, n'est pas un désir ou un amour de cette béatitude surnaturelle, qui nous est promise librement, et qui pourroit ne l'être pas. Une béatitude naturelle pourroit donc être absolument,

et

et dans un ordre qu'il a dépendu du bon plaisir de Dieu de suivre ou de ne suivre pas, la fin de la créature. Donc, quand sa bonté infinie nous élève à un ordre supérieur par la foi et par la charité, il ne s'agit plus de consulter les désirs de cet amour naturel. Il ne nous portera que vers cette fin qui lui est proportionnée, à notre béatitude naturelle; mais la charité, qui suit l'idée que la foi lui donne de ce souverain bien, doit nécessairement nous porter par un mouvement rapide, et sans retour sur nous-mêmes, vers cette bonté infinie, bonté infiniment aimable, et infiniment plus aimable que notre cœur n'est capable d'aimer. Comment l'amour naturel doit-il nécessairement agir dans ces opérations surnaturelles? Il ne le peut pas même, si cette béatitude promise est véritablement surnaturelle, si en effet la nature n'a point en soi les moyens d'acquérir cette béatitude, si elle n'a point une union essentielle avec cette béatitude; car la nature ne nous donne point des désirs vains et inutiles pour un objet qui est hors d'elle-même. Peut-elle être et subsister sans cette béatitude? Elle ne la désire donc pas naturellement. Je voudrois aussi vous dire ma réflexion sur cet endroit de la *Déclaration*, qui dit que vous détruisez l'espérance dans les pécheurs, parce que le motif naturel de cet état est l'amour naturel; et ils disent que si l'espérance avoit un motif naturel, elle seroit un vice, et non pas une vertu. Cette conséquence est très-fausse, et suppose leur grand principe, que tout ce qui n'est point charité est cupidité vicieuse, qu'ils appellent péché ou vice. Il est pourtant vrai que les vertus humaines et morales ont un motif naturel. Le grand nombre des

théologiens enseignent que ces vertus morales ne sont point infuses, et ne sont méritoires que par la charité. J'ai vu des théologiens peu contens de cette critique de la *Déclaration*.

Nous n'avons point besoin, monseigneur, de l'opinion de ces théologiens sur le motif de l'espérance. Votre système est approuvé et loué de tout le monde. Il explique plus nettement toute la doctrine des vertus. Je l'ai toujours soutenu dans votre esprit; mais à présent la Lettre pastorale l'autorise si bien, qu'on ne doit plus penser à autre chose. Il est pourtant vrai que presque tous les Thomistes soutiennent que le motif de l'espérance est la toute-puissance de Dieu, qui nous promet ou les secours de cette toute-puissance, comme le motif de la foi est la véracité de Dieu, ou sa révélation. Et lorsque vous dites, monseigneur, que nous ne pouvons pas espérer un objet que nous ne le désirions, ni le désirer sans l'aimer, ni l'aimer que sous l'idée de notre bien, ils en conviennent avec vous, et distinguent, avec saint Thomas, ce qui doit nécessairement précéder l'espérance d'avec l'espérance même; comme nous distinguons la foi d'avec la charité, quoique nous ne puissions aimer que l'objet que nous connoissons ou que nous croyons souverain bien. Il est vrai que ce saint distingue l'amour, le désir, la joie ou *gaudium*, d'avec l'acte précis de l'espérance qui les présuppose toujours, et qui en est distingué en ce que *innititur auxiliis*: voilà la différence. Et il le prouve, parce qu'on peut aimer un bien sans l'espérer; on peut même le désirer sans l'espérer, ou se proposer aussi de la joie dans sa possession sans l'espérer: mais l'on

espère de le posséder, lorsqu'on a des moyens propres à l'acquérir; et c'est cette confiance aux secours divins que nous appelons précisément l'espérance. Cela n'est point nécessaire pour expliquer votre doctrine, car vous supposez bien, avec tous les théologiens, que l'espérance surnaturelle est fondée sur les secours surnaturels; mais il est utile que nos examinateurs remarquent avec quelle autorité nos accusateurs font des articles de foi d'une doctrine moins reçue dans l'École, et qui est rejetée de celle de saint Thomas. Vous avez pu dire que le motif de l'espérance est distingué de l'objet formel. Le *bonum mihi* est l'objet formel; mais le motif n'est pas ce *bonum mihi*. C'est bien le motif de l'amour ou du désir qui précède l'espérance; mais ce n'est pas, dans l'opinion de ces docteurs, le motif de l'espérance. Leur critique est donc mauvaise, et par là leur accusation devient fausse et injuste. Que vous preniez quelquefois le motif pour la dernière fin, et quelquefois pour l'affection qui meut la volonté à désirer notre bien; ces manières sont si communes dans l'École, et si nécessaires même pour bien expliquer les vertus et les vices, qu'on est surpris que des docteurs vous aient fait ces sortes de difficultés. Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, qu'un prélat habile, après une conversation d'une heure sur le quatrième article de votre livre, siffloit cette objection et lui donnoit du nez. Il manqua deux ou trois fois son coup, et m'envoya la dragée fort rudement : je mourois d'envie de rire; mais ce n'étoit pas le temps.

J'ai rendu la lettre de M. le doyen à M^gr^ l'évêque de Porphyre, sacriste du Pape. Il la reçut avec

beaucoup d'honnêteté, et lui fera réponse samedi prochain.

Il faut vous dire, entre nous, qu'il ne le connoissoit plus, et qu'il fallut bien des circonstances pour le faire ressouvenir qu'il l'avoit vu à Louvain. Dans les premières visites que je lui avois déjà rendues, sur l'avis du P. Colombet, il m'avoit fort parlé de M. Baurieu, notre official, dont il se dit ami particulier. Ce prélat m'avoit déjà parlé avec un attachement très-fort et très-sincère pour tous vos intérêts; il m'avoit donné des avis utiles. Je lui avois donné votre livre et vos lettres; il en étoit touché, et vouloit tout de bon vous servir, croyant défendre la vérité, et par l'estime particulière qu'il a pour vous. Dans notre dernière conversation, il s'ouvrit davantage; il me dit que le Pape lui avoit parlé de votre livre dès le commencement, lors même qu'il ne l'avoit vu qu'en courant, et qu'il ne doutoit pas, si cette affaire se poussoit plus loin, qu'il ne fût consulté là-dessus en particulier. Il m'assura qu'il avoit lu votre livre avec attention; qu'il ne croyoit point qu'il pût jamais être condamné, ni tant soit peu flétri; qu'il avoit même pensé de faire un écrit pour le défendre publiquement, mais qu'ensuite il avoit fait réflexion que peut-être valoit-il mieux qu'il se réservât pour vous servir plus utilement, en cas que le Pape donnât des réviseurs, comme on l'avoit déjà proposé; qu'il me prioit de vous assurer qu'il emploieroit avec joie et avec zèle tout ce qu'il avoit de capacité et de crédit pour vous assurer un succès agréable dans cette affaire; qu'il étoit pénétré de vos souffrances, et qu'il comprenoit, par cet ordre de la Providence sur vous,

que la grâce vous appliquoit à la pratique des vertus les plus parfaites de votre livre; qu'il me prioit, et vous aussi, d'être bien persuadé que, quand il me parloit ainsi, et qu'il s'offroit à vous rendre service, il parloit en Liégeois, et non pas en Italien; que c'étoit sincèrement et du fond du cœur, etc.

Nous aurions besoin de beaucoup d'exemplaires de la Lettre pastorale. Les postes coûtent moins de Bruxelles ici que de Lyon. J'avois déjà distribué toutes celles que j'avois reçues, lorsque vos lettres sont venues, et il faut que j'attende celles qu'on me promet de Lyon pour en donner à tous nos cardinaux. Je ne me presse pas là-dessus; car je leur veux donner le temps de lire ces écrits étrangers qui se répandent contre la *Déclaration*. Cela fait voir que bien des gens sont touchés de la vérité, aussi bien que de la conduite qu'on tient à votre égard. Le bruit augmente tous les jours en votre faveur. Je me partage entre les visites de nos examinateurs et celles des cardinaux. Il faut prendre leurs heures, car ils sont assez occupés pour leurs différentes congrégations. Je demande souvent à notre Seigneur son Saint-Esprit pour diriger tous mes pas et toutes mes paroles, et je fais ensuite ce qui me paroît le plus à propos chaque jour. Tout le monde m'assure que notre affaire n'empire pas.

J'ai vu M. le cardinal Collorédo, et je lui rendis la lettre de M. le comte de Fénelon; il la reçut avec beaucoup d'honnêteté : il me demanda même des nouvelles de ce jeune enfant qu'il avoit avec lui. Le lendemain, il m'envoya la réponse pour M. le comte; mais il m'assura qu'il auroit grand plaisir à vous ren-

dre service dans toutes les occasions qui dépendroient de lui, et cela d'un air qui paroît très-sincère.

Je ferai exactement tout ce que vous désirez dans votre lettre, et je vous promets de proposer moi-même au Pape le dessein qui vous tient tant au cœur; mais je vous ai déjà dit que le cardinal Spada, et tous les autres à qui j'en ai parlé, en ont paru très-éloignés, comme d'une chose qui vous flétriroit, et qui seroit regardée dans cette cour comme une espèce de censure ou de citation canonique. Je vous dirai encore leur réponse là-dessus. Lorsque la doctrine de votre livre sera bien examinée, et que le public sera pleinement informé qu'on n'a pas pu lui donner la moindre atteinte, alors votre présence ici ne pourroit plus être regardée que comme une preuve de votre affection et de votre zèle envers le saint siège; et je le voudrois bien en ce temps-là : mais il faut que cela soit plutôt bien démêlé, et je dis encore que vos écrits vous font mieux connoître, et vous défendent mieux que ne pourroit faire votre présence. Vous dites par écrit ce que vous pourriez dire dans vos conversations, et vos lettres disent sur les toits ce que vos conversations ne diroient que dans le secret. Vous voulez, monseigneur, que je vous dise ma pensée, et je le fais toujours avec ce respect que je dois à vos sentimens.

M. de La Templerie se porte très-bien à présent, et reçoit toujours les marques de l'honneur de votre souvenir avec une très-sensible reconnoissance et un profond respect.

299.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il examine les différentes voies que l'on pourra tenter à Rome pour terminer l'affaire.

A Cambrai, 8 décembre (1697.)

Je comprends qu'on pourra tenter à Rome deux voies différentes pour me réduire au but des trois prélats : la première est de faire condamner mon livre; la seconde est de m'engager à un accommodement, si on ne pouvoit venir à bout de la condamnation.

Pour la condamnation, on feroit entendre trois choses, 1° que mon livre est une apologie déguisée de M^me^ Guyon; qu'on ne peut soutenir les censures du Pape contre Molinos, non plus que celles des évêques contre cette femme, si on ne flétrit mon livre, qui est une clef générale pour éluder toutes les censures du quiétisme : 2° que la condamnation de mon livre finira tout; que, ne pouvant refuser d'y souscrire, je me lierai moi-même les mains pour ne pouvoir plus défendre les erreurs de cette femme, si je me trouvois un jour en grand crédit auprès de M. le Duc de Bourgogne : 3° que ma condamnation ne me fera aucun mal à la cour, et assurera la paix de l'Église contre les retours du quiétisme, parce que ma soumission édifiera tout le monde, me lavera bien mieux qu'une défense subtile et forcée; qu'enfin le Roi, qui veut me guérir de cet entêtement, et qui me souffre avec tant de patience, n'attend que ma soumission à la censure du Pape pour me rappeler au-

près des princes, avec les marques les plus honorables de sa confiance.

Voilà le tour le plus plausible pour ôter au saint siège toute la répugnance qu'il peut avoir à flétrir par une censure un archevêque innocent, soumis, et qui a recours à Rome contre l'oppression de ses confrères. Mais il est aisé de montrer que toutes ces raisons sont trompeuses, et cachent un grand venin.

Premièrement, il n'y a dans mon livre rien qui regarde Mme Guyon, qu'un seul endroit de l'*Avertissement*, pag. 15, où je dis que « ceux qui se sont » trompés pour le fond de la doctrine ne se contentent pas de condamner l'erreur, mais qu'ils avouent » de l'avoir crue, etc. » Dans tout le reste, Dieu m'est témoin que je n'ai dit que ce que j'ai cru qu'il étoit essentiel de ne pas omettre dans une condamnation rigoureuse du quiétisme, pour ne confondre pas avec les faux mystiques les mystiques véritables, dont il y en a beaucoup de canonisés. Et en effet, je crois qu'à moins qu'on n'autorise tout le vrai, en condamnant tout le faux, on ne réprimera jamais l'erreur, et on rendra les maximes de tant de grands saints suspectes au gros des fidèles, et même des docteurs.

De plus, je suppose que je sois entêté de Mme Guyon en la croyant bonne, et que je vais même jusqu'à croire qu'on peut l'excuser par rapport à tout ce qui est dans ses livres, auxquels elle a voulu donner un sens très-contraire à celui que les trois prélats lui imputent; que s'ensuit-il de là? Ce n'est qu'un fait qui n'importe en rien à l'Église. Je ne dispute point du sens du livre, qui est *sensus obvius et naturalis*. J'ai déjà déclaré qu'il est censurable, et qu'il ne peut être excusé:

voilà tout ce qui regarde le livre, fini. Craint-on que je me dédirai à la première occasion favorable sur le *sensus obvius et naturalis*? En le faisant, ne me déclarerois-je pas un hypocrite à la face de toute l'Église? Pourroit-on craindre que quelqu'un me crût, quand je me rendrois si évidemment moi-même l'homme le plus indigne de toute croyance? Que peut-on donc craindre? que je pense encore secrètement, avec un très-petit nombre d'amis, que cette femme est une sainte qu'on opprime, qu'elle a bien pensé, et qu'elle s'est mal expliquée? Mais tout cela fait-il mal à quelqu'un? L'Église est-elle en péril? Je suppose que c'est une folle qui m'a ébloui, ou une hypocrite qui m'a trompé. Le cardinal Ximenès et Grenade, auxquels je n'ai garde de me comparer, n'ont-ils pas été trompés par de fausses dévotes? Est-ce un grand malheur que je le sois aussi? Cette erreur, si c'en est une, est très-innocente; elle se réduit à ne vouloir point croire le mal que je n'ai pas vu, et à le vouloir croire le plus tard que je pourrai. J'ai vu cette femme d'une manière qui ne me permet pas de douter de sa sincérité; je l'ai observée; je m'en suis défié; j'ai été prévenu autant et peut-être plus que les autres contre elle; j'ai voulu m'assurer de ses sentimens sur les erreurs qu'on lui impute; je crois avoir vu clairement qu'elle les a autant en horreur que ceux qui l'en accusent. J'ai cessé de la voir dès qu'on a commencé à prendre des ombrages; depuis ce temps-là, j'ai suspendu mon jugement sur toutes les accusations qu'on fait contre elle. L'animosité de ceux qui les font me les rend suspects, et je ne puis me fier aux accusations faites contre Mme Guyon par

des gens passionnés dont j'éprouve moi-même l'injustice, quoique j'aie toujours agi et parlé avec bien plus de précaution qu'elle. Après ce que j'ai dit dans ma Lettre pastorale; on ne doit pas craindre que je fasse ou que je puisse faire jamais un éclat dans l'Église pour défendre les livres de cette personne. Quant à elle, je l'ai crue jusqu'ici bonne, droite, pieuse : j'ai cru qu'elle n'a point voulu enseigner, comme on le prétend, le comble de l'infamie et de l'impiété; qu'elle n'a pas su la valeur des termes dans les choses qu'elle a écrites, ayant écrit avant que Molinos eût appris au monde combien on pouvoit abuser de ces termes. Au surplus, on peut juger par mes maximes sur la voie de pure et obscure foi, contre la prétendue oraison passive de M. de Meaux, combien je suis incapable des imaginations fanatiques qu'on voudroit faire craindre de moi sur M^me^ Guyon. Il n'y a donc rien à craindre, ni de mon livre ni de moi, à cet égard-là. Quand même il y auroit le moindre prétexte de craindre de mon livre, ce qui est très-faux, la Lettre pastorale, qu'on y peut joindre, ne laisseroit plus de prétexte.

Les gens qui pressent pour faire condamner mon livre ne manqueront pas de dire que ma soumission à la censure du Pape me liera pour les suites, fera la sûreté de l'Église, contentera le Roi, et me lavera à l'égard du public.

Rien n'est plus malin et plus artificieux que ce langage. Ils disent, d'un autre côté, que l'esprit des Quiétistes, au rang desquels ils me mettent, est de se soumettre à tout sans peine et sans persuasion. Ils ajoutent qu'il ne faut jamais se fier à un homme qui

ne se veut soumettre que quand il n'aura plus aucune ressource. Enfin on peut juger si des gens si artificieux et si véhémens demeureroient en si beau chemin, et s'ils voudroient me laisser à la cour en état d'y retrouver peut-être un grand crédit, après tout ce qu'ils ont fait contre moi. Ils veulent maintenant adoucir les suites de la condamnation, pour la rendre facile et moins odieuse. Le jour qu'elle seroit faite, ils ne manqueroient pas d'exagérer au Roi les erreurs du quiétisme, l'hypocrisie de cette secte, le danger des princes et de toute l'Église, si on laissoit auprès d'eux un précepteur convaincu et condamné pour cette doctrine; enfin le scandale qu'il y auroit à ménager ainsi en ma personne les erreurs les plus impies et les plus dangereuses, même pour les mœurs.

Je ne doute pas qu'on ne fasse maintenant une autre chose pleine d'artifice, qui est de faire entendre au Roi qu'il a été absolument nécessaire de publier tous les écrits atroces qu'on répand contre moi et contre mon livre, afin qu'un si grand éclat pût, jusqu'à la postérité la plus reculée, servir de témoignage assuré contre un livre si dangereux, et que la dignité de l'auteur autoriseroit, sans une si éclatante contradiction, supposé que Rome, flattée par ma soumission, use pour moi, comme pour le livre du cardinal Sfondrate, d'un excès d'indulgence pernicieuse. Par là ils autorisent leur vengeance présente, et se préparent des excuses pour l'avenir, si Rome n'est pas pour eux.

Pour les accommodemens, ces messieurs feront semblant de les préparer, en disant au Roi, qui est

prêt à croire ce qu'ils veulent, que les tempéramens sont moins dangereux après tant d'écrits imprimés; qu'alors, si le Pape, à la dernière extrémité, refusoit de faire son devoir en condamnant mon livre, on pourroit se contenter de la suppression du livre, pourvu que je fisse une censure de M^me^ Guyon, parce que cette censure, faite de ma part, après tant de contestations pour ce sujet, auroit un air de soumission, et d'adhésion aux censures de mes confrères.

Mais, 1^o^ je ne puis rien ajouter en ma conscience à ce que j'ai déjà dit sur les livres de M^me^ Guyon; 2^o^ rien ne seroit plus bas et plus lâche, que de faire enfin, hors de propos, une censure, qui paroîtroit forcée, d'un livre dont il n'est pas question dans mon diocèse. Il paroîtroit que je ferois enfin, à l'extrémité, une soumission au Formulaire de ces trois prélats. Ma censure seroit une adhésion tacite et indirecte à la leur. Je paroîtrois n'avoir tant souffert que pour la cause de M^me^ Guyon; on me confondroit avec elle; et après avoir paru martyr de cette femme, on me montreroit au public comme un homme qui l'abjure à regret, quand il est aux abois. Ce seroit me faire tomber dans le piège, pour déshonorer, par mon propre aveu, mon livre, ma cause, ma doctrine, mes souffrances, tout mon procédé, et par conséquent ma personne.

L'unique accommodement que je pourrois souffrir, seroit ou que le Pape demeureroit dans le silence, et que je fisse réimprimer mon livre en lieu neutre, avec ma Lettre pastorale et mes réponses aux écrits des prélats, ou bien que le Pape m'écrivît un Bref, où, déclarant que mon livre ne contient aucune erreur, et est dans un esprit de piété très-opposé aux égaremens

du quiétisme, il m'exhortât néanmoins à retoucher, dans une nouvelle édition, certains endroits qu'il me marqueroit pour user d'une plus grande précaution contre les équivoques des Quiétistes, et pour satisfaire aux alarmes de mes confrères. Le premier expédient est cent fois meilleur, et plus au goût de Rome, qui n'aime point à s'expliquer, de peur de se commettre. Voilà à quoi je me retrancherois, si on ne pouvoit obtenir une justification positive. La grande affaire est de pressentir Rome avec délicatesse; car s'ils ne veulent point parler pour une décision positive, il faudra les entendre à demi-mot. S'ils veulent se charger de ma justification après avoir lu mes réponses, j'aime bien mieux me taire patiemment, et être justifié par cette autorité décisive, que de l'être par mes écrits que tout le monde n'entendroit pas; mais s'ils ne veulent pas me justifier, ils doivent me dire de me défendre publiquement, et imposer silence aux parties après que le bruit aura été à peu près égal des deux côtés. Voilà mes pensées présentes, que je soumets aux gens sages qui verront les choses de plus près. Pour les voies d'accommodement auxquelles on me réduiroit par crainte, je n'en recevrai, s'il plaît à Dieu, aucune, quoi qu'il arrive.

A Cambrai, 9 décembre.

J'OUBLIOIS de vous dire qu'on ne manquera pas de faire entendre à Rome que l'unique ressource pour apaiser le Roi, pour me rapprocher de la cour, et pour lever le scandale, c'est que je fasse certains pas pour effacer les mauvaises impressions, et pour reconnoître humblement que j'ai quelque tort. Mais je déclare

que je ne pense de près ni de loin à retourner à la cour, que je ne veux que me détromper de bonne foi, si je suis dans l'erreur, et que poursuivre sans relâche avec patience et humilité ma justification, si je ne me trompe pas, et si on me calomnie touchant ma foi. La cour de Rome voudra au moins contenter le Roi, en me faisant peur pour me réduire à un accommodement, si elle ne croit pas le devoir contenter en me condamnant. Mais, s'il plaît à Dieu, je n'aurai aucune peur jusqu'au bout; car, supposé même qu'on voulût effectivement me condamner, j'aime mieux finir par une condamnation rigoureuse, et reçue avec une sincère soumission, que par un accommodement qui renfermeroit la moindre équivoque. La grande affaire est de découvrir, en faisant parler les principaux acteurs, ou en consultant ceux à qui ils s'ouvriront plus qu'à vous, s'ils veulent ou me justifier, ou me lâcher la main, afin que je tâche de me justifier moi-même. S'ils veulent me justifier contre ces évêques qui prennent contre moi un ton de concile, et qui ne ménagent le Pape qu'en complimens, je n'ai qu'à me taire et à souffrir; mais s'ils veulent se taire, et que je parle, ils n'ont qu'à laisser imprimer mes réponses à Rome : cela seul me suffit; la raison en est toute naturelle. Je n'ai imprimé ma Lettre pastorale que pour empêcher le scandale de mon troupeau, et sans y mêler aucun mot de contention. Dès qu'il faut faire une controverse contre mes confrères, je ne puis imprimer contre eux à Paris où ils sont les maîtres, ni en Hollande où cela seroit indécent, ni ici où l'impression est si lente et si mauvaise. Vous feriez imprimer à Rome, et vous n'imprimeriez que ce qui

ne courroit aucun risque de déplaire au saint siège : cela est capital.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles vendredi dernier, 6 de ce mois, qui étoit le jour du courrier de Rome. Comme je sais qu'on est fort éveillé pour surprendre les paquets, je prends le parti d'envoyer celui-ci à Bruxelles par un homme exprès. Il faut qu'à l'avenir vous adressiez vos lettres à Bruxelles, à M. de Rons, chanoine de Cambrai, pour les faire tenir à Mons, au sieur Le Rond, mon receveur, qui me les enverra par un messager assuré ici. Cela nous mettra l'un et l'autre hors d'inquiétude. J'en ai une véritable de n'avoir point de lettre de vous, non pour l'intérêt de mes affaires, que Dieu tournera toujours pour sa gloire, mais par rapport à votre santé.

Je voudrois que vous connussiez un peu le sieur Hennebel, sans vous ouvrir trop à lui, et sans vous rendre suspect de l'autre côté. Peut-être que, dans la suite, je pourrois n'être pas inutile pour pacifier les différends entre les Lovanistes et M. de Malines. Dites à M. de Certes tout ce qu'il faut pour M. le cardinal de Bouillon et pour lui-même. Je salue avec un cœur plein d'amitié M. de La Templerie.

Tout à mon cher abbé, sans fin et sans mesure.

300.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur une lettre de M. de Beaufort, les dispositions des examinateurs, et les intrigues de l'abbé Bossuet. Nécessité d'avoir bientôt les réponses imprimées.

A Rome, 10 décembre 1697.

J'AI reçu, monsieur, un exemplaire de la lettre de M. de Beaufort (1) dans votre paquet du 23 de novembre. Il est aisé de connoître qu'il n'en est pas le premier auteur, ou qu'il parle dans un esprit tout nouveau pour lui. Ce n'est assurément ni défendre ni expliquer le livre de la *Vie de frère Laurent*, que d'accuser celui de M. de Cambrai. Tous deux peuvent être également bons ou mauvais, et l'essentiel étoit de faire voir que les expressions du sien étoient fort différentes de celles de M. de Cambrai : car si elles sont conformes, on sera toujours en droit de les comparer les unes aux autres, et de soutenir qu'elles enseignent les mêmes erreurs, et qu'elles exposent aux mêmes illusions, si, par bonheur pour lui et pour nous, il n'étoit pas certain que toutes les personnes raisonnables ne peuvent les prendre que dans le sens naturel, qui est très-bon et très-saint, puisqu'il exprime les sentimens que la grâce donnoit à ce grand serviteur de Dieu. Au reste, monsieur, je ne me souviens point d'avoir parlé de ce livre : du moins je suis certain de ne l'avoir fait voir à personne ; et peut-

(1) Voyez la note (3) de la lettre 288, ci-dessus pag. 173.

être

être pourroit-on bien croire, sans jugement téméraire, que ce n'est point tant l'épouvante de M. de Beaufort qui l'a obligé à écrire une si longue et si belle lettre, du soir au lendemain, que le désir de quelque autre personne de le faire expliquer publiquement, ou plutôt de s'expliquer lui-même contre le livre de M. de Cambrai.

J'espérois avoir audience du Pape aujourd'hui, et même j'avois été déjà introduit avec beaucoup d'honnêteté et de distinction jusques à la dernière antichambre; mais avant que l'audience qui me devançoit ait été finie, il étoit déjà si tard, que le maître de chambre m'a conseillé d'attendre à demain, parce que le Pape étoit déjà fatigué, et que demain il me donneroit la première audience, où je pourrois parler avec plus de loisir. Je veux présenter au saint Père la Lettre pastorale de M. de Cambrai.

M. l'assesseur du Saint-Office fit savoir à un ecclésiastique qui vient toujours avec moi quand je vais chez lui, qu'il souhaiteroit que je lui donnasse quelques exemplaires de la Lettre pastorale. Je l'ai vu là-dessus, et il m'a dit que M. le nonce avoit envoyé cette lettre au Pape comme l'ayant reçue de M. de Cambrai; qu'en même temps on avoit aussi reçu celle de M. l'archevêque de Paris contre le quiétisme, et qu'il y avoit un ordre exprès d'assembler une congrégation pour les voir l'une et l'autre, et d'examiner si elles étoient contraires dans la doctrine. J'ai paru exprès un peu occupé de cette proposition, comme ne pénétrant pas assez si le motif secret de cet examen ordonné nous étoit avantageux. Il s'en est aperçu, et m'a dit d'un air fort ouvert et caressant : *Pro certo*,

non debes timere; hoc fit in beneficium tui negotii. Ce qui me le doit persuader, est que le maître du sacré Palais et quelques autres de nos examinateurs m'ont dit que la doctrine de cette lettre étoit très-bonne. M. l'assesseur a ajouté que ceci ne changeoit rien au décret de la congrégation, d'attendre les réponses de M. de Cambrai à la *Déclaration*, avant que nos examinateurs continuent de procéder à l'examen du livre, et qu'il demeureroit toujours ferme. Il m'a dit encore que le Pape avoit nommé pour huitième examinateur, au lieu du P. Damascène, le P. général des Carmes déchaussés; que je devois m'en réjouir, parce que c'étoit un des plus saints et des plus savans hommes qu'on pût jamais trouver, très-expérimenté dans tout ce qui regardoit le quiétisme et le jansénisme; et que, faisant la visite dans la Flandre, il y a quelques années, les deux partis si opposés venoient à lui, et qu'il connoît à fond toutes ces affaires, et en parle avec beaucoup d'érudition. Je le verrai au premier jour.

J'ai su que M. l'abbé Bossuet étoit allé voir le P. Gabrielli, Feuillant, et qu'il lui avoit dit d'un air de hauteur et presque menaçant, qu'il lui étoit revenu qu'il paroissoit favorable à M. de Cambrai; qu'il avoit fait exclure le P. Damascène, et que le nonce en avoit écrit au Pape de la part du Roi; qu'il dépendoit également de lui de l'en faire ôter : et comme ce religieux lui répondit qu'il lui feroit plaisir, parce qu'il avoit assez d'autres emplois, et qu'il n'avoit point recherché celui-là, il reprit un ton plus radouci, et lui demanda un temps pour l'instruire de cette affaire, ou par lui, ou par son docteur, M. Phelippeaux. Une per-

sonne de qualité, et qui est dans le plus grand monde de Rome, me raconta à l'oreille une terrible aventure de M. l'abbé Bossuet. Il s'est rendu fort amoureux, dit l'histoire, d'une jeune princesse de la ville, et témoignoit pour elle beaucoup d'empressement. Revenant une nuit chez lui, plusieurs personnes masquées l'abordèrent le poignard ou le pistolet à la main, tout prêts à l'assommer. Il se mit à genoux devant eux, et leur demanda beaucoup pardon, et la vie; ils la lui accordèrent, mais à condition qu'il ne feroit plus tant l'empressé, et que, s'il manquoit de parole, il n'y auroit plus de quartier pour lui. On ajouta que cette aventure, que chacun se disoit présentement à l'oreille, seroit bientôt publique. Je verrai si je l'apprends d'ailleurs avec plus de certitude.

Je faisois mon compte, monsieur, de recevoir des Lettres pastorales ou de la nouvelle impression dont vous m'avez parlé, ou du moins de la première. Le dernier courrier néanmoins ne m'a rien porté; cela m'embarrasse, car je n'en ai pas assez présentement pour en donner à tous les cardinaux du Saint-Office, ni même à ceux à qui M. de Cambrai écrit, et qu'il assure que je la leur présenterai de sa part. Je vous supplie, monsieur, de donner des ordres bien précis là-dessus, et qui soient promptement exécutés; car M. le cardinal Casanata, à qui j'en donnois une avant-hier, quoiqu'il fût dans son lit malade de la goutte, me dit plusieurs fois qu'il falloit que j'en donnasse promptement à tous les cardinaux.

Je sais que M. le cardinal Spada a envoyé la lettre de M. de Cambrai à M. l'assesseur du Saint-Office, comme une pièce qui devoit être produite en sa fa-

veur dans le procès. Je sais aussi que M. le nonce a envoyé la lettre imprimée de M. de Beaufort; mais je suis certain que cette lettre de M. le nonce ne dit rien ni pour ni contre. Je sais encore que les examinateurs ont fait rapport à la congrégation que le livre latin est parfaitement conforme au livre français, et en rend exactement le vrai sens et les paroles. On en examine à présent les notes marginales, et l'on m'a dit tout cela d'un air si gai, que je ne pense pas qu'on juge qu'ils puissent les condamner. Je sais encore que nos parties ont fait leurs derniers efforts pour obtenir qu'on jugeât avant que nous eussions reçu les réponses de M. de Cambrai, et qu'il a fallu que le Pape ait mandé à son nonce de faire connoître au Roi, de sa part, que la chose seroit injuste, et qu'il falloit attendre les défenses de M. de Cambrai. Cette multitude d'écrits qu'on envoie ici, imprimés à Paris, fait voir qu'il y a bien de la passion contre M. de Cambrai; et pour l'exprimer, on me dit en latin : *Taurus iste habet multos molossos latrantes contra se.* Je ne sais point encore le jugement qu'on a fait de la Lettre pastorale de M. de Paris, ni si les endroits où il parle de M. de Cambrai, sans le nommer, feront plus d'impression que la *Déclaration* ou le *Summa doctrinæ*. Sa manière d'écrire ne me paroît pas plus forte ou plus insinuante que celle de M. de Meaux; mais je crains toujours qu'ils ne persuadent par là qu'un livre contre lequel un grand prélat aussi modéré que M. de Paris continue à écrire, pour en arrêter les erreurs et les mauvaises suites, ne soit en effet dangereux, et ne porte du trouble dans l'Église, si on ne le défend pas; et j'avoue que

M. de Paris me fait plus de peur que M. de Meaux.

Plusieurs personnes, à qui l'on a fait voir ce mémoire historique dont je vous ai envoyé quelque fragment [2], m'ont assuré que ces messieurs n'en donnoient point de copies, et même qu'ils croyoient qu'ils le supprimeroient, parce que bien des gens en ont été choqués comme d'une chose qui attaque la personne, et qui ne fait rien à la doctrine. Il y a plusieurs exemplaires d'un recueil des *Mémoires* de M. de Meaux sur l'affaire de M. de Cambrai, imprimé à Paris avec privilège [3] : j'en ai envoyé l'extrait à M. de Cambrai.

Je voudrois bien, monsieur, recevoir la réponse au *Summa doctrinæ* avec la réponse à la *Déclaration;* car nos parties veulent persuader que nous ne cherchons qu'à reculer et à éluder le jugement du livre, et il seroit fâcheux de demander encore des délais, car on m'a donné communication de ces deux pièces en même temps.

M. de Cambrai m'a envoyé un petit écrit qui rapporte les endroits de son livre qui sont conformes à chacun des XXXIV Articles d'Issy [4]. Je le crois très-utile, et je voudrois bien qu'il fût imprimé; mais je voudrois y joindre les XXXIV Articles tout du long, afin qu'on ne fût pas obligé de les aller chercher dans la Lettre pastorale, que l'on n'a pas toujours.

(2) Voyez la note (2) de la lettre 295, ci-dessus pag. 212.

(3) Ces *Mémoires* se trouvent dans le tom. XXVIII des *Œuvres de Bossuet*. Ils étoient sur le point de paroître, quand Fénelon publia son *Instruction pastorale*. Bossuet, qui vouloit y répondre, différa la publication de ces *Mémoires*, et se contenta d'en faire passer quelques exemplaires à Rome. Ils furent mis au jour à la fin de février 1698, sous le titre de *Divers Écrits*, etc., avec une Préface *sur l'Instruction pastorale donnée à Cambrai*, etc.

(4) Voyez l'*Avertissement* du tom. IV des *Œuvres*, pag. lxxv.

Je vous ai déjà proposé une autre fois qu'il me sembleroit très-utile que, lorsque M. de Cambrai le pourra faire, il travaillât à faire une seconde édition de son livre, c'est-à-dire, m'en envoyer l'exemplaire manuscrit, afin que je pusse le faire voir à quelques personnes qui ont accès auprès du Pape; et si cette nouvelle édition étoit approuvée, elle seroit le meilleur et le plus prompt *mezzo termine* que l'on pût trouver ici pour finir cette affaire. Ma pensée seroit de conserver le texte du livre autant qu'il seroit possible, et d'y ajouter seulement quelques termes qui l'expliquassent assez pour prévenir les mauvais sens qu'on a voulu lui donner, mais pas un mot qui parût répondre aux objections. L'exécution de ce projet sera très-facile à M. de Cambrai, après les notes marginales, et la Lettre pastorale qui explique si nettement son système; et peut-être n'y aura-t-il pas une vingtaine de mots à ajouter. Je sais qu'on l'a pratiqué ainsi en d'autres rencontres; et cela convient si bien aux offres que M. de Cambrai a toujours faites, que, voyant la chose heureusement exécutée, on sera encore plus surpris que ses parties ne l'aient pas voulu souffrir.

J'ai proposé à une personne considérable le désir de M. de Cambrai, de ne faire point imprimer ses réponses à la *Déclaration*. On loue sa douceur et sa charité; mais on me répondit qu'à la vue de ce grand arbre qui croissoit tous les jours contre lui, il ne s'agissoit pas d'en abattre seulement les feuilles, ou d'en couper quelques branches, mais qu'il falloit mettre la cognée à la racine. Soyez bien persuadé, je vous prie, de mon profond respect.

301.

DU P. CLOCHE, GÉNÉRAL DES DOMINICAINS, A FÉNELON.

Il lui offre ses services, et fait l'éloge de l'abbé de Chanterac.

A Rome, le 10 décembre 1697.

JE n'ai pas été nommé entre ceux qui doivent rapporter à Sa Sainteté les sentimens qu'ils ont formés sur le livre que vous avez donné au public. Si j'eusse été dans ce choix, j'eusse cherché avec application tout ce qui pouvoit contribuer à la connoissance de la vérité, et à marquer à votre Grandeur les sentimens respectueux que j'ai pour elle. Je vois, monseigneur, avec une estime distinguée, M. l'abbé de Chanterac, votre parent et votre grand-vicaire. Je connois sa réputation depuis long-temps, et la piété avec laquelle il gouverne les saints monastères des Carmélites. Il soutient, monseigneur, dignement l'emploi que vous lui avez confié; et si je puis, par mes services, lui être utile, je suis sûr, monseigneur, qu'il aura lieu d'avouer que j'ai pour vous un fonds d'une grande estime, et une profonde déférence pour tout ce qu'il lui plaira de me prescrire. Ce sont, monseigneur, les assurances que je vous donne avec la même sincérité et le respect avec lequel je suis, etc.

Fr. ANTONIN CLOCHE,

M^re g^nal des FF. Prêcheurs.

302.

DU P. MASSOULIÉ, DOMINICAIN, A FÉNELON.

Dispositions avec lesquelles il a commencé à lire le livre des *Maximes*.

A Rome, 10 décembre 1697.

J'AI reçu avec tout le respect que je devois la lettre de votre Grandeur. Je n'aurois pas osé espérer, monseigneur, que V. G. me fît cet honneur. J'avois déjà prévenu ce désir, et j'avois témoigné à M. l'abbé de Chanterac, que je souhaitois qu'il demandât la permission, afin que j'eusse la liberté de communiquer avec lui pour prendre ses lumières. Je suis très-persuadé, monseigneur, que V. G. ne cherche que la vérité. Je puis l'assurer aussi que, de mon côté, je souhaite de tout mon cœur de la connoître. Avec ce désir, j'ai commencé la lecture du livre de V. G. et j'ai ajouté même la prière pour demander à Dieu les lumières nécessaires, étant persuadé qu'il n'y a que le Saint-Esprit qui puisse faire connoître les secrets de la vie intérieure que V. G. a voulu expliquer aux personnes qui en font profession. Il y a peu de livres qui traitent de la vie mystique que je n'aie pas lus. J'ai ajouté tout ce que je puis avoir acquis dans l'étude de la théologie pour les mieux entendre, et j'ai particulièrement consulté toujours saint Thomas, à qui une très-fréquente expérience a fait assurément connoître ce qu'il y a de plus caché et de plus sublime dans tous les états de la sainteté, et qui a eu cet avantage, qu'avec cette expérience il avoit une profonde science pour se pouvoir expliquer. J'espère, monsei-

gneur, que M. l'abbé de Chanterac fera connoître à votre Grandeur la profonde vénération que j'ai pour son mérite : il y a fort long-temps qu'il m'est connu. Je ne manquerai pas, monseigneur, de lui témoigner, dans toutes les occasions qui se présenteront, que je suis avec toute sorte de respect, etc.

F. ANTONIN MASSOULIÉ,
de l'ord. des FF. Prêcheurs.

303.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce les traductions latines de ses ouvrages, et lui envoie une lettre pour la congrégation des cardinaux chargés de l'examen du livre.

A Cambrai, onze décembre (1697.)

JE vous ai écrit, mon cher abbé, il y a deux jours, par un messager exprès envoyé à Bruxelles, parce que je n'ai point eu de vos nouvelles par le dernier courrier de Rome.

Vous aurez su, par la voie de France, qu'on imprime, le plus promptement qu'on peut, la Lettre pastorale en latin, avec la *Réponse à la Déclaration* dans la même langue, pour vous l'envoyer au plus tôt. D'un autre côté, on imprime mon livre en latin, avec ma *Réponse* de même au *Summa doctrinæ*. Mais vous savez bien que vous m'avez toujours mandé que rien ne pressoit, et qu'on nous exhortoit à prendre notre commodité. Je n'ai pas laissé de travailler sans relâche à ma Lettre pastorale et aux *Réponses*. La *Déclaration* et le *Summa doctrinæ* ne paroissent

que depuis assez peu de temps. Veut-on étrangler cette affaire à Rome, comme on vouloit l'étrangler en France? Le saint siège n'a garde, aussi sage et aussi juste qu'il l'est, de vouloir juger sans avoir examiné mes défenses. Je ne pouvois pas deviner qu'ils ne pourroient s'accommoder des copies faites à la main. Le moins qu'ils puissent m'accorder, c'est d'attendre que les imprimeurs aient achevé leur ouvrage, qui sera très-court. Je fais travailler plusieurs presses à la fois. L'ouvrage n'est pas long. Je fais tirer peu d'exemplaires, par deux raisons : la première est pour avoir plus tôt achevé; la seconde, pour ne publier point une défense, s'il est possible, et pour me contenter du nombre d'exemplaires qu'il en faudra pour Rome. Après cela, je les donnerai au public, si le Pape ne juge pas à propos de me justifier lui-même, et s'il me laisse le soin de ma justification. Vous recevrez donc au plus tôt les feuilles, et vous pourrez les distribuer aux examinateurs à mesure que vous les aurez reçues. Par là les choses iront bien vite, sans être au hasard d'être étranglées. Je vous envoie une lettre pour la congrégation [1], comme j'apprends par Paris que vous le croyez à propos. Vous n'avez qu'à me mander s'il faut encore d'autres lettres; elles partiront d'abord. Faites courageusement le mieux que vous pourrez, et tenez bon, quoi qu'il arrive, pour ne rien relâcher. Le succès est dans les mains de Dieu, et non dans les nôtres : quel qu'il soit, il viendra de lui; et par cette raison j'en serai bien content, moyennant sa grâce. Ménagez votre santé;

(1) Elle est à la suite de celle-ci.

tâchez de vous égayer. Priez en travaillant, quand vous n'aurez point de temps pour prier en repos. Aimez-moi toujours comme je vous aime, et comptez que votre retour me donnera toujours la même joie dans le mauvais succès que dans le bon. Mille amitiés à M. de la Templerie. Tout sans réserve à mon cher abbé.

304.

DU MÊME AUX CARDINAUX DU SAINT-OFFICE.

Il leur annonce ses réponses imprimées, et promet une soumission aveugle au jugement du saint siège.

Cameraci, undecimâ die decembris 1697.

EMINENTISSIMI DOMINI,

Ut libelli a me editi doctrinam ab adversariorum accusationibus faciliùs vindicarem, pastoralem Epistolam in lucem emisi, quâ quidquid uti ambiguum carpserant, antiquorum Patrum, Scholasticorum, et recentiorum Ascetarum auctoritate explanaretur. Prodiit interim illustrissimorum præsulum *Declaratio*, qui sedis apostolicæ judicium, non sine astu et irreverentia antevertentes, pacis ecclesiasticæ se minimè studiosos, hoc importuno impetu, palàm testati sunt. Verùm illustrissimus D. episcopus Meldensis, eâ acerbissimâ *Declaratione* zeli amaritudinem nondum satis effudisse sibi visus est. Unde libellum, quem *Summa doctrinæ*, etc. inscripsit, non ita pridem typis mandatum accepi.

Hæc tamen omnia scripta objurgatoria modestè to-

lerare mihi constitueram, tum quia objectiones jam satis Epistolæ pastoralis principiis solutas existimabam, tum ne apertum episcoporum dissidium animarum offendiculo esset. At in interpretando gallici idiomatis contextu æquivocationis periculum, et mendæ innumeræ quibus scatent manuscripta, in re tam gravi tamque ardua, animum tandem impulerunt, ut opuscula omnia, ad commodiorem causæ meæ defensionem, typis mandari juberem. Ea in re, eminentissimi Domini, quid Eminentiis vestris minùs molestum foret maximè attendi; quid brevius ac facilius in legendis scriptis meis, hoc anteponendum duxi. Quin etiam sapientissimis monitis ex ipsa Urbe huc usque dimanatis, morem gessi. Ergo huic uni operi apparando diu noctuque insudant typographi. Singulæ operis partes singulis, ad promptiorem incœpti finem, jam commissæ sunt : jamjam totum opus perfectum mittam. Atqui, ut id verecundiùs fiat, hoc imprimis cautum volui, ut ea tantummodo exemplaria excuderentur, quæ ad Eminentias vestras mittenda sunt. Ita, si fieri potest, et necessitati ad defensionem meam, et charitati erga confratres etiam infensissimos consulitur. Quod meum est, jam præstiti; quod typographi, brevi præsto erit.

Hi præsules theologorum catervâ cincti summo apparatu mihi bellum indixerunt. Ego verò solus, destitutus omni ope, et vastissimæ hujus diœceseos negotiis undequaque affluentibus præ tenuitate impar. Quapropter Eminentias vestras supplex oro, eminentissimi Domini, ut saltem tranquillæ defensioni detur locus archiepiscopo catholico, contumeliis oppresso, qui, reluctantibus adversariis, ad sanctæ sedis

tutissimum præsidium confugit. Quod bene vivimus, hoc nobis ipsis ad salutem privatam impendimus; quod famam tuemur illæsam, hoc debemus Ecclesiæ ad gregis salutem procurandam. Si archiepiscopus de quietismo, infanda et flagitiosissima hæresi, malè audiat; si condemnetur ut fanaticorum fautor et patronus, jam lupus, non pastor, gregi videbitur.

De cætero, si sedes apostolica, perlectis quæ adorno scriptis, libellum improbaverit, non solùm privatim retractare absque ullo temperamento, sed etiam publico Mandato per totam hanc diœcesim condemnare certum est. Deum enixè rogo, ut in hoc gravissimi momenti negotio Eminentias vestras gratiæ suæ lumine illustret. Omnia verò faustissima augurans, demissâ animi observantiâ, et perenni cultu subscribor, etc.

305.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur une lettre de M. de Beaufort, et sur les dispositions des examinateurs. Il lui raconte une conversation qu'il a eue avec le Pape, et le presse de faire imprimer ses défenses.

A Rome, 14 décembre 1697.

J'AI reçu, monseigneur, votre dernier paquet du 19 novembre avec la lettre de M. de Beaufort imprimée et manuscrite [1]. Nos amis, qui me l'avoient déjà envoyée, me marquoient qu'on ne croyoit pas qu'elle fût de lui, ou du moins que M. Boileau y avoit la meilleure part. En effet, elle n'est écrite que pour pouvoir dire

(1) Voyez la note (3) de la lettre 288, ci-dessus pag. 173.

publiquement du mal de votre livre; mais elle ne fait voir en aucun endroit que vos expressions soient différentes de celles qu'il approuve dans frère Laurent : et c'est cela seul dont il s'agissoit, et qu'il avoit entrepris de justifier. La honte qu'il en témoigne devroit le porter, ce me semble, à faire des fruits plus dignes de pénitence. Votre réponse est toute propre à le toucher et à l'instruire.

J'aurai grand plaisir à faire vos complimens à M. de Certes, et pour ne rien perdre, je lui ferai lire l'article de votre lettre qui parle de lui.

Je verrai demain Mgr Bernini pour lui rendre votre lettre. Je fus encore hier chez lui pour m'assurer davantage de ce qui se passoit sur notre affaire. Nos amis vous auront déjà fait savoir qu'il m'avoit envoyé demander plusieurs exemplaires de la Lettre pastorale pour les donner à nos examinateurs; que j'avois été savoir de lui-même ses raisons là-dessus, et qu'il m'avoit dit que M. le nonce avoit envoyé de votre part votre Lettre pastorale au Pape; qu'en même temps on avoit envoyé la Lettre pastorale de M. l'archevêque de Paris; qu'on vouloit les voir toutes deux ensemble, et examiner à la congrégation du Saint-Office si la doctrine en étoit conforme, et en quoi elle pouvoit être différente. Et comme j'affectois de paroître occupé de ce nouveau dessein, dont je craignois de ne pas pénétrer assez les motifs secrets, afin de l'engager à s'ouvrir un peu plus à moi là-dessus, il me dit, comme pour me rassurer, et d'un air caressant : *Noli timere; pro certo hoc fit in beneficium negotii tui;* et ajouta que le décret de la congrégation, d'attendre vos réponses, demeureroit ferme.

Hier, il me confirma la même chose, et me fit de nouvelles protestations de sa droiture et de sa sincérité à mon égard. Ses manières pour moi sont toujours honnêtes et caressantes; il m'embrasse, il cherche à me réjouir. Il me trouva même dans l'antichambre du Pape, le jour que j'eus audience. Il vint à moi fort obligeamment, et me dit qu'il avoit parlé au Pape, et que je serois introduit après le cardinal Spada. Tout cet extérieur est bon; mais en ce pays on voit des changemens si imprévus, qu'on n'ose s'assurer sur les choses même qui paroissent les plus solides. Cette demande de votre Lettre pastorale me détermina à la présenter au Pape avec la lettre que vous lui écriviez là-dessus. Sa Sainteté me reçut avec la même bonté que la première fois. Il me prévint, en me demandant si l'air de Rome m'étoit bon, et si j'avois été incommodé. Je lui rendis ensuite votre lettre et la Lettre pastorale. Il la reçut avec des marques extérieures de joie. Il l'ouvrit même en deux ou trois endroits, et revint après cela au titre et au lieu de l'impression. Tout son air et toutes ses expressions marquoient qu'il étoit touché et véritablement affligé de cette affaire, qu'il voit grossir tous les jours par la multitude des écrits de M. de Meaux. Et il ajouta qu'il étoit toujours bien persuadé de votre piété, etc. *Non dubitamus de zelo domini archiepiscopi*, etc. Et ensuite *qu'il souhaiteroit beaucoup que cette affaire pût s'accorder en France.* Je lui dis qu'après les avances que vous aviez faites pour adoucir l'esprit de M. de Meaux, il ne vous restoit plus que d'attendre avec confiance le jugement de Sa Sainteté sur votre livre, et que *j'espérois que le Saint-Esprit*

révèleroit toute vérité dans cette affaire, et lui en feroit pénétrer tout le fond. Il parut touché de ces paroles, et joignant les mains, il les approcha doucement de sa poitrine, et demeura ainsi quelques momens les yeux baissés comme une personne occupée d'un sentiment de religion, et qui prie intérieurement. Je lui dis encore que je ne doutois pas que Sa Sainteté ne fît une très-grande attention combien il importoit à l'intérêt de l'Église et à la gloire du saint siège, de conserver l'estime et la réputation, *famam et existimationem*, d'un archevêque si voisin de la Hollande, et si connu, en Angleterre et en Allemagne, des Protestans, à cause de son grand mérite et des emplois si honorables qu'il avoit en France. Toute son action extérieure marquoit assez qu'il entroit dans mon sentiment; mais il dit encore quelques mots pour l'accommodement en France, et ensuite : Nous verrons, nous verrons. Après quoi il revint à me dire d'avoir soin de ma santé; qu'il falloit éviter la fraîcheur du soir et du matin, etc. Je pris la liberté de lui témoigner combien j'avois de joie de le voir dans cette vigueur et dans cet embonpoint; que son visage me paroissoit encore meilleur que lors de ma première audience. Il en sourit, et me remercia avec toute la bonté possible. Je dois vous avouer ici de bonne foi, monseigneur, que j'oubliai entièrement de lui proposer votre voyage de Rome, quoique j'en eusse fait une forte résolution, et que je me fusse dit plus de cent fois à moi-même que c'étoit là le second chef de mon audience. Peut-être notre Seigneur permit-il que je ne m'en souvinsse pas, parce qu'en effet, le saint Père étoit alors dans une disposition toute contraire.

traire. Puisqu'il désire tant que l'affaire s'accommode en France, il n'agiroit pas volontiers pour s'attirer ici les embarras de cet accommodement. Je vois, outre cela, que tous les cardinaux, et tous ceux qui connoissent le mieux cette cour, à qui j'ai raconté les instances que vous aviez faites pour obtenir la liberté de venir exposer vous-même vos sentimens au saint Père, m'ont tous répondu avec précipitation qu'il étoit plus utile à votre affaire qu'elle s'examinât en votre absence; que vous la pouviez mieux défendre par vos écrits que par vos paroles; que vos conversations avec les cardinaux ou avec les docteurs seroient toujours secrètes et en particulier, au lieu que vos lettres et vos réponses instruisoient tout d'un coup le public, et lui rendoient un témoignage certain et constant de votre mérite, de votre génie, de votre piété, de votre modération, de votre patience, que vous n'oseriez ou ne pourriez pas lui rendre vous-même; et que cela donnoit une plus grande idée de la sincérité de votre foi et de votre doctrine, que tout ce que vous pourriez dire vous-même de vive voix. Une personne qui s'intéresse pour vous, et qui, depuis plus de quinze ans qu'il est ici, a une société très-familière et journalière de presque tous les cardinaux, que M. le cardinal d'Estrées, M. le cardinal de Janson, M. l'archevêque de Tours, ne se lassoient point d'entretenir, me disoit encore avant-hier qu'il falloit bien s'en garder, et qu'on ne manqueroit jamais de vous accuser et de vous rendre responsable de tout ce qui se passeroit dans cette cour de désagréable pour celle de France. Néanmoins je vous promets, monseigneur, que, pour entrer avec toute la fidélité et toute la

simplicité que je dois dans votre esprit, je proposerai encore aux personnes qui ont le plus d'accès auprès du Pape votre grand désir pour ce voyage, et je ferai encore agir d'autres personnes qui en parleront comme d'elles-mêmes à Sa Sainteté pour lui insinuer ce dessein, ou pour pressentir s'il lui seroit agréable.

On m'avoit promis de m'envoyer des Lettres pastorales d'une nouvelle impression, et je comptois là-dessus. J'avois distribué les exemplaires que vous m'aviez envoyés, et présentement que j'ai encore été obligé d'en donner à M. l'assesseur, il ne m'en reste plus assez pour tous nos cardinaux. Donnez ordre, je vous supplie, que j'en reçoive au plus tôt. Celles que vous m'envoyez coûtent beaucoup moins de port.

L'impression de votre *Réponse à la Déclaration* me paroît tous les jours plus nécessaire, aussi bien qu'à tous ceux à qui j'expose le désir que vous auriez de la tenir secrète, pour éviter de faire voir au public que la *Déclaration* n'accuse votre livre que dans un sens si différent du vôtre, qu'il faut nécessairement que l'auteur soit préoccupé : mais ils me répondent tous qu'il s'agit ici de défendre votre foi et l'honneur de votre ministère, et que ce n'est que par une justification bien publique de votre livre que vous pouvez faire cesser le scandale que vos parties suscitent contre vous; que ce n'est point vous qui les déshonorez en faisant voir qu'ils vous accusent injustement; et si votre innocence fait leur confusion, il ne vous est pourtant pas permis de paroître coupable dans la foi aux yeux du public. Votre silence causeroit encore plus de scandale dans l'Église, que la plus grosse calomnie. Voilà simplement ce qu'on me dit; mais j'agi-

rai pourtant comme vous le désirez, quoiqu'il me semble que vous pourriez toujours faire faire l'impression, et la tenir secrète et toute prête à me l'envoyer, si le Pape le juge plus à propos; je ne dis pas assez : la faire faire, la tenir secrète, et m'en envoyer une cinquantaine d'exemplaires que je ne donnerois qu'à M. l'assesseur, quand le Pape le jugeroit à propos, afin qu'il les distribuât lui-même à ceux qui doivent les lire; car d'attendre encore deux mois pour avoir votre réponse là-dessus, ces longueurs fatiguent, et votre modération dans cette rencontre ne seroit pas assez reconnue de tout le monde. On pourroit penser que vous avez quelque autre motif que celui d'une profonde humilité.

Je ne veux pas oublier de vous dire que Mgr Bernini m'assura que la lettre de M. le nonce, en envoyant votre Lettre pastorale au Pape, n'avoit rien qui ne fût obligeant pour vous, ou qui pût en donner une idée moins avantageuse. Je croirois plutôt qu'on la trouve bonne, et qu'à présent qu'on a cette certitude publique de votre saine doctrine, on voudroit plus que jamais chercher quelque moyen d'accommoder cette affaire. On veut conserver votre réputation; mais on veut aussi ménager trois prélats qui ont toute l'apparence de la faveur présente. Si M. de Meaux étoit seul, on est assez persuadé de sa hauteur et de sa véhémence, pour lui donner le temps de se calmer un peu; mais on regarde M. de Paris comme homme modéré, et qui agit avec des intentions sincères pour le bien de l'Église. Lorsqu'il parle contre votre livre, il faut qu'il soit persuadé qu'il peut nuire à la religion. Je ne sais point si sa Lettre pastorale en dit quelque chose.

On m'a plutôt voulu insinuer que non, et que c'étoit seulement contre le quiétisme; mais si votre Lettre pastorale ne l'a pas fait changer de sentimens, il n'est guère possible qu'il se ménage si bien dans ses expressions, qu'il ne donne sujet de croire qu'il condamne les vôtres.

Vous verrez, par le mémoire que je vous envoie des écrits imprimés de M. de Meaux, qu'il ne ménage plus rien, et qu'il est nécessaire que votre justification devienne entièrement publique. Outre ces imprimés, il répand ici en manuscrit une histoire en latin de toute cette affaire (2), à commencer avant les Articles d'Issy. J'en ai envoyé un fragment qu'on vous aura sans doute communiqué. L'on m'a donné cet avis de deux ou trois lieux bien sincères, que le *Summa doctrinæ*, etc. qui déplaît par sa véhémence, ne laisse pas de faire impression par la hardiesse avec laquelle il assure les faits, et qu'il étoit nécessaire que vous fissiez une réponse aussi exacte qu'à la *Déclaration*. Si elle étoit imprimée dans le même cahier, alors il ne seroit pas nécessaire, comme vous le dites, de répéter les mêmes choses; mais si c'est deux écrits séparés, peu de gens les auront tous deux en même temps.

Il seroit nécessaire, ce me semble, que vous pussiez écrire à tous les cardinaux du Saint-Office dont je vous ai envoyé la liste, et au cardinal Delfini encore, puisque vous vous louez de M. le nonce, son neveu.

J'ai envoyé la réponse de M. le cardinal Colloredo à M. le comte de Fénelon, et je vous ai rendu compte

(2) Voyez sur cet écrit la note (2) de la lettre 295, ci-dessus pag. 212.

de notre conversation, très-obligeante pour lui et pour vous.

M. de La Templerie se porte très-bien à présent. Vous verrez son caractère dans le mémoire des écrits de M. de Meaux dont nous avons eu un exemplaire, assez long-temps seulement pour en prendre les titres.

Je n'ai pas encore vu M. Hennebel; mais je suis trompé, si M^gr^ Bernini ne nous engage enfin à quelque conversation.

J'oublie encore une lettre à M. l'évêque de Porphyre, sacriste du Pape. Je vous en parlerai plus au long. Ma dernière lettre vous fera voir sa disposition à votre égard.

Les trois personnes dont je vous parlois dans ma dernière lettre, sont le P. Dez, M^me^ la princesse des Ursins, M. le cardinal de Bouillon. Vos lettres me consolent toujours. Quelquefois j'en ai besoin; car, quoique ma foi soit pleine d'une confiance inébranlable dans l'assistance du Saint-Esprit, il y a des momens où je me trouve livré à des craintes dont j'ai peine à me défendre.

Le P. Estiennot, procureur-général des pères Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, m'a fait voir une lettre du P. Lami, qui le prie de me faire ses complimens, et de me rendre tous les bons offices qui dépendront de lui, et qu'il lui en aura une très-sensible obligation. Je ne sais pas si cette recommandation sera reçue avec le même cœur qu'elle est faite. Cela mérite bien, ce me semble, que le P. Lami sache que vous n'ignorez pas ces soins obligeans qu'il se donne pour moi; car je ne suis connu de lui que sous le nom d'une personne qui vous est dévouée.

306.

DU P. GRANELLI, EXAMINATEUR, AU MÊME.

Son estime pour l'abbé de Chanterac; il promet d'apporter toute son application à la lecture des écrits du prélat.

Romæ, in conventu Aracœlitano, die 14 decembris 1697.

HUMANISSIMAM epistolam illustrissimæ et reverendissimæ Dominationis vestræ per reverendissimum D. de Chanterac, vicarium generalem conspiscuæ vestræ diœcesis, mihi redditam, quantâ potui veneratione suscepi, et grati animi mei pro tanto honore significationem, si non exprimo ut sat est, saltem summopere opto; et meritò : nam cùm illustrissimæ et reverendissimæ Dominationis vestræ præfatam accepi epistolam, eâ sum perfusus lætitiâ ac si ingens mihi fuisset collatum beneficium. Unde enim mihi humillimo Minori Fratercùlo, ut tam honorificis, tamque eximiis præsulis characteribus digner, qui in Ecclesia Dei eruditione, et tanti muneris majestate præfulget.

In causa verò libri ascetici illustrissimæ et reverendissimæ Dominationis vestræ, ingenti oblector assiduâ, eâque opportunissimâ diligentiâ prælibati reverendissimi D. de Chanterac, qui et vestram egregiè causam tuetur, et meam non semel instruxit tenuitatem. Quapropter sicut ipsum sæpe maximo veritatis amore audivi, ita libentissimo, ac undequaque pro zelo justitiæ propenso audiam animo, usque ad finem instituti examinis. Singulari pariter oblectatione evolvo tot illustrissimæ et reverendissimæ Do-

minationis vestræ egregia et eruditissima pro eadem causa exarata scripta.

Cùm ergo a Dominatione vestra illustrissima his profectùs mei monumentis fruar, et perhonorificis dignatus sim officiis, quid offeram, vestræ magnitudinis et meæ parvitatis conscius, non invenio. Sed superest ut ditissimum pauperum Patrem assiduis precibus deprecer; quod præstabo, ut vos omni virtutum genere et eruditionis auctum, per multos annos Ecclesiæ servet incolumem.

Fr. THOMAS GRANELLUS.

307.

DU P. SERANI, EXAMINATEUR, AU MÊME.

Il lui promet d'examiner l'affaire avec la plus grande impartialité.

Romæ, 17 decembris 1697.

QUAS placuit illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationi vestræ per manus D..de Chanterac consanguinei sui ad me litteras destinare, omni veneratione suscepi; tantoque præsuli obsequia mea scripto deferre posse ingentis muneris honorisque loco habeo; quod non ausus essem, nisi ad id insignis istius humanitatis gratia, quæ vel non petentibus adeunda præbetur, ultrò me nedum alliceret, sed etiam provocaret. Voluissem quidem ut hujus ineundi officii occasio mihi propitior contigisset, quàm sit revidendi libri negotium. Quæcumque enim vestra suspicerem animo libentiùs, quàm judicio censerem. Cùm verò vicariâ illius manu qui cuncta moderatur ad id muneris de-

lectus sim, illustrissimam ac reverendissimam Dominationem vestram certam esse velim, non alium jussionibus exsequendis a me animum adhiberi, nisi veritati ac fidei religiosissimè addictum, charitatis item ac justitiæ cultorem, et humili adnitar prece adesse imbecillitati meæ divinum præsidium. Ipsi autem in his adversis ingens potest afferre solatium, quod rei summa ab eo sit decernenda, unde quidquid prodit, plenum sapientiâ est, plenumque apostolico pectore. Nemo autem vincit aut vincitur, vincente in omnibus veritate. Simulque illustrissimæ et reverendissimæ Dominationi vestræ gloriæ incrementa merenti a Numine posco, spinisque istis ut rosæ succedant; atque ego ut omni ævo et fortunâ dici et esse promerear, humillimus, etc.

F. NICOLAUS SERANUS, P^ler g^lis Aug^nus.

308.

DU P. BERNARDINI, MAITRE DU SACRÉ PALAIS, AU MÊME.

Il lui promet d'examiner son livre avec attention et impartialité.

(Décembre 1697.)

MAXIMO me quidem honore afficere illustrissimæ Dominationi vestræ placuit scriptâ epistolâ, quam eâ veneratione quæ debetur dignitati cum summa pietate, parique doctrina conjunctæ suscepi ex manibus reverendissimi Dominationis vestræ vicarii generalis. Persuasum illustrissimæ Amplitudini vestræ peropto, quàm maximam diligentiam adhibendam fore in expenden-

dis his quæ in libro apostolicæ sedi oblato continentur, nihilque post accuratissimum examen, seposito omni affectu aut respectu humano, statuendum esse, nisi quod magis veritati congruere communibus votis existimabitur, ex veris theologiæ principiis, quibus a falso verum secerni potest, quæque hic perpetuò ad expendenda quæ ad fidem moresque pertinent adhibentur. Hæc securitas nostris consultationibus accedet, quod post oraculum a sancta sede propalatum de his, quæ in controversia posita sunt, ultrà dubitare non licebit, repertâ ac significatâ omnibus veritate, quam sincerè ab Amplitudine vestra quæsitam fuisse notorium est; neque ut aliter ego sentiam, permittunt cumulatæ dotes in præsule universæ Galliæ commendatissimo, et in istis quoque partibus præclarissimo. Cui jam ita me devinctum sentio, ut perpetuò futurus sim, etc.

F. PAULINUS BERNARDINIUS,
S. A. Pal. Magister.

309.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Succès de l'*Instruction pastorale*; assemblées formées à Rome pour la défense du livre; dispositions des cardinaux.

A Rome, 17 décembre 1697.

Nous avons reçu, monsieur, vos deux paquets : le gros, des cinquante exemplaires de la Lettre pastorale, et le petit où étoit celle de M. l'archevêque de Paris et vos autres nouvelles. Tout cela est venu

fort à propos, car j'avois déjà distribué tous les exemplaires que j'avois reçus, et je n'en avois plus assez pour donner aux cardinaux pour lesquels M. de Cambrai m'a envoyé des lettres particulières. Depuis quatre ordinaires, je reçois fort régulièrement de ses nouvelles, et je juge par là que la correspondance qu'il m'a donnée est bonne. C'est par là que j'ai reçu dix-neuf exemplaires de sa Lettre pastorale, outre ceux que vous m'avez envoyés. J'apprends tous les jours davantage combien elle est approuvée et admirée de tout le monde; je ne dis pas seulement des savans : on m'a nommé en particulier M. le .... de Lima et M^me^ la comtesse de Marescotti parmi ceux qui la louent le plus ouvertement, et avec toute l'ardeur que l'estime ou la compassion pour M. de Cambrai peuvent inspirer à des personnes touchées de son grand mérite, et qui aiment la vérité. Un docteur de Sorbonne, que j'avois toujours vu jusques ici extrêmement prévenu contre le livre de M. de Cambrai, par la liaison particulière qu'il a avec M. Pirot, me disoit hier, après avoir lu la Lettre pastorale, que, pour le moins, elle mettoit la doctrine et la personne de M. l'archevêque en sûreté, et que de plus elle expliquoit si bien tout le système du livre, et les endroits les plus obscurs et les plus suspects, qu'on seroit embarrassé à les condamner. Les libraires en font venir ici des exemplaires par la poste, et on l'achète avec empressement.

J'ai été averti que des personnes de considération et de la première qualité de Rome faisoient des assemblées secrètes pour examiner avec grande application le livre de M. de Cambrai, et pour se mettre

en état de le défendre. Ils prient même des religieux savans, et qui entendent bien le français, de le lire dans cet esprit de le combattre, de vérifier tous les endroits de la *Déclaration* des prélats, du *Summa doctrinæ*, et d'y ajouter encore du leur tout ce qu'ils pourroient penser de plus fort. Après quoi ils s'assemblent : un de ces messieurs soutient la doctrine du livre contre ce religieux destiné à l'attaquer, et l'on convient enfin de bonne foi de la vérité. La dernière conférence dura trois heures. L'on y examina d'abord la question de l'espérance et de son motif. Le résultat fut que, puisque le livre met de la différence entre ce qu'il appelle *objet formel des vertus* et ce qu'il appelle leurs *motifs* ou *fins*, quoique l'École fasse plus ordinairement *motif* synonyme avec *objet formel*, au lieu que M. de Cambrai le fait synonyme avec *fin*, lorsqu'il dit, art. IV : « Il faut donc bien se » souvenir que ce n'est pas la diversité de *fins* ou de » motifs qui fait la distinction ou spécification des » vertus : ce qui fait cette distinction est la diversité » des objets formels; » et plus bas : « L'objet et le » motif sont différens : » on ne pouvoit pas entendre un auteur qui s'est donné la peine de se faire un dictionnaire, que dans le vrai sens des termes dont il se sert pour exprimer sa pensée; qu'outre cela ses remarques latines s'expliquoient encore d'une autre manière très-claire, et qu'enfin sa Lettre pastorale achevoit de faire connoître sa doctrine là-dessus. Je vous dirai que j'ai déjà remarqué, dans plusieurs conversations, que les esprits sont fort revenus sur ce point, et qu'ils commencent à être bien fatigués de ce raffinement d'objection sur cette différence entre l'objet

formel et le motif des vertus, parce que toute *fin* est *motif;* et comme la dernière fin des vertus n'exclut point les fins prochaines et immédiates de ces mêmes vertus, aussi ce dernier motif du bon plaisir et de la volonté de Dieu, que M. de Cambrai donne à son juste parfait, n'exclut point les motifs prochains et immédiats de l'espérance et des autres vertus que la charité lui fait pratiquer, et qu'elle perfectionne en leur donnant sa propre fin, qui, bien loin d'exclure les leurs particulières, les suppose au contraire. La seconde question de cette conférence fut l'acceptation des volontés cachées de Dieu, d'où on veut inférer le consentement à la réprobation; mais celle-là fut bientôt décidée comme n'ayant aucun fondement dans le livre, et même on la traite de pure *chicanerie;* c'est le mot qu'on m'a dit. La dernière fut le sacrifice dans les dernières épreuves. On ne décida rien, parce qu'on n'étoit pas assez prêt là-dessus pour et contre. On ne m'a point voulu nommer ces personnes de considération, ni me laisser même pénétrer s'ils étoient cardinaux ou non. Un prélat me dit, l'autre jour en passant, qu'il y avoit bien des gens qui travailloient pour moi; mais qu'il ne pouvoit pas me dire ni qui ils étoient, ni ce qu'ils faisoient. Il voulut même que je lui expliquasse les divers sens de ce mot trouble *involontaire* en Jésus-Christ; et on le vit le lendemain disputer là-dessus avec assez de feu contre M. l'abbé Bossuet, dont je sais d'ailleurs qu'il n'a pas grande idée.

J'ai remarqué que l'article des dernières épreuves est ce qui occupe davantage à présent les esprits, et je me propose de revoir tous nos examinateurs pour

en conférer avec eux le livre à la main, comme j'ai fait de l'espérance. La Lettre pastorale explique parfaitement cette doctrine. Je connois qu'elle a fait une grande impression sur les esprits, et sur ceux mêmes qui nous sont les plus opposés, parce que je les vois revenir à leur première maxime, qu'il faut s'attacher uniquement aux paroles du livre, et qu'il ne s'agit pas de ce que l'auteur pense à présent; qu'ils se réjouissent même qu'il enseigne une bonne doctrine dans sa Lettre pastorale, mais qu'il est toujours vrai de dire qu'il en enseigne et qu'il en favorise une mauvaise dans son livre. Quelques cardinaux mêmes m'en ont paru assez occupés dans les dernières conversations que j'ai eues avec eux en leur rendant les lettres que M. de Cambrai leur a écrites. Il est vrai que lorsqu'après les avoir écoutés sur cette maxime, je les ai rappelés doucement à cette autre, pour le moins aussi vraie et aussi importante : que, pour bien juger d'un livre, il falloit ne s'attacher pas trop fortement à quelques expressions particulières prises séparément; qu'il falloit toujours voir ce qui précède et ce qui suit, ce qui fait le système, ce qui est hors du fond de la doctrine, comme une proposition incidente dont l'auteur n'a point besoin absolument pour expliquer sa pensée; et surtout dans les expressions qui pourroient avoir quelque obscurité, ne donner jamais un sens hérétique ou suspect à un auteur que l'on connoît d'ailleurs, par sa piété et par sa sage conduite, être pur dans la foi et sincèrement catholique, dont les bonnes mœurs rendent témoignage de la bonne doctrine : alors, dis-je, ils m'ont assuré que c'étoit celle qu'ils garderoient inviolablement dans

cette affaire; et comme s'ils cherchoient à prévenir toutes mes craintes ou à me donner quelque espérance, ils ajoutent tous ces deux choses, 1° que je dois être certain qu'aucune autorité ni aucune considération humaine ne peut les empêcher d'examiner et de suivre la vérité; 2° que la religion même demande qu'on ait tous les égards possibles pour la réputation d'un archevêque si illustre et d'un aussi grand mérite que M. de Cambrai, et même que le siège de Cambrai, voisin et éclairé de tous les Protestans, demande encore qu'on y fasse une particulière attention. Après tout cela néanmoins, je ne laisse pas d'entrevoir que les grands cris et la véhémence de nos parties, joints à la multitude des écrits dont ils les accablent, font des impressions désagréables sur eux; et si le Saint-Esprit ne devoit pas être leur force et leur lumière pour défendre la vérité, je ne sais s'ils pourroient la soutenir.

Je compte, monsieur, que cette lettre ne vous sera rendue qu'à Paris; vous serez plus à portée de faire usage des avis que je vous donne. Le plus important que je puisse ajouter sur mes conjectures, est que je crois qu'on attend beaucoup ici de voir ce que diront les docteurs de France de la Lettre pastorale de M. de Cambrai et de celle de M. l'archevêque de Paris. Le *Summa doctrinæ* de M. de Meaux paroît trop véhément. On veut pourtant que M. de Cambrai y réponde dans sa douceur et sa force ordinaire; car on est charmé de tout ce qui paroît de lui, et l'on m'a dit au contraire que bien des gens sont très-choqués des manières de M. de Meaux. Je les faisois remarquer à M. le cardinal Casanate : il ne les approuvoit

pas, mais il me dit simplement qu'il y avoit des choses qui ne dépendoient pas d'eux; que c'étoit une chose bien funeste que cette liberté effrénée qu'on laissoit à tout le monde en France d'imprimer toutes choses; que leur affaire ici étoit de voir la doctrine; et qu'il espéroit qu'après qu'elle auroit été bien examinée, le Roi prendroit soin de réconcilier ces messieurs les prélats. Vous pénétrerez mieux que moi ce qu'on doit juger de la disposition des esprits. Il ajouta qu'il seroit important que M. de Cambrai fît une réponse courte sur toutes les choses qu'on lui oppose, en rapportant simplement les propres paroles de son livre qui disent le contraire. Il m'a bien envoyé un petit cahier qui cite les pages du livre, contraires à ce qu'on lui impute; mais ce n'est point assez : personne ne veut se donner la peine de vérifier soi-même tout cela. Il est absolument nécessaire de mettre toujours les paroles du livre tout du long, en les opposant à celles de la *Déclaration*. Je vous prie, monsieur, qu'on ne néglige pas un avis si important en lui-même, mais auquel on doit avoir encore une attention toute particulière par rapport à M. le cardinal Casanate, qui est assurément celui de toute la congrégation du Saint-Office qui a le plus de poids et d'autorité dans toutes les délibérations.

Je ne veux pas répondre à toutes vos honnêtetés; il vaut mieux me dire bien sérieusement à moi-même que je ne les mérite pas. Ce témoignage que je rends à la vérité ne diminue point ma reconnoissance ni mon sincère respect pour vous.

310.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce divers écrits latins et imprimés, et lui donne quelques instructions.

A Cambrai, 18 décembre (1697.)

Je vous envoyai, par le dernier courrier, une lettre à cachet volant pour les cardinaux de la congrégation du Saint-Office. J'y marquai qu'on imprimoit mon livre en latin, ma Lettre pastorale et mes *Réponses* à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*. Le livre sera même corrigé, car la version latine qu'on vous a envoyée n'est pas exacte sur les points essentiels. Ainsi je demande qu'on juge sur l'imprimé latin que j'enverrai tout au plus tôt. Mes *Réponses* à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, avec une *Dissertation* [1] sur notre différend touchant la charité et l'oraison passive, seront, s'il plaît à Dieu, très-exactes et très-concluantes. Mais vous savez combien on est embarrassé de l'impression dans ces fortes gelées, où l'encre ne peut couler. Tout va d'une lenteur insupportable, surtout quand on a affaire à des imprimeurs flamands, qui n'entendent point le latin, qui sont assez loin de moi, qui font des fautes innombrables, et dont les épreuves ont besoin d'être corrigées cinq ou six fois. Cependant je me hâte pa-

(1) Elle a pour titre : *Dissertation sur les oppositions véritables entre la doctrine de M. l'évêque de Meaux et celle de M. l'archevêque de Cambrai.* C'est un des écrits les plus piquans de cette controverse. Il est imprimé au commencement du tom. V des *Œuvres*.

tiemment,

tiemment, et je ne perdrai pas un quart d'heure. Mais comptez que ces trois pièces, la version latine du livre, la *Réponse au Summa doctrinæ* et la Dissertation sur la nature de la charité et de l'oraison passive, sont essentielles à l'examen de notre affaire. Pour la *Réponse à la Déclaration*, je crois que ce sera la première que vous recevrez par le côté de France.

Je sais qu'on a engagé le Roi à presser le nonce pour une prompte fin de cette affaire : c'est là le compte de mes parties. Ils ont fait et répandu dans le public tout à loisir tout ce qu'ils ont voulu contre moi; après quoi ils voudroient que je fusse accablé, sans avoir le loisir de répondre. Mais Rome doit au moins attendre ce que je promets dans très-peu de temps. Si ma lettre à la congrégation n'opéroit pas suffisamment pour l'attente de mes réponses imprimées, je vous prie de demander audience extraordinaire au Pape, pour lui demander qu'on attende ce que je fais actuellement imprimer. Deux mois plus ou moins ne font rien pour une affaire de cette importance. Il ne faut pas s'imaginer que je fuie; c'est moi qui suis pressé de finir. Une condamnation acceptée humblement est encore moins mauvaise pour moi, que l'incertitude et l'opprobre dont on m'a couvert. A quoi serviroit-il de fuir deux mois? Cette impression d'ouvrages ne peut pas me servir longtemps d'excuse. Je ne veux point d'accommodement, et cela n'est pas d'un homme qui fuit. Si mes parties sont si assurées de leur cause, pourquoi se pressent-elles tant, de peur que mes réponses n'arrivent assez tôt? On allègue le scandale de cette af-

faire, et l'importance de finir promptement : mais qui ne voit que c'est un prétexte pour étrangler l'affaire, dont ils craignent l'exacte discussion? Tout le scandale est fait; deux mois n'y ajoutent rien de réel. Pendant ces deux mois, comme pendant tout le reste du temps, je demeurerai patient et dans le silence. S'il arrive quelque nouveau scandale, il viendra des autres, et je tâcherai de le mettre à profit en le souffrant en paix.

Je vous ai mandé que je ne faisois imprimer qu'en latin, et que les exemplaires nécessaires pour les juges de Rome, et pour les théologiens de France que je consulte en particulier. Je garde ce tempérament pour me conformer à ce que je vous ai déjà mandé. Si cette modération n'est pas du goût de Rome, faites-les expliquer; ayez ou une réponse nette, qui me fasse entendre que je dois publier librement mes défenses, ou du moins un silence et un défaut de réponse après lequel ma parole soit dégagée, en sorte que je sois assuré par là d'une approbation tacite de la publication que je ferai de mes écrits.

Je reviens aux instances qu'on fait faire au Roi pour hâter la décision. Une réponse précise arrêtera en deux mots toute cette sollicitation. Dès qu'on répondra qu'on attend ma réponse imprimée, qui s'imprime actuellement, le Roi ne pourra plus presser. Après tout, Rome ne doit pas juger, dès que le Roi presse, avant que l'affaire soit suffisamment instruite, surtout mes parties ayant eu huit ou dix mois pour préparer leurs attaques, au milieu de Paris, avec toute sorte de commodités et de secours. Pour moi, je n'ai leurs objections, au moins les dernières, que depuis

très-peu de temps; je suis seul à Cambrai, sans conseil, sans imprimeurs, gêné sur toutes choses, et dans la nécessité d'aller lentement pour éviter, jusque dans les points et dans les virgules, les plus subtiles chicanes par lesquelles on m'impute ce que je n'ai jamais cru qu'on pût imaginer. Si vous voyez que les choses pressent trop pour étrangler l'affaire, pressez hardiment de votre côté pour vous opposer à cette précipitation. Je ne demande point de temps pour moi; toutes mes réponses sont finies, et je n'avois pas prévu qu'il fallût imprimer. Vous nous assurez que l'impression est nécessaire, et je le crois par la difficulté des copistes. C'est pour les imprimeurs et pour la gelée que je demande un peu de temps; après quoi je suis le plus pressé pour finir.

Faites faire des amitiés à M. Hennebel pour vous et pour moi. Ne le voyez point, s'il ne s'en présente aucune occasion naturelle, et si vous jugez que cela blesse trop les Jésuites. Portez-vous bien; faites le moins mal que vous pourrez. Dieu est le maître de ses affaires, et je ne veux pas les faire mieux qu'il ne lui plaît. Agissez en esprit de foi et d'oraison pour l'oraison. Soyez simple, sans compter sur la simplicité des autres. Ne craignez rien jusqu'au bout, car Dieu tient les cœurs; et de plus, les derniers pis-aller, quand ils sont de son ordre, sont le mieux qui puisse arriver. Je salue de vraie et pleine amitié M. de La Templerie. Tout à mon très-cher abbé à jamais.

311.

DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON.

Sur les intentions du Roi relativement à la conduite du prélat dans son diocèse, et touchant l'affaire de son livre.

A Paris, 19 décembre 1697.

J'AI rendu compte au Roi, monseigneur, des lettres dont vous m'avez honoré. Non-seulement Sa Majesté agrée que vous visitiez la partie de votre diocèse qui est dans la Flandre espagnole, mais encore que vous traitiez avec les officiers et les gouverneurs de ces quartiers-là des affaires qui vous concernent. Vous pouvez aller à Bruxelles, lorsqu'il vous plaira, voir M. l'Électeur de Bavière, et soutenir vos droits en cette cour-là, comme vous feriez en France.

Pour ce qui est de votre grande affaire, Sa Majesté m'a paru ne désirer autre chose, si ce n'est qu'on vous rende justice, et qu'on ait bientôt une décision finale, à laquelle j'ai assuré que vous acquiescerez avec une soumission édifiante.

Je ne vous fais point d'excuse de ce que je ne suis pas fort régulier à répondre à vos chères et très-obligeantes lettres : votre bonté et votre pénétration vont au-delà de tout ce que je vous saurois dire sur ce sujet. Seulement faites-moi la justice de croire que c'est avec un attachement très-sincère et très-respectueux que je suis, monseigneur, etc.

312.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les intrigues de ses adversaires, et sur leurs efforts pour empêcher le bon effet de l'*Instruction pastorale*.

A Rome, 21 décembre 1697.

Votre dernière lettre, monseigneur, est du 27 novembre. Qu'elle me paroît sainte, et qu'elle m'a touché! Elle m'instruit infiniment de la fermeté et de la tranquillité que le vrai amour de la religion nous doit donner. Lorsqu'on ne cherche que la vérité, et que l'on ne la défend que pour elle-même, on ne sauroit avoir trop de confiance qu'elle ne sera pas opprimée; et cette fermeté du cœur soutient aussi, ce me semble, celle de l'esprit. Mais quand la Providence permettroit que le Seigneur ne se levât pas selon nos désirs, pour empêcher que l'homme ne prévalût, comme parle l'Écriture; il est juste de nous soumettre à ses desseins sur nous, et de nous conformer à sa sainte volonté dans les évènemens les plus fâcheux. Je suis exactement, autant qu'il m'est possible, les vues que vous me donnez; si je les préviens quelquefois dans les occasions nécessaires, je cherche pourtant toujours à agir dans votre esprit, et en effet j'ai la consolation de voir que j'ai exécuté par avance les deux choses que vous me proposez sur une nouvelle impression de votre livre. Je tâcherai encore de l'insinuer dans l'ordre que vous me marquez; mais je ne sais si les fortes instances que la cour de France fait ici, pour obliger le Pape à donner une prompte dé-

cision, nous laissera assez de temps pour ménager ces sortes de négociations. J'avois déjà mandé à nos amis que l'on faisoit ici les derniers efforts pour obtenir qu'on procédât au jugement de l'affaire, sans attendre votre *Réponse à la Déclaration*, et même qu'on avoit été obligé d'écrire au nonce qu'il représentât, de la part du saint Père, au Roi, qu'il étoit de la justice d'écouter les parties accusées. Depuis, j'ai encore su avec plus de certitude qu'on presseroit les choses autant qu'il seroit possible, et dès-lors que j'aurai reçu vos deux *Réponses à la Déclaration* et au *Summa*, je les porterai au Pape, afin d'arrêter tout d'un coup le bruit que nos parties répandent, et dont elles tâchent beaucoup de se prévaloir, que nous cherchons à éluder le jugement de cette affaire, dans l'espérance qu'il pourroit arriver des changemens à la cour. Quand ils parlent de ces changemens, ils tâchent de réveiller la plus fâcheuse idée qu'on puisse jamais avoir là-dessus.

J'ai reçu autant de Lettres pastorales qu'il m'en est nécessaire, et vous ne devez plus m'en envoyer. Tout le monde l'estime ici, et je n'ai vu personne qui n'en approuvât la doctrine. Mais voici comment nos parties tâchent d'en diminuer les bons effets. Ils disent d'abord que c'est une rétractation évidente de tous les mauvais principes de votre livre, dont il semble que vous ayez enfin reconnu les erreurs; et lorsqu'on leur répond que vous défendez le même système, en l'expliquant plus au long, et qu'ainsi l'on ne peut pas douter que votre doctrine ne soit bonne, alors ils prennent un autre parti, et disent qu'ils sont ravis que votre Lettre pastorale

mette votre doctrine et votre personne à couvert, et qu'il ne s'agisse plus que de juger le livre, qui ne change point en lui-même, quoi que vous puissiez dire après l'avoir écrit; qu'il est toujours également mauvais, et que le saint Père doit être bien plus libre à le condamner, puisque cette censure, ne touchant point sur votre doctrine ni sur votre personne, ne peut point nuire à votre réputation; et quoiqu'il paroisse que vous avez fait un méchant livre, sans vous en apercevoir, toute l'Église ne laissera pas de vous regarder toujours comme un grand prélat d'une piété et d'un mérite extraordinaire. Mais, répondis-je, ce livre est accusé comme Quiétiste, et si l'on le condamnoit, sans marquer du moins en particulier les endroits qu'on censure, toute l'accusation paroîtroit juste et légitime au public, et l'on ne pourroit plus s'empêcher de croire, ou que l'auteur de ce livre tout rempli d'erreurs ignoroit parfaitement les vérités de la religion, puisqu'il les renversoit toutes sans s'en apercevoir; ou, s'il ne manquoit pas de science, qu'il avoit eu dessein véritablement, en faisant son livre, d'établir l'hérésie. L'un et l'autre est incompatible avec la réputation d'un grand prélat. Il n'y a plus ni piété ni mérite pour lui : c'est donc le diffamer entièrement. Un cardinal, m'ayant entendu parler ainsi, me dit : Cela est bon; ne manquez pas de le représenter aux autres cardinaux et au saint Père.

J'ai de la joie que M. de La Verdure écrive pour défendre votre livre; mais s'il envoie une copie de son écrit au P. Massoulié, je vous prie, monseigneur, qu'il m'en envoie une autre : ce bon père, étant votre examinateur, ne peut pas se charger du soin et de la

dépense de faire faire divers exemplaires de ce manuscrit; et moi c'est mon affaire. Je le répandrai partout, et chacun en tirera des lumières pour connoître la vérité et pour l'aimer, au lieu qu'il demeurera dans de profondes ténèbres chez le P. Massoulié. Je vous dois dire que je le vois si éloigné des maximes de saint François de Sales pour la conduite, que je ne puis pas m'empêcher de craindre qu'il ne goûte pas assez les vôtres. Par exemple, me disoit-il l'autre jour, cette maxime si fameuse, *Ne demandez rien, et ne refusez rien*, etc. je la crois très-dangereuse dans la pratique. Pour moi, je ne voudrois ni la faire pour ma propre conduite ni la conseiller aux autres. C'est pourtant un homme de piété; mais il a écrit sur l'oraison, et tout ce qui n'est pas de son système le choque, et lui paroît mauvais. En tout, je vois que toutes ses opinions lui paroissent des démonstrations parfaites. Que faire à cela? Il n'y a que le Saint-Esprit qui puisse enseigner toute vérité.

J'ai proposé comme de moi, à M. l'assesseur du Saint-Office, si je proposerois au Pape de régler s'il étoit mieux que vous ne fissiez point imprimer votre *Réponse à la Déclaration*, pour la rendre moins publique, et éviter ainsi la confusion que les trois prélats pourroient avoir de vous accuser mal à propos, ou bien de la faire imprimer pour la plus grande commodité des cardinaux qui la doivent lire, etc. Il me répondit qu'assurément le Pape ne décideroit point là-dessus; qu'il ne devoit pas se rendre garant des suites de cette affaire; que c'étoit à vous à vous déterminer avec vos amis; et après avoir un peu pensé là-dessus, il me dit que vous voyiez croître un grand

arbre, qu'il ne s'agissoit point d'en abattre les feuilles ou d'en couper quelques branches, qu'il falloit mettre la cognée à la racine, et qu'il falloit rendre facile à vos juges tout ce qui alloit à votre justification. J'ai déjà mandé cette circonstance; mais quelque dessein que prennent nos amis là-dessus, je tâcherai de tirer tout l'avantage possible de votre modération, et je la lui exposerai et aux cardinaux aussi.

M. le cardinal de Bouillon étant notre juge, et même le président de la congrégation, je dois lui demander audience sans façon, comme je la demande aux autres, et il ne me refusera point la liberté que les autres m'accordent, de leur expliquer, le livre à la main, toutes les propositions que la *Déclaration* attaque.

On écrit de Paris que le docteur, le courtisan et les honnêtes gens reviennent à vous. Ces trois mots commencent à se répandre à Rome.

Je ferai vos complimens aux personnes que vous me nommez.

La santé de M. de La Templerie est bien rétablie, grâce à Dieu. Aujourd'hui pourtant, ce grand dégel lui a fait sentir quelque douleur de sciatique; mais il ne compte cela pour rien, parce qu'il l'a eue d'autres fois.

Je suis, ce semble, bien sincèrement devant Dieu tout ce que je dois pour vous; et vos bontés pour moi, monseigneur, me touchent toujours davantage.

313.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur les intrigues des adversaires, et sur leurs efforts pour atténuer l'effet de l'*Instruction pastorale*.

A Rome, 24 décembre 1697.

J'ai reçu, monsieur, les quarante exemplaires de la Lettre pastorale, que votre lettre du 7 de ce mois me marque, et je les distribue sans perdre de temps.

Vous ne me promettez que la *Réponse* en français à la *Déclaration*; il seroit néanmoins absolument nécessaire que je la reçusse bientôt en latin, pour la présenter au saint Père et ensuite au Saint-Office, afin que nos examinateurs la pussent voir avant de donner leur sentiment par écrit sur le livre. Dès l'ordinaire passé, je vous ai dit que nos parties faisoient de grandes instances que la congrégation procédât au jugement du livre, sans attendre ces réponses; mais je suis encore plus assuré aujourd'hui que M. le cardinal de Bouillon parle de la part du Roi pour presser ce jugement : on a même tenu diverses congrégations là-dessus. Il peut être qu'elles n'ont été employées, comme on m'en assure, qu'à examiner si le texte du livre latin est conforme au français, ensuite à examiner les notes marginales du livre latin, et enfin la Lettre pastorale, pour connoître à fond la doctrine et le système de M. de Cambrai; mais vous voyez bien qu'après avoir lu tout cela, il sera aisé de persuader que les examinateurs connoissent assez le livre pour en former leur jugement, parce, dira-t-on,

que si les *Réponses* donnent de plus grandes lumières, on pourra tout réformer dans la congrégation des consulteurs et des cardinaux. Ce raisonnement convient à celui que nos parties font sur la Lettre pastorale. Elle est belle, elle est admirable, disent-ils à ceux qui la louent; j'en conviens, et nous en sommes bien aises, parce qu'expliquant bien les sentimens de M. de Cambrai, elle fait voir qu'ils sont très-catholiques, et met ainsi sa doctrine et sa personne parfaitement à couvert. Il ne s'agit donc plus que de son livre. Voilà sa réputation parfaitement en sûreté. Ce livre demeure toujours le même qu'il étoit avant la Lettre pastorale, et il doit être jugé par lui seul, sans aucune liaison à celui qui l'a fait. Ses expressions réveilleront toujours les mêmes idées, et l'on en tirera les mêmes conséquences. Il aura les mêmes dangers et la même conformité des principes avec ceux qui enseignent l'erreur. Voilà la plus forte impression que je remarque dans les esprits contre nous; et pour l'augmenter encore, ils se servent du récit que M. de Meaux fait courir, et dont je vous ai envoyé un fragment, dans lequel il raconte que M. de Cambrai n'a signé les XXXIV Articles que comme forcé; qu'il n'a écrit son livre que pour en éluder l'autorité et la condamnation; et que, pour bien entendre le vrai sens de son livre, il faut en expliquer toutes les expressions et toutes les paroles selon le sens ordinaire du langage des Quiétistes, dont il avoit tous les principes et toutes les erreurs quand il l'a écrit. Sa Lettre pastorale est une rétractation publique : cela est vrai, disent-ils, il faut s'en réjouir; mais cela ne change pas le livre, quoique l'auteur puisse avoir changé de

sentimens. Cette multitude d'écrits, imprimés avec autorité du Roi, persuade encore que tout le public est soulevé contre ce livre, et qu'on ne sauroit en apaiser le scandale que par une condamnation. Voyez, monsieur, combien il est important que nos réponses viennent bientôt modérer ces fâcheuses impressions, et faire connoître la vérité à nos examinateurs, qui sont les premiers à dire leur sentiment et à donner leur *votum*, qui, pour l'ordinaire, sert de règle et de fondement à la décision des cardinaux.

Voyez, monsieur, s'il ne seroit point à propos, ou même nécessaire, que M. de Cambrai fît un récit de cette affaire, qui détruisît la fâcheuse idée que M. de Meaux en donne dans l'histoire qu'il en fait courir ici. Pour affecter plus de modération, il se contente de la faire lire, et ne veut pas permettre, dit-il, qu'on en fasse des copies, de peur que ces faits, devenant publics, ne perdent tout-à-fait de réputation M. de Cambrai, qui lui est toujours si cher; et cependant il ne craint point, dans le *Summa doctrinæ*, d'exhorter le Pape à achever la victoire que ses prédécesseurs ont commencée contre le quiétisme, par la condamnation du livre de ce cher ami, et d'effacer les fausses couleurs dont il a voulu couvrir le quiétisme.

Secourons notre affaire, je vous supplie, par toute la diligence qui dépendra de nous. Je pourrois vous raconter trois ou quatre faits particuliers, dont on m'a donné des avis secrets et fidèles, qui me semblent bien propres à soutenir du moins notre espérance; mais il ne s'agit ici que de vous exposer nos dangers.

J'oublioís de vous parler des passages de saint François de Sales contre lesquels on a donné l'écrit que j'ai envoyé, et vous ne me promettez point de réponse. Soyez, je vous prie, bien persuadé de mon profond respect pour vous.

314.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce quelques-uns de ses écrits imprimés, et lui parle d'un écrit de l'abbé Phelippeaux.

A Cambrai, 24 décembre au soir (1697.)

LA lettre que je vous écrivis la semaine passée, mon cher abbé, ne partit point par une sotte aventure, trop longue à conter : mais n'en soyez point en peine; la voici jointe à celle-ci. Vous recevrez la semaine prochaine une bonne partie du livre imprimé en latin, avec certains endroits du texte mieux traduits, et avec des notes plus amples, qui, si je ne me trompe, ne laisseront aucune ombre de difficulté. Pourvu que nous ayons six semaines devant nous, j'oserois répondre d'une pleine évidence. Ne craignez point de presser, en cas de besoin, pour demander qu'on attende ma *Réponse au Summa doctrinæ*, que l'on commence aussi à imprimer.

L'écrit que vous m'avez envoyé du sieur Phelippeaux est bien hardi. Il soutient ce qu'il n'est pas honnête d'avancer, dès qu'on a lu les pages 88 et 89 de mon livre, où il paroît que le cas du sacrifice absolu est très-différent de celui du sacrifice conditionnel, et qu'il est d'une ame qui se croit contraire à

Dieu et endurcie. D'ailleurs il montre que le seul dénouement de M. de Meaux, pour expliquer tous les sacrifices conditionnels des Pères et de tant d'autres saints, est de les excuser comme de *pieuses extravagances*. En effet, dès qu'on ne connoît point d'autre charité que le désir de la béatitude en Dieu, tous ces actes merveilleux, même ceux de saint Paul et de Moïse, et celui de notre XXXIII^e^ Article d'Issy, ne sont plus que des rêveries. Ayons bon courage, mon cher abbé; *esto fortis in fide*. Voyez, quand l'occasion s'en présentera, le cardinal Noris. Servez-vous de la lettre de M. Phelippeaux pour montrer la hauteur de ces gens-là, et les conséquences de leur doctrine. Prions Dieu, et mettons notre confiance en lui. *Hi in curribus et hi in equis : nos autem in nomine Domini*. Tout à vous mille fois.

315.

DE M^me^ GUYON A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Elle condamne le langage inexact de ses livres, et proteste qu'elle n'y a jamais attaché le mauvais sens qu'on lui attribue.

Ce 26 décembre 1697.

J'AI lu, avec tout le respect et la soumission possible, la Lettre pastorale que votre Grandeur m'a fait donner par M. le curé de Saint-Sulpice. Il y a deux choses, monseigneur : 1° ce que mon ignorance, mes méprises, mon peu de lumière, et le peu de connoissance de la valeur des termes et de leur conséquence, m'ont fait mettre dans mes livres, ne pénétrant pas

le mauvais tour qu'on pouvoit leur donner; et c'est, monseigneur, ce que je soumets (ainsi que j'ai déjà fait, et dont j'ai donné tous les témoignages possibles) comme véritablement catholique, non-seulement à l'Église et au souverain Pontife, mais aussi à vous, monseigneur, avec toute la sincérité et l'humilité dont un cœur tout chrétien est capable; ne voulant avoir aucun sentiment particulier, et n'en ayant point d'autres que ceux de toute l'Eglise. L'autre article, monseigneur, regarde les sentimens que votre Grandeur m'impute. Je veux croire que mon ignorance et mes mauvaises expressions ont donné lieu à votre Grandeur de tirer des conséquences si éloignées des sentimens que j'ai toujours eus, par la grâce de Dieu. Je dois néanmoins représenter à votre Grandeur, avec un très-profond respect, et lui protester même en présence de notre Seigneur Jésus-Christ, qui sait que je ne mens point, que je n'ai jamais eu de pareils sentimens, que je ne les ai point, et ne les aurai jamais, s'il plaît à Dieu; que j'en ai même une extrême horreur, ainsi que je l'ai toujours protesté à votre Grandeur et à tous ceux qui m'ont demandé raison de ma foi; ayant toujours été prête de répandre mon sang pour toutes les vérités qu'enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine. Je suis bien malheureuse, si, après avoir déclaré tant de fois des sentimens que personne ne peut savoir que moi-même sur ces matières, on m'en impute néanmoins que j'ai toujours assuré n'avoir point. Je le suis encore beaucoup d'avoir, malgré ma bonne volonté, la droiture de mes intentions, le désir sincère d'être à Dieu, et de faire toute chose pour sa gloire; d'avoir, dis-je,

écrit en des termes qui m'ont fait attribuer des sentimens si contraires à ceux que j'ai toujours eus. Pour ce qui regarde mon oraison, j'ai tâché, monseigneur, de la faire du mieux que j'ai pu, pour contenter Dieu; mais comme ce n'est pas à moi de juger laquelle est la meilleure et la plus utile, j'ai offert plusieurs fois à M. le curé de Saint-Sulpice, qui me confesse par votre ordre, de la faire comme il le jugeroit à propos. Je vous renouvelle, monseigneur, cette offre à vous-même, assurant votre Grandeur que je suis et serai toujours prête de la faire comme elle me l'ordonnera, soumettant de toute mon ame et mes foibles lumières et les plus tendres affections de mon cœur à l'obéissance. J'aimerois mieux ne jamais faire l'oraison, que de la faire contre ce qu'on m'ordonneroit. Je crois qu'une oraison de propre volonté ne plairoit guère à Dieu; et comme je ne désire autre chose que de lui plaire, et de faire sa sainte volonté, je suis indifférente pour le choix des moyens. Je les soumettrai toujours de grand cœur à votre Grandeur : je le fais, monseigneur, et par devoir et par inclination, étant avec autant de respect que de soumission, etc.

316.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Nécessité de faire imprimer ses défenses. État des affaires par rapport à l'examen du livre. Sur une relation historique de Bossuet touchant le quiétisme.

A Rome, 28 décembre 1697.

Je n'ai point reçu de vos lettres cette semaine, monseigneur; ayez la bonté de remarquer si vous m'aviez

m'aviez écrit, afin que nous puissions savoir si nos paquets se perdent.

Je mandois à nos amis, par le dernier courrier, que nos parties faisoient leurs derniers efforts pour obtenir que les examinateurs procédassent, sans attendre plus long-temps vos réponses. Je savois même que le Roi en avoit parlé à M. le nonce, et M. le cardinal de Bouillon agissoit ici, par son ordre, pour presser beaucoup cette affaire. On manda au nonce de répondre que la justice vouloit qu'on entendît toute partie. Et cependant, pour donner cette marque de déférence aux intentions du Roi, on a tenu diverses congrégations dans lesquelles votre livre latin, vos notes marginales, votre Lettre pastorale et celle de M. de Paris, ont été lues ou examinées; mais les examinateurs n'ont point formé ni donné leur *votum*. Je voulus m'en assurer encore bien précisément, et l'on m'a répondu hier que le décret de la congrégation demeuroit ferme, qu'on attendroit vos réponses; et même l'on ajouta d'un air obligeant, que non-seulement on les attendroit, mais encore qu'on les liroit deux ou trois fois, et que je devois être certain qu'on examineroit cette affaire avec toute l'attention et toute la prudence que je pourrois désirer. Il me semble même que j'entrevois quelque chose de plus gai et de plus ouvert, depuis qu'on est assuré de votre bonne doctrine par votre Lettre pastorale.

Je vous ai déjà mandé le sentiment de tous ceux qui s'intéressent pour notre affaire, sur la nécessité de faire imprimer vos réponses à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, etc.; mais j'ai encore de nouvelles raisons de vous dire qu'il seroit inutile de proposer

au Pape de ne pas rendre si publiques ces réponses, si essentielles à votre réputation et à votre cause. Il ne voudroit pas prendre sur soi une affaire de cette conséquence, et quoi qu'il me répondît là-dessus, la congrégation iroit toujours son train ordinaire. L'unique nécessaire, dans les circonstances où vous vous trouvez, est de faire bien connoître l'innocence et la vérité de votre doctrine. Vous devez cela à votre religion et à l'honneur de votre ministère. Les trois prélats auront leurs raisons pour justifier leur conduite : c'est à vous à défendre la vôtre; les dernières lettres de nos amis me marquent qu'ils l'ont ainsi résolu, et que je recevrai bientôt ce qu'ils doivent m'envoyer de votre part en bon état. Votre modération aura son mérite devant Dieu; mais le bien de l'affaire demande que vous ne vous attachiez pas trop à ce premier désir de votre charité. *Habeatis bonum testimonium ab his qui foris sunt, et sic ministrent.*

Une personne bien informée, et que je vous nommerai une autre fois pour ne l'exposer pas trop dans cette lettre, m'a dit, pour ma consolation, que la dernière lettre de M. le nonce portoit que le Roi lui avoit parlé sur l'affaire de votre livre, et lui avoit dit qu'il ne demandoit le jugement du saint Père que pour la sûreté des consciences; mais qu'il recevroit le pour et le contre également avec le même plaisir et la même soumission. Cette lettre sera remise au Saint-Office, afin que les examinateurs et toute la congrégation voient que le Roi ne prend aucune part dans cette affaire, que pour la défense de la religion et le bien de la vérité. Par là, ajouta-t-on, on effacera toutes les fâcheuses impressions que la première lettre du Roi au

Pape pouvoit avoir faites sur quelques esprits, et la congrégation verra qu'elle est parfaitement libre, et qu'on ne doit craindre aucun embarras de la part de la France. Après m'avoir dit cette nouvelle pour ma consolation, on vouloit bien m'en faire pénétrer les suites agréables. Il est vrai que cette première lettre du Roi avoit de très-méchans effets pour nous. Je rends grâces à notre Seigneur, s'il a voulu vous ôter cet obstacle à la défense de la vérité.

J'ai parlé deux fois à nos amis d'une chose que j'oublioisi toujours de vous dire à vous-même, et qui me paroît conforme à votre dernière lettre. Vous me proposez, monseigneur, deux manières de faire une seconde édition de votre livre, ou en ajoutant dans le texte les notes nécessaires pour bien expliquer votre sens, et pour prévenir les objections qu'on vous a opposées, ou bien de mettre simplement des notes à la marge qui fissent à peu près ces deux choses. Je voudrois fort avoir ces deux livres séparément l'un de l'autre, afin que si, dans le fait, je trouvois quelque ouverture à l'exécution de ce projet, je pusse présenter l'un ou l'autre, selon que je trouverois des dispositions plus ou moins favorables dans les esprits, préférant toujours celui qui est le plus de votre goût, et ne me réduisant au second que dans l'extrémité.

Ces fêtes ont été si remplies, ou par la dévotion, ou par les cérémonies des chapelles du Pape ou des cardinaux, qu'il n'étoit pas possible de faire beaucoup de visites. Tout ce que j'ai vu m'assure que votre Lettre pastorale instruit parfaitement sur votre système, et le fait goûter à tous ceux qui la lisent. La multitude des divers écrits de M. de Meaux fatigue

nos examinateurs. Plusieurs ne sont pas édifiés de la véhémence qui paroît en quelques-uns. Je sais même qu'on a averti ses amis, que votre douceur et votre modération plaisoient et persuadoient davantage. Surtout ils font voir un écrit dont ils ne donnent point de copie [1], qui est une histoire ou un récit en latin de ce qui s'est passé avec vous lors des XXXIV Articles, où vous n'avez été associé, dit-il, que pour vous épargner la honte de faire une rétractation publique. Cet écrit, qui éblouit d'abord, et qui faisoit même beaucoup d'impression sur les esprits, commence à leur paroître fort injuste, et même une vraie calomnie. Quand il seroit vrai, dit-on, la charité devroit l'obliger à le taire. Puisque M. de Cambrai a signé les Articles contre les erreurs de cette dame Guyon, pourquoi douter qu'il n'ait pas été sincère dans cette déclaration? Quel bien pour l'Église, de persuader qu'un archevêque est hérétique dans le cœur, lorsque sa conduite témoigne une piété si sincère!

J'ai déjà vu une partie de vos réponses en français, et j'attends le reste par le premier ordinaire. Quand j'aurai tout reçu, je les présenterai au Pape, et ensuite au Saint-Office, avec les écrits dont vous faites mention, et que vous dites avoir envoyés à Rome. J'ai demandé à nos amis l'écrit que vous m'avez envoyé sur les XXXIV Articles, où vous citez les paroles de votre livre qui leur sont conformes. Il me paroît très-utile.

Je voudrois une réponse à l'écrit de M. de Meaux sur les passages de saint François de Sales [2]. J'ai un

(1) Voyez la note (2) de la lettre 295, ci-dessus pag. 212.

(2) C'est le IIIe des *Divers Écrits* de Bossuet, tom. XXVIII, p. 433 et suiv. Fénelon y répondit dans sa *Ve Lettre*. Voyez tom. V des *Œuvres*, p. 171 et suiv.

exemplaire des *Entretiens* imprimés à Lyon, que vous citez dans vos réponses, que je produirai, s'il est nécessaire.

Il n'est pas possible, ce me semble, que vos réponses ne détrompent les plus obstinés, si Dieu ne permet pas qu'ils résistent à la vérité connue. J'ai dit la messe aujourd'hui pour lui rendre grâces de la nouvelle que je vous mande, et encore plus, s'il se peut, de la douceur que vous témoignez dans vos réponses sans rien diminuer de la force de vos raisons. J'espère tout de bon à présent qu'on ne vous fera pas hérétique malgré vous. Il sembloit que vous alliez être accablé sous le poids de ces accusations atroces.

Nous sommes tous en bonne santé, grâce à notre Seigneur, et j'espère qu'il nous conservera jusqu'à la fin de notre carrière, mais toujours inviolablement à vous dans le temps et dans l'éternité.

J'oubliois de vous dire que M. l'assesseur a reçu votre lettre avec toute l'honnêteté possible; mais il croit que son emploi lui défend de vous faire réponse, jusqu'à ce que votre affaire sera finie : après quoi il aura grand plaisir de vous faire connoître son respect et sa parfaite vénération pour vous. Le P. del Miro, Bénédictin, notre examinateur, vous fait aussi cette même excuse, craignant que ce soit contre l'office d'examinateur.

317.

DE M. TRONSON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Sur l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai.

Décembre 1697.

Je reçois, monseigneur, comme une marque bien sensible de vos bontés, l'intérêt que vous et madame la duchesse voulez prendre à ma santé. La goutte, qui ne me quitte point depuis quelques années, me fait toujours garder fort fidèlement ma chambre; et comme elle s'est augmentée depuis sept ou huit jours, et qu'elle est devenue plus douloureuse, elle m'oblige à toujours demeurer présentement couché ou assis. C'est un mal qui n'est pas commode pour le corps, mais qui est bon pour l'ame. Je prie notre Seigneur d'en vouloir tirer sa gloire.

Je ne puis pas vous dire bien positivement les dispositions de M^gr^ de Chartres depuis la Lettre pastorale de M^gr^ de Cambrai, parce qu'il y a long-temps que je n'ai eu de ses nouvelles; mais je crois que, s'il n'est pas tout-à-fait revenu sur la doctrine de son livre, il sera content de cette lettre, où il ne me paroit rien qu'on puisse condamner. On m'a dit qu'il doit être ici après les Rois. Nous pourrons en ce temps-là savoir plus certainement quels sont ses sentimens. Je souhaite qu'on puisse bien le convaincre combien le jansénisme, auquel il a une très-grande opposition, est à craindre dans le temps où nous sommes, où l'on ne s'en défie pas assez.

Au reste, monseigneur, je ne manquerai pas, dans

l'occasion, de me servir de ce que vous me faites l'honneur de me mander, en vous gardant cependant un secret inviolable et tel que vous le désirez. M. Bourbon, de la main duquel je me sers, et qui se tient bien honoré de la confiance que vous lui témoignez, sera le seul qui y aura part.

Vous me permettez bien, monseigneur, de présenter ici mes respects à madame la duchesse, et de vous assurer que je suis de cœur à l'un et à l'autre entièrement acquis.

318.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Nouveaux détails sur l'audience qu'il a eue du Pape. Dispositions du cardinal Spada, et de quelques autres prélats et théologiens.

A Rome, 31 décembre 1697.

Votre lettre du 14, monsieur, m'a été rendue avec les feuilles de la *Réponse* française. J'attends tout le reste que vous me promettez, avec quelque petite crainte que votre absence ne rende vos ouvriers un peu plus languissans.

J'oubliai, dans le récit que je vous fis de mon audience du Pape, de vous dire qu'après cet endroit où je lui parlai de ma pleine confiance que le Saint-Esprit lui enseigneroit toute vérité, etc., j'ajoutai que j'espérois aussi que Sa Sainteté feroit une attention toute particulière combien il importoit à la religion et à la gloire du saint siège, qu'on eût, dans cette affaire, de grands égards à tout ce qui pouvoit blesser tant soit peu l'estime et la réputation d'un si illustre prélat,

dont la conduite étoit éclairée des Protestans de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne; qui venoit, comme un enfant, se jeter dans le sein du père commun de l'Église, lui demander non-seulement sa protection avec une entière confiance, mais plus encore d'être instruit sur les vérités les plus importantes de la religion, et d'être justifié sur les soupçons par lesquels on le vouloit déshonorer, comme s'il avoit voulu favoriser des erreurs qu'il avoit déjà condamnées dans les XXXIV Articles d'Issy, et qu'il condamnoit encore de nouveau dans sa Lettre pastorale, etc. Pour vous faire toute ma confession, j'ajoutai : *in tempore isto malo*, et je lui fis remarquer quelque circonstance particulière que je ne vous dirai point ici; car il y a temps de parler, et temps de se taire.

Je présentai au cardinal Spada une Lettre pastorale quelques jours après, et je voulois lui exposer les motifs qui avoient obligé M. de Cambrai à la faire imprimer. J'eus le plaisir de voir qu'il les savoit déjà par la lecture de la lettre de notre prélat au saint Père, et il me témoigna les approuver beaucoup, et avoir du plaisir que M. de Cambrai se justifiât parfaitement. Il me dit ensuite, comme de l'abondance de son cœur, que le Roi avoit écrit pour presser le jugement de cette affaire; mais qu'on lui avoit fait réponse que, puisqu'on attaquoit M. de Cambrai par des écrits publics, et par une accusation juridique, il étoit de l'ordre de toute justice qu'on lui donnât le temps de répondre par écrit, et de donner ses défenses contre les accusations que ses parties avoient produites contre lui. Et il me sembloit qu'en me parlant ainsi il avoit plaisir d'avoir pu se défendre, par une si bonne rai-

son, des instances du Roi. Il ne témoigna même aucune impatience que ces réponses vinssent bientôt. Ensuite je lui exposai ma peine de voir que M. de Meaux, dans le *Summa doctrinæ* qu'il a fait imprimer avec la lettre qu'il écrivit à Son Éminence, attaquoit encore plus la personne de M. de Cambrai que son livre, et je lui citai ces paroles de la fin, où il exhorte le Pape d'achever, en le condamnant, la victoire que ses prédécesseurs ont commencé de remporter sur les Quiétistes, et où il accuse M. de Cambrai de joindre l'hypocrisie à l'hérésie : *coloribus pigmentisque denudet* (1). Cela est terrible, me dit-il, qu'ils impriment tout ce qu'ils veulent en France; mais cela est faux, que M. de Cambrai enseigne des erreurs. J'achevai mes complaintes par un écrit historique qu'ils font voir à tout le monde, et dont ils ne donnent pas de copie, pour rendre inutile, dis-je, cette preuve littérale et publique que nous donnent les XXXIV Articles d'Issy, que M. de Cambrai a composés avec ces prélats, et souscrits avec eux contre les erreurs des Quiétistes en général, et en particulier contre celles que M. de Meaux remarquoit dans les livres de M^me^ Guyon. Il parut encore indigné là-dessus, et me dit un mot italien, qui, joint à l'air de son visage, ne pouvoit exprimer, sinon qu'il falloit que M. de Meaux fût bien ou emporté, ou opiniâtre, ou plutôt acariâtre, et il ajouta qu'on ne jugeoit jamais de l'intention d'un homme qui s'expliquoit lui-même.

J'avois su par un autre endroit (mon homme qui parle si bien français ou méchant latin) les instances

(1) Voyez *Œuvres de Bossuet*, tom. XXVIII, pag. 337.

qu'on faisoit faire au Roi, et la réponse qu'on lui avoit faite; je l'avois même écrit à M. de Cambrai. Depuis j'ai su que la lettre du nonce, écrite depuis cette réponse du Pape, marquoit que le Roi lui avoit dit qu'il ne cherchoit dans ce jugement que la sûreté des consciences, et qu'il le recevroit avec le même plaisir et la même déférence, quoiqu'il fût pour, ou qu'il fût contre. Cette lettre de M. le nonce sera remise au Saint-Office, afin que toute la congrégation voie qu'elle est dans une pleine liberté pour la décision de cette affaire, et que l'on ôte par là les fâcheuses impressions que la lettre du Roi au saint Père auroit pu faire sur quelques esprits, que Sa Majesté avoit plus de penchant pour une partie que pour l'autre. On m'embrasse quand on me dit cela, et l'on m'assure que c'est pour ma consolation qu'on me fait confidence de cette bonne nouvelle. On me fait remarquer, outre cela, que c'est en notre faveur qu'on fait remettre cette lettre du nonce au Saint-Office, pour rassurer entièrement les esprits. Je vois que ce premier avis étoit sincère, car il convient avec ce que M. le cardinal Spada m'a dit depuis.

J'ai vu M. le cardinal Ferrari, à qui M. de Cambrai avoit écrit. Il me dit qu'il avoit lu déjà une fois le livre de M. de Cambrai, et qu'il le vouloit encore lire une seconde avant que de lire aucun écrit ni pour ni contre; qu'après il vouloit lire la Lettre pastorale qu'on lui avoit dit qui l'expliquoit fort clairement, et qui répondoit parfaitement; *sufficienter respondebat omnibus locis obscuris quæ impugnantur ab adversariis*: ce sont ses termes, car nous ne parlons que latin. Sur la fin de notre conversation, où il me disoit que le maître du sacré Palais lui avoit prêté un

livre de M. de Cambrai, je lui promettois de lui en donner un; il me dit d'un air enjoué qu'il n'étoit pas nécessaire, et qu'il lui suffisoit d'en avoir un d'emprunt. *Nolo enim quærere proprium commodum, sed solam gloriam Dei in omnibus.* Sa manière m'encouragea à lui répondre sur le même ton : *Ha bene, jam perfectus christianus! Modo Eminentia sua agat ex isto motivo, facilè dignoscet veritatem.* Il trouva ma réponse badine, et il en rit de tout son cœur. Le sérieux de cette conversation, est qu'il paroît par là que la Lettre pastorale contente pleinement, qu'on est persuadé de la sincérité de M. de Cambrai et de sa bonne doctrine, et qu'elle paroît conforme à celle des saints, ou plutôt de saint Paul : *Sive manducatis*, etc. *omnia in gloriam Dei.* C'est sans doute par le maître du sacré Palais que cette Éminence a été instruite de la Lettre pastorale, car ils sont tous deux de même ordre, et fort amis : et c'est beaucoup, car, d'autre côté, tout le monde m'assure que le P. Massoulié, Dominicain, est extrêmement opposé à notre livre, quoique lui-même m'eût assuré plusieurs fois que M. de Cambrai pouvoit dire tout ce qu'il a dit, mais qu'il devoit le dire d'une autre manière. Nous convenons parfaitement ensemble des principes de saint Thomas, et c'est sur ces principes qu'est fondé tout le système de M. de Cambrai. Il paroît tout pénétré de sa piété et de ses bonnes intentions; mais ce bon père a une opposition si terrible contre les Jésuites, que tout ce qui ne leur dit pas anathème lui paroît une impiété.

D'abord que j'aurai reçu tous les imprimés que vous me promettez, je les distribuerai, et mettrai

au Saint-Office tout ce que M. de Cambrai énonce dans le commencement de ses réponses. Les examinateurs ne seront pas long-temps à donner leur *votum* après cela, et ce sera ensuite aux cardinaux et au saint Père à donner la décision. L'affaire pourroit être bientôt terminée, si M. de Cambrai ne veut plus répondre à cette multitude de mémoires et d'écrits que M. de Meaux fait imprimer. On parle encore d'un second livre qu'il doit envoyer (2); je ne sais si c'est la seconde partie de ces recueils de Mémoires ou plutôt ce second volume des cinq qu'il promettoit, et qui doit expliquer à fond le pur amour de Dieu. Il semble qu'ils se trouvent un peu embarrassés de ce que le public est persuadé qu'ils enseignent qu'on ne peut pas aimer Dieu indépendamment de ses promesses et de la béatitude qu'il nous propose pour récompense; et l'on ne trouve pas qu'ils s'expliquent nettement là-dessus. Cela me fait souvenir de M. de Coutances, qui me disoit à Paris, que, tout compté, il aimoit mieux l'espérance de M. de Cambrai, que celle de M. de Meaux. Je crois qu'à la fin il en sera de même de son amour de Dieu.

M. l'abbé Bossuet garde le lit, il y a plus de quinze jours, pour une inflammation de gosier qui l'a fait saigner deux fois. L'aventure dont je vous ai parlé regarde la princesse Césarine, dont le père est de la maison de Sforce. Cette conduite avoit fait tant d'éclat, qu'elle avoit presque rompu le mariage de cette princesse avec .....; mais on m'a dit pourtant qu'il se concluroit enfin. D'autres ajoutent qu'il est en

(2) Ce livre étoit la *Préface* sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon. Voyez la note (3) de la lettre 300, ci-dessus pag. 245.

doute lui-même si cet accident ne lui est point arrivé d'une autre maison où ses empressemens faisoient de la peine il y a long-temps : cela fait voir qu'il partage ses soins, et qu'il songe à plus d'une affaire en même temps.

Je suivrai exactement l'avis que vous me donnez, et je puis vous assurer que je ne m'en suis point éloigné, quoi qu'on vous ait mandé au contraire. Je vois qu'il est trop important pour notre affaire de soutenir ce caractère jusqu'au bout, et rien ne lui est plus utile ici, aussi bien qu'à Paris, que la véhémence qui paroît dans tous les écrits qu'on publie contre nous. Voulez-vous savoir jusqu'où va la modération de la personne qui s'en fait tant d'honneur auprès de vous? c'est de dire, d'un ton ferme et décisif, à tous ceux qui veulent l'écouter, que M. de Cambrai est *le fils aîné de Molinos*.

J'oubliois de vous dire que M. l'abbé Bossuet et moi nous trouvâmes, le jour de sainte Luce, à Saint-Jean de Latran (3), au cortège de M. le cardinal. Il n'avoit point de place dans l'église, et je lui fis signe qu'il y en avoit une commode dans le banc où j'étois assis; il y vint, et nous causâmes une demi-heure ensemble.

Je suis de tout mon cœur à vous avec le même respect, quelque part où ma lettre vous soit rendue; et comme vous la rendez commune pour les nouvelles avec M. votre cousin, il faut aussi qu'il prenne part au compliment.

(3) Le chapitre de cette basilique célèbre chaque année, le 13 décembre, fête de sainte Luce, une messe solennelle pour le roi de France, et pour la prospérité de son royaume. L'ambassadeur de France, sur l'invitation du chapitre, fait lui-même les honneurs de la fête, et y assiste en grand cortège.

319.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie une partie de la version latine de son livre, lui annonce ses réponses en latin, et désire qu'on lui mande s'il doit les publier en français.

A Cambrai, 31 décembre (1697.)

Je ne puis vous exprimer, mon bon et cher abbé, avec quelle joie et quel attendrissement j'ai reçu votre dernière lettre du 7 de décembre. Je l'envoie, par voie sûre, à Paris, afin que nos bons amis voient l'état des choses, et ce que vous faites pour la bonne cause.

Je vous envoie des lettres pour quelques cardinaux en cachet volant, et sans dessus, afin que vous les puissiez appliquer à ceux que vous croirez à propos. J'en écris une raisonnée à M. le cardinal Noris. Je vous en enverrai encore d'autres avec les noms en blanc, afin que vous puissiez les remplir selon le besoin : mais ce sera pour le prochain courrier.

Je vous envoie par celui-ci une partie de mon livre imprimé, avec les notes marginales, qui sont une courte apologie du texte, et une réponse précise à toutes les objections par le texte même. J'espère vous envoyer le reste de l'ouvrage par le prochain courrier. On pourra joindre la Lettre pastorale avec le livre ainsi éclairci par les notes. Si Rome croit pouvoir laisser l'ouvrage hors d'atteinte en cet état, cela finira tout. J'en ferai de cette manière une nouvelle édition que je dédierai au Pape. Ils peuvent s'assurer que, dès que le Pape fera savoir au Roi qu'il en

sera content, le Roi n'ira pas plus loin, et l'affaire tombera insensiblement : mais si Rome nous laisse échauffer dans notre guerre, M. de Meaux, qui se croit déshonoré si on ne condamne pas mon livre, ne songera qu'à écrire de nouveaux manifestes, qu'à engager de plus en plus ses collègues, et qu'à envenimer la cour. Il faudroit donc que Rome, en gardant le silence, nous l'imposât aussi, après que j'aurai fourni mes réponses.

Vous recevrez la semaine prochaine une partie de ma *Réponse au Summa doctrinæ*, que M. Provencheres fait imprimer à Bruxelles. Je suppose qu'on vous aura envoyé par Lyon la *Réponse à la Déclaration*, et que vous en avez déjà tout au moins la principale partie. J'ai fait aussi un ouvrage pour montrer les vraies oppositions entre M. de Meaux et moi, 1° sur la charité; 2° sur l'oraison passive. Tout cela vous doit venir par Lyon, et vous le recevrez au plus tôt. Vous aurez par Bruxelles la *Réponse au Summa*, le livre traduit en latin avec les notes, et la Lettre pastorale latine. La précipitation et la variété des éditions fera quelque impropriété d'expressions; mais vous y préparerez les esprits, en représentant mes embarras dans une maison brûlée, où je manque de livres et de secours, et où il faut que je fasse faire toutes choses loin de moi, sans pouvoir les revoir.

Le français est encore plus fort que le latin, et feroit en France une impression cent fois plus grande. Si Rome ne veut point parler, il faut au moins qu'elle me lâche la main pour me justifier dans ma langue et dans mon pays. Cependant je m'en tiens à ce que je vous ai mandé d'abord; je ne sais qu'obéir au saint

siège. Je crois qu'on devroit vous faire entendre de vive voix que je n'ai qu'à publier en français mes défenses : aussitôt elles paroîtront, et j'y fais travailler actuellement, afin que tout soit prêt à paroître au premier signal. Parlez donc, je vous en conjure, et pressez afin qu'on me décide, et que je ne fasse aucune démarche qui m'expose à déplaire, ou qui ne soit pas conforme à l'obéissance que j'ai d'abord promise. On doit ou se charger de ma justification, ou me lâcher la main, afin que je tâche de me la procurer. Mais notre guerre d'écrits ne finira de dix ans, si on nous laisse faire. Pour moi, je ne crains que la continuation du scandale; car pour mes défenses, elles me paroissent pleinement décisives.

Je vous envoie une lettre en réponse pour le bon père dont vous m'en avez envoyé deux [1]. Voyez si la mienne est bien, et si elle convient au caractère de celui pour qui elle est.

Mille amitiés à M. de La Templerie. Ne m'oubliez pas pour M. le cardinal de Bouillon et pour M. de Certes, pour le P. Dez, pour M^me^ de Bracciano, et pour monsieur son frère. Souvenez-vous aussi de M. de La Tuillière. Mille fois tout à vous en notre Seigneur, mais tendrement et sans réserve.

Il faut presser pour avoir une décision sur l'impression du français. Si on ne veut pas donner de réponse positive, il faut au moins un refus de réponse qui puisse signifier, ou qu'on n'agréeroit pas cette impression, ou bien qu'on l'agrée tacitement, sans en vouloir donner une permission positive.

(1) Le P. Campioni. Voyez ses deux lettres, ci-dessus pag. 128 et 162.

320.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les dispositions des examinateurs, et sur l'effet de l'*Instruction pastorale*.

A Rome, 4 janvier 1698.

Je vous mandai, par ma dernière, que j'avois été informé, par une voie secrète, que le saint Père avoit résisté aux fortes instances que l'on faisoit pour le jugement de votre affaire, sans attendre vos réponses; mais depuis, M. le cardinal Spada me dit que le Pape avoit fait réponse au Roi là-dessus, que, puisque les trois prélats s'étoient rendus vos délateurs, et avoient donné leurs accusations publiquement contre vous, il étoit nécessaire, en toute justice ou en tout tribunal, d'écouter les réponses de l'accusé, etc. Il semble qu'ils ont voulu faire sentir, par cette réponse courte et sèche, que vos parties avoient tort d'avoir fait imprimer leur *Déclaration*, au lieu d'attendre, en silence et avec respect, le jugement du saint siége. Je fis remarquer ensuite à cette Éminence certaines expressions du *Summa doctrinæ* fort injurieuses pour vous, où il exhorte le Pape d'achever la victoire que ses prédécesseurs ont commencé de remporter contre le quiétisme, lors même qu'il veut se cacher sous de belles couleurs. Il me répondit d'un air d'indignation : *Mais il est faux que M. de Cambrai enseigne des erreurs.* Il se plaignit de cette terrible liberté qu'on donnoit en France d'imprimer toutes choses, comme pour me témoigner qu'il étoit fâché que M. de Meaux eût fait imprimer la lettre qu'il lui écrivoit

en lui envoyant le *Summa doctrinæ*; et il ajouta avec cet air chagrin, qu'il falloit que M. de Meaux fût bien..... Il se servit d'un mot italien dont je n'entendis pas toute la force; mais dans les circonstances il ne pouvoit dire que bien emporté ou bien opiniâtre, ou quelque chose de plus. Je ne remarquai pas même qu'il témoignât une grande impatience que vos réponses arrivassent si promptement.

Vous ai-je mandé en droiture, ou seulement par nos amis, que j'avois su depuis que M. le nonce avoit écrit de Paris que le Roi lui avoit parlé en particulier sur cette affaire, et qu'il lui avoit dit qu'il n'en avoit demandé le prompt jugement que pour la sûreté des consciences; mais qu'il recevroit également, *avec le même plaisir et la même déférence, le pour et le contre*, etc.? Cette lettre a été remise au Saint-Office, comme appartenant à votre affaire, afin que la congrégation sût que le Roi n'y prenoit aucun intérêt en faveur d'aucune des parties, et que la congrégation et les examinateurs étoient là-dessus dans une pleine liberté. L'on me fit remarquer que l'on cherchoit, en faisant voir cette lettre, d'ôter toutes les fâcheuses impressions que la lettre du Roi au Pape avoit faites sur quelques esprits, et l'on ajoutoit que c'étoit une circonstance très-favorable à notre affaire.

Je vous ai dit aussi que le P. général des Carmes déchaussés avoit été nommé examinateur. C'est une personne de grande réputation pour sa doctrine et pour sa piété, en qui le Pape a grande confiance, et qu'il a fait venir exprès pour cette affaire. Son sentiment est d'une grande autorité, et décide presque toujours dans les congrégations. L'on m'a aussi fort

assuré que je devois me réjouir de l'avoir pour examinateur. Je l'ai vu une fois. Nous traitâmes la question de l'espérance. Il me parut bien content de votre doctrine. Je le verrai avant jeudi, et nous parlerons des épreuves et du sacrifice, etc.

Depuis quatre ou cinq jours, le Pape a nommé encore pour examinateurs Mgr Rodolovic, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, et Mgr Le Drou, évêque de Porphyre, docteur de Louvain, et ami de M. le doyen de Franqueville et de M. de Baurieu. Cet archevêque est un homme de soixante-dix ans, fort honoré et fort estimé, que le Pape a fait venir exprès, dit-on, comme un homme qu'il veut faire bientôt cardinal, et qu'il destineroit volontiers à être son successeur. Son arrivée imprévue dans cette cour y cause bien des alarmes, à ce qu'on m'a dit, parmi ceux qui aspirent au chapeau et à la tiare. Je l'ai vu ce matin : je lui ai raconté toute notre affaire, les XXXIV Articles, et votre seing; le conseil de vos amis pour faire votre livre; l'examen qu'ils en avoient fait et les louanges qu'ils lui avoient données; votre docilité à suivre toutes les remarques de M. de Paris; la peine de M. de Meaux de ce que vous n'aviez pas voulu lire et approuver son livre; les raisons secrètes qui vous en avoient empêché; l'impression de votre livre en votre absence; l'estime que M. de Meaux en a faite pendant quelque temps, quoiqu'il se plaignît de votre procédé; le refus qu'il a toujours fait de vous marquer les propositions qu'il condamne; vos promesses publiques de condamner toutes les erreurs qu'il vous feroit connoître; son émotion de ce que vous aviez porté au saint Père le jugement de cette

affaire; vos offres à M. de Paris, de faire tout ce qu'il voudroit, pourvu que vous n'eussiez point à compter avec M. de Meaux; sa réponse, qu'il ne sauroit le faire taire, que le Roi même ne le feroit pas; le renversement de toute la hiérarchie, qu'un évêque veuille s'établir le juge de toute la doctrine; vos instances auprès de Sa Majesté pour pouvoir venir vous-même rendre raison de votre foi au saint Père : et j'ai ajouté une réflexion toute naturelle, combien il étoit important au bien de la religion et à la gloire du saint siège, qu'un archevêque qui vient avec tant de confiance et de respect se soumettre à son jugement, y trouvât non-seulement de la protection, mais encore un cœur de père, sensible à sa réputation et touché de ses peines; que cet exemple étoit si rare en France, qu'on devroit en faire un grand usage. Sa manière est toute honnête, caressante, et fort ouverte. Il m'a répondu que, puisqu'il avoit l'honneur d'être votre confrère, je devois être assuré qu'il auroit tous les égards possibles pour vos intérêts; que votre réputation étoit une chose précieuse à l'Église; que, puisque vous étiez si soumis au saint siège, et si prêt à condamner avec lui toutes les erreurs, il ne voyoit pas ce qui pouvoit animer ces prélats contre vous; que, s'il voyoit quelque chose dans votre livre qui lui parût répréhensible, il me le diroit avec confiance; et, prenant un air gai, il a ajouté qu'il craignoit qu'on ne fît dans cette affaire comme l'on faisoit dans le temps de peste, où, sur la moindre incommodité qu'une personne ressentoit, on vouloit d'abord la traiter en pestiféré. Il entend assez le français, quand il le lit, pour en comprendre le sens.

Je lui ai donné un livre latin et une Lettre pastorale. Il m'a dit que le maître du sacré Palais lui en avoit déjà prêté un, mais qu'il étoit si plein de fautes, que *tædium facit.* Cela me confirme qu'il est absolument nécessaire que tout soit imprimé.

J'eus hier une conversation particulière avec une personne qui jusques ici m'a dit des nouvelles assez secrètes et assez fidèles. Je lui témoignai de la crainte de ce que l'on faisoit des congrégations sur notre affaire, quoique l'on m'eût assuré que les examinateurs suspendroient de former et de donner leur *votum.* Il me dit que ce seroit un décret inviolable, qu'on n'avoit parlé que de votre Lettre pastorale et de celle de M. de Paris, et ajouta en italien ce que l'on exprime, ce me semble, en français, en disant qu'on ballotte en attendant partie. Il me parla de la multitude des écrits que M. de Meaux a publiés ici contre vous, et de son ton décisif dont il ne paroissoit pas content. Dans son chagrin, il me dit assez plaisamment : *Meldensis episcopus est Papa gallus; sed vult confirmare suas decisiones brachio sæculari, brachio regio.* Il convint après cela qu'il y avoit cette différence entre ces deux Papes, que celui de France, qui ne vouloit pas souffrir qu'on crût celui de Rome infaillible, parloit pourtant avec autant d'autorité que s'il l'étoit lui-même, et que tout le monde le dût croire ainsi. Je ne sais pourquoi il me parloit de cette sorte; s'il vouloit me tromper, ou s'il voyoit les esprits mal disposés à notre égard. Néanmoins la règle constante de ce pays est de ne se fier à personne.

La même personne me dit que M. Hennebel avoit

témoigné de la joie de ce que M. Le Drou étoit nommé examinateur, et qu'il lui avoit encore répété que ses amis de Louvain lui recommandoient de vous servir.

Mgr le sacriste, que j'ai vu aussi depuis qu'il est notre examinateur, m'a paru le même pour nous qu'il étoit auparavant. Je lui fis confidence que l'on m'avoit donné avis que le P. Massoulié, Dominicain, étoit si opposé aux Jésuites, que nos amis craignoient que cela ne le disposât mal pour nous, parce qu'il croyoit que les Jésuites nous étoient favorables. Il me répondit qu'il ne le croyoit pas, et que ce seroit une chose bien injuste, d'autant mieux qu'il remarquoit aisément dans votre livre, que vous n'étiez point de l'opinion des Jésuites sur les trois grandes questions que l'Université de Louvain dispute contre eux : 1° que l'attrition sans le commencement d'amour de Dieu *tanquam fontem justitiæ*, ne suffit pas avec le sacrement; 2° la grâce efficace par elle-même; 3° la prédestination gratuite. On prétend bien qu'il est fort attaché aux intérêts de cette Université, que M. Hennebel soutient; mais il me paroît si savant, si pieux, si droit, si sincère, et même si déclaré sur les principaux endroits du livre, que je n'oserois douter que ce ne fût un bien pour nous de l'avoir pour examinateur.

J'ai déjà reçu les *Réponses* en français, et l'on me fait espérer bientôt tout le reste aussi imprimé. J'ai demandé l'écrit que vous m'avez envoyé, où vous citez les endroits de votre livre qui conviennent à chacun des XXXIV Articles. Il me paroît très-important que je l'aie bientôt imprimé.

Je reviens à nos deux prélats examinateurs. On croit que le Pape veut être bien assuré qu'on jugera

équitablement de votre livre. Il les regarde comme des personnes qui tiennent moins à la France, que beaucoup de cardinaux; ou peut-être, comme la lettre du Roi disoit que votre livre avoit été examiné par des évêques et par des docteurs, Sa Sainteté a voulu aussi que des évêques en fussent ici les examinateurs.

Un évêque me dit, il y a deux jours, qu'il avoit vu un prélat très-considéré dans cette cour, et qui en connoissoit bien le secret; que, depuis qu'on avoit vu votre Lettre pastorale, beaucoup de personnes qui paroissoient opposées à votre livre revenoient présentement à l'excuser et à le défendre. Puisqu'on ne pouvoit plus douter de votre bonne doctrine, il n'étoit plus permis aussi de douter de vos bonnes intentions, et qu'on devoit entendre toutes vos expressions dans le sens que vous leur donniez dans la Lettre. J'espère que vos réponses acheveront d'éclaircir et de convaincre les plus prévenus.

Il y a des endroits dans votre lettre à la congrégation, qui ne conviennent plus aux circonstances, puisque l'on attend vos réponses. J'en voudrois donc une autre dans le même esprit que celles que vous avez écrites au Pape. Tout le monde y remarque une douceur, une modération, une docilité au saint siège, qu'on admire et qu'on loue hautement. La manière de M. de Meaux, au contraire, déplaît par sa fierté et par sa confiance en ses propres lumières.

Savez-vous la mort de M. Gaye (1)? Mes sœurs étoient allées à Tulle voir Mme de Fénelon au couvent des Bernardines, dont Mme d'Aubeterre est ab-

(1) Supérieur du séminaire de Tulle. Fénelon l'avoit demandé à M. Tronson pour le séminaire de Cambrai. Il étoit mort au mois de novembre précédent.

besse. Il les vit; il m'écrivit une lettre pleine de vénération et d'attachement inviolable pour vous. Deux jours après, il fut attaqué d'un catarrhe, et vécut fort peu. Il sortoit de sa retraite de huit jours. Si vous pouviez, monseigneur, dire un petit mot à Mme de Fénelon dans l'affliction où elle se trouve sur vos affaires et sur les siennes, mes sœurs me disent qu'elle en auroit besoin, et qu'elle le mérite par les bonnes dispositions où elles l'ont trouvée, encore plus que par la qualité de sœur. Notre Seigneur me donne toujours un respect bien sincère pour vous, et un attachement inviolable.

321.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Dispositions favorables de plusieurs théologiens romains; aventure fâcheuse arrivée à l'abbé Bossuet.

A Rome, 7 janvier 1698.

Votre lettre, monsieur, du 21 décembre, étoit accompagnée du gros paquet des exemplaires des *Réponses* en français, et du mémoire pour les cartons qu'il faut bien placer dans le lieu où ils sont destinés. J'attends toutes les autres choses que vous me promettez, avec impatience, pour ôter tout prétexte à nos parties de dire que nous retardons le jugement de notre affaire; car du reste je ne vois rien qui remue. Je sais à la vérité qu'on fait des congrégations; mais mon homme qui parle si joliment latin me ras-

sure, et me dit qu'on ne fait que ballotter en attendant partie; et de plus, la Lettre pastorale, en expliquant la vraie doctrine de M. de Cambrai, éloigne si entièrement tous les soupçons qu'on en avoit voulu donner, que je trouve partout où je vais un air d'assurance que je n'avois point remarqué jusqu'ici. Un prélat à qui le Pape a une confiance particulière, me parut plus que jamais tout-à-fait déclaré pour nous, dans la dernière visite que je lui ai rendue. D'abord il me raconta que M. l'abbé Bossuet l'avoit presque querellé de ce qu'il savoit que je l'avois vu. Il s'en défendit très-obligeamment pour M. de Cambrai et pour moi, et enfin il lui demanda si nous étions excommuniés. Après cette histoire gaîment racontée, il se fit apporter un livre, et me dit qu'il étudioit sérieusement notre affaire, et qu'il avoit marqué trois endroits qui disoient précisément ce qu'on oppose à M. de Cambrai sur les dernières épreuves. Ce livre est Alvarez de Paz, Jésuite. Il me l'a envoyé ce matin, afin que j'en fisse des extraits.

L'aventure de M. l'abbé Bossuet [1] a des suites fâcheuses, et qui en font craindre encore de plus terribles. Un officier français qui a eu quelque affaire, dit-on, qui l'oblige de se réfugier à Rome, et qui mange toujours chez M. l'abbé, (on le nomme M. de Saint-Vincent) fut attaqué une de ces nuits sur la rue par des hommes inconnus qui lui donnèrent divers coups de sabre sur la tête, et qui l'auroient tué, si, mettant l'épée à la main, il ne se fût pas sauvé,

(1) Voyez la lettre 300, du 10 décembre, ci-dessus pag. 243. L'abbé Bossuet revient souvent sur cette affaire, pour se justifier, dans ses lettres à son oncle. Voyez tom. XLI, pag. 64, 75, 78, 84, 124, 129, 388, etc.

en se défendant, chez Mme des Ursins. Quelques jours après, M. l'abbé, étant à l'assemblée chez cette princesse, envoya un de ses estafiers chez un de ses amis. Cet estafier fut attaqué par des gens qui lui donnèrent plusieurs coups d'épée; mais à la faveur de la nuit il se sauva heureusement chez Mme des Ursins, et toute l'assemblée vit ce pauvre garçon tout en sang. Une personne considérable, et qui connoît bien ce pays, voulut faire remarquer à M. l'abbé que, puisqu'on s'en prenoit si souvent à ses gens, il y avoit sujet de craindre pour sa personne; mais il rejeta cet avis avec chagrin, et dit que ce laquais s'étoit attiré ce traitement pour n'avoir pas sans doute tourné la lanterne. Vous savez la coutume de Rome; les gens de qualité vont seuls la nuit, quand ils ont des desseins cachés, et portent eux-mêmes une petite lanterne sourde. L'ordre demande que la lumière de votre lanterne ne porte jamais sur les personnes auprès de qui vous passez, afin que vous ne les puissiez pas connoître. Si cette lumière s'approche trop d'eux, ils ont grand soin de crier *volte* la lanterne; et la moindre négligence ou la moindre affectation à tourner cette lanterne est regardée comme une injure dont on croit être en droit de se venger cruellement. Des personnes de qualité, (on m'en a nommé deux) à qui M. l'abbé proposa de s'en retourner, refusèrent ouvertement de sortir avec lui; et l'on juge par là qu'ils le croient véritablement en danger d'être attaqué la nuit, et qu'on ne lui donnera plus le temps de se mettre à genoux et de demander la vie. Jugez quel bruit font en ce pays des aventures si publiques. Cette longue et affligeante histoire m'occupe trop de temps.

Vous savez mon respect et mon dévoûment pour toutes les personnes qui doivent lire cette lettre avec vous.

322.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce divers ouvrages latins, et désire d'être autorisé à publier ses *Réponses* en français. Sur les dispositions de la cour, et l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris.

A Cambrai, 7 janvier (1698.)

Vous aurez reçu, mon cher abbé, par le dernier courrier de Bruxelles, ma *Réponse* latine au *Summa*. Il ne faut regarder cette *Réponse* imprimée que comme un essai informe, puisqu'on se contente d'en envoyer des exemplaires pour la commodité des examinateurs. Si on y trouve quelque chose qui ne soit pas correct pour la doctrine, ou qui ne soit pas assez doux et assez humble dans les termes, au moindre signal il sera corrigé.

On achève aujourd'hui de vous envoyer la fin des vingt exemplaires du livre avec les notes marginales, pour lever toutes les difficultés qu'on a faites contre le texte. Vous y trouverez, si je ne me trompe, beaucoup d'éclaircissement sur le dixième Article.

On m'a mandé que vous devez recevoir par Lyon la *Réponse* latine à la *Déclaration*; mais comme il y a dans cette *Réponse* un article auquel je n'avois pas répondu juste par inadvertance, il est capital que vous ne produisiez point cette *Réponse* jusqu'à ce que vous en ayez reçu la correction par un carton que j'ai

dressé, et que j'ai recommandé qu'on vous envoyât de Paris par Lyon avec toute diligence. Suspendez donc, je vous en conjure, la production de notre réponse jusqu'à ce que vous ayez reçu ce carton. Il faudra supprimer très-soigneusement la première manière de répondre à cet article, quoiqu'elle ne soit pas dans le fond incompatible avec la seconde. On ne cherche rien avec tant d'ardeur, que de me surprendre en quelque contradiction ou variation apparente.

Je vous enverrai, les courriers suivans, d'autres exemplaires du livre latin avec les notes. Vous pouvez assurer que c'est une édition que j'ai toute payée, exprès pour en être le maître, et pour en avoir moi seul tous les exemplaires, afin qu'ils ne servent qu'aux examinateurs. Loin de répandre le livre, je le brûlerai et le défendrai par un Mandement public dans ce diocèse, si le Pape le condamne.

On en fait des éditions nouvelles à Bruxelles et en Hollande : les libraires le font dans l'espérance de gagner. Je ne puis les en empêcher, et je ne l'ai su qu'après que cela étoit déjà fait. Il est important de le dire à tout le monde, afin qu'on ne me fasse pas un crime de multiplier les éditions, pendant que je témoigne une soumission sans réserve.

Il est capital que vous pressiez au plus tôt les principales têtes de Rome, comme je presse le nonce de me faire entendre si le Pape veut avoir la bonté de me justifier en cas que mon livre et moi nous soyons innocens, ou bien s'il veut me laisser le soin de ma justification. S'il veut couper court, imposer silence aux parties, et décider nettement, je suis prêt à me

taire patiemment jusqu'au bout, et à souscrire sans restriction à tout ce qu'il décidera : mais s'il veut laisser les parties démêler leur procès, et me laisser justifier mon livre, il m'est capital de le savoir au plus tôt, et de ne me pas laisser noircir plus long-temps sans donner au public des témoignages de ma foi, où je ne mêlerai, s'il plaît à Dieu, nulle aigreur; mais je ne pourrai pas empêcher que la calomnie ne paroisse calomnie, quoique j'évite ce terme. Il faut presser là-dessus, et avoir ou une réponse nette, ou un consentement tacite, après lequel je puisse dire que je n'ai rien imprimé sans avoir demandé auparavant si on me le défendoit. Je ne dirai pas que j'ai eu permission; mais je dirai que j'ai consulté, et qu'on ne m'a pas défendu d'imprimer. Voilà de quoi j'ai besoin pour agir d'une manière conforme au langage que j'ai tenu d'abord suivant mes véritables dispositions. S'ils veulent finir par une décision ferme et nette, ils peuvent m'imposer silence, et l'imposer aussi aux autres. Quoiqu'ils aient publié leurs accusations, et que je n'aie imprimé mes réponses que pour les examinateurs, je demeurerai paisible et souffrant jusqu'à la décision. Mais si Rome, comme cela rêvient de tous les côtés, ne veut que traîner en longueur pour assoupir peu à peu la dispute, il faudroit qu'on me laissât entendre (et j'entendrois à demi-mot) que je n'ai qu'à publier mes réponses. Le lendemain, je les publierois en français; ensuite le Pape imposeroit silence aux trois prélats et à moi, après quoi on laisseroit dormir l'affaire.

Faites savoir, par notre bon ami M. de Certes, à M. le cardinal de Bouillon, que M. de Meaux se dé-

chaîne contre lui, et se plaint hautement que les difficultés qu'on trouve à Rome viennent des services que ce cardinal m'y a rendus. Je l'en avertis, parce que je ne dois pas laisser ignorer ce fait à M. le cardinal, à qui je dois tant d'attention et tant de zèle. Il me paroît qu'on se modère un peu à la cour sur ma condamnation. M. le cardinal de Bouillon connoît mieux que moi le respect infini du Roi pour le saint siège. Quand le Pape lui fera dire par le nonce, qu'il ne peut condamner dans les règles aucune proposition de mon livre, à cause des autres endroits dont chacune est tempérée, le Roi s'arrêtera tout court; et quelque peine qu'on ait secrètement du mécompte, vous verrez l'affaire tomber, pourvu que le Pape fasse entendre en même temps que mes explications, données par avance, doivent édifier mes confrères, et que chacun doit à l'avenir garder le silence. Encore une fois, ils ne doivent pas craindre que l'affaire aille plus loin, si le Pape parle ainsi. Toute l'importance, en ce cas, est que les termes dont le Pape se servira ne donnent aucune impression fâcheuse contre moi, en représentant mon livre comme un livre raccommodé par mes explications. Ce tempérament, dont on voudroit peut-être consoler mes parties, me flétriroit à jamais sans ressource, et auprès du Roi et dans tout le public. Rome auroit le double démérite, et d'avoir épargné mon livre, et d'avoir inutilement flétri ma personne. Voilà ce qu'il faut avoir de bonne heure en vue, pour l'insinuer à propos, dans le temps, aux gens sages et accrédités qui auront bonne intention.

Pour l'Instruction pastorale de M. de Paris, elle paroît douce et modeste, et elle a plus de venin que

toute la véhémence de M. de Meaux. Il me mêle avec Molinos et Mme Guyon, pour faire un tout de nos paroles. Il ne démêle précisément aucun dogme; il n'avance rien que de vague, pour éblouir les lecteurs superficiels. Je souffre patiemment que cette lettre impose au public; mais si Rome veut me laisser le soin de me justifier, je répondrai à cette lettre, sans âpreté, d'une manière qui la fera paroître telle qu'elle est. M. de Paris s'est livré à MM. Boileau et Duguet, auteurs de cette célèbre lettre sur Jansénius, que vous avez vue il y a plus d'un an (1): ils l'ont composée ensemble.

Esto vir fortis, et præliare bella Domini. Portez-vous bien, mon cher abbé. Priez, et défendez la prière. Ne comptons que sur Dieu; *hi in curribus et hi in equis : nos autem in nomine Domini.* Mille fois tout à vous sans réserve. Je salue cordialement M. de La Templerie.

(1) Cette lettre de Duguet, datée du 3 décembre 1696, et adressée à l'abbé Boileau, étoit une apologie de l'*Ordonnance* de M. de Noailles qui condamne l'*Exposition de la doctrine sur la grâce*, etc. dont il a été souvent question dans cette Correspondance. Voyez la note de la lettre 196, ci-dessus tom. VII, pag. 423.

323.

DU MÊME AU NONCE.

Il se plaint des procédés des trois prélats à son égard, et lui rend compte de sa conduite et de ses intentions.

A Cambrai, 7 janvier (1698.)

Je suis ravi de voir que vous agréez la confiance avec laquelle je prends la liberté de vous rendre

compte de mes affaires. Si je ne le fais pas plus souvent, c'est que je crains de vous commettre, et que je voudrois que vous ne fussiez commis en rien. J'ai cette retenue, monseigneur, par reconnoissance pour vos bontés, et pour l'intérêt de l'affaire même. Personne ne peut y être si utile que vous, pourvu qu'on ne vous soupçonne point de me favoriser. Vous avez vu, monseigneur, avec quelle hauteur les trois prélats ont prévenu, dans leur *Déclaration*, le jugement du Pape. Vous avez pu voir aussi combien la doctrine qu'ils m'imputent est contraire au texte de mon livre. M. de Meaux a voulu faire encore une censure particulière, où il prononce à la fin d'un ton apostolique, dans le *Summa doctrinæ*. M. de Paris, qui avoit lu mon livre avec moi, qui l'avoit ensuite relu tout seul, et qui l'avoit gardé dix-huit jours, le trouvant très-bon, et jugeant qu'il falloit le faire imprimer, a gardé, dans les commencemens, des apparences de modération; il falloit bien quelque ménagement pour passer peu à peu d'une extrémité à l'autre : mais enfin il a éclaté encore plus dangereusement que M. de Meaux. Son Instruction pastorale cache, sous un style modeste et radouci, les accusations les plus atroces et les plus envenimées. Le venin qui ne seroit pas naturellement dans son cœur, est dans celui des personnes auxquelles il a livré sa confiance. Ils s'imaginent tous m'accabler à force d'écrits et d'accusations; ils croient que leur ligue fera peur au saint siége même. Pour moi, je n'aurai, s'il plaît à Dieu, aucune peur jusqu'à la fin; et j'espère que l'Église Romaine, qui est, depuis l'origine du christianisme, l'asile inviolable des évêques persécutés, me

fera

fera, sans respect humain et selon Dieu, une pleine justice. Si j'ai erré, je veux être détrompé et corrigé par mon supérieur. Si je n'ai jamais erré sur la doctrine catholique, il n'est pas juste de chercher des tempéramens pour nous accommoder. Dans ces tempéramens, je paroîtrois toujours un homme qu'on ramène, et ce seroit flétrir ma foi. Ce n'est pas le point d'honneur qui me tient : c'est ma réputation sur ma foi, qui est essentielle à mon ministère. Si on doute à Rome de ma sincérité, je supplie Sa Sainteté d'obtenir du Roi que je puisse aller à Rome : on verra mon cœur, le fond de tous mes sentimens, et toutes mes pensées. Je prends à témoin Dieu, qui est mon juge, et qui voit le secret des cœurs, que je n'ai jamais cru que ce que j'ai dit dans mon livre, et que j'explique encore plus amplement dans ma Lettre pastorale et dans mes défenses. Si on croit que je n'ai jamais rien pensé au-delà, et que je suis sincère, doit-on souffrir que mes confrères me diffament comme un Quiétiste? Doit-on souffrir qu'ils veuillent décider contre moi par pure autorité, et par des altérations perpétuelles des paroles de mon livre? Est-il juste qu'ils soient crus sur des faits qu'ils allèguent, lorsqu'ils ont tant de tort et tant de passion dans les faits connus de tout le monde? J'ai voulu consulter, de concert avec eux, le saint siège, pour savoir si je devois ou soutenir, ou expliquer, ou condamner mon livre. Cette consultation, faite de concert entre nous, monseigneur, n'auroit-elle pas édifié tout le monde? N'auroit-elle pas mis la doctrine en sûreté? n'auroit-elle pas fini toutes choses? Devoit-on craindre que le saint siège favorisât le quiétisme en ma personne?

Si mes confrères ne cherchoient que l'intérêt de la vérité, et la décharge de leur conscience, ne devoient-ils pas, dès ce moment, vivre en paix avec moi, et attendre en silence la décision du Pape? Tout au contraire, ils n'ont plus gardé de mesures, dès qu'ils ont vu qu'ils ne pouvoient m'intimider par autorité, et que je voulois recourir au Pape. Peut-on montrer plus de hauteur et de passion? Encore une fois, monseigneur, si on doute du fond de mon cœur, et si on écoute les accusations de mes parties, je demande instamment qu'on me fasse aller à Rome. Je me livrerai sans réserve au Pape, comme un enfant à son père. On verra si je suis un homme artificieux, tel que M. de Meaux me dépeint. Si on peut prouver que j'aie erré, comme on le prétend, ou même varié en la moindre chose, je donnerai ma démission de l'archevêché de Cambrai, afin que le Pape et le Roi en puissent disposer. Il n'y a ni pénitence ni humiliation que je n'accepte pour toute ma vie, s'il y a la moindre vraisemblance dans tout ce qu'on allègue contre moi. Que si mes sentimens ont toujours été purs, et si, d'un autre côté, les défenses de mon livre prouvent clairement qu'il ne peut avoir qu'un sens très-catholique, il n'est pas juste qu'on me laisse diffamé aux yeux de toute l'Église, et dans une grande place où je suis si voisin des Protestans. Le besoin de mon église demande que ma justification soit aussi éclatante que l'accusation l'a été. Un accommodement, loin de me justifier, me déshonoreroit sans ressource dans l'esprit de tous les gens sages. On ne fait point d'accommodement sur sa foi attaquée. Le vrai accommodement, est que je souscrive de bonne

foi à la condamnation de mon livre, s'il enseigne le désespoir, comme on le prétend; ou si mon livre n'enseigne point cette doctrine impie, il faut imposer silence à mes confrères qui m'ont diffamé injustement, et reconnoître la pureté de ma foi. J'ose vous dire, monseigneur, que, quand le saint siège ne seroit pas aussi sensible qu'il l'est à la vérité et à la justice, il lui seroit capital de ne rien relâcher dans une occasion aussi essentielle de montrer sa fermeté et son autorité contre une entreprise si odieuse. Le moindre respect humain, dans une matière si délicate, et si exposée aux yeux de toute la chrétienté, ne conviendroit guère à la chaire de vérité et au Père commun. Ainsi puis-je vous protester que mon cœur est en paix, par la confiance où je suis que l'Église Romaine ne fera rien qui ne soit digne d'elle. Pour la condamnation, si elle vient, je la recevrai non-seulement avec soumission, mais encore avec une docilité sans réserve, en quelque sens qu'elle soit conçue. Pour les expédiens d'accommodement, j'avoue que je n'en puis admettre aucun. J'aime mieux me justifier par une soumission sincère et sans restriction à une censure du Pape, que d'admettre le moindre accommodement où ma foi demeureroit suspecte, pour contenter la hauteur de mes confrères qui m'ont attaqué, et qui ne veulent pas qu'on puisse dire qu'ils l'ont fait mal à propos.

J'ai envoyé, monseigneur, toutes mes défenses à Rome, en manuscrit; mais comme on me mande de ce pays-là que les copies y sont toujours pleines de fautes, que les examinateurs ne peuvent les lire, et qu'on veut des écrits imprimés, j'ai pris le parti de faire imprimer le nombre d'exemplaires nécessai-

res pour envoyer à Rome, et j'en ai déjà fait partir une bonne partie. Le reste partira incessamment. Je ne puis garder de plus grandes mesures de patience, que de n'écrire d'abord qu'en latin, et de n'envoyer que le nombre d'exemplaires à peu près nécessaires pour les cardinaux et pour les théologiens consulteurs. Pour la suite, il faudra bien voir ce que je dois faire. Si Sa Sainteté veut bien avoir la bonté de me justifier par sa décision, je suis prêt à supprimer toutes mes défenses, et à demeurer dans le silence jusqu'à la fin; mais si Sa Sainteté me laisse le soin de me justifier moi-même, il m'est capital de le savoir au plus tôt. On n'a qu'à me laisser entendre que c'est à moi à me justifier par des écrits imprimés comme ceux de mes parties, aussitôt je publierai mes réponses, qui sont déjà toutes imprimées, et pour lesquelles je n'attends qu'un signal. Des théologiens très-éclairés, et très-éloignés de toute prévention, les ont examinées en toute rigueur, et ils sont tous persuadés qu'elles sont démonstratives. Les accusations outrées qu'on a faites contre mon livre me donnent des prises infinies sur mes adversaires. Le saint Père doit peser devant Dieu, monseigneur, quelles seront les suites de cette guerre entre des évêques. Pour moi, je ne veux qu'obéir, et je n'attends qu'une décision, que je vous supplie instamment d'avoir la bonté de me procurer.

Je prends la liberté de vous écrire si amplement, et avec tant d'ouverture, parce que cette lettre vous sera portée par un homme à moi, qui est très-assuré, et que je veux vous dire tout par cette voie secrète, afin de n'avoir plus besoin de traiter souvent les mêmes choses par les voies publiques. Je ne cherche, mon-

seigneur, que la vérité et la paix; mais la conduite extrême de mes confrères ne permet plus d'accommodement. Tout ce qui demeureroit douteux me flétriroit à jamais. Je ne demande donc qu'une décision du saint siège, et je la demande prompte, dès qu'on aura achevé de lire mes défenses, qui sont assez courtes. Il m'importeroit en attendant, au dernier point, de savoir si le Pape veut que je souffre encore en silence, ou bien s'il approuve que je publie mes réponses en français. Pardon, monseigneur, d'une si longue lettre. Jugez par toutes les choses qu'elle contient, de la confiance, de la reconnoissance, du zèle et du respect avec lequel je serai toute ma vie, etc.

324.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur les dispositions du cardinal d'Aguirre; détails divers.

A Rome, 11 janvier 1698.

Je n'ai point reçu de vos lettres cette semaine, monseigneur. Notre santé est bonne, grâce à Dieu. Tout le monde assure que notre affaire devient tous les jours meilleure, depuis qu'on est certain, par votre Instruction pastorale, que votre doctrine est saine, et infiniment éloignée des erreurs que la *Déclaration* vous impute. J'ai reçu les *Réponses* en français, et j'espère les recevoir en latin la semaine prochaine avec les autres pièces. Elles acheveront, ce me semble, à faire connoître toute la vérité. Nos parties pressent le plus qu'elles peuvent, et répandent une infinité d'écrits. Vos *Réponses* satisferont à tout. Je les

présenterai au saint Père, et les remettrai ensuite au Saint-Office; après quoi il n'y aura plus qu'à attendre un jugement. Je crois qu'il est nécessaire que vous écriviez à Mgr Rodolovic, archevêque de Chieti, et à Mgr Le Drou, évêque de Porphyre et sacriste du Pape, nos deux nouveaux examinateurs. Je vous avois aussi demandé des lettres pour les autres cardinaux du Saint-Office à qui vous n'avez pas écrit. J'ai vu M. le cardinal d'Aguirre : il me fit prendre du chocolat avec lui, et me parut tout prévenu des objections de M. de Meaux. Je lui répondis sur l'espérance : il comprit que vous étiez bien éloigné de la doctrine qu'on vous impute. Il me pria de l'aller voir, et de lui porter les *Réponses* latines d'abord que je les aurois reçues; que cependant il se feroit expliquer la Lettre pastorale par son auditeur, qui entend le français. Il me raconta lui-même son mal d'une manière touchante : ce sont des attaques d'épilepsie. Il étoit en grande réputation pour la doctrine et pour la piété; et je sais que, quoique ancien ami de M. de Meaux, il n'approuve pas qu'il ait fait imprimer la *Déclaration* et le *Summa doctrinæ*, ni qu'il parle contre vous avec tant de véhémence. Peut-être est-ce là-dessus qu'on a répondu que nos parties se plaignoient que les cardinaux, qui leur avoient promis tant de protection, commençoient à leur échapper depuis qu'ils ont vu votre Instruction pastorale. Je n'entends guères parler de celle de M. de Paris; je ne sais si c'est qu'il y en ait peu d'exemplaires : mais la *Remontrance* des Jésuites à M. de Reims [1] attire plus la curiosité des savans et des

(1) Voyez les *Mém.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. eccles.* 15 juillet 1697; tom. IV, pag. 93 et suiv.

personnes du monde. Ceux mêmes qui ne voudroient pas que l'auteur eût raison, avouent qu'il écrit avec beaucoup de netteté et de force. On m'a dit qu'elle avoit été lue dans la congrégation du Saint-Office. Vous savez, monseigneur, quel est mon respect pour vous.

325.

DE L'ARCHEVÊQUE DE DAMAS, NONCE DU PAPE, A FÉNELON.

Il promet de solliciter à Rome une prompte décision.

Parigi, li 11 gennaro 1698.

Mi sono onorato con piena venerazione della compitissima lettera, che V. S. ill^ma^ s'è compiacciuta di scrivermi, rappresentandomi la positura nella quale ella si ritrova al riguardo del suo libro.

Osservo che V. S. ill^ma^ mi dice, d'avere già mandata à Roma una parte delle sue risposte in latino stampate, e che fosse per trasmettere il resto in tanti soli esemplari, quanti possano bastare per li signori cardinali e theologi che hanno mano nella materia;

Paris, 11 janvier 1698.

J'ai reçu avec un profond respect la lettre très-détaillée que V. G. m'a fait l'honneur de m'écrire, pour me faire part de la position dans laquelle elle se trouve au sujet de son livre.

Je remarque que V. G. me dit avoir déjà envoyé à Rome une partie de ses *Réponses* publiées en latin, et qu'elle va expédier des autres autant d'exemplaires qu'il en faut pour les cardinaux et les théologiens chargés de

e così stà benissimo. Io non mancherò di sollecitare al possibile la decisione, e farò nuovamente spiccare esser questa la brama più ardente di V. S. ill^ma, accompagnata da quella tanto lodevole sommissione, alla quale ella mi ratifica pronto e preparato il suo animo.

Nell' applaudere che fò a questo suo sentimento, V. S. ill^ma mi permettà di commendare la sua modestia in ritenere appresso di se, senza dar fuori le risposte in francese, ch' ella mi dice aver già approntate.

V. S. ill^ma dunque continui a contenersi in tal forma, se pur desidera un presto fine, assicurandola, che questo è il vero modo di pervenirvi; e quì, corrispondendo con pienissimo rispetto alle sue generose espressioni, bacio à V. S. ill^ma riverentemente le mani.

M. arcivescovo di Damasco.

l'affaire; et ainsi l'affaire est en bon train. Pour moi, je ne manquerai pas de hâter, autant que je le pourrai, la décision; et en témoignant que c'est le plus ardent désir de V. G., je ferai aussi remarquer de nouveau la soumission si louable à laquelle V. G. m'assure être entièrement disposée.

En applaudissant, comme je le fais, à ses sentimens, V. G. me permettra de la féliciter de sa modération à garder vers elle, au lieu de les publier, les *Réponses* écrites en français qu'elle m'annonce avoir préparées.

Que V. G. continue donc à agir de même, si elle désire que l'affaire soit bientôt terminée. Je puis l'assurer que c'est le véritable moyen d'y parvenir; et, reconnoissant ici par un profond respect les expressions obligeantes de V. G., je lui baise très-humblement les mains.

326.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur les dispositions des examinateurs et de plusieurs cardinaux.

A Rome, 14 janvier 1698.

Nous avons reçu, monsieur, les deux gros paquets des *Réponses* françaises avec le Mémoire et les lettres de Paris qui accompagnoient la vôtre du 27 décembre. L'assurance que vous me donnez que nous recevrons cette semaine les autres pièces en latin m'a fait différer jusque-là à produire ces *Réponses* en français, parce que Mgr l'archevêque de Chieti, notre nouvel examinateur, a besoin du latin pour s'instruire à fond par lui-même, aussi bien que plusieurs autres de nos juges qui n'entendent pas le français; et comme nos parties pressent beaucoup, et qu'on ne les arrête qu'en leur disant que l'on attend nos *Réponses*, je n'ai pas voulu leur donner ce prétexte de dire qu'il suffisoit que je les eusse données en français, afin qu'on procédât au jugement. Néanmoins, pour ne rien hasarder par ce retardement, j'ai pris la précaution d'en convenir avec M. l'assesseur du Saint-Office, qui m'assura vendredi dernier qu'il n'y auroit rien de changé cette semaine. Je vois de tous côtés qu'on croit que notre affaire devient tous les jours meilleure, par la lecture de l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai; et comme on ne peut plus douter de sa bonne doctrine, on est si touché de sa piété et de sa modéra-

tion, qu'on s'échappe aisément à témoigner quelque ennui de voir avec quelle vivacité M. de Meaux veut résolument, dans cette multitude d'écrits dont il accable le monde, que son confrère soit hérétique, et qu'il joigne même la finesse et l'hypocrisie aux erreurs du quiétisme, qu'il tâche de couvrir par des expressions simulées. Je sais que quelques-uns de ses amis, qui connoissent et qui pratiquent le plus cette cour, commencent à sentir le tort qu'il a fait à sa cause, et combien il a servi à celle de M. de Cambrai en faisant imprimer et afficher à Paris la *Déclaration*, le *Summa doctrinæ*, et tous ses autres écrits. Sa véhémence paroît partout : il accuse encore plus l'intention que les paroles d'un auteur qui a condamné avec lui, dans ses XXXIV Articles d'Issy, les erreurs qu'il lui impute, et dont il le juge convaincu avant que Rome ait prononcé sur ses accusations. Leur peine, c'est que, par cette impression de la *Déclaration*, on a mis M. de Cambrai dans la nécessité d'imprimer son *Instruction pastorale*, qui rend la cause du livre infiniment meilleure, en justifiant tout d'un coup et la doctrine et les intentions et la personne de M. de Cambrai. M. Phelippeaux néanmoins assure toujours, avec la même fermeté et la même confiance, que le livre sera condamné. Il en parloit ainsi aujourd'hui à une personne si persuadée du contraire par les raisons que je vous dirai tout à l'heure, qu'elle n'a pas pu s'empêcher, en nous racontant leur conversation, d'ajouter que cette confiance les rendoit ridicules. Vous voyez qu'elle veut que cette expression ne tombe pas sur M. Phelippeaux tout seul.

Celui dont je vous parle est très-familier avec M. le

cardinal Noris; il dînoit avec lui, il y a très-peu de jours, seul à seul; et, pour être plus libre, son Éminence fit sortir tous ses domestiques : durant tout le repas, ils parlèrent de l'affaire de M. de Cambrai, et il m'assure que je dois être certain que ce cardinal est tout pour le livre de M. de Cambrai, et qu'il ne sauroit être condamné. Tout le monde convient que ce cardinal est le plus savant théologien scolastique du sacré Collège, parce qu'il a été long-temps professeur.

M. Phelippeaux a dit aujourd'hui que le Pape a fait une congrégation particulière pour le jugement du livre de M. de Cambrai, composée de M. le cardinal d'Aguirre, de M. le cardinal Ferrari et de M. le cardinal Noris. Il paroissoit inquiet et alarmé sur cette congrégation, de même qu'il l'a paru sur le choix des deux prélats, M. l'archevêque de Chieti et M. de Porphyre, pour nos examinateurs. Ces trois Éminences ne sont pas papables, dit-on, dans ce premier conclave, et par conséquent moins susceptibles des impressions de la cour d'aucun prince. Je tâcherai de savoir demain ce que c'est que la nouvelle de cette congrégation. Comme le choix des deux prélats pour examinateurs a surpris tout le monde, on n'ose point assurer que le Pape n'ait pas pris un nouveau dessein que personne n'auroit pu pénétrer. Mais du moins M. Phelippeaux n'a pas été de ce conseil, car il en paroît inquiet et affligé. Pour moi, j'ai cette confiance, que tout se tournera en bien pour ceux qui aiment sincèrement la vérité.

Cet écrit historique où M. de Meaux racontoit toute l'affaire des XXXIV Articles et de M^me^ Guyon d'une

manière si terrible contre M. de Cambrai, se fait lire seulement, et ne se donne point en copie. Je ne sais si à la fin on le remettra au Saint-Office, et en ce cas ce qu'il faudroit répondre; car, depuis le fragment que je vous ai envoyé, on pourroit m'avoir donné quelque instruction là-dessus. Il est vrai qu'on m'assure que cela même leur a fait tort, parce que cela paroît violent, et fort inutile à l'accusation du livre ou à la défense de la vérité; et même on leur a conseillé de ne le faire plus voir.

J'attends avec impatience des nouvelles de votre bonne santé, après les fatigues d'un voyage. Vous savez quel est mon respect et mon attachement pour vous.

327.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce une nouvelle édition de ses défenses, désire une prompte décision, et lui expose l'histoire de son sacre.

(14 janvier 1698.)

Vous pouvez compter qu'actuellement on va imprimer en français, à Bruxelles, ma *Réponse à la Déclaration*, celle au *Summa*, etc. et la Dissertation sur la charité et l'oraison passive, contre le livre de M. de Meaux. Si vous apercevez que les examinateurs trouvent quelque chose qui leur déplaise dans ces trois ouvrages, mandez-le-moi promptement; on y remédiera par des cartons : mais enfin tout sera prêt à paroître au premier signal.

Ce qui est certain, c'est que le saint siége ne peut

finir, avec la dignité et l'autorité qui lui convient, une telle affaire, sans imposer silence aux parties, après qu'elles auront achevé leurs productions; autrement la décision et le scandale ne finiroient point, et l'autorité de Rome seroit méprisée.

M. l'évêque de Porphyre, sacriste du Pape, a fait à M. notre doyen une réponse très-obligeante, où il lui fait espérer que nos affaires auront une issue favorable. Le nonce m'écrit de Paris qu'il ne peut trop louer ma modération, et qu'il attend que Rome, pour qui je témoigne tant de zèle et de soumission, me fasse la justice qui m'est due : ce sont ses propres termes.

Je vous envoie encore quatre lettres pour des cardinaux, en blanc. Vous les remplirez, s'il vous plaît, suivant que vous trouverez le style de chaque lettre plus convenable à quelqu'un d'entre eux. Il y en a une qui est pour le cardinal Delfini, oncle du nonce.

Dès que vous aurez reçu toute ma production, et qu'on aura commencé à la lire, pressez pour la décision; mais pressez d'une manière douce, qui marque seulement que je ne veux ni fuir, ni prolonger la décision et le scandale. Dans le fond, il faut leur laisser le temps de deux choses : l'une, de s'accoutumer eux-mêmes à cette suite de principes qu'ils n'avoient jamais rassemblés; l'autre, de négocier avec la cour de France, pour apaiser les esprits, et pour faire agréer le parti de silence que Rome prendra apparemment, si on y est pour moi.

La proposition de mon voyage de Rome est bonne à renouveler toutes les fois qu'on attaquera ma doctrine personnelle et la sincérité de mes sentimens.

Vous savez, mon cher abbé, que je vous donnai, quand nous nous séparâmes, une histoire de notre affaire dès son origine. Dieu m'est témoin qu'elle contient la vérité toute entière; elle répond à tout.

M. de Meaux vint s'offrir pour me sacrer. Je ne l'acceptai point : ce fut Mme de Maintenon qui le voulut. J'étois presque engagé à M. le cardinal de Bouillon, qui m'avoit offert son ministère avec une extrême bonté. Il ne faut point, par respect, citer Mme de Maintenon. Pour M. le cardinal de Bouillon, vous pouvez le faire souvenir de son offre, que je n'ai garde d'oublier. On m'empêcha de l'accepter. Dans la suite, feu M. de Paris soutint qu'il étoit indécent qu'un évêque sacrât un archevêque. D'un autre côté, M. de Reims dit au Roi que M. de Chartres, qui devoit, dans notre projet, être le second assistant, ne devoit point céder dans son diocèse, à Saint-Cyr, la première fonction à un évêque étranger. Le P. de La Chaise approuva le sentiment de M. de Reims. C'étoit à Compiègne. Je cédai à ce que le Roi, persuadé par eux, me fit mander par M. de Beauvilliers. J'en avertis M. de Meaux, qui m'écrivit plusieurs lettres pour prouver, par les canons, que M. de Chartres pouvoit, dans son diocèse, n'être qu'assistant, et lui céder la fonction de me sacrer. Enfin ce sentiment prévalut. M. de Meaux étoit donc bien éloigné de ne vouloir pas me sacrer. Alors nous avions arrêté et signé ensemble les XXXIV Articles. Il ne me demanda point si j'étois dans sa doctrine : cette question eût été très-indécente. C'est dans la doctrine de l'Église, et non dans celle d'un évêque particulier, qu'il faut être. Dans le fond, je croyois que

nous étions pleinement d'accord; car, encore que je l'eusse vu prévenu contre moi, et très-ardent contre le pur amour de bienveillance sans vue de la béatitude, je comptois néanmoins que les XXXIV Articles, dont j'étois fort content, avoient tout fini. Dans la suite, je lui montrai ma réponse à la sœur Charlotte, Carmélite, dont il approuva toute la doctrine, comme ne laissant rien à désirer (1).

(1) Nous n'avons pas la suite de cette lettre.

328.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui donne quelques explications sur le livre des *Maximes*, et lui envoie un écrit contre la *Déclaration*.

A Cambrai, 15 janvier (1698.)

Je crois, mon cher abbé, qu'il est bon de vous rappeler certains points principaux. 1° La persuasion n'est que celle des scrupuleux; je l'ai dit formellement, *elle se trouble par scrupule*, pag. 116, l. 14 dans l'Art. XIII.

2° J'ai condamné, dans le XII^e^ Article faux, p. 112, ceux qui diroient que l'ame veut *d'une volonté délibérée sa perte et sa réprobation éternelle; qu'elle rejette la grâce et la miséricorde; qu'elle ne veut que justice et vengeance* : correctif sur l'acquiescement à la juste condamnation, outre celui où je dis que le *directeur ne doit jamais laisser croire*, etc.

3° Souvenez-vous de la pag. 23, lig. 13, où je marque expressément que l'intérêt propre est un *reste*

de mercenarité ou d'*esprit mercenaire*, que les Pères ont cru être encore dans les justes imparfaits.

4° Souvenez-vous qu'outre tous les endroits du livre qui disent si clairement qu'il s'agit d'un état habituel, etc. où l'on exerce distinctement toutes les vertus, j'ai dit, nommément du troisième amour, qu'il a un commencement de charité avec l'espérance. C'est donc un état où divers actes se trouvent assemblés. Enfin j'ai dit du quatrième amour, en le définissant, (pag. 8, lig. pénult.) *on nomme cet état un état de charité*. On ne sauroit trop inculquer qu'il ne s'agit que d'états, et non d'actes.

Je vous envoie l'écrit de M. de La Verdure contre la *Déclaration*, avec une lettre pour le P. Massoulié. Il y a beaucoup de bonnes choses dans l'écrit. Certainement ce bon homme est un habile Thomiste, et le principal théologien de tout ce pays, si on en excepte ceux de Louvain, que je ne connois pas.

A Paris, toute la maison de Sorbonne fait des vœux en faveur de mon livre, excepté le seul homme qui l'a approuvé avant l'impression, qui est M. Pirot.

J'oubliois de vous dire qu'il sera nécessaire de lire l'écrit, et peut-être de le corriger en quelques endroits, avant que de le communiquer au P. Massoulié : mais il faudra en faire faire une copie, avant que de le lui donner, de peur qu'il ne veuille pas vous le rendre; car il faut que vous puissiez le montrer aux autres, sans publier le nom de l'auteur; mais vous pourrez le dire à l'oreille aux gens discrets.

Pour les imprimés qui vous viendront de Lyon et de Bruxelles, faites entendre, s'il vous plaît, qu'on doit équitablement se contenter d'y voir le gros de

ma

ma doctrine et de ma pensée, sans peser scrupuleusement la valeur de chaque terme : ce ne sont que des espèces d'épreuves que je donne pour la commodité des examinateurs. Du reste, il n'est pas juste de me rendre responsable de ces éditions précipitées qui se font si loin de moi, sans que je puisse ni retoucher mes expressions ni corriger les fautes grossières des imprimeurs. Quelquefois un dérangement de point ou de virgule peut faire une hérésie. On y trouvera des omissions, des transpositions, des solécismes; peut-être aussi des contre-sens et des erreurs.

Par exemple, j'ai remarqué, dans la *Réponse au Summa*, un *volunt* pour *nolunt*, qui fait un contre-sens. Il y a un endroit qui n'a aucun sens, par l'omission de quelques paroles : je ne m'en souviens pas précisément. Il y en a un où, parlant de M. de Meaux, qui sait si bien la force des termes scolastiques, *locutionum vim in scholis*, on a oublié *vim*. Il n'est pas juste que l'imprimeur décide de ma foi, puisque nous sommes si loin l'un de l'autre. En parlant là-dessus, ne dites jamais qu'on imprime à Lyon. Cela reviendroit à Paris, et feroit rechercher les imprimeurs de Lyon.

Pour les impressions du Pays-Bas espagnol et de Hollande, il est encore moins juste de m'en rendre responsable. Je ne puis les empêcher de vouloir m'imprimer malgré moi, pour gagner de l'argent. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a plus aucune autorité qui puisse empêcher que mon livre ne soit le plus répandu de tous les livres. La contradiction fait cela. Chacun en jugera, non sur la censure, mais sur son propre examen. Mes explications sont ce qui peut le

plus sûrement empêcher les inconvéniens que les esprits les plus ombrageux peuvent craindre. Tout à vous sans réserve, mon cher abbé.

Je vous écrivis hier plus amplement.

329.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

D'un nouvel écrit composé par un prélat romain en faveur du livre des *Maximes*. Bruits qui courent à l'occasion du mariage du Duc de Bourgogne.

A Rome, 15 janvier 1698.

J'AI reçu vos *Réponses* en français, et on me les fait espérer en latin la semaine prochaine, avec les autres pièces que vous avez envoyées à nos amis. L'*Instruction pastorale* rassure tellement le public sur votre bonne doctrine, que plusieurs personnes, à qui l'on avoit donné de méchantes impressions sur votre livre, ne craignent plus de le défendre hautement. J'ai été ce matin chez un prélat qui est de la maison du Pape, et je le trouvai qui travailloit avec beaucoup d'application. Il m'a fait voir son dessein. 1° Il propose l'objection qu'on vous fait; 2° il rapporte les endroits de votre livre qui expriment votre doctrine contre cette erreur; 3° il rapporte les divers endroits du livre de M. de Meaux sur cette même matière; 4° sans prendre trop aucun parti, il examine s'il peut y avoir entre vous, parlant tous deux comme vous parlez, quelque diversité de sentiment touchant ce dogme. Ce qu'il m'en a lu m'a paru très-bon et très-bien écrit en italien, d'un style aisé et rapide. Je ne sais pas encore tout l'usage qu'il veut en faire; mais

il m'a fort assuré qu'il travailloit de tout son cœur pour vous, et que, hier au soir encore, il avoit entretenu long-temps un cardinal en particulier, et que *je devois être certain que notre affaire n'alloit point trop mal :* ce sont ses termes; il parle bien français. De tous côtés, il me revient de ces sortes de nouvelles consolantes; mais néanmoins je sais que nos parties et leurs amis assurent toujours avec la même fermeté que le livre sera condamné. Ils pressent avec véhémence, afin qu'on n'attende point vos *Réponses;* mais, comme je les dois recevoir en latin jeudi prochain, je ne produis point jusque-là les françaises, sur l'assurance que M. l'assesseur du Saint-Office me donna hier qu'il n'y auroit rien de changé jusque-là, et que les congrégations qu'on faisoit n'entroient encore dans aucun détail.

M. l'abbé Bossuet répand ici avec beaucoup d'empressement que vous avez fait demander au Roi la permission d'aller au mariage de M. le Duc de Bourgogne, et que Sa Majesté a refusé cette permission, en ajoutant quelques paroles dures : que vous n'étiez que trop bien placé où vous étiez, et qu'il falloit vous y laisser. Une personne qui s'intéresse pour vous, et en qui je sais que vous avez une confiance particulière, m'a chargé de vous le mander, et de vous dire qu'il est important, pour vos affaires ici, que vous nous marquiez ce qu'il y a de vrai et de faux dans ce récit, afin que, si l'histoire est vraie, nous la laissions tomber, et si elle est fausse, nous disions hautement que M. l'abbé est mal informé des choses. Vous aurez su qu'il a de terribles affaires en ce pays.

Je vois que le choix des deux évêques pour exa-

minateurs embarrasse un peu nos parties, et leurs meilleurs amis en ont paru d'abord étonnés, comme s'ils avoient cru que c'étoit à votre sollicitation qu'ils avoient été nommés.

L'on m'a dit que Mgr Le Drou avoit fait un fort beau discours à la congrégation de jeudi, qui fut la première où il assista. On m'a assuré aussi, mais l'avis n'est pas si certain, qu'on avoit proposé trois manières d'examiner le livre. La première, d'en extraire certaines propositions qui pouvoient faire de la peine; la seconde, d'en examiner le système et le fond de la doctrine, comme le seul fondement assuré sur lequel l'on pouvoit asseoir le jugement, si le livre en soi étoit bon ou mauvais; la troisième, de ne s'attacher qu'aux chefs d'accusation portés dans la *Déclaration* des trois prélats, parce que la condamnation ou la justification d'un livre accusé devoit dépendre de la vérité ou de la fausseté des accusations qu'on fait contre lui, ou de la preuve de ces accusations, et qu'il sembloit que cette troisième manière avoit paru la meilleure et la plus naturelle, puisque ce livre a des délateurs qui l'accusent dans les formes du procès criminel.

Je ne vous répète point ici les choses que j'ai dites dans mes lettres précédentes. Il seroit bien important que je susse si vous les avez reçues. Ce doute m'embarrasse sur bien des articles.

Soyez persuadé, je vous prie, de mon profond respect.

330.

DU MÊME AU MÊME.

Dispositions de la cour et des examinateurs; audience qu'il a eue du Pape. Nécessité de faire imprimer les défenses.

A Rome, 18 janvier 1698.

Vos deux lettres, monseigneur, l'une du 18 décembre, et l'autre du 24, m'ont été rendues fidèlement, dans le même paquet, par la voie de M. de Villamez.

M. le cardinal de Bouillon me dit, il y a deux jours, qu'il avoit reçu ordre du Roi de presser, autant qu'il seroit possible, le jugement de votre livre; qu'il en avoit parlé au Pape, et qu'il en prieroit aussi tous les cardinaux. Son Éminence ajouta qu'il marqueroit à Sa Majesté qu'il m'avoit fait savoir ses intentions là-dessus, et qu'il en diroit autant à M. l'abbé Bossuet, afin que, de notre part, nous apportassions toute la diligence qui dépendra de nous pour finir cette affaire.

J'ai su depuis, avec certitude, que cette lettre du Roi ne donne aucun penchant ni pour ni contre, et qu'il ne témoigne en aucune manière vouloir favoriser aucune des parties. Il paroît, au contraire, qu'il s'exprime avec des termes bien plus radoucis sur votre sujet, que ceux de sa lettre au Pape; et là-dessus, bien des gens sont persuadés ici que tout est déjà beaucoup changé en France en votre faveur, depuis qu'on a vu votre Instruction pastorale. Elle continue ici à faire tout le bon effet que les personnes les plus

zélées pour votre doctrine et pour vos intérêts en pouvoient espérer.

Vous voyez bien, monseigneur, la conformité entre cette lettre du Roi et celle de M. le nonce, dont je vous ai parlé, et qui a été remise au Saint-Office, pour faire voir qu'on devoit agir dans cette affaire avec une pleine liberté.

En conséquence de cette lettre du Roi, et des instances de M. le cardinal de Bouillon, le Pape a ordonné que les examinateurs tiendroient deux congrégations par semaine, au lieu qu'ils n'avoient coutume que d'en tenir une.

Je sais même avec certitude, que, pour rendre la discussion de toutes les matières disputées entre vous et vos parties plus exacte, le Pape a ordonné que les examinateurs, avant qu'aucun d'eux formât son *votum* particulier selon la coutume, disputeroient entre eux fort sérieusement, se proposant réciproquement, et dans les congrégations publiques, leurs difficultés et leurs réponses aux objections que chacun d'eux pourroit avoir faites ou pour ou contre; et la personne qui m'a donné cet avis, et qui peut savoir les motifs secrets de cette nouvelle méthode, juge que c'est la meilleure qu'on pût prendre pour connoître la vérité de votre doctrine, et pour défendre les expressions de votre livre, dont on ne pénètre pas d'abord assez le sens naturel.

Je vis hier M. l'assesseur du Saint-Office, pour le faire souvenir que, quelque instance qu'on fît pour le jugement de notre affaire, il étoit toujours indispensablement nécessaire d'attendre vos *Réponses* à la *Déclaration* et au *Summa*, etc. Il m'assura que la jus-

tire ne permettoit pas qu'on vous condamnât sans vous entendre. Je lui fis même voir le premier cahier de vos réponses latines que j'ai reçu, avec promesse de recevoir incessamment tout le reste, et lui fis remarquer que la rigueur de l'hiver, dans des climats moins doux que celui-ci, retardoit extrêmement l'impression. Il me parut très-satisfait de cette raison, et m'assura que la congrégation y auroit égard, et qu'il ne s'y passeroit rien de contraire à son premier décret d'attendre vos réponses.

Pour m'assurer davantage, j'ai vu ce matin le maître du sacré Palais. Je lui ai exposé les mêmes raisons et les mêmes embarras pour faire imprimer. Il m'a répondu, sans balancer, qu'il étoit juste et même nécessaire d'attendre vos réponses, et que je pouvois vous mander qu'il n'y auroit point de décision sur votre affaire, que la congrégation n'eût vu tous vos écrits; et sur le doute que je lui ai témoigné, si ce mot de décision ne tomboit point seulement sur la congrégation des cardinaux, il a ajouté qu'il étoit vrai que les examinateurs ne décidoient point, et qu'ils n'avoient que voix consultative; mais que je vous mandasse avec certitude, et de sa part, que ni les examinateurs, ni les cardinaux ne résoudroient rien qu'ils n'eussent vu toutes vos réponses. Son air et ses manières m'ont paru encore plus ouverts qu'à l'ordinaire; et lui, qui autrefois me pressoit assez sur ces réponses, m'a paru plus tranquille là-dessus qu'à l'ordinaire. Je lui ai dit quelques nouvelles que l'on me mande de Paris, favorables à votre livre, qui l'ont fort réjoui.

Cette après-dinée, j'ai demandé audience de Sa

Sainteté, et je lui ai exposé que je savois les instances que M. le cardinal de Bouillon lui avoit faites, de la part du Roi, pour diligenter, autant qu'il se pourroit, le jugement de votre livre; qu'il vous importoit plus qu'à nul autre que Sa Sainteté prononçât bientôt, pour vous retirer de l'état fâcheux où les soupçons que vos parties avoient voulu donner contre vous vous avoient réduit; mais qu'il étoit de sa bonté et de sa justice d'attendre vos réponses sur les faits particuliers dont on vous accusoit, etc.; que la rigueur des froids de notre Flandre retardoit les imprimeurs plus que vous ne l'auriez voulu, et que, quelque diligence que vous eussiez pu faire, il n'y avoit que ces premiers cahiers de faits (je les tenois à la main); que je recevrois incessamment le reste, et que j'aurois l'honneur de les présenter à Sa Sainteté. Il a paru d'abord dans son air comme un petit ennui de ce retardement; il me demanda dans combien je croyois recevoir tout le reste. J'ai répondu dans trois semaines ou un mois. Il a paru content, et même a ajouté, d'un air qui me fait plaisir, que c'étoient des disputes entre des évêques qui avoient besoin d'être examinées : comme s'il avoit voulu faire entendre qu'il ne s'agissoit plus de la foi ou de la doctrine, et que toutes ces questions se réduisoient à de simples disputes entre des évêques piqués les uns contre les autres. Ce qui me persuade le plus que c'étoit là sa pensée, c'est que, lorsque j'ai ajouté que, depuis qu'on avoit vu votre Instruction pastorale, on commençoit à connoître combien votre doctrine étoit saine et contraire aux erreurs dont vos parties vous vouloient rendre suspect, il a souri en me regardant

d'une manière obligeante, et m'a dit, dans sa vivacité naturelle : *Et nos etiam incipimus cognoscere bonam doctrinam.* J'ai dit encore que vous feriez voir dans vos réponses, que bien des choses qu'on vous opposoit n'étoient point les termes de votre livre, et que les termes que M. de Meaux y condamnoit le plus, il s'en étoit servi lui-même dans le même sens; et que, s'ils lui paroissoient condamnables dans votre livre, il falloit aussi qu'il avouât qu'ils étoient condamnables dans le sien. Il semble qu'il souhaiteroit que la chose fût ainsi. M. le cardinal Spada, que j'ai voulu voir ensuite, étoit renfermé pour ses dépêches du samedi, qui est le courrier d'Allemagne aussi bien que de Flandre. Je tâcherai de le voir demain.

Tout ce que j'apprends de notre affaire me donne lieu de croire qu'elle a beaucoup changé de face depuis votre Instruction pastorale; et la certitude qu'on a de vos véritables sentimens et de votre bonne doctrine, fait qu'on s'irrite, sans s'en apercevoir, contre vos accusateurs et contre les soupçons qu'ils ont voulu donner de votre foi et de votre piété. Je vois que leurs partisans les plus zélés commencent à changer de langage; et ceux qui me disoient à moi-même qu'assurément le livre seroit condamné, ou pour le moins défendu *donec corrigatur*, disent à présent qu'il faut que le Pape se ménage avec tant de prudence, qu'il ne flétrisse aucune des parties. Il est certain qu'on a trouvé fort mauvais que la *Déclaration* et le *Summa doctrinæ* aient été imprimés et affichés à Paris, et que les meilleurs amis de M. de Meaux n'osent plus le ménager en blâmant son emportement. Ils disent même qu'il est aussi imprudent qu'injuste, et qu'il a

gâté son affaire sans ressource, en vous mettant par là dans la nécessité d'imprimer votre Instruction; que votre livre tout seul auroit été condamné; mais qu'après avoir lu l'Instruction, on n'oseroit le censurer, puisqu'on voit toute votre doctrine et toutes vos expressions dans les Pères et dans les saints canonisés des derniers siècles.

Je sais que M. le cardinal Casanate, se trouvant avec cinq ou six cardinaux, leur a dit qu'après tout ce qu'il avoit lu de votre livre et de votre Instruction, il ne voyoit plus rien qui pût tomber sur votre doctrine et sur votre personne, et que vos expressions étoient tellement les mêmes que celles des saints canonisés, qu'il ne voyoit pas qu'on pût condamner les unes sans condamner les autres. Un religieux, docteur de Sorbonne, qui m'avoit paru jusqu'ici prévenu contre votre livre, m'a dit que cette Éminence lui avoit dit la même chose et dans les mêmes termes. Cette conversation l'a beaucoup changé à votre égard; et s'il savoit ce qu'on m'a raconté du cardinal Noris, et que je ne vous répète pas ici, parce que je l'ai déjà mandé à nos amis, je crois qu'il se déclareroit ouvertement pour nous.

J'ai vu ce matin M^sr^ Le Drou, qui m'a prié de vous faire bien ses complimens, et de vous dire que, s'il étoit le juge de son père, il le condamneroit, s'il n'avoit pas raison; mais que, si la vérité étoit pour vous, vous deviez être assuré qu'il vous défendroit avec tout le zèle que vous pourriez attendre du meilleur de vos serviteurs.

Une ou deux de mes lettres vous ont déjà informé du sentiment où l'on est ici, que vous devez faire

imprimer vos réponses, et tout ce qui va à votre justification, sans avoir égard aux suites de votre juste défense. Si vos parties en reçoivent de la confusion, eux seuls en seront la véritable cause; ils vous ont mis dans cette nécessité indispensable. Ne ménagez donc point le nombre des exemplaires de l'Instruction pastorale; on m'en a envoyé cent de la seconde impression française, et ce n'est pas trop pour la latine, quoique absolument cinquante me suffisent. Je crois aussi que cinquante du livre latin suffiront, ou peut-être encore moins. Les traités du pur amour et de l'oraison passive sans nombre; vous-même en jugerez. Le plus de lettres pour nos cardinaux que vous pourrez m'envoyer sera toujours le mieux; ils les reçoivent tous avec estime et reconnoissance.

Le cardinal Carpegna, après avoir lu la vôtre, me dit : Peut-on mieux parler que M. l'archevêque de Cambrai parle; mais pourquoi veut-on l'accuser des erreurs qu'il condamne lui-même si expressément, lui qui se soumet en tout au saint siège? Tout son air marquoit de l'indignation de ce traitement.

On m'a dit que la comtesse de Marescotti, qui entend le français et qui a lu votre livre, vos lettres, votre Instruction, est fort zélée pour votre défense. Je ne l'ai point vue. Nous sommes tous en santé, grâce à Dieu; et l'espérance de voir bientôt finir votre affaire, et de pouvoir nous rapprocher de vous, nous console autant que l'incertitude qui reste toujours sur un bon ou mauvais succès le peut permettre. Ce n'est pas que je n'attende avec grande confiance que la vérité triomphera; et pour tout ce qui

vous regarde, je dis seulement : *Seigneur, celui que vous aimez*, etc. Mon zèle et mon respect pour vous, monseigneur, sont toujours les mêmes, et très-sincères dans le fond de mon cœur.

331.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

État présent de l'affaire ; mesures prises pour accélérer la décision ; dispositions favorables de plusieurs cardinaux.

A Rome, 21 janvier 1698.

VOTRE lettre du 31 décembre, monsieur, m'a donné ce nouveau plaisir, d'apprendre que vous êtes arrivé en parfaite santé. Je craignois que votre voyage me feroit perdre quelque chose ; mais voilà tous les ordinaires remplis. On exécute vos ordres, et l'on me mande que je recevrai incessamment tout ce que vous m'avez promis. J'ai reçu aussi des nouvelles de M. de Cambrai, qui m'assure que tout sera bientôt prêt de sa part, et que je recevrai cette semaine et la suivante ce qu'il s'étoit chargé de m'envoyer. Et cela est très-nécessaire et très-pressé : ainsi je vous supplie d'agir toujours afin qu'on fasse diligence.

Le Pape a ordonné que nos examinateurs tiendroient deux congrégations par semaine, au lieu qu'ils n'en tenoient qu'une. Sa Sainteté a aussi ordonné une chose qui marque de quelle importance elle juge notre affaire : c'est que nos examinateurs, avant de donner leur *votum*, doivent conférer ensemble sur les difficultés qu'ils peuvent avoir, les proposer, les attaquer, les défendre ; en un mot, disputer tout de bon. Cela

les oblige à étudier à fond ces matières, et à s'en tenir exactement à ce qu'ils feront voir que l'Écriture, les conciles et les Pères condamnent ou approuvent. On croit que ce qui a donné lieu à ce nouveau règlement du Pape, a été que quelques examinateurs, après avoir vu la *Déclaration* et le *Summa doctrinæ*, etc. ont rapporté à la congrégation qu'ils ne trouvoient point dans le livre ni les erreurs ni les contradictions dont on l'accuse, et que de plus M. de Meaux ne prouvoit rien de tout ce qu'il avance dans cette multitude d'écrits particuliers qu'il répand ici contre M. de Cambrai. Voilà ce qui occupe présentement; et les cardinaux, qui voient que l'affaire viendra bientôt à eux, font étudier tous les savans et leurs amis particuliers, afin qu'ils leur donnent des mémoires là-dessus. L'Instruction pastorale de M. de Cambrai ne persuade pas seulement de sa bonne et saine doctrine; mais mêmes les autorités qu'il a rapportées des saints de tous les siècles, font voir qu'il a parlé comme eux, et que ses expressions sont les leurs. Il ne s'agit donc plus de son livre en particulier; ceux de tous les mystiques courent la même fortune que le sien.

M. l'abbé Bossuet loue déjà beaucoup une réponse que M. de Meaux fait imprimer contre l'Instruction pastorale de M. de Cambrai. Je ne sais pourtant s'ils la publieront; car un de ses meilleurs amis lui disoit l'autre jour, que M. de Meaux avoit entièrement perdu son affaire par tous les écrits qu'il avoit publiés, où l'on ne voyoit que de l'emportement, au lieu que la modération de M. de Cambrai lui gagnoit tout le monde.

Celui dont je vous parle ne lui a dit si vivement

sa pensée, que parce que le cardinal Casanate et le cardinal d'Aguirre, chez lesquels il est familier, lui ont dit eux-mêmes que M. de Meaux s'étoit fait grand tort; qu'il parloit toujours en homme qui décide de toute la religion, en homme qui veut instruire Rome: comme si l'on n'avoit pas su connoître les erreurs d'un livre et les qualifier, ou en tirer les conséquences, sans qu'il leur eût donné leur leçon par écrit; qu'il ne ménageoit pas assez l'honneur de son confrère, et qu'il l'accusoit sur des choses qu'il ne disoit pas en effet. Peut-être que tous ces avis le feront taire.

Une autre circonstance plaisante: le cardinal d'Aguirre, qui s'étoit uni si étroitement au zèle de M. de Meaux pour faire condamner le livre de la mère d'Agreda, croit à présent avoir reçu quelque grâce dans son mal par l'intercession de cette bonne mère, et lui est fort dévot. Son chagrin se tourne contre l'inquiétude de M. de Meaux sur la censure des livres des gens de bien. D'abord que j'aurai reçu quelque chose en latin, je le lui porterai, et j'espère que nous prendrons encore la *chocolate*, et que nous fronderons contre tous les ennemis des bons mystiques.

Vous me promettez, monsieur, de vos nouvelles, et vous me faites grand plaisir; car tout le monde me fait entendre qu'il y en a de bonnes dans le pays où vous êtes, et même que cette cour, qui commence à les pénétrer, les attend avec impatience. Ce sera toujours une grande douceur de savoir que vous et les personnes que je dois honorer dans le lieu où vous êtes, vous vous portez bien, et que vous avez toujours les mêmes bontés pour moi. Vous savez avec quel respect et quel attachement je suis à vous.

352.

DU MÊME A FÉNELON.

Nécessité de publier les défenses; dispositions des examinateurs. Il envoie six propositions relatives à l'examen du livre.

A Rome, 25 janvier (1698.)

J'AI reçu, monseigneur, par le dernier ordinaire, votre lettre du 31 décembre, qui accuse la réception de la mienne du 7 du même mois comme la dernière. Vous devez compter que j'écris tous les samedis, et juger par là si mes lettres se perdent. Vingt exemplaires imparfaits du livre latin, et les lettres pour les cardinaux étoient dans le même paquet, tout bien conditionné: j'attends le reste la semaine prochaine, comme vous me le faites espérer; mais il faudroit pour le moins cinquante exemplaires du livre latin. Tout le monde témoigne une grande curiosité pour vos ouvrages; et ceux à qui j'en puis donner m'en savent gré, et s'affectionnent pour la vérité. Par ce même courrier, j'ai reçu la lettre de M. de Provenchères, du 3 janvier, à Bruxelles, avec la *Réponse au Summa doctrinæ*.

Ma dernière lettre marquoit que j'avois reçu la *Réponse* française *à la Déclaration*; l'ordinaire passé m'a apporté quelques feuilles de cette même *Réponse* en latin, et quelque commencement de l'Instruction pastorale en latin. On m'assure que le reste viendra incessamment; mais je vois qu'ils ne sont pas si diligens qu'à Bruxelles. Ils me promettent aussi le traité sur le pur amour, et le second sur l'oraison passive.

Quoique le Pape m'eût encore promis un mois de

temps, nos amis ont cru qu'il étoit mieux de donner à nos examinateurs la *Réponse à la Déclaration* en français, et celle au *Summa* en latin, afin qu'ils pussent les lire plus à loisir, et que la congrégation vît aussi que vous faites tout ce qui dépend de vous pour éclaircir la vérité. Il me semble que vous la rendez si claire et si sensible, que ceux mêmes qui voudroient se fermer les yeux pour ne la pas voir, ne pourront pas s'empêcher de la reconnoître; et les accusations du *Summa* et de la *Déclaration* ne paroîtront tout au plus qu'une équivoque assez mal fondée, et qu'on a affecté de ne pas entendre dans son sens naturel. J'ai donc remis aujourd'hui ces deux *Réponses* au saint Office, c'est-à-dire dix exemplaires de chacune, que M. l'assesseur enverra à chacun de nos examinateurs; et de plus, il a marqué par écrit que je lui avois fait voir le commencement du livre latin et des autres pièces qu'on imprime, et que je dois recevoir incessamment. Il en a témoigné de la joie, parce que cela nous met tous à l'abri des plaintes de nos parties, que nous ne cherchons qu'à prolonger l'affaire.

Vous voyez, monseigneur, que je suppose comme constant que vous ne devez plus balancer à publier toutes vos défenses : mes lettres précédentes vous en ont marqué les principales raisons. 1° On m'a répondu positivement que le Pape ne recevroit point vos réponses en secret, et qu'il ne prendroit point sur lui le soin de votre justification pour s'en rendre garant au public; 2° que, quand il le feroit, cela vous seroit tout-à-fait inutile, parce que la congrégation suit toujours son train ordinaire, comme si elle ignoroit ce que le Pape vous auroit promis là-dessus; 3° que, puisque votre

votre livre étoit accusé, c'étoit à vous à le bien défendre, avant que de pouvoir demander au saint Père qu'il en prît la défense. Lorsqu'il sera bien reconnu qu'il est sans erreur, alors, si l'on continue à se soulever contre vous, il paroîtra que vous êtes persécuté injustement, et le saint siège ne manquera pas de se déclarer en prenant votre protection. De cette sorte, il est important, ce me semble, que vos réponses paroissent le plus tôt en France. Elles auront assurément le même succès que l'Instruction pastorale; et quand on saura ici qu'elles sont bien reçues en France, il est certain qu'on les goûtera davantage: car il est de la politique ainsi que de la gloire de cette cour, que tous ses jugemens soient approuvés et applaudis du public.

Tout ce qui me revient de notre affaire, ou par nos vrais amis, ou par ceux de nos parties avec lesquels j'entretiens quelque société, me donne lieu d'espérer et de croire qu'elle devient tous les jours meilleure, et que la vérité se manifeste. Dieu permet même que la conduite de M. l'abbé Bossuet, qui n'édifie pas beaucoup de gens par certains endroits, en choque beaucoup d'autres par ses manières hautaines et emportées. On se souvient que monsieur son oncle, en parlant de lui, l'appelle *alterum me*; et l'on comprend par la vivacité du neveu quelle peut être celle de l'oncle.

Mon homme qui parle si bien latin, et qui appeloit l'autre jour si plaisamment M. de Meaux *Papa Gallus*, pour exprimer l'autorité avec laquelle il décide sur tout, m'a donné cet avis en grande confidence, que dans les congrégations pour notre affaire *acriter disputatur*. Pour le faire expliquer plus clairement,

je lui ai répondu qu'il sembloit par là que quelqu'un de nos examinateurs fût prévenu contre nous, et qu'il soutînt fortement son opinion. Il a branlé la tête en se moquant de moi, et a repris : *Dico quod acriter disputatur; et quando acriter disputatur, necesse est ut malum non sit clarum, nam si malum esset clarum, omnes convenirent.* Après cela, il m'a renvoyé en m'embrassant, et en me disant, *acriter disputatur.* Je sais aussi qu'un de nos examinateurs dit hautement dans l'assemblée : *Si nous condamnions ce livre, on auroit raison de dire que nous n'avions jamais lu aucun des saints docteurs de la vie spirituelle.*

Votre lettre au cardinal Noris m'a paru très-belle et très-touchante. Je tâcherai de les rendre toutes cette semaine. Celle du P. (*Campioni*) lui convient parfaitement, et lui fait grand plaisir. Ses réponses à la *Déclaration* sont pleines de respect pour les prélats, mais bonnes, parce qu'elles sont toutes prises des divers textes de saint Thomas.

Je vous envoie six propositions [1] qu'on a portées à un des plus fameux théologiens de cette ville, pour le prier de les examiner, et d'en dire son sentiment.

(1) Voici ces propositions :

« 1. In statu puri amoris, Deus amatur amore ita puro, ut nullam habeat » mixturam proprii commodi, desiderii virtutis, perfectionis, et meriti beatitudinis.

» 2. In statu puri amoris, neque propria merces, neque propria beatitudo, » sunt motiva Deum amandi.

» 3. Status puri amoris requirit ut beatitudo sit volita ex eo motivo; » quod res est quam Deus vult ut velimus, sed non ex motivo quod est » nostra beatitudo.

» 4. In statu sanctæ indifferentiæ, non est amplius volita salus ut pro-

On ne lui a point dit précisément qu'elles fussent tirées de votre livre; mais la conformité de ces matières le lui a fait craindre; et, avant que de répondre, il a voulu savoir d'un de ses amis, qui est aussi le vôtre, quelle seroit votre doctrine là-dessus. Cet ami, qui est celui-là même avec lequel je vous mandois au commencement que j'avois disputé deux ou trois fois, pour le faire entrer dans votre système de l'amour naturel qui fait l'imperfection du mercenaire, a fait une réponse très-juste et très-solide, où, suivant exactement vos principes, il explique ce que c'est que l'intérêt, etc.; il débrouille toutes ces équivoques, condamne avec vous tous les mauvais sens, et satisfait pleinement à tout ce qui pourroit faire quelque doute.

Je rends grâces à notre Seigneur de vous conserver en santé, et encore plus dans une parfaite tranquillité, au milieu de tant d'embarras et de sujets d'ennui. Tous les gens de piété me disent que la fin de vos peines s'approche, et que nous vous verrons bientôt comme ressusciter. J'attends les ordres de la Providence là-dessus, avec toute la soumission possible, parce que j'ai cette confiance, que notre Sei-

» pria, ut liberatio æterna, ut merces nostrorum meritorum, et ut præ» stantissimum inter omnia nobis proficuum; sed solùm ut res est quam » Deus vult nos habere.

» 5. Eadem sancta indifferentia admittit generalia desideria omnium vo» luntatum Dei, quæ nobis cognitæ non sunt.

» 6. Amor cui admiscetur spes, quâ principaliter Dei gloria amatur, et » quâ propria beatitudo quæritur duntaxat ut medium quod refertur in glo» riam Dei, in finem ultimum, ipsique subordinatum, non est pura charitas. »

On verra, dans la lettre du 15 mars suivant, que le projet de prononcer sur ces propositions fut bientôt abandonné.

gneur se servira de vous pour défendre la vérité, et pour la faire connoître à ceux-mêmes qui aiment mieux les ténèbres que la lumière.

333.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie divers écrits. Sa répugnance à changer le texte de son livre dans une nouvelle édition. Divers moyens de terminer l'affaire.

A Cambrai, 27 janvier (1698.)

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par le dernier courrier, mon cher abbé. Je suppose que vous n'aurez point encore publié à Rome la *Réponse* française que vous avez reçue de l'édition de notre ami. Il faut attendre que vous ayez du moins rendu le respect de demander si on veut que je garde le silence. Dès qu'on ne répondra point, je vous lâche la main pour la publier.

Mais il y a toujours la XLV^e^ réponse que j'ai changée, et dont je vous ai envoyé le changement manuscrit; il faut, et pour le français et pour le latin, un carton sur cet endroit-là [1]. Si vous pouviez en faire faire un à Rome même, avec permission secrète, c'est le plus court. Mais pour plus grande sûreté, j'ai mandé à Bruxelles qu'on en fît un français et latin, pour vous l'envoyer en diligence. Pour l'édition française à laquelle on travaille actuellement, cet endroit sera tel qu'il faut selon mon changement.

On vous enverra aussi des *errata*. On doit être

(1) Voyez les remarques que nous avons faites sur ce carton, à la suite de la *Réponse à la Déclaration*, tom. IV des *Œuvres*, pag. 476.

très-indulgent pour des fautes faites dans cet embarras avec tant de précipitation, et pour des éditions faites loin de moi, par des gens sans expérience, et sans que j'aie pu voir les épreuves.

Je ne crois point vous devoir envoyer un projet qui change en rien le texte du livre. Le Pape peut me l'ordonner, et je lui ai promis une obéissance sans réserve; mais ce seroit me flétrir à jamais dans le public, et déclarer que mes accusateurs ont eu raison de soutenir qu'il falloit changer. Pourquoi me flétrir, en me faisant mettre dans le texte ce qui sera également bon pour la sûreté de la doctrine, dans la note marginale? A l'égard des notes, le Pape n'a qu'à ordonner tout ce qu'il voudra que j'y mette; mais pour le texte, je n'y changerai jamais rien, à moins que le Pape ne me le commande, excepté le trouble *involontaire*. J'ôterai le mot *involontaire*, que j'ai désavoué dès le commencement. Dans d'autres éditions, comme je vous l'ai déjà mandé, je ferois sans peine des additions; mais, pour une première après le scandale, il faudroit laisser le texte tout pur, ou porter la croix d'une condamnation.

Si vous voyez les choses favorablement disposées après que vous aurez produit toutes mes défenses, ne perdez pas un moment pour presser la conclusion, sans qu'on attende les répliques de nos parties. C'est sur le texte qu'il faut juger, et on l'a entre les mains, et non sur des accusations sans fin. Si nos parties sentent quelque difficulté pour la condamnation du livre, ils chercheront à alonger en chicanant sur la traduction, et en multipliant leurs écrits : mais tout cela ne finiroit jamais. Je consens que vous fixiez le

texte sur les endroits qu'ils contesteroient : vous pouvez le fixer par le sens naturel du français expliqué dans mes défenses, qui expliquent toujours un endroit par un autre, ou par les clefs générales. Quand nous trouverons une disposition générale, il faut presser la conclusion. Le Pape, fort âgé, peut mourir ; de nouvelles intrigues peuvent nous traverser : il faut, sans précipitation, profiter des bons momens, s'ils se présentent. Si nous pouvions avoir une réponse du Pape au Roi par le nonce, qui lui déclarât qu'il ne peut censurer mon livre, et qu'il prie Sa Majesté d'imposer silence aux parties, cette fin de l'affaire seroit assez bonne. Pour cela, il faudroit que de bonne heure on pressentît le Roi sur le silence réciproque, après que mes défenses auront été produites.

Une seconde, bien meilleure, seroit qu'on me laissât faire à Rome, ou tout au moins à Bruxelles, une nouvelle édition de mon livre, avec les notes marginales réglées par les théologiens de Sa Sainteté.

Si on veut à Rome temporiser, en nous laissant toujours écrire, l'affaire s'envenimera de plus en plus, et le scandale croîtra toujours. M. de Meaux, à force d'écrire, ne fera point qu'il y ait dans le texte de mon livre autre chose que ce qu'il y a déjà attaqué : il ne dira point aussi, de nos procédés secrets, plus que ce qu'il a déjà dit sans preuve ; et est-il juste de le croire sur ce qu'on ne peut voir, puisqu'il est manifestement si outré dans les choses mêmes où il devoit craindre qu'on ne vérifiât, le livre en main, l'excès de ses accusations?

Tout à mon cher abbé sans réserve, *in Christo Jesu Domino nostro. Amen.*

Ne dites jamais rien de l'édition française que vous avez déjà reçue : vous commettriez horriblement quelqu'un.

M. de Marte est fort mal. S'il venoit à mourir avant la fin de ce mois, son canonicat de Saint-Géry dépendroit du Pape. Prenez les devans pour M. de la Templerie. Si la chose vaquoit dans le mois de février, je demeure libre pour voir sur les lieux ce qui seroit plus expédient.

Je vous prie de ne donner point d'exemplaires de la *Réponse* française *à la Déclaration*, qu'après que vous aurez reçu et confronté celle de Bruxelles.

334.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Dispositions de plusieurs cardinaux et examinateurs.

A Rome, 28 janvier 1698.

Votre lettre de 7 janvier, monsieur, m'a fait voir que notre commerce se conservera également, quelque part où vous soyez, et c'est pour moi une vraie consolation. J'ai reçu la *Réponse au Summa doctrinæ*, et une partie du livre latin par la voie de M. de Cambrai, et il me promet le reste pour le premier ordinaire. On n'est pas si diligent à Lyon. Ils n'ont pas fait en quinze jours ce que M. Provenchères a fait faire en vingt-quatre heures à Bruxelles; mais néanmoins ils m'assurent qu'ils travaillent avec zèle, et j'espère que tout viendra à temps sans nous inquié-

ter davantage. J'ai cru, par le conseil de nos amis, qu'il étoit mieux de ne différer plus à donner nos *Réponses* en français *à la Déclaration* et les *Réponses* en latin *au Summa*, etc. afin d'ôter tout prétexte à nos parties de dire que nous ne soupirons qu'à retarder le jugement de notre affaire; mais plus encore afin que nos examinateurs, qui entendent presque tous le français, achevassent de s'instruire à fond du système de l'Instruction pastorale dont ils louent toujours la doctrine. Mais quoique nos examinateurs fassent deux congrégations par semaine, je pense qu'ils se hâteront lentement, parce qu'ils veulent tout examiner avec beaucoup d'exactitude.

Je vis hier M. le cardinal Noris, en lui rendant une lettre que M. de Cambrai lui écrit. Il me dit trois choses qui vous feront plaisir, la première, « qu'ils » voyoient déjà que toute cette dispute entre ces évê- » ques deviendroit insensiblement une pure question » de nom; » la deuxième, qu'il étoit « certain que » M. de Cambrai admettoit en tout état l'amour sur- » naturel de notre béatitude, et que de dire que ce » pur amour, qui regarde la bonté de Dieu en elle- » même sans aucun rapport à nous, n'est pas plus » parfait que celui qui regarde la récompense, ce se- » roit très-mal parler; » la troisième, que « *nostrum* » *commodum*, et *proprium interesse*, étoient, en ef- » fet, deux choses bien différentes, et nous pouvions » bien désirer *nostrum commodum* sans désirer *pro-* » *prium interesse*, parce que *interesse* étoit *aliquis* » *sordidus affectus*. » Je lui donnai les deux *Réponses*, et lui promis de lui porter au premier jour tout ce que je recevrois en latin, puisqu'il n'entendoit pas

le français. Et j'ajoutai que, quand son Éminence auroit lu les écrits de M. de Cambrai, et connu sa doctrine par elle-même, elle seroit surprise que M. de Meaux eût voulu causer un si grand scandale dans l'Église, etc. Il reprit les mêmes mots latins dont je m'étois servi, *voluerit tantum commovere scandalum*, et dit, en entrant dans ma pensée : *Nimium commovit scandalum*. Quand il aura lu la lettre de M. de Cambrai, il en sera encore, je crois, plus convaincu, car elle est assurément très-belle, assez longue pour expliquer courtement toute la question, ferme par le seul zèle de la vérité; mais toujours douce, modeste, patiente, et parfaitement soumise au saint siège.

Nos examinateurs me reçoivent aussi avec un certain air de gaîté et de confiance, qui donneroit lieu, ce me semble, de bien espérer d'eux. Deux personnes affectionnées pour nous, et qui savent assez la disposition des esprits, m'ont assuré, chacune séparément, que des dix ils oseroient promettre qu'il y en avoit sept qui s'étoient déjà beaucoup manifestés en notre faveur. Un des trois, qu'ils n'osent pas encore compter pour nous, a déjà dit à un de ses amis qu'il ne voyoit rien dans le livre de M. de Cambrai qu'on pût condamner. Ce fut lui qui me donna cet avis si utile, de demander que les examinateurs ne donnassent point leur *votum*, qu'ils n'eussent vu les *Réponses* de M. de Cambrai.

J'ai su bien secrètement que M. le cardinal Panciatici répondit, il y a peu de jours, brusquement à M. l'abbé Bossuet, qui lui parloit à sa façon de cette affaire, qu'il ne se flattât plus là-dessus, et qu'il ne savoit pas comme il l'entendoit; mais qu'on ne con-

damnoit point un archevêque d'être hérétique, lorsqu'il condamnoit toutes les erreurs qu'on lui imputoit. Les aventures de cet abbé sont si publiques, que personne ne les ignore, et l'on y augmente tous les jours quelque nouvelle circonstance. L'on dit à présent qu'il a été attaqué deux fois, qu'à la première il se racheta pour vingt pistoles, et que pour la seconde il lui en coûta cinquante écus. Il a pris depuis peu une livrée magnifique, d'un très-beau drap, avec un grand galon d'argent très-riche au manteau, au juste-au-corps et à la veste. Mais surtout il a deux petits laquais vêtus à l'italienne, avec un pourpoint de velours, et une quantité de rubans. On appelle ces deux petits ses deux pages, et tout le monde en rit : lui seul en est très-content.

La lettre que je vous adresse pour M. de Cambrai, est de M. le comte d'Alibert, homme de qualité, très-connu et très-honoré en cette cour. C'est un ancien ami de M. le duc de Chaulnes, et ils sont toujours en commerce de lettres. Je crois qu'il est persuadé que M. le duc de Chevreuse est ami particulier de M. de Cambrai. On me l'a fait connoître comme ami de M. l'abbé de Barrière, et je vois qu'il cherche avec beaucoup de zèle et de bonté à nous rendre service. Si M. le duc de Chevreuse pouvoit lui faire quelque honnêteté, il y seroit très-sensible, et comprendroit assez par là qu'il lui fait plaisir de nous rendre service. C'est lui qui fait lire à la comtesse de Marescotti les écrits français de M. de Cambrai, qui les loue hautement. C'est une femme de beaucoup de mérite, et très-considérée dans toute cette cour. M. le cardinal de Bouillon lui rend des visites de cérémo-

nie. Le cardinal Carpegna et beaucoup d'autres ont de grands égards pour elle.

J'attendois avec impatience la suite d'une nouvelle que votre précédente lettre m'avoit fait espérer; mais la dernière n'en dit plus mot. J'ai peur que vous ayez moins de temps à écrire où vous êtes, que vous n'en aviez plus près de nous. Partout je vous honorerai toujours également.

335.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il dément les bruits que l'on fait courir de son abandon aux Jésuites, et lui annonce une réponse à l'Instruction pastorale de l'archevêque de Paris.

A Cambrai, 28 janvier (1698.)

Je viens, mon cher abbé, de faire partir pour Bruxelles un homme à cheval, qui y porte des cahiers à imprimer, et qui, en même temps, porte un paquet pour vous, afin de le mettre à la poste de Rome. Depuis qu'il est parti, j'ai reçu votre lettre datée du 4 janvier. Je n'ai rien à ajouter ici, sinon que je suis comme vous sur M^gr^ le sacriste. J'ai ouï dire que le sieur Hennebel mande qu'il n'a pu vous voir, parce que les Jésuites vous gardent à vue, et qu'il ajoute que bien des gens, qui ne demandoient qu'à me servir, se sont tournés pour M. de Meaux, quand ils ont vu que j'étois livré aux Jésuites. Mais quelque amitié sincère et cordiale que j'aie et que je doive avoir pour cette compagnie, je ne suis ni ne serai jamais livré. Ma conduite en ce pays fait assez voir que je ne suis livré à personne, et que je sais,

Dieu merci, traiter avec estime et confiance tous les honnêtes gens. Voilà ce qu'il est bon de faire entendre doucement dans les occasions. Les trois remarques de doctrine qu'on vous a faites sont véritables.

J'ai écrit à ma sœur; mais je n'ai pas pu lui écrire souvent. Je prends part à sa peine; je l'aime : mais je suis si accablé, que je ne puis faire ce que je voudrois. C'est une merveille que ma santé se soutienne. J'ai fort regretté M. Gaye [1]. Tout à vous *in æternum et ultra*.

Je vous enverrrai bientôt une anatomie de la Lettre pastorale de M. de Paris, qui vous fera plaisir, et qui, si je ne me trompe, sera plus démonstrative que tout le reste. M. de Marte agonise, et ne sauroit vivre un quart d'heure. Voilà son bénéfice à la nomination du Pape. Tâchez de l'obtenir promptement pour M. de La Templerie.

(1) Voyez la lettre 320, ci-dessus pag. 311.

336.

DU MÊME AUX CARDINAUX DU SAINT-OFFICE.

Il leur annonce ses défenses imprimées, promet la plus entière soumission au jugement du saint siége, et signale les principales erreurs de ses adversaires.

Cameraci, 28 januarii (1698.)

Mihi tot ærumnis presso nihil unquam fuit jucundius, nihil etiam (id ausim proloqui) Ecclesiæ Romanæ gravitate dignius, eâ singulari benignitate et æquanimitate, quâ Beatissimus Pater me inauditum condemnari constantissimè noluit. Si qua fuit morula,

eminentissimi Domini, non mihi crimini vertenda, imò et gratiæ apponenda est. *Ut minus sapiens dico;* ipsi me coegerunt. Omnia mea responsa manuscripta quàm citissimè Urbem transmiseram : ea autem typis in lucem edere refugiebat animus. Etiamsi tres antistites acerrimum bellum mihi indixissent, ad arma ire, tuba canere, signa conferre nolebam, ne de bello in domo Domini orto impii et hæretici gloriarentur, et nomen Christi blasphemaretur inter gentes. Verùm, præter expectationem mihi renuntiatum est, eminentissimi Domini, exemplaria manuscripta mendis innumeris, et quidem, in re tam gravi, periculosissimis scatere, ita ut semper repullulent, nec ea absolutè purgandi spes sit ulla; præterea eximiis illis theologis a Sanctissimo Patre delectis hujuscemodi lectionem, non levamini, imò tædio fore; Eminentias denique vestras, quæ tot et tantis in publicum usum negotiis occupantur, minimè decere, ut frustra insudent in inquirendo quis sit genuinus contextûs incerti et vitiosi sensus. Igitur invitus, et diu reluctans, ea varia opuscula in locis dissitis, summa cum difficultate, typis exarari tandem curavi. Nec tamen absunt editionis hujus festinatæ, procul ab auctore, multa vitia, ad quæ purganda, errata opusculis adtexuntur.

Quamquam hæc omnia, ad libelli defensionem, diligenter præstanda duxi, Deus ipse tamen mihi testis est, eminentissimi Domini, me futuro cuivis apostolicæ sedis judicio, absque ulla vel mentali restrictione, totis præcordiis adhæsurum. Enimvero jamdudum tenacissimè mihi persuasum est, vi promissorum Christi, Ecclesiam a Spiritu sancto esse edoctam, non solùm ut falsum respuat, et verum tueatur, sed etiam

ut singulas voces ad verum a falso cautiùs secernendum seligat. Neque enim res ipsæ sine vocibus traditione servari possunt : unde operæ pretium est, ut dogmatum substantia, nempe ideæ intellectuales, certis locutionibus significentur ; et ita, adjuvante Spiritu sancto, Ecclesia fidei incorruptum sermonem nobis perpetuum assignet. Cui Ecclesiæ judicio de locutionibus in materiâ fidei, si tantillum derogetur, omne judicium doctrinale sensim elabitur, et fidei nostræ obsequium ore tenus mirificum, corde ludificatio mera habetur. Procul igitur absit juris et facti distinctio. Si libellum reprobet sanctæ sedes, nihil ultrà discepto, nihil inquiro, nullatenus hæreo. Jam libellus meus non est : huic anathema dico. *Obliviscatur dextera mea, adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero* semper Ecclesiæ matris ac magistræ, in abdicando penitus quod ipsa condemnaverit !

Advertite tamen, quæso, eminentissimi Domini, quàm diversissimè hactenus se gesserint ambæ partes. Hi in fratrem acerbissimum judicium ambientes præripuerunt, insuper habito, quisquis futurus sit, primæ sedis et principalioris Ecclesiæ oraculo : ego verò, responsis ad communem Patrem ac judicem clam missis, improperia perfero, *tanquam non audiens, et non habens in ore redargutiones.* Hi multa, dictu horrenda, et libelli contextui manifestò repugnantia, mihi gratis exprobrarunt : ego verò ex ipsis libelli verbis simpliciter, et sine fuco, libelli mentem demonstrare conatus sum. Hi tot scriptis huc omnes nervos intendunt, ne præcisus quæstionis status enodetur. A novem mensibus frustra quæro ab illis, 1° an charitatem a beatitudinis æternæ adipiscendæ motivo

liberam agnoscant, necne? 2° an charitas in eo sit spe perfectior, quod non sit præmii appetens? 3° an beatitudo æterna a Christo promissa, de qua sola disputatur, sit quid homini cuivis justo debitum, aut gratia quam concedere vel negare, ante promissa, penes Dei arbitrium fuit? 4° an amare sit velle frui, et frui sit beari illâ cœlesti beatitudine, ita ut nemo possit ullo charitatis actu Deum diligere, quin eo ipso actu velit et frui, et æternùm beari? 5° an vota sanctorum circa beatitudinem conditionatè abdicandam, sint actus reverâ perfectissimi, et ab omni beatitudinis motivo liberi, vel tantùm amantes ineptiæ, pia deliria, commentitiæ perfectionis absurdæ locutiones, sanæ theologiæ adversæ? 6° an ille amor nostrî naturalis ac deliberatus, quo inferni pœnas nobis metuimus, possit et beatitudinem æternam, posito fidei fundamento, sibi exoptare? 7° an ille amor nostrî naturalis, qui æternam beatitudinem sibi expetit, sit per se, et nullâ circumstantiâ actum depravante, peccatum saltem veniale, ita ut nullum intercedat medium inter actus supernaturales a gratiæ fonte profluentes, et cupiditatem vitiosam? Quo magis insto supplex, ut suam doctrinam in his articulis enucleare dignentur, eo magis, omisso quocumque responso, inclamitant me quietismi contagione pollui. Ego verò singulos quietismi errores singillatim indigitavi et exsecratus sum. Si quis fortè me fugisset, quem ipsi perspicaciùs adverterent, hunc ego continuò exsecrarer. Ubinam hæsi dubius? ubinam verborum ambagibus sententiam involvi, ut moris est iis qui erroris latenti suffugia quærunt? Ipsi indesinenter arguunt; nihil verò statuunt, nisi generatim, et vitatâ semper cautissimè quæstio-

num definitione. De amore libero ab omni respectu ad nos, inquiunt, minimè quæritur. Verùm in hunc purissimum et perfectissimum amorem omnia tela contorquent. Ita amorem spei, beatitudinis appetentem, qui sine sacramentali absolutione peccatorem non justificat, ut summum perfectionis apicem ostentant. Ego verò quidquid erroneum mihi imputarunt, hoc confestim apertè, candidè, expressissimè, sexcenties, veris et efficacissimis argumentis, pro tenuitate mea, confutavi. Quantum abest ut suffugia et latebras quæram! Imò cuilibet difficultati occurro, alacri et ingenuo illo animo, quo nunquam procedunt qui novitati student. His, oro impensissimè, quæ palàm discutiuntur, judicate quid censendum de cæteris quæ clam facta sunt, et in quibus me toti Ecclesiæ invidiosum haberi volunt. Ero perpetuum summa cum observantia, cultu, et animi gratitudine, eminentissimi Domini, etc.

337.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Dispositions des examinateurs; vivacité de leurs disputes dans les congrégations; heureux tour que prennent les affaires.

A Rome, 1er février 1698.

Votre lettre du 7 janvier, monseigneur, celle que vous m'envoyez pour les cardinaux, et pour M. l'évêque de Porphyre, et le reste des vingt exemplaires du livre latin, m'ont été rendus par cet ordinaire. La poste de France, par où j'attendois les *Réponses* latines, etc. n'est pas encore arrivée, et je ne sais si

je

je recevrai en même temps le carton que vous avez mandé qu'on m'envoyât pour changer l'endroit que vous ne jugez pas assez expliqué dans vos *Réponses* latines.

Vous aurez su, par nos amis, que les fortes instances que M. le cardinal de Bouillon faisoit de la part du Roi pour le jugement de notre affaire, et l'ordre que le Pape avoit donné en conséquence, que nos examinateurs tinssent deux congrégations par semaines, m'avoient déterminé à produire au Saint-Office vos *Réponses* françaises *à la Déclaration* et la *Réponse* latine *au Summa*, en ajoutant que j'avois d'autres écrits à produire, que je devois recevoir incessamment. Il étoit nécessaire d'arrêter par là les plaintes de nos parties. Et comme nos examinateurs entendent presque tous le français, ils auront le temps de lire plus à loisir chacun de ces écrits, et de s'éclaircir ainsi plus tranquillement de la vérité. Quand il y auroit quelque chose à changer dans ces *Réponses* en français, quoique je les aie produites, on ne me feroit aucune difficulté là-dessus; mais il me semble que votre lettre ne parle que des latines.

Les instances que le Roi fait pour une prompte décision du Pape n'ont rien de fâcheux pour vous : au contraire, les termes en sont très-radoucis, et de plus je vois qu'il se répand, par les lettres du nonce, que Sa Majesté ne demande un prompt jugement que pour la sûreté des consciences, sans prendre aucune part ni pour ni contre, étant également prêt à se soumettre à la décision du Pape, de quelque manière que Sa Sainteté juge. J'ai vu cela même écrit de la main du cardinal d'Aguirre, dans une lettre à un de

ses amis, et cela me fait voir que l'avis que mon homme au bon latin m'en avoit donné, il y a plus d'un mois, étoit sincère.

Je rendis votre lettre au cardinal Noris. Dans notre conversation, il me dit trois ou quatre choses que j'ai mandées en propres termes à nos amis [1]. J'ai su depuis, par une voie fidèle, qu'il est touché de votre lettre, qu'il l'a louée avec admiration, et qu'il paroît toujours très-bien disposé.

Ce que je vous avois mandé par le dernier ordinaire, que nos examinateurs disputoient avec chaleur, est allé si loin, que le Pape a cru devoir nommer deux cardinaux qui seront les présidens et les modérateurs de ces disputes. Ils ne diront point leur sentiment; mais ils éviteront les longueurs et les chicanes opiniâtres et inutiles. C'est M. le cardinal Ferrari et le cardinal Noris qui ont été nommés; tous deux estimés savans théologiens. Tous nos amis se réjouissent de ce choix, parce qu'ils les regardent comme très-capables de bien entrer dans la question. Ils ont enseigné très-long-temps l'un et l'autre, et ont autant de piété que de doctrine.

Il s'étoit répandu un bruit que le Pape avoit nommé pour onzième examinateur, l'agent des Carmes de France [2], qui est docteur de Sorbonne, fort ami de M. Pirot; mais une personne qui a beaucoup d'accès auprès du Pape m'assura hier que cela n'étoit pas, parce que le Pape avoit su qu'il s'étoit trop déclaré contre votre livre. Cela s'est fait sans que je parusse,

(1) Voyez la lettre 334, ci-dessus pag. 360.

(2) C'étoit le P. Latenai. Voyez les lettres de l'abbé Phelippeaux à Bossuet, des 28 janvier et 4 février 1698; tom. XLI, pag. 40 et 48.

et je crois même qu'à présent il ne nous seroit pas contraire. Ce fut lui-même qui me vint voir hier pour m'en parler, et qui me dit que l'on avoit assuré que nos examinateurs se trouvoient partagés, et qu'ils étoient cinq pour nous et cinq contre nous, et que c'étoit là-dessus qu'on vouloit prendre un onzième. Je ne le crois pas néanmoins, et j'ai d'autres avis auxquels j'ai plus de raison de me fier, qui m'assurent fort que tout va bien, et tout au moins on nous en donne sept de dix. Encore sais-je qu'un de ces trois, qu'on ne nous croit pas les plus favorables, a déjà dit en secret, à un de ses amis, qu'il ne voyoit rien dans ce livre qu'on pût condamner.

Je sais, d'hier au soir, qu'on veut à présent examiner le livre par rapport aux propositions de Molinos; et les examinateurs qui nous sont les plus favorables se réjouissent qu'on prenne cette méthode, puisqu'il sera encore plus facile de faire voir qu'il n'y a aucune proposition condamnée contre Molinos, que le livre ne condamne en termes formels. Il semble-roit que par là l'on abandonne la chicane des accusations, et qu'elles ne paroissent pas légitimes. Tout le monde me promet un succès heureux. Il semble à présent que notre affaire est la cause commune, et je découvre tous les jours des prélats très-considérables dans cette cour, qui s'intéressent avec un zèle ardent pour nous, sans m'en rien dire ouvertement. Votre système, qui se répand toujours davantage, est toujours plus estimé et plus loué. Vos *Réponses* achèveront de l'éclaircir si parfaitement, qu'on ne pourra plus le combattre; et un prélat des plus savans de Rome, à qui je disois que M. de Meaux vouloit écrire

contre votre Instruction pastorale, me répondit très-sérieusement, quoique d'un air moqueur, qu'il ne croyoit pas qu'il le fît. Nos théologiens, qui ont vu ces *Réponses*, les trouvent encore plus belles, plus claires, plus savantes que l'Instruction pastorale. Je ne sais point l'effet qu'elles ont eu sur l'esprit de nos examinateurs. J'attendois à les revoir tous qu'ils les eussent lues. Peut-être se tiendront-ils plus fermés, car on leur a fait prêter de nouveau le serment du secret du Saint-Office. Il seroit nécessaire, ce me semble, monseigneur, puisque vous avez écrit à tous nos examinateurs, que vous voulussiez bien écrire aussi au général des Carmes déchaussés, et à M^gr^ Rodolovic, archevêque de Chieti; on dit en latin *archiepiscopus Theatinus*.

Vos lettres pour les cardinaux remplissent seulement le nombre de ceux qui sont du Saint-Office. J'en voudrois une pour le cardinal Colloredo qui n'en est pas, mais qui peut nous servir, et qui me reçut très-bien. Il fit même réponse dès le lendemain à la lettre que je lui rendis de M. le comte de Fénelon, et m'en parla avec beaucoup d'estime, et m'assura que, dans cette affaire, et dans toute autre, il vous rendroit avec plaisir les services qui dépendroient de lui.

Après ce détail de faits particuliers, dont je ne voulois pas oublier de vous rendre compte, je viens, monseigneur, à cet endroit de votre lettre où vous faites voir combien il vous est important de savoir si le Pape veut avoir la bonté de vous justifier, etc. Je vous disois encore, par le dernier ordinaire, les réponses qu'on me fait là-dessus, et les raisons sur lesquelles il me paroissoit nécessaire de publier tout ce

qui peut faire à votre justification, du moins pour la doctrine; car pour les histoires de M. de Meaux, et les autorités des Protestans qu'il apporte [3], assurément elles lui font bien plus de tort qu'à vous. Ses amis, qui ont vu les mauvais effets que cela produisoit ici pour son affaire, ont enfin obligé M. l'abbé Bossuet de se taire là-dessus. Et je sais que les cardinaux, desquels il espéroit plus de protection et de faveur, ont dit qu'il se déshonoroit en parlant ainsi, parce qu'il faisoit trop connoître qu'il agissoit par passion; que, quand ces faits seroient très-certains, il ne faudroit pas qu'il les racontât, puisqu'ils ne font rien à votre livre; mais qu'il étoit inoui qu'il prétendît que, s'étant déclaré votre partie, on l'en crût sur sa parole. Les XXXIV Articles, que vous avez composés et signés avec lui, rendent toute cette histoire incroyable. Je ne sais même s'il ne seroit pas plus prudent à lui de ne parler pas de M^me^ Guyon; car j'ai vu quelques cardinaux, fort occupés du séjour qu'elle a fait à Meaux, me demander ensuite si elle étoit belle et jeune. Je n'ai jamais voulu entendre rien là-dessus, et même j'ai pris un air si sérieux, en parlant de sa piété, et de son zèle pour l'instruction de cette dame, qu'on a quitté cet air de raillerie. Mais pour votre doctrine, monseigneur, il est absolument nécessaire que vous la justifiiez pleinement, et jusqu'à ce temps-là, on regardera votre affaire au Saint-Office tout comme une affaire criminelle dans une justice réglée. L'accusé doit faire voir que les accusations qu'on fait contre lui sont fausses, et que

(3) Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 49, tom. II, pag. 131 et suiv.

ses accusateurs sont mal fondés. Jusqu'à ce qu'il ait bien détruit tout ce qu'on lui oppose, le juge ne peut pas le traiter d'innocent, ni se déclarer son protecteur.

Pour le reste, qui regarde la fin de cette affaire, et qui semble l'unique moyen de la terminer, je ne manque pas de l'insinuer, et j'ai déjà dit que, puisqu'on vous avoit mis dans la nécessité d'imprimer, vous ne pourriez plus vous dispenser de répondre à tous les écrits que M. de Meaux feroit contre vous; que c'étoit à l'accusé de parler le dernier, et qu'il étoit de droit qu'il se défendît sur tout ce qu'on lui opposoit; que si M. de Meaux écrivoit contre votre *Instruction pastorale*, il falloit qu'on vous donnât le temps de répondre, etc.; que cela ne finiroit point, si le Pape ne l'obligeoit à se taire; et que, dès-lors qu'il ne diroit plus mot, vous garderiez un profond silence, en attendant avec soumission le jugement du saint siège, etc. Mais voici simplement ce que je pense là-dessus. Il me paroît que la congrégation du Saint-Office et le Pape ou la cour de Rome sont deux tribunaux différens, quoiqu'ils paroissent la même chose. Ces règles de prudence, cette sage conduite, etc. pour le bien de l'Église de même que pour les affaires politiques, regardent le conseil du Pape, et la doctrine regarde la congrégation. Je ne crois pas qu'on puisse condamner notre doctrine; il paroît même qu'on l'approuve tous les jours davantage; mais nous ne pouvons pas néanmoins supposer, comme une chose constante, qu'elle soit bonne; il n'y a que le Pape, et les cardinaux qui sont de son conseil le plus secret, qui puissent savoir ce que pensent nos examinateurs et nos juges, et prévoir l'issue de cette affaire. C'est

donc avec eux seulement qu'on pourroit négocier ou comme délibérer sur les moyens de la terminer; et pour cela je souhaiterois que quelqu'un pût insinuer à M. le nonce, à Paris, les mêmes réflexions que vous me faites faire dans votre lettre, puisqu'il ne manqueroit pas de les proposer au cardinal Spada et aux autres ministres du Pape, qui ouvriroient les yeux là-dessus pour y faire toute l'attention qu'elles méritent, et ensuite on lui donneroit sans doute les ordres nécessaires pour parler au Roi en conformité. Il me semble même que, dans les lettres que vous lui écrivez, il ne vous seroit pas difficile de lui faire remarquer la nécessité d'arrêter ces longues disputes avec un archevêque aussi soumis au saint Père, comme vous le voulez toujours être; et si en même temps vous écriviez au cardinal Spada, pour lui témoigner combien vous auriez souhaité de n'être point obligé de vous justifier, en faisant voir combien les accusations de M. de Meaux étoient peu légitimes, je crois que vous pourriez aussi lui insinuer certains endroits qui regardent la gloire du saint siège, qui me paroissent très-beaux, et qui le toucheroient infailliblement. Je me souviens que le Pape me dit qu'il souhaiteroit beaucoup que l'affaire s'accommodât en France. S'ils pouvoient espérer que ce que le nonce diroit au Roi en secret de la part du Pape, le contenteroit pleinement là-dessus, je ne doute point que ce parti ne leur fût plus agréable, que d'être obligés d'écrire des Brefs dont il faut observer si exactement toutes les paroles. Je ne vois que ce rapport du nonce au cardinal Spada, qui puisse avoir un effet prompt et certain.

La poste est enfin arrivée. Je reçois douze exemplaires des *Réponses* latines, et l'on me promet que, par le premier ordinaire, j'en recevrai plusieurs autres avec le carton qu'il faut ajouter. Nos amis attendent de vous, monseigneur, la liberté de publier les *Réponses* en français. Je leur ai déjà dit, comme à vous, que je les avois produites au Saint-Office; et je ne pouvois pas différer davantage, puisqu'on faisoit de si fortes instances pour avancer le jugement. Et là-dessus, monseigneur, je dois vous répéter que tous MM. les cardinaux, aussi bien que tout le reste qui m'a parlé de notre affaire, m'ont dit que vous ne deviez songer qu'à vous bien défendre, et à faire imprimer de même que vos parties. Votre modération ne doit pas vous empêcher de faire connoître votre innocence : vous le devez à la religion et à votre ministère.

Nous sommes, grâce à Dieu, tous en bonne santé, et toujours plus pénétrés de respect et d'attachement pour vous.

338.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Urgente nécessité de publier les défenses; vivacité des disputes dans les congrégations; détails sur la disposition des esprits.

A Rome, 4 février 1698.

Votre lettre, monsieur, du 14 janvier, et celle de M. votre cousin, du 13, m'ont été rendues; et, par ce même ordinaire, j'ai reçu douze exemplaires des

Réponses latines, et une seconde feuille de l'*Instruction pastorale* latine. On me mande qu'on doit faire un carton pour corriger quelques endroits de ces *Réponses*, et qu'on m'enverra le tout par le courrier prochain. Il seroit bon que la feuille de l'*errata* qui accompagnoit votre lettre fût aussi imprimée.

Mes dernières lettres vous rendoient compte des raisons qui m'avoient déterminé à produire les *Réponses* en français *à la Déclaration*, et en latin *au Summa doctrinæ*; les instances que M. le cardinal (*de Bouillon*) faisoit de la part du Roi pour presser le jugement, et les plaintes importunes de nos parties, que nous ne cherchions qu'à le retarder. Je les ai mandées à M. de Cambrai par le dernier courrier, et, par mes lettres précédentes, je lui ai fait remarquer la nécessité indispensable de publier ses réponses pour défendre sa doctrine. On ne peut assez admirer sa tranquillité et sa modération, de vouloir bien se contenter de donner ses réponses au Pape, comme si cela pouvoit suffire pour défendre son innocence. Mais j'ai répondu trois choses là-dessus, 1° que le Pape ne se chargeroit point et ne se rendroit point garant envers le public de sa justification; 2° que, quand il me le promettroit, cela seroit inutile, parce que la congrégation iroit toujours son chemin, si elle n'étoit arrêtée par un décret particulier; 3° qu'il étoit inouï qu'un accusé, qui a des parties qui agissent publiquement et juridiquement contre lui, demande à son juge qu'il prenne le soin de le justifier lui-même contre ses accusateurs, avant qu'il ait fait voir par ses défenses que leurs accusations étoient injustes et sans fondement. Lorsque son in-

nocence et sa bonne doctrine seront bien prouvées, si ses parties continuoient à l'attaquer, c'est alors qu'il pourroit demander sa protection particulière au Pape; mais non pas plus tôt. J'ai encore ajouté que, puisque les accusations sont si publiques, le juge, qui se doit au public aussi bien qu'à la vérité, ne peut prononcer juridiquement que sur des défenses aussi publiques, connues et contredites des accusateurs. Les choses étant en cet état, il n'y a plus rien à ménager, ce me semble. Nos *Réponses* françaises sont déjà répandues ici, et nous avons bien plus que le consentement tacite que M. de Cambrai demande : le conseil que tous les cardinaux m'ont donné de faire imprimer, la joie qu'ils témoignent que cela soit déjà fait, et le plaisir qu'ils ont de pouvoir lire les défenses de M. de Cambrai. Sa douceur, sa modération les charme; ils l'estiment, ils la louent : mais ils veulent qu'il écrive, qu'il parle hautement, et qu'il n'oublie rien pour se justifier pleinement des soupçons qu'on a voulu répandre contre lui par une infinité d'écrits qui paroissent trop passionnés, et qui les choquent par leur véhémence. Je me contentai de vous dire, par le dernier ordinaire, que j'avois produit les *Réponses*; mais s'il est nécessaire que je m'explique plus clairement pour vous déterminer à publier ces *Réponses* en France, je vous dirai, par le conseil de tous nos amis, que cela me paroît tout-à-fait nécessaire : car il est certain que l'on attend ici de savoir le succès de ces *Réponses* à Paris, et l'impression qu'elles auront faites sur l'esprit des personnes les plus éclairées et les plus considérables. Le retardement ne peut que nuire à notre affaire en ce pays,

où l'on cherche toujours à savoir le sentiment des autres avant que de dire le sien.

Faites, je vous supplie, monsieur, que les traités sur le pur amour et sur l'oraison passive soient parfaitement en état, lorsqu'on me les enverra, afin que je les puisse répandre d'abord qu'on me les enverra.

J'ai su que M. le cardinal Noris admiroit et louoit infiniment la lettre que M[illegible]le Cambrai lui a écrite.

Mon homme au bon latin avoit bien raison de me dire : *Acriter disputatur.* On s'est tellement échauffé, que le Pape a cru nécessaire de nommer deux cardinaux présidens de cette congrégation, pour pouvoir modérer ces disputes entre nos examinateurs, et en retrancher les inutilités. C'est le cardinal Noris et le cardinal Ferrari. Ce dernier est Dominicain, et le premier est Augustin, tous deux estimés très-savans théologiens. Outre cela, le commissaire du Saint-Office et l'assesseur se trouveront présens à cette nouvelle sorte de congrégation. Tous nos amis se réjouissent de ce changement, je dis ceux mêmes qui peuvent pénétrer davantage dans la pensée des examinateurs qui paroissent nous être les plus favorables; et ils ne doutent point que l'on n'ait voulu éviter, par la présence de ces cardinaux, une infinité de chicanes inutiles de l'École, ou se mettre au-dessus. Mais pour pénétrer davantage dans ce secret, j'ai voulu éclaircir mon doute et mon incertitude là-dessus à mon homme au latin. Il m'a répondu, *bene, bene,* que je ne devois rien craindre; que ces deux cardinaux avoient de la piété et de la doctrine, et qu'ils sauroient bien modérer les examinateurs trop ardens. Il m'a parlé aussi des deux prélats nouveaux exami-

nateurs, Mgr l'archevêque de Chieti et Mgr l'évêque de Porphyre, sacriste du Pape, et m'a dit en italien : *Questa è l'anima del vostro negozio;* et, comme il doutoit si j'entendois bien l'italien, il m'a dit plus clairement que le choix de ces deux prélats étoit ce que le Pape pouvoit faire de plus avantageux pour nous : mais en même temps il a mis le doigt sur la bouche, et m'a recommandé très-expressément que je ne le nommasse pas, ni même dans mes lettres, parce qu'elles pourroient revenir ici. Je lui ai dit encore qu'une personne, qui a beaucoup de liaison avec nos parties, m'avoit assuré, comme d'une chose dont il étoit très-bien informé, que nos examinateurs étoient partagés, et qu'il y en avoit cinq pour nous et cinq contre nous. Il n'a pas témoigné faire grand cas de cet avis; mais il m'a répondu qu'en général, lorsqu'il s'agissoit de la condamnation d'un livre, lorsque les suffrages étoient égaux, cela suffisoit pour justifier le livre; que, quand même il y auroit une voix de plus que la moitié qui seroit contre, on ne le condamneroit point; et, s'il y en avoit deux, on donneroit plutôt d'autres examinateurs que de le condamner. Pour cet avis des cinq examinateurs pour nous et contre nous, je ne le crois pas vrai, parce que, dans les cinq qu'ils nomment contre nous, il y en a un que j'ai toutes les raisons du monde, et par moi et par des amis fidèles, de croire qu'il nous est favorable : mais il y a cela de bon, que nos parties mêmes, qui disoient jusques ici avec une pleine confiance que le livre seroit condamné, commencent d'avouer qu'il y a du moins la moitié de nos examinateurs qui l'approuvent et le défendent. Le bruit de la ville est en-

core pour nous; et je vois que nos meilleurs amis, et ceux qui pénètrent sans doute davantage l'état de notre affaire, se plaignent tous les jours à moi de ce que je ne vous en donne point une meilleure espérance; car ils m'assurent que tout va bien, et qu'ils en sont certains.

Je connois le correspondant de M. de Reims, c'est le P. Estiennot, procureur-général de la congrégation de Saint-Maur. Il est depuis long-temps dans une union fort étroite avec tous ceux du parti contraire aux Jésuites. Il croit que la société nous est favorable, et c'est assez pour lui faire désirer ou pour lui faire écrire que nos affaires ne sont pas trop bonnes. Je ne crois pas pourtant qu'il ait mandé depuis un mois que nous serions condamnés. Il est vrai qu'il nous le disoit au commencement; ensuite il se modéra un peu, et se contentoit d'un *donec corrigatur*: mais dans nos dernières conversations, il vouloit fort trouver un moyen de douceur, en sorte qu'*aucun de nos prélats ne fût flétri*. Il craint bien autant la confusion de M. de Meaux, que la condamnation de M. de Cambrai.

M. de Meaux ne peut point dire avec fondement que je répande ici aucun écrit contre lui. On en a vu cinq ou six, latins ou français, qui répondent à la *Déclaration* des trois prélats, pour justifier M. de Cambrai; mais ce n'est point moi qui les ai donnés. Je n'en connois point les auteurs, et même ils ne défendent pas la doctrine de M. de Cambrai par son système. Celui de ces écrits dont il se plaint davantage ne peut être injurieux pour lui que dans cet endroit où, répondant à cette accusation de M. de

Meaux sur le silence de M. Cambrai contre les Quiétistes, il dit qu'on pourroit bien l'accuser avec plus de fondement, qu'il ne s'est jamais déclaré contre les Jansénistes [1]. Pour prévenir ces plaintes, j'ai eu soin d'informer M. l'assesseur, le maître du sacré Palais, et tous nos examinateurs, à qui l'on avoit porté des copies de ces écrits, que ce n'étoit point par mon ordre, et que je n'en connoissois point les auteurs. Il y en a un autre qui appelle les accusations de la *Déclaration*, des calomnies, et qui les réfute du même style dont il a répondu à la lettre des prélats au Pape contre le livre du cardinal Sfondrate : c'est le P. Porter, Récolet irlandais, fort estimé à Rome; mais c'est lui-même qui l'a porté aux examinateurs; et, lorsque quelques-uns d'eux n'ont pas voulu le recevoir, il s'en est plaint au commissaire du Saint-Office, qui lui a promis de l'envoyer aux examinateurs, et de les obliger à le lire. Ce n'est point à moi qu'il faut s'en prendre, si ce bon père a du zèle pour la défense de la vérité. Il est fort persuadé qu'on l'attaque injustement dans tous les articles de cette *Déclaration*.

La *Remontrance* des Jésuites à M. de Reims a fait grand plaisir à beaucoup de gens en ce pays. Ceux mêmes qu'elle a le plus irrités ne peuvent pas s'empêcher de l'estimer et de la louer. Les amis de ce prélat auroient souhaité qu'il ne se fût point adressé au Parlement pour une affaire de cette nature. Si le décret du Pape permet également d'enseigner les deux opinions, il sera toujours vrai que les Jésuites ont

(1) Voyez à ce sujet une note placée à la fin de ce volume.

droit de lui représenter qu'il a plus décidé que le saint Père, lorsqu'il a dit que la leur étoit seulement tolérée; et sur l'article de l'Histoire de Mariana, qui pourra lui faire justice, s'il n'avoit pas achevé de la lire assez exactement pour en bien parler? Je suis, monsieur, tout à vous et à M. votre cousin avec un respect et un attachement inviolable.

339.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Sur quelques faits relatifs au mariage du Duc de Bourgogne. Il explique un article du livre des *Maximes*, et annonce ses *Lettres* à l'archevêque de Paris.

A Cambrai, 4 février (1698.)

Je ne saurois vous dire, mon cher abbé, ce que le Roi a pensé sur moi pour le mariage de M. le Duc de Bourgogne. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas jugé à propos que j'y assistasse, puisqu'il ne l'a point ordonné. Dans la vérité, il n'eût point été décent que j'y eusse assisté, pendant qu'il permettoit aux trois prélats de me dénoncer à toute l'Église comme un Quiétiste. Ce qui est certainement très-faux, c'est que j'aie demandé ou fait demander au Roi d'assister au mariage. Vous pouvez assurer, du ton le plus décisif, qu'à cet égard la nouvelle n'a aucun fondement. Mais je ne crois pas que nous devions nous servir beaucoup de telles armes, trop humaines pour la nature de notre cause. *Hi in curribus et hi in equis; nos autem in nomine Domini.* Si l'Église Romaine se déterminoit, par des raisons de faveur ou de disgrâce

des princes, pour condamner ou pour justifier ce qui est purement dogmatique et de la plus haute perfection, quand il s'agit de prononcer un jugement à la face de toute la chrétienté attentive, et après les entreprises des évêques; elle se feroit (je l'ose dire) un tort irréparable. La seule sagesse mondaine et l'intérêt de son autorité doivent suffire pour l'empêcher de faire ce faux pas. Vous pouvez parler sur ce ton aux gens de crédit que vous êtes à portée d'entretenir un peu librement.

J'espère que vous aurez reçu le livre latin imprimé, avec les notes marginales, qui leveront, surtout pour le dixième Article, bien des difficultés. Pour la persuasion réfléchie, vous verrez qu'elle est involontaire, et seulement apparente, en ce qu'elle n'est que dans la partie inférieure, laquelle partie inférieure est déclarée n'être que l'imagination et les sens. Mais elle est *réfléchie*, en ce qu'elle naît dans l'imagination par les réflexions de l'entendement, qui veut retourner sur soi pour chercher ses actes vertueux, et qui n'aperçoit que le trouble et le désordre. Quoi qu'il en soit, ces réflexions ne font point faire un véritable jugement délibéré du fond intime de la conscience; mais seulement elles produisent une conviction apparente, qui ne détruit point la persuasion contraire des vérités de la foi résidente dans la cime de l'ame, c'est-à-dire dans les actes directs de l'entendement et de la volonté.

J'espère que vous aurez fait faire ou attendu le carton dont je vous ai tant parlé pour la réponse au XLV^e^ Article de la *Déclaration*. On vous en aura envoyé de Bruxelles un carton tout fait.

Ne

Ne soyez point en peine des lettres. Elles vont bien. Il y a eu de mes gros paquets qui ont été retardés. Au lieu d'aller droit par Bruxelles, ils ont passé et séjourné à Anvers.

Ne répandez point le français tout à coup : il faut qu'il paroisse que je continue à être patient et réservé. Je ne laisserai point répandre d'abord le français en France : je le tiendrai en suspens, jusqu'à ce qu'il revienne peu à peu par Rome. Quoique vous n'en donniez d'abord qu'aux examinateurs, aux cardinaux, et à un certain petit nombre ou d'amis de confiance ou de théologiens accrédités à Rome, il sera naturel que la chose se répande insensiblement, et qu'ainsi elle revienne en France. Que si on vous fait le moindre signe pour vous lâcher la main, publiez plus librement. Vous recevrez, par ces deux courriers de cette semaine et de la suivante, des *Lettres* françaises de moi à M. l'archevêque de Paris sur les endroits de son *Instruction pastorale* où il m'a attaqué. Vous verrez que ces *Lettres* sont ce que j'ai écrit de plus concluant et de plus décisif. Tâchez de faire en sorte qu'on ne prenne aucun parti, sans avoir bien examiné ces *Lettres;* il en partira une et peut-être deux par ce courrier.

Continuez, mon cher abbé, à agir simplement, et à parler avec cette candeur et cette patience qui est seule digne de la cause de Dieu; mais parlez ferme. Dieu sera avec vous, si c'est sa cause, comme nous le croyons; et, si ce ne l'étoit pas, je ne voudrois qu'être confondu et détrompé. Ne comptez pour rien les hommes, et moi moins que tout autre. Il ne s'agit que de Dieu et de sa vérité, à laquelle il faut que

tout cède, si nous lui sommes fidèles. Ne soyez pas homme de peu de foi. Si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu. Pour la nôtre, si nous la cherchions, nous ne mériterions qu'ignominie.

Je vous envoie des lettres pour M. l'archevêque de Chieti et pour M. l'évêque de Porphyre. Mes complimens à ceux à qui j'en dois, et qui ont quelque amitié pour moi. Ne vous rebutez point à l'égard du P. Massoulié. Tâchez de bien instruire le général des Carmes. Les deux nouveaux examinateurs méritent qu'on s'applique singulièrement à eux.

Ma Dissertation sur la charité et sur l'oraison passive fera entendre toutes *les véritables oppositions* de mon système et de celui de M. de Meaux.

Mes *Lettres* à M. de Paris acheveront de développer le système de mes parties; elles sont essentielles ces *Lettres*. Quand ils auront tout lu attentivement, ils feront plus de besogne en un jour, qu'autrement en quatre. Cet examen peut être bientôt fini. Pour moi, je voudrois qu'ils le finissent avant Pâque, dès qu'ils auront tout lu.

Il vaut mieux que Rome ne dise rien pour ma justification, que si on changeoit un seul mot dans le texte de mon livre. Le silence du juge me suffira, si on ne peut en tirer aucune parole de consolation.

Je salue de pleine amitié M. de La Templerie. Tout à mon cher abbé, sans réserve et à jamais.

340.

DU CARDINAL NORIS A FÉNELON.

Il promet d'examiner l'affaire avec une grande impartialité.

Romæ, VI idus (8) februarii 1698.

Cum primùm oborta inter doctissimos æquè ac amicissimos Gallicanos Præsules dissidia intellexi, ægrè ac acerbè tuli, viros tantâ dudum amicitiâ conjunctos, mutuis sese invicem scriptis lacessere, ac discordibus de oratione quietis opinionibus inquietari; tantoque strepitu easdem quaquaversus perstrepere, ut illarum rumor, Romam usque delatus, Pontificis optimi maximi mentem etiam atque etiam perturbet, ac conceptam de parta in Europa pace lætitiam imminuat. Optimè noris scholasticas de divinæ gratiæ auxiliis controversias hujusce sæculi initium aperuisse; tum mediam ejusdem partem dissidia in morali theologia excepisse. Nunc autem novæ in theologia quoque mystica contentiones postremam desinentis sæculi partem occupant ac fatigant. Cæterùm, ne litigia diutius serpant, summus Pontifex totam hanc vestram causam, non majorem tantùm, sed etiam maximam, ex integro ad se perlatam, doctissimis ex variis religiosorum hominum Ordinibus theologis discutiendam proposuit, ac consessui binos cardinales præposuit, uti puros putos assessores, quo citra clamores examen procedat. Quæ pro vestra causa mihi vicarius vester exhibuit, accuratissimè perlegi, quo propositi abs te de quinto justorum hominum statu systemate sententiam penetrarem. Interim scito, illustrissime Præsul, me

uni veritati, ac gloriæ Dei litaturum, cujus utriusque te quoque studiosissimum scio. Spero fore ut apostolica manus excitatæ isthic tempestati finem imponat, pristinamque vos inter pacem, Deo favente, restauret. Augustini nostri, in Epistola XV ad Hieronymum, verbis [a], finem, unàque omen facio : « Hoc magnum et » triste miraculum est, ex amicitiis talibus ad has ini» micitias pervenisse : lætum erit, et multò majus, » ex inimicitiis talibus ad pristinam concordiam re» vertisse. »

F. HEN. CARD. DE NORIS.

(a) *Epist.* LXXIII, ol. XV, n. 10; Op. tom. II, pag. 167.

341.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU MÊME.

Nomination de deux présidens pour la congrégation destinée à l'examen du livre; dispositions favorables de plusieurs prélats et examinateurs.

A Rome, 8 février 1698.

J'AI reçu, monseigneur, par le dernier ordinaire, vos deux lettres du 14 et 15 janvier, et celle de M. Provenchères, du 17 janvier, de Bruxelles, avec tous les imprimés dont il me fait mention. Il me promet le complément pour le premier ordinaire, et cela me fait grand plaisir, parce que l'on travaille à présent avec plus d'application que jamais à notre affaire, et il est bon que tous vos écrits paroissent en latin, aussi bien qu'en français, afin que tous nos examinateurs en puissent juger par eux-mêmes sans avoir besoin d'interprètes.

Je n'ai pas encore reçu, par la voie de nos amis, les *Réponses* latines avec le carton qu'il faut ajouter; mais peut-être en sera-t-il aujourd'hui comme l'ordinaire passé : la poste arriva lorsque j'allois fermer ma lettre. M. Provenchères ne me dit pas précisément qu'il m'enverra imprimé le même Article XLV de la *Réponse* française qu'il m'envoie manuscrit; mais je le suppose ainsi, lorsqu'il me promet de m'envoyer tout le français avec le latin. Il m'en faut autant d'exemplaires comme on m'a envoyé de *Réponses*, c'est-à-dire cent; car les copies que je ferois faire ici seroient tout-à-fait inutiles, et personne ne se veut donner la peine de les lire, à cause des fautes des copistes qu'il est impossible d'éviter.

Nos amis vous auront déjà informé de l'augmentation que je leur ai mandé que le Pape a faite à notre congrégation. Les disputes de nos examinateurs entre eux devinrent un peu trop vives: pour les modérer, on leur a donné deux cardinaux pour présidens, et l'assesseur du Saint-Office et le commissaire y assisteront aussi; mais ni eux deux ni les deux cardinaux ne diront point leur sentiment. Il n'y aura que les dix examinateurs qui proposeront leurs difficultés et qui donneront leur *votum*. Tous nos amis de ce pays, et ceux qui pénètrent davantage dans la disposition présente de cette cour sur nos affaires, nous assurent que ce changement nous est très-avantageux. C'est le cardinal Ferrari et le cardinal Noris qui sont les présidens nommés, tous deux savans théologiens.

Mes dernières lettres vous rendirent compte d'une assez longue conversation que j'avois eue avec le cardinal Noris avant qu'il fût nommé, où nous parlâmes

sur les quatre ou cinq points essentiels, et qui sont tout le fondement de votre système. Dans notre dernière conversation, il me parut toujours ferme sur les mêmes principes, et tout ce qui me revient de lui fait croire à nos amis qu'il ne changera pas d'opinion, et qu'il ne souffrira pas même qu'on chicane mal à propos sur les questions qui pourront partager les théologiens. Il me pria le plus honnêtement du monde de vous faire « ses civilités, et ses excuses si votre » affaire n'étoit pas terminée aussi tôt que vous le » pourriez désirer; qu'il auroit bien souhaité pouvoir » faire deux congrégations par semaine, mais qu'il » se trouvoit chargé de celle du Concile et de celle » des Réguliers, et que par là ils se trouvoient con- » traints de ne pouvoir s'assembler qu'une fois la » semaine. » Je vous dis en français précisément ce qu'il me dit en latin. Il me dit encore, et le cardinal Ferrari me le dit aussi, que leur première congrégation n'avoit été que pour examiner la méthode qu'ils devoient suivre, et de quelle manière ils devoient commencer cette affaire, et qu'on vouloit voir à loisir toutes vos réponses. Je leur dis là-dessus, à l'un et à l'autre, que nos parties publioient que M. de Meaux devoit envoyer au premier jour deux nouveaux livres ou écrits, l'un contre l'*Instruction pastorale*, et l'autre contre vos *Réponses à la Déclaration* et au *Summa*, etc. Ils me répondirent tous deux de même, en branlant un peu la tête, d'un air à faire croire qu'ils ne jugeoient point que ces nouveaux écrits dont on me menaçoit pussent être fort importans à cette affaire, et ajoutèrent ensuite que, si M. de Meaux ne faisoit que redire ce qu'il avoit déjà dit plu-

sieurs fois, il ne falloit pas que cela retardât votre affaire; mais que, s'il disoit quelque nouvelle raison contre votre livre, qui parût considérable aux examinateurs, il seroit juste et nécessaire alors de vous communiquer ces nouveaux écrits, et de vous donner le temps d'y répondre. M. le cardinal Spada me dit la même chose.

J'ai vu aussi quelques-uns de vos examinateurs. Il y en a quatre qui m'ont fait plus que deviner que nos affaires étoient en bon état. L'un des plus considérables m'a dit positivement que, si l'on condamnoit votre livre, il faudroit nécessairement condamner saint François de Sales, dont vous suiviez en tout l'esprit, la doctrine et les expressions; et sur l'amour pur, il me répéta, avec effusion de cœur, ces paroles de saint Thomas, que je lui avois citées : *Non ut ex eo nobis quid eveniat, sed ut in eo quiescat*; et ajouta que *les saints se seroient moqués de Dieu, quand ils lui disoient*, etc. Un autre, que nos parties assuroient être contre nous, me dit : *Usque nunc aerem verberavimus*, parlant des disputes qu'ils avoient eues entre eux, examinateurs. Et lorsque, dans la conversation, je lui eus fait remarquer que tout votre système dépendoit de bien entendre cet amour naturel, *qui non est ex charitate, sed non contrariatur charitati, quia referibilis est;* qui est dans les justes mêmes le principe de l'imperfection et de cet attachement intéressé qui fait le mercenaire, etc., il me répondit qu'en effet c'étoit là toute la question, et que, pourvu que votre livre suivît les mêmes principes que votre *Instruction pastorale*, il n'y pouvoit plus avoir aucune difficulté.

Voici donc sur quoi nos examinateurs ont disputé *acriter*. La *Déclaration* vous oppose que vous détruisez l'espérance dans vos justes parfaits du cinquième état. Quelques-uns d'entre eux soutenoient que, quand même vous l'auriez enseigné de la sorte, ce qui n'étoit pas, néanmoins votre livre seroit orthodoxe, et ne pourroit pas être condamné, parce que plusieurs théologiens prétendent que la charité contient en soi, non-seulement éminemment, mais aussi formellement toutes les vertus et tous leurs motifs spécifiques. Par exemple, quand je donne l'aumône à un pauvre, sous une autre vue réfléchie que de plaire à Dieu, je fais un acte aussi formel de la vertu particulière de commisération pour le pauvre, que celui qui lui donne l'aumône parce qu'il est touché de sa misère; et même que cet acte, fait par ce motif supérieur du bon plaisir de Dieu, étoit plus méritoire et plus parfait que celui qui n'étoit fait que par le motif particulier et spécifique de cette vertu, etc. C'est là-dessus, dit-on, qu'ils ont fort disputé, et qu'ils se trouvoient partagés.

Nos parties avouoient qu'il y en avoit cinq pour nous, bien résolus de tenir ferme; mais ils disoient qu'il y en avoit aussi cinq pour eux. Je crois pourtant qu'ils se trompoient pour le moins de deux, qui ont donné bien des marques, et à moi et à nos amis, qu'ils nous étoient favorables.

M. le cardinal, à qui j'ai donné un livre latin et les *Réponses*, voulut que je lui expliquasse votre doctrine. Il m'écouta attentivement, et enfin il me dit que, si votre doctrine étoit telle que je la lui exposois, il n'y avoit point de difficulté; mais que votre

livre ne parloit point ainsi. Je lui répondis qu'il étoit fondé sur ces mêmes principes, et que vos *Réponses* le faisoient voir évidemment. Pourquoi donc, me dit-il, ne s'est-il pas mieux expliqué? C'est, lui répondis-je, qu'il ne pouvoit pas prévoir qu'on lui voulût faire des objections fondées sur des équivoques de mots pris contre leur sens naturel; car votre Éminence verra que M. de Meaux s'est servi des mêmes termes, dans le même sens que M. de Cambrai. Mais pourquoi écrire sur ces matières? Puisque M. de Meaux a jugé qu'il étoit utile à la religion d'écrire là-dessus, M. de Cambrai l'a pu juger comme lui. Il y a pourtant cette différence entre eux, que M. de Cambrai a évité avec soin d'ouvrir les yeux aux ames innocentes, et que M. de Meaux a traduit en français des choses que la pudeur de notre langue ne permettoit guère de dire si ouvertement. (Je savois qu'il n'approuvoit pas cet endroit.) Enfin il me promit qu'il liroit exactement le livre latin, et vos *Réponses au Summa*, et les *Réponses* latines que je lui dois porter, et qu'il m'en diroit après cela bien son sentiment. On ne peut pas être plus prévenu qu'il l'étoit; mais il voit bien à présent qu'on lui a imposé.

Je vis hier M. le cardinal Spada, qui me reçoit toujours d'un air ouvert et très-honnête. Comme il parle français, cela me donne aussi plus de liberté. Il me dit que M. l'abbé Bossuet l'étoit venu voir, et qu'il lui avoit parlé à sa façon de votre affaire; mais qu'il lui avoit répondu : Monsieur, que dites-vous de l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai? Il paroît que sa doctrine est bonne. M. l'abbé dit que son oncle écrivoit contre. Et ce fut là-dessus qu'il ajouta ce que

je vous ai déjà mandé que, si M. de Meaux ne faisoit que *répéter, répéter* les mêmes choses qu'il avoit déjà dites, il ne falloit pas que cela retardât vos affaires; mais que, s'il disoit de nouvelles choses qui fussent importantes contre vous, il falloit vous donner le temps d'y répondre : et il reprit lui-même, *qu'il voyoit bien combien il vous importoit que cette affaire fût bientôt finie;* que M. de Meaux pourroit bien n'être pas fâché que vous fussiez *plus longtemps loin de la cour; que ce n'étoit qu'une pointille entre courtisans qui se font envie les uns aux autres; qu'il y avoit de la passion et de l'emportement.* Je lui dis que, si son Éminence avoit le temps, au milieu de ses grandes occupations, de jeter les yeux sur vos *Réponses,* elle en seroit encore mieux persuadée. Il me répondit qu'il *les liroit avec plaisir; que vous écriviez si* POLIMENT, *et avec tant de piété, qu'on avoit toujours de l'empressement pour tout ce qui venoit de vous.* Je lui fis l'histoire de l'écrivain de Hollande, qui nomme M. de Meaux plutôt que vous, entre ceux qui paroissent favoriser moins que les autres les superstitions des cérémonies romaines [1], etc. Il en rit d'abord; mais ensuite il témoigna de l'indignation de ce qu'on alloit chercher des choses si éloignées contre vous, et dit : *Quand cela seroit, M. de Meaux ne devroit pas vouloir déshonorer un grand archevêque.* Après cela, je revins à ce qu'il m'avoit dit, qu'il voyoit combien il vous importoit que cette affaire fût bientôt finie. Il ajouta deux choses : la première, qu'*il savoit bien*

(1) Voyez l'*Hist. de Fénelon*, déjà citée, liv. III, n. 49.

que tous les esprits revenoient tous à vous; la seconde, que *le Roi vouloit seulement que le Pape décidât, pour ôter les consciences d'embarras, mais qu'il ne témoignoit aucune partialité dans cette affaire.* Je me servis de cette conjoncture pour lui faire faire les réflexions de votre dernière lettre, et je lui dis que, quand même le saint Père voudroit encore prendre du temps avant que de prononcer publiquement sur cette affaire, dès que M. le nonce feroit seulement entrevoir au Roi que votre doctrine ne pouvoit point être censurée, et que vous vous expliquiez si nettement contre le quiétisme, qu'on ne pouvoit plus douter que vous ne fussiez très-opposé à ces erreurs, qu'il étoit certain qu'un petit mot de M. le nonce contenteroit pleinement le Roi, et l'engageroit à rétablir toutes choses, et que ces grandes disputes tomberoient tout d'un coup. J'avois, ce me semble, vos propres termes présens, et je ne rapporte pas précisément ceux dont je me servis. Il écouta, et tout son air me feroit juger qu'il entreroit assez dans cette vue; mais il ne me répondit rien de positif. J'avois proposé la même chose à un prélat puissant auprès du Pape, qui me répondit : Cela est bon; mais il n'est pas encore temps.

Ils veulent sans doute que les deux cardinaux leur fassent connoître avec plus de certitude le sentiment des théologiens examinateurs sur votre doctrine; et, lorsqu'ils seront assurés qu'elle est bonne, ils seront bien aises de tenter cette voie *pour s'éviter l'embarras de donner un jugement.* Et voilà, ce me semble, ce que vouloit dire mon prélat : *Bene, mà non è tempo.* Je vous rends compte de ce détail, monsei-

gneur, pour vous faire voir que je tâche en tout de n'agir que dans votre esprit, et de suivre vos lumières. Vous connoissez mon respect profond et mon attachement inviolable pour vous.

342.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui annonce ses *Lettres* à l'archevêque de Paris, et lui demande l'avis du Pape et des cardinaux sur la publication de ses défenses.

A Cambrai, 10 février (1698.)

Je vous envoie, mon cher abbé, encore trois lettres pour des cardinaux. Comme elles traitent assez fortement la matière, ce seroit dommage de les donner à des sujets de peu d'autorité. Il faut tâcher de les donner à des têtes un peu fortes et accréditées. Je vous en enverrai d'autres encore par chaque courrier.

Vous aurez déjà reçu ma *Seconde Lettre* à M. de Paris, et je suppose que vous ne l'aurez point publiée, pour attendre la première que je vous envoie maintenant. Vous pouvez les prêter pour quelques heures à des personnes d'autorité et de confiance; mais en fort petit nombre, jusqu'à ce que vous ayez reçu la troisième, qu'on imprime actuellement, et que vous recevrez par le prochain courrier. J'attends des nouvelles de Paris, pour savoir si on trouvera quelque changement à faire par quelque carton dans les trois.

M. le cardinal de Bouillon ne sera-t-il pas des juges? S'il en est, il faut l'instruire à fond.

On imprime la table que vous avez désirée : en at-

tendant, vous pourriez en donner des copies manuscrites aux examinateurs.

Je suis bien affligé des lenteurs de l'imprimerie de Bruxelles; mais peut-on me rendre responsable des retardemens, qui ne viennent, 1° que de ma répugnance à imprimer contre mes confrères sans la permission du saint siège; 2° que de l'embarras où l'on m'a mis, ne pouvant faire imprimer que loin de moi, et presque sans secours? Quinze jours plus tôt ou plus tard ne doivent pas faire étrangler une affaire où il s'agit de la gloire de l'Église Romaine, et de la doctrine la plus sublime de la religion. Il faudroit même compter pour beaucoup la réputation d'un archevêque sur la foi dans une matière si odieuse. Dès que vous aurez achevé de recevoir mes écrits, ne reculez pas un seul moment. Je compte toujours que vous aurez attendu le carton qu'on vous aura envoyé de Bruxelles pour l'Article XLV ou XLVI de la *Déclaration*, où ma première réponse étoit très-défectueuse et donnoit prise. La seconde est vraie, naturelle, et décisive, ce me semble. Il est capital que la première ne soit vue de personne.

Appuyez toujours fortement sur ce que la moindre improbation du saint siège pour mon livre, quelque légère et quelque vague qu'elle pût être, paroîtroit une confirmation de toutes les horribles accusations imprimées par mes confrères, et me flétriroit sans ressource. Ainsi il faut ou me mettre en pénitence et en solitude le reste de mes jours; ou, si on me laisse pasteur, il faut ôter à mon troupeau et à toute l'Église les impressions d'une hérésie abominable que mes confrères lui ont voulu donner.

Appuyez aussi sur ce que ce n'est pas un crime d'avoir cru qu'une femme ignorante, en s'exprimant mal, pouvoit bien penser et avoir bonne intention; que je ne l'ai estimée qu'en supposant qu'elle ne se donnoit ni comme inspirée ni comme prophétesse, mais demeurant dans les bornes de la foi la plus obscure et de la soumission la plus docile pour les pasteurs; que j'ai cessé de la voir et de lui écrire, dès qu'on a pris des ombrages contre elle.

Appuyez sur ce que M. de Meaux n'a jamais rien discuté de suite avec moi; que M. de Paris, qui étoit entre nous, ne démêloit rien par lui-même, et étoit obsédé par M. Boileau; qu'on a pris comme ma doctrine en rigueur, toutes les expressions très-fortes des Pères, surtout de saint Clément, quoique je déclarasse que je ne les produisois que comme des exemples que les Pères avoient autant exagéré que les mystiques, et qu'après qu'on en auroit rabattu tout ce qu'on croiroit nécessaire, il en resteroit encore autant que les bons mystiques en pouvoient demander. D'ailleurs ces écrits n'étoient que des mémoires faits à la hâte, et dictés à un laquais, pour servir secrètement de matériaux dans notre examen. M. de Meaux prenoit ce que je rapportois de saint Clément et de Cassien, sur le secret des pratiques de perfection, comme si j'eusse voulu autoriser une tradition secrète sur les dogmes, au préjudice de la tradition universelle. Quand je distinguois les actes uniformes et imperceptibles, des actes sensibles, il concluoit que je voulois supprimer tout acte réel. Quand je distinguois les actes inspirés d'avec les actes inquiets et empressés, qu'on nomme d'*activité* chez les mystiques, il croyoit que je vou-

lois exclure l'action réelle, et admettre une inspiration miraculeuse, quoique je disse le contraire en n'établissant que la pure et obscure foi.

Si on trouve dans mes *Réponses* quelque endroit trop vif, je suis prêt à le corriger par des cartons. J'attends toujours votre réponse sur la publication de tous ces ouvrages. Quand je dis votre réponse, ce n'est pas la vôtre, mais celle du Pape ou du cardinal Spada, que je vous demande depuis si long-temps. S'ils veulent que je souffre en silence, je suis prêt à souffrir et à me taire jusqu'au bout, quoique je demeure à jamais diffamé; mais s'ils jugent que la défense, naturelle à tous les hommes, et nécessaire à un évêque, doit être d'usage pour moi, ils n'ont rien à me dire, et je ne les citerai point; mais le silence de Rome me sera un signal suffisant. Je ne vous dis point tout ceci comme une chose à faire; car je suppose qu'elle est déjà faite il y a long-temps, et j'espère que le courrier prochain m'apportera une réponse de vous qui sera décisive là-dessus. Je n'attends que ce moment-là pour publier mes défenses. Vous verrez que mes trois *Lettres* à M. de Paris ne sont pas les moins pressantes.

Le principal est que vous traitiez à fond les matières de dogme avec ceux qui sont les théologiens les plus accrédités et les plus habiles, et les raisons de prudence avec les meilleures têtes qui ont la confiance du Pape. En demeurant cordialement uni aux Jésuites, n'effarouchez pas leurs ennemis, et conservez dans toute la conduite cet esprit de désintéressement et de liberté dont nous sommes pleins vous et moi.

Ne vous fiez point aux débiteurs de bonnes nou-

velles; mais écoutez-les pour tout savoir: comparez-les avec ce qui vous viendra par certains canaux moins flatteurs. Quand les examinateurs et les cardinaux auront lu mes défenses, vous verrez bientôt le chemin que l'affaire prendra. Si nos parties ne sont plus alors si ardentes pour hâter la conclusion, ce sera un bon signe : jusque-là tout est incertain. Il est néanmoins vrai que les changemens en bien que vous m'avez mandés ne peuvent être que vrais, et que jusqu'ici vous avez été bien informé. Je ne sais pas si vos espions sont bien payés; mais vous paroissez bien servi, et fort éveillé dans toutes vos démarches. On auroit tort de vous prendre pour un Quiétiste; quoique vous ayez l'air fort peu ingambe, et le teint bien reposé.

Dès que vous aurez reçu mes défenses, faites-les bien valoir; ajoutez tout ce qui peut faire sentir le procédé de mes parties, et l'extrémité scandaleuse où ils m'ont voulu mettre: après cela, abandonnez l'affaire à Dieu qu'elle regarde plus que nous, et à laquelle nous ne devons nous intéresser que pour lui seul. Ne reculez pas d'un moment. Quand elle sera finie, je vous proposerai, malgré l'impatience où je suis de vous embrasser, d'aller prendre les bains chauds dans le royaume de Naples, pour guérir vos jambes. Dieu sait combien tout ce qui peut contribuer à votre conservation m'est précieux. Ce sentiment n'est pas d'amour pur; car j'avoue qu'il est mêlé d'un grand intérêt pour ma personne et pour tout ce diocèse. Je salue de vraie et de cordiale amitié M. de La Templerie. Tout à vous, mon cher abbé; comme je le dois; c'est la plus forte des expressions.

343.

343.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur l'accommodement des Jésuites avec l'archevêque de Reims. Sur un carton de la *Réponse à la Déclaration*. Dispositions favorables des examinateurs.

A Rome, 11 février 1698.

VOTRE lettre du 21 janvier ne me dit rien, monsieur, de votre santé ou du bon état de vos yeux, et vous savez que je m'intéresse sincèrement à tout ce qui vous touche.

L'accommodement que le Roi a fait de M. de Reims et des pères Jésuites [1] fait ici un bon effet pour eux, dans l'esprit même de ceux qui leur sont opposés. Ils vouloient fort persuader que leur conduite, à l'égard de ce prélat, étoit insoutenable. Puisqu'on les voit sortir à si bon marché d'un si mauvais pas, il faut qu'ils aient bien de la faveur. Cette réflexion les embarrasse, et peut-être voudroient-ils à présent ne les avoir pas tant blâmés, de peur que ce qu'ils ont dit contre eux ne fasse penser trop avantageusement de leur crédit à la cour.

M. de Cambrai m'a envoyé l'Article XLV de la *Réponse à la Déclaration*, de la manière qu'il voudroit le corriger. Je l'ai lu avec toute l'attention possible, pour y remarquer la contradiction qu'il craint d'y trouver avec le texte de son livre; mais je ne puis pas m'empêcher d'être du sentiment de la lettre de M. votre cousin, et je trouve la première *Réponse*,

(1) Voyez les *Mém.* du P. d'Avrigny *sur l'Hist. eccles.* 15 juillet 1697, tom. IV, pag. 100 et suiv.

comme elle est déjà imprimée en français, beaucoup plus nette, plus forte, plus vive, plus sensible que celle qu'il m'a envoyée en manuscrit. Ainsi, bien loin de la changer, je la préférerois incomparablement à la seconde. Il est certain qu'il n'a jamais dit ce qu'ils lui font dire; ils ont ajouté au texte du livre un *tantùm* ou *seulement*, qui fait un sens tout contraire au sien. Rien n'est plus fort contre eux, que de faire remarquer ces changemens dans les endroits essentiels et dogmatiques du livre qu'ils attaquent; cette réflexion seule fait plus d'effet sur l'esprit du lecteur, que tous les raisonnemens pour persuader que les conséquences qu'ils en tirent sont fausses et injustes. Il me paroît même que cette première *Réponse*, déjà imprimée, explique du moins aussi nettement, quoique beaucoup plus courtement, tout ce qui est étendu plus au long dans le manuscrit. Outre cela, j'ai déjà donné, il y a trois semaines, nos *Réponses* françaises au Saint-Office, et répandu plus de soixante exemplaires à des cardinaux ou à des particuliers. Comment retirer tout cela? Ce seroit un embarras bien inutile, et qui ne serviroit qu'à faire remarquer à nos parties une chose dont ils ne s'apercevront pas, et qu'ils n'oseroient même attaquer, parce que l'éclaircissement est si aisé et si naturel dans des paroles du livre et de la *Réponse*, que tout ce qu'ils diroient là-dessus ne pourroit être regardé que comme une vraie chicane. Il demeureroit toujours prouvé contre eux qu'ils ont changé le texte du livre, et fait dire une négative à M. de Cambrai, qu'il n'a jamais dite, et qui exclut le vrai sens de ses paroles. Je prends la liberté de vous dire si fortement ma pensée, parce que je vois

que tous ces retardemens ne peuvent que nous nuire. Voici cinq mois passés que je suis ici. Je promets toujours nos *Réponses*, et je ne les ai pas encore données. Heureusement les françaises ont arrêté toutes les plaintes de nos parties, et l'on voit bien qu'elles les étonnent. De tous côtés, il me revient qu'il n'y a rien de plus beau, de plus fort, de plus décisif; qu'après cela on ne peut pas s'empêcher de voir qu'il ne s'agit plus ici de la doctrine, et que toute cette affaire n'est qu'une *brouillerie de cour* entre des gens qui se font envie les uns aux autres. Le style de M. de Cambrai, la netteté et la facilité de ses expressions, son génie élevé, sa doctrine, sa fermeté, sa douceur, son application à épargner en tout ses adversaires; tout charme en lui, et donne une grande idée de sa solide et sincère piété. La dernière lettre que je lui écrivis lui faisoit un long détail des conversations que j'avois eues avec le cardinal Noris, le cardinal Ferrari, le cardinal Spada. Il y avoit des endroits qui vous auroient fait plus de plaisir que ceux de ma dernière lettre dont vous paroissez content. Je suppose qu'il vous en fera part, et je ne saurois ce soir vous en faire le récit. Nos congrégations continuent une fois la semaine, et nos deux cardinaux Ferrari et Noris en sont les présidens, et empêcheront les disputes inutiles. Quand ils me parlent du désir qu'ils auroient de finir bientôt cette affaire, il semble bien qu'en me parlant ainsi, ils ne veulent point me faire entendre que le succès en doit être fâcheux pour nous. Nos examinateurs, même ceux que nos parties disent qui sont pour eux, s'ouvrent à moi sans façon, et me disent que le système de l'amour naturel est très-certain, et que toute la difficulté ne

consiste qu'à voir si le livre y est conforme, ou s'il le suppose pour fondement de sa doctrine. D'autres, et les plus considérables, m'ont dit que, *si notre livre étoit condamné*, ce seroit condamner saint François de Sales, puisque M. de Cambrai en avoit pris l'esprit, la doctrine et les expressions. D'autres vouloient soutenir le livre dans le principe commun de l'École, et ne se trouvoient point embarrassés du *motif spécifique*, etc.

Je n'ai point encore reçu l'*Instruction pastorale* en latin, et par là vous voyez, monsieur, que je n'ai pas sujet de me louer de la diligence des gens qui travaillent pour nous; c'est ce qui nous est le plus nécessaire, parce qu'une infinité de gens n'entendent point le français. Je vois qu'à Bruxelles on fait en vingt-quatre heures ce qu'on n'a pas fait ailleurs en un mois de temps. Je vous prierois de vous fâcher un peu, si je n'espérois que tout m'aura été envoyé avant que ma lettre vous soit rendue.

Les aventures de M. l'abbé Bossuet sont si publiques, qu'on dit hier à M. de La Templerie qu'on en parloit dans les avis de Rome : il paroît chagrin. Le compagnon d'un de nos examinateurs me dit qu'il étoit venu le voir, et qu'il paroissoit un homme *furieux*, se plaignant, avec de grandes menaces, de ce qu'on balançoit si long-temps à condamner un livre si scandaleux. Mais une autre personne me dit qu'il avoit eu audience d'un cardinal immédiatement après cet abbé; que son Éminence lui avoit dit, encore tout ému de leur conversation : Voilà qui est plaisant; M. de Meaux veut faire le réformateur du clergé et des prélats, et il nous envoie ici son neveu qu'il ap-

pelle un autre moi-même, et il veut que l'on condamne le livre de M. de Cambrai comme un livre scandaleux, et il mène ici une vie bien plus scandaleuse. Son oncle le sait, et n'en dit mot; voilà ce qui me scandalise, et non pas le livre.

J'aurois d'autres faits particuliers qui nous regardent, et qui font bien espérer à nos amis; mais je suis pressé ce soir, et je veux seulement vous assurer que je suis toujours plein de respect pour vous et pour M. votre cousin.

344.

DU MÊME A FÉNELON.

Observations sur le carton de la *Réponse à la Déclaration*. Effet que produisent les *Réponses* de Fénelon. Conversations de l'abbé de Chanterac avec le P. Massoulié.

A Rome, 15 février 1698.

VOTRE lettre du 22 janvier m'a été rendue par cet ordinaire, monseigneur, avec dix-huit exemplaires du livre latin, et cent exemplaires de l'*Instruction pastorale* latine. Mes précédentes lettres ont accusé la réception de la *Réponse* latine *au Summa doctrinæ*, par Bruxelles, et de la *Réponse* française *à la Déclaration*, par Lyon. Suivant les derniers avis, je dois recevoir aujourd'hui la latine, et le traité sur le pur amour et sur l'oraison passive. J'oublioi d'accuser réception de l'*Appendice au Summa*, etc.

Sur la *Réponse à la Déclaration*, je prendrai la liberté de vous dire que l'Article XLV me paroit très-bien comme il est imprimé; et pour vous parler

avec toute simplicité, j'oserois même dire, plus précis, plus fort, plus insinuant. Il est certain que la *Déclaration* vous fait dire ce que vous n'avez jamais dit. Le *tantùm*, qu'elle ajoute, porte un sens tout contraire au vôtre, puisque cette négative exclut de votre quatrième état d'amour ce qui en fait proprement le caractère et la distinction d'avec le cinquième. S'il n'y avoit dans ce quatrième état que le seul rapport de l'amour de Dieu à son bon plaisir ou à sa volonté, en quoi seroit-il moins parfait que le cinquième? Votre système fait consister toute son imperfection en ce que l'amour naturel de nous-mêmes, quoique soumis à la charité, accompagne encore dans cet état l'amour de Dieu surnaturel qui nous justifie. C'est par là que vous appelez ce quatrième amour, un *amour mélangé*, parce que l'un et l'autre excitent en nous des désirs qui leur sont propres vers les mêmes objets, ou les vertus ou la béatitude, etc. quoique ces actes soient toujours essentiellement différens entre eux, parce qu'ils sortent d'un principe différent, et que l'amour naturel n'influe point positivement dans les actes de l'amour surnaturel, ou des vertus surnaturelles, comme l'espérance, etc. Votre XLV^e^ Article imprimé démêle tout cela nettement, courtement, vivement. J'avoue qu'il me plairoit davantage. De plus, j'ai déjà répandu plus de cinquante exemplaires des *Réponses* françaises, et je vois que nos amis de Paris sont de ce sentiment avec tous leurs docteurs. Pourquoi nous faire un si grand embarras dans une chose si peu nécessaire? A la bonne heure, si l'on vous chicane là-dessus, quoique je ne croie pas qu'ils puissent le faire, vous aurez votre réponse toute prête; mais

il sera toujours constant que vous n'avez pas dit ce qu'ils font dire, et que la négative du *tantùm* est entièrement contraire au sens de vos paroles et à tout votre système.

Il me revient de tous côtés que vos *Reponses* sont estimées et approuvées de tout le monde, et plusieurs de ceux même qui étoient les plus prévenus, et que l'*Instruction pastorale* n'avoit pas assez fait entrer dans votre système, disent qu'elles sont décisives, et qu'il n'est pas possible d'y répondre ni de combattre votre doctrine. Nos amis, qui les ont lues avec plus de soin, me l'assurent aussi. M. l'abbé Bossuet néanmoins avertit avec beaucoup d'empressement tous nos cardinaux qu'il doit recevoir au premier jour une réponse de M. de Meaux contre votre *Instruction pastorale* et contre vos *Réponses à la Déclaration* et *au Summa*, etc. C'est là-dessus que je vous mandai, la semaine passée, que ces Éminences m'avoient dit que, si M. de Meaux disoit de nouvelles choses contre vous qui fussent de quelque conséquence, il étoit juste de vous donner le temps d'y répondre; mais que, s'il ne faisoit que *répéter toujours la même chose, il vous importoit que cela ne retardât pas votre affaire*.

J'ai eu une longue conversation avec le P. Massoulié : il croit que vous n'avez pas pris le *sensus obvius* dans le sens que le Pape l'a pris, et que c'est les ... (il n'a nommé personne) qui vous ont inspiré de parler comme vous avez fait du livre de Jansénius. *Le sensus obvius*, dit-il, ne peut point tomber sur tout un livre, et vous deviez dire le *sensus obvius des cinq Propositions, et non pas le sensus obvius du livre de Jansénius*. Pour ne prendre point l'affirma-

tive mal à propos sur un point aussi inutile, je lui répondis simplement que vous l'entendiez sans doute de cette sorte, prenant les propositions dogmatiques de ce livre, ou les propositions qu'on lui attribue, pour le livre même, mais sans dessein particulier, parce qu'il ne s'agissoit point ici du livre à l'occasion duquel le Pape avoit expliqué le *sensus obvius*, mais seulement de suivre, dans l'examen des livres qui regardent la foi, les mêmes règles qu'il avoit prescrites dans cette rencontre.

Sa seconde réflexion est sur l'amour naturel. Il me paroît que ce système embarrasse nos parties, et qu'ils voudroient le renverser, parce qu'il fait voir trop clairement la vérité, et débrouille tout d'un coup les endroits du livre qu'ils ont voulu obscurcir. Ils disent qu'il est vrai que nous nous aimons d'un amour naturel, et que cet amour naturel est bon; mais que vous le séparez trop de l'amour surnaturel de nous-mêmes, et que vous n'avez pas raison d'en faire deux principes séparés, et en quelque manière opposés l'un à l'autre, dont l'un produise les actes imparfaits, et l'autre les actes de vertu, parce que tous ces actes que l'École appelle surnaturels ne sont que des actes de notre volonté ou de notre amour naturel, élevé par la grâce, ou par les habitudes infuses, à l'état surnaturel; et qu'ainsi lorsque j'aimois, par exemple, mon frère d'un amour naturel, bon et honnête, avant même que j'eusse la foi ni la charité, si j'acquérois ensuite la foi et la charité, cette charité ou cet amour de Dieu surnaturel ne détruisoit point cet amour naturel, bon et honnête que j'avois pour mon frère; mais, en le rapportant simplement à Dieu comme

dernière fin, l'élevoit à cet état surnaturel que nous appelions charité. Vous voyez, dans cette manière de proposer la chose, tout ce qu'il y a de plus subtil dans l'École, ou de plus fin et de plus éblouissant dans le sophisme. Je me servis alors de votre distinction si précise, et qui tranche tout d'un coup la difficulté, entre le rapport de la charité habituelle du juste, et le rapport actuel de l'amour de Dieu; et je lui fis remarquer que cette affection que j'avois pour mon frère, lorsque je la rapportois ainsi à Dieu comme à ma dernière fin, étoit un acte de vraie charité, puisque je n'aimois mon frère, par cet acte, qu'en Dieu et pour Dieu; mais que si, outre cette affection de mon frère, que je rapportois actuellement à Dieu par amour pour lui, j'aimois encore mon frère par de certaines qualités que je voyois en lui qui me convenoient ou qui m'étoient agréables, et que je n'élevasse point cette affection jusqu'à l'ordre surnaturel, alors cette affection ne pouvoit pas être appelée charité, puisqu'elle demeuroit simplement dans l'ordre naturel, et je ne pouvois point dire, dans cette supposition, que j'aimasse mon frère du même amour dont j'aimois Dieu, comme dans la première supposition. C'étoient donc deux amours, dont l'un est bon, et l'autre surnaturel. Je rapportai l'autorité de saint Thomas, et j'ajoutai ce qu'il dit ailleurs, que Dieu nous donne les habitudes surnaturelles *per modum principii*, afin de nous faciliter les actes, et qu'ainsi ces deux amours devoient toujours être très-distingués, dans toute la rigueur de l'École, parce qu'ils avoient deux principes très-différens. Il est vrai que tous les actes de notre volonté en sortent comme de

la puissance et du principe qui les produit; mais dans les actes des vertus surnaturelles, cette volonté n'est regardée que comme une puissance incomplète, *et quasi comprincipium partiale*, et la grâce et l'habitude surnaturelle a encore plus que la volonté, *rationem principii*, parce que *complet potentiam in ratione potentiæ*, en l'élevant au-dessus de ses forces naturelles. Il semble que ce bon père demeure satisfait, qu'il convient des principes, et qu'il a même plaisir qu'on lui parle de saint Thomas; mais néanmoins le bruit commun n'est pas qu'il nous favorise dans les congrégations, et j'ai cru en devoir informer un prélat, qui m'a promis de veiller là-dessus.

C'est le même qui empêcha qu'on ne nous donnât pas un nouveau examinateur que tous nos amis craignoient beaucoup, et même sans m'en rien dire, et avant que j'en eusse eu l'avis. Lorsque j'allai pour lui en parler, il sourit, et m'assura que cet examinateur n'avoit pas été nommé, et qu'il ne le seroit pas. Je lui ai parlé ce matin sur les réflexions de votre lettre précédente pour les choses qu'on pourroit mander à M. le nonce. Il m'a fait signe de la main, et m'a dit ensuite qu'il falloit attendre que le temps fût venu. Il a su aussi que nos parties disent que nos examinateurs sont partagés, et a ajouté que, si cela étoit vrai, notre affaire n'avoit plus aucune difficulté. Tout le monde veut que nous espérions plus que jamais. La Lettre pastorale éclaircira bien des gens qui n'entendent pas le français, et si nos *Réponses* latines arrivent aujourd'hui, ce sera encore un nouveau secours. J'ai cette confiance, que Dieu ne permettra point que la vérité soit opprimée.

Je me servirai, monseigneur, dans les occasions favorables, de ce que vous me racontez de l'ancienne conduite de M. de Meaux à votre égard. Son histoire secrète, qu'il donnoit seulement à lire contre vous, ne lui a point fait d'honneur en ce pays, et vous a attiré la compassion et l'affection de beaucoup d'honnêtes gens. On voit évidemment qu'une passion secrète l'a fait agir; et ceux mêmes qui veulent l'excuser jusqu'à croire que les intérêts de la cour n'y ont pas de part, ne peuvent pas douter qu'il ne s'y mêle pour le moins cette jalousie d'érudition et de bel esprit. Il est irrité que vous écriviez mieux que lui, et plus encore de ce qu'on est plus touché de votre piété que de la sienne. La personne de Rome que j'ai vue le plus opposée à votre livre et à toute la mystique, me disoit l'autre jour, après avoir lu vos *Réponses* et l'*Instruction pastorale* : En lisant le livre de M. de Meaux, on voit qu'il est savant; mais il n'y a point d'onction : en lisant celui de M. de Cambrai, on sent qu'il parle du cœur. Et il me répéta plusieurs fois : On sent, on sent qu'il parle du cœur. Je prie notre Seigneur qu'il occupe toujours le vôtre tout entier, et qu'il m'y conserve éternellement la place que votre charité m'y donne. M. de La Templerie est en bonne santé, et toujours sensible comme il le doit à vos bontés.

345.

DU P. CAMPIONI AU MÊME.

Il approuve ses défenses, et fait espérer une heureuse conclusion.

Romæ, ex ædibus S. Mariæ in Campitello,
hâc die 18 februarii 1698.

LITTERAS vestras, humanitatis atque officii plenas, excepi, Archipræsul illustrissime, unà cum Responsionibus ad objecta cæterorum præsulum. Omnia se produnt, ut a viro manantes, qui in Ecclesia Gallicana semper, sed præcipuè diebus nostris, omni florente virtutum ac scientiarum genere, emicat velut inter ignes luna minores. Et quidem cùm *Instructio pastoralis* tum *Responsio ad Declarationem* sufficere poterunt purgandis omnibus suspicionibus, quibus subesse posset libellus de vita interiori minùs illum attentè consideranti. Quoad epistolam mihi directam, in uno, pace vestrâ dixerim, exceditis, Archipræsul amplissime, quod unum me omnium minimum in Uthe theologum, scribitis novisse vim puri amoris in Deum. Non sum derelictus ego solus ex filiis prophetarum, quorum genua non incurvantur ante Baal, et idolum proprii commodi tanquam abominationem desolationis stans in loco sancto : non derelictus sum ego solus. Quantum sapio, quantum capio, tandem idipsum omnes unanimes uno ore dicent. De amore puro eloquia, utpote quæ casta sunt, quæ argentum sunt, igne contradictionum examinanda sunt, et probanda septuplum ; equidem probanda, sed in fornace sanctorum Patrum, quos audio ad quinquaginta et am-

plius jam collegisse R. P. Generalem Carmelitarum excalceatorum, iisdem ipsissimis verbis ea docentes, quæ in vobis tanquam censurâ digna notantur. Enimvero maximopere profuit, et proderit, quod virum hunc Sanctissimus adsciverit congregationi; nam fortè sunt unici Carmelitæ excalceati, qui theologiam mysticam perfectè tradiderint, et aptaverint ad normam scholasticæ S. Thomæ. Crediderim propterea ipsum suspiciendum velut oraculum. Curreret jam causa ad felicem omnem exitum, si præesset congregationi quem ab initio Sanctissimus destinaverat, eminentissimus Petruccius, vir non unâ tantùm Thomisticæ doctrinæ laude conspicuus, verùm in theologia mystica apprimè versatus. Cæterùm, quæ tandem fuerit causa, Sanctum-Officium instituit, ut alios, loco Petrucci, sufficeret Sanctissimus Pater. Inde nequit sua Eminentia adeo apertè favere libro vestræ Dominationis illustrissimæ, ignarus an rejiciatur ob suspiciones contra ipsum olim enatas, vel alio ex capite: nihilominus, pro suo posse, et cum debita circumspectione, nititur elucidare veritatem. Et novissimè cum quibusdam examinatoribus ad stuporem disseruit de articulo illo, qui videtur petra scandali, et ad quem, ni fallor, reducetur totius cardo difficultatis; quomodo in extremis angoribus ad desperationem anima plenè perducta, non habeat quò eliciat actus spei theologicæ. Ostendit enim conformiter ad omnem scholasticam, actum spei, utpote præcepto affirmativo nobis injunctum, non obligare ad semper, posseque contingere, ut Deus per dona sancti Spiritûs animam elevet ad eliciendos actus humilitatis, charitatis et justitiæ, qui sunt actus principaliorum virtutum a nobis exacta-

rum, et licet omnes invicem sint connexæ virtutes, non tamen omnium virtutum actus, qui imò sunt aliquando inter se incompossibiles : supposito propterea, quod Deus hujusmodi animam elevet ad eliciendum actum, quo se subdit divinæ justitiæ, in sustinendo quas suis peccatis agnoscit deberi pœnas inferni, nequit pro eo tunc excitari ad actum spei. Quod verò ulteriùs objiciebatur de directore, qui negligere posset eliciendam eorumdem actuum spei, mirabiliter etiam dissolvit, attendens hujusmodi monita directori tradita; ut sciret quæ suæ essent partes in dictis afflictionibus. Quoad autem amoris puritatem, interrogatos an ita posset amari Deus uti se amabat pro eo priori signo, quo scholastici considerant Deum sine ullo respectu ad creaturas, convicit nullatenus esse reprobandum hunc amorem; sincerèque mihi fassus fuit eminentissimus, prædictos examinatores conclusisse nihil mali contineri in libello, si explicetur juxta methodum a cardinali propositam. Hæc idem cardinalis inculcabit omnibus qui ipsum consulent. Tandem veritatem agnoscunt duo illustrissimi præsules novissimè adsciti in congregatione, scilicet, archiepiscopus Theatinus, et sacrista Suæ Sanctitatis. Longissimum super ea sermonem habui cum primo, qui pro necessitudine cum Sua Sanctitate illi ingerit motivâ ad favendum puritati amoris; et pro ea certè stabit eminentissimus de Noris : qui quidem mihi non explicuit suam mentem, sed utpote versatus maximè in sanctis Patribus, non potest non agnoscere quod sit culmen perfectionis ab ipsis indicatum. Quare spes mihi omnis affulgeat, ut tandem gratulari debeam cum vestra illustrissima Domina-

tione, quod amor purus in libello commendatus, purior sit evasurus, detersis omnibus quæ in ipsum proclamantur. Vestra illustrissima Dominatio suis precibus mihi a Deo exoret, ut quam habeo in ore, profitear etiam in corde. Interim vivo, etc.

346.

DE FÉNELON AU CARDINAL ***.

Il se plaint des procédés de ses adversaires, et lui expose ses propres dispositions.

Cameraci, 18 februarii (1698.)

NEFANDI errores quietismi de quibus gravissimè expostulatus sum a tribus episcopis, me diutiùs silere vetant. Quidquid ad defensionem meam scripsi, hoc totum typis exaratum Romam tandem misi, sedis apostolicæ judicio, intimo animi sensu, et absque ullâ restrictionis umbrâ obsecuturus. Quàm infensè fratres in fratrem errores a libelli contextu et spiritu alienissimos ingerant, nemo non videt. Quàm acriter et ingenuè hos ipsos errores singulis fere pagìnis confutaverim, Eminentia vestra perspicacissimè judicabit. Huc autem, eminentissime Domine, nervis omnibus enituntur, ut vocibus mutilatis et subtiliter detortis, illationes commentitias advehant, et systema totum alterent. Namque hoc illis maximè cordi, ut quæ ipsi ambitiosâ *Declaratione* damnaverunt, insuper habito jamjam futuro supremæ sedis judicio, justa et rata habeantur. Verùm si ea *Declaratio* prævaleret, quos acerrimè confutavi errores flagitiosissimos, ut a me propugnatos, cuncti fidenter exsecrarentur. Jam

perditissimæ sectæ dux, et quasi antichristus, ipsi gregi pascendo viderer. Hæc pro sua summa, quæ in augustissimo consessu pollet, sapientia, pietate, peritia, auctoritate et gratia, hæc, inquam, Eminentia vestra sub oculis Dei perpendere dignetur. Cui verissima cum animi propensione et singulari observantia æternùm devinctus subscribor, etc.

347.

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il le presse de retirer les exemplaires d'une édition fautive de la *Réponse à la Déclaration*, et lui donne diverses instructions.

A Cambrai, 19 février (1698.)

J'AI reçu, mon cher abbé, votre lettre du 25 janvier. La voie de M. Villamez est très-bonne et très-sûre. N'en soyez plus en peine.

Il y a déjà très-long-temps que je vous mandai que j'allois vous envoyer un carton français et latin pour les Articles XLV et XLVI de la *Réponse à la Déclaration*. Il est très-fâcheux que nos amis de Paris, que j'avois conjurés d'abord de faire faire et de vous envoyer très-promptement ce carton, ne l'aient pas jugé à propos dans le temps, et que ma lettre où je vous le promettois ne soit pas arrivée assez tôt à Rome pour vous empêcher de produire au Saint-Office l'édition de Lyon avec la réponse XLV ou XLVI qu'il faut nécessairement changer. Comptez que tout ce qu'on vous a écrit de Paris pour soutenir cette réponse n'a rien de solide, qu'il la faut nécessairement changer; qu'elle

qu'elle donne une prise essentielle, en niant un fait qu'il est aisé de justifier clairement contre moi dans mon livre; que la première réponse n'est pas juste, et que tous les longs discours de nos amis ne sont bons qu'à faire croire que mon livre est bien mauvais, puisqu'il faut, pour le défendre, nier des faits du livre même, et faire tant de raisonnemens forcés et obscurs. La seconde réponse, au contraire, me paroît simple, nette et décisive. Puisque Dieu a permis que ma lettre ne soit point arrivée avant que vous ayez donné la chose, je vous conjure de ne rien oublier pour la redresser. Je ne puis vous proposer des expédiens justes, ne sachant pas les formes de ce tribunal : mais il faut tâcher de retirer tous les exemplaires, et presser instamment pour les obtenir. Vous pouvez même dire que ce sont des choses faites loin de moi, où d'autres, agissant avec zèle, avoient touché à leur mode, sans avoir eu le loisir d'attendre que je l'eusse vu; mais que la seconde réponse est la véritable que je donne comme la mienne, après avoir vu celle qu'on avoit fait partir. Vous comprenez bien qu'il faut éviter l'éclat d'une variation, et mener la chose par voie insensible autant que vous le pourrez.

Je vous envoie encore des lettres pour des cardinaux, que vous distribuerez comme vous jugerez à propos.

Bruxelles, qui alloit si vite du commencement, ne va plus qu'à pas de tortue; ce qui nous met étrangement en arrière.

Je compte que vous n'aurez point encore publié mes trois *Lettres* à M. de Paris. On y met quelques

cartons qu'on vous envoie incessamment; après quoi il faudra les répandre.

Nous n'oserions ici publier l'édition de Lyon qu'après que celle de Bruxelles sera prête à paroître; car il faut tâcher de les confondre, afin qu'on ne découvre ni les ouvriers de Lyon, ni l'ami qui les a mis en mouvement.

De plus, j'attends ce que vous aurez fait sur le carton du XLV^e^ ou XLVI^e^ Article de la *Déclaration*, pour ne tomber pas en contradiction manifeste.

Prenez, s'il vous plaît, bien garde à ces six propositions qu'on a voulu extraire de mon livre (1), et que vous m'avez envoyées. C'est un art très-malin pour détacher des propositions de tout ce qui précède et qui suit pour les tempérer. On voudroit ou faire censurer le livre à cause de ces propositions détachées, ou du moins, si on ne pouvoit pas faire censurer le livre, faire censurer les propositions seules, afin que leur censure fût une flétrissure indirecte du livre même. Il faut vigoureusement insister pour demander qu'on tienne ferme à examiner tout mon livre par tout le texte du livre même. Je n'ai pas fait des propositions détachées : elles ont leurs correctifs évidens dans les pages mêmes, et on ne doit les juger que dans leur tout. Le tout porte évidemment le sens contraire à celui qu'on veut m'imputer, et qu'on voudroit faire condamner comme mien.

Je pourrois aisément extraire du livre de M. de Meaux, de ses écrits contre moi, et de la Lettre pastorale de M. de Paris, des propositions qui n'ont au-

(1) Voyez la lettre suivante.

cun solide correctif dans tous ces ouvrages, et qui mériteroient une très-rigoureuse censure.

On pourroit même extraire des meilleurs livres des propositions très-censurables, en les détachant de leurs correctifs. Prendre ce chemin, ce seroit vouloir, de gaîté de cœur, flétrir mon livre et ma personne. Tout à vous, mon cher abbé, sans réserve et à jamais.

348.

DU MÊME AU MÊME.

Il lui envoie, 1° divers écrits sur les six propositions que l'on veut censurer; 2° seize propositions tirées des écrits de ses adversaires, et qu'il juge répréhensibles; et lui réitère les instructions de sa lettre de la veille.

20 février (1698.)

Depuis ma lettre écrite, mon cher abbé, j'ai su, par les Carmes déchaussés, qui l'ont appris par leur définiteur, à qui leur général s'est ouvert, qu'il s'agit de ces six propositions que vous m'avez envoyées, et qu'on voudroit faire censurer, si on ne peut pas faire censurer mon livre. C'est une censure indirecte du livre même d'où il est évident qu'on les a bien ou mal extraites, et une flétrissure certaine pour ma personne. Je vous envoie, 1° ces six propositions avec des notes marginales (1); 2° seize propositions tirées des écrits imprimés de mes parties : vous y reconnoîtrez facilement les endroits du livre de M. de Meaux, de leur *Déclaration*, du *Summa doctrinæ*,

(1) On a vu ces six propositions dans la lettre du 25 janvier, ci-dessus pag. 354, 355; mais nous n'avons pas trouvé les notes de Fénelon.

et de la Lettre pastorale de M. de Paris [2]; 3° un petit écrit pour montrer combien leurs propositions méritent mieux que les miennes une censure [3]. Je vous envoie ces trois écrits de ma main, et ce sont les originaux, avec toutes les ratures de la composition, afin que vous puissiez, s'il est nécessaire, les montrer et même les déposer au Saint-Office. Le dernier écrit, qui commence *Maximum discrimen*, etc. est, si je ne me trompe, bon à montrer, mais non pas à laisser. Pour celui qui contient mes notes sur les six propositions, on peut le garder comme une preuve littérale de ma croyance sur ces propositions; et si on veut, pour plus grande sûreté, que je les donne au public pour réfuter les accusations de mes parties, je suis prêt à le faire. J'ai assez dit ces mêmes choses dans mes *Réponses* imprimées, et je voudrois bien ne fatiguer point les lecteurs en multipliant mes écrits; mais si on veut cette sûreté, je la donnerai au premier signal.

J'espère que mes trois *Lettres* à M. de Paris partiront aujourd'hui pour Rome, avec les cartons qu'on y a mis. Il est fort à souhaiter qu'on puisse les voir à Rome, en latin, avant le jugement. Nous vous les enverrons traduites tout au plus tôt.

(2) Nous ne donnons point ces seize propositions, parce que ce n'est qu'un croquis fait à la hâte de ce que Fénelon a mieux traité dans sa *Dissertation* (très-curieuse) *sur les véritables oppositions entre* sa *doctrine et celle de* Bossuet, et à laquelle il renvoie dans ses notes. Voyez en particulier les n. XVII, XXVII, XXIX, XXXII; *Œuvres*, tom. V, pag. 26, 37 et suiv. Il cite aussi l'*addition* de la *Réponse au Summa doctr.* tom. IV, pag. 540, 541. Pour les propositions extraites de l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris, voyez la *IVe Lettre* de Fénelon à ce prélat, n. VII; tom. V, pag. 347 et suiv.

(3) C'est le Mémoire qui suit cette lettre.

Mon écrit latin qui commence ainsi, *Maximum discrimen*, etc. que je vous envoie aujourd'hui, me paroît très-important, et renfermer tout pour la conclusion de l'affaire. S'il y avoit quelque mot à retrancher ou à adoucir dans le milieu de la dernière page, vous n'auriez qu'à adoucir ou même retrancher. En ce cas, vous pourriez le donner aux meilleures têtes. Mais il n'est pas inutile de leur faire sentir qu'il faut une décision nette par l'examen du fond, pour arrêter les esprits inquiets qui abusent du silence et des tempéramens ambigus de Rome.

Il y a long-temps que l'opiniâtreté de mes parties me fait craindre quelque mine creusée. Il est capital de couper chemin à ces extraits de propositions tronquées. Parlez avec la liberté et la fermeté que l'innocence et la soumission inspirent.

Pour le XLV ou XLVI^e^ Article de la *Réponse à la Déclaration*, j'y reviens toujours, tant cet endroit me paroît essentiel. Je vous conjure donc, mon cher abbé, de faire les derniers efforts pour retirer les exemplaires que vous aurez donnés de Lyon, où ce changement n'est pas fait. Vous pouvez même dire avec vérité, mais à l'extrémité seulement, que ce sont des éditions faites loin de moi; que, dans l'une, un ami n'a pas suivi exactement mes intentions; et que la dernière, que j'ai fait faire plus exactement, est la seule qu'on doit regarder comme entièrement mienne pour juger là-dessus. Le principal est d'éviter qu'il ne revienne aucun exemplaire en France à mes parties de ce qui n'est pas bien, et que les juges n'aient égard qu'à la seconde manière de répondre.

Priez Dieu; abandonnez-vous à son esprit de sa-

gesse et de vérité. Agissez en sa présence le mieux que vous pourrez; ne vous inquiétez ni des fausses alarmes qui vous viendront par nos parties, ni des véritables que nos amis vous pourront donner. Soyez le mieux averti que vous pourrez; ne montrez aucune joie trop facile sur les bonnes nouvelles, afin qu'on n'ait point d'envie de nous flatter de belles espérances. Tâchez d'instruire à fond les principaux théologiens et politiques. Montrez de la fermeté. Si on vous propose des expédiens qui laissent les choses douteuses, faites valoir les raisons du Mémoire *Maximum discrimen*, etc. Il vaut mieux que vous fassiez ces difficultés par avance, afin qu'elles ne tombent pas sur moi. A l'extrémité, il faudra me mander les choses. Vous pouvez dire qu'on est sûr de me mener à tout par pure obéissance à l'autorité absolue du saint Père, et jamais à rien d'ambigu par crainte ou par négociation. Dieu soit avec vous. O quand est-ce que nous nous reverrons, et que je pourrai vous embrasser! Je salue de cordiale amitié M. de La Templerie.

Nous vous envoyons l'espèce de table pour la conformité de mon livre avec les XXXIV Articles, que vous avez souhaitée. Elle est mal imprimée à Cambrai, et à la hâte. Il faudroit voir si elle a besoin de correction.

MÉMOIRE *joint à la lettre précédente.*

MAXIMUM observandum est discrimen inter propositiones libello meo excerptas, et adversariorum pro-

positiones quas impugno. Locutiones meæ mutilatæ, intersectæ, et ut ita dicam, inhonesto vulnere detruncatæ, vix libellum ipsum referunt. Adeo ipse libellus, quos ex iis locis exsculpi volunt errores, hos singulos acerrimè et expressissimè sexcenties confutavit.

Contrà verò propositiones quas ex adversariorum scriptis depromptas arguo, quo propiùs et diligentiùs discutiuntur, eo liquidiùs, quem impugnatum volui, errorem sonant. Neque temperamenta certa quibus hujùscemodi locutiones inordinatæ emendentur, lector usquam inveniet : imò totius systematis singula membra ad hanc doctrinam construendam necessariò coalescunt. His principiis omnis illorum, et argumentandi, et libellum refellendi ratio evidenter innititur.

Præterea veritate solâ fretus, hoc unum oro Beatissimum Patrem impensissimè, ut ipsi adversarii compellantur ad confutandos palàm et absque ulla æquivocatione errores quos impugno, eo alacri animo, quo jam ipsos anteverti, in confutandis erroribus quos mihi affingunt.

Si de vero tuendo, et falso condemnando, tantùm inter nos agitur, quidquid verum est supra tecta ultrò prædico; quidquid falsum, ingenuè, disertè, ex veris principiis quàm efficacissimè possum, refello et exsecror. Ipsi certatim par referant.

Quid igitur ad fidem tutandam, et profligandam turpissimam et stultissimam hæresim ampliùs desideratur? Num expedit ut archiepiscopus incorruptæ fidei, et huic virulento errori infensissimus, quasi Quietistarum fautor (horrendum dictu) apud gregem sibi creditum æternùm malè audiat? Quorsum hoc? Ne fratris accusatores illum acerbâ et præcipiti crimina-

tione sollicitasse videantur. Num accusatorum laudi et decori, immerentis archiepiscopi infamiâ consulendum est? Nonne æquius est accusatores, de cæterò maximè laudandos, in hoc minimè laudari, quod promptiori et acriori zelo semel excanduerint, quemadmodum olim sanctus Epiphanius et complures alii, clarissima Ecclesiæ lumina? Nonne id justius, et Ecclesiæ minùs luctuosum, quàm archiepiscopum quietismo sincerè infensissimum corripi a Patre benignissimo, probrosissimâ criminatione diligentissimè discussâ, quasi nefandi hujus erroris fratres illum meritò arguerint?

Quietismi flagitiosissimum dogma nullatenus se habet, quemadmodum cætera errorum genera, in quæ docti et sancti viri imprudentes aliquando impegere. Hujus virulenti erroris sola suspicio mores ipsos ac personam totam commaculat. Error ipse adeo impius ac demens, adeo a pietate et humanitate ipsa alienus est, ut nullâ excusatione purgari queat.

Inter duo extrema nullum verum assignari fas est medium. Per *interesse proprium* intellexi vel salutem ipsam, vel affectum imperfectum erga nos ipsos in cupienda salute. Si per *interesse proprium* salutem ipsam intellexero, impiam et horrendam desperationem prudens docui. Temperamenta quæ adhibui, *non* vera *temperamenta*, sed *effugia quærentis indicia sunt*, ut adversarii inclamitant. *Non erroris excusatio* hoc est, *sed probatio*. Errori impio sceleratissimus dolus adjungitur. Dolus ipse in amentiam apertam desinit; namque singulis paginis, singulis lineis passim occurrunt inaudita deliria. Ad deflendum diu noctuque tantum scandalum episcopatu me cedere oportet. Ex

oculis impiorum et hæreticorum subducenda archiepiscopi dementia, quæ cunctis ludibrio foret.

Si verò per *interesse proprium* intellexi, quod Ascetæ *proprietatem* nuncupant, id est, affectum naturalem et imperfectum in optanda beatitudine formali; si hoc *mercenarii spiritûs residuum*, hanc *ambitionem* aut *avaritiam spiritualem* tantùm resectam volui in perfectis; nemo est catholicus, nemo pius, nemo fraternâ pietate commotus, qui archiepiscopo sese purganti favere non debeat.

Verùm si hæc simplicissima libelli interpretatio et auctoris purgatio, aut infelicem, aut ambiguum exitum habeant, cui unquam persuasum esse poterit, me desperationis blasphemiam non docuisse? Quis tum ut Christi pastoris vocem meam auscultabit? quis uti antichristum me non perhorresceret? Quâ fronte spem, per quam salvi facti sumus, spem vivam in quam regenerati sumus, tot ecclesiis mihi commissis annuntiabo?

Si suprema sedes episcopis judicium apostolicum irreverenter ac temerè præoccupantibus tantillum hac in re indulgeat; si archiepiscopo submisso, sincero, docili, acerbissimè exagitato, libellum ex vulgari Patrum et Ascetarum locutione interpretanti, et ad sinum matris Ecclesiæ ut ad tutissimum innocentiæ præsidium confugienti, sui ministerii honos denegetur; quid impii, quid hæretici, quid catholici et pii omnes sentient? Procul dubio, inquient, ad fidem moresque tutandos, et ad mysterium iniquitatis conterendum, extremâ necessitate compulsus fuit Pater benignissimus, qui filiis se minùs observantibus adeò obsecutus est, filio autem, qui singulari animi de-

missione et cultu, de Patre pro modulo bene meritus est, parcere nefas duxit. Quid ad hæc? Hinc constat nullum excogitari posse temperamentum tantisper ambiguum, quod sempiternam quietismi notam mihi non inurat.

Forsan propositiones contrà manifestum libelli spiritum detruncatas et alteratas condemnari volunt, ut libellum ejusque auctorem indirectè condemnatum jactitent. Hoc te nihil attinet, inquient fortè quidam, et bono animo; si errorem nunquàm docuisti, quid obsistis, quid trepidas ne condemnetur? Te tuumque libellum purgabis, negando te unquam eo sensu hoc docuisse. Verùm meâ maximè interest, an errorem ipse ultrò refellam, vel suprema sedes hunc ut ex libello depromptum condemnare videatur. Si ita sit, belli acrioris semina refovebuntur; pax nulla aderit, neque purgari spes affulget, nisi acerbiore tumultu et controversiâ. His artibus concederetur archiepiscopo, non purgatio vera et pacifica, sed miserabile effugium. Quin etiam ipsi adversarii, nequidem tum expleto animo, de Patris periculosa et molli indulgentia gravissimè palàm quererentur. Quo benigniùs Pater a censura directa et aperta temperaret, eo licentiùs dictitarent id factum indulgentissimè, ut pastoris gravissimè lapsi turpitudo tegeretur. Si fidei tantùm consulatur, errores singulos jam expressissimè confutâvi responsis prelo impressis. Si quid ultrà moliuntur adversarii, in me, non in errorem, omnia tela convertunt. Censurâ indirectâ illis ovatio pararetur, mihi sinistra omnium existimatio. Adversariorum consilia expertus pulchrè novi. Pace turpi et ambiguâ bellum recrudesceret, ipsi vehementiùs in dies irrum-

perent; ego verò in ambiguo positus, censurâ apertâ malè elusâ, purgatione fidei minimè peractâ, cunctis essem in proverbium et parabolam. At si nodus auctoritatis et doctrinæ acie penitus dissecetur, quidquid nunc obstrepant, continuò pax aderit certa et constans.

Hæc tandem usurpare mihi liceat. *O Videns,..... reporta arcam Dei in urbem. Si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam, et tabernaculum suum. Si autem dixerit mihi : Non places; præsto sum, faciat quod bonum est coram se* (a). O utinam et hæc dicere mihi fas esset : *Tollite me, et mittite me in mare, et cessabit mare a vobis : scio enim ego quoniam propter me tempestas hæc grandis venit super vos* (b).

(a) *II Reg.* XV, 25, 26, 27. — (b) *Jon.* I. 12.

349.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'inutilité du carton de la *Réponse à la Déclaration*; dispositions de plusieurs cardinaux.

A Rome, 22 février 1698.

J'AI reçu vos deux lettres, monseigneur, la première, du 27 janvier, avec les paquets imprimés que vous me marquez, et la seconde, du lendemain 28. J'ai reçu aussi, par le dernier courrier de France, deux paquets de nos amis. Le premier avoit été retardé d'un ordinaire, et cela me donnoit de l'inquiétude; mais je vois que les choses vont toujours leur

même train, sans aucun embarras. On m'envoie le traité latin sur la charité et sur l'oraison passive, et l'on s'excuse de ne m'envoyer pas les *Réponses* latines *à la Déclaration*, parce qu'un ordre de nos amis de Paris a tout suspendu; c'est la correction de l'Article XLV qui les retient, quoiqu'ils m'aient mandé, il y a trois semaines ou un mois, qu'ils ne croient pas, ni les docteurs, ni vos amis de Paris, qu'elle soit nécessaire, ni même utile. J'ai pris la liberté de vous en dire ma pensée et à eux aussi. Outre cela, lorsque j'ai reçu cet avis, j'avois déjà produit au Saint-Office vos *Réponses* françaises, et distribué à des cardinaux ou à des prélats, etc. plus de soixante exemplaires. Vous savez les instances que M. le cardinal de Bouillon faisoit de la part du Roi, ce qu'il m'en avoit dit lui-même; l'ordre du Pape pour deux congrégations par semaine; les plaintes de nos parties sur un retardement de six mois, les presses qu'elles faisoient qu'on jugeât sur le livre, sans attendre vos explications, qui n'en pouvoient pas changer le texte. Tous nos meilleurs amis les plus sages et les plus éclairés me dirent que je n'avois pas un moment à perdre: moi-même avois fait voir les premières feuilles au Pape, et l'avois assuré que la suite viendroit incessamment. Je savois en secret que les examinateurs travailloient avec application à donner leur *votum*. Un plus long retardement rendoit ces *Réponses* entièrement inutiles; c'étoit abandonner absolument notre cause, que de ne la défendre pas par cette nouvelle production. Je ne pouvois point prévoir ce changement, et je crois même qu'à présent, dans la disposition des choses, il nuiroit plutôt que de servir à

notre affaire. Vous avez raison de soutenir que vous n'avez jamais dit ce qu'ils vous font dire, et le *tantùm* qu'ils ont ajouté porte une exclusion qui renverse tout votre système. Ils ont tort de l'attaquer dans un sens si différent du vôtre, et qu'ils ne peuvent trouver dans votre livre qu'en altérant le texte. Eux-mêmes n'oseroient faire la difficulté que vous vous faites ; et je vois que tous ceux qui ont lu ces *Réponses* les estiment, les louent, les trouvent convaincantes et décisives. Je n'ose pourtant pas donner les latines au Saint-Office, quoique j'en aie douze exemplaires, puisque cela vous fait tant de peine, et j'attendrai encore quelques ordinaires, que nos amis me répondent là-dessus, parce que, selon les apparences, les examinateurs auront fini avant que je puisse avoir votre réponse. Le Pape a donné un nouvel ordre qu'on fît deux congrégations par semaine, et la présence des cardinaux retranche beaucoup de discours inutiles et de vaines disputes. Ils me font entrevoir qu'on cherche à finir bientôt cette affaire, du moins pour ce premier point de l'examen de la doctrine ; après quoi les cardinaux forment leur jugement de prudence. Et cela me fait croire que lorsqu'on m'a répondu, sur ce que je proposois que M. le nonce pourroit insinuer à Paris, comme je vous l'ai marqué dans mes lettres, qu'*il n'étoit pas encore temps*, on entendoit sans doute qu'ils vouloient plutôt être bien certains de la bonne doctrine de vos *Réponses*.

J'ai vu M. le cardinal Albano, et lui ai donné une lettre de votre part, avec le livre latin, l'*Instruction*, etc. Il lut votre lettre, et en parut touché, louant votre grand mérite, votre piété, votre singulière doc-

trine, et cette soumission édifiante que vous témoignez pour le saint Père. Il me dit ensuite, d'un ton de confiance, qu'il savoit bien que l'on revenoit à vous en France, et que les dernières lettres du Roi étoient très-différentes de la première; que Sa Majesté ne témoignoit aucun penchant contre vous, et qu'on voyoit au contraire qu'elle ne cherchoit que la paix et le bien de la religion : ce fut alors que je lui insinuai les réflexions de votre grande lettre, et je lui dis que, si M. le nonce faisoit entendre au Roi que votre doctrine ne pouvoit être censurée, seulement à l'oreille, et dans une audience secrète, *tacitè et secretò*; quand même le saint Père auroit des raisons pour ne donner pas si tôt un jugement authentique sur votre livre, on ne doutoit point que Sa Majesté n'assoupît entièrement cette affaire, et ne vous obligeât de revenir à la cour; que votre dessein étoit de n'y paroître point, qu'après avoir été justifié par le jugement du Pape, etc. Il me fit entendre que M. de Meaux avoit ses raisons pour n'être pas trop fâché de votre absence, et l'on voit bien qu'ils sont persuadés que le zèle de la vérité n'est pas le seul motif qui l'anime. Je remarquai que, quand il vouloit vous nommer, il disoit toujours *Dominus* MEUS *archiepiscopus Cameracensis*. Ce *meus* est un honneur très-particulier, et tout-à-fait hors de l'usage des cardinaux en parlant des évêques ou archevêques. Un prélat de nos amis m'avoit déjà averti que je le trouverois très-bien disposé. En effet, il me parut tout rempli des sentimens que j'aurois voulu lui inspirer, et il écouta avec beaucoup d'attention ce que je lui proposois touchant M. le nonce. Je vous ai déjà dit

que j'avois parlé à peu près dans les mêmes termes au cardinal Spada, et à un prélat qui voit tous les jours le Pape et qui est de son secret, outre celui qui me répondit : *Il n'est pas encore temps.*

J'ai vu aussi M. le cardinal Ferrari. Nous entrâmes un peu dans le système de l'amour naturel. Il fit lui-même, selon les principes de l'école de saint Thomas, la différence de l'*appetitus innatus* et l'*appetitus elicitus*, et encore cet *elicitus* pouvoit être *indeliberatus* ou *deliberatus*. Il remarqua que c'étoit dans ces actes délibérés que consistoit la perfection ou l'imperfection, et parut touché et persuadé de cette maxime, que l'imperfection positive ne pouvoit point venir des vertus surnaturelles, etc. S'il parle dans ses vrais sentimens, je ne vois point qu'il en ait de contraires aux vôtres. Une personne qui a beaucoup de liaison avec lui, et de même ordre, c'est-à-dire de saint Dominique, m'a assuré fort positivement qu'il étoit très-bien disposé pour vous. D'un autre endroit, on m'a dit qu'on n'en étoit pas si certain comme du cardinal Noris.

Un père de saint Dominique, qui a beaucoup de liaison avec les docteurs de Louvain, m'a donné cet avis comme de grande conséquence, que l'on mandoit de ce pays-là que vous ne vous appliquiez plus comme de coutume à prêcher et à faire le catéchisme dans les paroisses de Cambrai, et de plus, que vous commenciez aussi à vous relâcher de votre première exactitude dans les ordinations. Il ajoutoit que cela diminuoit insensiblement la grande réputation que vous vous étiez acquise, etc. Je lui répondis, sur le sujet des sermons et des catéchismes, qu'il pouvoit y

avoir deux raisons : la première, qui paroissoit très-naturelle, étoit de penser qu'ayant été obligé de répondre aux accusations qu'on fait contre votre livre, vous aviez eu moins de temps à donner à ces autres emplois; mais qu'outre celle-là, qui sembleroit suffire toute seule, j'en voyois une seconde, qui me paroissoit encore plus forte, et qui peut-être vous avoit plus déterminé à suspendre pour quelque temps ces instructions publiques : c'est que, vous voyant accusé d'avoir écrit un livre qui favorisoit l'erreur, vous attendiez, par respect pour le saint siège, qu'il eût prononcé sur votre doctrine, et que, par humilité, vous gardiez le silence, sans rien diminuer de votre zèle pour votre troupeau. Pour l'article de l'ordination, je lui expliquai comment se faisoit l'examen des ordinans, que vous teniez un bureau, et M. le doyen un second, et moi le troisième; je lui racontai l'histoire de celui que vous aviez refusé, et que nous avions ensuite reçu, etc. Il me parut très-content de toute cette conduite; surtout la seconde raison de votre silence l'édifia, et il m'assura qu'il en informeroit toutes les personnes qui paroissoient surprises de votre changement pour les instructions publiques, et qu'il expliqueroit aussi l'article de l'ordination. Vous voyez, monseigneur, que ces avis ont grand rapport avec ceux qu'on vous a donnés touchant M. Hennebel. J'ai cru qu'il étoit bon d'en prévenir les suites, et je n'ai point trouvé de meilleur moyen que d'en faire confidence à M^gr^ Le Drou, ami particulier de ce docteur. Je le préparai là-dessus pour le secret, et ensuite je lui demandai son conseil comme à un bon ami. Je lui dis que, n'ayant point connu M. Hennebel

nebel dans la province, je n'avois pas cru devoir paroître trop empressé à m'unir à lui dans ce pays; que je savois bien qu'il s'y étoit acquis beaucoup d'amis par son mérite et par sa piété, mais que je ne voulois point trop chercher ces sortes de secours humains, pour soutenir une affaire que la seule vérité et l'esprit de religion devoient défendre. Il approuva ma conduite, et me dit de lui laisser ménager cette affaire, et qu'il me diroit ensuite en confiance ce qu'il croiroit de plus à propos. Je l'informai de votre conduite, combien vous étiez éloigné de vous livrer aux Jésuites, que toutes les affaires de votre diocèse se décidoient dans votre vicariat, où ils ne se trouvoient jamais, et où M. le doyen présidoit toujours, ou sous vous ou en votre absence, etc. Cela le satisfit pleinement. Je lui fis l'histoire des avis du père Dominicain, qui est aussi son ami, et les réponses que je lui avois faites, qu'il approuva extrêmement.

J'ai vu M. le cardinal Panciatici, et lui donnai aussi une lettre de votre part, dont il parut très-content. Nous entrâmes peu en matière pour la doctrine, parce qu'il ne va jamais à la congrégation du Saint-Office; mais en tout le reste je le trouve bien informé de cette affaire, et des motifs qui vous l'ont suscitée. Il me dit qu'il liroit les livres que je lui donnois, et que nous en parlerions lorsque l'affaire seroit devant les cardinaux. Je lui donnai avis de l'état de M. de Marte, et lui exposai le désir que vous aviez que son bénéfice fût donné à M. de La Templerie, dont je lui dis les bonnes qualités pour la doctrine, pour la piété; le service qu'il avoit rendu durant

quinze ou seize ans dans une paroisse dont il étoit curé ; son peu de santé, son âge, et qu'il n'avoit point d'autre bénéfice. Il me répondit qu'il se trouvoit heureux de pouvoir vous rendre quelque service, et que de la manière que je lui parlois de cet ecclésiastique, qui étoit ici avec moi, je devois tout espérer pour lui. Ensuite il me demanda si je n'avois pas fait dresser un mémorial. Je lui dis que je n'osois pas le présenter avant d'être assuré de la mort du titulaire. Il est toujours bon que je l'aie, pour me souvenir de son nom et de celui du bénéfice. Je le lui donnai ; et, lorsque vous m'avertirez de cette mort, je l'en informerai exactement.

J'ai de la consolation, monseigneur, que votre santé se soutienne ; vous l'employez pour défendre la vérité. L'on dit ici que c'est un grand bien pour l'Église que votre livre ait été attaqué, et que vous faites connoître des vérités très-importantes pour la religion ; qu'on s'étoit accoutumé à tout condamner sur le moindre soupçon, et que le respect qu'on a pour vous fait qu'on s'appliquera sérieusement à s'instruire de la doctrine des saints. Toutes ces réflexions augmentent, s'il se peut, mon respect et mon attachement pour vous.

350.

DU MÊME A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Dispositions de plusieurs cardinaux. Bruits qui courent à Rome sur la disposition des esprits en France.

A Rome, 25 février 1698.

J'AI reçu, monsieur, par ce dernier courrier, vos deux lettres.

J'ai vu cette semaine plusieurs de nos cardinaux, c'est-à-dire depuis cinq ou six jours. M. le cardinal de Saint-Clément, ou Ferrari, entra de lui-même dans l'explication de l'amour naturel. J'ai rendu compte de notre conversation à M. de Cambrai, mais j'oubliai de lui dire les dernières paroles de cette Éminence sur son sujet : *Jam notissimum est omnibus, Dominum archiepiscopum Cameracensem esse virum eximiæ probitatis, et singularis doctrinæ et pietatis.* Il entend le français quand il le lit, et je compris qu'il faisoit poids sur ce mot de *probitatis*, qui répond au français *probité*, pour exprimer que M. de Cambrai étoit bien éloigné d'avoir voulu couvrir l'erreur sous des *expressions ingénieuses*, comme dit le *Summa*, etc.

M. le cardinal Albano me dit à peu près les mêmes choses que je vous ai déjà mandées du cardinal Spada.

M. le cardinal Marescotti, que je vis hier, me fit des excuses fort obligeantes de ce que j'avois été deux ou trois fois chez lui sans pouvoir lui parler, à cause qu'il étoit embarrassé pour terminer la querelle de son frère, qu'un autre seigneur avoit appelé en duel; et à la fin de notre conversation il me dit que l'affaire

de la doctrine étoit encore devant les examinateurs, « mais que, quand elle seroit venue aux cardinaux, » la leur principale seroit de conserver la réputation » de M. de Cambrai, et qu'il voyoit bien de quelle » conséquence elle étoit pour l'Église et pour son » diocèse. »

M. le cardinal Casanate, que j'ai vu ce matin, m'a dit que le Roi pressoit fort « qu'on jugeât cette » affaire, et qu'il étoit juste aussi; mais qu'il falloit » aussi donner le temps aux examinateurs de bien » comprendre la doctrine de M. de Cambrai sur des » matières si sublimes et si relevées; que, s'il étoit » attaqué par de grands hommes, il y avoit aussi de » grands hommes qui le défendoient, et qu'on ne » devoit point s'exposer ici à porter un jugement là- » dessus, qui ne fût bien clair et bien certain; qu'il » étoit bon que je donnasse des livres et des réponses » de M. de Cambrai à tous les cardinaux du Saint- » Office, et que je les informasse de cette affaire et de » la doctrine, afin qu'ils fussent préparés pour les » congrégations, lorsqu'ils commenceront de les tenir, » parce que les examinateurs auroient sans doute » bientôt achevé. » Il a même ajouté que c'étoit trop de tenir deux congrégations par semaine, parce qu'on n'avoit pas assez de temps pour bien étudier les matières. Je n'ai rien vu ni dans ses manières ni dans sa conversation, qui ne puisse bien convenir à ce que je vous ai déjà mandé qu'on m'avoit rapporté de lui, c'est-à-dire qu'il ne voyoit pas que ce livre pût être condamné, ou qu'on ne sauroit le condamner sans condamner les expressions des saints canonisés, etc.

Tout ce que j'apprends, ou par moi ou par nos

amis, ne peut qu'augmenter nos bonnes espérances, et même j'oubliois de vous dire qu'un de nos cardinaux, qui m'a toujours paru très-sensible aux intérêts de M. de Cambrai, m'a dit *qu'il croyoit avantageux pour lui que son affaire fût jugée au plus tôt, et que les instances que le Roi faisoit lui étoient favorables.*

J'appris néanmoins dimanche une chose qui me fait de la peine. M. l'archevêque de Paris, répondant à un de ses amis, qui lui mandoit que tout le bruit de Rome étoit, 1° que les docteurs de Paris, et même ceux de Sorbonne, revenoient tous à M. de Cambrai; 2° qu'on étoit persuadé que les évêques de France n'étoient point du sentiment des trois prélats, puisqu'ils n'avoient pas voulu prendre part ni signer leur *Déclaration*; 3° que le Roi avoit changé, et revenoit beaucoup de la prévention qu'on lui avoit donnée contre la doctrine de M. de Cambrai, puisqu'il voyoit qu'on étoit si long-temps à dire qu'elle étoit mauvaise: il lui répond, 1° que constamment tous les docteurs de Paris continuent à condamner le livre de M. de Cambrai, et que, s'il y en a quelqu'un qui n'en dise mot, ce ne peut être que quelqu'un de ceux qui ne sont pas capables d'entendre ces matières; 2° que presque tous les évêques de France lui ont écrit sur sa Lettre pastorale, qu'ils l'approuvent et la louent beaucoup, et lui marquent en même temps « qu'ils » sont très-contraires à la doctrine de M. de Cambrai, » et que, pour en mieux convaincre M. le nonce, il lui » avoit porté toutes ces lettres en original, afin qu'il » vît lui-même les paroles et la signature de ces évê- » ques; » 3° que *le Roi étoit toujours dans les mêmes sentimens sur cette affaire*, qu'il s'étoit plaint au

nonce de ce qu'on étoit si long-temps à juger à Rome, et qu'il l'avoit chargé d'en écrire en cette cour; que lui-même, archevêque de Paris, en écriroit au cardinal Spada d'une manière fort pressante, etc. Je vois qu'en effet dès le lendemain du courrier de France, le Pape envoya un exprès au Saint-Office, afin que l'on tînt deux congrégations par semaine; mais néanmoins c'est depuis cet ordre du Pape que j'ai vu le cardinal Albano, qui est le second ministre, et qu'il m'a dit ce que je vous ai déjà marqué, et ce qu'un autre m'a dit aussi, qu'il croyoit avantageux à M. de Cambrai que l'affaire fût jugée promptement. Mon homme même au bon latin m'a dit encore depuis : *Timebam initio, quia videbam examinatores incertos inter se et dubios; sed ex quo Dominus noster fecit hanc conjunctionem duorum præsulum cum aliis examinatoribus*..... Là il donna du nez, et secoua la tête, pour exprimer qu'il ne craignoit plus rien, et ajouta deux ou trois fois : *Ha! bona junctio, bona junctio!* latin ou italien, comme vous voudrez.

J'ai su, par une voie bien secrète et bien sûre, que le prédicateur du Pape, et encore un prélat de grande conséquence, avoient dit à une personne distinguée et notre ami, que le livre ne pouvoit jamais être condamné.

Les *Réponses* françaises, que j'ai produites et répandues avant que de savoir la difficulté de M. de Cambrai sur le XLV^e^ Article, sont louées et approuvées de tout le monde; mais je n'ai point reçu les latines, et ce retardement surprend tout le monde, et ne peut faire qu'un méchant effet. Le mieux seroit de les produire au plus tôt conformes aux françaises. M. de Cambrai a

sans doute eu raison de dire ce qu'il a dit, et M. de Meaux n'oseroit le chicaner là-dessus. Il est évident qu'il ajoute un *tantùm* qui change toute la doctrine et tout le sens du livre. Je vois même que l'on commence à dire qu'il ne faut plus recevoir de nouveaux écrits de la part des délateurs, puisqu'il faudroit nécessairement que M. de Cambrai y répondît, et je crains avec raison que les examinateurs acheveront toutes leurs congrégations avant que j'aie donné ces *Réponses* latines. Voilà six mois qu'on les attend. J'appréhende aussi que cette même raison du XLV^e^ Article vous empêche de publier à Paris les *Réponses* françaises, et cela nous fait grand tort; car il seroit revenu ici que tout le monde les approuvoit, et c'est là précisément ce que les gens de ce pays demandent. Ils veulent savoir le jugement que le public fait des choses avant de les approuver. Je ne veux point être trop hardi à vous dire que ce retardement nous nuit.

Nous gardons assurément un profond silence sur le lieu de l'impression, où le nom de Bruxelles ne paroît pas, et même on laisse croire que tout vient de là, ou de quelque autre ville bien proche.

Touchant les écrits qui ont couru ici pour défendre le livre de M. de Cambrai, et que M. de Meaux appelle des libelles diffamatoires, voici ma conduite et les précautions que j'ai prises. Je n'ai point répandu ces écrits, comme l'on m'en accuse sans preuve et sans fondement. J'ai eu soin d'aller dire à M. l'assesseur du Saint-Office, au maître du sacré Palais, aux examinateurs, aux cardinaux mêmes, que ces écrits ne venoient point de M. de Cambrai, qu'ils ne défendoient pas même son livre suivant son système; que

je n'en connoissois point les auteurs, et que je n'y prenois aucune part. Ils ont été très-contens de moi là-dessus, et m'ont répondu que je ne pouvois pas m'empêcher de savoir bon gré à ceux qui entreprenoient la défense de notre cause, de quelques raisons qu'ils se servissent pour cela. Il y en a un dont l'auteur est ici, et qui a porté lui-même son écrit aux cardinaux et aux examinateurs. Deux ou trois refusèrent de le recevoir de sa main. Il s'en alla plaindre au commissaire du Saint-Office, qui les envoya de son autorité à ces examinateurs, avec ordre exprès de les lire. Tout cela n'est point de mon fait.

Vous connoissez mon respect et mon attachement pour vous.

351.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il insiste pour supprimer la première édition de la *Réponse à la Déclaration*; il lui annonce qu'il va publier ses défenses.

A Cambrai, 25 février (1698.)

Je vous avoue, mon très-cher abbé, que je ne puis m'empêcher d'être en quelque peine sur le carton du XLVI^e^ Article de la *Déclaration* que je vous ai envoyé. Vous comprenez mieux que moi que ce changement n'est pas moins nécessaire pour le français que pour le latin. Je le crois essentiel à ma cause. La première réponse n'avoit été faite que par rapport à un endroit, sans prendre garde à un autre. La chose n'est rien pour le fond du livre pris équitablement; mais elle montreroit une variation, et feroit peut-être

soupçonner un artifice qui préviendroit Rome contre moi. Si mes parties peuvent avoir quelqu'un des exemplaires, ils en tireront d'étranges conséquences. J'aurois bien voulu que vous n'eussiez pas perdu un instant pour retirer les exemplaires déjà donnés. Je suppose du moins que vous n'en aurez pas donné davantage, ni de français ni de latin, à personne sans exception, et que vous aurez pris les moyens les plus efficaces pour retirer sans éclat les exemplaires donnés aux examinateurs. Je vous conjure de n'écouter rien de ce qu'on vous mande de Paris là-dessus; car tous leurs raisonnemens n'ont rien qui puisse être soutenu. Encore une fois, je vous conjure de supprimer absolument, d'une manière ou d'autre, cette première manière de répondre au XLVI^e^ Article.

Il y a déjà huit jours qu'on a achevé de faire partir tous nos imprimés. Ainsi vous aurez toutes mes défenses complètes. Le français de Bruxelles est un peu plus ample que le français et que le latin de Lyon. Vous savez qu'en revoyant on ne peut s'empêcher de retoucher et d'ajouter : mais vous ferez aisément entendre, par le français, ce qui peut manquer au latin.

On vous enverra le plus tôt qu'on pourra les trois *Lettres* à M. de Paris traduites en latin.

Je vous envoie mon Mémoire latin, qui commence ainsi : *Maximum observandum est*, etc. Je vous l'envoie retouché, parce que je l'avois fait trop à la hâte, et qu'il avoit besoin d'être un peu corrigé [1]. Prenez garde aussi au recueil des seize propositions extraites

(1) On a vu ce *Mémoire*, ci-dessus pag. 423.

des ouvrages de mes parties. Je vous envoie la citation marginale des auteurs d'où ces propositions sont tirées, les unes en propres termes, les autres en équivalent (2).

Si on s'avise de parler du P. Lacombe, vous pouvez déclarer de ma part que je ne l'ai jamais vu; que je ne lui ai jamais écrit, ni fait écrire, ni fait parler, ni donner de mes nouvelles, ni demander des siennes, ni envoyé aucun écrit, ni fait envoyer ni directement ni indirectement; qu'enfin je n'ai jamais eu avec lui aucun commerce même indirect, ni pensé à en avoir aucun. Si on alléguoit quelque chose de contraire, il faudroit ou qu'il fût faux, ou que ce fût quelque chose fait par d'autres, à mon insu et contre mon intention.

Je vais, dans sept ou huit jours, commencer peu à peu la publication de toutes mes réponses : mais je ne veux point les répandre avec éclat. Vous pouvez dire de votre côté ce que je dirai du mien, qui est que j'aurois fort voulu l'éviter; mais que je ne l'ai pu, parce que la forme de notre procès ne permet pas le secret, et que je ne pouvois garder le silence jusqu'au bout, à moins que le Pape ne m'en donnât l'ordre. Mais je ne publierai rien que peu à peu et insensiblement, jusqu'à ce que les choses reviennent en France par Rome; ce qui ne peut guère tarder.

Ménagez votre santé, mon cher abbé; il faut se bien porter jusqu'au bout. Apparemment la fin s'approche. Parlez ferme dans les occasions, avec toute la simplicité et la douceur évangélique. On voudra

(2) Voyez la note (2) de la lettre 348, ci-dessus pag. 420.

vous flatter de vaines espérances; on voudra vous intimider : demeurez égal en toute occasion, et laissez faire Dieu, après avoir défendu la vérité. Je le prie de vous bénir, de vous inspirer, d'être votre parole, votre pensée, votre tout. *Amen, amen, amen.*

Mes complimens à ceux à qui j'en dois. Je suis toujours plein d'estime et d'amitié pour M. de La Templerie.

Remarquez bien que je ne me rends pas délateur contre mes parties pour demander leur condamnation, comme ils se sont rendus parties pour demander la mienne. Je propose seulement qu'on les fasse expliquer, et ce n'est pas ce qu'ils demandent pour moi.

352.

DU MÊME AU NONCE.

Raisons qui l'obligent à publier ses défenses; désir qu'il a d'une prompte décision.

A Cambrai, 25 février 1698.

Je tâche de recourir le moins souvent qu'il m'est possible à votre bonté, de peur d'en abuser; mais j'espère que vous me permettrez de vous représenter ici certaines choses qui me paroissent essentielles dans l'affaire que j'ai à Rome. Vous pouvez voir, monseigneur, que j'ai tâché d'avoir toute la patience qui devoit calmer et adoucir les esprits prévenus; peut-être même ai-je gardé trop long-temps le silence, quand il s'agissoit de justifier ma foi, et de répondre aux plus horribles accusations. Un grand nombre de

théologiens habiles, pieux et modérés, ont blâmé ce silence. Il me revient de Rome, par les voies les plus sûres, que les cardinaux même les plus éclairés sont étonnés de ce que je n'ai point publié d'abord toutes mes réponses. Ils ajoutent que les défenses doivent nécessairement être aussi publiques que les accusations; enfin ils déclarent que des défenses produites dans un tribunal réglé, et qu'il faut communiquer aux parties, ne peuvent jamais être secrètes. Il y a près de trois mois, monseigneur, que je reçois chaque semaine ces avis décisifs : mes écrits commencent enfin à se répandre à Rome, et je n'ai pu l'éviter. A l'heure que j'ai l'honneur de vous écrire, mes défenses y sont déjà publiques; et c'est avec regret que je me vois hors d'état de dérober aux yeux du public tout ce que la vérité me contraint de dire contre les écrits de ceux qui m'accusent. Je comprends, monseigneur, que mes réponses les blesseront, quelque soin que j'aie pris de les rendre aussi modérées et aussi respectueuses, que leurs accusations ont été pleines de rigueur et de véhémence. Mais enfin ils seront blessés, par la raison que je me justifie en montrant qu'ils m'ont accusé sans sujet. Ils croiront qu'il est de leur honneur de répondre; ils ne manqueront pas d'écrire de nouveau. Mais je vous supplie, monseigneur, de considérer que, dans toutes les règles des tribunaux réglés, l'accusé doit parler le dernier. S'ils veulent répondre à mes réponses, il est de la justice qu'on me laisse encore réfuter les réponses qu'ils feront; si, au contraire, ils veulent bien se borner à tant d'écrits qu'ils ont déjà faits, et qu'ils ont eu tant de loisir de faire en toute rigueur; s'ils

veulent renoncer à toute production nouvelle, je renoncerai volontiers de ma part à rien produire au-delà de ce que j'ai déjà envoyé à Rome, et je consens de tout mon cœur que Sa Sainteté prononce sur les défenses seules que j'ai fournies. Offrir ce parti, quand on est l'accusé, ce n'est ni fuir, ni vouloir gagner du temps; au contraire, c'est aimer la paix, c'est ne craindre point sa condamnation, si on la mérite; c'est chercher avec impatience à se détromper, si on se trompe; c'est vouloir de bonne foi une prompte fin. Mais si M. de Meaux veut encore donner des livres, grossir toujours le procès, et l'alonger en le grossissant, pour faire perdre de vue au public le vrai nœud de la question; il faudra bien que je lui réponde encore, et que nous donnions une seconde scène, où j'espère rendre les choses claires et sensibles à tout le monde.

Voilà, monseigneur, ce que la justice demande qu'on m'accorde. Je vous supplie très-humblement d'en prévoir les suites avec votre prudence ordinaire. Seroit-il raisonnable qu'on permît à ma partie de m'accabler par les plus horribles accusations, sans me donner le temps de les réfuter? En lui permettant de m'attaquer, ne me met-on pas dans l'absolue nécessité de me défendre? Loin d'avoir aucun désir ni de retarder le jugement, ni de prolonger la dispute, je ne demande que le silence et la paix. M. de Meaux ne peut plus faire que des redites pour le fond; les nouveaux tours ne seront pas de nouvelles choses. S'il veut encore écrire, il me forcera à écrire aussi, et j'en serai très-affligé. S'il veut finir, maintenant que j'ai tâché de répondre à tout, je consens

à me taire, pourvu qu'il cesse d'écrire, et j'attendrai avec une soumission sans réserve le jugement du saint Père. Voilà, monseigneur, ce que je crois capital de vous représenter, avant que ce prélat fasse de nouveaux pas qui me contraignent d'en faire de mon côté. Vous saurez mieux que personne l'usage que vous en pourrez faire, et en France et à Rome. Je serai toute ma vie avec une très-sincère reconnoissance de vos bontés, et avec un respect singulier, etc.

353.

DU MÊME A M. TRONSON.

Raisons qui l'obligent à publier ses défenses.

A Cambrai, 28 février (1698.)

J'ENVOIE à Paris mon intendant, qui est un homme assuré, et je ne puis, monsieur, me résoudre à perdre cette occasion de vous assurer que je vous aime et vous révère plus que jamais. Je suppose que vous aurez déjà vu mes défenses. Je ne les publie qu'à la dernière extrémité, avec une sensible douleur, et demeurant, ce me semble, dans les bornes d'une sincère vénération pour les personnes, pendant que je suis réduit à me plaindre des écrits et du procédé. Il n'y a rien que je n'aie tenté à Rome pour engager le Pape à m'imposer silence et à justifier ma foi, sans m'obliger à publier mes raisons contre mes confrères. On a voulu me laisser tout le soin de ma justification vers le public, et on n'a pas même voulu me répondre du secret des défenses que j'ai produites. Voilà ce qui

me met dans la nécessité d'instruire toute l'Église de ce que j'aurois bien voulu ensevelir. Si je manque dans mes écrits à ce que je dois aux prélats qui m'ont si rigoureusement attaqué, je suis prêt à le réparer par une humble soumission : mais si je ne dis que des vérités essentielles à ma cause, et si je les dis doucement, peut-on me blâmer de défendre ma foi violemment attaquée? S'ils veulent finir, nous finirons tout court après mes réponses publiées; s'ils veulent écrire encore, je répondrai avec regret de les voir faire des redites qui prolongeront le scandale. Dieu permet que ma santé se soutient, et que j'ai le cœur en pleine paix parmi tant de sujets de peines, et dans un très-grand travail : ma santé est même si bonne, que je jeûne exactement tous les jours. C'est le premier carême de ma vie fait régulièrement. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve long-temps; car je vous regarde comme un de ses principaux serviteurs, dont l'Église a plus de besoin que jamais. Lui seul sait ma tendresse, ma confiance et ma vénération pour vous.

Malgré tous vos refus, je ne puis, monsieur, souhaiter de désirer encore des ouvriers de Saint-Sulpice pour mon séminaire. Si Dieu le veut, il vous en donnera l'ouverture et les facilités; s'il ne le veut pas, j'aurai du moins la consolation de l'avoir désiré.

354.

DU MÊME A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur les motifs qui l'obligent à publier ses défenses, et les dispositions dans lesquelles il les publie.

28 février 1698 (1).

Je déplore tous les jours, madame, la malheureuse nécessité de déplaire aux personnes pour qui je conserverai toute ma vie un respect et un attachement véritable. Mais si peu qu'on veuille bien pour un moment se mettre en ma place, on verra qu'ils ne m'ont laissé de ressource pour justifier la pureté de ma foi, qu'en montrant leur prévention. Du moins je ne le fais qu'à la dernière extrémité, avec la douleur la plus amère, et demeurant toujours dans les bornes de la plus grande vénération. Ce que je dis ici, madame, n'est point un simple compliment; car toute ma conduite répond à mes expressions. C'est encore moins un ménagement de politique. On a poussé les choses si loin, qu'on ne m'en a laissé aucune à ménager pour la justification de ma foi. D'ailleurs, je crois que personne ne m'accusera d'être trop politique. Mais en vérité, madame, plus mes raisons me paroissent claires, plus je suis affligé qu'on m'ait réduit à les publier. Il ne m'est permis de les affoiblir par aucun adoucissement; mais je tâche de ne dire

(1) Cette lettre est imprimée dans les *Mém. politiques* de l'abbé Millot, tom. Ier, pag. 384, sous la date de 1697. C'est certainement une erreur, puisque les premiers écrits de Fénelon pour sa défense ne furent publiés qu'en février 1698.

que

que ce qui est précisément nécessaire à ma cause, et de le dire sans blesser ce qui est dû aux personnes. Pour mon cœur, j'ose me rendre ce témoignage devant Dieu, qu'il n'est ni changé, ni altéré. Je sépare entièrement les préventions que je crois voir dans les personnes, d'avec la vertu solide et toutes les autres qualités qui méritent d'être singulièrement révérées. Il y a si long-temps que je les révère du fond du cœur; et je le fais aujourd'hui avec autant de joie que je le faisois autrefois. Si je me trompe, je demande à Dieu qu'il daigne m'ouvrir les yeux. Alors j'aurai une reconnoissance éternelle pour ceux qui ont eu le zèle de me corriger, quoiqu'ils aient passé les bornes en le faisant. Si, au contraire, je ne me trompe point, je ne cherche que le silence et la paix. Ma patience effacera peut-être peu à peu les préventions de ceux qui m'ont accusé. La liberté avec laquelle je parle, madame, est peut-être excessive, et je vous demande pardon de ce qui peut vous déplaire dans ce discours; mais je n'ai pu me résoudre de faire l'action de ma vie à laquelle j'ai eu la plus forte répugnance, sans vous ouvrir mon cœur avec toute la confiance que vous m'avez inspirée par vos bontés. Je les ai trouvées constantes jusque dans le temps où je les attendois le moins, et où vous pouviez le plus vous dispenser de m'en donner des marques. Jugez, madame, de l'attachement à toute épreuve et du respect sincère avec lequel je serai jusqu'à la mort, votre, etc.

355.

DU MÊME AU NONCE.

Sur le nouveau livre de Bossuet, et le désir qu'il a de voir finir l'affaire.

A Cambrai, 1er mars 1698.

J'AI reçu avec beaucoup de reconnoissance les conseils que vous avez la bonté de me donner dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je serai ravi de les suivre autant que je le pourrai. Je viens de recevoir le livre de M. de Meaux, que je commence à lire [1]. Il me paroît rempli de tout l'art imaginable pour prendre toutes mes paroles à contresens, et pour les tourner à des sens impies. Pour moi, monseigneur, je vais le lire dans la disposition de ne répondre rien à toutes les accusations qui ne me paroîtront pas tout-à-fait importantes, ou auxquelles je croirai avoir déjà assez répondu par avance. Pour celles qui seroient capables d'éblouir le public, je ne veux y répondre que d'une manière si courte et si douce, qu'on y puisse voir mon amour sincère pour la paix, et mon impatience de finir. M. de Meaux produit un nouveau livre plein de redites pour le fond, mais de tours nouveaux et dangereux. Il le fait, monseigneur, à la veille de la décision du Pape.

(1) Ce livre a pour titre : *Divers Écrits ou Mémoires sur le livre intitulé :* Explication des Maximes, etc. *Sommaire de la Doctrine*, etc. *Déclaration des trois Évêques*, etc. *avec une Préface sur l'*Instruction pastorale *donnée à Cambrai, le* 15 *septembre* 1697. On a déjà vu que les *Divers Écrits*, le *Sommaire* et la *Déclaration* étoient connus à Rome depuis plusieurs mois. Bossuet y joignit la *Préface*, avec un long *Avertissement* contre les *Réponses* de Fénelon, et ce recueil fut publié à la fin de février 1698.

Il ne peut le faire que pour frapper les examinateurs par des raisons que je n'aie pas le loisir de réfuter, ou bien pour éloigner la fin : mais j'espère que la sagesse et l'équité du saint Père évitera ces deux inconvéniens. Si peu que le nouvel ouvrage de M. de Meaux fît d'impression sur les esprits à Rome, il seroit juste d'attendre mes réponses. C'est toujours l'accusé qui doit parler le dernier, surtout quand il s'agit d'accusations si horribles sur la foi, et que l'accusé est un archevêque, dont la réputation est importante à son ministère. Si M. de Meaux veut toujours écrire le dernier, il trouble l'ordre de toute procédure, et il ne veut point finir. Si je suis obligé de lui répondre, je le ferai, monseigneur, si promptement et si courtement, que ma réponse ne retardera guère le jugement de Rome. Il peut avoir des raisons pour prolonger l'affaire. Je n'en ai aucune qui ne me presse de la finir au plus tôt.

Quant à ses écrits, je ne suis point embarrassé à y répondre, et j'espère, avec l'aide de Dieu, éclaircir tout ce qu'il enveloppe; mais, quoique je n'aie rien à craindre de cette guerre, j'aime la paix, et je voudrois m'appliquer entièrement à mes fonctions, plutôt que de donner au public des scènes dont il ne peut être que mal édifié. Quand j'ai fait une Instruction pastorale, je n'ai attaqué personne; j'ai parlé de mes parties avec un respect qui devoit les apaiser. Depuis ce temps-là, je n'ai écrit que pour me justifier sur leurs accusations atroces, sans y mêler aucune passion. Je ne demande que la paix et le silence, quoique j'aie de quoi me plaindre et de quoi réfuter. Je connois la vivacité de ceux qui mènent tout ceci;

nous ne finirons point, s'il n'intervient quelque autorité; et, quelque soin qu'on ait eu de prévenir le Roi, je connois assez sa profonde sagesse et sa sincère piété, pour être assuré qu'il appuiera tout ce que le saint Père aura fait. Ainsi, monseigneur, je m'en vais lire promptement le livre de M. de Meaux, avec le désir de ne répondre rien, s'il est possible, ou du moins de faire au plus tôt une réponse très-courte et très-précise aux points essentiels; après quoi je ne demande qu'à me taire, à être jugé, et à obéir. Je souhaite que M. de Meaux, qui se donne tant d'autorité, soit aussi docile et aussi soumis à la décision du Père commun. Ce qui me fait espérer qu'il gardera le silence, c'est que le Roi suivra les impressions qui lui viendront du saint siège. Pardonnez, s'il vous plaît, monseigneur, la confiance sans réserve que j'ai en vos bontés. Je suis pour toute ma vie, avec un zèle et un respect singulier, etc.

356.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Il l'engage à témoigner, dans ses écrits, son éloignement de la doctrine et des livres de Molinos. Dispositions de plusieurs cardinaux et théologiens.

A Rome, 1er mars 1698.

Je n'ai point reçu de vos lettres par cet ordinaire, monseigneur; mais j'en ai reçu une de M. Desanges, du 5 février, à Douai, et une autre de M. Provenchères, du 7 du même mois, à Bruxelles, avec les exemplaires qu'ils me marquent de la seconde *Lettre* à M. de Paris, et des *Réponses* françaises. Nous aurions

plus besoin de livres latins, parce que nous avons reçu plus de cent exemplaires de *Réponses* françaises par ailleurs, comme vous savez; et par là même j'ai reçu quarante exemplaires des deux traités latins de la charité et de l'oraison passive [1], que j'ai fait voir à nos amis, et, par leur conseil, je les ai donnés promptement au Saint-Office, afin qu'ils fussent distribués à nos examinateurs. On regarde ces deux petits écrits comme de grandes défenses de votre système et de votre livre. Je crois que vos *Lettres* à M. de Paris ne seront pas reçues avec moins d'approbation. Elles arriveront tout à propos, car depuis peu M. de Paris a envoyé plusieurs exemplaires français et même latins de sa Lettre pastorale, à ce qu'on m'a dit aujourd'hui, et on les répand en secret à des personnes de confiance, et même à quelques-uns de nos examinateurs qu'ils pensent nous être moins favorables, sans la communiquer aux autres.

Votre lettre aux cardinaux a été lue en pleine assemblée, et très-approuvée, à ce qu'une personne de la derniere confiance m'a assuré; et l'on m'a conseillé d'en faire faire quelques copies bien écrites pour la donner aux cardinaux, lorsqu'on me fera savoir qu'il est temps. La même personne, *qui est assurément le meilleur de vos amis, dans toutes les occasions où les intérêts du Roi et ceux de la religion ne seront point contraires aux vôtres* [2], jugeoit aussi à propos que, pour prévenir les mauvais bruits que

(1) Ces deux traités sont au commencement du tom. VI des *Œuvres*, sous ce titre : *Dissertation sur les véritables oppositions entre la doctrine de M. de Meaux*, etc.

(2) Ceci semble indiquer le cardinal de Bouillon.

M. l'abbé Bossuet répand ici, que, quoique vous condamniez en général la doctrine des Quiétistes et de Molinos, vous ne condamniez jamais les livres de cet auteur chacun en particulier, et que son oncle l'en avoit fort assuré; que, pour prévenir, dis-je, ces mauvais bruits, et les impressions qu'ils pourroient faire sur quelques esprits, il seroit bon que vous pussiez marquer cette condamnation sincère des livres de Molinos en particulier dans quelqu'un de vos écrits, mais d'une manière néanmoins qui ne parût point trop recherchée ou trop affectée. J'avois même résolu là-dessus de vous en envoyer la liste; mais je ne le puis à présent que par le premier ordinaire, parce que je n'ai pas voulu paroître moi-même trop empressé de la demander.

Les nouvelles instances que M. le nonce fait de la part du Roi, pour le jugement de votre livre, ont obligé le Pape d'ordonner une seconde fois deux congrégations par semaine; et de la manière que quelques-uns d'eux se sont laissé entendre, on croit qu'ils pourront achever cet examen dans la fin de ce carême, et que, chacun ayant donné son *votum*, l'affaire sera portée à la congrégation des cardinaux. Il paroît que tout le monde est bien persuadé que le livre, après toutes vos explications si claires et si précises, ne sauroit être condamné; mais je vois que nos parties, et ceux qu'on croit de leurs amis, reviennent à dire que c'est sur le livre seul qu'il faut juger, et que tout ce que vous avez dit depuis, pour l'expliquer, n'en change pas les expressions, ni ne les rend pas moins dangereuses. Il est vrai qu'ils ont une raison particulière de le demander ainsi, parce qu'ils

voient bien que les écrits de M. de Meaux n'ont fait aucune impression favorable à sa cause sur les esprits. Ils en ont donné, au contraire, de très-désagréables pour lui, par rapport à son érudition et à sa doctrine, et plus encore par rapport aux motifs secrets qui le font agir, et à ce grand zèle dont il paroît animé. Trois ou quatre théologiens très-fameux ici, de diverses nations de l'Europe, n'ont pas pu s'empêcher de dire qu'ils avoient regardé jusqu'à présent M. de Meaux comme un docteur profond en science ecclésiastique, et vous seulement comme un grand génie, mais non pas encore consommé dans la théologie; mais que vos écrits de l'un et de l'autre les obligeoient de revenir de leur prévention, et de changer de sentimens; que c'étoit vous, au contraire, qui étiez le vrai théologien et le bon scolastique, et que pour lui il n'avoit qu'une science vague et confuse, jamais ferme sur ses principes, ni précise dans ses conclusions.

J'ai vu M. le cardinal Casanate, qui me dit que le Roi et le Pape pressoient pour le jugement de votre livre, mais que c'étoit une affaire trop importante à l'Église pour la décider avec précipitation; que, si vous étiez attaqué par de grands hommes, il y avoit aussi de grands hommes qui vous défendoient; que Rome devoit avoir de grands égards pour la réputation d'un archevêque de votre piété et de votre mérite. Je pris cette occasion pour lui faire remarquer qu'après les accusations publiques que les évêques, et M. de Meaux en particulier, avoient faites contre vous dans la *Déclaration* et dans le *Summa*, où ils attaquoient encore plus vos sentimens secrets,

et vos intentions en faisant votre livre, que vos paroles, on ne pouvoit plus séparer votre doctrine de votre personne, et que, si votre livre étoit tant soit peu flétri, *vel minimâ notulâ*, etc. vous seriez entièrement déshonoré, etc. Il me répondit avec une précipitation qui me fit plaisir : *Je le vois bien, et c'est à quoi il faut prendre garde; car c'est là proprement notre grande affaire.* Il me dit ensuite que je portasse tous vos écrits, que je lui avois donnés, aux autres cardinaux, afin qu'ils pussent bien s'instruire de cette affaire, et qu'ils eussent le temps d'y être préparés, lorsqu'elle seroit portée à leur congrégation. J'ai vu aussi le cardinal Noris, en lui donnant vos deux petits traités. Quand je lui parlai de la charité, etc. il me répondit dans la seconde opinion de M. de Meaux, qui ne met le désir de la béatitude que dans le motif secondaire, et me dit en souriant qu'il en avoit parlé à M. le cardinal de Bouillon, et qu'il croyoit qu'il seroit facile de vous accorder tous deux là-dessus. Je lui dis que votre doctrine du pur amour étoit proprement votre seule affaire, et la source de toutes vos divisions avec M. de Meaux; qu'il verroit dans votre écrit quels étoient ses sentimens là-dessus, et combien il s'en étoit éloigné dans ses dernières explications du motif secondaire, etc. Je revins ensuite à votre livre, et lui dis à peu près ce que j'avois dit quelques jours auparavant à M. le cardinal Casanate. Il me répondit aussi à peu près de même; que c'étoit la grande affaire, et me fit deviner que c'étoit à quoi l'on étoit le plus appliqué de finir toutes ces contestations. Il me chargea ensuite de vous faire ses complimens d'une manière très-

honnête, et toute propre à me persuader qu'il cherchoit à vous faire plaisir et à vous débarrasser. Il semble que cela feroit entendre que les cardinaux ont plutôt intention d'accorder cette affaire, que de la juger.

Là-dessus, je vous dirai qu'un général d'ordre célèbre dans l'Église, et lui estimé des plus savans théologiens de l'Europe, est résolu de parler au Pape, s'il voit que votre affaire ait besoin de ce secours, et de lui représenter que, si votre livre étoit condamné, il n'est pas possible que ce jugement ne causât un schisme dans l'Église, quelque docilité que vous puissiez avoir là-dessus, parce que les docteurs de toutes les nations du monde écriroient pour le défendre, et que la doctrine de l'infaillibilité du Pape seroit absolument abandonnée. Rien de plus fort à dire au Pape même; néanmoins cela est déjà si répandu dans Rome, non point comme l'opinion particulière de ce général, mais comme le sentiment commun, qu'un expéditionnaire, peu théologien, assuroit l'autre jour qu'il étoit assuré que, si votre livre étoit condamné, il y auroit plus de deux cents docteurs à Rome qui écriroient pour le défendre. Ce n'est que la voix du peuple, il est vrai.

Mgr Le Drou, évêque de Porphyre, me chargea l'autre jour de vous assurer bien de ses respects et de son attachement à votre service. Lorsqu'il ne sera plus votre examinateur, il parlera avec plus de liberté. Il ménage l'affaire que je lui ai confiée sur ce que vous me mandez que M. Hennebel avoit écrit en Flandre, et j'espère que cette négociation aura des suites avantageuses. Ma manière flamande, et les té-

moignages avantageux que M. de Baurieu, notre bon official, lui a rendus de ma sincérité, le font marcher en assurance avec moi. J'ose vous supplier que vous témoigniez quelque reconnoissance à M. l'official, de cette lettre si obligeante pour moi qu'il a écrite à M. Le Drou. Je suis certain qu'elle a fait de très-bons effets sur son esprit.

M. l'archevêque de Chieti, que j'ai vu ce matin, m'a aussi chargé de vous saluer respectueusement de sa part. Il croit qu'il parlera dans la congrégation de demain en huit, et cela fait croire que les examinateurs auront bientôt achevé leurs fonctions. Néanmoins je crois qu'il est nécessaire que, puisque vous avez écrit à tous vos autres examinateurs, vous écriviez aussi à ces deux prélats en cette qualité.

Vous dites à la fin de l'Article XXXIII vrai : « Parler ainsi, c'est répéter ce que les saints *mystiques* » ont dit après saint Clément et après les *ascètes sur* » *la cessation des vertus.* » On vous prie de marquer quelques endroits de ces plus célèbres mystiques, dans lesquels ils parlent de cette *cessation des vertus*, parce que l'on objecte qu'il n'est pas vrai qu'ils aient parlé de la cessation des vertus dans votre sens.

J'ai dit ce matin la mort de M. de Marte à M. le cardinal Panciatici. Il m'a répondu qu'il en parleroit au Pape, et cela d'un air à faire bien espérer. Je sais néanmoins que M. Amas fait demander ce canonicat pour son frère, chanoine de Cassel, et offre de remettre au Pape le canonicat de Cassel, et déjà M. de Villamez a fait agir M. le cardinal Cavallerini : mais c'est un secret qu'il faut lui garder. Plus de cent au-

tres demandent aussi, et même, de peur d'échapper quelque chose, quelques-uns demandent aussi le doyenné, comme s'il dépendoit du Pape, comme s'il pouvoit prévenir les élections.

Je souhaite, monseigneur, que l'air de Susanne et ses belles promenades vous aient un peu réjoui, et que votre santé puisse s'y rétablir un peu, après tant de fatigues. Vous savez tous mes vœux pour vous, et je vois bien que notre Seigneur, qui vous donne la force de vous défendre si bien, veut aussi être votre salut. *Dominus fortitudo mea, et salus mea; quem timebo?*

357.

DU P. DE LA PIERRE,

PROVINCIAL DES AUGUSTINS DE FLANDRE,

AU MÊME.

Sur l'approbation générale qu'on donne à son livre.

A Lille, le 1er mars 1698.

POUR m'acquitter d'une partie de mon devoir, et exécuter la parole que j'avois donnée à votre Grandeur, elle me permettra de l'avertir qu'étant à Paris pour affaires, j'ai reçu réponse du père procureur-général, laquelle je lui envoie en original [1]. Je l'ai

(1) Ce procureur-général étoit le P. Serani, un des examinateurs du livre des *Maximes*. Voici comme il s'exprime sur Fénelon : « Ut veritatis luce » magni hujus præsulis menti nihil dulciùs, sic profectò nil clarius mihi » est. Librum hunc evolvi, seu *Declarationem pastoralem*, quam præfatus » archiepiscopus fecit in elucidationem prioris. Elucet mira in magno antistite » modestia animi, et omnium corda ad se allicit et trahit. »

apportée jusqu'à Lille, où je suis arrivé depuis six jours. Si le temps avoit été commode, et que ma santé me l'eût pu permettre, je me serois donné l'honneur de la lui présenter moi-même, et aurois dis la vérité à votre Grandeur, que tous les religieux, tant à Paris qu'ici, se réjouissent de ce que l'on rend justice à votre livre en l'approuvant, et louant tout ce qu'il contient; non-seulement les religieux, mais plusieurs évêques, abbés, prêtres, docteurs et séculiers. Je marquai la même chose à M. le comte de Fénelon votre frère, quand j'eus l'honneur de lui faire la révérence dans notre couvent, et lui dis que l'on me demandoit à Poitiers l'explication du même livre, de la part de M. l'abbé de Razes, auquel j'ai envoyé celle qu'il a plu à votre Grandeur me faire tenir. J'écrirai jeudi à Rome, tant audit père procureur-général qu'au père définiteur-général mon frère, afin qu'il nous fasse part de ce qui se fera au sujet dudit livre. Je ne manquerai d'en donner avis à votre Grandeur, de laquelle je reste avec un très-profond respect, etc.

Fr. De la Pierre, Aug. Provincial indigne.

358.

DU P. ROUSSET, DOMINICAIN, A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Conformité de la doctrine de Fénelon avec celle de saint Thomas. Il blâme le *Summa doctrinæ* de Bossuet.

A Bordeaux, le 3 mars 1698.

Je me donne, monsieur, l'honneur de vous écrire ces deux lignes fort à la hâte, pour vous assurer de

mes très-humbles respects, et pour vous prier de vous donner la peine de lire le sixième article de la question XIX de la *Seconde seconde* de saint Thomas. Vous y verrez, monsieur, votre doctrine du triple amour, et d'une triple crainte; non-seulement conforme à la doctrine de M. de Cambrai, mais, de plus, tout-à-fait propre pour réfuter les objections qu'on vous fait contre le système établi par le saint archevêque. J'ai lu avec une entière application le livre de M. de Meaux, qui a pour titre: *Summa doctrinæ libri cui titulus, Explication des maximes des saints*, etc. Tout me paroît très-foible, outré, et infidèlement rapporté. Je ne sais si M. de Cambrai y a répondu: il me semble qu'il me seroit assez facile, assisté de la grâce de notre Seigneur, de le réfuter avec avantage. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec un profond respect, votre, etc.

F. JOSEPH M. ROUSSET,
de l'ordre des FF. Prêcheurs.

359.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Nouvelles instances du Roi et du Pape pour la conclusion de l'affaire. Effet que produit l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris.

A Rome, 4 mars 1698.

VOTRE lettre du 10 février, monsieur, et celle de M. votre cousin, m'ont été rendues, et j'ai reçu par le même courrier un gros paquet. J'ai produit les

Réponses latines, car je n'avois pas de temps à perdre. Nos examinateurs tiennent leur congrégation deux fois par semaine; plusieurs ont déjà parlé, et l'on croit que, dans deux ou trois congrégations, ils pourront bien avoir achevé de dire leur sentiment dans l'assemblée, et même de donner leur *votum* par écrit.

Ma dernière lettre vous fera voir que j'avois déjà su ce que vous me dites de M. de Paris. Il ne s'est pas contenté de faire voir toutes ces réponses, que les évêques et les docteurs lui ont faites, à M. le nonce; il a envoyé un grand mémoire qui accompagne où la lettre de M. le nonce, ou celle du Roi, qui contient toutes ces approbations de sa Lettre pastorale, pour faire voir que tous ces évêques sont unis avec lui dans sa doctrine, et dans la condamnation de celle de M. de Cambrai, qu'il rapporte, sans la citer, dans cette Lettre pastorale. Il ajoute que le scandale que ce livre cause dans toute la France augmente tous les jours, et qu'il n'est plus possible de retenir le murmure et les plaintes de tous les savans et de toutes les personnes de piété, si le Pape retarde plus longtemps à condamner ce livre. Voyez, je vous supplie, monsieur, quelle impression peuvent faire toutes ces choses, surtout quand elles sont dites par une personne qui avoit affecté jusqu'ici de paroître ménager M. de Cambrai, et qui tâche d'insinuer qu'il n'agit en cela que conformément aux intentions du Roi. Il semble que c'est dans cette vue que, depuis quelque temps, ils s'attachent à dire qu'il ne faut plus compter pour rien tous ces écrits, ni de M. de Meaux, ni de M. de Cambrai, et qu'il faut juger le livre fran-

çais par lui-même. La lettre du Roi demande aussi que le Pape juge si *le livre français* est bon. Ils veulent persuader que cette lettre est toute en leur faveur, et que Sa Majesté parle toujours sur cette affaire dans les mêmes dispositions où elle étoit quand elle écrivit sa première lettre au Pape.

Sur cette lettre du Roi, le Pape veut que l'on fasse de nouvelles diligences pour terminer bientôt cette affaire. Sa Sainteté envoya chercher hier au soir M. l'assesseur du Saint-Office pour lui ordonner de nous faire savoir, à M. l'abbé Bossuet et à moi, que chacun donnât incessamment à MM. les cardinaux de la congrégation tout ce que nous voudrions communiquer pour notre affaire, afin que, d'abord que les examinateurs auroient achevé de donner leur *votum*, les cardinaux, étant déjà instruits de cette affaire, pussent en conférer dans leur congrégation, et la terminer promptement en sa présence. M. l'assesseur m'envoya hier au soir un exprès, pour me prier d'aller ce matin chez lui, afin de me dire tout cela, de même qu'il le diroit à M. l'abbé Bossuet. Voilà l'état extérieur de nos affaires. Je ne sais point si toutes ces nouvelles circonstances causeront beaucoup de changement dans les esprits. Ma lettre de samedi rendoit compte à M. de Cambrai des conversations que j'avois eues avec deux ou trois cardinaux qui me paroissoient alors bien persuadés, ou qui me disoient du moins, comme une chose très-certaine, que les esprits étoient tous revenus en France pour M. de Cambrai, que le Roi étoit dans des sentimens bien différens de ceux qu'il avoit témoignés dans sa première lettre, et qu'il prenoit soin de faire connoître qu'il ne vouloit don-

ner aucun penchant ni pour ni contre; que l'on voyoit bien les raisons que ces messieurs avoient de souhaiter que M. de Cambrai ne revînt pas si tôt à la cour. Je remarquai même qu'au lieu qu'ils avoient coutume de parler de M. de Meaux comme du seul qui paroissoit opposé à M. de Cambrai, ils disoient à présent *ces messieurs*, ne les distinguant plus; et je crus bien qu'ils savoient déjà les mouvemens que M. de Paris se donnoit pour faire valoir sa Lettre pastorale. Il y en eut un même qui me pria de lui dire en confiance si le Roi avoit donné l'appartement de M. de Cambrai dans le château à un autre; et, lorsque je l'assurai que non, il témoigna en avoir de la joie. M. l'abbé Bossuet avoit beaucoup répandu cette nouvelle, et même que le Roi avoit nommé un autre précepteur. La gazette de Hollande l'avoit dit. J'ai donné le petit écrit latin de la charité et de l'oraison passive : il commence à faire ouvrir les yeux à bien des gens. J'attends demain la première *Lettre* à M. de Paris : j'ai déjà la seconde, et je les donnerai incessamment, pour empêcher les mauvaises suites que pourroit avoir contre nous sa Lettre pastorale, si universellement approuvée comme il le veut faire croire. Les *Lettres* de M. de Cambrai le seront, si je ne me trompe, encore davantage.

Vous me demandez si cette Lettre pastorale de M. de Paris est estimée ici. Peu de gens l'avoient vue. On la porta d'abord au Saint-Office, pour voir si elle parloit du livre de M. de Cambrai. Comme elle ne le nomme point, on crut que c'étoit assez pour n'en devoir point faire mention, et les particuliers qui l'avoient vue la louent en général comme on a coutume

de

de faire; mais chacun est très-persuadé que ce n'est pas lui qui l'a faite. Le père procureur-général des Minimes, à qui il écrit souvent, lui mande, pour lui faire plaisir, que quelques cardinaux la lui avoient demandée, et lui conseilla de leur en envoyer, mais d'en payer les ports, s'il vouloit qu'elle fût bien reçue. Il en a reçu quelques exemplaires l'ordinaire passé, dont je me réjouis, parce qu'ils serviront à faire mieux entendre les lettres de M. de Cambrai à ce prélat.

Avant-hier, en donnant le petit traité de la charité, etc. à M. le cardinal Ferrari, il me parla de cette Lettre. Je connus bientôt qu'il l'avoit vue, et je lui dis qu'elle ne citoit pas le livre de M. de Cambrai, mais qu'elle en rapportoit des textes entiers, et qu'elle les joignoit à d'autres endroits de Molinos et de ces autres livres condamnés, pour en composer un corps de doctrine très-pernicieuse. Il parut n'approuver pas cette manière de M. de Paris, et me dit en riant que les ennemis cachés étoient plus dangereux que ceux qui se déclaroient ouvertement; et nous convînmes que la véhémence de M. de Meaux n'étoit pas si à craindre que la manière fine et adroite de M. de Paris. Les Italiens connoissent d'un coup-d'œil les bonnes et les méchantes finesses; mais ils ne témoignent pas les approuver.

Mon homme au bon latin m'a encore fait connoître que l'on avoit fait cette remarque, et que la conduite de M. de Paris n'étoit pas approuvée. Il m'a dit que le cardinal Ferrari avoit eu audience du Pape sur cette affaire; que M. le nonce mandoit que le Roi lui avoit écrit un billet pour le faire venir à Marli, qu'il lui avoit parlé deux heures; que la let-

tre du Roi ne donnoit aucun penchant contre nous; qu'au contraire, il paroissoit fort différent de ce qu'il étoit au commencement; qu'il avoit fort pressé le nonce que cette affaire se terminât bientôt, et qu'il lui avoit dit qu'il craignoit que les évêques et la Sorbonne ne prissent quelque résolution désagréable là-dessus; que cette lettre du Roi assuroit toujours le Pape que Sa Majesté feroit exécuter tout ce que Sa Sainteté ordonneroit. Il m'a paru, dans l'air dont il me disoit ces dernières circonstances, qu'on n'étoit point trop content ici que la Sorbonne et les évêques eussent tant d'impatience de prononcer sur une affaire dont le Pape avoit déjà pris connoissance. Il m'a redit trois fois, avec quelque émotion, que la lettre du Roi ne témoignoit aucune partialité; et ensuite il revenoit à dire que le Roi promettoit qu'il feroit exécuter tout ce que Sa Sainteté jugeroit, et n'achevoit pas de s'expliquer sur la crainte que le Roi témoignoit, que la Sorbonne ne prît quelque résolution.

Je sais, par une autre voie, que la lettre du Roi demande simplement que le Pape juge si le livre français est bon ou mauvais, et la lettre de M. de Paris, avec son Mémoire qui est venu en même temps, n'est que pour insinuer qu'il agit dans les intentions du Roi; mais les lettres des évêques disent plus que des complimens, et on les regarde comme des approbations. Néanmoins il n'a pas paru que cela fît toute l'impression que j'avois appréhendée, et l'ennui contre l'impatience de la Sorbonne et des évêques se manifestoit davantage, et paroissoit plus sensible.

Je suis toujours plus touché de vos bontés pour moi, et je vous supplie d'être bien persuadé de mon profond respect pour vous.

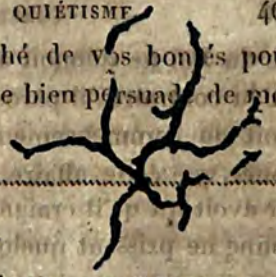

360.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il insiste pour supprimer la première édition de la *Réponse à la Déclaration*; il lui annonce sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris et le nouveau livre de Bossuet.

A Cambrai, 5 mars (1698.)

J'ai peu de choses, mon cher abbé, à ajouter aujourd'hui à tout ce que je vous ai mandé. La principale chose dont je serois en peine, s'il ne falloit être en paix sur toutes les choses qui sont dans la main de Dieu, c'est le carton pour le XLVIe Article de la *Réponse à la Déclaration*. Ce carton est plus important que je ne saurois vous l'expliquer, tant pour le français que pour le latin. Je prie Dieu de vous donner là-dessus toutes les lumières, et toute la diligence nécessaire pour ne donner aucune prise à des gens si envenimés que mes parties.

Vous avez déjà vu mes trois *Lettres* à M. de Paris. Il a fait une additon à sa Lettre pastorale, qui me donne encore de nouvelles prises, et qui m'engage à une quatrième lettre. M. de Meaux, de son côté, va publier un gros livre. L'accusé, comme vous dites très-bien, doit parler le dernier; mais nous passerons notre vie à nous déchirer et à scandaliser l'Église, si on ne nous impose silence après tant de redites. Je l'ai écrit au nonce, afin qu'il en pèse et en fasse peser l'inconvénient.

Vous ne m'avez point mandé le nom du cardinal qui étoit si prévenu contre mon livre : le nom en est demeuré au bout de la plume. Dès que la quatrième Lettre sera faite, je vous l'enverrai. Je vous enverrai aussi le reste des autres. Ne m'oubliez pas, quand vous verrez M. le cardinal de Bouillon, M^me^ la princesse des Ursins, monsieur son frère, le P. Dez, M. de La Tuilière, et M. de Certes. Ménagez votre santé. Je prie M. de La Templerie d'en avoir grand soin, et je souhaite que la sienne se conserve parfaite. Priez, faites prier; c'est ici la cause de l'esprit de prière. On peut juger, par tout ce qu'on ose dire contre l'amour indépendant du motif de la béatitude, avec quelle autorité ils écraseroient bientôt tous ceux qui le soutiendroient, s'ils avoient une fois prévalu contre moi à Rome. Ils me déshonoreroient à jamais comme un Quiétiste, et puis ils envelopperoient dans la secte de ceux qu'ils nomment Demi-Quiétistes tous les défenseurs de l'amour désintéressé. Quiconque ne se borneroit pas à l'amour d'espérance seroit Quiétiste. Je vois bien qu'ils veulent m'empêcher, par des chicanes, de retourner à la cour; mais je n'y veux jamais retourner aux dépens de la vérité, et par un accommodement qui mette ni la saine doctrine, ni ma réputation sur ma foi en aucun doute. Mille fois tout à vous tendrement.

361.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Inutilité du carton de la *Réponse à la Déclaration*. Effet de l'*Instruction* de l'archevêque de Paris. Dispositions de plusieurs cardinaux. Nécessité de publier les défenses.

A Rome, 8 mars 1698.

Vos deux lettres, monseigneur, la première du 4 février et la seconde du 10, m'ont été rendues par ce dernier courrier. Je me servirai de la réponse que vous me faites à l'article qui regarde le mariage de M. le Duc de Bourgogne, dès-lors que la personne qui m'avoit chargé de vous faire cette demande sera de retour ici. Il me paroît que, dans cette cour, on veut bien savoir ces sortes de nouvelles, pour n'ignorer rien de ce qui se passe dans les cours étrangères; mais pour celle-ci en particulier, je ne vois pas qu'on y ait fait grande attention, ni même qu'elle fasse beaucoup d'honneur à M. l'abbé Bossuet, qui l'a publiée.

Le livre latin est produit il y a déjà long-temps. Les *Réponses* françaises le furent encore plus tôt, et dans des circonstances si pressantes, qu'il n'étoit pas possible de différer davantage, jusque-là que je fus obligé d'aller moi-même au Pape lui faire voir les deux premières feuilles imprimées que j'en avois reçues, afin de l'assurer par là que vous travailliez avec toute la diligence possible pour donner vos *Réponses*, et que nos parties n'avoient pas raison de dire que nous abusions de la promesse que Sa Sainteté m'avoit faite de ne rien juger qu'elle n'eût vu vos *Réponses*; comme si nous ne cherchions qu'à éluder son jugement.

M. le cardinal de Bouillon pressoit de la part du Roi. Il m'avoit envoyé chercher pour me le dire, et ajouta même qu'il manderoit à Sa Majesté qu'il m'avoit fait connoître ses intentions là-dessus. Je ne prévoyois point que vous voulussiez changer quelque chose, et même le premier avis que j'en reçus par nos amis, un mois après que ces *Réponses* furent produites, ils ajoutoient que les docteurs de Paris et M. Le Merre n'entroient pas dans vos sentimens, et qu'ils croyoient l'Article XLV beaucoup mieux comme il étoit déjà imprimé, que comme vous le vouliez changer. Là-dessus je ne ménageai plus rien, et comme je voyois que ces *Réponses* faisoient un effet admirable pour votre défense, je répandis tout ce qui me restoit. Il n'est donc plus possible de les rappeler. Tout ce que je pourrois faire à présent, seroit d'en distribuer d'autres avec le carton du nouvel Article XLV. Peu de gens remarqueront cette différence, et ceux qui seront capables d'y faire attention voudront pénétrer la cause de ce changement, et peut-être leurs réflexions là-dessus nuiront plus à notre cause et à la vérité, que toutes les objections que M. de Meaux pourroit vous faire là-dessus; car ce mot, qui semble vous faire de la peine, *Je n'ai point dit dans mon livre*, etc. paroît ici très-utile pour votre défense, et on le trouve si vrai et si juste, qu'ils auroient de la peine à consentir qu'on le changeât. Je voudrois pourtant toujours agir dans votre esprit.

Vous aurez déjà su, par nos amis, ce que je leur mandai par les deux derniers ordinaires, que M. l'archevêque de Paris a fait voir à M. le nonce toutes les réponses des évêques et des docteurs à qui il avoit

envoyé sa Lettre pastorale, et qu'il veut que les louanges qu'ils lui donnent soient regardées comme des approbations bien sincères de toute la doctrine de cette Lettre pastorale; et comme votre livre y est condamné, quoiqu'il ne le nomme pas, il prétend que sa censure, étant acceptée de toute l'Église Gallicane, fait une terrible décision contre vous. La première nouvelle qu'on m'avoit donnée là-dessus m'étonna un peu, car il sembloit que tout un concile national vous avoit condamné. Je me suis donc un peu remué pour voir nos cardinaux, et pénétrer leur sentiment sur cette conduite. Il me paroît qu'ils ne l'approuvent ni ne l'estiment : ce n'est pas assez dire; ils témoignent de l'indignation qu'on ait voulu prendre quelques paroles de votre livre pour vous enfiler avec Molinos et tous ces auteurs condamnés, et cela d'un air doux et tranquille, sans faire semblant d'y penser. Je leur ai dit que j'attendois au premier jour les lettres que vous en aviez écrites à M. de Paris, et ils me témoignent une vraie impatience de les voir. M. le cardinal Cavallerini me répondit fort agréablement : Mais, monsieur, après cela, que pensera-t-on des dévots en France? Je lui dis : Votre Éminence sait qu'on n'y a pas grand penchant à se fier beaucoup à eux. J'appréhende que ceci ne les mettra pas beaucoup en réputation. M. le cardinal Colloredo me parut touché qu'on se servît de ces voies contre vous. Un autre, que je ne dois pas nommer aujourd'hui, m'a dit que je ne devois point craindre que cette manière d'agir pût vous nuire en ce pays. Un autre m'a fait encore entendre, par quelques paroles dont je ne me souviens pas assez précisément pour vous les redire, et

par un air de mépris et d'indignation, qu'on étoit véritablement choqué dans cette cour; et je vois que toutes ces Éminences conviennent avec ce que *mon homme au bon latin* m'avoit déjà dit, et que je mandai mardi dernier à nos amis : c'est-à-dire qu'ils font une grande attention aux paroles de la dernière lettre du Roi, qui ne donne aucun penchant, et qui promet au Pape de faire exécuter tout ce qu'il jugera. Il répéta deux ou trois fois cette promesse du Roi d'un air et d'un ton à faire comprendre que toutes ces décisions prématurées, et des prélats et de la Sorbonne, dont on leur veut faire peur, ne leur en font point, puisqu'ils sont assuré de l'autorité du Roi. A juger de toutes ces apparences, ils ne seroient point trop fâchés de pouvoir apprendre à ces messieurs, dans cette occasion, à demeurer une autre fois plus tranquilles.

J'ai vu ce matin M. le cardinal Albano, à qui j'ai porté une copie de votre lettre à MM. les cardinaux de la congrégation, parce qu'il n'y étoit pas lorsqu'elle fut lue. Je lui ai aussi donné les *Veræ oppositiones*, etc. Il m'a assuré qu'il liroit tous vos livres avec attention, et m'a promis que, s'il y avoit quelque endroit où il eût de la peine à bien prendre votre sentiment, il me le feroit savoir, afin que nous en pussions conférer de vive voix. Comme il est accablé de beaucoup d'affaires extérieures, j'ai cru qu'il étoit bon que je m'offrisse à cela. Je lui ai fait faire les réflexions que votre lettre me marque, et je lui ai dit que sous ce pontificat, aussi bien que dans tous les autres siècles de l'Église, il falloit que les Athanase et les Chrysostôme trouvassent un asile assuré dans

l'autorité du saint siège, contre le jugement de quelques évêques réunis contre eux, et même contre la faveur des puissances dont ils voudroient abuser. Il m'a répondu que cette réflexion étoit toujours nécessaire, mais que, dans cette occasion, nous ne devions point craindre que la faveur du Roi fût contre nous; que sa lettre étoit très-éloignée d'aucune partialité; qu'au contraire il promettoit au Pape de faire exécuter tout ce qu'il ordonneroit, et qu'il ne vouloit une décision que pour la sûreté des consciences, et pour le repos de son État; ensuite de quoi il m'a dit: *Credo quod gratum debeat esse D. archiepiscopo Cameracensi, quod negotium citò conficiatur.* Il s'est arrêté un moment, et a ajouté : *et etiam omnibus;* comme s'il avoit eu peur de s'être trop manifesté à moi sur le succès de cette affaire. Je sais qu'il en a été instruit par un prélat très-pieux, et qui m'a toujours paru très-affectionné pour vos intérêts.

Ce même prélat m'a dit, depuis deux jours, qu'il avoit parlé fort long-temps au Pape sur notre affaire, et vouloit me faire comprendre, par tout son air, qu'elle alloit très-bien; mais il mettoit le doigt sur sa bouche, et ajouta qu'il ne lui étoit pas permis de s'expliquer davantage. Il me donna ensuite des instructions secrètes sur tous les cardinaux que je devois voir; et je les crois sincères, parce que je les trouve conformes à leur génie et aux maximes dans lesquelles ils m'ont paru raisonner, lorsque je leur ai parlé. Entre autres, il me dit de faire beaucoup valoir, auprès du cardinal Casanate, combien il étoit de l'intérêt et de la gloire du saint siège, qu'un archevêque, qui lui paroissoit si soumis et si dévoué,

y trouvât une entière protection; et là-dessus il me dit : Le cardinal Casanate est ami, dit-on, de M. de Meaux; mais, quelque mine qu'il lui fasse, je vous réponds qu'il est trop zélé pour l'autorité du saint siège, pour oublier l'assemblée de 82, et je lui en ai déjà parlé; il s'en souvint bien. Ensuite il m'instruisoit sur chacun des autres en particulier. Je suis certain qu'il parlera au Pape, et qu'il lui fera remarquer l'injustice de M. de Paris, de joindre votre livre, sans le nommer, avec ceux de Molinos, etc. et je ne doute pas qu'il ne donne un tour agréable à cet empressement de faire voir les louanges que ces évêques lui donnent, comme si c'étoient des approbations sérieuses de sa Lettre pastorale.

La conversation que j'eus avec le cardinal Spada, il y a trois jours, est la plus importante dont je doive vous rendre compte. Je lui portai une copie de votre lettre à la congrégation, par la même raison que j'ai déjà dite, qu'il n'y avoit pas assisté lorsqu'elle y fut lue. Je lui parlai ensuite de la Lettre pastorale de M. de Paris, de l'application qu'il avoit eue à faire voir les réponses qu'on lui avoit faites là-dessus, à M. le nonce; des conséquences qu'il en vouloit tirer contre votre livre, et de la manière cachée dont il l'attaquoit, en le joignant, sans le nommer, mais en prenant vos propres paroles, avec tous ces autres livres condamnés. Tout son air exprimoit parfaitement combien cette conduite lui paroissoit extraordinaire. Il se contenta néanmoins de me dire que les ennemis cachés avoient toujours été plus à craindre que ceux qui attaquoient ouvertement. Je lui dis ensuite que M. de Meaux venoit de produire de nou-

veaux écrits contre vous. Il me répondit assez vivement : Mais il ne faut plus lire tout cela. Cependant, monseigneur, ou les a portés aux examinateurs : n'est-il pas juste que M. de Cambrai en ait communication, et qu'on lui donne le temps d'y répondre? Il ne faut point juger là-dessus, me dit-il encore d'un ton précipité; et, comme j'insistois que vous pussiez répondre, il changea tout son air, et me dit d'un ton radouci, et comme de confiance : « Il n'est point né-» cessaire; nous avons déjà écrit pour mettre la paix. » Cette affaire dure trop long-temps; le Roi veut » qu'elle finisse, et promet de faire exécuter tout ce » que le Pape jugera à propos. » Il répéta encore ces paroles *pour la paix*. Je lui fis remarquer l'importance de conserver entière votre réputation, etc.; il me répondit : Nous savons bien de quelle importance elle est pour l'Église, mais..... Il fit un signe de tête et de main, comme pour marquer qu'il ne s'agissoit plus de cela, et ajouta seulement : *Nous terminerons tout cela*. Je ne doute pas qu'en me parlant ainsi il ne voulût me faire souvenir de ce que je lui avois insinué dans notre dernière conversation, et qu'il ne voulût me persuader qu'il avoit agi dans cet esprit. Je vous ai rendu compte de cette conversation, où je lui dis qu'un mot de M. le nonce sur votre bonne doctrine termineroit infailliblement cette affaire en France. Vous pénétrerez plus que moi. Voilà simplement le fait.

Un prélat m'a dit ce matin, comme une chose bien constante, qu'il y a cinq de nos examinateurs déclarés hautement pour votre livre, qui le défendent avec beaucoup de zèle et d'érudition, et que l'on croit

même que quelques-uns des cinq autres, qui ne lui avoient pas paru si favorables, se réuniront à eux. Nos parties se plaignent que Mgr Le Drou a parlé quatre heures de suite en faveur du livre, et que Mgr *archiepiscopus Theatinus* a porté ou doit porter les OEuvres de saint François de Sales dans la congrégation, et dire à l'assemblée : Messieurs, si vous parlez de condamner le livre de M. de Cambrai, il faut plutôt condamner celui de saint François de Sales; c'est le même esprit, la même doctrine, les mêmes expressions. Ils ne paroissent pas contens de ce digne archevêque.

On croit que les examinateurs auront achevé avant Pâque. Cela me feroit souhaiter de donner au plus tôt vos trois *Lettres* à M. de Paris. J'ai lu les deux premières : rien de plus propre à faire connoître la vérité et à la faire aimer. Mais, monseigneur, pourquoi différer si long-temps à publier vos *Réponses* en France? Assurément vous nous faites tort en cela : car on attend ici de savoir ce qu'on en pense en ce pays-là, et tout ce qu'il y a de politique ici va toujours à savoir ce que le public juge des choses avant que de s'exposer à en dire son sentiment. Je croyois vous avoir dit, il y a bien long-temps, qu'on jugeoit nécessaire que vos défenses fussent publiques comme les accusations contre vous l'avoient été, et qu'on les désiroit imprimées, afin qu'elles pussent se répandre plus facilement et plus promptement. Quand je vous ai parlé ainsi, ce n'est point sur mes propres vues; ce sont tous nos cardinaux qui me l'ont dit, et je croyois vous les avoir nommés à mesure que chacun d'eux m'en avoit parlé.

Vous avez la bonté, monseigneur, de me proposer les bains de Pouzzoles, proche de Naples. Il y a cinq ou six journées d'ici, qui m'éloigneroient toujours de la France. Vaudroit-il pas mieux, si nous repassons par Marseille, aller aux bains de Baleran, qui sont dans cette province; de là à Toulouse, descendre par la Garonne jusques à Montazet, qui n'est qu'à une demi-lieue de cette rivière; donner là rendez-vous à mes sœurs; aller jusques à Bordeaux par eau, régler là toutes les affaires de nos bonnes Carmélites, et prendre le carrosse de Paris pour notre retour : ou bien nous en retourner par la route de Lyon, plus droite et plus courte, pour avoir plus tôt l'honneur de vous voir, et prendre ensuite un temps et une saison commode pour aller un peu consoler mes sœurs et nos Carmélites; car elles croient avoir besoin de moi, et j'avoue qu'elles me tiennent beaucoup au cœur les unes et les autres? Ayez la bonté de me dire ce qui vous paroîtroit le mieux en cela; car peut-être sera-t-il nécessaire que je vous aille rendre compte de mille choses secrètes qui se seront passées dans cette affaire, et que je n'oserois exposer dans une lettre; ou bien n'y aura-t-il rien de particulier à dire? Je vous supplie de me dire bien votre pensée là-dessus, afin que nous prenions bien nos mesures pour notre retour, quand il en sera temps. Il semble qu'on est résolu à finir bientôt.

Notre santé se soutient parfaitement dans le carême; ménagez la vôtre, monseigneur, autant que les intérêts de la vérité vous le permettent. Vous la défendez d'une manière bien utile à la religion, et qui, j'espère, édifiera toute l'Église. Notre Seigneur per-

met quelquefois que je ne voie plus goutte dans le succès de notre affaire, et que je marche dans les ombres de la mort, comme nous disions ce matin à la messe; mais en sûreté. Je ne crains point, parce qu'il est notre protecteur.

Nous avons reçu aujourd'hui pour près de quatre cents livres de port de paquets, par la voie de nos amis. Je n'ai pas encore tout examiné; je crois que tout y sera.

362.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il approuve les démarches qu'il a faites pour empêcher l'éclat de l'affaire.

Ce 10 mars 1698.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai pour les bontés que vous m'y témoignez toute la reconnoissance que je dois. Les démarches que vous me mandez avoir faites à Rome pour empêcher le grand éclat de votre affaire, et les dispositions où vous êtes de faire de votre part ce qui la pourroit finir, sont les effets d'un bon cœur, qui ne peuvent que vous attirer beaucoup de grâces; et peut-être que c'est de là que vous vient cette paix intérieure dont vous jouissez parmi tant de sujets de peine, et cette santé corporelle qui vous permet, dans un grand travail, de faire, pour la première fois de votre vie, exactement le carême. J'en loue Dieu de tout mon cœur; je m'en réjouis avec vous, et vous en souhaite ardemment la continuation.

Il faut, monseigneur, que vous ayez bien de la

bonté pour Saint-Sulpice, pour insister, comme vous le faites, à nous vouloir donner la conduite de votre séminaire, après vous avoir dit plus d'une fois que faute d'ouvriers nous ne pouvions pas l'accepter. En vérité, nous en sommes dans la confusion, et ce nous est un déplaisir que je ne puis vous exprimer, de nous voir obligés à vous dire aujourd'hui la même chose, et même avec moins d'espérance que ci-devant; car M. Gaye, tout irrésolu qu'il étoit, nous laissoit quelque lieu d'espérer qu'il iroit travailler quelque jour à cette œuvre. Nous devons cependant vous assurer, monseigneur, que notre volonté est aussi bonne que jamais, et que, si Dieu nous mettoit en état de répondre à vos désirs en nous donnant un bon supérieur pour votre séminaire, vous nous verriez courir à Cambrai au moindre et au premier de vos ordres. Ne traitez donc point, je vous supplie, monseigneur, du nom de refus, ce qui n'est qu'une pure et véritable impuissance. C'est une grâce que je vous demande très-instamment, aussi bien que celle de croire qu'on ne peut être avec plus de respect et de vénération que je le suis, etc.

J'ai reçu le paquet qui m'a été mis entre les mains de votre part. Je le lirai avec d'autant plus de plaisir, que j'espère y trouver des lumières qui éclairciront les difficultés que l'on continue de former sur votre livre et sur votre Instruction pastorale, et qui feront connoître la droiture de vos intentions, dont vous savez d'ailleurs que je suis assez persuadé.

363.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur les écrits de Bossuet et de l'archevêque de Paris; protection que le grand-duc de Toscane accorde à Bossuet. Nécessité de publier en France les apologies du livre.

A Rome, 11 mars 1698.

VOTRE dernière lettre, monsieur, du 18 février, m'a été rendue avec celle de M. votre cousin; et par le même courrier j'ai reçu aussi divers paquets de Lyon, où nous avons trouvé en bon état tout ce qu'on nous avoit promis. Mais je ne sais quel usage je puis ou je dois faire à présent de ces nouveaux exemplaires des *Réponses* françaises et latines où l'on a changé le XLV^e^ Article. J'en écris à M. de Cambrai, et j'attends que vous me mandiez ce que je dois faire. Si vous avez répandu en France ces *Réponses* de la seconde impression du XLV^e^ Article, j'en répandrai ici volontiers; mais, selon les apparences, l'affaire sera terminée, du moins dans la congrégation des examinateurs, avant que vous puissiez me répondre là-dessus.

Je rendis compte samedi à M. de Cambrai de la conversation que j'avois eue avec cinq ou six de nos cardinaux sur la Lettre pastorale de M. de Paris, sur les louanges que les évêques à qui il l'avoit envoyée lui donnent, et sur le soin qu'il a pris de faire voir ces réponses à M. le nonce, comme si c'étoient des approbations de sa doctrine contre celle de M. de Cambrai. Il m'a paru qu'ils approuvent peu cette manière d'agir.

Le

Le livre de M. de Meaux paroît ici sous le titre de *Préface* au recueil qu'on avoit déjà répandu de *Divers Ecrits ou Mémoires* de M. de Meaux. Cette *Préface* a 258 pages. Son dessein est de faire voir, 1° que l'Instruction de Cambrai ne convient pas avec le livre de l'*Explication des Maximes*, etc.; 2° erreur dans le système de l'amour naturel; 3° le vrai sens des passages des Pères rapportés par M. de Cambrai. J'en ai lu le commencement; et sa première démonstration claire et évidente, est que M. de Cambrai dit que, dans les dernières épreuves, *l'ame sacrifie son intérêt propre pour l'éternité*: cet intérêt propre pour l'éternité, ou ailleurs cet intérêt éternel, ne peut pas être cet amour naturel qui est temporel, et qui passe; donc, etc. erreur, etc. l'ame sacrifie son salut, etc. J'allai voir hier exprès M. l'assesseur du Saint-Office pour lui demander communication de ces nouvelles accusations ou nouvelles réponses de M. de Meaux: il m'assura qu'on ne lui avoit rien donné sur notre affaire. Je lui dis qu'on les avoit pourtant données à tous nos examinateurs: il me répéta encore qu'on ne lui avoit rien communiqué là-dessus; il en parut même surpris, et ajouta qu'il en parleroit demain à la congrégation, et qu'il s'en plaindroit: et que, s'il y avoit quelque chose de nouveau, il étoit juste qu'on le communiquât à M. de Cambrai, et qu'on lui donnât le temps d'y répondre. Je ne pus voir qu'un moment mon homme au bon latin, parce qu'il avoit été retenu trois heures de suite par un *monsignor*: il me dit seulement, sur la crainte que je lui témoignois de voir toujours de nouveaux écrits contre nous, *ha, ha, quietè agas*. Il me fit encore entendre, comme

une chose certaine, que cinq de nos examinateurs demeurent fermes à soutenir le livre avec zèle, sans m'assurer néanmoins qu'il fût vrai, comme on l'avoit dit, que quelque autre se réunissoit avec eux. Il croit que deux congrégations suffiront pour les examinateurs. Vous savez que les cardinaux ont ordre du Pape de se préparer sur cette affaire pour commencer leurs congrégations d'abord que les examinateurs auront fini les leurs. Le Pape a déclaré qu'il vouloit que les examinateurs, après avoir donné leur *votum*, vinssent encore, en sa présence et des cardinaux, dire leur sentiment et les motifs de leur *votum*. Ce Pape-ci se fie peu à ses propres lumières, et s'en rapporte ordinairement, dans toutes les décisions, à la pluralité des voix des cardinaux. On doute fort si cette affaire se terminera par un décret de la congrégation du Saint-Office, ou par un Bref apostolique. Cette manière du Bref est rare, et ne se pratique que dans les affaires extraordinaires. La nôtre est regardée comme telle, et à peu près comme l'affaire de la congrégation *de Auxiliis*, qui finit aussi par un Bref. Si les cardinaux se trouvoient partagés, comme les examinateurs, ce seroit un terrible embarras pour le saint Père. Voilà notre dernière conversation.

Vous me liez les mains sur les *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Paris, pour attendre les corrections qu'on y doit faire; mais si je ne les reçois pas jeudi prochain, et que la dernière congrégation soit celle de dimanche, cela viendra après coup pour les examinateurs. Vous voyez bien que je n'ai plus aucun fondement de demander du délai, puisqu'on n'a rien produit contre nous au Saint-Office; et peut-être

est-ce une finesse de nos parties, car vous voyez que la lettre de M. de Paris et le livre de M. de Meaux viennent lorsqu'on y pensoit le moins, pour nous surprendre et pour nous accabler tout d'un coup. Je sais encore que M. le Grand-duc agit pour M. de Meaux. Quelques personnes de piété lui ont voulu parler là-dessus; il a répondu qu'il ne se mêloit point de la doctrine, mais que depuis long-temps il considéroit M. de Meaux, et qu'il vouloit le servir. Cette recommandation est la plus forte qu'on puisse avoir en cette cour, bien plus, dit-on, que celle de l'Empereur, du roi de France et du roi d'Espagne tous trois ensemble, parce que beaucoup de cardinaux sont sujets de ce prince. Le cardinal Noris a été long-temps chez lui.

Vous ne me dites point que vous ayez publié les *Réponses* de M. de Cambrai : c'est pourtant ce qu'on attendoit beaucoup en ce pays, et tous nos amis, qui connoissent mieux cette cour, disent que ce retardement ne peut que beaucoup nuire à notre affaire. On attend toujours ici de savoir les sentimens des autres avant que de dire le sien. Nos parties soutiennent fortement que tous les évêques et tous les docteurs de France sont réunis contre la doctrine de M. de Cambrai, et l'on ne dit mot pour la défendre, ni pour instruire le public, afin qu'il parle en sa faveur. D'abord que la Lettre pastorale fut répandue, tout le monde écrivoit ici qu'elle justifioit entièrement M. de Cambrai, et tout le monde ici vouloit de même qu'il n'eût point de tort. On l'accuse de nouveau encore plus fortement, et d'une manière qui persuade davantage, et personne ne dit plus mot pour sa défense. Que peut-on juger de ce silence? Ses *Ré-*

ponses, qu'on voit ici, ne justifient pas à Paris; et le moindre effet que cela puisse produire, est de persuader, comme nos parties le disent, que les ignorans aussi bien que les savans sont toujours très-choqués, ou plutôt véritablement scandalisés des expressions trop dures de ce livre. Je vous expose ces choses pour vous faire remarquer combien il seroit à souhaiter, selon toutes les règles de la prudence humaine, que les secours nous vinssent un peu plus à propos; mais si la Providence ne permet pas que les choses puissent s'exécuter plus heureusement, je consens de bon cœur que ce soit à la conduite secrète de la sagesse divine que nous devions tout notre salut: il lui sera plus glorieux, lorsqu'il y aura moins du nôtre. J'attendrai donc en tranquillité cette *troisième Lettre*, et la nouvelle que les *Réponses* sont connues en France.

M. l'abbé Bossuet se plaint ici qu'on l'a calomnié auprès du Roi, et qu'un malhonnête homme, à qui il donnoit sa table, et qui fut attaqué un soir sur la rue, a publié mal à propos que c'étoit par rapport à lui qu'on lui en vouloit. Il a écrit, à ce qu'il dit lui-même, pour prier Sa Majesté qu'elle donne ordre à son ministre en cette cour qu'il s'informe de la vérité de sa conduite, et qu'il lui rendra témoignage qu'elle est très-bonne. On a fait deux vers latins qui racontent assez plaisamment cette histoire :

Lyditur alteritas Rusbrochi a præsule Meldis;
Meldensis Romæ cæditur alteritas.

M. de Meaux se moque de Rusbroch, qui veut que nous soyons *alteri a nobis*; et quand il a parlé, dans ses lettres en ce pays, de son neveu, il l'appelle *alter ego*.

364.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Nouvelles instances pour supprimer la première édition de la *Réponse à la Déclaration*. Sur le nouveau livre de Bossuet.

A Cambrai, 12 mars (1698.)

Dieu m'est témoin, mon cher abbé, que je crains plus de vous contrister, que je ne crains le mauvais succès de mon affaire; mais trouvez bon que je vous représente, avec un cœur charmé de votre zèle et de votre vigilance, que la réponse au XLVI^e^ Article de la *Déclaration* n'est pas soutenable. Lisez mon livre, pag. 9, lig. 3, vous y trouverez ces termes, *qu'elle n'y cherche*, etc. Ce *n'y* a été très-bien traduit par le *tantùm* des trois évêques. Cette réponse nie le *tantùm*; elle nie donc faussement ce qui est dans mon livre: donc les dix-huit premières lignes de cette réponse, dira-t-on, sont ou d'un homme de mauvaise foi, ou d'un auteur qui ne sait pas lui-même ce qu'il a dit, tant il est troublé. De plus, cette réponse est évidemment contraire à celle que j'ai faite à l'onzième objection du *Summa*, page 55, édition française. J'ai vu les raisonnemens qu'on vous a envoyés de Paris, pour soutenir cette réponse XLVI à la *Déclaration*; ils ne contiennent rien de solide, et rien n'est plus embrouillé. Par conséquent rien n'est plus propre à persuader au public ce que M. de Meaux assure dans son nouveau livre, que je ne sais à quoi m'en tenir, que je tombe dans des erreurs que mes amis ont besoin de redresser chaque jour. Comptez qu'il relevera

malignement jusqu'à une virgule déplacée. Jugez s'il épargnera une erreur de fait si grossière sur mon propre livre, et en matière si essentielle à tout le système. Cette occasion est heureuse pour lui, afin de m'accuser de contradiction et de mauvaise foi. J'honore, j'aime tendrement mes amis de Paris; je pèse avec déférence tous leurs avis; j'excuse avec plaisir ce que leur zèle leur a fait faire sur cet article : mais je ne puis ni approuver leur pensée, ni consentir que vous y ayez aucun égard. Je sais bien que j'ai parlé d'un état, et que M. de Meaux m'impute d'avoir parlé d'un acte. Mais il y a deux choses décisives : l'une, qu'il ne falloit pas nier le *tantùm*, qui est réellement de mon livre; l'autre, qu'il s'agit d'actes naturels qui ont une véritable subordination à la fin dernière, *habitu, non actu*, comme parle saint Thomas, et comme je l'ai dit dans la *Réponse au Summa*, page 35.

Souffrez que je vous rappelle le fait, mon très-cher abbé. D'abord cette édition précipitée de Lyon vous tenta pour produire quelque défense, et pour ne laisser pas languir les esprits si long-temps prévenus de la pensée que je voulois fuir. Vous la donnâtes en latin. Le courrier d'après, vous reçûtes mes avis sur le XLVI^e^ Article. Vous me répondîtes que vous retireriez facilement les exemplaires. Puis vous reçûtes le français de Lyon, semblable au latin pour cet Article XLVI. Au lieu d'attendre les cartons pour le français, et de retirer le latin, vous donnâtes encore le français; enfin vous m'avouez qu'il n'est plus temps de retirer tant d'exemplaires. Mais permettez que je vous ouvre mon cœur sans réserve. Il est toujours

temps de faire ce qui est essentiel. N'espérez pas que M. de Meaux ne relève point cet endroit. Quand il l'aura relevé avec éclat, il ne sera plus temps d'y remédier. Peut-être même que les théologiens qui sont pour lui à Rome le relèveront, et me rendront par là suspect de mauvaise foi, sans qu'on s'ouvre à vous. Rien n'est plus propre à fonder une censure, ou tout au moins un *donec corrigatur*. Il ne faut donc ni s'endormir, ni se prévaloir d'un calme apparent, ni avoir honte de reculer, ni vous arrêter aux raisons superficielles de Paris, que le zèle seul de mes amis peut rendre excusables. Je vous conjure aussi instamment que l'intérêt de la vérité et votre amitié le demandent, que vous preniez là-dessus, sans perdre un moment, les mesures les plus efficaces. Il faut éviter l'éclat le plus que vous le pourrez; mais enfin il vaudroit mieux faire un éclat, quelque fâcheux qu'il fût, que de ne supprimer pas promptement et entièrement cette fausse réponse. Il est capital que M. de Meaux, s'il est possible, n'en puisse avoir aucun exemplaire. Il ne faut rien oublier pour supprimer tous les exemplaires de Lyon, ou pour mettre le carton en la place de la fausse réponse. Il est vrai de dire que c'est une édition faite loin de moi, et que celle de Bruxelles est la mienne. Pardon, mon très-cher abbé, de la peine d'esprit où tout ceci peut vous mettre. Mon cœur est, Dieu merci, en paix sur toutes les conséquences, et je prie Dieu qu'il y mette le vôtre. Qui me consoleroit, si je contristois l'ami à toute épreuve qui est ma plus grande consolation? Ne vous embarrassez point de tout ceci : arrive ce qui pourra, nous aurons vous et moi été droits de-

vant Dieu. S'il veut m'humilier, je dois vouloir ce qui m'est bon, et dont j'ai besoin. Au nom de Dieu, faites promptement et efficacement ce qui dépend de vous; ensuite ne vous mettez en peine de rien, car le repos de votre cœur est une chose précieuse pour moi.

Vous avez bien fait de ne contredire pas le P. Massoulié sur Jansénius; mais il faut qu'il soit bien entêté. Les condamnations *in sensu obvio* seroient bien injustes et bien téméraires, si elles ne supposoient un examen solide de la suite du texte. Faut-il condamner un livre sur le sens apparent de quelques propositions détachées, s'il est rectifié par le reste du livre? Est-ce là l'intention du Pape pour flétrir le livre de Jansénius? Pour moi, sans disputer ainsi sur Jansénius, je ne l'entends pas ainsi des livres de M^me^ Guyon.

Ce que vous avez répondu sur l'amour naturel est excellent et décisif. Ils avouent des actes naturels qui font la propriété : il n'est plus question que de savoir si ces actes naturels sont vicieux. Je dis qu'ils peuvent, sans être vicieux, n'être point formés par la volonté avec le comprincipe de la grâce, en sorte qu'ils soient de la volonté seule.

M. de Meaux a enfin publié un nouveau livre assez gros, et plus atroce que tout le reste [1]. Je n'ai pas encore le temps de le lire. Je n'en ai vu que l'*Avertissement*. Si vous voyez qu'on soit convaincu à Rome qu'il ne dit rien de nouveau, il n'y a qu'à laisser juger l'affaire, sans attendre que j'y réponde. Ce procédé sera simple, droit, et utile à notre cause en

(1) Voyez la note (1) de la lettre 355, ci-dessus pag. 450.

toute façon; mais si vous apercevez que cet ouvrage fasse quelque impression contre mes *Réponses* déjà envoyées, il faut parler ferme, pour demander que l'accusé fasse la dernière production. En ce cas, je répondrai à M. de Meaux promptement, courtement et précisément, s'il plaît à Dieu, par quelque lettre. Ce retardement n'ira guère loin. On vous enverra de Paris le livre de M. de Meaux.

La traduction de mes *Lettres* à M. de Paris partira pour Rome par le courrier prochain. J'en fais une quatrième à ce prélat, sur son *Addition*, qui sera très-importante.

Ne soyez en peine de rien, mon très-cher abbé; Dieu aura soin de tout. Je ne crains que de vous affliger. Tout à vous, et plus tendrement que jamais. Je salue de tout mon cœur M. de La Templerie.

Il faut ou retirer les exemplaires de Lyon en donnant ceux de Bruxelles, ce qui est plus naturel, ou du moins faire mettre les cartons à tous ceux de Lyon.

M. Fiévet, chanoine de notre métropole, est presque agonisant. C'est le mois du Pape; tâchez, si le canonicat vaque, de le faire donner à M. de La Templerie.

365.

DU NONCE A FÉNELON.

Il désire qu'on n'écrive plus sur l'affaire.

Parigi, li 12 marzo 1698.

Accuso à V. S. ill^ma^ la ricevuta dell' involto che si è compiacciuta trasmettermi, con dentro alcuni esemplari di due sorti delle nuove opere, che ella hà composte in risposta, come in esse. Benche io sia certo anco sul motivo, che V. S. ill^ma^ mi fà, che siano à Roma state presentate, non hò tuttavia lasciato di trasmettere un' esemplare per sorte al signor cardinale Spada; e nel tempo stesso, hò ratificata la sommissione colla quale V. S. ill^ma^ stà attendendo la decisione di Nostro Signore, soprà il consaputo suo libro. Io non posso che commendarla per questo rassegnato suo sentimento, e ringraziandola infinitamente de' detti esemplari, che vedrò, bramo che le

J'ai l'honneur d'accuser à V. G. réception du paquet qu'elle a bien voulu me transmettre, contenant quelques exemplaires des deux sortes de nouveaux ouvrages qu'elle a composés en réponse à ses parties. Quoique je sois certain, par ce que V. G. me dit, qu'ils ont été présentés à Rome, je n'ai pas cependant manqué d'en envoyer un exemplaire de chaque au cardinal Spada, et en même temps j'ai rendu témoignage de la soumission avec laquelle V. G. attend la décision de notre saint Père au sujet de son livre. Je ne puis m'empêcher de la féliciter sur sa résignation; et en la remerciant infiniment des ouvrages qu'elle m'a envoyés, et que je lirai, je désire bien qu'on n'écrive

penne più non scrivano in tale delicata e pericolosa materia, mà che i cuori restino nel primo amore; mentre io col solito rispetto sono, etc.

plus sur une matière si délicate et si difficile, mais que l'union et l'amitié règnent toujours dans les cœurs. Je suis avec mon respect accoutumé, etc.

366.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU MÊME.

Sur la difficulté de retirer les exemplaires de la *Réponse à la Déclaration*; sur le nouveau livre de Bossuet; sur quelques écrits de Fénelon, et sur le partage des examinateurs.

A Rome, 15 mars 1698.

VOTRE peine, monseigneur, sur le XLVI^e^ Article de vos *Réponses* m'afflige, et je me veux mal de m'être trop laissé entraîner au sentiment de nos amis là-dessus, qui m'assuroient être celui des docteurs de Paris, ou, si je l'ose dire encore, de m'être trop laissé éblouir à la beauté de cet article dans la première impression. Ma dernière lettre vous rendoit compte qu'il y en avoit déjà plus de soixante exemplaires de répandus avant que j'eusse reçu votre premier avis pour le changement; et la lettre de nos amis qui me rassuroit là-dessus, venant deux jours après avec les exemplaires latins, que l'on me demandoit si pressément pour les examinateurs qui n'entendent pas le français, je ne balançai point à les produire, et je crois qu'il y en a présentement plus de deux cents pour le moins de répandus. Vous jugez bien par là qu'il ne me seroit pas possible de les retirer tous; mais quand je voudrois seulement demander ceux

que j'ai donnés au Saint-Office pour nos examinateurs, je sais par expérience qu'on ne me les rendroit pas, parce que, lorsque je donnai le livre latin imprimé, je voulois retirer les exemplaires manuscrits, et j'en fis même instance; mais l'on me répondit toujours qu'il n'étoit pas possible, parce que chaque examinateur avoit fait ses notes dessus, et que ce seroit lui faire perdre son étude de plusieurs jours, et même trop manifester ses réflexions et son sentiment sur le livre. Ils me répondroient la même chose sur les *Réponses*. Je ne vois donc qu'un seul moyen à présent, pour remédier en quelque sorte à cet embarras; ce seroit que l'on ne publie en France que les *Réponses* de la seconde impression; je veux dire le nouveau carton de l'Article XLVI^e^ corrigé. M. de Meaux et tous les autres ne les auront que de cette sorte, et ne pourront les attaquer que sur ce texte. Cette différence ne sera remarquée que de très-peu de gens, et, selon les apparences, l'affaire sera jugée ici avant qu'on ait pu ni l'apercevoir ni s'en plaindre. Si nous pouvions mieux faire, je le voudrois; mais je ne vois que cela, et j'espère qu'un mécompte arrivé de cette sorte n'aura pas de mauvaises suites. Dieu sait tirer le bien du mal.

J'ai reçu vos trois *Lettres* à M. de Paris en français, avec les cartons imprimés et les *errata* qu'il falloit corriger ou effacer à la plume, et je les ai portées aujourd'hui au Saint-Office dans l'état qu'elles doivent être. La Providence nous les envoie à propos pour servir de réponse à la longue *Préface* de M. de Meaux qui attaque votre Lettre pastorale. Cette *Préface* est écrite avec beaucoup de feu, et d'un style

qui éblouit par la confiance avec laquelle il avance comme des vérités de foi tout ce qu'il dit. Tout est démonstration chez lui; et il se croit si assuré de persuader le lecteur, qu'après l'avoir prié de lire certains endroits avec attention, il consent que, s'il n'en demeure pas pleinement convaincu, il ne l'en croie sur sa parole. J'espère que tous ceux qui auront lu vos explications prendront ce parti, parce que tout roule sur ne vouloir pas entendre ce que vous entendez par le mot d'*intérêt*, et par cet amour naturel délibéré et cet attachement à son propre bien qui fait le mercenaire. Nos amis me mandoient que ce livre devoit paroître à Paris dans la semaine, et par là je juge que vous l'aurez déjà vu. M. l'assesseur du Saint-Office m'a dit encore aujourd'hui qu'ils n'avoient point produit cette *Préface* imprimée au Saint-Office, sous prétexte que les livres imprimés avec privilège sont publics et connus à tout le monde; mais ils ont produit un manuscrit qui veut prouver que la béatitude ou le salut ne sauroit être indifférent, et de là ils tirent des conséquences contre certains endroits de votre livre pris dans le sens de la *Déclaration* et du *Summa*. Je crois que c'est M. Phelippeaux qui est l'auteur de cet écrit. Je l'examinerai avec quelques-uns de nos amis, et, s'il mérite que vous le réfutiez, je vous l'enverrai; mais je crois que ce ne sont que des redites assez foiblement exposées.

J'ai reçu les trois écrits de votre main qui accompagnoient votre dernière lettre. Le *Maximum discrimen*, etc. me sera de grand usage dans les visites de nos cardinaux, que je m'en vais recommencer en leur portant vos lettres et les trois à M. de Paris. Il

me semble qu'elles renferment les endroits de la Lettre pastorale de M. de Paris que vous citez dans le second écrit latin, et ceux du livre de M. de Meaux sont dans *Veræ oppositiones*, etc.

Pour la réponse aux six propositions, j'ai pris conseil d'une personne qui pouvoit mieux que nulle autre m'en donner un bien à propos sur cette matière, et il juge que je ne dois point produire cette réponse, parce que la congrégation ne suit point le projet de celui qui avoit extrait ces propositions, et l'on examine tout le livre article par article, le vrai et le faux. J'avois toujours demandé qu'on lût le texte tout entier, *antecedens* et *consequens*, pour en pouvoir bien juger. C'est ainsi que l'on procède à présent dans cet examen, et nous ne devons rien produire qui puisse servir de prétexte à changer cet ordre, qui vous paroît le meilleur.

Il est encore incertain si les congrégations des examinateurs seront achevées avant Pâque. Les apparences sont que non; mais il est constant que tous les nouveaux écrits que l'on produira, ou pour attaquer ou pour défendre, ne suspendront point l'examen et les *vœux* de cette congrégation. Elle croit être assez informée de l'état de la question.

On assure toujours que les examinateurs sont partagés. Les cinq principaux par leurs dignités ou par leur doctrine sont pour nous, et les cinq autres contre. Ils demeurent tous fermes chacun dans leur sentiment, et s'en font *un évangile*. On me dit cela d'un air gai, parce que, dans le style ordinaire du Saint-Office, cette égalité de voix suffiroit pour *libérer entièrement* le livre, et même un suffrage de plus contre

lui ne suffiroit pas pour le faire condamner. Mais vous savez que toutes les décisions se font dans la congrégation des cardinaux, et enfin devant le Pape. Celui-ci ne prononce rien par lui-même; il suit ordinairement la pluralité des voix.

Tous nos amis n'apprennent rien qui ne leur donne toujours les mêmes espérances; et même la diversité des sentimens de nos examinateurs, ne les étonne point, parce que ceux qui sont pour nous paroissent d'un si grand poids et d'une si grande réputation au-dessus des autres, qu'on ne doute pas qu'ils ne prévalent dans l'esprit des cardinaux et du saint Père.

La personne que je vous avois mandé qui devoit négocier avec M. Hennebel a jugé, de concert avec lui, qu'il étoit plus à propos qu'il ne devoit point y avoir ni de visite, ni de conversations entre nous, parce que ce commerce, venant à être découvert, pourroit refroidir le zèle de quelques gens pour nos intérêts, et en même temps donner à d'autres quelques soupçons contre lui, qui lui feroient tort. Nous en demeurerons là jusqu'à la fin de notre affaire.

L'avis que je vous avois donné des nouvelles de Flandre, sur le relâchement qu'on remarquoit pour vos examens des ordinands, se réduit à présent à l'examen des confesseurs et des prédicateurs. Surtout l'on m'a nommé deux ou trois fois les Récollets, d'un certain ton qui me fait assez pénétrer que c'est à eux principalement à qui on en veut, et cela me feroit presque croire que ces sortes de nouvelles viennent originairement de Cambrai. J'ai répondu que, lorsque j'étois à Cambrai, c'étoit dans ma chambre que ces examens se faisoient tous les mardis avec M. Der-

sel et M. Lienar ou M. Terache, et que sans doute à présent vous vous en rapportiez à ces mêmes messieurs, ou seuls, ou en présence de M. le doyen; et que ce changement qu'on remarquoit, quel qu'il pût être, ne venoit pas de vous et ne pouvoit pas vous être imputé; qu'ainsi l'on n'avoit aucun fondement de dire que « le désir que vous aviez de vous attacher » toujours davantage les Jésuites, pour vous soutenir » dans cette affaire, vous faisoit relâcher de votre pre- » mière fermeté pour la discipline ecclésiastique, et » causoit ce changement dans votre conduite. » Celui qui m'a donné ce dernier avis ne veut pas que je le nomme; mais il agit par un vrai sentiment d'estime et de vraie considération pour vous. J'ai voulu voir ce matin M. le cardinal Panciatici; il avoit beaucoup d'affaires pour la daterie, et il m'a dit d'une manière très-obligeante qu'il me prioit de remettre à un autre jour, parce qu'il vouloit avoir une longue conversation avec moi.

Je suis toujours plus pénétré de vos bontés pour moi, monseigneur; mais il me semble que je ne saurois vous être plus parfaitement dévoué.

367.

DE FÉNELON AU NONCE.

Il lui envoie sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris, et lui expose les motifs qui l'obligent à publier ses défenses.

A Cambrai, 17 mars 1698.

Je prends la liberté de vous envoyer ma *quatrième Lettre* à M. de Paris, en réponse à son *Addition*. Ne

soyez

soyez pas surpris, s'il vous plaît, de voir toutes ces lettres : je persiste à désirer autant que jamais la fin de cette dispute ; mais je ne dois pas laisser sans réponses des écrits qui attaquent ma foi sur les impiétés du quiétisme. Ceux qui paroissent modérés sont les plus dangereux, puisqu'ils s'insinuent davantage dans les esprits par cette modération apparente. Je ne saurois point, monseigneur, me dispenser de faire encore au plus tôt une courte réponse au gros livre dont M. de Meaux a voulu m'accabler à la veille du jugement de Rome ; mais je ne répondrai que courtement aux points essentiels, et loin de suivre son exemple de véhémence, de hauteur, et de tours piquans, je tâcherai de demeurer dans les bornes de la patience chrétienne et de la bienséance épiscopale. N'est-il pas juste, monseigneur, que les accusateurs ayant parlé les premiers, et autant qu'ils l'ont voulu depuis si long-temps, l'accusé parle le dernier? Vous savez que je n'ai commencé à le faire qu'à la dernière extrémité. Je ne crains point cette guerre d'écrits : je suis prêt, Dieu merci, à démêler tous les sophismes dont M. de Meaux se sert pour défigurer ma doctrine, et pour insinuer la sienne sans oser la développer. Non-seulement je lui ferai des réponses précises, mais encore je lui ferai des demandes auxquelles il faudra qu'il réponde clairement ; faute de quoi son silence seroit pris pour un aveu. Loin de craindre l'embarras de cette dispute, je crois avoir des avantages manifestes dont j'aurois un grand intérêt de me prévaloir. C'est le seul amour de la paix et la seule douleur du scandale qui me font désirer la fin de tout ceci. Mais je prévois clairement que vous aurez bien de la peine,

monseigneur, à nous procurer ce repos. Mes parties ne sont pas d'humeur à finir, à moins que l'autorité du Roi ne se joigne à celle du Pape. Il n'est pas juste de m'imposer silence immédiatement après que M. de Meaux a publié un gros livre pour prouver que j'ai enseigné ouvertement le désespoir le plus impie. Je ne pourrois me taire, sans paroître avouer cette impiété; et on ne pourroit m'imposer silence, sans m'ôter la liberté légitime de défendre ma foi et l'honneur de mon ministère. Ce n'est donc pas à moi qu'il faut maintenant imposer silence : c'est par les accusateurs qu'il faut commencer. Si on leur laisse toujours la liberté de me répondre, ils recommenceront toujours, et nous ne finirons jamais. Chaque permission qu'on leur donne de renouveler leurs accusations atroces, est une permission facile que je dois supposer qu'on me donne aussi pour me justifier contre leurs accusations. Ainsi, monseigneur, s'ils répondent encore à mes réponses, nous passerons notre vie à scandaliser l'Église. Pourquoi ne se tairont-ils pas, après avoir eu le temps de tout dire? pourquoi ne me laisseront-ils pas parler le dernier, puisque c'est le droit de tout accusé? C'est à eux qu'il seroit temps d'imposer silence. Pour moi, il ne me reste qu'à faire ma réponse, courte, simple et précise, au gros livre de M. de Meaux. Elle sera faite dans très-peu de temps: elle ne retardera presque pas la décision du saint siège. Il faut imputer ce petit retardement, non à moi, mais à celui qui fait une nouvelle production à la veille du jugement du procès. Pour ma soumission, monseigneur, elle est très-sincère. Ma docilité au saint Père sera sans réserve. S'il condamne mon livre, je

le condamnerai de même par un Mandement public. On ne me verra jamais éluder ma condamnation par des distinctions de droit et de fait. Plût à Dieu que mes parties eussent autant de docilité pour le saint siège sur la doctrine que j'attaque, que j'en aurai sur mon livre, et sur tous les ouvrages par lesquels je l'ai défendu! Je suis, avec le zèle le plus sincère et le plus respectueux, monseigneur, etc.

368.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE LANGERON.)

Sur le nouveau livre de Bossuet, et la nécessité d'y répondre. Conversation avec le cardinal Ferrari.

A Rome, 18 mars 1698.

Votre lettre du 25 février, monsieur, étoit accompagnée de celle de monsieur votre cousin, du 24; et je réponds à l'une et à l'autre comme si elles étoient toutes deux de vous. Nous avons reçu les *errata* et les cartons des trois *Lettres* à M. de Paris. En attendant que je les reçoive en latin, je les ai produites en français, parce qu'elles ne peuvent être que très-utiles pour empêcher que le nouveau livre de M. de Meaux avec sa *Préface* ne fasse trop d'impression sur les esprits. Je vous ai déjà dit que cette *Préface* étoit écrite avec beaucoup de feu, et qu'elle impose par cet air d'assurance avec laquelle il avance tout ce qui lui plaît, et par une certaine confiance qui devroit n'accompagner jamais que la vérité. Il y a pourtant bien du faux et dans les principes et dans les raison-

nemens. Je crois qu'il sera nécessaire que M. de Cambrai y réponde; car il attaque tout le système de l'amour naturel, et veut par là rendre l'*Instruction pastorale* de M. de Cambrai encore moins supportable que son livre. Comme cet amour naturel ne paroissoit pas nécessaire à plusieurs de nos docteurs pour soutenir le livre de M. de Cambrai, je sais quelques-uns de nos examinateurs, qui nous sont même favorables, et qui auroient souhaité qu'il ne se fût servi que des termes de la scolastique ordinaire pour l'expliquer. Ils s'étoient pourtant accoutumés à ce nouveau système; mais cette *Préface* de M. de Meaux donne un nouveau courage et de nouvelles forces à ceux qui nous sont contraires, et je vois que les nôtres en paroissent embarrassés, comme de certaines armes dont ils n'ont pas l'usage : même les cardinaux qui commencent à vouloir étudier cette matière, semblent étonnés de cette nouvelle manière d'expliquer la perfection de la vie chrétienne, que M. de Meaux assure dans sa *Préface* avoir été inconnue à toute l'antiquité, aux saints Pères, à l'École, aux mystiques. Je crois bien que les trois *Lettres* rassureront bientôt les esprits, et qu'on verra toujours que le dogme demeure inébranlable, de quelque manière qu'on l'explique, et même l'on goûtera dans la suite la netteté et la précision de l'amour naturel; mais les docteurs ont d'abord un peu de peine à renaître.

J'ai eu ce matin une longue audience de M. le cardinal Ferrari, en lui portant les trois *Lettres*. J'ai bientôt aperçu que la *Préface* de M. de Meaux ne lui étoit pas inconnue, et je le voyois plus occupé que je n'aurois voulu de ses raisonnemens. Il m'a

d'abord proposé le sacrifice de l'*intérêt éternel*, et l'embarras de concilier cet endroit avec celui de l'*Instruction pastorale*, où M. de Cambrai dit que ce seroit une *impiété* de sacrifier *sa béatitude*. Il semble qu'il se condamne lui-même, me disoit-il: car l'*intérêt éternel* ne peut être que la béatitude. On peut aisément expliquer, ajoutoit-il, cet autre endroit, où l'ame sacrifie son *intérêt propre pour l'éternité*, parce que cet intérêt est *tantùm circa beatitudinem*; mais l'intérêt éternel est la béatitude même. Nous avons distingué ces trois manières de concevoir la béatitude: quelquefois on la prend pour l'*objet* dont la possession soit la béatitude, et en ce sens, Dieu même est notre béatitude que l'École appelle *objective*; quelquefois on la prend pour ces actes de notre entendement et de notre volonté qui nous la font posséder ou par la connoissance ou par l'amour, et c'est la béatitude formelle qui se trouve dans la vision, selon saint Thomas, ou dans l'amour, selon d'autres. Mais de la vision et de l'amour de cet objet infini, il en résulte en nous une joie, une consolation, un rassasiement que nous appelons aussi notre béatitude; et cette troisième, dont l'idée est la plus ordinaire dans le commun des hommes, est proprement ce que l'on peut le plus désirer pour soi naturellement. C'est à quoi l'intérêt propre et l'affection mercenaire peut plus aisément s'attacher; et c'est aussi cet *intérêt propre* dans cette consolation éternelle, dont l'ame fait le sacrifice, et cet intérêt qui est appelé *éternel*, puisqu'il est joint à une consolation éternelle. Mais comme l'ame veut toujours conserver son amour pour Dieu dans ses épreuves même les plus extrê-

mes, elle ne sacrifie point aussi ce qui appartient à la vraie charité, son union à Dieu, etc. Nous avons trouvé que tout cela convenoit fort bien aux principes de saint Thomas. Ensuite nous avons parlé des actes des vertus commandés par la charité, et des actes qui n'étoient pas commandés : si le juste du cinquième état en faisoit quelquefois; si c'étoit déchoir de son état; si ces actes étoient mercenaires par eux-mêmes; comment l'amour naturel pouvoit en diminuer la perfection, puisqu'il n'étoit pas le principe des actes surnaturels, et qu'il n'influoit pas positivement : je ne sais encore combien d'autres questions importantes pour l'explication du système. D'abord cette Éminence disputoit avec feu. J'ai pris le parti de l'écouter fort attentivement, de lui laisser exposer toute la difficulté, d'observer exactement l'endroit précis où la vérité ne se présentoit pas à son esprit, et ensuite de la lui faire remarquer clairement. Il m'a paru pleinement satisfait sur tout, et m'a dit qu'il avoit bien cru que c'étoit la doctrine de M. de Cambrai, mais qu'il avoit voulu s'en éclaircir davantage avec moi, et m'a voulu donner beaucoup de louanges : à quoi j'ai répondu que je priois Dieu que nous n'eussions jamais un adversaire aussi fort qu'il l'étoit dans toutes ses objections; mais qu'il étoit d'une grande consolation de l'avoir pour juge, parce qu'il n'avoit pas moins de solidité dans sa doctrine que de subtilité dans ses argumens. Nous parlions latin. Je ne sais pourtant que juger du fond de sa disposition à l'égard du livre : je crois seulement qu'il a été beaucoup éclairci, et même satisfait sur beaucoup d'endroits qui lui faisoient de la peine. Lors même qu'il me

parloit avec beaucoup de feu, il a eu soin, deux ou trois fois, de me dire qu'il ne me disoit pas ces choses comme en étant persuadé, mais plutôt comme les objections que nos parties faisoient contre nous, afin que je répondisse. Et du reste, sa manière est gaie, ouverte, et très-honnête pour moi; et son maître de chambre et toute sa famille me reçoivent très obligeamment.

Tous ces jours passés ont été si remplis de sermons, ou de chapelles, ou de congrégations de cardinaux, que je n'ai pu voir que rarement ces Éminences. L'on fait toujours deux congrégations par semaine, et l'on assure beaucoup que les cinq qui sont pour nous demeurent fermes à soutenir le livre. Je sais qu'il y en a de fort zélés, et l'un des plus considérables voulut encore hier que je lui parlasse du sacrifice de l'*intérêt pour l'éternité*. Celui-là me parut bien convaincu.

Je ne sais point précisément si les congrégations de nos examinateurs finiront bientôt. On avoit dit que ce seroit avant Pâque; mais je vois qu'il commence à se répandre un bruit que, quoique le Roi et le Pape pressent beaucoup, on suivra toujours la méthode de Rome, de ne décider que lentement.

Il y auroit d'autres faits à vous dire, qui donnent toujours plus d'espérance; mais cela n'est pas essentiel à l'affaire, et je voudrois plutôt savoir si cette *Préface* de M. de Meaux ne produira rien de fâcheux contre nous. Je la crains, parce que je vois qu'il y a peu d'esprits qui ne se laissent emporter aux dernières impressions; et comme elle attaque le système de M. de Cambrai en lui-même, j'appréhende qu'elle

ne diminue l'idée avantageuse qu'on en avoit pris. L'ordinaire prochain, je pourrai vous mander plus précisément ce qu'on en pense.

Faites-moi toujours l'honneur de m'aimer. Je vous honore du meilleur de mon cœur.

369.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui parle du nouveau livre de Bossuet, et lui annonce sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris, et les deux premières en latin.

A Cambrai, 18 mars (1698.)

Je suis ravi, mon cher abbé, de ce que vous n'ayez point encore donné le latin de ma *Réponse*, et que vous l'attendiez. Vous aurez pu donner l'ouvrage avec le carton du XLVI[e] Article, et même retirer doucement les exemplaires français, pour y ajouter le carton, à mesure que vous aurez donné l'édition de Bruxelles. Le gros livre nouveau de M. de Meaux servira à vous faire comprendre que la plus légère équivoque est un monstre dont il veut triompher. Je ne sais si on approuvera à Rome la hauteur, les insultes, l'âpreté, l'animosité dont son style est rempli. Il est inépuisable en sophismes pour empoisonner toutes mes paroles, et pour n'expliquer qu'à demi son système. Si on trouve à Rome qu'il dise des choses véritablement nouvelles sur des points essentiels à la foi, je demande un temps très-court pour y répondre clairement, précisément, et avec autant de douceur qu'il témoigne de hauteur et de passion. L'accusé doit parler le dernier, et si on veut imposer silence, c'est

par les accusateurs qu'il faut commencer. Il est juste que, si on trouve les objections dignes d'être pesées, on me donne un temps court pour les réfuter. Ce retardement doit être imputé non à moi, mais à celui qui, pour prolonger ou pour m'accabler par surprise, fait une production si ample et si captieuse à la veille du jugement du procès. Faites bien valoir cette raison. Que si nos juges sentoient assez dans ce gros volume les redites inutiles, les tours artificieux pour m'imputer ce que je ne dis point, et les autres moyens pour ébranler les preuves de ma Lettre pastorale, vous pourriez les laisser décider l'affaire. Ce qui est de certain, c'est que M. de Meaux écrira toute sa vie, et voudra toujours répondre à toutes mes réponses, à moins que le Pape n'engage le Roi (chose très-possible) à imposer silence aux parties, en me laissant seulement la liberté de répondre courtement et promptement à ce gros volume nouvellement publié. Après tant d'écrits, ils doivent avoir tout dit : leurs redites en sont une preuve. Il est temps de finir après ma réponse. J'ai expliqué tout ceci à M. le nonce, qui en aura écrit à Rome et parlé à Versailles [1]; mais je m'imagine que M. de Paris voudra répondre à mes *Lettres*, et M. de Meaux à mes défenses contre la *Déclaration*. Quoi qu'il en arrive, je vous enverrai bientôt une courte réponse à M. de Meaux, s'il plaît à Dieu.

Vous recevrez, par ce courrier, une *quatrième Lettre* à M. de Paris, avec deux des premières *Lettres* en latin. Mandez-moi comment elles seront reçues;

(1) Voyez la lettre de Bossuet à son neveu du 10 mars, tom. XLI, pag. 104, 105.

afin que je me mesure là-dessus pour la réponse à M. de Meaux.

Continuez à ménager Mgr le sacriste. Tâchez de pénétrer M. le cardinal Ferrari.

Pendant la retraite de l'ordination, je faisois tous les jours les entretiens du séminaire. Pendant le carême, je prêche tous les Dimanches. Dans les autres temps, je ne laisse aucune bonne fête sans prêcher. Je tiens le vicariat au moins une fois la semaine. Tous les jours, on me voit depuis deux heures jusqu'à six. Il est vrai que je ne puis aller visiter, comme je le souhaiterois, toutes les paroisses; mais en vérité mes parties ne m'en empêchent-elles pas par leurs disputes, et par l'embarras où elles me mettent?

Ne proposez aucun expédient que dans le grand besoin. Je crains fort un *mezzo termine*. Si l'Esprit de vérité et de justice, qui remue les cœurs quand il plaît à Dieu, les portoit à me justifier par quelque Bref ou autre marque publique, il ne faudroit pas les en dispenser, en proposant un expédient. Pour mon livre, ils n'ont qu'à voir si les notes ne sont pas suffisantes; j'y ajouterai ce qu'ils voudront. Mais le moindre changement dans le texte seroit une flétrissure, surtout après tant de scandale excité tout exprès.

Je ne sais si je vous ai mandé dans le temps la mort de M. de Marte; mais celle de M. Fiévet, qui fait vaquer un canonicat de la métropole à la nomination du Pape, me fait bien souhaiter que vous tâchiez de le procurer à M. de La Templerie, et par conséquent que vous n'ayez point obtenu pour lui celui de Saint-Géry, qui étoit celui de M. de Marte; car je suppose

qu'il faut bien se garder d'en demander deux à la fois.

Au nom de Dieu, mon cher abbé, ayez le cœur aussi content que je l'ai. Je suis charmé de ce que Dieu vous donne pour moi; je le supplie de vous le rendre : il nous conduira selon ses desseins. Mille et mille fois tout à vous et à jamais.

Vous verrez, dans le livre de M. de Meaux, son déchaînement contre vous sur votre lettre à Mme de Pontac (2).

(2) Voyez la note (1) de la lettre 174, tom. VII, pag. 383.

370.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur l'impossibilité de retirer les exemplaires de la *Réponse à la Déclaration*; sur le nouveau livre de Bossuet, et la protection accordée à ce prélat par le Grand-duc.

A Rome, 22 mars 1698.

MA dernière lettre vous témoignoit, monseigneur, combien j'étois touché de votre peine sur le XLVIe Article de votre *Réponse*, etc. et plus je vois que vous persévérez à regarder ce mécompte comme essentiel à votre affaire, plus j'en suis affligé; mais je ne vois aucun autre moyen de prévenir l'inconvénient que vous appréhendez, que de demeurer en silence, afin que nos parties ne s'aperçoivent pas seulement de notre crainte. Il me seroit absolument impossible de retirer les exemplaires que j'ai répandus, non-seulement par leur grande quantité, mais encore par le plus grand nombre de gens entre les mains de qui

ils ont passé, et que je ne connois pas moi-même. Quand je demanderois ceux que j'ai donnés au Saint-Office, on ne me les rendroit pas, de même qu'on ne m'a pas voulu remettre les manuscrits du livre latin, parce que les examinateurs ont fait leurs notes chacun sur son exemplaire, et qu'ils en ont besoin à tout moment, et pour leur étude particulière, et pour leurs discours dans les congrégations. On pourroit juger de leurs sentimens sur leurs réflexions. Mais quand il seroit possible de vaincre ce premier obstacle, il s'en présente d'autres encore plus insurmontables. Des personnes de confiance m'ont témoigné que plusieurs cardinaux, ou d'autres prélats distingués par leur science et par leur piété, désirent de voir vos livres; mais qu'ils ne vouloient pas néanmoins qu'on pût savoir qu'ils les avoient lus. Ils ne vouloient pas même que je susse qu'on leur en avoit donné, quoiqu'ils eussent dessein de vous servir en s'instruisant de votre système. J'en donnai à ces personnes de confiance plusieurs exemplaires, selon le nombre de leurs amis particuliers, quatre ou cinq à l'un, plus ou moins à l'autre. Bien plus, l'on m'a dit que M. le Grand-duc agissoit beaucoup pour M. de Meaux, persuadé par lui que vous enseigniez le quiétisme, et qu'il étoit nécessaire, pour le détromper, de lui faire lire votre livre et vos *Réponses*. Un de nos amis s'est chargé de les lui envoyer, et de les lui faire lire. Comment retirer tout cela? Il m'est sans doute absolument impossible. Je ne vois donc qu'une chose, que j'ai déjà eu l'honneur de vous proposer. Ce seroit de publier en France les *Réponses* corrigées. Ceux qui les liront de cette impression n'auront pas celles

qu'on a distribuées ici ; ils seront long-temps du moins à remarquer cette différence. Quand ils s'en apercevront, l'affaire sera ou terminée ou bien proche de sa fin : il ne s'agira plus d'écrire ; et enfin il dépendra de vous alors d'abandonner cette première explication, puisque vous en aurez déjà publié une autre, et l'on ne pourra pas opposer que vous faites finesse et que vous cherchez à varier. Mais à présent le moindre mouvement que je ferois là-dessus paroîtroit suspect, et nuiroit, ce me semble, beaucoup à votre cause et à l'idée que l'on a de votre droiture. Je vous expose une seconde fois toutes ces raisons, afin que vous me marquiez la conduite que je dois tenir, parce que, dans cette incertitude, je n'ai pas osé présenter au Pape vos *Réponses*, ne voulant pas lui donner celles que vous n'approuvez pas, ni aussi celles que vous approuvez, de peur qu'elles parussent ici différentes des premières données au Saint-Office.

Le livre de M. de Meaux est répandu ici il y a quinze jours ; on me l'a envoyé de Paris : vous l'aurez donc vu. Tout est démonstration. Il peut imposer à des gens peu affermis sur votre système ; mais il ne me paroît pas qu'il fasse toute l'impression sur les esprits, que j'appréhendois d'abord. Sa démonstration, que l'ame qui sacrifie son *intérêt propre pour l'éternité*, ou son *intérêt éternel*, sacrifie son salut, ne persuade point ; et sa raison, qui dit que l'amour naturel, étant temporel et passager, ne peut pas être un intérêt éternel, paroît bien éloignée de la démonstration. M. le cardinal Casanate me donna lui-même la réponse comme une suite nécessaire de vos principes. Il y a une autre démonstration où il cite les paroles

de votre livre peu fidèlement. Vous dites que Dieu jaloux cache à l'ame troublée son espérance, etc. ou l'empêche de voir, etc.; et au lieu de ces mots *cache* ou *empêche de voir*, il dit que Dieu ôte *à l'ame toute espérance*, etc. Je n'ai pas le temps de relire cet endroit et de le marquer exactement; et toute sa démonstration, que l'ame troublée est dans un vrai désespoir, est fondée sur ces paroles: *Dieu ôte à l'ame toute l'espérance*, qui ne sont point de vous, et que vous condamnez comme impies. Tout est plein de ces paralogismes. Mais il est pourtant essentiel que vous répondiez promptement, car on veut donner une terrible autorité à cette *Préface*; et comme elle attaque le système en lui-même, je craindrois que nos meilleurs amis, qui ne croient pas avoir besoin de cet amour naturel pour défendre votre livre, l'abandonneroient trop facilement, si vous ne le défendiez pas. M. le cardinal Ferrari m'en parla dans cet esprit: *Dicam confidenter; liber poterat defendi sine illo amore naturali*. Il est Thomiste.

Je ne sais point le temps que vous aurez pour cette réponse, parce que M. l'assesseur du Saint-Office et M. le cardinal Noris m'ont assuré que le saint Père vouloit que les examinateurs travaillassent toujours à l'examen du livre, indépendamment de tous les nouveaux écrits qu'on donneroit de part et d'autre, parce qu'autrement la cause ne finiroit jamais; et quand je représente que l'accusé doit toujours être écouté dans ses défenses, et parler le dernier, on répond que la congrégation est parfaitement et suffisamment instruite et éclaircie sur vos sentimens et sur votre doctrine. Mais néanmoins ce même cardinal

m'assura que les examinateurs n'auroient pas achevé leurs congrégations *per totum mensem aprilem;* et cela me fait penser que peut-être iront-ils encore plus loin [1] : car les cinq qu'on dit être pour nous parlent avec beaucoup de fermeté et de confiance, pour soutenir qu'il est impossible de condamner le livre. Ce n'est pas qu'on ne veuille bien recevoir toujours nos écrits au Saint-Office, et que les examinateurs ne les lisent; mais ils ne les attendront plus pour donner leur *votum,* si l'examen du livre étoit achevé avant que ces écrits n'arrivassent. On parle du moins comme cela, pour satisfaire aux grandes instances que M. le cardinal de Bouillon fait tous les jours de la part du Roi pour avancer le jugement. Mais, après tout cela, on voit bien que Rome veut toujours marcher lentement, et peut-être le mois d'avril ne suffira pas à nos examinateurs.

(1) L'extrait d'une lettre de Rome, que nous conjecturons être du docteur Hennebel, en date du 22 mars, confirme ce que dit l'abbé de Chanterac, et donne sur l'affaire des détails qu'il est bon de conserver. « Causa Camera- » censis pari semper zelo urgetur et a Domino Le Dron defenditur.... Tradidit » Rex Christianissimus Memoriale Nuntio apostolico, mittendum Suæ Sancti- » tati, quod et missum et exhibitum fuit. In eo declarat Rex sibi probari, » quod archiepiscopo Cameracensi sit datum tempus sese explicandi, quod » sit auctus numerus theologorum; sibi videri quod causa jam plenè instructa » sit ex notis ab ipso archiepiscopo ad marginem suæ traductionis positis, » ex pastorali Instructione, aliisque ejus opusculis : periculum esse in mora, » quia in regno commoventur omnia; cum scriptis crescere scandala; epi- » scopos et academias prævenire ad pronuntiandum contra errores in libro » contentos; se tamen ob reverentiam sedis apostolicæ omnes hactenus cohi- » buisse, ne quid decernerent : ideo se rogare instantissimè ut quantocius » terminetur causa illa. Audito hoc Memoriali, summopere commotus fuit Pon- » tifex, dixitque, ut si non sufficiant binæ, quæ singulis septimanis habentur, » congregationes, indicantur quotidianæ. Nescio equidem an tam citò termi- » nari poterit hoc negotium. »

La personne dont je vous parlois dans mes dernières lettres, qui veut toujours être votre meilleur ami (1), et qui ne me permet pas néanmoins de le nommer dans mes lettres, avoit cru qu'il seroit à propos que j'écrivisse à M. le Grand-duc, pour le supplier que ses agens en cette cour ne sollicitassent point pour M. de Meaux contre vous. Je lui fis remarquer les inconvéniens que je prévoyois en faisant cette démarche; et, sans vouloir trop résister à ses sentimens et à des conseils si pleins de bonté, je lui dis que l'affaire tirant en longueur jusqu'à la fin d'avril, peut-être suffiroit-il que je vous donnasse avis de sa pensée là-dessus, et qu'une lettre de vous à ce Grand-duc auroit encore plus d'effet. Il préfère cette seconde vue à la première; mais il croit très-important que vous arrêtiez les sollicitations de M. le Grand-duc, qui ont sans contredit plus de pouvoir en cette cour, que n'en auroient celles de l'Empereur, du roi de France et du roi d'Espagne joints tous ensemble.

Je lui ai fait voir l'écrit *Magnum discrimen*, etc. qu'il trouve parfaitement beau; mais il croit qu'il seroit encore mieux que ce fût une troisième personne qui parlât, et non pas vous. Quoique toutes ces réflexions soient très-solides et très-utiles à représenter, il est néanmoins encore plus prudent que vous vous mettiez à l'abri, en tout évènement, des reproches qu'elles vous pourroient attirer. Il n'y auroit donc rien à changer, si ce n'est qu'au lieu que vous dites *je*, on mettroit *il*. Outre cela, il juge qu'il est mieux d'attendre à le donner, que l'affaire soit devant

(1) Ceci semble indiquer le cardinal de Bouillon.

les

les cardinaux, parce que ces raisons de prudence et de sage conduite ne regardent pas les examinateurs.

Je vous pourrois dire quelques autres circonstances de notre affaire, qui en donnent bonne espérance à nos amis. On a dit au Pape que nos parties menaçoient nos examinateurs, jusqu'à dire à M. l'archevêque de Chieti qu'on sauroit bien trouver les moyens d'arrêter sa fortune, et d'empêcher qu'il ne fût cardinal. On lui en nomma un autre à qui on avoit aussi parlé sur le même ton. Le Pape en parut indigné, et répondit tout ému : Quoi! dans Rome même, on nous viendra menacer, etc.! Une autre personne lui a dit qu'il devoit s'assurer que toute l'Espagne approuveroit votre livre, et le recevroit avec admiration; et que ce seroit assurément exposer l'Église à un schisme, que de le condamner.

Vous aurez vu sans doute l'*Addition* de la Lettre pastorale de M. de Paris sur la parfaite charité. Il cite un passage de saint Bonaventure [1] que je vous supplie de lire attentivement; car il répond fort bien à ce que M. de Meaux vous oppose, qu'aucun saint ni aucun docteur ne s'est servi de l'amour naturel pour expliquer l'imperfection de la vie chrétienne. Il me semble que ce passage dit tout votre système. « L'attente du bonheur éternel n'est point mercenaire, ne diminue point le mérite, ni ne cause aucune imperfection dans la charité. » Voilà votre doctrine, lorsque nous aimons par charité, ou lorsque la charité commande les actes d'espérance. « L'IMPERFECTION NE PEUT VENIR que de ce que l'ame

(1) Voyez l'*Addition*, tom. V des *Œuvres*, pag. 210.

» se porte avec trop d'ardeur et d'attache à sa pro-» pre commodité, à son bien particulier. » Voilà l'imperfection du chrétien dans l'attache à sa propre commodité, à son bien particulier. Cette imperfection n'est point dans la charité, ni dans l'attente de la béatitude, mais dans l'ame qui se porte avec trop d'attache à sa propre commodité. C'est sans doute l'amour naturel qui lui donne ce mouvement, puisque ce n'est pas la charité ni l'espérance. « Mais il » y a plusieurs personnes qui, envisageant et atten-» dant la béatitude, sont peu occupés d'eux-mêmes, » et le sont beaucoup de Dieu. » Ceux qui s'occupent moins d'eux-mêmes, lors même qu'ils envisagent et attendent la béatitude, sont des plus parfaits, parce qu'ils envisagent beaucoup Dieu.

Nous sommes tous en santé, et nous prions Dieu pour vous de tout notre cœur, attendant en paix la fin de nos affaires.

371.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur le nouveau livre de Bossuet, et les dispositions de plusieurs cardinaux.

A Rome, ce 25 mars 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 4 mars et celle de monsieur votre cousin, du 5, avec le livre de M. de Meaux, que vous m'avez envoyé. Il est déjà fort répandu ici, et nos parties ne doutent pas qu'il ne doive décider bientôt de la condamnation de celui de M. de Cambrai. Je sais qu'ils disent à présent sans façon, que, si notre affaire avoit été jugée il y a

six semaines, nous l'aurions emporté sans balancer, et que tout étoit pour nous; mais que les esprits sont bien changés depuis la lecture de ce livre, et qu'il n'est pas possible que celui de M. de Cambrai ne soit condamné. Il est certain que bien des gens en ont été éblouis d'abord, et une personne qui s'intéresse pour nous m'a assuré que cette *Préface* avoit causé un ébranlement qui ne nous étoit pas avantageux, que l'on veut même qui ait passé jusqu'à quelques-uns de nos examinateurs. On l'a même écrit de cette sorte à M. le duc de Chaulnes [1], et je vous marque l'origine de cette nouvelle, afin qu'on ne lui donne pas plus d'autorité qu'elle en mérite. La personne qui la mande a plus de commerce avec les personnes du monde qu'avec les savans. Ceux-ci ne jugent pas de même de ce livre de M. de Meaux : ils conviennent qu'il éblouit d'abord, et que cette manière de parler toujours par démonstrations dans tout ce qu'il avance, et d'accuser toujours d'erreur M. de Cambrai dans tout ce qu'il dit, impose au lecteur prévenu que M. de Meaux a de l'érudition; mais quand un théologien veut examiner ses principes, ses raisonnemens et ses conséquences, il n'y trouve pas la solidité qu'on lui avoit promise, et l'on est plus surpris de la confiance avec laquelle M. de Meaux avance tant de choses ou fausses ou douteuses, que l'on n'est convaincu des démonstrations par lesquelles il veut les prouver. C'est ainsi qu'une personne qui a beaucoup de liaison avec quelques-uns de nos principaux exa-

(1) Charles d'Albert d'Ailly, mort le 4 septembre de cette année, à soixante-quatorze ans. Il avoit été trois fois ambassadeur à Rome, et y avoit conservé de grandes liaisons.

minateurs me parloit ce matin. Je sais encore, par d'autres endroits, que l'on est fort choqué de la manière hautaine de M. de Meaux et de toutes les injures qu'il dit à M. de Cambrai, jusqu'à parler hautement du scandale qu'il donne en faisant voir au public un évêque manquer si ouvertement de charité pour son confrère. Ces réflexions, ou ces jugemens sur le livre de M. de Meaux, qui paroissent si opposés, conviennent pourtant en ce point, de faire voir qu'il est nécessaire que M. de Cambrai y fasse promptement une solide réponse, sans sortir jamais néanmoins des règles de modération que sa piété lui a prescrites, et qui font toujours beaucoup d'honneur en ce pays. Je ne sais point le temps qu'on lui donnera pour cela : vous en jugerez par tout le détail que je m'en vais vous raconter.

J'ai vu M. le cardinal Noris, qui me parut comme lassé de ce qu'en même temps qu'on presse les examinateurs de finir bientôt leurs congrégations, et de donner leurs suffrages, on les accabloit tous les jours de nouveaux écrits qui demandent bien du loisir pour les examiner et pour les lire. Il ajouta que le Pape avoit ordonné qu'on ne s'y arrêtât plus, et que l'on connoissoit assez la doctrine du livre de M. de Cambrai, et les accusations qu'on faisoit contre lui, pour pouvoir donner son sentiment sur le livre, puisque c'étoit du livre seul qu'on demandoit le jugement. En parlant ainsi, il ouvrit les *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Paris, que je venois de lui présenter, et tomba sur l'endroit des persuasions réfléchies de la partie inférieure, etc. et dit, ce me semble, un peu entre les dents : Ce sera toujours la même chose; non point d'une manière à me faire croire qu'il blâ-

moit l'expression de M. de Cambrai, car il ajouta : Cette persuasion n'est pas libre ni volontaire. Tout son air même pouvoit me donner de la confiance; mais lorsque je voulus entrer davantage en matière, il me dit qu'il ne pouvoit plus me parler là-dessus. J'avoue que j'aurois voulu voir un peu plus clair, et surtout après l'avis qu'on m'avoit donné, que M. le Grand-duc agissoit en cette cour en faveur de M. de Meaux; mais ces Éminences sont toujours maîtres de ne se laisser pénétrer qu'autant qu'ils veulent. Peut-être même qu'étant fort occupé de cette réflexion, que le cardinal Noris a été vingt ans bibliothécaire du Grand-duc, et que c'est par sa recommandation qu'il fut fait bibliothécaire du Vatican, et ensuite cardinal, je n'eus pas l'esprit aussi présent que j'aurois pu l'avoir dans une autre occasion. En un mot, je ne vis rien qui me paroisse à présent devoir m'effrayer; mais je ne vis pas aussi, ce me semble, tout ce qui me consoloit les autres fois.

M. le cardinal Spada, à qui je donnai aussi les *Lettres* à M. de Paris, me reçut d'un air plus ouvert, plus gai, plus caressant qu'il n'avoit fait jusques ici. Il témoigna même être bien aise d'avoir ces *Lettres*, et me demanda, avec un peu d'empressement, si c'étoit *contre* la Lettre pastorale de M. de Paris. Je lui répondis, en riant, que je n'osois pas dire tout-à-fait que ce fût *contre*, mais du moins que c'étoit *sur cette Lettre pastorale*; que M. de Cambrai lui représentoit, d'une manière douce, et comme à son ancien ami, qu'il lui attribuoit une doctrine toute contraire à ses sentimens. Il me dit que M. de Paris lui avoit écrit sur sa Lettre pastorale, qui étoit fort estimée. Je le

fis ressouvenir de ce que nous avions dit dans notre dernière conversation, que M. de Paris joignoit les paroles du livre de M. de Cambrai avec celles de Molinos, etc. Il me dit aussi que M. de Meaux lui avoit écrit, en lui envoyant son livre : mais, ajouta-t-il, il ne faut plus avoir égard à tous ces nouveaux écrits; on n'acheveroit jamais. — Il est pourtant de l'ordre commun de la justice, monseigneur, que l'accusé parle le dernier pour sa justification. — Cela n'est point nécessaire ici, me dit-il; on voit assez la doctrine de M. de Cambrai. — Mais cependant M. de Meaux l'attaque toujours comme erronée, lui répondis-je. — Non, me dit-il, ce n'est pas la *substance de la doctrine, ce n'est que quelques expressions.* — Pardonnez-moi, monseigneur; le dernier livre de M. de Meaux combat l'Instruction pastorale de M. de Cambrai aussi bien que son livre, et veut faire voir que le livre et l'explication sont également mauvais. — On ne nous demande de juger que du livre; l'explication ne nous fait rien. Il me disoit tout cela d'un air si gai et si caressant, qu'il sembloit que je ne devois plus rien craindre; néanmoins, comme je fis réflexion qu'après être revenus deux ou trois fois sur le même sujet, il ne me disoit point, comme il avoit fait dans notre dernière conversation : *Nous avons écrit pour faire la paix*, je lui dis d'un air un peu plus sérieux : Je ne sais, monseigneur, si je comprends bien ce que vous semblez me vouloir faire entendre; il me paroît qu'il seroit de l'ordre qu'on attendît les réponses de M. de Cambrai, mais l'état où il est me paroît si désagréable et si affligeant pour lui, que je ne sais si je dois insister davantage à demander ce

retardement. Il ne me répondit qu'en souriant. Je pris ce parti, de paroître si docile, pour lui témoigner plus de confiance; mais encore parce que je me souvenois que M. le cardinal Noris m'avoit dit que tout le mois d'avril ne suffiroit pas à nos examinateurs pour achever leurs congrégations, et je comptois que, sans nous attirer les reproches de fuir toujours, et de demander de nouveaux délais, nous aurions néanmoins le temps de recevoir les réponses de M. de Cambrai, puisqu'il avoit déjà vu le livre de M. de Meaux de quinze jours plus tôt que nous, et qu'il restoit encore un mois. Il est vrai que l'impression demande quelque temps; mais peut-être aussi que les examinateurs n'auront pas achevé si tôt qu'ils espèrent. Je sais pourtant que M. le cardinal de Bouillon presse de la part du Roi : il me l'a dit lui-même, et ajouta qu'il en diroit autant à M. l'abbé Bossuet. Nos parties pressent aussi, car ils voient bien qu'il ne leur est pas avantageux de donner le temps à nos examinateurs de revenir un peu de l'étourdissement où ils croient que les a réduits le livre de M. de Meaux; et l'on voit clairement qu'ils avoient fait leur compte que les lettres de M. de Paris, le Mémoire qu'ils disent que le Roi a donné à M. le nonce, et le livre de M. de Meaux, arrivant ici tout à la fois, nous accableroient tout d'un coup, et détermineroient la cour de Rome à un prompt jugement, malgré toute sa lenteur. Mais les fêtes sont un prétexte, ou plutôt une nécessité de retarder les congrégations des examinateurs, et donnent peu de loisir aux cardinaux de se préparer sur notre affaire. On aura le temps de se tranquilliser davantage.

Je ne sais si nous devons être effrayés présentement d'une chose dont nos parties tiroient autrefois un grand avantage : la résolution où l'on est d'examiner le livre en lui-même. Nous ne voulions pas qu'on le séparât de la Lettre pastorale, des notes, et des réponses de M. de Cambrai, qui marquent son vrai sens, et cela étoit nécessaire dans les commencemens; mais aujourd'hui que nos examinateurs et le public même sont tout occupés de ce vrai sens du livre, est-il désavantageux qu'on le regarde en lui-même? Car si, dans cet examen, l'on ne trouve aucune proposition qui renferme en propres termes une erreur contre la foi, et que même l'on y voie toutes les erreurs des Quiétistes bien condamnées en termes clairs et précis, ce livre, ainsi considéré en lui-même, ne pourra plus être jugé hérétique. Il ne sera pas même jugé dangereux, si, bien loin de pouvoir induire à l'erreur, comme ses accusateurs le disent, il condamne expressément ce qu'on lui impute de vouloir favoriser; et enfin, si l'on vient aux conséquences qu'on en a voulu tirer, c'est un fondement de censure rejeté de tout le monde, et sur lequel l'Écriture sainte elle-même ne seroit pas en sûreté. Néanmoins je vois que nos parties regardent cela comme un préjugé, que le livre, séparé des explications, sera noté de quelque censure.

J'aurai soin, monsieur, de vous informer des mêmes choses que j'écrirai à M. de Cambrai, puisqu'il ne vous en peut pas faire part aussi souvent qu'il le voudroit, et je le ferai avec d'autant plus de plaisir, que j'ai toujours remarqué qu'il étoit utile à notre affaire que les choses allassent à vous en droiture.

Je vous supplie que, lorsqu'on nous enverra quel-

que chose qui aura besoin de correction, on nous avertisse en même temps de ne distribuer pas, ou plutôt qu'on ne nous l'envoie que bien corrigé. Nous avions effacé tous les mots qu'on nous avoit marqués de Cambrai, dans les *Lettres* à M. de Paris. Il y a quelques mots de plus dans ce que vous nous en dites, mais peu importans. Nous les avions déjà répandues dix jours avant de recevoir votre lettre, et il n'y a plus de remède. On ne nous en a envoyé que quarante exemplaires; il nous en faudroit davantage.

M. de Cambrai me paroît toujours extrêmement pressé sur la correction du XLVI^e^ Article des *Réponses*, dont la correction lui semble essentielle; je lui mande toujours qu'il ne m'est pas possible d'en retirer les exemplaires. Par exemple, M. le Grand-duc s'intéresse beaucoup pour M. de Meaux, persuadé par lui que M. de Cambrai enseigne toutes les erreurs du quiétisme. C'est un prince qui a beaucoup de piété; il n'y a qu'à le détromper là-dessus, pour arrêter toutes ses pressantes sollicitations contre nous. On juge qu'il est bon de lui envoyer tous les livres de M. de Cambrai, afin qu'il le connoisse par lui-même. Puis-je retirer ces exemplaires? Comptez donc qu'il faut prendre ses précautions avant que de m'envoyer ce qu'il faut répandre ici; car dès-lors que je l'ai donné, je n'en suis plus le maître.

Vous voulez bien que M. l'abbé de Beaumont voie ici une réponse que je n'ai pas le temps de lui faire aujourd'hui dans les formes. Je ferai avec beaucoup de plaisir tout ce qui dépend de moi pour favoriser le dessein de permutation de ce M. le curé que M. l'abbé Catelan considère. M. de La Fage, prévôt

de l'église cathédrale de Sarlat, connu de M. l'abbé de Beaumont, a des lettres de vicaire-général de Carenac [2], qui lui donnent tout mon pouvoir. Ces deux MM. les abbés peuvent lui marquer tout ce qu'ils désirent que je fasse en faveur de M. le curé. Il sait si bien que je voudrois leur obéir en toutes choses, qu'il entrera dans toutes leurs intentions pour les exécuter ponctuellement. Vous savez combien je vous honore, sans que je vous en assure chacun en particulier.

L'on m'a dit que M. Thioli [3] a mandé ici au P. Estiennot, procureur-général des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qu'il avoit imprimé beaucoup d'ouvrages de M. de Cambrai, et qu'il offre de les lui envoyer tous, s'il désire en avoir.

(2) L'abbé de Chanterac étoit titulaire du prieuré de Carenac, qu'avoit eu auparavant Fénelon.

(3) Imprimeur de Lyon.

372.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il lui envoie un acte de condamnation de Molinos, et la *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris; il lui annonce les *Lettres* contre les *Divers Écrits* de Bossuet.

A Cambrai, 27 mars (1698.)

Je vous envoie, mon cher abbé, une condamnation de Molinos écrite de ma main, que vous pouvez faire voir aux théologiens, aux cardinaux, au Pape même, et déposer au Saint-Office, si on le juge à propos. Je ne manquerai pas de mettre quelque chose de décisif sur cet auteur dans une des *Lettres* que je compose pour répondre à M. de Meaux.

Je vous envoie un endroit remarquable de saint Clément sur l'Article XXXIII de l'*Explication des Maximes des Saints*. L'incendie de mes livres est cause que je n'ai plus le *Thesaurus asceticus*, pour trouver là-dessus bien des choses dans les ascètes. J'en trouverai aussi beaucoup dans les autres auteurs. Pour les ascètes modernes, ou contemplatifs, ils sont tous pleins de ce qu'il ne faut, dans les parfaits, ni propriété des vertus, ni pratiques méthodiques des vertus : c'est ce qu'ils appellent union sans milieu. C'est à quoi j'ai tout réduit dans l'Article XLII. Or cette doctrine ne peut jamais affoiblir les vertus véritables, et pour la condamner il faudroit condamner bien des saints. Donc, etc.

Je vous envoie ma *IV^e Lettre* à M. de Paris, et vous en aurez au plus tôt le latin.

Pour M. de Meaux, on imprime actuellement une *Lettre* où je réponds à un des principaux points de son livre. Il y a une seconde *Lettre* que j'acheverai, s'il plaît à Dieu, demain de mettre au net, pour la faire aussi imprimer le lendemain de la fête. Une troisième, qui suivra de près, achevera ma réponse. Tâchez de faire en sorte qu'on attende ces *Lettres*, qui partiront toutes, même la dernière, dans quinze jours. Si vous aperceviez néanmoins que le livre de M. de Meaux ne fît aucune impression, vous pourriez laisser juger sans retardement; sinon insistez avec force, et demandez, comme une justice, le temps de répondre. Jamais livre n'a eu tant de mauvaise subtilité, et n'a tant altéré le texte de ce qu'il rapporte.

Il me tarde toujours beaucoup de savoir si vous n'avez pas remédié au XLVI^e Article par le carton.

L'ouvrage est publié partout, en France et dans les Pays-Bas, suivant le carton. Vous comprenez, mon cher abbé, l'extrême conséquence de ne point varier. Au nom de Dieu, ne négligez rien pour un point si capital, et n'y perdez pas un moment.

J'ai des avantages infinis à tirer du livre de M. de Meaux, pourvu qu'on m'en laisse le temps.

Mes parties sont plus irritées que jamais, parce que mes *Lettres* les poussent bien loin. Ils veulent tâcher d'intimider Rome, et de lui faire craindre que tout le clergé de France n'intervienne : mais le clergé, quoi qu'ils puissent dire, n'est pas disposé à le faire. Ils ne le feroient que par foiblesse pour la cour, si le Roi le vouloit : mais le Roi ne le voudra point, si le nonce lui représente, de la part du Pape, que l'affaire étant à son tribunal, on doit la laisser juger librement, et que tout ce qu'on feroit pour forcer le jugement montreroit de l'art, de l'autorité, et une cause dont on se défie. Il est aisé au nonce d'engager le Roi; et le Roi engagé, tout est fini. On peut voir, par les voies que ces gens-là prennent, combien ils ont de hauteur et de passion dans leur entreprise. Faites un peu valoir ces raisons : il ne faut pas les aller déclamer dans beaucoup d'endroits; mais il les faut semer bien à propos en certains lieux principaux, d'où elles ne manquent pas de se répandre. N'ayant pu éluder le tribunal de Rome pour me réduire au leur, ils voudroient au moins forcer Rome à confirmer leur *Déclaration* contre mon livre, et lui faire craindre le clergé de France. M. de Paris a seulement diverses lettres des évêques auxquels il a envoyé son *Instruction pastorale*, et qui, par poli-

tique ou autrement, lui ont donné des louanges, dans leurs réponses, en général sur son zèle contre le quiétisme. Voilà de quoi on veut intimider le saint siège. Une telle timidité ne lui feroit guère d'honneur.

Mille complimens à M. le cardinal de Bouillon par M. de Certes, et à celui-ci mille vraies amitiés. J'ai reçu par le P. Payen des choses très-obligeantes du général des Jésuites. Témoignez-lui, je vous en conjure, combien je le révère, et avec quel zèle cordial je serai jusqu'à la mort ami fidèle de sa compagnie.

Je voudrois bien que M. de La Templerie pût avoir le canonicat vacant dans notre métropole, et qu'on donnât celui de Saint-Géry, qu'avoit M. de Marte, à M. Piérart, qui gouverne, sous M. de La Verdure, le séminaire de Hennin à Douai, et qu'on veut mettre en la place de M. de La Verdure même. C'est un excellent sujet, qui est du pays.

Je prie Dieu que votre santé se soutienne jusqu'au bout, et qu'il vous rende au centuple, mon très-cher abbé, tout ce que vous faites pour moi. Quelque conviction que j'aie et que je sois ravi d'avoir de votre tendre amitié pour moi, je souhaite que vous agissiez bien plus par le pur zèle de la vérité, que par amitié pour moi. Tout à vous sans réserve et à jamais.

CONDAMNATION *de la doctrine et des écrits de Molinos, jointe à la lettre précédente.*

TESTIS est mihi Deus, qui et judex erit, me nunquam legisse, a capite ad calcem, ullum Michaelis Molinosi librum, sed tantùm duo vel ad summum

tria capitula, atque id mihi fortuitò contigisse, dum alia longè diversa quærerem. Ea capitula legi in hæretici Protestantis libello, non in ipso auctoris fonte. Hæc lectio a me facta est duodecim circiter abhinc annis, nec horum capitulorum doctrinæ memoria ulla mihi jam superest. Huc usque nulla incessit animum cupiditas hujus auctoris opera legendi : nequidem titulos operum novi, præter titulum illius, quod gallicè nuncupatum fuit *la Guide spirituelle*. Cætera omnino me latent. Quod autem apprime novi, est ea collectio sexaginta et octo propositionum, quas ex ejus operibus excerptas condemnavit summus Pontifex Innocentius undecimus, et quas uti meritò damnatas Epistolæ pastoralis conclusioni attexui. Has iterum pro merito condemno, exsecror, et perhorresco. Præterea quoscumque libros hujus auctoris a sancta sede damnatos, summâ animi demissione, summo studio, et intimo pestiferi dogmatis odio, sine ulla restrictione etiam mentali, condemno et detestor. In cujus rei fidem meâ manu hæc scripsi, paratus et meo sanguine hoc testimonium exarare. Datum Cameraci, die 25ª martii anno 1698.

373.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Sur un passage de saint Bonaventure propre à établir le système de Fénelon ; sur les dispositions de plusieurs cardinaux, et sur une lettre de l'archevêque de Paris à ces Éminences.

A Rome, 30 mars 1698.

Mes dernières lettres vous ont déjà marqué plusieurs fois, monseigneur, l'impossibilité absolue où

je me trouvois de retirer les exemplaires, déjà donnés en si grand nombre, de vos *Réponses à la Déclaration*. Outre ceux que j'avois présentés moi-même au Saint-Office et aux cardinaux, nos amis en avoient encore répandu à une infinité de personnes que je ne connois point, et qui même sont hors de Rome. Je sais qu'on en a envoyé à M. le Grand-duc à Florence. Les avis qu'on m'a donnés là-dessus ne sont venus que plus d'un mois après que cette grande distribution a été faite. Encore les premiers étoient si différens des vôtres, qu'ils me donnoient plutôt lieu de croire que vous aviez changé de sentimens sur les réflexions qu'on avoit faites à Paris; et la dernière lettre que j'ai reçue de ce pays-là me marque encore que l'on y approuve beaucoup plus le XLVI^e^ Article comme il a été imprimé la première fois, que comme vous l'avez changé dans la seconde. Mais pour moi, j'aurois toujours préféré votre sentiment à tout le reste, si je l'avois su d'assez bonne heure. A présent, je vous supplie de me dire si je dois répandre ici des *Réponses* de la seconde impression; je crains qu'on remarquera ce changement, et que, pour le rendre suspect, on ne manquera pas de s'en plaindre, quoique l'on n'y trouve rien qui puisse être blâmé.

Nous avons donné vos trois *Lettres* à M. de Paris, qui expliquent et défendent par avance votre système contre la *Préface* de M. de Meaux. J'ai beaucoup en tête ce passage de saint Bonaventure, cité par M. de Paris, qui dit que l'imperfection *ne peut venir* que de ce que l'ame désire avec trop d'ardeur et d'attache sa propre commodité, son bien particulier. M. de

Meaux avance que vous ne trouverez aucun docteur qui se soit servi de cet amour naturel pour expliquer l'imperfection qui se trouve dans les justes, et saint Bonaventure dit qu'elle ne peut venir que de ce que, dans l'attente de la béatitude, l'ame désire avec trop d'ardeur et d'attache sa propre commodité, son bien particulier. Ce trop d'ardeur ne vient pas de la charité, car la charité la plus ardente est la plus parfaite. *Ignem veni mittere in terram; et quid volo, nisi ut ardeat?* Cette *attache à sa propre commodité*, dans l'attente de la béatitude, n'est pas l'attache à son salut; ce *bien particulier* n'est pas Dieu. Ensuite ceux qui, envisageant la béatitude, pensent peu à eux, et beaucoup à Dieu, sont assurément, dans la pensée de ce *maître de l'École*, plus parfaits que ceux qui pensent plus à eux-mêmes, etc. Lisez aussi, s'il vous plaît, saint Thomas, 2. 2. q. 19. a. 6, où il parle de trois amours et de trois craintes. On remarque déjà ici une infinité d'équivoques, de contradictions, de citations infidèles, de paralogismes dans le livre de M. de Meaux, et ses démonstrations ne persuadent que ceux qui désirent, pour l'amour de lui ou de M. de Paris, que vous ayez un peu de tort. Il est vrai que sa confiance à proposer toutes ces choses comme des vérités constantes impose à ceux qui ne sont pas bien affermis sur votre système, et cela fait croire à tous nos amis qu'il est essentiel que vous fassiez imprimer au plus tôt une réponse à ce livre, quand même, disent-ils, nous serions assurés qu'elle n'arriveroit pas à Rome avant que l'affaire fût jugée. Et en effet, il vous est encore plus important d'instruire le public sur votre doctrine, et de défendre

dre votre réputation, que d'éclaircir devant vos examinateurs les objections de M. de Meaux.

Ce livre de M. de Meaux a fait reprendre à nos parties un air triomphant. Il semble que, venant en même temps que le Mémoire de M. de Paris sur le sentiment des prélats et des docteurs de France, joint à la lettre du Roi qui demande avec instance le jugement, tout cela ensemble devoit nous accabler, et contraindre Rome à nous condamner. Il me paroît néanmoins jusqu'ici que ces cris de victoire n'ont point ébranlé nos examinateurs, ni étonné nos amis. Les emportemens de M. de Meaux lui attirent au contraire de nouvelles plaintes de ses partisans mêmes, et je ne sais si ce livre fera autant d'impression qu'ils l'avoient espéré sur nos cardinaux.

Il est nécessaire de bien prouver le système de l'amour naturel par les saints Pères, et plus encore, s'il est permis de le dire, par les docteurs scolastiques; car je me souviens de ce mot de M. le cardinal Ferrari : *Dicam confidenter; liber in se poterat defendi sine isto amore naturali.* Il n'est pas possible néanmoins que, quand ils l'auront bien pénétré, ils ne voient enfin, comme le dit saint Bonaventure, que l'imperfection ne peut venir que de ce que l'ame, dans l'attente de la béatitude, désire avec trop d'ardeur et d'attache sa propre commodité et son bien particulier, et qu'au contraire les parfaits sont ceux qui, envisageant la béatitude, pensent peu à eux, et beaucoup à Dieu.

Il me paroît aussi que tout le monde est choqué de cette manière de parler de M. de Meaux, que l'imperfection chrétienne vient des dons de Dieu et

des vertus moins parfaites; ou quand il dit que l'imperfection vient de n'avoir poussé plus loin ces vertus jusques à la charité, il faut nécessairement qu'il veuille que son parfait ne fasse que des actes commandés par la charité; et vous n'en dites pas tant que lui : car alors l'état de perfection excluroit l'exercice des vertus inférieures, et moins parfaites que la charité, si elle ne les commandoit pas ou ne les élevoit pas à elle dans tous leurs actes particuliers.

J'ai vu le cardinal Casanata, et je lui donnai une de vos lettres qui nous parut lui convenir assez bien. Il me reçut d'un air plus ouvert et plus caressant que jamais, et témoigna être bien aise de voir vos *Lettres* à M. de Paris. Mais lorsque je lui dis que M. de Meaux avoit fait un nouveau livre, il me répondit que le Pape ne vouloit plus lire tout cela. — Mais néanmoins, monseigneur, on les donne aux examinateurs, et ils sont obligés de les lire. — Il ne s'agit que du livre, me dit-il. — Mais, monseigneur, c'est le livre qu'il faut expliquer et défendre; et puisque M. de Meaux l'attaque par de nouveaux écrits, n'est-il pas de l'ordre de la justice que M. de Cambrai puisse lui répondre? C'est toujours l'accusé qui doit parler le dernier. — Cela est vrai, me dit-il; tout cela n'est rien. Il ne s'agit pas de *la substance du livre, ce n'est que quelques expressions*. Il sembloit que tout son air me vouloit beaucoup rassurer, et m'engagea à lui dire : Je ne sais, monseigneur, si je comprends bien tout ce que votre Éminence me veut faire entendre; mais je n'ose presque plus lui représenter que l'ordre commun de la justice est que l'accusé réponde toujours avant qu'on le juge. L'état de M. de

Cambrai est si fâcheux et si pénible pour lui, que je dois avoir impatience que le saint Père l'en retire bientôt. M. le cardinal Noris m'avoit dit que les examinateurs n'auroient pas achevé de tout le mois d'avril, et cela m'obligea à ne faire pas de trop fortes instances pour demander un délai, pour ne nous attirer pas les reproches et la confusion de reculer toujours le jugement, et j'ai cru qu'il étoit mieux de témoigner plus de confiance en la bonté de notre cause, et plus encore en la manière obligeante dont il me parloit.

J'ai vu aussi M. le cardinal Noris, qui me dit aussi la même chose, que le Pape avoit ordonné qu'on ne s'arrêteroit plus à ces nouveaux écrits. Son air marquoit que les examinateurs en paroissoient fatigués, parce que d'un côté on les pressoit de finir leurs congrégations, et de l'autre on leur donnoit tous les jours de nouveaux écrits à lire et à examiner. Lui-même me parut un peu plus sérieux que les autres fois. Peut-être est-ce que j'étois occupé de ce qu'on m'avoit dit que M. le Grand-duc protégeoit ouvertement M. de Meaux, et que M. le cardinal Noris ayant été longtemps son bibliothécaire, et devant même son chapeau à sa recommandation, je craignois trop que cette faveur ne le prévînt un peu. Néanmoins je ne vis rien qui me pût faire croire qu'il eût changé de sentimens sur votre doctrine. Je vous ai rendu compte d'une conversation que nous avions eue là-dessus.

J'appris hier que M. de Paris avoit écrit ici une grande lettre, qu'il prie de faire voir aux cardinaux, par laquelle il raconte le fait que vous avancez comme certain, qu'il a vu votre livre, etc. d'une manière qui

donne prétexte à ses amis de soutenir qu'il n'est pas vrai qu'il ait vu votre livre, ni fait des notes dessus avant qu'il fût imprimé. Je vois bien qu'ils confondent cette circonstance, que vous lui aviez promis que le livre ne seroit imprimé que de son consentement, avec celle que vous dites qu'il l'a gardé trois semaines; et ils veulent faire entendre qu'il n'avoit pas achevé de vous en dire sa pensée, et qu'ainsi il n'avoit pas pu remarquer toutes les erreurs. Je répondis que, pour le moins, il devoit avoir commencé à retrancher les plus noires impiétés du désespoir réel et du sacrifice du salut, ces endroits où il cherche et où il ne peut plus trouver un bon sens : et ensuite j'expliquai comme quoi cet arrêté de n'imprimer pas le livre n'étoit venu que long-temps après l'examen de M. de Paris, et seulement à l'occasion de la mauvaise humeur de M. de Meaux contre vous, que M. de Paris espéroit pouvoir apaiser; et que, pour l'impression, c'étoit un autre fait à démêler entre M. de Paris et M. le duc de Chevreuse.

M. de Paris, qui paroît à présent plus vif que M. de Meaux, mande aussi qu'il enverra au premier jour, au père procureur-général des Minimes, qui est ici son agent, la confession du P. Lacombe, qui étoit prisonnier à Tarbes, dans laquelle il avoue qu'il est l'auteur du *Moyen court*, du *Torrent*, etc. et raconte les suites de toutes ses erreurs, outre cela les lettres de M^me^ Guyon; le tout pour faire voir la conformité qu'il y a entre la doctrine de ces Quiétistes et la vôtre, leurs expressions et les vôtres. Ce bon père, qui avoit paru s'intéresser pour vous tant qu'il avoit cru que c'étoit M. de Meaux qui vous attaquoit, paroît à pré-

sent plus déchaîné qu'aucun autre contre nous, depuis que M. de Paris lui a écrit, et qu'il le charge d'agir pour lui.

Les fêtes ont fait interrompre les congrégations de nos examinateurs; mais je crois qu'ils les reprendront au plus tard le dimanche de *Quasimodo*.

Il me semble que c'étoit du cardinal d'Aguirre que je vous parlois, parce que c'est lui qui me parut fort prévenu des objections de M. de Meaux dans la première visite que je lui rendis.

J'ai de la consolation, monseigneur, que votre santé se conserve au milieu de toutes vos fatigues. Sainte Thérèse remarque qu'elle se portoit bien lorsque notre Seigneur lui ordonnoit d'entreprendre quelque grand travail ou quelque affaire pour sa gloire. Voilà notre carême fini fort heureusement; je ne sais quand viendra le temps de votre résurrection : il me semble que vous avez bien pris part aux souffrances, aux humiliations, au tombeau de Jésus-Christ; vous en prendrez aussi à sa gloire, quand il le jugera à propos. *Non dabis sanctum tuum videre corruptionem.* C'est ma confiance, lors même que j'aperçois tous ces plus grands dangers où la sagesse du monde nous expose. Je suis sensible comme je le dois à toutes vos bontés, et mon respect pour vous ne sauroit être plus sincère.

374.

DE Mme GUYON A M. TRONSON.

Elle lui témoigne la continuation de son respect et de sa confiance.

Mars 1698.

J'AI demandé, monsieur, permission à M. de Saint-Sulpice de me donner l'honneur de vous écrire pour vous témoigner de nouveau, monsieur, et mon profond respect et ma confiance. Je vous assure qu'elle est toute entière, et que l'état où je suis ne me permettant pas de vous la témoigner, je conserve dans le secret de mon cœur tous mes sentimens sur cela, vous priant instamment de prier notre Seigneur qu'il me fasse la grâce de faire usage, selon ses desseins sur moi, de toutes les croix que sa providence m'envoie. J'espère que vous m'accorderez cette grâce, et celle d'être persuadé, monsieur, qu'on ne peut être avec plus de respect que je suis, etc.

375.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ (DE) LANGERON.)

Du nouveau livre de Bossuet, et de la nécessité d'y répondre; et d'un passage de saint Bonaventure favorable à Fénelon.

A Rome, 2 avril 1698.

Nous avons reçu, monsieur, tout ce que vous marquez dans votre dernière lettre du 11 mars, avec

celle de monsieur votre cousin, du 10, et les petits manuscrits qui étoient joints.

Les fêtes et les cérémonies, ou les chapelles, ont occupé nos cardinaux tous ces jours passés, et je n'en ai vu aucun depuis ma dernière lettre. Les congrégations mêmes de nos examinateurs avoient été interrompues par ces grandes solennités; mais elles recommencent jeudi prochain. Deux de nos examinateurs m'ont fait entendre qu'elles pourroient bien durer encore tout ce mois, comme M. le cardinal Noris me l'avoit déjà dit : néanmoins ce qui reste du livre à examiner renferme peu de nouvelles difficultés, et occupera bien moins que ce qu'on a déjà vu. De cette sorte, on ne peut guère fixer un temps précis.

Les partisans de M. de Meaux veulent que son dernier livre, que nous appelons sa *Préface*, parce qu'on y avoit déjà vu tout le reste, entraîne nécessairement tous les esprits, et qu'on ne puisse plus douter de ses démonstrations : néanmoins il ne me paroît pas qu'il fasse une grande impression sur nos examinateurs. Nos amis mêmes, qui en étoient d'abord intimidés, sur ce grand bruit de nos parties, ne le craignent plus tant après l'avoir examiné, et déjà il se répand quelques écrits italiens, où l'on se sert hardiment de la liberté que M. de Meaux donne au lecteur de ne pas l'en croire sur sa parole, après avoir examiné ses prétendues démonstrations, dont chacune des propositions se trouve fausse en elle-même, et dont les termes sont toujours pris dans un sens différent dans la majeure et dans la mineure. Néanmoins tous nos amis jugent absolument nécessaire que M. de Cambrai réponde le plus tôt qu'il se pourra à tout ce livre,

quand même, disent-ils, nous serions assurés que sa réponse n'arriveroit ici qu'après que les congrégations des examinateurs seroient finies, parce qu'elle peut toujours être utile auprès des cardinaux; mais surtout parce qu'il faut encore plus défendre sa réputation, et désabuser le public des fâcheuses idées qu'on lui a voulu donner contre sa doctrine et contre sa piété, que de chercher à instruire ses juges. Je vous supplie donc, monsieur, de faire qu'on prenne de bonne heure toutes les mesures nécessaires afin que nous puissions avoir promptement cette réponse; mais bien revue et bien correcte, en état d'être distribuée sans devoir craindre qu'on y veuille faire quelque changement dans la suite, parce qu'il ne dépendroit plus de nous de retirer ce que nous aurions déjà donné.

Des personnes qui ont de très-bonnes correspondances à Paris ou à Versailles, en ont reçu des lettres qui disent que la cour y est fort changée pour M. de Cambrai, et que le Roi a dit à M. de Meaux que l'affaire du livre de M. de Cambrai n'alloit pas comme lui, M. de Meaux, l'avoit cru; que beaucoup d'habiles gens l'approuvoient, et même que les examinateurs étoient partagés, et que la moitié et les plus considérables étoient persuadés qu'on ne pouvoit jamais le condamner. Je ne sais si c'est dans cette même lettre, ou dans une autre qui ne mérite pas moins de confiance, où l'on dit ces trois bons mots : que M. de Reims est humilié, M. de Paris embarrassé, et M. de Meaux déconcerté. L'humiliation de M. de Reims peut avoir rapport à l'impression de quelque écrit qui a été faite à Rouen contre la bonne foi de son traité

avec les Jésuites, à laquelle le Roi croit qu'il a quelque part en secret; mais l'embarras et le déconcertement de M. de Paris et de M. de Meaux ne peuvent regarder que leur accusation contre M. de Cambrai.

Je prie monsieur votre cousin de lire attentivement cet endroit de saint Bonaventure cité par M. de Paris, dans l'*Addition* à sa Lettre pastorale, où l'on voit si clairement et si précisément tout le système de M. de Cambrai, contre ce que dit M. de Meaux, que l'imperfection de la vie chrétienne ne vient point de cet amour naturel que M. de Cambrai établit dans son Instruction pastorale et dans son livre (1).

Il seroit important que l'on soulageât M. de Cambrai, en lui cherchant dans plusieurs scolastiques ce qu'ils ont dit de cet amour naturel. Saint Thomas et ses commentateurs, 2. 2. q. 19. art. 6, où il parle de trois amours naturels, dont l'un est mauvais, contraire à la charité; l'autre renfermé dans la charité, et l'autre qui n'est point contraire. Qu'on lise Cajetan; car il dit dans un endroit, que les parfaits *pro nihilo habent beatitudinem*. Les autorités sont nécessaires, et font plus d'impression sur les docteurs de ce pays que tous les raisonnemens.

Je vous prie, monsieur, qu'on envoie quelques exemplaires de tous les écrits de M. de Cambrai au P. Rousset, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à Bordeaux; mais il ne faudroit pas qu'il en payât le port, car il est des réformés, qui n'ont point de *peculium*.

Bien des gens s'intéressent pour nous, et je ne crois pas que nous puissions périr, ayant tant de

(1) Voyez la lettre 370, ci-dessus pag. 513.

saintes ames qui crient pour nous à notre Seigneur : *Sauvez-nous, nous périssons.*

Un prélat qui a toutes les semaines une audience réglée du Pape, et sur lequel M. l'abbé Bossuet comptoit beaucoup [2], a été bien instruit, par un de nos amis, des sentimens de M. de Cambrai, et engagé par sa recommandation à défendre ses intérêts avec zèle auprès de Sa Sainteté. Je n'ai point de part à cette désertion; mais elle peut être très-utile.

Ma dernière lettre vous disoit tout ce que je pourrois vous dire aujourd'hui du cardinal Noris. Je vous ai rendu compte de quelques conversations que nous avions eues sur la doctrine avant qu'il fût président de nos examinateurs, et je n'ai point su qu'il eût changé de sentimens. On a cru jusqu'ici qu'il ne nous étoit pas contraire. Je sais qu'on fait agir le Grand-duc pour le rendre favorable à M. de Meaux; mais l'on m'assure que l'amour de la vérité prévaut en lui à toute sorte de recommandations. Notre affaire devient si importante à la gloire du saint siège, que l'on ne croit pas que les cardinaux en puissent abandonner les intérêts.

Je suis toujours plein de respect pour toutes les personnes que vous me dites, monsieur, qui me font l'honneur de se souvenir de moi, et vous savez combien je vous honore. Nous n'avons eu que quarante *Lettres* françaises de M. de Cambrai à M. de Paris, et ce n'est pas assez.

(2) C'étoit vraisemblablement le prélat Zeccadoro, qui traduisit en italien pour le Pape divers écrits de Fénelon. Voyez les lettres de l'abbé Bossuet, entre autres celle du 16 septembre 1698, tom. XLI, pag. 475.

376.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il désire que le Pape prononce, sans négocier avec le Roi.

A Cambrai, 3 avril 1698.

Je trouve, mon très-cher abbé, que toutes vos lettres augmentent nos espérances; mais il faut attendre la fin, car on remue bien des ressorts secrets avant que de succomber dans l'entreprise de faire censurer mon livre. Les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari ne sont-ils pas bien des amis de M. de Meaux et de toute la cabale qui est en France? Non-seulement je crains les coups imprévus, mais encore les *mezzi termini* de cette cour. Je m'imagine que tout ce qu'on vous fait entendre des lettres qu'on a écrites en France signifie qu'on a chargé le nonce de pressentir le Roi, pour lui faire agréer le projet de Rome, afin qu'il l'autorise. Mais de cette façon M. le nonce négociera avec mes parties, que le Roi mettra dans la négociation. Ils sauront tout; je ne saurai rien. Ils feront vouloir ou ne vouloir pas les propositions que le Pape fera, et enfin on me proposera tout à coup, de concert avec eux, un parti qui sera une loi pour moi, puisqu'elle sera faite par un concert du Pape et du Roi ensemble. Pour éviter ces inconvénients, il auroit fallu que le nonce n'eût parlé au Roi que pour lui déclarer la résolution irrévocable de Rome.

Je m'imagine que vous aurez déjà vu le livre de M. de Meaux. N'oubliez rien, s'il vous plaît, pour faire sentir à Rome sa hauteur, ses décisions souve-

raines, ses railleries piquantes, ses tours malins, ses altérations fréquentes de mes paroles en les citant, sa mauvaise foi pour m'imputer le contraire de ce qui est dans mon Instruction pastorale; enfin son mépris pour la doctrine des saints canonisés, dont il ne veut pas que les maximes soient *incensurables*. Il faut qu'il croie être bien le maître des esprits de Rome par ses intrigues secrètes, ou qu'il croie cette cour bien foible et bien ignorante. Je crois qu'il compte sur tous les deux. Parlez ferme contre tout tempérament. Encore une fois, après des accusations si horribles, la moindre chose qu'on prenne sur moi pour la paix me diffamera sans ressource. D'un côté, il ne peut y avoir de péril pour la doctrine par mon livre, puisque, quand même il seroit équivoque (ce qui n'est pas), les explications, si clairement et si fortement répétées, avec tant de condamnations précises de toutes les erreurs qu'on peut craindre, mettent la doctrine en pleine sûreté. D'un autre côté, le moindre changement (excepté celui de *trouble involontaire* que j'ai déclaré n'être pas de moi) me flétrit à jamais comme un Quiétiste que les trois évêques ont attaqué justement, et que Rome a épargné par compassion et par faveur, à cause de sa grande soumission à l'autorité du saint siège. Appuyez fortement, mon cher abbé, sur tout ceci, en parlant à M^gr^ Le Drou, et aux autres personnes bien intentionnées qui ont du crédit auprès du Pape. Surtout, s'ils ont projeté quelque fin favorable, préparez-les à soutenir avec fermeté les instances violentes qu'on fera du côté de France, et les tours artificieux de M. de Meaux pour faire peur de la Sorbonne et de tout le clergé, si on

ne le contente pas. Ce qui est certain, c'est qu'à Rome ils ne sentent pas assez toute leur force, et que, quand on portera au Roi une chose toute conclue à Rome, non-seulement il l'acceptera, mais encore il y fera soumettre les autres, et que personne n'osera parler. La plupart des évêques sont indignés du procédé des trois prélats à mon égard. Si on laissoit agir la Sorbonne librement, les deux tiers des voix, malgré les cabales, approuveroient mon livre, parce que tous les Réguliers sont pour moi. La crainte de MM. de Reims, de Paris, de Meaux, etc. qui paroissent avoir la confiance de la cour, est ce qui les retient. Surtout les théologiens gémissent de voir la doctrine de M. de Meaux sur la charité. Dieu fera sa volonté, et je l'adore par avance.

Quoi qu'il arrive, mon cher abbé, je ressentirai à jamais tous les secours que vous me donnez. Je persiste à vous conjurer d'aller, après la fin de cette affaire, aux bains de Pouzzoles : ce ne sera pas un fort grand retardement. Vous verrez même un pays très-digne d'être vu. Ces bains vous feront un plus grand bien que ceux de France, qui ont moins de force. De là vous reviendrez sur vos pas. Vous passerez par Bordeaux; vous verrez tout à loisir mesdames vos sœurs et les Carmélites. Je consens, pour l'amour d'elles, à être le dernier à vous embrasser, et c'est leur sacrifier beaucoup; mais je les honore trop, et je les aime trop aussi, pour ne préférer pas à ma consolation leur consolation et la vôtre. Allez donc à Pouzzoles, et ensuite à Bordeaux, avant que de songer à Cambrai.

Pour mon retour à la cour, je le mets fort au-dessous d'une syllabe de mon livre. Dieu m'est témoin

que je n'aime point la cour, et que je crains d'y retourner. De plus, mon retour à la cour, avec une réputation douteuse sur le quiétisme, est honteux, et nuisible à mon ministère. Tout au contraire, si ma doctrine est justifiée, je n'ai aucun besoin, pour mon ministère, de retourner à la cour, pendant que mes parties y dominent. Ce qui est de certain, c'est que, si j'étois justifié, et que je retournasse à la cour, je vivrois avec tous les égards les plus édifians pour ceux qui ont voulu me perdre. Voilà ce que vous pouvez assurer fortement.

Je vous envoie une lettre pour le père général des Jésuites. Il ne faut pas qu'elle se divulgue; vous en comprenez assez les raisons. Ayez la bonté de la lui rendre.

377.

DU NONCE A FÉNELON.

Il désire que toutes les parties attendent en silence la décision du saint siège.

Parigi, li 8 aprile 1698.

Sono in debito di risposta à due lettere riverite di V. S. ill^ma^, li 27 e 30 del passato. La prima di queste m'hà portati alcuni esemplari d'una *quarta Lettera* ch' ella hà scritta à M^gre^ arcivescovo di Parigi, in risposta alle di lui *Addizioni*. Sento le ragioni ch' ella

Je dois une réponse à deux obligeantes lettres de votre Grandeur, du 27 et du 30 du mois passé. J'ai reçu, avec la première, quelques exemplaires de votre *quatrième Lettre* à M^gr^ l'archevêque de Paris, en réponse à ses *Additions*. Je comprends les raisons que votre Grandeur al-

adduce per avere à continuar à scrivere, quando così facciano gl' altri. Sarebbe stato desiderabile, ch' altro non fosse uscito dopo il suo libro, che le sue risposte alle opposizioni, e che ognuno quieto avesse attesa la decisione di Roma per riceverla colla sommissione dovuta. Mi consolo tuttavia, in udire che ogni parte vi sia disposta con tale rassegnato sentimento, quale ella mi ratifica dal suo canto. Confido che tale appunto sia il volere pietosissimo di Sua Maestà. Quanto alla Sorbona, non veggo apparenza che sia per muoversi; ma spero ben sì, che con rispettoso silenzio vorrà attendere la sentenza di Sua Santità. Io dico che così doverebbe fare ognuno; e così supplico V. S. come fò gl' altri, mentre con ratificarli la mia ossequiosa ed obbligata venerazione, li bacio riverentemente le mani.

lègue pour continuer d'écrire, puisque les autres le font aussi. Il eût été à souhaiter qu'après son livre et les réponses aux premières attaques, il n'eût paru rien autre chose, et que chacun eût attendu en repos la décision de Rome, pour la recevoir avec la soumission requise. Je suis néanmoins consolé d'apprendre que chaque partie est disposée à se soumettre avec la même résignation que votre Grandeur m'assure avoir elle-même. La piété du Roi me donne la confiance que tels sont aussi ses sentimens. Quant à la Sorbonne, je ne vois aucune apparence qu'elle veuille remuer; j'espère même qu'elle attendra dans un respectueux silence le jugement de Sa Sainteté. C'est ce que tout le monde devroit faire; c'est aussi ce que je demande à votre Grandeur, aussi bien qu'aux autres; et lui renouvelant en même temps ma profonde vénération, je lui baise humblement les mains.

378.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur le triomphe des adversaires de Fénelon, et le partage des examinateurs. Sollicitations faites en faveur de Bossuet par le ministre du Grand-duc.

A Rome, 8 avril 1698.

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 17 mars, celle de monsieur votre cousin, et les divers cahiers des altérations, etc. dont il croit l'usage très-utile, et en effet, je l'ai déjà fait voir à quelques-uns de nos amis qui s'en serviront très-à propos; mais je ne sais encore si je dois les remettre au Saint-Office, à cause des plaintes fréquentes que font les examinateurs, qu'on les accable tous les jours de nouveaux écrits, et qu'en même temps on les presse de donner leur *votum* sur tous ces ouvrages. Je verrai s'il n'est pas mieux de nous réserver pour les *Lettres* latines, dont j'ai déjà donné les françaises, et pour la quatrième, que vous me marquez, monsieur, que monsieur votre cousin m'envoie, et que je n'ai point encore reçue, ou bien celle d'un docteur de Louvain. Nos examinateurs l'ont aussi reçue chacun en particulier par la poste, et sous des enveloppes dont on ne connoît point le caractère. M. l'abbé Bossuet en voulut examiner soigneusement le papier, pour juger par là d'où elle venoit. Il se trouva que la marque de ce papier étoit trois lézards, qui sont les armes de M. de Reims. Il ne crut pas pourtant lui devoir attribuer le soin d'avoir fait faire ces différens paquets; mais le style, et certaines expressions flamandes qu'il remarqua dans cette lettre, lui firent

firent juger que M. de Cambrai n'en étoit pas l'auteur [1].

La nouvelle du mariage de M. le comte d'Ayen [2] a été répandue ici avec beaucoup d'empressement, et l'on ne doute pas que cette nouvelle faveur de M. de Paris ne fasse une très-grande impression sur ceux mêmes qui avoient plus de penchant à favoriser M. de Cambrai. Nos parties et tous leurs amis triomphent encore plus là-dessus, que sur le livre de M. de Meaux; ils croient que la cour de Rome aura plus d'égards que jamais pour celle de France, et ne font point de façon de paroître très-persuadés que c'est cette faveur qui donnera le plus grand penchant à notre affaire, ou même qui en décidera. Là-dessus ils triomphent hardiment, comme s'il n'y avoit aucun doute pour le succès. Je sais même qu'ils font leur compte que cette grande faveur aura encore plus de pouvoir sur l'esprit de nos cardinaux que sur celui de nos examinateurs, et leur confiance va jusqu'à faire entrevoir et reluire la tiare à ceux qu'ils jugent les plus propres à se laisser éblouir à son éclat. Pour nos examinateurs, ils leur font ou de grandes promesses, ou de terribles menaces, et je ne sais si le Pape n'en sera point informé. Il me paroît que cette nouvelle tempête, que les disputes de M. de Paris avec M. de Cambrai vont exciter contre nous, est beaucoup plus terrible que celle de la *Déclaration*

(1) L'abbé Phelippeaux attribue cet écrit à un abbé Caron, chanoine de Cambrai et docteur de Louvain. Lettre à Bossuet du 8 avril 1698; tom. XII, pag. 166.

(2) Adrien Maurice, comte d'Ayen, depuis duc et maréchal de Noailles, venoit d'épouser, le 1er avril, Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon.

et des livres de M. de Meaux. Il sembloit que cette première étoit presque apaisée, et selon toutes les apparences nous allions entrer dans le port; mais le nom de M. de Paris, ou sa nouvelle faveur, va nous rejeter bien loin. *Veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me.* Je veux pourtant espérer, lors même que je ne verroïs plus d'espérance; et le moindre retour que je fasse vers Dieu, je sens qu'il défend mon cœur contre tout ennui et toute timidité.

J'ai vu quelques-uns de nos examinateurs; ils me paroissent plus affermis que jamais sur la doctrine de M. de Cambrai, et plus zélés pour la défendre et pour soutenir son livre. Il est si public qu'il en y a cinq pour nous, qu'ils ne font presque plus de façon de s'en déclarer. Un d'eux disoit l'autre jour que, quand le Pape lui présenteroit le bonnet de cardinal à condition de condamner le livre de M. de Cambrai, il lui répondroit hardiment : *Beatissime Pater, serva tibi tuum biretum rubrum; nam hoc debeo conscientiæ meæ tueri bonam doctrinam istius piissimi archiepiscopi, quæ est doctrina sanctorum.* Les quatre autres parlent dans le même sens, et tout le monde est bien persuadé qu'ils ne changeront point. Or ces cinq sont d'une si grande autorité au-dessus des autres, par leur science reconnue de tout le monde, et encore par leur dignité, que leur sentiment doit prévaloir, et du moins, dans cette égalité de suffrages, on ne condamne jamais un livre. Les deux cardinaux Ferrari et Noris ne se laissent pas tant pénétrer. Je vous ai parlé de l'un et de l'autre, et je ne puis vous en dire rien de plus certain ni de plus précis. J'ai su seulement par un autre cardinal, que Noris,

parlant il y a peu de jours au Pape, qui le pressoit de terminer bientôt ces congrégations des examinateurs, il lui répondit que ces matières étoient si élevées et si sublimes, qu'elles demandoient une très-grande application et beaucoup de lecture; qu'il n'étoit pas possible de former un jugement si prompt là-dessus. Ce même cardinal a ajouté qu'il ne s'agissoit point du fond de la doctrine, parce que tout le monde voyoit bien que celle de M. de Cambrai étoit très-bonne, mais seulement de certaines conséquences qu'on tiroit contre lui. Je ne sais point si ces paroles, du *fond de la doctrine*, et des *conséquences*, étoient du cardinal Noris ou de celui qui me parloit. Le même m'a dit encore que, quelque attachement que M. le cardinal Noris eût pour M. le Grand-duc, et quelque recommandation qu'il en reçût en faveur de M. de Meaux, c'étoit un homme *franc, qui diroit sa pensée comme il connoissoit la vérité.* Il m'a voulu dire ces mots en français, et je ne change rien à son expression. J'ai paru en être bien persuadé, parce qu'en effet M. le cardinal Noris passe pour un homme qui aime la vérité. Mais je me suis servi de cette occasion pour lui dire que le ministre de M. le Grand-duc en cette cour sollicitoit de porte en porte tous nos examinateurs en faveur de M. de Meaux, comme s'il s'agissoit d'une affaire temporelle; et que, lorsqu'on devoit décider d'une vérité de la religion, le christianisme ne souffroit guère qu'on tâchât de s'acquérir les juges ou par des promesses ou par des menaces. Il m'a répondu en riant : N'est-ce point M. Fede? C'est en effet son nom, et il a repris : *O Fede senza fede!* et a continué que je ne devois rien craindre; que ce

M. Fede, au sortir de toutes les chapelles, se trouvoit à l'antichambre, et que là il partageoit toujours son maître entre ceux qui étoient là présens, et qu'eux; qui savoient ses manières, ne manquoient point de se demander l'un à l'autre : *Avete avuta vostra fetta?* chacun sa tranche de jambon. Vous voyez que ces Éminences aiment bien à se divertir, et j'ai trouvé l'expression plaisante; surtout parce qu'elle me faisoit voir que les sollicitations de ce ministre de M. le Grand-duc n'auroient pas tout l'effet que je craignois, et dont nos parties faisoient tant de trophées.

M. le cardinal Cavallerini m'a beaucoup parlé du mariage de M^lle^ d'Aubigné, comme d'une affaire qu'il savoit long-temps avant que de partir de France (3), et même que, lorsque M. de Paris fut nommé archevêque, tout le monde disoit que c'étoit en vue de ce mariage. Je ne dis ceci qu'à vous, monsieur, et je ne voudrois pas qu'on nommât ce cardinal comme l'auteur de cette nouvelle, quoiqu'il m'en ait parlé comme d'une chose que personne n'ignoroit à la cour. Un ami très-particulier de M. de Paris, et son grand agent dans ce pays, m'a dit aussi la même chose. Il est bon que plusieurs personnes fassent cette réflexion, afin que l'on voie par où l'affaire de M. de Cambrai est devenue si importante à la cour de France, et les raisons que l'on pouvoit avoir de chercher des prétextes de l'en éloigner.

M. l'assesseur du Saint-Office me dit que les congrégations de nos examinateurs auront peine à finir

(3) Ce cardinal avoit été nonce en France. Sa nomination au cardinalat eut lieu en novembre 1695, au moment où M. de Noailles venoit de prendre possession de l'archevêché de Paris.

ce mois d'avril, lui qui me disoit, il y a quelque temps, qu'une ou deux suffiroient; et néanmoins M. le cardinal de Bouillon et le Pape même pressent autant qu'ils peuvent. Cela me fait espérer que M. de Cambrai aura le temps de répondre au dernier livre de M. de Meaux; mais cela ne suffira pas, car M. l'abbé Bossuet assure que M. son oncle enverra au premier jour de nouveaux livres contre les *Réponses* de M. de Cambrai à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, et que M. de Paris répondra aussi aux trois ou quatre *Lettres* de M. de Cambrai. Peut-être veut-on encore voir ici tous ces écrits, afin d'épuiser la matière, quoique l'on assure qu'on ne veut plus y avoir égard.

Je suis toujours, monsieur, tout ce que je dois pour vous et pour monsieur votre cousin, et pour M. l'abbé de Beaumont, s'il vous plaît. Je vous honore tous du meilleur de mon cœur.

379.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE CHANTÉRAC.

Il s'en rapporte à lui pour le carton de la *Réponse à la Déclaration*, et lui annonce ses *Lettres* en réponse aux *Divers Écrits* de Bossuet.

A Cambrai, 9 avril (1698.)

J'AUROIS, mon très-cher abbé, bien de la peine à vous dire ce que vous pouvez faire sur le carton du XLVI^e^ Article de la *Réponse à la Déclaration*. Il y en a seize cents exemplaires répandus en France suivant la deuxième manière. Si l'affaire est tellement dans sa crise, qu'elle doive être jugée avant qu'on puisse observer ces différences, c'est à vous à peser

si cet endroit peut être périlleux dans la disposition des esprits. Si vous voyez clairement que cet endroit n'indispose personne, et qu'on soit véritablement à la veille immédiate du jugement, laissez les choses comme elles sont; mais si vous voyez des langueurs ou des incertitudes sur une très-prompte fin, ou bien si vous apercevez que cet endroit ébranle notre cause dans la disposition des esprits, allez au plus sûr, et servez-vous des raisons tant de fois mandées: là-dessus mettez-vous devant Dieu; consultez des gens sages et bien intentionnés; ensuite faites le moins mal que vous pourrez, et comptez que, quoi qu'il arrive, je serai pleinement satisfait de votre parfaite sagesse et de votre zèle pour notre cause.

Je vous envoyai par le courrier dernier une *Lettre* en réponse à M. de Meaux. Par ce courrier, vous en recevrez deux autres, qui achèvent de répondre aux points principaux de son gros livre. La seconde est, ce me semble, très-importante, et dans l'état où elle doit demeurer. Je vous supplie néanmoins de la faire lire d'abord aux théologiens de nos amis, pour voir s'ils y trouvent quelque difficulté qui méritât correction; ensuite répandez-la.

Pour la troisième *Lettre*, je vous l'envoie à la hâte, avant que d'avoir pu recevoir les avis de nos amis de Paris. J'ai voulu la faire partir avec cette précipitation, afin que, s'il venoit un ordre qui m'imposât silence, je pusse dire avec vérité que cette troisième *Lettre* est déjà partie. (Cet ordre peut venir à toute heure.) Mais si vous pouvez attendre le prochain courrier, ne publiez point cette *Lettre* jusqu'à ce que j'aie reçu les avis de Paris pour corriger par des car-

tons ce qui pourroit en avoir besoin. Que si vous vous trouviez à la veille du jugement, avec un vrai besoin de ce secours, consultez les théologiens de Rome auxquels vous pouvez vous confier, et si cette troisième *Lettre* paroît bien correcte, produisez-la.

Je vous envoie copie d'une partie d'une lettre que j'écris à nos amis de Paris par rapport au nonce. Vous y verrez ce que je crains dans une négociation, et je vous conjure d'appuyer de votre côté fortement là-dessus.

Je vous envoie aussi une copie d'une lettre pour le nonce à peu près sur les mêmes raisons; mais, comme je n'ose me fier assez au nonce pour lui faire rendre cette lettre, je mande qu'elle doit seulement servir d'instruction à l'homme qui parlera à ce prélat. Vous ne sauriez trop faire sentir combien la doctrine me touche plus que ma personne, et combien je préfère encore ma réputation sur la foi, à ma place de Versailles.

Le sieur Bouillon, prévôt de Maubeuge, et neveu de M. l'abbé de Liessies, est venu me demander un certificat pour Rome, disant que le P. Dez vouloit lui procurer un bénéfice; mais, au lieu de m'apporter des témoignages du chapitre de Maubeuge où il est prévôt, ou de celui de Soignies où il est chanoine, il ne m'a produit qu'un témoignage de trois ou quatre moines de Liessies et du bailli du village. Il avoue lui-même que je ne puis, sur de si foibles fondemens, lui accorder ce qu'il demande; ensuite il m'a promis des témoignages de vive voix, de gens présens à Cambrai : les uns ne sont point venus; les autres m'ont déclaré qu'ils ne le connoissoient qu'à demi. Cependant mes égards pour M. l'abbé de Liessies, et mon désir d'entrer dans les intentions du P. Dez, m'ont

fait prendre le parti d'approfondir. Je chercherai donc tout ce qui pourra me mettre en état de donner un certificat à ce jeune homme, qui me paroît avoir de bonnes qualités. Je crois, d'un autre côté, ne devoir pas donner légèrement un certificat qui pourroit tirer à conséquence pour quelque place à bien remplir. Faites savoir, je vous prie, tout ceci au P. Dez.

Je souhaite de plus en plus que M. de La Templerie puisse avoir le canonicat de notre métropole vacant par la mort de M. Fiévet.

Mille et mille fois tout à mon très-cher abbé. Bon courage jusqu'à la fin. Ne vous surchargez pas, et ayez soin de votre santé.

380.

RELATION *d'une conversation entre MM. les docteurs de la maison de Sorbonne, au dîner de la doctorerie de M. l'abbé de Sève* [1].

(Avril 1698.)

DANS ce repas, on s'entretint fort ouvertement sur les livres de M. de Meaux et sur les ouvrages de M. de Cambrai. Quelques anciens docteurs firent remarquer combien le dernier livre de M. de Meaux [2], aussi

(1) Gui de Sève d'Izy, reçu docteur le 10 avril 1698, étoit neveu de Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras. Il devint en 1719 coadjuteur de son oncle, qui se démit en sa faveur en 1721 : mais comme il ne put obtenir de Bulles, le Roi nomma à sa place, en 1725, François Baglion de La Salle. La copie sur laquelle nous publions cette pièce est en partie de la main du secrétaire de M. Tronson.

(2) Les *Divers Écrits* de Bossuet, et surtout sa *Préface*, qui avoient été publiés à la fin de février. Voyez la note (1) de la lettre 355, ci-dessus pag. 450.

bien que le premier, étoit injurieux à l'épiscopat, jusqu'à blesser le saint siège. Un d'eux dit qu'il avoit paru de premiers exemplaires de ce nouveau livre, où il y avoit des propositions si excessives, que M. de Meaux lui-même avoit jugé à propos, pour les changer, de faire surseoir la vente, et de mettre dans les autres exemplaires huit ou dix cartons en la place d'autant d'endroits que ses meilleurs amis ne pouvoient soutenir. Ce même docteur ajouta que dans le livre, tel qu'il se débite, il reste encore des contradictions et propositions rétractées dans un endroit comme fausses, et remises comme véritables dans un autre [3]; et, ce qui est de plus important, que son système de charité et d'espérance est opposé à toute l'École. Un autre ajouta que ce prélat revient toujours à ses premières idées de la charité. Il y a plus de trente ans qu'il les a, dit encore un troisième. Vous savez qu'on a répondu solidement, dans diverses thèses, à ses argumens, qu'il prétend démonstratifs. Il devoit se contenter de les proposer dans ces sortes de disputes; mais c'est trop que d'aller jusqu'à s'en servir contre un de ses confrères, en voulant faire accroire à l'École qu'elle se trompe depuis sept à huit cents ans : c'est ce qu'il ne persuadera jamais. Rome et le public ne lui passeront point cela. Ce qu'il y a de fâcheux, dit un quatrième, c'est qu'il ait entraîné deux dignes prélats, dont les intentions sont droites et pures. Une personne entièrement attachée à M. notre archevêque en convint, ajoutant que le meilleur parti à prendre pour lui auroit été, sans entrer dans

(3) Voyez la lettre 382, ci-après, pag. 567.

ces disputes, d'en être le modérateur, et de se rendre le médiateur et l'arbitre de ses deux confrères.

L'entretien continua assez long-temps. Un certain docteur, qui a fait diverses notes contre l'amour pur et contre le livre de M. de Cambrai, et dont il a paru des écrits pleins de mépris pour saint François de Sales et tous les théologiens, voulut un peu contredire, alléguant deux ou trois faux raisonnemens; mais on le pressa, de sorte qu'il finit par dire pour toute raison : M. de Meaux est de mes amis; j'ai reçu mille honnêtetés de lui, et il m'a fait même l'honneur de me donner toujours ses livres; je ne le puis blâmer.

On revint ensuite aux louanges des *Lettres* de M. de Cambrai. On remarquoit certains endroits, en disant : Peut-on rien de plus décisif? Quelqu'un dit : Le système de la charité et de l'espérance, tel que M. de Cambrai le propose, est conforme au nôtre; ainsi, il est victorieux en ce point. A l'égard de la *mercenarité*, quoique les théologiens ne l'eussent pas examinée aussi expressément que lui, on ne peut trop estimer une vue qu'il nous donne toute fondée sur nos principes, et sans laquelle il est impossible de sauver les écrits des Pères, ou d'erreurs, ou de contradictions manifestes. Mais pourquoi, dirent deux ou trois personnes différentes, M. de Meaux, qui s'élève si hautement contre ce qu'il appelle erreur naissante, en attaquant le livre de M. le cardinal Sondrate et celui de M. de Cambrai, ne veut-il point employer son zèle contre les Jansénistes? Pourquoi même semble-t-il les vouloir ménager (1)?

(1) Voyez sur cette imputation la note qui termine ce volume.

On releva enfin le fait de l'approbation du livre de M. de Cambrai; et ce qui confirme bien ce que M. Pirot en avoit dit avant que l'orage s'élevât, c'est ce qu'une des plus fortes têtes apprit au reste de la compagnie : savoir, que M. Pirot allant un jour à Notre-Dame avec M. de Lestoq, pour y donner le bonnet à un jeune docteur, dont ce dernier étoit *studiorum moderator*, un abbé de qualité, qui étoit en tiers, demanda à M. Pirot quel étoit son sentiment sur le livre de M. de Cambrai, qu'on imprimoit alors, et qu'on savoit qu'il lui avoit communiqué. M. Pirot répondit : *C'est un livre d'or;* ce qui convient à la manière dont il s'en étoit exprimé en parlant à deux des amis de M. de Cambrai, et qui ne répond guère à tout ce qu'il en a dit depuis.

381.

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC A FÉNELON.

Précautions de cet abbé pour empêcher le mauvais effet de la première édition de la *Réponse à la Déclaration*. Effets que produisent les écrits de Fénelon et ceux de Bossuet. Partage des examinateurs. Nécessité de condamner ouvertement les livres de Molinos.

A Rome, 12 avril 1698.

Je vous rendois compte, monseigneur, par le dernier ordinaire, de ce que j'avois fait auprès de M. l'assesseur du Saint-Office pour tâcher de retirer les exemplaires des premières *Réponses à la Déclaration*, etc. Il m'avoit bien dit, dans cette visite, qu'il ne croyoit pas la chose possible, du moins qu'elle étoit tout-à-fait contre le style; mais il ne m'avoit pas tout-à-fait ôté l'espérance qu'il obtiendroit cette

grâce. Je l'ai vu depuis la congrégation, et il m'a assuré qu'il en avoit parlé aussi fortement qu'il dépendoit de lui, et que l'assemblée n'avoit pas jugé à propos de renverser un ordre si ancien; mais qu'elle avoit ordonné seulement que l'on n'auroit plus aucun égard, ni dans l'examen ni dans le jugement, à ces premières *Réponses*, et qu'on s'en tiendroit uniquement aux dernières. Ce changement a fait un peu de bruit, parce que jusqu'ici on n'en a pas su pénétrer la cause. J'ai dit seulement que cette dernière impression étoit plus correcte que la première, et que, dans un endroit, vous aviez changé quelques lignes qui ne regardoient point le fond de la doctrine, seulement pour prévenir quelque nouvel incident que M. de Meaux auroit peut-être voulu faire. Ils n'ont point jusqu'à présent remarqué le XLV^e^ Article français, ou le XLVI^e^ latin; mais nos parties, qui ont été bientôt informées de la demande que j'avois faite de retirer les premières *Réponses* [1], vouloient en tirer quelque avantage, et publioient que vous aviez rétracté toutes les pièces qui avoient été produites au Saint-Office. Cela me revint coup sur coup de tant d'endroits, que j'eus peur en effet que M. l'assesseur n'eût pas bien compris ce que je lui avois demandé, et qu'il eût donné trop d'étendue à la prière que je lui avois faite, et j'allai exprès le voir là-dessus. Il m'assura qu'il n'avoit parlé que des *Réponses*; et, lorsque je lui dis ce que nos parties répandoient de tous les autres écrits, il me dit en bon italien, qu'ils n'étoient que des bêtes, *sono bestie*. Diverses autres

(1) L'abbé Phelippeaux et l'abbé Bossuet en parlent dans leurs lettres du 8 avril; tom. XLI, pag. 163 et 167.

personnes ont voulu s'en éclaircir avec moi. Je crois que cette petite rumeur sera bientôt apaisée. J'avois produit les latines aussi bien que les françaises, parce que, lorsqu'on me les envoya, on ne me dit point que vous fussiez toujours dans votre premier dessein d'y changer cet article, et je crus que c'étoit de concert avec vous. Je vis qu'elles étoient conformes aux françaises, je les donnai de même, et je n'ai reçu les cartons qu'un mois ou six semaines après. Présentement tout ce qu'il y peut avoir de mal en cela, de part ou d'autre, est irréparable; mais je ne vois pas que les suites en puissent jamais être trop fâcheuses.

Vos *Lettres* à M. de Paris sont louées ici avec grand plaisir. Quelques-uns de nos examinateurs m'ont dit sans façon qu'ils en étoient *charmés*, et je sais encore que nos parties mêmes et leurs meilleurs amis ne peuvent pas s'empêcher d'avouer *qu'on ne sauroit mieux écrire*. Les personnes les plus sérieuses et les cardinaux mêmes, qui ont paru très-choqués que M. de Paris, sous un air de considération, vous attaque plus dangereusement et plus vivement que M. de Meaux, ont de la joie de voir que vous vous défendez si bien, et j'ai connu par là qu'on n'en avoit pas ici toute l'idée que j'avois cru. Le mariage même de monsieur son neveu, dont ses amis triomphoient comme d'une élévation qui nous alloit accabler, a fait dire ici à des cardinaux, qui connoissent mieux la cour de France que je ne la connoissois, qu'il n'avoit été fait archevêque de Paris que dans la vue de ce mariage, qui étoit résolu dès-lors, et que tout le monde le savoit; mais que l'on avoit différé exprès à le publier jusqu'à présent, afin de l'éloigner un peu da-

vantage de l'archevêché, et que le public remarquât moins la liaison qu'ils avoient ensemble. Vous voyez bien que c'est ici que j'ai appris tout ce détail, car assurément je ne le savois pas en France; et c'est un cardinal qui m'en a si bien instruit. Il ne me paroît point que cette nouvelle faveur doive faire une grande impression sur les esprits; mais néanmoins tout seroit à craindre dans un pays où l'ambition règne avec tant de pouvoir, si l'intérêt de la gloire de Dieu et de la vérité n'étoit pas toujours regardé comme le premier et le plus important dans les affaires de la religion.

On ne s'accoutume point ici à la véhémence de tous les écrits de M. de Meaux, et moins encore à cet air décisif qu'il prend toujours malgré lui, lors même qu'il veut paroître le plus soumis et le plus respectueux pour le saint siége. Ses amis voudroient qu'il en attendît les jugemens avec plus de tranquillité, et sans les déterminer en les prévenant par les siens. Son livre, qui éblouissoit d'abord, paroît tous les jours moins solide, et chacun prend la liberté d'examiner ses démonstrations, et de dire qu'elles ne sont ni vraies ni concluantes. Mais cela ne sert qu'à donner encore plus d'impatience de voir bientôt la réponse que vous y ferez. On dit par avance que vous y conserverez toute votre douceur et votre modération, au milieu de tant d'injures; dont on est si touché et si édifié; mais néanmoins que vous ne perdrez rien de cette netteté, de cette élévation, de cette force qui captive si agréablement le lecteur en le convainquant.

J'ai vu quelques-uns de nos examinateurs et quel-

ques cardinaux aussi, M. le cardinal Colloredo et M. le cardinal Cavallerini, qui ne sont pas du Saint-Office, et M. le cardinal Cenci, qui peuvent me parler avec plus de liberté de tout cela, et de tout ce que nos amis apprennent. Il est certain que nos cinq examinateurs demeurent toujours fermes à soutenir entièrement votre livre. Parmi les cinq qui ne nous sont pas favorables, il y a quelque division de sentimens. Les uns n'approuvent pas le livre dans toutes ses expressions; mais ils ne voudroient pas néanmoins le flétrir par aucune censure, et ceux-là disent qu'il faudroit trouver un *mezzo termine* : d'autres se déclarent contre. On croit qu'il n'y en a qu'un ou deux de si échauffés, et cela ne fait honneur ni à leur science ni à leur droiture. Il y en a un particulièrement que l'on veut rendre fort suspect de ne séparer pas, autant que vous le faites, le propre intérêt, de l'état de perfection dans lequel il est engagé.

Nos congrégations continuent deux fois la semaine; mais néanmoins, selon toutes les apparences, elles ne sauroient finir avant la fin de ce mois : après quoi il faudra que les examinateurs donnent tous, l'un après l'autre, leur *votum* de vive voix et par écrit dans la congrégation des cardinaux. Ils le donneront encore une seconde fois en présence du Pape. Cela me fait juger que l'affaire ne sauroit être décidée de quelque temps, malgré toute l'application et la diligence qu'on y apporte, et nous pourrions bien achever notre année avant que d'être en état de partir.

Je vous ai mandé dans deux billets, par la voie de Paris, que le canonicat de Saint-Géry étoit donné, et en effet il est ainsi sur le registre et dans l'affiche

publique; mais M. Bru, votre expéditionnaire, et deux autres encore, m'ont assuré que l'expéditionnaire qui agissoit pour M. Lagon n'a point voulu faire la dépense de lever l'expédition, parce que, dit-il, elle lui seroit inutile, puisqu'il auroit fallu envoyer un courrier exprès, afin qu'elle arrivât à temps pour lui être utile, c'est-à-dire dans les trois mois que le concordat Germanique donne au Pape pour nommer aux bénéfices vacans, faute de quoi ils sont dévolus à l'évêque; et cela feroit croire qu'il est nécessaire non-seulement que la provision soit expédiée avant les trois mois, mais même que le pourvu la notifie au chapitre ou à l'évêque. Mais je verrai demain M. le cardinal Dataire, et, supposant qu'il a donné le canonicat de Saint-Géry, je lui proposerai celui de Notre-Dame, et ferai de mon mieux pour obtenir les choses comme vous me le marquez.

L'on m'a conseillé encore de vous avertir qu'il seroit bon que vous écrivissiez à M. le Grand-duc, pour lui exposer que M. Fede, son ministre en cette cour, sollicite avec beaucoup d'empressement contre vous, et que, s'agissant d'une affaire de religion, on savoit bien que S. A. a trop de piété pour vouloir que la faveur humaine ait quelque part dans ces décisions, etc.

On souhaiteroit aussi que vous pussiez insinuer dans quelques-uns de vos écrits, comme je vous l'ai déjà mandé, sans qu'il parût aucune affectation en cela, que vous condamnez les livres de Molinos; parce que la seule condamnation générale de sa doctrine ne satisfait pas pleinement certaines personnes à qui M. l'abbé Bossuet dit, de la part de monsieur son oncle, que

que vous condamnez à la vérité Molinos pour toutes ses infamies, mais que vous ne condamnez pas ses principes de spiritualité et de mystique qui sont pourtant la source de ses désordres.

J'ai donné votre *quatrième Lettre* au Saint-Office, et vos deux *Lettres* latines. Nous en voudrions encore une cinquantaine d'exemplaires, latines et françaises, et quelques livres latins. Vous connoissez mon respect.

382.

DU MÊME A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il raconte ses conversations avec plusieurs cardinaux, et les dispositions favorables qu'il remarque en eux.

A Rome, 15 avril 1698.

J'AI reçu, monsieur, votre lettre du 24 mars par l'ordinaire de la semaine passée, et un courrier extraordinaire, envoyé par un banquier, m'apporta hier celle du 1^er^ avril, que je ne devois recevoir que jeudi prochain. Je répondrai ici à l'une et à l'autre, aussi bien qu'à celle de monsieur votre cousin, et même à celle de M. l'abbé de Beaumont, en cas que je n'aie pas le temps de lui écrire en particulier. Il me semble que je vous rendis compte la semaine passée de ma conversation avec M. le cardinal Cavallerini, et même avec M. le cardinal Colloredo, que je vois quelquefois, quoiqu'ils ne soient pas de nos juges, parce qu'ils ont plaisir à voir les écrits de M. de Cambrai. Depuis cela, j'ai vu MM. les cardinaux Cenci, Panciatici, Ferrari, Noris et Nerli. Je m'en vais vous rapporter un

peu en détail le résultat de toutes ces conversations. M. le cardinal Cenci me reçoit toujours d'un air caressant. Je l'ai vu qui n'étoit pas cardinal; il entend bien le français, et le parle un peu. Sa piété sincère lui ouvre le cœur à toutes les maximes de la vraie charité; cela me donne plus de liberté et de confiance. En lui présentant les *Lettres* de M. de Cambrai à M. de Paris, je lui exposai les raisons qu'il avoit eues de les écrire; et tout son air, de même que celui des autres cardinaux à qui j'en ai parlé, me fit bien voir qu'il approuvoit encore moins cette manière cachée dont il attaque M. de Cambrai, que toute la véhémence de M. de Meaux, qui n'est pourtant point du goût de cette cour. Il me dit ensuite d'un air gai : « Mais vos affaires vont bien; tout le monde assure » que vos examinateurs sont partagés, que vous en » avez cinq pour vous, mais les cinq meilleurs, les » plus savans et les plus estimés en tout. Cela vous » suffit; car l'on dira au Pape : Saint Père, vous » avez choisi des examinateurs; en voilà cinq pour » M. de Cambrai; les autres ne peuvent donc faire » qu'une opinion probable : or la seule probabilité » justifie pleinement M. de Cambrai. » Il ajouta ensuite : « Quoi! accuser un archevêque d'enseigner une » hérésie! Que lui resteroit-il? il n'auroit plus qu'à » quitter son diocèse. » Il disoit ces paroles avec tout le sentiment qu'on peut attendre d'un bon cœur, qui aime sincèrement la religion. Il me dit encore : « Vos » parties se plaignent que tous les Jésuites sont pour » vous; que dit le P. de La Chaise? » Je crois, monseigneur, lui répondis-je, qu'il en dit d'abord sa pensée au Roi, et depuis cela il attend en silence que le Pape

juge. « On dit, reprit-il, que Mme de Maintenon et lui » sont à présent fort unis : d'autres fois ils ne l'étoient » pas tant. » Peut-être le jugeoit-on ainsi, lui dis-je, parce qu'elle ne témoignoit pas avoir sa dernière confiance, pour sa direction, aux Jésuites. « Cela est vrai, » me répondit-il avec empressement ; mais à présent » l'on dit que c'est le P. de La Chaise qui a conduit » tout ce mariage de Mlle d'Aubigné, et que Mme de » Maintenon en est fort contente. » J'avouai de bonne foi que je n'en savois rien.

J'avois été, il y a quinze jours, pour avoir audience de M. le cardinal Panciatici, et je me trouvai dans son antichambre, lorsqu'il sortit pour aller au-devant de M. le cardinal Grimani, qui lui rendoit sa première visite. Quoique je me tinsse fort reculé, pour laisser place à la foule du cortège des deux cardinaux, il m'aperçut néanmoins, et en revenant de conduire le nouveau cardinal, au lieu de rentrer en cérémonie dans sa chambre, selon leur coutume, il vint honnêtement à moi, et me dit de le revenir voir dimanche après dîner, où nous aurions plus de temps pour parler tout à loisir. Ces sortes de distinctions sont fort remarquées ici. Je ne manquai pas, comme vous pouvez croire, à ce rendez-vous. On me fit entrer d'abord, et il voulut que je lui parlasse en français. Je lui fis l'histoire de notre affaire depuis avant les XXXIV Articles jusqu'à présent, et je crois que je n'oubliai rien de ce que vous souhaiteriez que j'eusse dit, ni par rapport aux livres et à la personne de Mme Guyon, ni par rapport à M. de Meaux, ni par rapport à M. de Paris, ni par rapport au livre de M. de Cambrai, et à la conduite qu'il avoit tenue avec ceux qui l'accusoient et à l'égard

du saint Père. Son attention fut forte, et il y avoit des endroits où il paroissoit touché de ce que je lui disois. Je lui exposai enfin l'état présent de notre affaire; que l'on disoit que nos examinateurs étoient partagés à la vérité, mais que les principaux étoient pour nous, et que ce partage seul suffisoit pour faire voir que son livre n'enseignoit point l'erreur, puisqu'on ne faisoit de difficultés que sur certaines expressions dont on vouloit tirer de fâcheuses conséquences, quoiqu'elles fussent toutes condamnées en termes formels dans le livre même qu'on attaquoit, et que M. de Cambrai les rejetât encore dans ses réponses comme des impiétés; et je lui fis faire attention sur deux choses que nos amis avoient jugées importantes : la première, que j'étois assuré que M. Fede, ministre de M. le Grand-duc, sollicitoit ouvertement contre M. de Cambrai avec tant d'empressement, qu'il tâchoit de gagner nos examinateurs, les uns par des présens, et les autres par des menaces, leur parlant toujours au nom de son maître, quoique je fusse bien persuadé qu'il excédoit en cela ses ordres, parce que l'on sait assez que M. le Grand-duc est un prince plein de piété, qui ne veut point qu'une affaire de religion, où il s'agit des vérités de la foi, soit décidée dans cette cour par la faveur des sollicitations, etc. Il me répondit fort sagement que jamais ce M. Fede ne lui avoit parlé de cette affaire; que je ne devois point craindre que ces sortes de recommandations pussent jamais nuire à la vérité; qu'il étoit pourtant bien aise que je l'en eusse averti, et qu'assurément on y prendroit garde: mais il ajouta, si je n'avois point su que M. le Grand-duc avoit déjà mandé à ce M. Fede qu'il ne vouloit

point qu'il parlât de cette affaire en son nom. Cela me fait juger que les personnes qui m'avoient promis d'agir auprès de M. le Grand-duc nous avoient en effet rendu ce bon office. La seconde chose que je lui fis remarquer avec beaucoup de précaution, par rapport aux personnes intéressées, et dont je l'assurois devant Dieu que je ne voulois jamais prendre aucun soupçon, c'est que, dans notre congrégation, il y a quatre Dominicains, quoiqu'il n'y ait qu'un seul religieux de chacun des autres ordres; que ma peine en cela ne pouvoit point être par rapport à la personne et à la doctrine de M. de Cambrai, puisqu'il suivoit saint Thomas en tout; mais que je craignois seulement que, parce que nos parties répandoient partout que les Jésuites étoient déclarés pour nous, cette espèce d'émulation, ou d'antipathie, qui se trouve toujours entre ces deux ordres, ne produisît entre eux quelque diversité de sentiment à notre préjudice, ou plutôt à la vérité. J'ajoutai même que cette opposition pour les Jésuites paroissoit encore plus dans le P. Massoulié, notre examinateur, que dans aucun autre de son ordre, et que j'avois cru devoir l'en informer en toute confiance. Il reçut encore très-bien cet avis. Je lui dis, après cela, que nos parties, sachant que nos examinateurs étoient partagés, et qu'ainsi la doctrine de M. de Cambrai ne paroissoit pas si mauvaise, comme ils l'avoient publié, disent que l'affaire étoit venue en un point qu'il falloit nécessairement que l'une ou l'autre des parties fût flétrie, et que, si le livre de M. de Cambrai n'étoit pas condamné, M. de Meaux seroit déshonoré comme un faux accusateur, et par là ils vouloient qu'on fît autant d'atteinte à sa réputation

qu'à celle de M. de Cambrai ; et là-dessus je lui fis faire cette réflexion, que le saint siège avoit toujours pris la défense des évêques innocens, sans avoir nul égard aux qualités de leurs accusateurs. Je rapportai l'exemple de saint Jean-Chrysostôme, condamné par un concile autorisé de l'Empereur ; saint Épiphane étoit de ce concile. Le saint siège justifie saint Chrysostôme sans craindre de déshonorer saint Épiphane. Je fis remarquer la soumission toute particulière de M. de Cambrai au saint Père, et l'exemple qu'il donnoit à toute la France et à toute l'Église, de le reconnoître pour le juge et le supérieur de tous les évêques. On dit mieux dans ces rencontres qu'on ne raconte ensuite. Notre conversation dura bien plus d'une heure. Son Éminence n'en parut point lassée ; il me fit diverses fois excuse de n'avoir pu me donner audience les jours auparavant, et cela d'un air caressant, contre sa coutume. Même lorsqu'il me vint conduire jusque dans la dernière salle des estafiers, il me dit tout haut que je serois toujours *padrone* quand je voudrois le venir voir, et que, comme il étoit fort occupé le matin à la Daterie, il valoit mieux que je vinsse les après-dînées, où il seroit plus libre pour me recevoir. On peut espérer, ce me semble, que cette conversation aura quelque effet. Un prélat de cette cour m'avoit donné avis de lui parler ainsi de M. Fede, et un autre prélat, de la fidélité duquel je ne puis pas douter, me donna depuis ce même conseil, et par là je m'assurai que le premier étoit sincère.

Je vis hier M. le cardinal Ferrari, et j'entrai avec lui dans quelques points de notre système, sur les-

quels toutes ses réponses et sa disposition me satisfirent beaucoup. Je lui fis encore remarquer que l'ordre commun de la justice demandoit que l'accusé fût écouté le dernier, et qu'ainsi on auroit dû attendre les réponses de M. de Cambrai au dernier livre de M. de Meaux. Il me dit d'abord que cela n'étoit pas nécessaire, parce que l'on connoissoit assez toute la doctrine de M. de Cambrai et les objections de M. de Meaux. Je lui répondis encore que cette *Préface* attaquoit tout le système en lui-même, et que l'*Avertissement* réduisoit toute la doctrine de M. de Cambrai à quatre chefs les plus terribles et les plus impies qu'on puisse imaginer [1]. Alors il me dit d'un air très-obligeant : *Loquor cum summa confidentia Dominationi vestræ. Nihil novi possunt dicere : quid faciunt adversarii vestri? nisi refricare, refricare, semper idem repetere.* Nous parlâmes plus d'une heure. Il aime à me faire des difficultés, et m'assure pourtant que ce n'est point qu'il soit persuadé de ce qu'il me dit. Nous revenons toujours aux principes et aux paroles de saint Thomas. Je lui fis remarquer l'endroit de M. de Meaux qui rétracte son explication sur le passage du Catéchisme du concile de Trente *amanter serviunt* [2], où il admet enfin une concupiscence qui n'est pas vicieuse. Il l'appelle innocente et sainte, et cela contre la doctrine de saint Thomas, qui dit que c'est cet amour distingué de la charité, par lequel nous aimons nos parens. Il en rit fort joliment, et soutient qu'il faut admettre cet amour. Il m'avoit fait aussi quelque difficulté, dans ma dernière visite, sur cet inté-

(1) Voyez l'*Avertissement* sur les *Divers Écrits*, etc. n. 2, tom. XXVIII, pag. 345 et suiv. — (2) Ibid. n. 18, pag. 368 et suiv.

rêt éternel; mais il convient que toute son école et plusieurs autres théologiens enseignent que nous pouvons aimer d'un amour naturel les objets surnaturels, et même dans l'espérance, selon quelques-uns. Il dit pourtant que M. de Cambrai n'étoit point obligé de prendre cette opinion, et même qu'il paroissoit suivre saint Thomas, qui dit que *actus specificantur ab objecto*, etc. Je lui dis encore ce que j'avois dit à M. le cardinal Panciatici, que les juges ne devoient point avoir égard à la réputation des accusateurs, lorsque l'accusé étoit innocent. Il rit de tout son cœur, lorsque je lui rapportai l'exemple de saint Chrysostôme et de saint Épiphane, et me dit fort sérieusement que, quand on trouveroit quelque chose de répréhensible dans quelques expressions de M. de Cambrai, je devois être assuré qu'on auroit tous les égards possibles à la réputation d'un si grand archevêque, si pieux, si savant, si dévoué au saint siège. Mais j'oublie une chose : lorsque je lui disois qu'on ne sauroit donner la moindre atteinte au livre de M. de Cambrai, sans déshonorer sa personne, il me dit : Pourquoi cela? un saint peut dire une chose contre la foi, sans y faire attention. Jamais personne ne pourra douter de la piété, de la sincérité de la foi de M. de Cambrai. Je lui répondis qu'on jugeroit toujours de M. de Cambrai par rapport au jugement que le saint Père feroit de son livre, parce que M. de Meaux n'accusoit pas seulement le livre d'erreur, mais encore l'auteur du livre d'avoir voulu enseigner adroitement et finement ces erreurs. — Je n'ai pas vu cela, me dit-il. — Que votre Éminence voie la fin du *Summa doctrinæ*, etc. où M. de Meaux exhorte le Pape à achever la victoire

que ses prédécesseurs ont commencé de remporter contre les Quiétistes. Il veut que la condamnation du livre suffise peut-être pour cela; ce livre où *ingeniosissimis verbis*, etc. et enfin *affusis coloribus pigmentisque nudet* (3). Ce n'est pas le livre qu'on accuse dans cet endroit; ce ne peut être que l'auteur et sa mauvaise intention, en donnant ainsi une apparence de piété aux plus damnables erreurs. Cela le rendit fort sérieux.

Pour M. le cardinal Noris, j'en suis encore plus content, s'il se peut, sans parler de son air ouvert et caressant, qu'il reprit hier pour moi, et que je n'avois pas remarqué dans ma dernière visite. Mais voici l'essentiel : je lui donnai la *quatrième Lettre*; il me dit d'abord d'un air gai : Mais savez-vous bien que M. de Paris y va répondre bientôt? — Oui, et cela ne m'étonne point; car je suis assuré que M. de Cambrai en sera bien aise, parce que la doctrine des uns et des autres en sera mieux expliquée. Il me dit de lui-même : Il n'y a plus tant de difficultés. 1° *Certum est quod amor ille, quo Deus diligitur in se sine respectu ad nostram beatitudinem, est perfectior, et iste est amor purus.* 2° *Nemo potest disputare quòd non sit amor naturalis, de quo loquitur D. Cameracensis, qui distinguitur a charitate, et non est concupiscentiæ vitiosæ.* 3° *Amor iste naturalis est revera causa et origo omnium imperfectionum in anima justi.* Je lui fis remarquer l'explication de M. de Meaux, de *amanter serviunt*, où il accusoit M. de Cambrai d'ignorance sur la manière de parler du concile

(3) Voyez le *Summa doct.* n. 13, ibid. pag. 337.

de Trente, et des docteurs de ce temps-là, pour cet amour vicieux de la béatitude que l'on rapporte à soi comme à sa dernière fin. Il parut n'en savoir pas plus là-dessus que M. de Cambrai. Et ensuite ce qu'il dit de la division de la concupiscence en vicieuse, et *innocente et sainte*; et nous raisonnâmes sur cet endroit de saint Thomas, qui veut un amour distingué de la charité et de la concupiscence vicieuse, par lequel nous aimons nos parens. Cet amour n'entre donc pas toujours dans l'espérance; il n'est pas toujours *saint*, puisqu'il demeure dans l'ordre naturel, et que *saint* dit surnaturel. Je ne sais si ce fut lui ou moi qui dit le premier: *Tandem in tertia retractatione deveniet ad systema D. Cameracensis*; mais nous en rîmes tous deux, et nous en convînmes. Je me souvins alors qu'il m'avoit fait quelque difficulté sur la persuasion des dernières épreuves, et je le priai de me dire ce que je n'avois pas assez compris alors. Il me répondit: 4° *In hoc solum diversus sum a sententia D. Cameracensis, quod dicat persuasionem illam extremarum probationum esse in phantasia; et ego dico quod sit in intellectu. Est quidem judicium erroneum; sed tamen est verum judicium, seu verus actus intellectûs judicantis de iis quæ aguntur in phantasia.* Je lui dis que c'étoit ce que M. de Cambrai entendoit, lorsqu'il disoit que cette persuasion étoit causée par accident, par les réflexions qui n'étoient que de l'entendement, et non pas de la partie inférieure; qu'il ne falloit pas entendre, comme faisoient nos parties, cette séparation de la partie supérieure et de la partie inférieure, de même que si l'on en mettoit une à droite et l'autre à gauche; que

l'ame ou l'entendement ne voyoit dans la partie inférieure que l'endurcissement, que l'impénitence, que la lèpre du péché dont elle étoit en apparence toute couverte, et que Dieu jaloux lui cachoit ses actes d'espérance et de charité, qui étoient dans la partie supérieure, durant quelques intervalles, pour l'éprouver et pour la purifier. Il écouta, et me dit ensuite en riant: *Sed non debeo disputare, cùm sim judex*; et me faisant ce signe de la main dont nous nous servons pour renvoyer une chose inutile, il me dit tout en me conduisant: 5° *Sed quid interest? hæc omnia non pertinent ad fidem.* Ramassez ces cinq articles, et joignez-y celui de l'intérêt propre, qui n'est point le *commodum*, comme il me l'expliqua dans une autre conversation, mais le *sordidus affectus*, et vous aurez peine à trouver ce qui pourroit paroître répréhensible dans le livre de M. de Cambrai. Après cela, je sais que cette Éminence est en commerce de lettres très-fréquent avec M. de Reims; mais il faut aussi dire que tout le monde lui rend ce témoignage, qu'il aime la vérité, et qu'il est incapable de l'abandonner par des considérations humaines. Et quand un homme explique ainsi sa doctrine, pourroit-il trahir sa conscience et sa foi?

M. le cardinal Nerli n'a pris jusqu'à présent aucune connoissance du fond de notre affaire ou de la doctrine; mais il m'a fait assurer que, quand le Pape en parleroit, il dira toujours sincèrement et en conscience ce qu'il croira être vrai.

J'ai fait voir l'endroit de l'opuscule de saint Thomas à un de nos examinateurs, qui le trouve très-bon.

Ne direz-vous pas pour moi un petit mot à M. le duc de Chevreuse? Il sait combien je l'honore, et combien j'ai de joie de tout ce qui lui peut faire plaisir. Ma main n'en peut plus; mais le cœur est tout à vous.

SUR LES

VÉRITABLES SENTIMENS DE BOSSUET

RELATIVEMENT AU JANSÉNISME,

POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT

A PLUSIEURS PIÈCES DE LA CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

PLUSIEURS pièces de la *Correspondance de Fénelon* nous apprennent que, dès le temps de la controverse du quiétisme, il s'étoit répandu en France, et à Rome même, des bruits peu favorables à Bossuet sur l'article du jansénisme (1); et Bossuet lui-même, dans plusieurs ouvrages publiés à cette époque, nous apprend qu'on avoit présenté à Rome des écrits qui l'inculpoient grièvement sur cet article (2). Il ne sera pas inutile de rapporter ici, en peu de mots, ce qui avoit pu donner lieu à ces soupçons, et de prévenir les fâcheuses conséquences qu'on en pourroit tirer contre la soumission de l'évêque de Meaux aux décisions du saint siège sur cette matière.

Quelques-unes de ses opinions, il faut l'avouer, avoient pu rendre douteux ses véritables sentimens. Soit qu'il n'eût pas d'abord examiné assez à fond la question de l'infail-

(1) Lettres de Fénelon à l'abbé de Chanterac, des 18 septembre et 19 novembre 1697; et de l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron, du 4 février 1698. *Relation d'une conversation*, etc. pag. 46, 170, 382 et 554 de ce volume. — Voyez encore, dans le tom. IX, ci-après, les lettres de Fénelon à l'abbé de Chanterac des 18 et 25 octobre 1698; et les *Lettres diverses* 86 et 87, ci-dessus tom. II, pag. 507 et 514.

(2) *Relation sur le Quiétisme*, sect. x, n. 1; *Œuvres de Bossuet*. tom. XXIX, pag. 640. — *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. XI, § 6; tom. XXX, pag. 186. — Voyez aussi la *Réponse* de Fénelon *aux Remarques*, art. XV; tom. VII des *Œuvres*, pag. 95.

libilité de l'Eglise sur les *faits dogmatiques*, soit que des raisons de prudence ne lui permissent pas de s'expliquer ouvertement là-dessus, il se contenta long-temps de soutenir qu'on devoit une *soumission pieuse* au jugement de l'Eglise *sur les faits dogmatiques*, sans examiner si elle est ou n'est pas infaillible sur des questions de cette nature (3). Il suppose même dans sa lettre au maréchal de Bellefonds, écrite en 1677, que le pape Clément IX, à l'époque de la paix de 1668, avoit toléré la *distinction du fait et du droit*, à l'abri de laquelle les novateurs s'efforçoient alors, comme ils ont toujours fait depuis, d'éluder toutes les décisions du saint siège (4).

Les soupçons que ce langage de Bossuet avoit pu faire naître, parurent confirmés pendant la controverse du quiétisme, au jugement de plusieurs théologiens, par les opinions de ce prélat sur la *nature de la charité* et sur la *mercenarité* des justes imparfaits (5). Sur le premier article, Bossuet soutenoit, comme on l'a vu ailleurs, que la *béatitude surnaturelle* étoit le *motif propre* et *essentiel* de la charité, et même de tout acte humain; par là il sembloit représenter les dons surnaturels comme essentiels à la nature, et confondre, avec Baïus, les deux ordres de la nature et de la grâce. Sur le second article, l'évêque de Meaux refusa constamment de reconnoître l'innocence de cet *amour naturel et délibéré de soi-même*, dans lequel consiste, selon l'archevêque de Cambrai, la mercenarité des justes imparfaits; par là il sembloit nier avec Baïus et Jansénius, tout milieu entre les vertus surnaturelles et

(3) *Lettre aux relig. de Port-Royal*, n. 20; *Œuvres de Bossuet*, tom. XXXVII, pag. 167.

(4) Même vol. pag. 125.

(5) Voyez, dans le tom. IV des *Œuvres* de Fénelon, l'*Analyse de la controverse du Quiétisme*, pag. clxix et suiv. et pag. ccxxxiij. Voyez aussi, dans le tom. VI, l'*Avertissement* de la *Réponse à la Relation*, n. 1 et 2.

la cupidité vicieuse, et insinuer que toutes les actions des infidèles sont de véritables péchés. « Vous prenez grand » soin, monseigneur, disoit l'archevêque de Cambrai, de » ne dire ni oui ni non sur les vertus des infidèles. Pour » moi, je prendrai votre silence pour un aveu. Si vous » avouez qu'il peut y avoir des actes naturels et délibérés » qui ne soient pas des péchés, voilà mon amour naturel » qui est hors de toute atteinte, selon vous-même. Si au » contraire ces actes ne peuvent jamais être que des pé- » chés, faute d'être élevés par la grâce à l'ordre surnatu- » rel, je prends toute l'Eglise à témoin, que, selon vous, » toutes les vertus des infidèles sont des péchés (6). »

Bossuet essaya de répondre aux difficultés de Fénelon sur le premier point, en apportant diverses modifications à sa première opinion sur le *motif propre* de la charité (7). Mais il faut avouer que ces explications parurent foibles à bien des théologiens, et que les partisans des nouvelles doctrines crurent pouvoir en tirer avantage (8).

Il ne paroît pas que l'évêque de Meaux ait jugé à propos de répondre à la seconde difficulté pendant la controverse du quiétisme; du moins nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun passage où il entreprenne de le faire. Aussi Fénelon lui reprocha-t-il constamment de refuser sur ce point une explication, qui sembloit absolument nécessaire, non-seulement pour satisfaire les théologiens catholiques, mais encore pour ôter aux novateurs le sujet de triomphe qu'ils trouvoient dans sa doctrine sur la *mercenarité*.

(6) *IIe Lettre en réponse aux Divers Ecrits*, n. 6; tom. VI *des Œuvres*, pag. 55. Voyez aussi dans le tom. IV les pag. 146 et 150.

(7) Voyez l'*Analyse de la Controverse du Quiétisme* déjà citée; tom. IV, pag. clxix et suiv.

(8) Voyez la *Lettre d'un théologien* (René Angevin) *à M. l'évêque de Meaux, touchant ses sentimens et sa conduite à l'égard de M. l'archevêque de Cambrai*. Toulouse, 1698, in-12.

Ces opinions de l'évêque de Meaux, jointes à ses liaisons avec plusieurs célèbres partisans de l'évêque d'Ypres, et au silence qu'il crut devoir garder pendant quelque temps à l'égard du public, dans l'affaire du *Cas de conscience*, étoient de nature à inspirer des doutes sur sa parfaite soumission aux décisions du saint siège contre les nouvelles doctrines. Mais ses écrits et sa conduite, pendant les dernières années de sa vie, dissipèrent entièrement tous ces doutes. La manière dont il s'explique dans son *Avertissement sur le livre des Réflexions morales* montre assez combien il étoit éloigné d'adopter la doctrine de Baïus sur les vertus des infidèles et sur l'état de pure nature. A l'occasion d'un passage des *Réflexions morales* qu'il croyoit pouvoir expliquer favorablement, il s'exprime ainsi : « Quand on trouve de pareils discours » dans un livre de piété, il ne faut pas être de ces esprits » ombrageux qui croient voir partout *un Baïus, et qu'on* » *en veut toujours aux vertus morales des païens et des* » *philosophes* : c'est de quoi il ne s'agit pas (9). » Ce passage est le seul, à notre connoissance, où Bossuet s'explique formellement contre l'erreur de Baïus sur les vertus des infidèles. Il est permis de penser que les OEuvres de l'illustre prélat nous offriroient bien d'autres témoignages, si les dépositaires de ses manuscrits n'avoient supprimé, autant qu'ils l'ont pu, tout ce qui contrarioit leurs préjugés. On sait qu'ils ont détruit pour cette raison le *Panégyrique de saint Ignace*, et l'ouvrage sur le *Formulaire*.

Bossuet s'élève encore plus fortement contre l'erreur de Baïus sur l'*état de pure nature*, à l'occasion de plusieurs passages des *Réflexions morales*, où cette erreur étoit formellement enseignée. « On avouera même avec » franchise, dit Bossuet, qu'il y a des expressions qu'on

(9) *Avertissement sur le livre des Réflexions morales*, § 19; tom. IV, pag. 264.

» s'étonne

» s'étonne qui aient échappé dans les éditions précé-
» dentes (du livre des *Réflexions morales*); par exemple,
» celle où il est porté que *la grâce d'Adam étoit due à*
» *la nature saine et entière*. Mais M. de Paris s'étant si
» clairement expliqué ailleurs, qu'on ne peut le soupçon-
» ner d'avoir favorisé *cet excès*, cette remarque restera
» pour preuve des paroles qui se dérobent aux yeux les
» plus attentifs (10). »

Il résulte clairement de ces témoignages, que si Bossuet ne s'expliqua pas suffisamment sur les deux points dont on vient de parler, pendant la controverse du quiétisme, ce n'étoit point par une attache secrète à la doctrine de Baïus, mais uniquement par la difficulté de concilier ses opinions particulières sur les matières de spiritualité avec la véritable doctrine sur les matières de la grâce.

Quelque temps après la composition de l'ouvrage que nous venons de citer, Bossuet ne s'expliqua pas moins formellement sur l'infaillibilité de l'Église dans les *faits dogmatiques*. Le *Mémoire* présenté au souverain Pontife en 1712, par les évêques de Luçon et de La Rochelle, nous apprend que, dès la publication du *Cas de conscience*, l'évêque de Meaux promit à l'abbé de Champflour, qui fut nommé, vers ce temps, évêque de La Rochelle, d'agir de tout son pouvoir pour la défense des décisions du saint siège attaquées par la décision des quarante docteurs (11). Conformément à cette promesse, Bossuet enseigne expressément, dans son dernier écrit *sur l'Autorité des jugemens ecclésiastiques*, que tout fidèle doit au jugement de l'Église sur les faits dogmatiques une *persuasion entière et absolue dans*

(10) *Avertissement sur le livre des Réflexions morales*, § 24; ibid. pag. 280.

(11) Voyez le n. XIII de ce *Mémoire*, dans la *Corresp. de Fénelon*, tom. IV, pag. 260.

l'intérieur (12). Et dans la *Déclaration* qu'il exigea de l'abbé Couet en 1703, il lui faisoit reconnoître que « l'Église est » en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une » approbation et une soumission entière de jugement, à » la condamnation non-seulement des erreurs, mais en- » core des auteurs et de leurs écrits;... qu'il faut aller » jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens » de Jansénius est justement condamné (13). »

Ces témoignages sont plus que suffisans pour montrer combien les disciples de Jansénius et de Quesnel seroient peu fondés à invoquer en faveur de leurs opinions l'autorité du grand évêque de Meaux. Nous sommes très-portés à croire que, s'il ne s'est pas d'abord expliqué sur l'infaillibilité de l'Église touchant les faits dogmatiques, ce n'est pas qu'il eût aucun doute sur le fond de cette question; mais c'est qu'il regardoit cette infaillibilité comme une opinion théologique, sur laquelle on pouvoit absolument disputer. Nous avons remarqué ailleurs (14) que tel étoit encore, au commencement du dix-huitième siècle, le sentiment de quelques théologiens très-orthodoxes. Les nuages qu'on étoit parvenu à répandre sur l'histoire de la paix de Clément IX pouvoient avoir donné lieu à ce sentiment, qui fut de plus en plus abandonné à mesure que l'on connut mieux les détails de cette histoire (15).

(12) *Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 2; tom. IV, in-8°, 2e édit. p. 328; et *Pièces justif.* du même liv. n. 1; pag. 452 et suiv.

(13) Ibid. n. 4; pag. 341.

(14) *Avertissement* du tom. X des *Œuvres de Fénelon*, pag. liv.

(15) Il paroit que ces détails n'ont été bien connus en France, que depuis la publication de l'*Histoire des cinq Propositions*, (par l'abbé Dumas) en 1699. L'auteur de cet ouvrage remarque dans sa *Préface*, que tous les ouvrages publiés jusqu'alors par les adversaires des Jansénistes *ont plus l'air de livres de controverse que d'une histoire.*

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE

DU TOME HUITIÈME.

CORRESPONDANCE

SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

244. *De Fénelon au duc de Beauvilliers.* Il lui exprime sa douleur de toutes les peines qu'il lui a causées involontairement, et se plaint de la rigueur de ses adversaires. *Page* 3

245. *Du même à Mme de Gamaches.* Ses regrets de n'avoir pu la voir avant son départ pour Cambrai. 5

246. *De l'abbé Quinot à Fénelon.* Sur les dispositions de l'évêque de Chartres. 6

247. *De Fénelon au duc de Beauvilliers.* Il le remercie de ses soins pour renouer une négociation avec l'évêque de Chartres; il redoute les variations de ce prélat, et se montre disposé à faire tout ce qu'il peut raisonnablement exiger. 7

248. *De M. de Bertier, évêque de Blois, à Fénelon.* Il lui exprime la peine que lui ont causée quelques expressions de sa lettre du 3 août *à un ami.* 12

249. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Beaumont.* Détails sur son voyage. Il le prie de lui donner tous les avis qu'il croira lui être utiles. 14

250. *De Fénelon au Nonce du Pape.* Il lui expose sa croyance et ses intentions. 16

251. *Du même à l'abbé Quinot.* Il se montre disposé à faire tout ce que désire l'évêque de Chartres. 18

252. *Du même à Mme de Gamaches.* Sur ses dispositions par rapport à l'affaire de son livre. 25

253. *Du même à M. de Bertier, évêque de Blois.* Il explique les expressions de sa *Lettre à un ami*, qui avoient fait peine à ce prélat. 27

254. *Du même au duc de Beauvilliers.* Sur les dispositions de ses diocésains; approbation que son livre a eue dans les Pays-Bas. Il explique quelques expressions de sa lettre du 3 août. 28

255. *Du même à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce sa seconde *Lettre à un ami*, et deux Instructions pastorales qu'il vient de composer; et lui donne quelques instructions. 32

256. *Du P. Serry, Dominicain, à M. de Vintimille, évêque de Marseille.* Nouvelles de Rome, spécialement de l'affaire du livre des *Maximes*. *Page* 38

257. *Du même au même.* Nouveaux détails sur la même affaire et sur quelques autres. 41

258. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui représente l'inconvenance de la *Déclaration* des trois prélats, et proteste qu'il n'a jamais eu, sur les voies intérieures, d'autre doctrine que celle de son livre, au sens où il l'explique depuis six mois. 43

259. *De M. Paul Masson à M. Amas, prévôt de Saint-Géry à Cambrai.* Il lui promet ses services pour l'abbé de Chanterac. 49

260. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Sur les procédés des trois prélats envers l'archevêque de Cambrai, et sur les dispositions de ce dernier. Instructions diverses pour cet abbé. 50

261. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Il lui rend compte d'une audience qu'il a eue du saint Père. 57

262. *Du même à l'abbé de Beaumont.* Impression qu'ont produite à Rome les deux *Lettres* de Fénelon *à un ami*, et la *Réponse* de Bossuet. 58

263. *Du même à l'abbé de Langeron.* Il désire qu'on lui envoie de courtes dissertations en réponse à la *Déclaration*, et à d'autres écrits. Difficultés contre l'explication donnée par Fénelon dans ses *Éclaircissemens*. 61

264. *De Fénelon au Pape Innocent XII.* Il envoie à Sa Sainteté son *Instruction pastorale*, et lui expose les raisons qui l'ont déterminé à la publier. 66

265. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Impression qu'ont produite à Rome les deux *Lettres* du prélat *à un de ses amis*. Marche qu'on doit suivre dans l'examen de son livre; difficultés qu'on propose contre son système. 67

266. *Du même à l'abbé de Langeron.* Accueil favorable que lui ont fait plusieurs prélats distingués; aventure plaisante qui lui est arrivée. 77

267. *Du même à Fénelon.* Marche qu'on doit suivre dans l'examen du livre; dispositions favorables des examinateurs. Conversation qu'il a eue avec le cardinal Noris; difficultés contre le livre. 81

268. *De Fénelon au P. de La Chaise.* Il lui envoie son *Instruction pastorale*. Raisons qui l'ont porté à la publier. 91

269. *Du même à M. de Rancé, abbé de la Trappe.* Il lui envoie son *Instruction pastorale*, et l'assure qu'il recevra avec reconnoissance ses observations. 94

270. *De M. de La Verdure, docteur de Douai, à Fénelon.* Il lui annonce un ouvrage qu'il va composer contre la *Déclaration* des trois prélats. 96

271. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur la marche que

l'on suit dans l'examen du livre des *Maximes*. Il désire voir des réponses aux écrits de Bossuet. *Page* 98

272. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui envoie son *Instruction pastorale*, et lui annonce la *Réponse à la Déclaration*. Il désire qu'on engage le Pape à le faire venir à Rome, et lui donne d'autres instructions. 103

Difficultés *sur l'*Instruction pastorale *de M. de Cambrai, du* 15 *septembre* 1697. 109

273. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur la marche que l'on suit dans l'examen du livre. Il demande des réponses aux écrits de Bossuet, et des avis sur la conduite qu'il doit tenir. 113

274. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui envoie des exemplaires de son *Instruction pastorale* avec une lettre au Pape, et lui annonce la *Réponse à la Déclaration.* 118

275. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur la prudence des consulteurs dans l'examen du livre, et la nécessité de publier les défenses. 126

276. *Du P. Campioni à Fénelon.* Il fait l'éloge du livre des *Maximes*, et désapprouve la *Déclaration* des trois prélats. 128

277. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Raisons qui l'empêchent d'entrer en accommodement avec les trois prélats ; hardiesse de leurs opinions. 132

278. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Dispositions du cardinal Casanate et de quelques autres cardinaux ; nécessité d'avoir des *Réponses* en latin. 134

279. *De Fénelon à la maréchale de Noailles.* Dispositions présentes du prélat par rapport à son affaire. 140

280. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur l'effet qu'a produit à Rome la *seconde Lettre* de Fénelon *à un ami*, et sur les dispositions favorables des examinateurs. 141

281. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Explications sur le désintéressement des parfaits. 144

282. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Il le prie de faire imprimer ses défenses. Dispositions favorables du cardinal Casanate. Difficulté contre le livre, qui fait impression à plusieurs théologiens. 150

283. *De Fénelon à M. de Harlai.* Il lui envoie sa Lettre pastorale, et le félicite sur l'heureuse issue de sa négociation pour la paix. 155

284. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Nécessité de faire imprimer les défenses. Dispositions favorables des examinateurs. Nouvelles diverses. 156

285. *Du P. Campioni à Fénelon.* Il loue le livre des *Maximes*, et lui annonce une réponse qu'il a faite à la *Déclaration* des trois prélats. 162

286. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Règles sur les écrits à montrer ou à supprimer; autres instructions. *Page* 165

287. *De M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, à M. Tronson.* Il trouve l'*Instruction pastorale* de Fénelon en contradiction avec le livre des *Maximes.* 168

288. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce le *Summa doctrinæ* et sa *Réponse à la Déclaration.* Sur une lettre de M. de Beaufort qui vient à l'appui de son système. 169

289. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Effet que produisent les ouvrages des deux parties. Dispositions favorables qu'il trouve pour Fénelon. 174

290. *Du même à Fénelon.* Disposition des esprits, et effet que produit l'*Instruction pastorale.* Il le presse de faire imprimer ses défenses, et le détourne de venir à Rome. 180

291. *Du même à l'abbé de Langeron.* Sur une ancienne lettre de l'abbé de Chanterac à Mme de Pontchat; sur la nouvelle dignité que Bossuet venoit d'obtenir, et sur l'impression produite par l'*Instruction pastorale* de Fénelon. 189

292. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce des écrits en réponse à ses adversaires. Il balance à faire imprimer ses réponses, et propose une nouvelle édition de son livre avec des notes explicatives. 194

293. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur l'effet de son *Instruction pastorale*, et sur quelques difficultés contre son livre. Il le prie de répondre au *Summa doctrinæ*, et lui annonce divers écrits contre la *Déclaration*, qui circulent à Rome. 199

294. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Sur le sens du terme d'*intérêt propre* dans le livre des *Maximes*, et sur divers écrits, soit de lui, soit de ses adversaires. 205

295. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Effet que produisent les écrits de Bossuet et ceux de Fénelon. Nécessité d'avoir imprimées les réponses de celui-ci. 210

296. *D'un docteur de Sorbonne à M. de La Marcaillère.* Sur l'effet que produit l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai. 214

297. *De Fénelon à M.***.* Sur la nécessité d'être ferme dans les circonstances présentes, et sur un écrit que l'évêque de Chartres prépare contre lui. 215

298. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur les dispositions de plusieurs cardinaux; sur l'effet de son *Instruction pastorale*, et des écrits de Bossuet. Nécessité de faire imprimer ses défenses. Difficultés que l'on fait contre son livre. 217

299. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il examine les différentes voies que l'on pourra tenter à Rome pour terminer l'affaire. 231

300. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur une lettre de M. de Beaufort, les dispositions des examinateurs, et les intrigues de l'abbé Bossuet. Nécessité d'avoir bientôt les réponses imprimées. *Page* 240

301. *Du P. Cloche, général des Dominicains, à Fénelon.* Il lui offre ses services, et fait l'éloge de l'abbé de Chanterac. 247

302. *Du P. Massoulié, Dominicain, à Fénelon.* Dispositions avec lesquelles il a commencé à lire le livre des *Maximes.* 248

303. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce les traductions latines de ses ouvrages, et lui envoie une lettre pour la congrégation des cardinaux chargés de l'examen du livre. 249

304. *Du même aux cardinaux du Saint-Office.* Il leur annonce ses réponses imprimées, et promet une soumission aveugle au jugement du saint siège. 251

305. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur une lettre de M. de Beaufort, et sur les dispositions des examinateurs. Il lui raconte une conversation qu'il a eue avec le Pape, et le presse de faire imprimer ses défenses. 253

306. *Du P. Granelli, examinateur, au même.* Son estime pour l'abbé de Chanterac; il promet d'apporter toute son application à la lecture des écrits du prélat. 262

307. *Du P. Serani, examinateur, au même.* Il lui promet d'examiner l'affaire avec la plus grande impartialité. 263

308. *Du P. Bernardini, maître du sacré Palais, au même.* Il lui promet d'examiner son livre avec attention et impartialité. 264

309. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Succès de l'*Instruction pastorale*; assemblées formées à Rome pour la défense du livre; dispositions des cardinaux. 265

310. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce divers écrits latins et imprimés, et lui donne quelques instructions. 272

311. *Du P. de La Chaise à Fénelon.* Sur les intentions du Roi relativement à la conduite du prélat dans son diocèse, et touchant l'affaire de son livre. 276

312. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur les intrigues de ses adversaires, et sur leurs efforts pour empêcher le bon effet de l'*Instruction pastorale.* 277

313. *Du même à l'abbé de Langeron.* Sur les intrigues des adversaires, et sur leurs efforts pour atténuer l'effet de l'*Instruction pastorale.* 282

314. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce quelques-uns de ses écrits imprimés, et lui parle d'un écrit de l'abbé Phelippeaux. 285

315. *De Mme Guyon à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Elle condamne le langage inexact de ses livres, et proteste qu'elle n'y a jamais attaché le mauvais sens qu'on lui attribue. 286

316. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Nécessité de faire imprimer ses défenses. État des affaires par rapport à l'examen du livre. Sur une relation historique de Bossuet touchant le quiétisme. *Page* 288

317. *De M. Tronson au duc de Beauvilliers.* Sur l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai. 294

318. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Nouveaux détails sur l'audience qu'il a eue du Pape. Dispositions du cardinal Spada, et de quelques autres prélats et théologiens. 295

319. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui envoie une partie de la version latine de son livre, lui annonce ses *Réponses* en latin, et désire qu'on lui mande s'il doit les publier en français. 302

320. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur les dispositions des examinateurs, et sur l'effet de l'*Instruction pastorale.* 305

321. *Du même à l'abbé de Langeron.* Dispositions favorables de plusieurs théologiens romains; aventure fâcheuse arrivée à l'abbé Bossuet. 312

322. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce divers ouvrages latins, et désire d'être autorisé à publier ses *Réponses* en français. Sur les dispositions de la cour, et l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris. 315

323. *Du même au Nonce.* Il se plaint des procédés des trois prélats à son égard, et lui rend compte de sa conduite et de ses intentions. 319

324. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur les dispositions du cardinal d'Aguirre; détails divers. 325

325. *De l'archevêque de Damas, nonce du Pape, à Fénelon.* Il promet de solliciter à Rome une prompte décision. 327

326. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur les dispositions des examinateurs et de plusieurs cardinaux. 329

327. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce une nouvelle édition de ses défenses, désire une prompte décision, et lui expose l'histoire de son sacre. 332

328. *Du même au même.* Il lui donne quelques explications sur le livre des *Maximes*, et lui envoie un écrit contre la *Déclaration.* 335

329. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* D'un nouvel écrit composé par un prélat romain en faveur du livre des *Maximes.* Bruits qui courent à l'occasion du mariage du Duc de Bourgogne. 338

330. *Du même au même.* Dispositions de la cour et des examinateurs; audience qu'il a eue du Pape. Nécessité de faire imprimer les défenses. 341

331. *Du même à l'abbé de Langeron.* Etat présent de l'affaire; mesures prises pour accélérer la décision; dispositions favorables de plusieurs cardinaux. 348

332. *Du même à Fénelon.* Nécessité de publier les défenses; dispositions des examinateurs. Il envoie six propositions relatives à l'examen du livre. *Page* 351

333. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui envoie divers écrits. Sa répugnance à changer le texte de son livre dans une nouvelle édition. Divers moyens de terminer l'affaire. 356

334. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Dispositions de plusieurs cardinaux et examinateurs. 359

335. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il dément les bruits que l'on fait courir de son abandon aux Jésuites, et lui annonce une réponse à l'Instruction pastorale de l'archevêque de Paris. 363

336. *Du même aux cardinaux du Saint-Office.* Il leur annonce ses défenses imprimées, promet la plus entière soumission au jugement du saint siége, et signale les principales erreurs de ses adversaires. 364

337. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Dispositions des examinateurs; vivacité de leurs disputes dans les congrégations; heureux tour que prennent les affaires. 368

338. *Du même à l'abbé de Langeron.* Urgente nécessité de publier les défenses; vivacité des disputes dans les congrégations; détails sur la disposition des esprits. 376

339. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Sur quelques faits relatifs au mariage du Duc de Bourgogne. Il explique un article du livre des *Maximes*, et annonce ses *Lettres* à l'archevêque de Paris. 383

340. *Du cardinal Noris à Fénelon.* Il promet d'examiner l'affaire avec une grande impartialité. 387

341. *De l'abbé de Chanterac au même.* Nomination de deux présidens pour la congrégation destinée à l'examen du livre; dispositions favorables de plusieurs prélats et examinateurs. 388

342. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui annonce ses *Lettres* à l'archevêque de Paris, et lui demande l'avis du Pape et des cardinaux sur la publication de ses défenses. 396

343. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur l'accommodement des Jésuites avec l'archevêque de Reims. Sur un carton de la *Réponse à la Déclaration.* Dispositions favorables des examinateurs. 401

344. *Du même à Fénelon.* Observations sur le carton de la *Réponse à la Déclaration.* Effet que produisent les *Réponses* de Fénelon. Conversations de l'abbé de Chanterac avec le P. Massoulié. 405

345. *Du P. Campioni au même.* Il approuve ses défenses, et fait espérer une heureuse conclusion. 412

346. *De Fénelon au cardinal ***.* Il se plaint des procédés de ses adversaires, et lui expose ses propres dispositions. 415

347. *Du même à l'abbé de Chanterac.* Il le presse de retirer les exemplaires d'une édition fautive de la *Réponse à la Déclaration*, et lui donne diverses instructions. *Page* 416

348. *Du même au même.* Il lui envoie, 1° divers écrits sur les six propositions que l'on veut censurer; 2° seize propositions tirées des écrits de ses adversaires, et qu'il juge répréhensibles; et lui réitère les instructions de sa lettre de la veille. 419

Mémoire *joint à la lettre précédente.* 422

349. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur l'inutilité du carton de la *Réponse à la Déclaration;* dispositions de plusieurs cardinaux. 427

350. *Du même à l'abbé de Langeron.* Dispositions de plusieurs cardinaux. Bruits qui courent à Rome sur la disposition des esprits en France. 435

351. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il insiste pour supprimer la première édition de la *Réponse à la Déclaration;* il lui annonce qu'il va publier ses défenses. 440

352. *Du même au Nonce.* Raisons qui l'obligent à publier ses défenses; désir qu'il a d'une prompte décision. 443

353. *Du même à M. Tronson.* Raisons qui l'obligent à publier ses défenses. 446

354. *Du même à la maréchale de Noailles.* Sur les motifs qui l'obligent à publier ses défenses, et les dispositions dans lesquelles il les publie. 448

355. *Du même au Nonce.* Sur le nouveau livre de Bossuet, et le désir qu'il a de voir finir l'affaire. 450

356. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Il l'engage à témoigner, dans ses écrits, son éloignement de la doctrine et des livres de Molinos. Dispositions de plusieurs cardinaux et théologiens. 452

357. *Du P. de La Pierre, provincial des Augustins de Flandre, au même.* Sur l'approbation générale qu'on donne à son livre. 459

358. *Du P. Rousset, Dominicain, à l'abbé de Chanterac.* Conformité de la doctrine de Fénelon avec celle de saint Thomas. Il blâme le *Summa doctrinæ* de Bossuet. 460

359. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Nouvelles instances du Roi et du Pape pour la conclusion de l'affaire. Effet que produit l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Paris. 461

360. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il insiste pour supprimer la première édition de la *Réponse à la Déclaration;* il lui annonce sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris et le nouveau livre de Bossuet. 467

361. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Inutilité du carton de la *Réponse à la Déclaration.* Effet de l'*Instruction* de l'archevêque de Paris. Dispositions de plusieurs cardinaux. Nécessité de publier les défenses. 469

362. *De M. Tronson à Fénelon.* Il approuve les démarches qu'il a faites pour empêcher l'éclat de l'affaire. *Page* 478

363. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur les écrits de Bossuet et de l'archevêque de Paris; protection que le Grand-duc de Toscane accorde à Bossuet. Nécessité de publier en France les apologies du livre. 480

364. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Nouvelles instances [illegible] mer la première édition de la *Réponse à la Déclaration.* Sur le nouveau livre de Bossuet. 485

365. *Du Nonce à Fénelon.* Il désire qu'on n'écrive plus sur l'affaire. 490

366. *De l'abbé de Chanterac au même.* Sur la difficulté de retirer les exemplaires de la *Réponse à la Déclaration;* sur le nouveau livre de Bossuet; sur quelques écrits de Fénelon, et sur le partage des examinateurs. 491

367. *De Fénelon au Nonce.* Il lui envoie sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris, et lui expose les motifs qui l'obligent à publier ses défenses. 496

368. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur le nouveau livre de Bossuet, et la nécessité d'y répondre. Conversation avec le cardinal Ferrari. 499

369. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui parle du nouveau livre de Bossuet, et lui annonce sa *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris, et les deux premières en latin. 504

370. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur l'impossibilité de retirer les exemplaires de la *Réponse à la Déclaration;* sur le nouveau livre de Bossuet, et la protection accordée à ce prélat par le Grand-duc. 507

371. *Du même à l'abbé de Langeron.* Sur le nouveau livre de Bossuet, et les dispositions de plusieurs cardinaux. 514

372. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il lui envoie un acte de condamnation de Molinos, et la *IVe Lettre* à l'archevêque de Paris; il lui annonce les *Lettres* contre les *Divers écrits* de Bossuet. 522

CONDAMNATION *de la doctrine et des écrits de Molinos, jointe à la lettre précédente.* 525

373. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Sur un passage de saint Bonaventure propre à établir le système de Fénelon; sur les dispositions de plusieurs cardinaux, et sur une lettre de l'archevêque de Paris à ces Éminences. 526

374. *De Mme Guyon à M. Tronson.* Elle lui témoigne la continuation de son respect et de sa confiance. 534

375. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Du nouveau livre de Bossuet, et de la nécessité d'y répondre; et d'un passage de saint Bonaventure favorable à Fénelon. *Ibid.*

376. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il désire que le Pape prononce, sans négocier avec le Roi. 539

377. *Du Nonce à Fénelon.* Il désire que toutes les parties attendent en silence la décision du saint siège. *Page* 542

378. *De l'abbé de Chanterac à l'abbé de Langeron.* Sur le triomphe des adversaires de Fénelon, et le partage des examinateurs. Sollicitations faites en faveur de Bossuet par le ministre du Grand-duc. 544

379. *De Fénelon à l'abbé de Chanterac.* Il s'en rapporte à lui pour le carto[illegible] de la *Réponse à la Déclaration*, et lui annonce ses *Lettres* en réponse au dernier livre de Bossuet. 549

380. RELATION *d'une conversation entre MM. les docteurs de la maison de Sorbonne, au dîner de la doctorerie de M. l'abbé de Sève.* 552

381. *De l'abbé de Chanterac à Fénelon.* Précautions de cet abbé pour empêcher le mauvais effet de la première édition de la *Réponse à la Déclaration.* Effets que produisent les écrits de Fénelon et ceux de Bossuet. Partage des examinateurs. Nécessité de condamner ouvertement les livres de Molinos. 555

382. *Du même à l'abbé de Langeron.* Il raconte ses conversations avec plusieurs cardinaux, et les dispositions favorables qu'il remarque en eux. 561

SUR LES VÉRITABLES SENTIMENS DE BOSSUET RELATIVEMENT AU JANSÉNISME, *pour servir d'éclaircissement à plusieurs pièces de la Correspondance de Fénelon.* 573

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME.

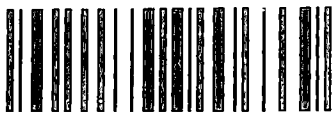
00102312

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016